http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...

Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717

Date :1820-1824

Cote : SJ E 245/1 T. 18

Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713662

Droit d'utilisation : © Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

E-245/1

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

T. XVIII.

SE TROUVE AUSSI :

A Lyon, chez PÉRISSE frères.

A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.
A Angers, chez FOURIER MAME.
A Tours, chez AMAND MAME.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT
rue du Colombier, n° 30.

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom Augustin CALMET, abbé de Senones, de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte.

OUVRAGE ENRICHI DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME DIX-HUITIÈME.

MACHABÉES.

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;
MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.

1822.

AVERTISSEMENT.

Le dix-huitième volume termine l'Ancien-Testament. L'abondance des matières ne nous a pas permis de placer dans le même volume que les petits prophètes, les remarques sur leurs écrits : elles s'étendent jusqu'à la moitié de celui-ci. Rondet, guidé par saint Jérôme, dont il se dit lui-même le disciple, continue d'éclaircir la sainte obscurité que ces hommes inspirés avoient jetée dans leurs écrits en parlant des choses futures. Et certes, lorsque le disciple nous fait voir le schisme des Grecs, l'irruption des Mahométans dans la chrétienté, les armées des Sarrasins aux portes de Rome, et tous les grands événemens du peuple nouveau prédits et figurés dans le peuple ancien, il fait preuve d'une sagacité et d'une prudence dignes de son maître.

Nous avons, du reste, suivi Rondet de point en point. Après avoir donné les motifs qui lui ont fait entreprendre ses *Remarques sur les prophètes*, il rend ainsi compte du travail qui termine son douzième volume, qui est notre dix-huitième : « A la suite de la préface » qui termine ces livres (les deux livres canoniques des » Machabées), on trouvera deux Dissertations de D. » Calmet : l'une sur la parenté des Juifs et des Lacé- » démoniens....; l'autre sur l'arche d'alliance... D. Cal- » met y examine si elle fut remise dans le temple après » la captivité de Babylone. A cette question, j'ai cru » devoir en ajouter une seconde... D. Calmet soutient » que l'arche n'a jamais reparu; mais on demande si » elle ne doit point un jour reparoître. Cette seconde » question est l'objet d'un supplément entièrement neuf, » que je place à la fin de cette Dissertation, où les » deux questions se trouvent ainsi réunies, comme étant » fondées l'une et l'autre sur le même texte. »

Rondet annonce ensuite quatre Dissertations sur Esdras, qu'il renvoyoit ailleurs : nous les avons données à la tête du premier livre canonique de ce nom, dans notre huitième volume. Nous terminons comme lui, par de courtes remarques sur les III^e^ et IV^e^ livres d'Esdras, et les III^e^ et IV^e^ livres des Machabées, apocryphes de l'Ancien-Testament, et par un *Abrégé de l'histoire des Juifs, depuis la mort de Simon, frère de Judas Machabée, jusqu'à Jésus-Christ.*

« C'est, dit Rondet, un morceau d'histoire que je » donnai dans ma première édition, sur le modèle de » celui qu'avoit donné l'abbé de Vence, mais plus con- » cis que celui de cet auteur; en ce que passant légè- » rement sur tous les faits dont j'ai parlé dans l'Abrégé » de l'histoire profane, à la tête des prophètes, je me » renferme ici dans ce qui concerne l'histoire des Juifs. » Ce morceau d'histoire est terminé par un tableau gé- » néalogique de la famille d'Hérode. »

SAINTE BIBLE.

REMARQUES SUR OSÉE.

I. Remarque importante touchant le commentaire de saint Jérôme sur les douze petits prophètes.

Avant de parler des prophéties d'Osée, il est important de remarquer ce que saint Jérôme nous apprend dans le prologue qu'il a mis à la tête de son troisième livre sur Amos ; c'est qu'en travaillant sur les douze petits prophètes, il n'a suivi d'autre ordre que celui des invitations qui lui ont été faites d'expliquer tel ou tel livre : *Præpostero ordine atque confuso, duodecim prophetarum opus et cœpimus, et Christo adjuvante complebimus. Non enim a primo usque ad novissimum juxta ordinem quo leguntur, sed ut potuimus, et ut rogati sumus, ita eos disseruimus. Nahum, Michæam, Sophoniam et Aggæum, primo* φιλοπονοτάταις *Paulæ ejusque filiæ Eustochio,* προσιφώνησα ; *secundo in Habacuc duos libros Chromatio Aquileiensi episcopo delegavi ; tertio, post longi temporis silentium, Abdiam et Jonam tibi (Pammachi) imperanti edisserui : præsenti anno, qui sexti consulatus Archadii Augusti et Anicii Probi fastis nomen imposuit, Exuperio Tolosanæ ecclesiæ pontifici, Zachariam, et ejusdem urbis Minervio et Alexandro monachis, Malachiam prophetam interpretatus sum. Statimque recurrens ad principium voluminis, Osee, et Joel et Amos, tibi negare non potui* (1). Il est avantageux d'observer cet ordre parce que c'est celui qu'il faudroit suivre en lisant les commentaires de saint Jérôme sur les douze petits prophètes, pour mieux entendre l'interprétation qu'il en donne.

II. Remarques sur les prophéties d'Osée. Mystères

Les prophéties contenues dans les livres des douze petits prophètes ne nous offriront pas un aussi grand jour que celles qui se trouvent dans le livre de Daniel. En ouvrant le livre d'Osée, nous rentrons dans l'obscurité des

(1) *Hieron. in Amos* : III. *tom.* III. *col.* 1423.

qu'elles renferment. Témoignage de saint Jérôme.

mystères couverts sous le voile de la lettre. C'est ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire dans la préface qui est à la tête de son commentaire sur ce prophète (1) : *Si in explanationibus omnium prophetarum Sancti Spiritus indigemus adventu, ut cujus instinctu scripti sunt, illius revelatione pandantur : et in Isaia atque Apocalypsi signatum librum legimus* (2), *quem scribæ et pharisæi, qui legis litteras nosse se jactant, non possunt legere, quia signatus est, nullusque inveniri potuit nisi leo de tribu Juda quem signavit Deus Pater, qui ejus posset reserare mysteria : quanto magis in explanatione Oseë prophetæ orandus est Dominus, et cum Petro dicendum* (3) : Edissere nobis parabolam istam : *præsertim cum obscuritatem voluminis in fine testetur ipse qui scripsit* (4) : Quis sapiens et intelliget ista ; intelligens, et cognoscet ea ? *Quod non pro impossibili, sed pro difficili debemus accipere, juxta illud Evangelii* (5) : Quis putas est servus fidelis et prudens, quem constituit Dominus super familiam suam ?

III. Objet du ch. 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre renferme en même temps de grands objets et de grands mystères. Selon la lettre, le Seigneur y offre d'abord le symbole d'une alliance légitime du prophète avec une femme infidèle dont l'opprobre rejaillit sur ses enfans ; sous cette image il représente son alliance avec la maison d'Israël qui est devenue infidèle, et dont les enfans ont attiré sa colère. Il annonce par les noms mystérieux des enfans qui naissent de ce prophète, les jugemens qu'il va exercer sur la maison d'Israël. L'un est appelé *Jezrahel*, pour montrer que Dieu va venger sur la maison de Jéhu le sang répandu dans la vallée de Jezrahel. Le second est une fille nommée *Lo-ruchama*, Sans-miséricorde, pour signifier que Dieu cessera d'exercer sa miséricorde sur la maison d'Israël, qui sera livrée aux Assyriens, mais que sa miséricorde éclatera ensuite sur la maison de Juda, qui sera miraculeusement délivrée de la main des Assyriens. Le troisième enfant est un fils nommé *Lo-ammi*, Non-mon-peuple, pour montrer que la maison d'Israël va être rejetée par le Seigneur. A ces menaces succèdent des promesses. Le Seigneur multipliera prodigieusement le nombre des enfans d'Israël ; et les enfans d'Israël se réuniront avec les enfans de Juda sous un seul chef,

(1) *Hier. in Osee, præf.* — (2) *Isai.* xxix. 11. *et Apoc.* v. 1. — (3) *Matth.* xiii. 36. — (4) *Osee,* xiv. 10. — (5) *Matth.* xxiv. 45.

parce que le jour de Jezrahel sera grand. Saint Paul nous découvre (1) que cette prodigieuse multiplication des enfans d'Israël trouve son accomplissement dans la vocation des gentils, qui sont devenus non-seulement enfans d'Israël, mais enfans de Dieu même par l'esprit de la foi. Leur union avec les Juifs fidèles a pu être représentée par celle des deux maisons d'Israël et de Juda : le chef unique sous lequel ils se sont réunis est Jésus-Christ désigné sous le nom de *Jezrahel*, qui peut également signifier *le bras de Dieu* ou *le germe de Dieu*. Sous ce point de vue, *le jour de Jezrahel* est le jour de Jésus-Christ, le temps de l'Evangile. Mais *le grand jour de Jezrahel* sera le grand et terrible jour du dernier avénement de Jésus-Christ, et la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda n'aura son entier accomplissement qu'à la fin des siècles, lorsque la nation juive représentée par la maison d'Israël rejetée, viendra se réunir avec le peuple chrétien représenté par la maison de Juda qui est l'objet de la miséricorde du Seigneur ; ce qui nous découvre que dans la première partie de la prophétie les reproches et les menaces qui frappent la maison d'Israël, peuvent tomber particulièrement sur les Juifs incrédules, et que les promesses faites à la maison de Juda regardent l'Eglise de Jésus-Christ. On peut même ajouter que comme au commencement la terre dont le Seigneur se plaint n'est point nommée, l'infidélité dont il y est parlé, peut bien être non-seulement celle de la terre d'Israël au temps du prophète, mais encore celle de toute la terre, c'est-à-dire de toutes les nations, lorsque Jésus-Christ est venu sur la terre. Mais écoutons saint Jérôme qui va lui-même nous découvrir tous ces grands objets. Ce saint docteur commence par dissiper toutes les idées fâcheuses que l'on pourroit prendre de l'alliance ordonnée au prophète. Saint Jérôme lisoit dans l'hébreu comme dans le grec des Septante : *Sume tibi uxorem fornicationum ac filios fornicationum :* sur quoi voici ce qu'il dit : Ἀπὸ κοινοῦ, *subauditur*, Sume tibi uxorem fornicationum, et sume tibi filios fornicationum. *Utrumque potest intelligi, quod et fornicariæ priores de fornicatione susceptos recipiat filios, et ipse ex meretrice generet filios, qui idcirco fornicationis appellandi sunt filii, quod sint de meretrice generati. Nec culpandus propheta, interim ut sequamur historiam,*

(1) *Rom.* IX. 24. 25. 26.

si meretricem converterit ad pudicitiam, sed potius laudandus quod ex mala bonam fecerit : non enim qui bonus permanet, ipse polluitur, si societur malo ; sed qui malus est, in bonum vertitur, si boni exempla sectetur. Ex quo intelligimus non prophetam perdidisse pudicitiam fornicariæ copulatum, sed fornicariam assumpsisse pudicitiam quam antea non habebat : præsertim cum beatus Osee, non ob causam luxuriæ, non libidinis, non propria fecerit voluntate, sed Dei paruerit imperio, ut quod in isto carnaliter legimus, in Deo factum spiritualiter probaremus : qui suscepit Synagogam, hoc est populum Judæorum fornicationi et libidini servientem (1). Plus loin, il ajoute : *De Salvatoris et Ecclesiæ typo in præfatiuncula diximus, quod sumpserit sibi uxorem fornicariam, quæ prius idolis serviebat* (2). Et plus loin encore sur le même texte : *Ceterum nostris, qui tamen volunt suscipere veritatem, illud breviter ostendamus ex eo quod dicitur :* Quia fornicans fornicabitur terra a Domino; *non tam prophetam junctum esse meretrici, quam omne hominum genus a societate Domini recessisse* (3). Il vient ensuite à la naissance de l'enfant nommé *Jezrahel;* il remarque que ce nom (4) peut signifier *semen Dei,* race de Dieu, ou Fils de Dieu. De là il passe à la menace jointe à ce nom : *Quoniam adhuc modicum et visitabo sanguinem Jezrahel super domum Jehu, et quiescere faciam regnum domus Israel.* Il observe que dans le grec, au lieu de *Jehu,* on lit *Juda;* mais que c'est assez visiblement une faute de copiste. *Sed hoc mihi videtur non vitio Septuaginta interpretum, sed scriptorum inolevisse imperitia, qui ignorantes* Jehu, *quod magis tritum erat, scripserunt* Juda (5). Et après avoir expliqué le sens littéral, il vient au sens spirituel, en disant : *Typus autem seminis Dei, et ultio sanguinis ejus, refertur ad Domini passionem, propter quam et domus Juda et regnum universi Israel dicitur subvertendum* (6). Plus loin, il ajoute : *Quomodo propter sanguinem Naboth, qui effusus est in Jezrahel, deleta est domus Achab, ut Eliæ vaticinium compleretur ; sic propter sanguinem veri Jezrahel, hoc est seminis Dei, regnum destructum est Judæorum* (7). Il propose ensuite une autre vue qu'il est important de remarquer, parce

(1) *Hier. in Osee,* 1. *tom.* III. *col.* 1239. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid. col.* 1240. — (5) *Ibid. col.* 1241. — (6) *Ibid.* — (7) *Ibid.*

qu'elle peut avoir son application, sinon dans le texte que nous considérons, du moins dans quelques autres : *In omnibus quidem prophetis, sed præcipue in Osee, decem tribus referuntur ad hæreticos, quorum multitudo maxima est; duæ autem tribus quæ appellantur Juda, Ecclesiæ personam possident, quæ sub stirpe David regnabant. Arcus igitur hæreticorum..... confringetur in valle seminis Dei, de quo humilia et terrena senserunt* (1). Il vient à l'enfant nommé *Sans-miséricorde;* et après avoir expliqué le sens littéral, il passe au sens spirituel, considéré de même sous deux points de vue (2) : *Juxta typum dicimus eos qui propter sanguinem seminis Dei vocantur* Absque misericordia, *et dicere ausi sunt* (3) : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros, *hucusque servire Romanis; domum autem Juda, eos videlicet ex Judæis qui Dominum sunt confessi, non in exercitus fortitudine, sed in Evangelii prædicatione salvatos. Quod in Israel et Juda tam juxta historiam, quam juxta typum interpretati sumus, referamus ad hæreticorum conciliabula et ad Ecclesiam Domini Salvatoris : quod illis absque misericordia derelictis, regnumque perdentibus, Ecclesia Dei sui virtute superavit.* Il considère ensuite l'enfant appelé *Non-mon-peuple;* et il passe du sens littéral au sens spirituel, considéré de même sous deux points de vue : *Quod recte intelligere possumus, et in omni populo Judæorum, qui propter offensam seminis Dei captivitati traditus, regnum perdidit et provinciam, appellaturque* Non populus Dei ; *et in persona hæreticorum.* Saint Jérôme réunit les deux derniers versets, et n'y découvre d'autre sens que le spirituel considéré sous deux points de vue, dont le premier lui est offert par saint Paul : *Beatus apostolus Osee prophetæ assumens testimonium, et exponens illud super vocatione gentium, et eorum fide qui ex Judæis credere voluerunt, omnem nobis difficultatem interpretationis abscidit, asserens Christi temporibus esse completum : ut scilicet in Israel eligantur* (ou plutôt *intelligantur*) *duodecim tribus, hoc est omnis populus Judæorum, et in Juda hi qui ex gentibus Jesum Dominum confitentur* (4). Il prévient une objection de la part de ceux qui s'attachent à la lettre du texte, et qui d'ailleurs ne croient point en Jésus-Christ (5) : *Si quis autem alienus a fide*

(1) *Hier. in Osee*, 1. *tom.* III. *col.* 1241. — (2) *Ibid. col.* 1242. — (3) *Matt.* XXVII. 25. — (4) *Hier. in Osee*, 1. *tom.* III. *col.* 1243. — (5) *Ibid. col.* 1244.

Christi, et non recipiens auctoritatem novi testamenti, sed de numero circumcisionis, responderit filios Juda et filios Israel duas tribus sonare et decem, de quibus crebro diximus; et in hoc dantes manus, nihil fidei nostræ nocere monstrabimus. Sed postquam fuerit numerus filiorum Israel quasi arena maris in toto orbe dispersus, et omnem supputationem vicerit populi multitudo, tunc habebit licentiam Israel qui hodie quoque captivus est; et qui prius dicebatur Absque misericordia, *et* Non populus meus, *cum duabus tribubus, id est Juda et Benjamin, quarum magna pars in Christum credidit, inire concordiam, ut corporibus separatos jungat fides, et unum sibi caput ponant et principem, de quo scripsit Ezechiel* (1) : Et princeps unus in medio eorum, David servus meus ; *et resuscitabuntur quasi ab inferis mortui, Juda scilicet et Israel qui in infidelitate mortui erant. Et hæc omnia fient, quia magnus est dies seminis Dei, qui interpretatur Christus. Ex quo perspicuum est ideo in typo Naboth Jezrahelitis sanguinem præcessisse, ut veritas compleretur in Christo. In hoc enim et non in illo magnus est dies Jezrahel, de quo dicitur* (2) : Hæc est dies quam fecit Dominus : exultemus, et lætemur in ea. Il propose une troisième interprétation relativement au point de vue qu'il a déjà présenté sur les autres parties de ce chapitre, en y considérant les enfans d'Israël séparés de Juda comme l'image des sectes séparées de l'Eglise : *Interpretationis tertiæ quam suscepimus, Israel in hæreticis, Juda in Ecclesiæ hominibus exponendus, hic sensus est; ut postquam Dominus in claritate sua venerit regnaturus, hi qui ante vocabantur* Non populus ejus, *vocentur* Filii Dei viventis : *cum Judæ, id est, Ecclesiæ Dei fuerint copulati; et unum caput Christum habuerint, et ascenderint de terra, id est de terrenis sensibus et humilitate litteræ; et susceperint magnum diem seminis Dei* (3). Ainsi, dans ces deux derniers sens, saint Jérôme porte ses vues jusqu'au dernier avénement de Jésus-Christ, pour y trouver le dernier accomplissement de la prophétie, soit sur les Juifs qui seront alors rappelés à la foi, soit sur les hérétiques ou schismatiques qui, étant séparés de l'Eglise, y seront ramenés. Mais le témoignage de saint Paul est si formel pour

(1) *Ezech.* XXXIV. 24. *et* XXXVII. 24. — (2) *Psal.* CXVII. 24. — (3) *Hier. in Osee*, 1. *tom.* III. *col.* 1244.

la vocation des gentils dans le premier des deux versets dont parle ici saint Jérôme, qu'il y a lieu de présumer que le dernier verset est le seul qui soit applicable au rappel futur des Juifs et des autres peuples séparés de l'Eglise.

IV. Remarques sur les ℣ 10. et 11. du ch. 1er. Sont-ils applicables au rappel futur des Juifs? annoncent-ils leur retour dans la Palestine? Le ℣ 10. selon le témoignage de saint Paul, regarde la vocation des gentils; le seul ℣ 11. est applicable au rappel futur des Juifs; et il annonce non leur retour dans la Palestine, mais leur introduction dans la Jérusalem céleste.

Le P. Houbigant croit aussi voir dans cette prophétie le rappel futur des Juifs; mais il y rapporte les deux versets. « Le prophète, dit-il, passe ici des menaces aux promesses; et c'est la coutume des prophètes pour empêcher » que les Juifs, après l'exécution des menaces, ne croient » que Dieu ne prendra plus aucun soin de leur nation. Mais » ces promesses paroissent regarder le dernier état des Juifs, » lorsqu'ils se réuniront sous un seul chef qui est le Messie, » en sorte qu'alors on puisse dire : Vous êtes les enfans du » Dieu vivant. Car il est difficile d'appliquer les paroles de » ce texte au retour de la captivité de Babylone : les Juifs » qui revinrent de Babylone n'étoient pas la centième partie de leur nation, loin d'être comparables au sable de la » mer par leur nombre; et ils ne se donnèrent point un seul » chef; Zorobabel fut leur gouverneur, mais il n'étoit pas » seul; et leur état, depuis ce temps, fut aristocratique, et » non monarchique; ils n'eurent point de rois, si ce n'est » lorsqu'enfin ils ne furent plus dignes d'être appelés enfans » du Dieu vivant. » Sur ce qu'ensuite le texte ajoute ces mots: *et ascendent de terra,* le P. Houbigant pour exprimer cela dit que les Juifs au temps de leur rappel quitteront la terre, *terram relinquent;* c'est ainsi qu'il le traduit dans sa version; il conserve dans sa note l'expression du texte; ils s'élèveront, ils monteront de la terre, *et ascendent de terra,* c'est-à-dire, de tous les lieux où ils habitoient pour se rassembler dans la Judée leur ancienne demeure : *Sive ex omnibus locis quos habitabant, ut confluant in Judæam, suam antiquam habitationem.* Le prophète ajoute : car le jour de Jezrahel sera grand : *quia magnus dies Jezrahel.* Le P. Houbigant dit : « Ces paroles terminent les promesses qui précèdent. C'est pourquoi *Jezrahel* est pris ici » en bonne part, et ne marque plus comme au ℣ 5. le lieu » d'un grand carnage. Mais le prophète ayant employé plus » haut ce nom, se sert de l'occasion qui se présente pour » montrer ce qu'il y a de plus intéressant dans ce nom; » car *Jezrahel* signifie, *Dieu semera.* C'est pourquoi il prophétise touchant ce grand jour où la nation juive sera » plantée de la main de Dieu même, et deviendra une des » plantes du père céleste, qui ne sera jamais arrachée. » Le

P. Houbigant ne fait ici aucune mention du témoignage de saint Paul qui dans le ℣ 10. nous montre la vocation des gentils; il rappelle seulement le témoignage de cet apôtre dans sa note sur le ℣ 1er du chapitre suivant, et paroît alors supposer que saint Paul avoit également en vue les Juifs et les gentils; mais quoique saint Paul en cet endroit parle des Juifs et des gentils, il est assez visible que c'est aux gentils seuls qu'il applique le texte d'Osée; et son témoignage paroît assez déterminer le sens de ce verset, qui trouvant dans cette époque toute la justesse de son application n'a pas besoin d'être appliqué à un sens ultérieur. Il est bien vrai que les ℣ 10. et 11. ne sont pas applicables aux Juifs revenant de la captivité de Babylone. Mais le ℣ 10. convient parfaitement à la vocation des gentils; et le seul ℣ 11. paroît être ici applicable au rappel futur des Juifs. Il en résulte même une suite admirable dans le sens spirituel des prophéties que renferme ce chapitre. Au ℣ 2. on voit l'iniquité dont toute *la terre* étoit coupable lorsque Jésus-Christ y est venu pour sauver les hommes; aux ℣ 3., 4. et 5. l'annonce des vengeances du Seigneur sur la nation juive devenue coupable du sang de Jésus-Christ désigné par *Jezrahel;* aux ℣ 5. 6. 7. l'annonce de la réprobation de ce peuple incrédule, représenté par la *maison d'Israël*, et de la protection de Dieu sur son Eglise représentée par la *maison de Juda*. Aux ℣ 8. et 9. seconde annonce de la réprobation des Juifs incrédules. Au ℣ 10. annonce de la vocation des gentils à la foi, comme le remarque saint Paul. Au ℣ 11. annonce du rappel futur des Juifs, et de leur réunion avec les Chrétiens sous la conduite d'un seul chef qui est Jésus-Christ, pour monter de la terre où ils sont dispersés, non dans l'ancienne terre de promission, mais dans le ciel même où Dieu rassemble ses élus, et où il les fait entrer dans le repos éternel dont la terre de promission étoit l'image. Le nom de *Jezrahel* peut bien signifier à la lettre *seminabit Deus :* mais au chapitre suivant, ℣ 22., le P. Houbigant le traduit lui-même par *sementis Dei,* la semence de Dieu. Le même nom peut donc également signifier *semen Dei,* comme l'exprime saint Jérôme. Ce nom mystérieux désigne ici Jésus-Christ même, qui est, selon la remarque de saint Jérôme, *semen Dei,* la race de Dieu, le Fils de Dieu; ce divin Libérateur qui dès le temps de la chute de l'homme fut annoncé comme devant naître de la femme, et devant écraser la tête du serpent, selon l'expres-

sion du texte original (1): *Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius : ipsa* (selon l'hébreu *ipse*) *conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus.* Le *grand jour de Jezrahel,* selon la remarque de saint Jérôme, sera le grand jour de Jésus-Christ, le grand jour du Seigneur, lorsqu'il viendra avec les anges et les saints consommer l'entière délivrance de ses élus, et les introduire tous dans la Jérusalem céleste, dans la terre des vivans : *Et hæc omnia fient, quia magnus est dies seminis Dei, qui interpretatur Christus.*

V. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Paul et de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le premier verset paroît être la suite et la conclusion du chapitre précédent, il est visiblement relatif à la réunion qui s'y trouve annoncée. Il paroît que c'est aux enfans de Juda que la parole est adressée. Saint Jérôme l'entendoit ainsi (2) : *Quia magnus est dies Jezrahel, in quo Judas et Israel unum habebunt principem ; et nequaquam dicetur Israeli,* Non populus meus; *sed e contrario vocabuntur filii Dei viventis : idcirco,* o homines tribus Juda! *nolite desperare decem tribuum salutem ; sed eas quotidie et sermone e toto et litteris ad pœnitentiam provocate : quia frater vester appellantur et soror ; frater ex eo quod dicitur,* Populus meus; *soror, ex eo quod appellantur* Misericordiam consecuta. Il vient au sens spirituel, et y découvre la promesse du rappel futur des Juifs à la foi : *Aliter : Qui in Christum creditis, et estis tam ex Judæis quam ex gentibus, dicite fractis ramis, et priori populo, qui projectus est;* Populus meus, *quia frater tuus est;* et Misericordiam consecuta, *quia soror tua est. Cum enim intraverit plenitudo gentium* (3), *tunc omnis Israel salvus fiet.* Il en fait ensuite l'application à la conversion des hérétiques : *Hoc idem nobis præcipitur, ne hæreticos penitus desperemus; sed provocemus ad pœnitentiam, et illorum salutem germanitatis optemus affectu.* Les versets suivans s'adressent aux Israélites des dix tribus, et sont assez visiblement le commencement d'un chapitre, comme le remarque encore très-bien saint Jérôme, lorsqu'après avoir rapporté le texte des ℣ 2. et 3., il dit : *Hucusque ad Israel populum, hoc est, decem tribus sermo directus est. Nunc alterum caput incipit, et præcipitur filiis, id est, populo, ut ineant judicium ad-*

(1) *Gen.* III. 15. — (2) *Hier. in Osee,* II. *tom.* III. *col.* 1244. — (3) *Rom.* XI. 25.

versum matrem suam, quæ eos genuit : quæ de meretrice uxor effecta, mores pristinos non reliquit; et rursum fornicata est cum amatoribus suis (1). Tout le reste du chapitre est la suite naturelle de ces deux versets : on y voit des menaces et des promesses. Les menaces annoncent la réprobation de Samarie et de ses enfans ; les promesses regardent le rétablissement de la maison d'Israël; dans les derniers versets, saint Paul nous découvre la conversion des gentils. Saint Jérôme, après avoir expliqué à la lettre les deux premiers versets, en les appliquant aux Israélites des dix tribus, découvre en peu de mots ce qu'il pense du sens spirituel de tout ce chapitre, qu'il applique aux Juifs incrédules et aux hérétiques. *Ne semper triplici explanatione tendamus volumina, hoc raro admonuisse sufficiat, quæ dicta sunt convenire et Judæis negantibus Christum, et hæreticis fidem Domini relinquentibus : quorum fornicatio proprie inter ubera est, et in artificio idolorum et variorum dogmatum corde versatur, qui revertentur ad diem nativitatis suæ; ut si non egerint pœnitentiam, ethnicis comparentur* (2). Lorsqu'il vient au ℣ 14., où commencent les promesses qui regardent Samarie, *Ecce ego lactabo eam*, etc., saint Jérôme observe que les Juifs et nos judaïsans rapportoient ces promesses au règne de mille ans qu'ils attendoient : *Hæc circumcisio et nostri judaizantes ad mille annorum regnum referunt, quæ et in principio per apostolos vinitores, et credentium multa millia ex Israel videmus esse completa, et compleri quotidie in his qui credere noluerint. Quodque nos diximus,* Lactabo eam, *et Septuaginta interpretati sunt,* Seducam eam, *ad Antichristi tempus referunt ; ut qui Christi non receperint veritatem, illius recipiant mendacium, et postea Christo adveniente salventur* (3). Il paroît que cette dernière vue sur l'Antechrist ne venoit pas des Juifs incrédules, mais des Chrétiens mêmes qui, par les annonces de Jésus-Christ dans l'Evangile, comprenoient que le temps viendroit où les Juifs seroient séduits par l'Antechrist et ensuite ramenés à Jésus-Christ ; et cette vue est totalement indépendante du prétendu règne de mille ans, en sorte que cette vue pourroit être vraie, quoique le prétendu règne futur de mille ans fût faux. A la fin sur les derniers versets, saint Jérôme les explique d'abord sommairement dans un

(1) *Hier. in Osée*, II. *tom.* III. *col.* 1245. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1280.

sens spirituel, où il considère dans le nom de Jezrahel la signification de *semen Dei*, comme désignant Jésus-Christ; après quoi il observe, en deux mots, que les Juifs et les judaïsans prennent ces promesses dans le sens littéral, et en attendent l'accomplissement grossier et charnel à la fin du monde, après la manifestation de l'Antechrist : *Quæ omnia Judæi et nostri judaizantes post Antichristum in fine mundi corporaliter præstolantur.* Il ne parle point de l'usage que saint Paul fait des deux derniers versets, en les appliquant à la vocation des gentils.

VI. Remarques sur les promesses renfermées dans le chap. II. Regardent-elles uniquement la conversion future des Juifs? leur assurent-elles une félicité temporelle? Ces promesses ont été accomplies spirituellement sur les premiers Juifs qui ont cru en Jésus-Christ; elles auront leur entier accomplissement dans le rappel futur de cette nation, mais toujours dans un sens spirituel.

Le P. Houbigant, au commencement et à la fin de ce chapitre, croit apercevoir la promesse de la conversion future des Juifs, mais de manière qu'il borne à une félicité terrestre et temporelle les promesses qui leur sont faites dans les derniers versets. « Les Juifs, dit-il, ne servirent » point les idoles de Baal après la captivité de Babylone; » mais cependant ce ne sont point les temps de ceux-là qui » sont ici annoncés; car on lit ensuite : *En ce jour-là, je* » *ferai pour eux une alliance avec les bêtes des champs*, etc., » et cette prophétie regarde la perpétuelle tranquillité des » Juifs, leur félicité, leur foi; ce qui certainement ne con- » vient pas aux Juifs revenus de Babylone; mais cela montre » ouvertement le retour de la nation juive dans les derniers » temps. » Et il ne parle point du témoignage de l'apôtre saint Paul, qui, dans la fin de ce chapitre, nous montre la conversion des gentils. On conviendra sans doute que ces promesses faites aux dix tribus ne regardent point proprement le retour des Juifs après la captivité de Babylone, premièrement parce que les Juifs proprement dits, c'est-à-dire ceux qui appartenoient à la maison de Juda, sont entièrement différens des Israélites qui appartenoient à la maison d'Israël, et dont la plus grande partie ne revinrent point alors dans leur pays : mais l'accomplissement de ces promesses n'a point été totalement renvoyé à la fin des siècles; elles ont commencé d'avoir leur accomplissement au premier avénement de Jésus-Christ : elles ont été alors accomplies spirituellement en la personne des Juifs qui ont cru en Jésus-Christ; et la foi de ces Juifs a été imitée par celle des gentils, à qui ils annoncèrent l'Evangile : c'est ainsi que dans ce chapitre la foi des gentils se trouve intimement liée avec la foi des Juifs, et expressément marquée dans les derniers versets, où l'apôtre saint Paul nous la découvre. Il en sera de même à la fin des temps, lorsque

les promesses recevront leur entier accomplissement sur le corps entier de la nation juive. Dieu se servira d'eux pour annoncer l'Evangile aux nations infidèles qui se trouveront encore sur la terre, et au milieu desquelles Dieu se formera alors une multitude innombrable d'élus. Ainsi, encore une fois, la foi des gentils se trouvera intimement liée avec la foi des Juifs. Mais la félicité et la tranquillité que Dieu promet aux enfans d'Israël réunis à l'Eglise de Jésus-Christ n'est pas celle de la terre, sur laquelle tous les enfans de Dieu doivent passer par les tribulations avec Jésus-Christ leur chef; c'est celle de l'éternité, dont ils goûteront les prémices ici-bas au fond de leurs ames, au milieu des persécutions mêmes les plus vives, mais dont ils ne posséderont la plénitude que dans la Jérusalem céleste, qui est le seul séjour de la paix parfaite. Les expressions du prophète prises par les Juifs et les judaïsans dans un sens littéral et charnel, *corporaliter*, doivent être prises spirituellement par ceux qui veulent se préserver des erreurs et des illusions de ces hommes trop attachés à leurs idées grossières et terrestres.

VII. Remarques sur les ℣ 23. et 24. du ch. II., où saint Paul nous découvre la conversion des gentils. Comment il est vrai que la conversion des gentils s'y trouve annoncée. Est-il vrai que saint Pierre applique le même texte aux Juifs convertis? Comment se concilient les témoignages de ces deux apôtres.

On objectera sans doute que les expressions du prophète à la fin de ce chapitre, *Misèrebor ejus quæ fuit absque misericordia; et dicam Non populo meo : Populus meus es tu* (1), font assez visiblement allusion à celles dont le Seigneur s'est servi au chapitre précédent pour marquer la réprobation des enfans d'Israël, c'est-à-dire, des Juifs incrédules dont ils étoient la figure : *Voca nomen ejus Absque misericordia; quia non addam ultra misereri domui Israel.... Voca nomen ejus, Non populus meus, quia vos non populus meus* (2). Mais c'est que, selon la remarque de l'Apôtre même, les Juifs incrédules sont devenus semblables aux nations infidèles, et ils deviendront un jour semblables aux nations fidèles. *Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum; ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur* (3). Ainsi ce double caractère de n'être point l'objet de la miséricorde du Seigneur, et de devenir ensuite l'objet de sa miséricorde; de n'être point le peuple du Seigneur, et de devenir ensuite son peuple, convient également aux Juifs incrédules et

(1) *Osee*, II. 23. *et* 24. — (2) *Osee*, I. 6. *et* 9. — (3) *Rom.* XI. 30. 31.

aux gentils infidèles. Saint Paul nous a déjà montré sous cette image la vocation des gentils au ℣ 10. du chapitre précédent : *Et erit in loco ubi dicetur eis, Non populus meus vos, dicetur eis, Filii Dei viventis.* Ainsi le *Non populus meus* du ℣ 9. représente les Juifs incrédules rejetés ; et celui du ℣ 10. les gentils infidèles avant leur vocation. Il n'est donc pas étonnant que l'apôtre saint Paul nous découvre les gentils sous les mêmes caractères à la fin du chapitre 11. Car il est assez visible que c'est des gentils que parle saint Paul lorsque, réunissant les textes du chapitre 11 et du chapitre 1er, il dit : *Vocavit nos (Deus) non solum ex Judæis sed etiam ex gentibus, sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam; et non dilectam, dilectam; et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam : Et erit in loco, ubi dictum est eis : Non plebs mea vos : ibi vocabuntur Filii Dei viventis. Isaias autem clamat pro Israel: Si fuerit numerus filiorum Israel tamquam arena maris, reliquiæ salvæ fient* (1). Saint Paul distingue ici très-clairement les gentils d'avec les Juifs : le texte d'Isaïe regarde les Juifs, les deux textes d'Osée regardent les gentils. La liaison même de ce texte avec ce qui le précède conduit naturellement à cette interprétation. Car c'est de la maison d'Israël que Dieu parle dans tout ce chapitre, c'est donc d'elle qu'il dit au ℣ 23 : *Et seminabo eam mihi in terra :* elle sera pour moi comme une semence que je répandrai sur la terre ; c'est après avoir répandu sa miséricorde sur elle, c'est après avoir fait alliance avec elle que Dieu la sème ainsi sur la terre pour v fructifier : ce n'est donc pas d'elle, mais de la gentilité même, c'est-à-dire, de la gentilité infidèle, qu'il dit ensuite : *Et miserebor ejus quæ fuit absque misericordia : et dicam Non populo meo : Populus meus es tu ; et ipse dicet : Deus meus es tu.* C'est ce que l'on a vu dans l'établissement de l'Eglise : Jésus-Christ a semé sur la terre ses apôtres et les autres Juifs qui ont cru en lui ; ils y ont fructifié en annonçant l'Evangile aux nations ; et alors la miséricorde de Dieu s'est répandue sur les gentils qui jusque-là n'avoient point été l'objet de sa miséricorde ; et il a reconnu pour son peuple ces hommes qui auparavant n'étoient point son peuple. Ainsi l'usage que l'Apôtre fait de cette parole est très-juste ; et il demeure constant

1) *Rom.* IX. 24. *et seqq.*

que cette parole convient très-bien aux gentils appelés à la foi par le ministère des apôtres et des autres Juifs fidèles. Il en sera de même à la fin des temps; lorsque Dieu aura rappelé à lui la nation juive, il la semera sur la terre pour y fructifier par la prédication de l'Evangile; il se servira d'elle pour appeler à la foi le reste des nations qui n'ont point encore cru à l'Evangile; et alors il répandra sa miséricorde sur ces hommes qui auparavant n'étoient point l'objet de sa miséricorde; il reconnoîtra pour son peuple, ces hommes qui auparavant n'étoient point son peuple. *Et seminabo eam mihi in terra; et miserebor ejus quæ fuit absque misericordia; et dicam Non populo meo: Populus meus es tu; et ipse dicet: Deus meus es tu.*

On objectera peut-être encore que saint Pierre fait usage de la même prophétie d'Osée, et que, comme c'est à des Juifs qu'il écrit, il en résulte que c'est aux Juifs mêmes qu'il applique ce que saint Paul paroît avoir appliqué aux gentils. Mais le même esprit animoit saint Pierre et saint Paul; et s'il étoit vrai que ces deux apôtres eussent eu en vue le même texte, il en résulteroit seulement que ce texte seroit en même temps susceptible des deux sens, parce qu'en effet les deux peuples ayant éprouvé un semblable abandon et une semblable miséricorde, les expressions du prophète peuvent convenir aux deux peuples. Mais saint Pierre ne cite point Osée, au lieu que saint Paul le cite. Saint Paul réunit manifestement le texte du chapitre II. ℣ 24. et 25., et celui du chapitre I^er^. ℣ 10., au lieu que celui de saint Pierre, qui ne cite ni l'un ni l'autre, pourroit bien faire allusion aux seuls textes du chapitre I^er^. ℣ 6. et 9., où le Seigneur dit qu'il ne répandra plus sa miséricorde sur la maison d'Israël, et que ce peuple ne sera plus son peuple. Saint Pierre leur dit donc : *Vous qui autrefois n'étiez point son peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu; vous qui autrefois n'étiez point l'objet de sa miséricorde, et qui maintenant êtes devenus l'objet de sa miséricorde.* Alors il n'y a aucune discordance entre ces deux apôtres : saint Pierre applique aux Israélites dispersés dans les provinces des nations ce qu'Osée a dit en parlant d'eux; et saint Paul applique aux gentils ce que l'Esprit disoit par la bouche de ce prophète en parlant mystérieusement de la vocation des gentils. Quelques-uns prétendent que, quoique saint Pierre écrivît particulièrement aux Juifs convertis, il parle aussi également aux gentils

qui avoient comme eux embrassé la foi; et que ce sont les gentils qu'il a ici particulièrement en vue, parce que c'étoit principalement d'eux qu'il étoit vrai de dire qu'autrefois ils n'étoient point le peuple de Dieu; qu'autrefois ils n'étoient point l'objet de sa miséricorde. Mais soit qu'on l'entende des Juifs ou des gentils, il demeure toujours constant que l'usage que saint Paul fait de ces deux paroles d'Osée est très-bien fondé, et que le sens qu'il nous y découvre est très-bien lié avec toute la suite du texte.

VIII. Objet du chapit. III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE III. C'est la suite du précédent. La maison d'Israël y est menacée d'un long abandon, et consolée par l'espérance de son retour. Les pères et les interprètes conviennent que la maison d'Israël représente ici la nation juive tombée dans l'incrédulité depuis Jésus-Christ. L'Esprit de Dieu annonce ici le long abandon auquel les Juifs incrédules ont été livrés, et leur retour futur à Jésus-Christ désigné sous le nom de *David* qui signifie *le bien-aimé*. La maison d'Israël est ici représentée sous le symbole d'une femme adultère : sur quoi saint Jérôme dit : *Notandum quia hæc adultera, præsens tempus significet Judæorum, qui absque Deo, et notitia Scripturarum, et gratia Spiritus sancti, diligantur* (ou *diliguntur*) *a Domino, qui omnium expectat salutem, et aperit januam pœnitentibus : et nihilominus illi res inutiles amant, traditiones hominum, et* δευτερωσίων *somnia diligentes; et nequaquam uvas habeant* (ou *habent*) *et vinum et plena musto torcularia, sed vetera vinacia quæ projecta sunt* (1). Plus loin, sur la longue durée de cet abandon, saint Jérôme dit : *Post passionem Domini Salvatoris usque in præsentem diem, paulo minus quadringentesimus annus expletur : et quantum temporis resideat usque ad diem judicii, nec angeli noverunt, nec Filius : qui ideo ignorare se dicit, quïa nobis non expedit discere. Hi sunt ergo multi dies quibus infelix Synagoga, et mulier adultera hordeo pascitur, et sedet contracta, quia cum Christo stare non potest* (2). Plus loin il ajoute : *Hæc est cæcitas quæ ex parte accidit Israeli, ut subintraret plenitudo gentium, et tunc omnis Israel salvus fieret; et multo post tempore revertentur, et quærent Dominum Deum suum, et David regem suum, qui de David stirpe generatus est* (3). Il finit en observant que les Juifs expliquent cette

(1) *Hier. in Osee*, III. *tom.* III. *col.* 1254. — (2) *Ibid. col.* 1256. — (3) *Ibid. col.* 1257.

prophétie de deux manières : *Præsens capitulum, alii Judæorum super babylonica captivitate interpretantur, quando septuaginta annis desolatum est templum, et altare et victimæ ac sacerdotium non fuerunt, et postea sub Zorobabel in sedes pristinas sunt reversi. Alii, ut nos, in futurum tempus differunt : et quæ sit causa tam grandis offensæ ut tanto tempore relecti sint, maxime cum idola non colant, præter interfectionem Salvatoris, aliam non valent invenire* (1). Il est assez visible que, selon la lettre, cette prophétie regarde la maison d'Israël et non la maison de Juda; de manière qu'elle n'est pas applicable à la captivité de Babylone, et que depuis la captivité de Babylone, elle n'est pas applicable à la maison d'Israël, qui n'est pas revenue, mais uniquement à la nation juive abandonnée depuis qu'elle a refusé de croire en Jésus-Christ, mais réservée pour être un jour ramenée à lui avant la fin des temps.

IX. Remarques sur la prophétie contenue dans les ℣ 4. et 5. du chap. III. Cette prophétie marque bien l'état présent des Juifs, et la promesse de leur retour futur à Jésus-Christ. Mais en quoi consiste le bien qui sera le sujet de leur étonnement? sera-ce de se voir rassemblés et rétablis dans la Palestine, ou d'être appelés à posséder avec nous les biens éternels que Dieu promet

Le P. Houbigant reconnoît aussi que cette prophétie regarde l'état présent des Juifs, et non la captivité de Babylone, qui jamais n'est exprimée de cette manière. Mais au lieu de ces mots : *Pavebunt ad Dominum et ad bonum ejus*, il traduit : *Stupebunt in Domino et in beneficentia ejus :* et voici comment il l'explique : « Ils admireront la » Providence et la fidélité de leur Dieu qui, après tant de » siècles, les aura rassemblés, en sorte que leur état pa- » roisse comme une résurrection des morts. » Si nous devons l'entendre dans un sens spirituel, cela sera très-vrai : ils seront sans doute très-étonnés de se trouver rassemblés avec nous dans l'Eglise de Jésus Christ pour y participer avec nous aux biens spirituels que Dieu nous y communique par Jésus-Christ. Mais si on l'entend dans un sens littéral; si l'on prétend que le sujet de leur étonnement sera de se trouver rassemblés dans la Palestine, et d'y voir leur république ou peut être même leur monarchie rétablie, en sorte que cet état paroisse comme une résurrection des morts, ce sont là les vaines espérances dont s'occupoient les Juifs et les judaïsans contre lesquels s'élève saint Jérôme. Il faut l'entendre expliquer ici ce qu'il entend par *bonum ejus.* Il l'entend (2) ou de Jésus-Christ même qui est aussi essentiellement bon que son Père qui est la bonté même : *Qui bonus filius, de bono natus est Patre;* ou

(1) *Hier. in Osee, III. tom. III. col. 1257.* — (2) *Ibid.*

beaucoup mieux encore des vrais biens que le Seigneur nous réserve dans la vie future, et dont David disoit (1) : Je crois que je verrai les biens du Seigneur dans la terre des vivans. *Sive ad bona Domini, de quibus sanctus loquitur* (2) : Credo videre bona Domini in terra viventium. « Car, ajoute-t-il, cette terre que nous habitons, nous » autres pécheurs, est la terre des mourans : *Hæc enim quam incolimus peccatores, terra est mortuorum.* » Sur quoi nous pouvons ajouter avec saint Pierre : *Mais nous attendons, selon la promesse du Seigneur, de nouveaux cieux et une terre nouvelle où la justice habitera* (3). Nous pouvons ajouter avec saint Jean (4), que quand ces nouveaux cieux et cette nouvelle terre paroîtront, *Dieu essuiera toutes les larmes de nos yeux, et la mort ne sera plus.* Ce sera donc bien là la terre des vivans; c'est donc bien là que nous verrons les biens du Seigneur : *Credo videre bona Domini in terra viventium;* et ce sont ces biens qui rempliront d'étonnement les Juifs appelés alors à les posséder avec nous : *Pavebunt ad Dominum et ad bonum ejus.*

à ses enfans dans la terre des vivans?

CHAPITRE IV. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède ; mais il regarde également la maison d'Israël. Ce sont des reproches et des menaces ; il y a seulement quelques mots adressés à la maison de Juda pour l'avertir de ne pas imiter l'infidélité de la maison d'Israël. C'est ce que saint Jérôme fait remarquer au commencement de son commentaire sur ce chapitre : *Nunc rursum ad Israel, id est, decem tribus sermo convertitur, exponens non frustra iratum Deum, tam gravia comminari et inferre supplicia : ne forsitan non ex judicii veritate, sed ex potentia Dei injuste videatur in eos qui non peccaverunt lata sententia prophetiæ* (5). Dans la suite il nous avertit que tout ce qui est dit ici aux dix tribus, peut s'appliquer aux hérétiques : *Omnia quæ dicuntur ad decem tribus, referre possumus ad hæreticos, qui reliquerunt regnum David et Jerusalem, id est, Christum et Ecclesiam; et ideo æterna nocte cooperti sunt, nec habent scientiam Dei, et repelluntur a Domino, ne sacerdotio fungantur ei; et filiorum quos genuerint, nunquam meminit, quia filii alieni facti sunt ei* (6). Lorsque ensuite le prophète avertit Juda de ne pas imiter Israël, voici comment saint

X. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Psal.* XXVI. 13. — (2) *Ibid.* — (3) 2. *Petr.* III. 13. — (4) *Apoc.* XXI. 1. *et* 4. — (5) *Hier. in Osee*, IV. *tom.* III. *col.* 1257. — (6) *Ibid. col.* 1256.

Jérôme l'explique : *Si semel fornicaris, hæretice, saltem tu, ecclesiastice, ne delinquas; ne ingrediaris in Galgalam, hæreticorum conciliabula, ubi peccata omnium revelantur, et instar porcorum volutantur in cœno* (1). C'est que le mot *Galgala* en hébreu peut signifier *revelatio* ou *volutatio*. Dans les chapitres précédens, on a vu que sous un autre point de vue la maison d'Israël peut représenter les Juifs incrédules ; et alors l'avis donné à Juda de ne pas imiter Israël, est celui que saint Paul nous donne de ne pas imiter les Juifs : *Propter incredulitatem fracti sunt : tu autem fide stas. Noli altum sapere ; sed time.* (2).

XI. Objet du chapitre v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre v. Ce chapitre est indépendant du précédent ; mais il a le même objet. Le prophète continue ses reproches et ses menaces contre la maison d'Israël, et ses avis à la maison de Juda. Il s'adresse particulièrement aux prêtres, ensuite à toute la maison d'Israël, et spécialement à la maison du roi. Saint Jérôme continue de regarder la maison d'Israël comme représentant les sociétés hérétiques, dont les chefs lui paroissent ici représentés par les prêtres et les rois : *Juxta tropologiam, accusatur populus ne se alienum arbitretur a crimine, si inductus sit a regibus et a sacerdotibus quos hæreticorum principes intelligimus. Ipsi quoque principes accusantur, quod quasi laqueus ceperint populum, et positi speculatores in Ecclesia eos duxerint in errorem* (3). Lorsqu'il vient à ces mots, *Israel et Ephraim ruent in iniquitate sua : ruet etiam Judas cum eis*, voici comment il les explique : *Hæretici matrem habent iniquitatis suæ superbiam, dum semper altiora scire se jactitant : et in Ecclesiæ contumeliam debacchantur. Sed infirmabitur arrogantia eorum et populus ac magistri pariter corruent : Judas quoque qui videtur esse in domo Dei et in Ecclesia, non mente, sed corpore, commutatur ; et eamdem habet cum hæreticis in errore sententiam, frustra nomen ecclesiasticum repromittit : quia et ipse cum hæreticis puniendus est* (4). Il vient à cette parole qui embarrasse fort les interprètes : *Nunc devorabit eos mensis cum partibus suis.* Il suppose que cela regarde les deux maisons d'Israël et de Juda. Il insiste d'abord sur le mot *nunc* en disant : *Quia igitur hoc fecerunt, non multo post tempore, non anno-*

(1) *Hier. in Osee, tom.* III. *col.* 1264. — (2) *Rom.* XI. 20. — (3) *Hier. in Osee,* V. *tom.* III. *col.* 1265. — (4) *Ibid. col.* 1266.

rum spatiis infinitis ; et ut solitus eram prius, longe post futura prædicere, sed nunc et in præsentiarum, adveniet Assyrius atque Chaldeus, et devorabunt eos cum partibus sive cleris suis, id est, cum possessionibus quæs in divisione terræ ad mensuram funiculi susceperunt (1). Il vient au mot *mensis ;* il observe que les Septante ont traduit comme s'ils eussent lu dans l'hébreu חסיל, *rubigo*, au lieu que les autres interprètes, Aquila, Symmaque et Théodotion, y ont lu ce qu'il y trouvoit, חדש, *mensis ;* et voici comment il l'explique : *Est sensus : Per singulos menses hostis adveniet, et cuncta vastabit* (2). Mais il paroît que le prophète ne parle ici que de la seule maison d'Israël ; et que sous ce point de vue le mot *mensis* pourroit être énigmatique pour marquer l'intervalle durant lequel la colère de Dieu devoit ravager le royaume des dix tribus. Car en prenant comme dans Ezéchiel et dans Daniel les jours pour des années, un mois pourroit signifier une période de trente années. Le sens seroit donc que dans un intervalle d'environ trente années tout seroit détruit. La ruine de Samarie arriva sous Osée, dernier roi d'Israël, vers l'an 721 avant l'ère chrét. vulg. Mais la première expédition des Assyriens sous Théglathphalasar, qui emmena en captivité une portion des dix tribus, arriva sous le règne de Phacée : l'époque n'en est pas bien assurée ; on pense communément que ce fut vers l'an 740, environ vingt ans avant la ruine de Samarie ; et dans la Dissertation sur le quatrième âge, nous avons fait remarquer que ce pourroit bien être dès la dixième année de Joatham, c'est-à-dire vers l'an 748 avant l'ère chrét. vulg. Il y auroit donc eu un intervalle d'environ vingt-huit années depuis la première invasion sous Théglathphalasar, jusqu'à la dernière ruine de Samarie. Soit que l'on compte vingt ou vingt-huit années, ce nombre est toujours renfermé dans l'expression mystérieuse d'un mois, c'est à-dire d'une période de trente années : *devorabit eos mensis.* Si cependant cet accomplissement ne paroît point assez exact, la suite pourra nous en offrir un autre plus complet. Achevons de suivre saint Jérôme. Il vient aux avis donnés à la maison de Juda ; et voici l'usage qu'il en fait : *Dicit quoque* (*Dominus*) *et ad principes Juda, hoc est Ecclesiæ, quod non debeant exultare, et hæreticorum perditionem*

(1) *Hier. in Osee*, v. *tom.* III. *col.* 1267. — (2) *Ibid. col.* 1268.

suam salutem æstimare ; sed potius plangere quod illi perierint. Unde et apostolus Paulus docet ecclesiasticos viros, ne glorientur super fractione judaicorum ramorum, sed potius timeant ne et ipsi frangantur (1). Et plus loin il ajoute : *Transferunt principes Juda terminos quos posuerunt patres eorum, quando immutant mendacio veritatem, et aliud prædicant quam* (*quod*) *ab apostolis acceperunt* (2). Plus loin, lorsque la maison de Juda est menacée d'être punie comme la maison d'Israël désignée sous le nom d'*Ephraïm*, voici ce que dit saint Jérôme : *Punitis autem hæreticis, qui intelliguntur Ephraim, etiam Judas, scilicet hi qui cum Ecclesia permanent, et hæreticorum vel erroribus vel vitiis continentur, simili sententiæ subjacebunt* (3). On peut observer que ce que saint Jérôme applique aux hérétiques, peut également s'appliquer aux schismatiques et aux Juifs incrédules : mais sous quelque point de vue que l'on considère la maison d'Israël, il en résultera toujours que la maison de Juda représente particulièrement les chrétiens, et spécialement les catholiques, comme le remarque très-bien saint Jérôme.

XII. Remarques sur le texte du ℣ 5. du chap. IV. Le prophète n'y annonce point la ruine entière d'Ephraïm ni de Juda, mais seulement leur chute, c'est-à dire leur assujettissement sous une puissance ennemie. Les deux maisons d'Israël et de Juda ont des promesses qui leur assurent qu'elles ne périront pas.

Le P. Houbigant a mis dans le sommaire de ce chapitre : *Peribit Ephraim, peribit etiam Juda.* L'expression paroît trop forte, même à l'égard du sens littéral, qui concerne les deux maisons d'Israël et de Juda. Aucune des deux ne devoit périr ; aucune des deux n'a péri ; aucune des deux ne périra. Le texte ne dit point, *peribit ;* mais on lit simplement dans la Vulgate : *Israel et Ephraim ruent in iniquitate sua, ruet etiam Judas cum eis ;* et le P. Houbigant dit aussi lui-même : *Cadent Israel et Ephraim propter scelus suum, cadet etiam cum eis Juda.* Il ne s'agit ici que d'une chute : *ruent, cadent ;* et cette chute n'est point une entière ruine ; c'est un abaissement, une humiliation qui n'aura qu'un temps. Ephraïm et Juda ont des promesses qui les assurent qu'ils ne périront point, mais qu'ils se relèveront un jour de cette chute, de cet abaissement, et qu'alors le Seigneur répandra sur eux ses miséricordes, et les mettra en possession d'une félicité éternelle. Mais de plus, si avec saint Jérôme nous considérons ici sous le symbole d'Israël et de Juda, les hérétiques et

(1) *Hier. in Osee*, v. *tom.* III. *col.* 1270. — (2) *Ibid. col.* 1271. — (3) *Ibid. col.* 1272.

les catholiques; si nous y considérons les schismatiques et les catholiques; si nous y considérons les Juifs et les chrétiens, il sera encore bien certain, du moins à l'égard des chrétiens catholiques, et à l'égard des Juifs; que du moins leur tige ne périra point, leur race ne s'éteindra point. Les prévaricateurs seront punis; et s'ils persévèrent dans leur infidélité ils périront : mais au milieu de ces prévaricateurs il y aura toujours dans l'église catholique une race de justes qui ne périra point; il y aura toujours dans la nation juive une race subsistante; et quoique cette race de Juifs soit depuis long-temps infidèle, Dieu saura bien, quand il le voudra, en faire sortir une race fidèle. Ainsi dans ce sens même, Juda ne périra point, Israël ne périra point. Quand même on considéreroit ici sous le nom d'*Israël* les hérétiques et les schismatiques, il y a encore lieu d'espérer qu'au temps où Dieu rappellera les Juifs, il pourra aussi rappeler au moins une partie de ces peuples qui ont aujourd'hui le malheur d'être enveloppés dans les filets du schisme ou de l'erreur : et ce qu'il y a de certain, c'est qu'ici Dieu n'annonce la perte ni d'Israël ni de Juda, mais seulement leur chute, leur abaissement sous le poids de ses justes vengeances auxquelles succéderont sur ces deux maisons ses miséricordes éternelles.

XIII. Remarques sur le texte du ℣ 7 du ch. v. *Devorabit eos mensis.* Ce mot *mensis* également exprimé dans l'hébreu et dans la Vulgate, vient-il d'une faute de copiste? Faut-il lire avec les Septante *rubigo*? Divers points de vue qui peuvent servir à montrer que ce mot *mensis* est la vraie leçon du texte.

Le P. Houbigant, désespérant de pouvoir expliquer l'expression du texte original, *devorabit eos mensis*, prononce affirmativement que cette interprétation vient de deux fautes, *ex duplici mendo*. Il décide qu'absolument il faut lire autrement: *Omnino legendum.... nunc igitur absumet rubigo* (*hereditatem eorum*). C'est-à-dire que, 1° il efface le pronom *eos*, exprimé par un מ, pour en faire un article exprimé par un ה qu'il joint au mot suivant. 2° Il suppose qu'au lieu de חדש (*Kodes*), *mensis*, il faut lire חסיל (*Kasil*), *rubigo*. 3° Il suppose que la particule את ou *æt*, que la Vulgate exprime par *cum*, doit ici se prendre pour la simple marque de l'accusatif. Il prétend s'autoriser de ce que la version grecque (des Septante) suppose ici חסיל (*Kasil*), *rubigo*. Ces paroles *comedet eos mensis*, si on l'en croit, ne peuvent avoir ici aucun sens : *nihil sententiæ habere possunt*. Si on l'en croit, le pronom *eos* convient mal ici avec le mot suivant, qu'il traduit par *hereditatem*, et qui lui paroît être le cas (direct) du verbe : *Et male* eos, *ubi sequitur*, heredi-

tatem, *casus verbi.* Il s'autorise de l'interprète syrien qui omet ces mots, comme ne pouvant ici rien signifier : *Syrus hæc omittit, quæ videret nihili esse.* Enfin ces deux prétendues fautes lui paroissent avoir été faciles : *Menda duo in proclivi erant,* l'une, que le ש soit venu du ס; et l'autre que le ד soit venu du ל; mais il est obligé d'avouer qu'il faudroit en même temps avoir transposé ces lettres, *trajectis litteris.* Il n'ajoute pas qu'il auroit aussi fallu en perdre une; car le mot hébreu qui signifie *rubigo* ne s'exprime pas en trois lettres חסל, mais en quatre חסיל (*Kasil.*) Il suppose que les Septante du moins l'ont lu en ce sens : mais en même temps les Septante lisoient le pronom *eos;* mais les Septante ont pris la particule את, ou *æt*, au sens de la préposition *cum;* du moins ils l'ont exprimée en ce sens lorsqu'ils ont dit, *eos et fortes eorum*, ce qui est précisément le sens de la Vulgate : *eos cum partibus suis.* Il ne dit pas ce qu'observe saint Jérôme, qu'Aquila, Symmaque et Théodotion ont lu חדש (*Kodes*), *mensis.* Avant de décider que ce *mensis* est une faute de copiste, il faudroit avoir bien prouvé qu'il ne peut en effet avoir ici aucun sens explicable. Je crois avoir montré que dans le langage mystérieux des prophètes, où les jours se prennent quelquefois pour des années, *un mois* pourroit signifier une période de trente années; et on a pu voir en effet comment la ruine du royaume d'Israël fut consommée dans cet intervalle. Si l'on objecte que les trente années ne furent pas entières, je pourrois répondre qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elles le fussent; qu'il suffisoit que la durée de ces malheurs n'excédât pas ce terme; et que d'ailleurs sous un autre point de vue on pourroit découvrir un accomplissement plus exact de cette parole mystérieuse. Car si avec saint Jérôme on reconnoît dans la maison d'Israël l'image des Juifs incrédules, on trouvera que les malheurs qui depuis la mort de Jésus-Christ, consommèrent la ruine de leur république, durèrent précisément trente ans depuis l'an 40 de l'ère chrétienne vulgaire, lorsque l'empereur Caligula donna l'ordre de dresser une statue dans le temple de Jérusalem, jusqu'à l'entière ruine de Jérusalem et du temple en l'année 70. Si sous un autre point de vue, on reconnoît dans le schisme des Israélites, l'image du schisme des Grecs, et dans l'assujettissement des Israélites aux Assyriens la figure de l'assujettissement des Grecs aux Mahométans, on trouvera encore cette pé-

riode de trente années également vérifiée par les malheurs qui consommèrent la ruine de l'empire des Grecs. Car lorsque Dieu voulut faire éclater ses dernières vengeances sur les schismatiques grecs par l'assujettissement de leur empire sous la main des Mahométans, il permit qu'Amurat II, empereur des Turcs, commençât par enlever aux Grecs en 1431 la ville de Thessalonique, une des plus considérables de leur empire; et ce prince poussant ses conquêtes avec une rapidité extraordinaire, se rendit maître de toutes les places jusqu'au golfe de Corinthe. Mahomet II son fils, qui lui succède, se rend maître de Constantinople en 1453, et subjugue tout le Péloponèse. Il restoit encore aux Grecs Trébizonde, où régnoit David Comnène; le même Mahomet s'en empare en 1461; et tout est ainsi subjugué dans l'intervalle de trente années, conformément à cette parole : *Devorabit eos mensis.* Ainsi sous quelque point de vue que l'on considère cette prophétie, soit littéralement du côté des Israélites, soit allégoriquement du côté des Juifs incrédules, ou du côté des schismatiques grecs, si l'on prend ce mot *mensis* énigmatiquement pour une période de trente jours dans laquelle les jours sont pris, comme dans Ezéchiel et dans Daniel, pour des années, cette parole mystérieuse se trouve vérifiée; d'où je conclus que ce n'est point une faute de copiste, mais la vraie leçon du texte.

XIV. Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VI. Les trois premiers versets sont la suite et la conclusion du discours contenu dans le chapitre précédent. C'est l'expression du repentir et de l'espérance des enfans d'Israël et de Juda qui se réunissent en revenant au Seigneur. Au ℣ 3. recommencent les reproches et les menaces contre Israël et contre Juda. Saint Jérôme rapporte les trois premiers au premier avénement de Jésus-Christ, à cause de ces expressions mystérieuses : *Vivificabit nos post duos dies; in die tertia suscitabit nos.* Car voici comment il l'explique : *Percutit Dominus, et curat nos : quia quem diligit Dominus, corripit, et castigat omnem filium quem recipit : et non solum curat, sed vivificat post dies duos, et die tertio resurgens ab inferis, omne hominum secum suscitat genus. Cumque percussos curaverit, et curatos vivificaverit, et vivificatos suscitaverit, tunc vivemus in conspectu ejus, qui illo absente mortui jacebamus. Vivemus autem in conspectu ejus : sciemus eum, et omni studio sectabimur, ut cognoscamus Dominum,*

quo tertia die resurgente resurreximus. His sermonibus explicatur illud quod sæpe jam admonuimus, et Israelem et Judam, id est, decem et duas tribus, tuno unum habituras esse pastorem et regem David cum crediderint in Dominum resurgentem. Frustaque Judæi mille annorum sibi somnia pollicentur, cum salus universorum die tertio repromissa sit, qua Dominus ab inferis resurrexit (1). Mais lorsque ensuite le Seigneur recommence ses reproches et ses menaces contre Israël et contre Juda, saint Jérôme reprend l'allégorie qui nous montre dans le parallèle de ces deux maisons, celui des hérétiques et des catholiques : *Hæc eadem et ad hæreticos et ad ipsum Juda, qui similia perpessurus est, dicta sentimus : quod provocet eos Dominus ad misericordiam, et reverti cupiat ad salutem* (2). Il y revient plus loin : *Quotidie Deus et eos qui extra Ecclesiam sunt, et qui peccant in Ecclesia commorantes, provocat ad pœnitentiam* (3). Et sur ces derniers mots : *Sed et Juda pone messem tibi*, voici ce qu'il dit : *Judæ quoque, hoc est, Ecclesiæ præcipitur, ut et ipse propter peccata paret sibi messem, sive vindemiam, cum judicii tempus advenerit : sed huic ignoscitur, et veniam Dominus pollicetur ; quia quem diligit, corripit, et castigat omnem filium quem recipit, ut probatum et purgatum condat in thesauros suos. Quidam hoc..... ad bonam partem referunt : ..... nobis superior sensus magis placet* (4). En appliquant ainsi aux chrétiens, et même aux catholiques prévaricateurs, ce qui est dit des coupables enfans de Juda, il faut toujours se souvenir que les coupables d'Israël peuvent représenter non-seulement les hérétiques, mais encore les schismatiques, et les Juifs incrédules mêmes, en un mot toute société séparée de l'Eglise.

XV. Remarques sur les trois premiers versets du chap. VI. Sont-ils applicables au premier avénement de Jésus-Christ? Saint Paul pouvoit-

Le P. Houbigant prétend que les premiers versets de ce chapitre ne sont point applicables au premier avénement de Jésus-Christ. Il observe, « que la guérison ici annoncée » doit être du même genre que le mal qui a précédé. Or, » le mot טרף, *dilaceravit*, ou comme il l'exprime, *con-* » *tudit*, marque, dit-il, les plaies dont avoit été frappé » l'état des Juifs ; donc l'expression ירפאנו, *sanabit nos*, » signifie la guérison de ces mêmes plaies, c'est-à-dire, » cette guérison que Dieu opéra en rétablissant leur répu-

(1) *Hier. in Osee*, VI. *tom.* III. *col.* 1274.—(2) *Ibid. col.* 1275.—(3) *Ibid. col.* 1276. — (4) *Ibid. col.* 1278.

» blique, après l'avoir délivrée du joug des Assyriens et des » Chaldéens ; et cela ne peut s'entendre de la guérison opé- » rée par l'Evangile, sans faire violence au mot טרף, *con-* » *tundere.* » Il vient ensuite à ces mots *post duos dies*, et *in die tertia.* « Cela marque, dit-il, un temps prochain » à l'égard de l'avenir ; comme à l'égard du passé, ces mots, » תמול וחשילשום, *heri et nudiustertius*, marquent un » temps récent. Et en effet, le rétablissement de la liberté » des Juifs étoit proche lorsqu'ils comprirent que c'étoit à » cause de leur idolâtrie qu'ils avoient été réduits en capti- » vité ; et lorsqu'en conséquence ils prirent en eux-mêmes » la résolution de ne plus adorer d'autre dieu que leur Dieu. » Enfin il vient à ce mot que notre Vulgate exprime par *sus-citabit nos*, et il le traduit par *eriget nos*, en disant que cela doit s'entendre de la république des Juifs ; sur quoi il ajoute : « Il est difficile de croire que l'apôtre saint Paul » nous renvoie à ce texte lorsqu'en parlant de Jésus-Christ » il dit, *resurrexit tertia die secundum Scripturas ;* puis- » qu'il est constant que le pronom affixe נו signifie ici *nos*, » et non pas *eum.* » Mais il seroit peut-être encore plus difficile de dire quel autre texte de l'Ecriture l'apôtre pouvoit avoir en vue en parlant ainsi. Le seul que l'on puisse alléguer seroit celui de Jonas ; mais quoiqu'il ait été cité par Jésus-Christ même, il est cependant encore moins caractérisé que celui-ci. Les trois jours y sont marqués ; mais il n'y est pas dit expressément comme ici que le troisième sera celui de la résurrection : *in die tertia.* Ce *die tertia* ne se trouve point ailleurs que dans Osée ; et voilà ce qui donne juste sujet de croire que c'est cette parole même que saint Paul avoit en vue, ou que du moins il avoit également en vue les deux textes, celui de Jonas et celui d'Osée. Le *nos* n'y met aucun obstacle, parce que, selon la doctrine même de saint Paul, Dieu nous a rendu la vie en Jésus-Christ, et nous a ressuscités avec lui : *Convivificavit nos in Christo..... et conresuscitavit* (1). Le P. Houbigant insiste sur ce que le remède doit être de même genre que le mal ; et qu'ici le mal étant la captivité, le remède doit être la liberté. Mais cette liberté est ici peinte sous l'image de la vie : *Vivificavit nos post duos dies ;* le P. Houbigant affoiblit cette expression lorsqu'il traduit, *afferet nobis salutem ;* si le prophète avoit voulu dire cela,

il avoir en vue ce texte en parlant de la résurrection de Jésus-Christ? Comment s'y trouve-t-elle annoncée ? La même prophétie pourroit-elle aussi être appliquée au rappel futur des Juifs ? Comment y conviendroit-elle ?

(1) *Ephes.* II. 5. *et* 6.

il auroit bien su dire, selon le style simple des Hébreux, *salvabit nos;* mais il dit bien expressément, *vivificabit nos :* de même le P. Houbigant affoiblit encore l'expression, lorsqu'il dit ensuite *eriget nos;* le texte dit bien, comme l'exprime la Vulgate, *suscitabit nos;* et l'union de ces deux termes *vivificabit, suscitabit,* prouve qu'il s'agit bien ici d'une résurrection. Or, selon le principe même du P. Houbigant, le remède doit être de même genre que le mal; cette résurrection, ce retour de la mort à la vie, suppose donc que le mal ne consistoit pas dans la seule captivité, mais dans un état de mort, ou si l'on veut dans une captivité qui nous tenoit sous l'empire de la mort, et dont nous ne pouvions sortir que par un retour de la mort à la vie : *Vivificabit nos, suscitabit nos.* Et voilà précisément ce que Dieu a opéré pour nous en Jésus-Christ : *Cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo..... et conresuscitavit* (1). La captivité d'Israël et de Juda sous le joug des Assyriens et des Chaldéens, étoit l'image de celle où nous étions retenus par le péché sous l'empire du démon qui par le péché nous avoit donné la mort. La liberté promise aux deux maisons d'Israël et de Juda est l'image de celle que Dieu nous a rendue en Jésus-Christ, en nous retirant de l'empire de la mort, en nous ramenant à la vie et nous ressuscitant avec Jésus-Christ : *Cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos in Christo..... et conresuscitavit.* Cette parole a donc ainsi eu déjà son accomplissement sur tous ceux d'entre les Juifs qui ont cru en Jésus-Christ, et qui par la foi ont eu part au bienfait de la rédemption ; mais elle aura un accomplissement plus entier, lorsque Dieu rappellera cette nation entière à la foi vers la fin des siècles : alors Israël participera aux grâces que Dieu a répandues sur Juda, le peuple juif participera comme nous et avec nous aux graces du salut ; et peut-être pourroit-on dire que ces expressions mystérieuses, *vivificavit nos post duos dies : in die tertia suscitabit nos,* insinueroient l'époque même de ce grand événement. Car, selon l'expression de saint Pierre, *mille ans sont devant Dieu comme un jour* (2). Ainsi ce règne de mille ans dont parle saint Jean dans l'Apocalypse pourroit servir à expliquer cette parole mystérieuse sous ce dernier point de vue. Car si nous reconnoissons dans le triomphe de l'Eglise sous

(1) *Hier. in Osee,* VI. *tom.* III. *col.* 1278. — (2) 2. *Petr.* III. 8.

Constantin, l'époque de ce règne que Jésus-Christ exerce sur la terre en la personne des princes chrétiens, il se trouvera que le peuple juif est tombé dans la mort par son incrédulité avant que ces mille ans commençassent; ces mille ans sont donc pour lui comme le second jour de cette mort, dont il ne sortira qu'au troisième jour; c'est-à-dire, dans l'intervalle qui succède à ces mille ans : *Vivificabit nos, post duos dies : in die tertia suscitabit nos.* Nous y sommes, dans cet intervalle; et les maux qui déjà depuis long-temps affligent l'Eglise, sont comme la nuit de ce troisième jour au matin duquel le rappel des Juifs à la foi, sera non-seulement pour cette nation, mais pour tout l'univers, comme un retour de la mort à la vie selon l'expression de saint Paul : *Si enim amissio eorum, reconciliato est mundi; quæ assumptio, nisi vita ex mortuis* (1)?

XVI. Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VII. Les premiers mots de ce chapitre ainsi exprimés dans la Vulgate, *cum sanare vellem Israel*, pourroient selon l'hébreu signifier, *cum sanare voluero*, ou *cum sanaturus ero*, et dans ce sens ils appartiendroient au chapitre précédent à la fin duquel ils formeroient un parallèle en ce sens : *Sed et Juda, pone messem tibi, cum conversurus ero captivitatem populi mei, cum sanaturus ero Israel.* Après quoi recommencent les reproches et les menaces du Seigneur contre Israël. Saint Jérôme continue d'appliquer aux hérétiques ce qui est dit contre Israël : *Sed et hoc dici potest, quod Domino Salvatore post effusionem sanguinis sui, et Ecclesiam suam tam de Judæis quam de gentibus congregatam, volente populi peccata sanare, et eos ad pœnitentiam reducere, subito Ephraim, qui ubertatem falsorum dogmatum repromittunt, et populus Samariæ, qui se dicit Dei præcepta servare, surrexerunt et operati sunt idolum falsorum dogmatum, et per illos ingressus est fur et latro diabolus in Ecclesiam; sive ipsa doctrina hæreticorum ingressa est, quasi fur et latrunculus* (2). Plus loin il dit : *Possumus regem apud hæreticos dicere, qui primus hæresim reperit; et principes, eos qui præpositi hæreticorum populis falsum sibi vindicant sacerdotium* (3). Il va même jusqu'à en faire l'application personnelle aux hérétiques de son temps, en disant : *Infelices populi qui a rege diabolo,*

(1) *Rom.* XI. 15. — (2) *Hier. in Osee*, VII. *tom.* III. *col.* 1278. — (3) *Ibid. col.* 1279.

et ab ejus principibus seducuntur : sive qui ab hæreseos principe, et ab ejus ducibus solemnitates alias susceperunt : relinquentes Ecclesiam, et veritatem conculcantes fidei, solent clamare et dicere : Hæc est dies regis nostri : verbi gratia, Valentini, Marcionis, Arii atque Eunomii (1). Il continue ce parallèle d'Israël avec les héré tiques jusqu'à la fin du chapitre. On se souviendra qu'Israël séparé de Juda peut aussi représenter les schismatiques, ou même les Juifs incrédules. On a déjà vu que saint Jérôme reconnoît quelquefois dans la maison d'Israël l'image des Juifs incrédules ; et s'il ne parle pas des schismatiques, c'est que le schisme n'avoit pas encore fait de son temps les grands maux qu'il a causés depuis, surtout dans l'Orient et chez les Grecs.

XVII. Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VIII. Les deux premiers versets pourroient être la suite du chapitre précédent. On a vu que le chapitre précédent tout entier regardoit la maison d'Israël : ces deux versets pourroient regarder la maison de Juda, non-seulement parce qu'on y trouve *super domum Domini*, expression qui marque assez visiblement le temple de Jérusalem, mais encore parce que dans l'hébreu on peut avoir confondu fort aisément יהוה, *Domini*, avec יהודה, *Juda :* en sorte que le sens pourroit être *super domum Juda.* On a déjà pu remarquer, et on verra encore dans la suite, que le prophète joint ainsi à ses reproches et à ses menaces contre Israël quelques avis pour Juda. La suite du chapitre contient encore des reproches et des menaces contre Israël ; et à la fin quelques menaces contre Juda. Saint Jérôme reconnoît en effet que les deux premiers versets au moins regardent la maison de Juda, c'est-à-dire, le temple de Jérusalem, l'invasion de Nabuchodonosor : *Præcipitur prophetæ, et dicitur ad eum :* In gutture tuo sit tuba, *hoc est, sic exalta vocem tuam, ut tubæ similis sit ; ut plurimi audiant, quia plurimi peccaverunt. Cumque exaltaveris vocem tuam, hoc dicito cum clamore :* Quasi aquila super domum Domini : *et est sensus : Veniet Nabuchodonosor cum omni exercitu suo tam raptim, tam velociter, ut aquilæ imitetur volatum festinantis ad prædam : et veniet non ad alium locum, sed ad Jerusalem, in qua templum Dei situm est, ut eam destruat atque subvertat* (2). Saint Jé-

(1) *Hier. in Osee*, VII. *tom.* III. *col.* 1281. — (2) *Hier. in Osee*, VIII. *tom.* III. *col.* 1286.

rôme ne laisse pas d'appliquer cela même aux hérétiques, parce qu'ils ont été la maison du Seigneur avant que leurs prévarications l'obligeassent de s'éloigner d'eux : *Diabolum, qui ponere cupit supra astra cœli nidum suum, aquilam sæpissime legimus..... Hæc igitur aquila venit super hæreticorum conciliabula, quæ quondam fuerant domus Domini : et idcirco venit, quia prævaricati sunt fœdus ejus, et legem Dei dereliquerunt* (1). Il continue d'appliquer aux hérétiques ce qui regarde Samarie : *Projicit Dominus hæreticorum vitulos et Samariæ, qui se dicunt legis præcepta servare : qui vituli hærent humo, et operantur in terra non spiritu, nec oculos ad cœlum levant ; et idcirco iratus est furor Domini super eos, et miratur quæ sit tanta perversitas, ut nolint relinquere idola, quæ sibi fabricati sunt, et amant sordes hæreticas pro Ecclesiæ munditiis* (2). Et lorsqu'à la fin le prophète prononce ses menaces contre Juda, voici comment saint Jérôme les explique : *Judas quoque, id est, vir ecclesiasticus in malis operibus, vel in sanctarum Scripturarum interpretatione perversa, ædificavit sibi urbes munitas ; non auxilio Dei, sed artifici mendacio, quas Dominus igne sui spiritus succinsurum esse se dicit : et devoraturum* θαρεῖς *ejus, id est, magnas et in modum turrium ædificatas domos ; et fundamenta male posita subversurum, ne possint sacrilega contra Deum delubra construere* (3).

XVIII. Objet du chap. IX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IX. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède ; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël. Saint Jérôme continue de soutenir le parallèle de la maison d'Israël avec les hérétiques : *Dicitur et ad hæreticos, ne exultent atque lætentur, et putent se ceterarum similes nationum. Illæ enim non crediderunt in Deum ; isti vero sub nomine Dei idola colunt, et fornicantur a Deo suo ; et plures sibi areas, et torcularia infinita multiplicant, et comedunt triticum, de quo efficitur panis luctus, et bibunt vinum Sodomorum, quod cum aspidum felle calcatur. Et quia sibi plura torcularia, et multas areas præpararunt ; idcirco de vera et de una area, et de torculari quod calcavit Dominus Jesus, non vescentur et non bibent, sed quodcumque se habere*

(1) *Hier, in Osee*, VIII. *tom.* III. *col.* 1287. — (2) *Ibid. col.* 1288. — (3) *Ibid. col.* 1291.

putaverint, mendacio depravabitur (1). Plus loin il dit dans le même sens : *Veteres scrutans historias, invenire non possum scidisse Ecclesiam, et de domo Domini populos seduxisse, præter eos qui sacerdotes a Deo positi fuerant et prophetæ, id est, speculatores. Isti ergo vertuntur in laqueum tortuosum, in omnibus locis ponentes scandalum, ut quicumque per vias illorum ingressus fuerit, corruat, et in Christo stare non possit vanisque abducatur erroribus, et semitis tortuosis ad præcipitia deferatur. Hi sunt speculatores Ephraim, qui insaniam in domo Domini confinxerunt, hoc est in Ecclesia, sive in Scripturis sanctis, perverse eas interpretantes; vel certe in unoquoque credentium, qui domus Dei rectissime nominatur* (2). Et à la fin du chapitre (3) : *Hæreticos fructus facere non posse virtutum, quia Dominum perdiderunt, super quo juxta Apostolum radicati esse debuerant et fundati, nemo dubitet; quod et si fecerint, et aliquos uteri sui fecunditate generarint, Domino adversante morientur. Sive quia fructus eorum, sunt universa quæ fingunt, et de suo corde generant, arescent et peribunt; et erit cunctis perspicuum sic eam radicem fruges afferre non posse. Isti abjicientur, immo abjecti sunt a Deo, quia non audierunt eum dicentem* (4) : Ne transferas terminos quos posuerunt patres tui. *Et idcirco vagi erunt in nationibus, nunc ad has, nunc ad illas sententias transeuntes : dum non eis placet, quod semel repererint; sed semper vetera mutant novis, et ethnicorum imitantur errores.* Mais il ne faut point oublier que ce que saint Jérôme applique aux hérétiques, pourroit aussi s'appliquer aux schismatiques et aux Juifs incrédules; ce sont les trois points de vue sous lesquels on peut considérer la maison d'Israël dans les prophètes, et particulièrement dans Osée, qui est spécialement occupé de ce qui regarde cette maison.

XIX. Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage

Chapitre x. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël. Les menaces s'étendent jusque sur la maison de Juda, et sous le nom de Jacob, elles embrassent les deux maisons d'Israël et de Juda. Elles retombent ensuite particulièrement sur Israël. Saint Jérôme continue le

(1) *Hier. in Osee*, ix. *tom.* iii. *col.* 1292. — (2) *Ibid. col.* 1295. — (3) *Ibid. col.* 1300. — (4) *Deut.* xix. 14.

parallèle d'Israël avec les hérétiques : *Ita et hæretici, dum essent in Ecclesia plantati et crescerent in domo Dei, vocabantur vinea Sorec, et afferebant uberrimos fructus : postea vero quanto plures facti sunt, tanto sibi multiplicaverunt altaria, ut pro uno altari quod verum est, plures erroris sui aras exstruerent, et juxta ubertatem terræ suæ exuberaverunt simulacris. Hæreticorum terra fecunda est, qui a Deo acumen sensus et ingenii percipientes, ut bona naturæ in Dei cultum verterent, fecerunt sibi ex his idola* (1). Cependant lorsqu'il vient à ces mots : *Dicent montibus, Operite nos ; et collibus, Cadite super nos*, il observe que c'est ce que Jésus-Christ même applique aux Juifs incrédules en leur annonçant leur ruine : il en tire ce principe : *Quidquid ergo nunc contra decem tribus, sive contra omnem dicitur Israel, sciamus* τροπικῶς, *etiam ad totum populum posse transferri : ut quando Romani ceperint Jerusalem, et subverterint templum, sive cum judicii dies venerit, ut alii suspicantur, dicant magno horrore metuentes montibus : Operite nos; et collibus : Cadite super nos, magis mori optantes, quam cernere quæ afferunt mortem* (2). Mais cela n'empêche point qu'il ne reprenne ensuite sur ce verset même l'allégorie d'Israël comparé avec les hérétiques. Il vient ensuite au texte où se trouvent nommés Ephraïm, Juda, Jacob ; et voici comment il en explique le mystère (3) : *Secundum* ἀναγωγὴν, *hoc dici potest : quod Ephraim qui eruditus fuit in lege Dei, ut tereret aream Scripturarum, et meditaretur in ea die ac nocte, cœpit diligere contentionem, et jugum legis abjicere, et contendere contra ecclesiasticos in subversionem audientium. Unde Dominus elevatam cervicem et sibi sublimia promittentem, vel jugo premet, vel ipse transiens calcabit pedibus suis, et ascendet super eum : ut sciat se habere Dominum. Judas autem, hoc est, ecclesiasticus, arabit, in cœpto opere perseverans : sive reticebo, inquit, Judam* (4). *Non enim sani indigent medico, sed qui male habent. Jacob vero qui interpretatur supplantator, et quotidie supplantat vitia atque peccata, et accipit primitiva fratris sui, et heres paternæ possessionis est, et dormit in Bethel, quod interpretatur domus Dei, sulcos glebasque*

de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Osee*, x. *tom.* III. *col.* 1300. — (2) *Ibid. col.* 1305. — (3) *Ibid. col.* 1307. — (4) C'est le sens de la version des Septante.

confringet : ut molli sinu jactatam sementem terra suscipiat, et faciat centum modios hordei : sive ut habetur in hebræo, centuplum. Il faut cependant observer que ce que saint Jérôme interprète ici dans un sens favorable pour Juda et pour Jacob, paroît être, par l'enchaînement et la liaison du texte, comme une menace contre Ephraïm. Le Seigneur annonce qu'il mettra le joug sur Ephraïm, que Juda sera obligé de labourer; que Jacob, c'est-à-dire les deux maisons d'Ephraïm seront obligées de briser les mottes des sillons qu'une main étrangère leur fera tracer : tout cela marque leur assujettissement au joug de leurs ennemis. C'est ce qui arriva selon la lettre, lorsque les Israélites furent assujettis aux Assyriens, et les Juifs aux Chaldéens : alors on vit toute la maison de Jacob, c'est-à-dire, les deux maisons d'Israël et de Juda, assujetties au joug des ennemis du vrai Dieu. Dans le sens mystérieux, si l'on considère Ephraïm comme représentant le Juif incrédule, Juda et Jacob représentent également les chrétiens prévaricateurs, menacés d'un châtiment que les schismatiques grecs ont déjà subi en tombant sous la puissance des ennemis du nom chrétien. Si l'on considère Ephraïm comme l'image des hérétiques et des schismatiques, Juda représentera les catholiques; et sous ce dernier point de vue comme sous le premier, la maison de Jacob représente les deux maisons d'Israël et de Juda réunies sous ce nom, c'est-à-dire, toute la gentilité chrétienne désignée par le nom mystérieux de *Jacob*, c'est-à-dire, les chrétiens orientaux et occidentaux, tous menacés des vengeances du Seigneur, s'ils excitent contre eux sa colère.

XX. Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XI. Ce chapitre est indépendant de celui qui précède; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël : ces menaces sont néanmoins suivies de promesses. Le dernier verset compare l'infidélité d'Israël avec la fidélité de Juda. C'est le commencement du discours continué au chapitre suivant, à la tête duquel il se trouve placé dans l'hébreu. Saint Matthieu nous découvre dans le premier verset de ce chapitre XI, un mystère (1) que nous n'y aurions peut-être pas aperçu : et quand nous l'aurions aperçu, on auroit peut être eu peine à nous en croire, puisque même après le témoignage du saint évangéliste, il se trouve encore des interprètes qui

(1) *Matth.* II. 15.

n'en parlent pas, qui ne l'y voient pas, et qui prennent les expressions du saint évangéliste comme une application heureuse d'une parole qui a un tout autre objet. Mais il faut entendre sur cela saint Jérôme, après que nous aurons observé avec lui que saint Matthieu suit ici le texte hébreu conforme à notre Vulgate, mais différent du grec des Septante, et de l'ancienne Vulgate qui étoit la simple version latine de ce grec. *Pro eo quod non diximus*, Ex Ægypto vocavi filium meum; *Septuaginta transtulerunt:* Ex Ægypto vocavi filios ejus, *quod in hebraico non habetur : nullique dubium est Matthæum de hoc loco sumpsisse testimonium juxta hebraicam veritatem. Ergo qui detrahunt nostræ translationi, videant Scripturam, de qua evangelista hoc testimonium sumpserit, et interpretatus est in Domino Salvatore : quando de Ægypto reductus est in terram Israel. Et cum invenire non quiverint desinant rugare frontem, adducere supercilium, crispare nares, digitis concrepare. Hunc locum in septimo volumine Julianus Augustus quod adversum nos, id est Christianos evomuit, calumniatur, et dicit, Quod de Israel scriptum est, Matthæus evangelista ad Christum transtulit : ut simplicitati eorum, qui de gentibus crediderant, illuderet. Cui nos breviter respondebimus : Primum Matthæum Evangelium hebræis litteris edidisse; quod non potuerunt legere nisi hi qui ex Hebræis erant. Ergo non propterea fecit, ut illuderet ethnicis. Sin autem Hebræis illudere voluit, aut stultus aut imperitus fuit : stultus, si apertum finxit mendacium; imperitus, si non intellexit, de quo hæc dicerentur. Stultitiam ipsum volumen excusat, quod prudenter ordinateque compositum est : imperitum non possumus dicere, quem ex aliis testimoniis Scripturarum scientiam legis habuisse cognoscimus. Superest ut illud dicamus, quod ea quæ* τυπικῶς *præcedunt in aliis, juxta veritatem et adimpletionem referantur ad Christum : quod Apostolum in duobus montibus Sina et Sion, et in Sara et Agar, fecisse cognovimus. Neque enim non est Sina mons, et non est Sion; non fuit Sara, et non fuit Agar, quia hæc apostolus Paulus ad duo retulit testamenta. Sic igitur hoc quod scriptum est* : Parvulus Israel, et dilexi eum; et ex Ægypto vocavi filium meum, *dicitur quidem de populo Israel, qui vocatur ex Ægypto, qui diligitur, qui eo tempore post errorem idololatriæ, quasi infans et parvulus est vocatus:*

sed perfecte refertur ad Christum. Nam et Isaac in typo Christi fuit, quod futuræ mortis ligna sibi ipse portaverit; et Jacob, quia Liam dolentem oculos, et Rachel pulchram habuerit uxorem. In Lia quæ major erat, cæcitátem intelligimus Synagogæ; in Rachel pulchritudinem Ecclesiæ; et tamen qui ex parte typi fuerunt Domini Salvatoris, non omnia quæ fecisse narrantur, in typo ejus fecisse credendi sunt. Typus enim partem indicat : quod si totum præcedat in typo, jam non est typus, sed historiæ veritas appellanda est (1). Après cette importante remarque, saint Jérôme reprend sur les versets suivans son parallèle d'Israël avec les hérétiques en suivant la version des Septante. *Illis* (*hæreticis*) *immolantibus Baalim quæ de suo corde finxerunt; et me vocante, fugientibus a facie mea* (*ita enim in Septuaginta continetur*) *ego clementissimus Dominus ligabam pedes Ephraim, ne a me longius fugerent : hoc enim significat* συνεπόδισα. *Ligabam* (ou *ligabat*) *autem testimoniis Scripturarum, et disputatione magistrorum Ecclesiæ : ut ligatos per patientiam suis brachiis contineret, non intelligentes quod patientia Dei salutis eorum esset occasio* (2). Lorsqu'il vient ensuite aux promesses, il rejette le faux sens des Hébreux, et il en propose deux autres (3) : *Hæc Hebræi ad adventum Christi referunt, quem sperant esse venturum. Nos jam transacta convincimus : Quia et de Ægypto, et de Assyriis, hoc est ab Oriente et Occidente, et ab Aquilone et a Meridie venerunt, et quotidie veniunt qui discumbunt cum Abraham, Isaac et Jacob. Filios autem maris, sive aquarum, eos possumus appellare, qui sagena Domini comprehensi sunt, et abstracti de mari hujus seculi. Cumque capti fuerint de morte ad vitam, collocabuntur in domibus suis : quæ horrea vocat Evangelium, in quibus electa et a paleis separata frumenta conduntur... Dicamus et aliter. Cum verus leo infremuerit, falsus leo qui est, juxta apostolum Petrum, adversarius noster, illico conticescet, et omne dogma perversum os suum aperire non poterit; quique ante ab eo capti fuerant, rugitu leonis soluti, et cpmminatione terribili, sequentur Dominum Deum suum. Tunc timebunt filii maris, sive aquarum, qui in amaritudine et falsis hæreticorum aquis fuerant pro-*

(1) *Hier. in Osee*, XI. *tom.* III. *col.* 1311. — (2) *Ibid. col.* 1313. — (3) *Ibid. col.* 1316.

creati; et assumptis pennis, volabunt quasi aves ex Ægypto et quasi columba de terra Assyriorum, et dicent (1) : Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo et requiescam? *ut qui apud hæreticos laboraverant, requiescant in Ecclesia, et habitent in domibus suis, de quibus fuerant errore seducti.* Il vient ensuite au texte où le prophète compare l'infidélité d'Israël avec la fidélité de Juda; et voici comment il l'explique : *Juxta* ἀναγωγὴν *circumdant hæretici Dominum in mendacio, immo in negatione. Quidquid enim loquuntur, negatio, immo mendacium est : et circumdant eum in dolo sive in impietate domus Israel, dum universa quæ simulant, artifici sermone componunt, et impietatem loquuntur contra Dominum. Judas autem, hoc est, vir ecclesiasticus, non superbit, non inflatur tumore hæretico, sed humiliatur cum Deo, et cum sanctorum choro fidelis est et robustus, dum ædificat domum suam super petram quæ nulla tempestate quatiatur* (2).

XXI. Objet du chapit. XII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre XII. Ce chapitre est la suite du discours commencé au dernier verset du précédent. Le Seigneur continue d'adresser ses reproches et ses menaces, ses avertissemens et ses promesses à Ephraïm, c'est-à-dire, à la maison d'Israël. Il y joint aussi quelques menaces contre Juda, et il y parle de Jacob, sous le nom duquel se trouvent comprises les deux maisons d'Israël et de Juda. Saint Jérôme continue de comparer Ephraïm avec les hérétiques (3) : *Secundum tropologiam omnes hæretici pessimo dæmonum spiritu continentur, de quo et in Apostolo scriptum est* (4) : Adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. *Et immundus spiritus* (5) *cum exierit ab homine, et requiem non invenerit, septem alios spiritus nequiores se sibi copulat, et ad pristinam revertitur domum. Spiritu igitur pessimo sequuntur* χαύωνα, *id est, ariditatem, sive ventum arentem, qui contrarius floribus est, et germinantia cuncta disperdit : tota die inania vacuaque sectatur, nec proprio errore contentus est, sed multos discipulos, immo comites suæ vanitatis errorisque multiplicat.* Il vient ensuite à Juda, qu'il croit être ici seul désigné sous le double nom de *Juda* et de *Jacob;* et voici comment il explique sous ce point de vue les expressions mystérieuses du prophète :

(1) *Psal.* LIV. 7. — (2) *Hier. in Osee*, XI. *tom.* III. *col.* 1317. — (3) *Hier. in Osee*, XII. *tom.* III. *col.* 1310. — (4) *Ephes.* VI. 12. — (5) *Luc.* XI. 24. *et seqq.*

Possumus Judam ecclesiasticum virum intelligere, qui a Domino corripitur, quod non sit pristinorum in se beneficiorum ejus memor : sed quotidie peccatis peccata consocict, et exponit quæ sint ipsa beneficia : cum te, inquit nascentem, in fide Ecclesia parturiret, supplantasti Judæum sive gentilem fratrem tuum ; et ejus accepisti primogenita : et in fortitudine tua directus es cum angelo, vel vincens adversarias fortitudines, vel roboratus benedictionibus angeli qui ipse est Deus : et invaluisti per figuram, contra angelum, ut invalesceres contra homines, et confortatus es (1). Il observe ensuite que sous le nom de *Chanaan* est ici désigné Ephraïm, qui en imite les désordres ; et il reprend le parallèle d'Ephraïm avec les hérétiques (2) : *Nunc ad Ephraim, hoc est, ad decem tribus sermo convertitur : quem vocat* Chanaan, *juxta illud quod loquitur Daniel, ad presbyterum, qui utique erat de semine Juda* (3) : Semen Chanaan, et non Juda, etc.... *Unde et ad hæreticos hoc ipsum refertur.* Il continue cette allégorie jusqu'à la fin, où il dit : *Semper hæretici ad iracundiam provocant clementem Dominum, et eum qui mavult pœnitentiam peccatoris, quam mortem, duritia cordis sui punire compellunt : et sanguis eorum, qui et suum et multorum effuderunt sanguinem, veniet super caput eorum ; et opprobria quibus Dominum blasphemaverunt, restituet eis Dominus suus, non quod eorum Dominus sit, sed quia quondam Dominus eorum fuit* (4). Soit que l'on considère dans Ephraïm le symbole des hérétiques, ou plus particulièrement encore des schismatiques, Juda représentant les catholiques, on peut dire que les uns et les autres sont également renfermés sous le nom mystérieux de *Jacob*, considéré comme représentant particulièrement la gentilité chrétienne. Si, sous le nom d'*Ephraïm*, on considère particulièrement le Juif incrédule, alors Juda seul se trouve mystérieusement renfermé sous le nom de *Jacob ;* Juda représente alors le peuple chrétien, et Jacob la gentilité chrétienne.

XXII. Objet du chap. XIII, selon le sens littéral et se-

Chapitre XIII. Ce chapitre est indépendant du précédent ; mais ce sont encore des reproches et des menaces contre Israël : on y trouve néanmoins aussi des promesses, dont saint Paul même nous découvre l'objet mystérieux.

(1) *Hier. in Osee*, XII. *tom.* III. *col.* 1319.—(2) *Ibid. col.* 1320.—(3) *Dan.* XIII. 56. — (4) *Hier. loco cit. col.* 1324.

lon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Saint Jérôme continue d'abord son parallèle d'Ephraïm avec les hérétiques : *Loquentibus autem hæreticis, immo principibus hæreticorum, id est Ephraim; horror et tremor invasit infelicem populum : et deliquit (hæreticorum princeps) in idolis quæ de suo corde confinxit, et mortuus est cum populo quem seduxit. Et non sufficit corruisse, nisi linguam quam ad canendum Deum acceperat, vertat in imagines idolorum; et artifici eloquio simile veritati dogma componat, quod nihil est aliud, nisi excogitatio pravitatis humanæ* (1). Plus loin il ajoute (2) : *Hæreticos quoque eduxit Dominus de terra Ægypti*, de domo servitutis et de camino ferreo; qui primo serviebant regi Pharaoni et ducibus ejus; præcepitque eis in Ecclesia, ut alium nescirent Deum, nisi eum qui creator est omnium, et novit salvare quos fecit. Ipse cognovit eos, et pavit in terra solitudinis; ita ut possint dicere (3) : *Dominus pascit me, et nihil mihi deerit : in loco pascuæ, ibi me collocavit : super aquam refectionis educavit me.* Deditque eis angelorum *panem, manna de cælo, quod in Ægypto nunquam comederant, et aquas de sequenti eos petra : petra autem, juxta Apostolum* (4) *Christus est.* Il vient ensuite aux promesses; et il y réunit les deux sens de cette manière (5) : *Secundum utramque intelligentiam Ephraim, hoc est et decem tribuum, et hæreticorum, qui sustinere non poterant in contritione filiorum suorum, cum dolores quasi parturientis advenerint, Dominus pollicetur de manu mortis se eos liberaturum, et de morte redempturum. Manum autem mortis appellat opera quibus interfecit, juxta illud quod scriptum est* (6) : In manu linguæ mors et vita. *Liberavit autem omnes Dominus, et redemit in passione crucis et effusione sanguinis sui; quando anima ejus descendit in infernum, et caro ejus non vidit corruptionem, et ad ipsam mortem atque infernum locutus est* : Ero mors tua, o mors : *idcirco enim mortuus sum, ut mea morte moriaris* : ero morsus tuus, inferne, *qui omnes tuis faucibus devorabas.* Plus loin il ajoute (7) : *In eo quod nos interpretati sumus* : Ero mors tua, o mors; ero morsus tuus, inferne, *Septuaginta transtulerunt* : Ubi est causa tua, o mors? ubi est stimulus tuus, inferne, *pro*

(1) *Hier. in Osee*, XIII. *tom.* III. *col.* 1325. — (2) *Ibid. col.* 1326. — (3) *Psal.* XXII. 1. *et* 2. — (4) 1. *Cor.* X. 4. — (5) *Hier. in Osee*, XIII. *tom.* III. *col.* 1329. — (6) *Prov.* XVIII. 21. — (7) *Hier. in Osee*, XIII. *tom.* III. *col.* 1329.

quo Apostolus posuit (1) : Absorpta est mors in contentione : ubi est, mors, contentio tua ? ubi est, mors, aculeus tuus ? *Et exponens virtutem testimonii intulit :* Aculeus autem mortis peccatum est : virtus vero peccati lex : Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum. *Itaque quod ille in resurrectionem interpretatus est Domini, nos aliter interpretari nec possumus, nec audemus. Potest mors et infernus, diabolus accipi, qui Christi morte jugulatus est, de quo et Isaias loquitur* (2) : Devoravit mors invalescens : *et postea sequitur :* Abstulit Dominus omnem lacrymam ab omni facie. Le texte d'Isaïe que saint Jérôme rappelle, est celui-là même que saint Paul joint avec celui d'Osée, lorsqu'il dit : *Absorpta est mors in contentione,* ou comme l'exprime notre Vulgate, *in victoria :* dans l'épître de saint Paul, c'est celui-là même que notre Vulgate exprime dans Isaïe en ces termes : *Præcipitabit mortem in sempiternum.* Nous en avons parlé dans nos remarques sur Isaïe. Il ne nous reste donc ici à examiner que ce qui concerne le texte d'Osée, ainsi rendu par saint Paul : *Ubi est, mors, contentio tua* (ou comme l'exprime notre Vulgate, *victoria tua*), *ubi est, mors, stimulus tuus?* On lit dans le grec de l'Apôtre : *Ubi est tuus, mors, stimulus? ubi est tua, inferne, victoria?* Tout cela rentre dans le même sens; il demeure toujours constant que saint Paul a vu ici la victoire que Dieu nous a donnée par Jésus-Christ, qui a triomphé de la mort pour nous en délivrer : *Deo autem gratias qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum* (3).

XXIII. Remarques sur le ℣ 14. du chap. XIII. Ce verset renferme-t-il des promesses ou des menaces? Faut-il y suppléer une interrogation qui change les promesses en menaces?

Le P. Houbigant avoue que tel est bien le sens de l'Apôtre ; mais il prétend que le sens du prophète est tout différent. Il prétend que dans le texte du prophète, ce ne sont point ici des promesses, mais des menaces. Voici donc comment il traduit ce verset : *An ego eos ex inferni faucibus eripiam? An ego eos a morte redimam? Ubi est, mors, stimulus tuus? Ubi est morsus tuus, inferne? Quem pœnitebit, is latebit oculis meis.* Et voici comment il prétend justifier cette version : « *An ego eos inferni faucibus eripiam?* Nous énonçons cela, dit-il, par interrogation, » parce que nous ne doutons point qu'au lieu de מיד (*miad*),

(1) 1. *Cor.* xv. 54. *et seqq.* — (2) *Isai.* xxv. 8. *secundum* LXX. — (3) 1. xv. 57.

» *de manu*, il ne faille lire, חמיד (*hamiad*), *de manu?* ce » ה interrogant ayant pu très-facilement être omis entre » les deux מ dont l'un précède et l'autre suit; car ce » verset ne contient point des promesses, mais des menaces » qui vont même être continuées jusqu'à la fin du chapitre. » Il convient qu'au lieu de אהי דבריך (1), *Ero mors tua*, il sera mieux de lire comme saint Paul, איה דברנך, *Ubi est stimulus tuus?* Mais il prétend que quand Dieu dit ici *Ubi est*, il menace, non pas la mort ou l'enfer, ni le démon qui en est le prince, mais les Israélites contre qui il appelle la mort, pour la faire servir à l'exécution de ses ordres contre eux, comme ne voulant plus les épargner; « et c'est » pour cela, dit-il, que le Seigneur ajoute : *Quem pœni-* » *tebit, ille abscondetur ab oculis meis.* Il ajoute : La Vul- » gate ne traduit pas bien ce texte en y mettant le mot *con-* » *solatio;* ceux qui y mettent *pœnitudo*, n'y réussissent » pas mieux, s'ils l'entendent du côté de Dieu; car qu'est- » ce que cela signifieroit : *Pœnitudo mea abscondita est ab* » *oculis meis?* Ce qui est caché à nos yeux, est ce qui est » hors de nous et dans les autres, et non ce qui est au de- » dans de nous. Par la même raison l'idée de consolation » ne convient pas mieux, parce qu'elle ne peut guère se » lier et s'ajuster avec les yeux. Mais on peut bien dire, » *quem pœnitebit, ille absconditus erit;* parce que le re- » pentir ne m'ébranlera point, et si quelques-uns en sont » touchés, je ne les regarderai point. Cela étant ainsi ob- » servé, il est clair que ce sont ici de la part de Dieu des » menaces et non des promesses; et qu'ainsi ce n'est point » par affirmation qu'il a dit précédemment *redimam eos.* » Cela n'a point échappé à saint Jérôme; et c'est pour » cela qu'il n'étoit pas peu en peine de savoir comment il » pourroit concilier ce texte avec le ℣ 55, du chapitre xv, » de la première épître aux Corinthiens; de là vient qu'il » dit : Ce que saint Paul a expliqué de la résurrection de » notre Seigneur, nous ne pouvons ni n'osons l'expliquer » autrement. Cependant il est facile de concilier l'apôtre » saint Paul avec le prophète Osée, si l'on observe que » l'un et l'autre nous représentent Dieu comme ayant le » souverain empire de la mort et de la vie. Dans le texte » du prophète, Dieu appelle avec empire la mort, afin

L'usage que saint Paul fait de cette parole, est-il fondé sur le sens naturel du texte? Justification de la leçon commune du texte. Comment le triomphe de Jésus-Christ sur la mort est annoncé dans ce verset.

(1) On lit dans la note du P. Houbigant, איה, pour אהי, qui se trouve dans le texte.

» qu'elle tue les idolâtres ; dans le texte de l'Apôtre, Dieu » oblige la mort de lui céder, en sorte que les morts soient » rappelés à la vie. L'Apôtre se sert des mêmes paroles que » le prophète, mais dans un autre sens, qui cependant est » dérivé de la pensée du prophète. *Utitur Apostolus iis-* » *dem prophetæ verbis, sed aliam in sententiam ; eam* » *tamen ex sententia Prophetæ derivatam.* »

Mais la manière dont saint Paul allègue ce texte, ne permet pas de croire qu'il le prenne dans un sens différent de celui du prophète. Reprenons les expressions de l'Apôtre (1) : *Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria. Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus ?* Ou selon le grec : *Ubi est, mors, stimulus tuus ? ubi est, inferne, victoria tua ?* Il ne s'agit ici de rien moins que de l'accomplissement de ces prophéties : *Tunc fiet sermo qui scriptus est.* La première est d'Isaïe : *Absorpta est mors in victoria ;* la seconde est d'Osée : *Ubi est, mors, stimulus tuus ? ubi est, inferne, victoria tua ?* Si l'on en croit le P. Houbigant, aucune de ces deux prophéties ne renferme le sens que l'Apôtre y suppose. Est-il donc bien croyable qu'en effet l'Apôtre ait méconnu le vrai sens de ces deux prophéties, et qu'en effet ces prophéties ne renferment pas les promesses dont l'Apôtre a voulu nous montrer l'accomplissement : *Tunc fiet sermo qui scriptus est.* Nous faisons profession de croire que l'Apôtre écrivant cette lettre, étoit divinement inspiré ; et le Saint-Esprit sans doute savoit bien quel étoit le sens des prophéties qu'il alléguoit, et dont il vouloit nous marquer l'accomplissement : *Tunc fiet sermo qui scriptus est.* Le triomphe que le Saint-Esprit nous promet ici sur la mort, comme un effet de la victoire de Jésus-Christ, ne sera plus l'accomplissement de ces deux prophéties, si ces deux prophéties n'annoncent point ce triomphe. Nous croyons avoir montré dans nos remarques sur Isaïe, comment ce triomphe est bien véritablement annoncé par ce prophète ; il nous reste donc ici de montrer comment le même triomphe nous est annoncé par Osée ; et cela ne sera pas difficile : il ne faut pour cela que prendre le texte tel qu'il est : *De manu mortis liberabo eos ; de morte redimam eos : ero mors tua, o mors ; morsus tuus ero, inferne.* Ou si l'on veut, *ubi, mors tua* (ou *stimulus tuus*), *o*

(1) 1. *Cor.* xv. 54. *et* 55.

mors ? ubi morsus tuus (ou *victoria tua*), *inferne ?* Assurément il n'y a personne qui ne voie dans ces paroles des promesses en faveur des Israélites. S'il y a des menaces, c'est contre la mort et l'enfer. Que fait donc ici le P. Houbigant pour changer ces promesses en menaces ? il y ajoute ce qui n'y est pas : une seule lettre, mais une lettre qui change l'affirmation en interrogation négative. Au lieu de lire comme porte le texte : *De manu mortis liberabo eos ; de morte redimam eos*, il veut que nous ajoutions à la tête la seule ה, mais qui en donnant à la phrase le sens interrogatif, la rendra négative, *An de manu mortis liberabo eos ? an de morte redimam eos ?* Il pourroit donc nous suffire de dire que cette particule interrogative n'est point dans le texte, et que le Saint-Esprit en rappelant ce texte ne permet pas d'y admettre cette particule, puisqu'il rappelle ce texte dans le sens affirmatif qui renferme une promesse, au lieu que cette particule interrogative change le sens affirmatif en négatif, et convertit en menace ce qui selon l'Esprit Saint renferme une promesse. Mais le P. Houbigant prétend que l'enchaînement du texte exige cette particule menaçante. Comment le prouve-t-il ? Est-ce parce que les promesses contenues dans ce verset sont environnées de menaces dans le verset précédent et dans le verset suivant ? Voilà peut-être l'argument le plus spécieux, et vraisemblablement c'est celui qui lui a fait illusion. Mais ne sait-on pas que dans les prophètes, et surtout dans Osée, les promesses se trouvent ainsi mêlées avec les menaces ? N'a-t-on point remarqué que le chapitre précédent même au milieu des reproches et des menaces dont il est rempli, renferme dans le ✠ 9. cette promesse : *Adhuc sedere te faciam in tabernaculis, sicut in die festivitatis.* Il est vrai que le P. Houbigant a encore changé le sens de ce texte même, tant il lui paroît difficile d'admettre des promesses au milieu des menaces. Mais remontons au chapitre XI, le P. Houbigant conviendra lui-même qu'au moins aux ✠ 9. 10. et 11. les promesses succèdent aux menaces et aux reproches, et qu'au ✠ 12. les reproches et les menaces recommencent. Il est encore vrai qu'il suit ici par préférence les exemplaires hébreux qui renvoient le ✠ 12. à la tête du chapitre suivant. Mais il demeure toujours constant que les promesses de la fin du chapitre XI, sont entre les reproches et les menaces qui précèdent et qui

suivent. Les promesses terminent la chapitre III ; les reproches et les menaces recommencent au chapitre IV. Dieu plein de miséricorde tempère par ses promesses la rigueur de ses menaces, et prévient par ses menaces réitérées la fausse et dangereuse sécurité que ses promesses pourroient faire naître.

XXIV. Remarques sur ces paroles du même ℣ 14. du ch. XIII. *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Faut-il traduire : *Quem pœnitebit, ille abscondetur ab oculis meis?* Justification du sens de la Vulgate. Saint Jérôme n'a point hésité sur le sens de ce verset ; il y a vu ce que saint Paul y voyoit.

Mais le P. Houbigant va plus loin ; il prétend que les menaces sont dans la fin du verset même dont il s'agit ; d'où il conclut qu'elles doivent aussi se trouver dans le commencement. Il convient que le milieu est équivoque, puisqu'il est obligé de reconnoître que saint Paul l'emploie dans un sens favorable : *Ubi est, mors, stimulus tuus? ubi est morsus tuus, inferne?* mais il croit trouver une menace évidente dans les trois derniers mots, qui, selon son interprétation, renferment cette parole menaçante : *quem pœnitebit, ille abscondetur ab oculis meis.* Mais c'est lui-même qui attribue à ce texte cette interprétation nouvelle. Le texte dit précisément ce que la Vulgate exprime : *consolatio abscondita est* (ou à la lettre, *abscondetur*) *ab oculis meis.* Les Septante l'ont entendu dans le même sens ; ils l'ont même aussi rendu par le prétérit : *consolatio abscondita est ab oculis meis.* Soit qu'on l'entende du prétérit ou du futur, l'important ici est le sens du mot rendu dans la version grecque au sens de *consolatio*, comme dans notre Vulgate. Le P. Houbigant prétend que ce sens n'est pas bien pris ici par l'auteur de la Vulgate. Il devoit en dire de même des Septante, puisqu'ils ont saisi précisément le même sens : *Consolatio.* Mais pourquoi donc ce sens ne conviendroit-il pas ici ? « C'est, dit le P. Hou» bigant, parce qu'il ne peut guère convenir dans une » phrase où il s'agit des yeux. » Est-ce donc que les yeux ne sont pas susceptibles de consolation ? Est-ce que les yeux ne transmettent pas à l'ame les objets de sa consolation ? Est-ce que ces objets de consolation ne peuvent pas être cachés aux yeux ? N'avons-nous jamais éprouvé que la consolation que nous cherchions se cachoit à nos yeux ? *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Il n'y a donc rien de discordant dans cette phrase ; il n'y a rien d'incompatible dans ces idées ; et cette parole s'accorde parfaitement bien avec ce qui précède. C'est précisément ce qui forme ici la transition des promesses aux menaces. Cette consolation est relative aux promesses qui précèdent : c'est dans l'accomplissement de ces promesses que le pro-

phète espère trouver sa consolation. Mais il voit que cet accomplissement est éloigné, que cet accomplissement n'arrivera qu'après celui des menaces qu'il a déjà prononcées et qu'il va réitérer : *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Israël a commis des crimes qui vont être punis ; Juda même qui n'aura pas su profiter de cet exemple, tombera dans des crimes semblables, et subira un semblable châtiment : ce ne sera qu'après ces révolutions que l'on commencera à voir l'aurore de cet accomplissement dans la délivrance d'une partie de la nation sous Cyrus ; et cette délivrance ne sera encore que l'image de celle que doit opérer ensuite le Libérateur promis aux hommes. Ce divin Libérateur est celui qui doit véritablement triompher de la mort en faveur de son peuple. Mais le fruit de sa rédemption ne sera d'abord appliqué qu'à une partie de la nation juive ; le reste de la nation tombera dans une incrédulité qui attirera sur elle de nouveaux malheurs représentés par ceux qui sont tombés sur la maison d'Israël ; ces malheurs dureront pendant une longue suite de jours, *dies multos ;* et ce ne sera qu'après cette longue suite de jours, ce ne sera que vers la fin des temps, que le fruit de la divine rédemption sera appliqué au corps entier de la nation ; ce ne sera qu'au dernier jour que la résurrection glorieuse des élus achevera l'accomplissement de cette promesse : *Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria : Ubi est, mors, victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?* Il est donc bien vrai que la consolation renfermée dans l'accomplissement de cette promesse étoit cachée aux yeux du prophète qui vivoit si long-temps avant qu'elle commençât d'avoir son effet : *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Et nous-mêmes qui avons vu successivement les divers degrés de cet accomplissement sur les Juifs au temps de Cyrus, sur ceux qui ont cru à l'Evangile depuis le premier avénement de Jésus-Christ, sur nous-mêmes qui avons le bonheur de participer aux effets de cette divine rédemption, ne pouvons-nous pas encore dire que la consolation que nous attendons et l'entier accomplissement de cette promesse est encore aujourd'hui caché à nos yeux dans l'obscurité d'un avenir que la foi pénètre, mais où nos yeux ne pénètrent point? *Consolatio abscondita est ab oculis meis.* Ainsi cette parole ne renferme rien de discordant ni en elle-

même, ni avec les promesses qui précèdent, ni avec les menaces qui suivent ; mais elle conduit très-naturellement des promesses aux menaces, et en y conduisant, elle nous assure que ce qui précède renferme bien certainement les promesses que saint Paul nous y découvre, ou plutôt que nous y découvre l'Esprit-Saint qui les a dictées au prophète, et qui les explique par le témoignage de l'Apôtre. Ajoutons un mot pour montrer que saint Jérôme n'a point éprouvé ici l'embarras que le P. Houbigant lui impute. Ce saint docteur ne montre aucune incertitude, aucun doute, aucune perplexité dans l'interprétation de cette prophétie; lorsqu'il dit qu'il ne peut ni n'ose expliquer ce texte autrement que l'Apôtre, c'est parce qu'après avoir expliqué en deux sens différens presque tout ce qui précède, il avoue qu'il ne voit ici qu'un seul sens. Dans ce qui précède, il montroit comment les reproches et les menaces du prophète peuvent convenir à Ephraïm, c'est-à-dire, aux Israélites des dix tribus séparées de la maison de Juda, et aux sociétés hérétiques séparées de l'Eglise. Mais ici la promesse de ce triomphe sur la mort, est si relative à la victoire que Jésus-Christ a remportée sur la mort dans sa résurrection, que saint Jérôme n'y cherche point d'autre sens ; et lorsqu'il considère qu'en effet saint Paul l'entend ainsi, il avoue qu'il ne peut ni n'ose l'expliquer autrement : *Quod ille in resurrectionem Domini interpretatus est, nos aliter interpretari nec possumus, nec audemus.*

XXV. Objet du chap. XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIV. Le premier verset de ce chapitre pourroit être regardé comme la conclusion du précédent. C'est la fin des menaces prononcées contre Israël. Tout le reste du chapitre consiste en invitations et en promesses. Le Seigneur exhorte Israël à revenir à lui, et lui annonce les biens dont il le comblera au temps de son retour. Saint Jérôme continue le parallèle d'Israël avec les hérétiques ; et parce que le nom de *Samarie* signifie en hébreu *la garde, le soin de garder*, voici ce qu'il dit : *De hæreticis facilis intelligentia est, quod vocentur* Samaria : *eo quod Dei præcepta servare se jactent, non quod custodes sint legis ejus, sed quod hoc esse se dicant.... Pereat igitur hujuscemodi Samaria : quia quidquid loquitur, repugnat Deo suo* (1). Lorsqu'il vient aux invitations il suit le même parallèle : *Ad omne quoque dogma perversum propheta lo-*

(1) *Hier. in Osee*, XIV. *tom.* III. *col.* 1331.

quitur, et sectatores ejus ad pœnitentiam provocat, dicens : Convertimini ad Dominum Deum vestrum, qui corruistis sive elanguistis Domini perdita sanitate. Tollite vobiscum verba, veram fidei confessionem, et dicite : Aufer iniquitatem quæ in nostro corde versatur ; et accipe bonum fidei, qua corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem (1). Il vient ensuite aux promesses, il les applique aux effets du premier avénement de Jésus-Christ, et voici ce qu'il ajoute : *Quidquid secundum ἀναγωγὴν interpretati sumus, in adventu Domini Salvatoris et in conversione veri Israel, hoc tam ad hæreticos et Judæos, quam ad gentes et ad omne dogma perversum referri potest, ut cum egerint pœnitentiam, veniam consequantur. Si ergo plenitudo repromissionis adimpleta est in adventu Salvatoris, et quotidie impletur in Ecclesia, credendum est quod plenius impleatur, quando perfectione veniente, quod nunc ex parte est destruetur* (2). Ici il ajoute une remarque importante : *Notandum quod sæpe jam diximus, salutem Israelis et reversionem ad Dominum, et de captivitate redemptionem, non carnaliter accipi, ut Judæi putant, sed spiritualiter, ut verissime comprobatur* (3). On a sans doute remarqué ce mot important de saint Jérôme : *Hoc ad hæreticos et Judæos referri potest.* Ainsi les invitations et les promesses dont ce chapitre est rempli, peuvent s'appliquer non-seulement aux hérétiques, mais encore plus particulièrement aux Juifs ; c'est la prédiction des biens que Dieu répandra sur eux au temps de leur future conversion, mais biens purement spirituels, tels que l'esprit de la foi les leur fera alors désirer.

REMARQUES SUR JOEL.

I. Remarques sur la prophétie de Joel. Témoi-

Saint Jérôme dans sa préface sur Joël observe que ce prophète est le second des douze selon l'hébreu, mais qu'il n'est que le quatrième selon les exemplaires des Septante, où l'on trouve les six premiers prophètes rangés en cet

(1) *Hier. in Osee*, XIV. *tom.* III. *col.* 1333. — (2) *Ibid. col.* 1335. — (3) *Ibid.*

gnage de S. Jérôme.

ordre : *Osée*, *Amos*, *Michée*, *Joël*, *Abdias* et *Jonas*; au lieu que dans l'hébreu on trouve *Osée*, *Joel*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas* et *Michée*. Cette différence prouve évidemment que les cahiers ont été brouillés, ou dans les exemplaires hébreux, ou dans les exemplaires grecs. Il paroît qu'en effet *Amos* et *Michée* ont prophétisé entre *Osée* et *Joël*, puisqu'ils parlent du royaume d'Israël pour annoncer sa ruine, au lieu que *Joël* ne paroît occupé que des maux qui sont tombés ou qui tomberont sur la maison de Juda, et qui achèveront de mettre le comble à sa désolation. Mais nous suivrons l'ordre de notre Vulgate conforme à celui de l'hébreu. Aux gémissemens et aux menaces, Joël joint des promesses qui s'étendent assez visiblement jusqu'à Jésus-Christ. Il finit en annonçant la ruine des ennemis du Seigneur et de son peuple en des termes si généraux qu'ils s'étendent assez manifestement jusqu'au grand jour du dernier jugement à la fin des siècles. C'est ce que saint Jérôme va nous montrer.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE 1er. Ce chapitre renferme la description des ravages qu'éprouva la Judée désolée par divers insectes, qui paroissent être quatre espèces de sauterelles, et par une sécheresse qui s'y joignit. Au milieu de ces maux, Joël annonce un second malheur qui sera l'objet du chapitre suivant. Saint Jérôme commence par observer que tout ce que dit ce prophète, se rapporte selon la lettre à la seule tribu ou maison de Juda et à Jérusalem, et qu'il ne fait aucune mention d'Israël, c'est-à-dire, des dix tribus. *In Joel, omne quod dicitur, ad tribum Juda et ad Jerusalem pertinere credendum est, et nullam omnino Israelis, id est, decem tribuum, in hoc fieri mentionem* (1). Cette remarque est importante pour entrer dans l'intelligence du sens mystérieux couvert sous le voile de la lettre. Saint Jérôme suppose avec les Septante que de ces quatre termes pris ici pour des noms d'insectes, le dernier peut signifier une maladie des blés, *rubigo*; de là vient qu'on le trouve ainsi traduit dans notre Vulgate : mais dans Isaïe, XXXIII. 4, la Vulgate même l'exprime par *bruchus*, qui désigne une sorte de sauterelle; ce qui donne lieu de soupçonner que c'est véritablement un insecte, mais différent de celui que la Vulgate exprime ici par le même mot *bruchus*; car dans l'hébreu ce sont deux termes différens. Saint Jérôme ob-

(1) *Hier. in Joel*, 1. *tom.* III. *col.* 1338.

serve que les Hébreux de son temps croyoient voir dans ces quatre insectes, l'image de leurs divers ennemis, en sorte que de ces quatre insectes, selon eux, le premier représentoit les Assyriens et les Chaldéens, le second les Mèdes et les Perses, le troisième les Macédoniens et les successeurs d'Alexandre, le quatrième les Romains. Il cherche ensuite un sens plus élevé, et il observe que selon tous les philosophes, il y a quatre passions qui troublent la paix de l'ame, et en altèrent la vigueur ; la tristesse et la joie, la crainte et le désir : *Quatuor esse perturbationes quibus animarum sanitas subvertatur, omnes philosophorum scholæ conclamant. Duæ præsentes, sibique contrariæ, duæ futuræ mutuo dissidendes. Præsentes, ægritudo et gaudium..... (Futuræ) metus et desiderium* (1). Il essaie d'appliquer cela au texte de Joël. C'est un sens moral ; et il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, que de son temps ce saint docteur découvrît un sens plus profond, que la suite des événemens postérieurs à son temps pouvoit seule faire connoître. Mais il est essentiel d'observer que du moins dans les ravages causés sur la terre par des insectes, il a cherché les ravages causés dans les ames par des ennemis dont ces insectes étoient l'image : il a compris que des maux sensibles représentoient ici des maux spirituels. Il vient à cette parole : *Gens ascendit super terram meam;* il convient que c'est la même plaie que celle des sauterelles, mais il pense que l'une et l'autre représente l'invasion des Chaldéens au temps de Nabuchodonosor : *Narratur impietas* (ou plutôt *impetus*) *hostium sub figura locustarum; et rursum sic de ipsis locustis dicitur, quasi hostibus comparentur : ut cum locustas legeris hostes cogites; cum hostes cogitaveris, redeas ad locustas. Ascendit ergo gens locustarum de solitudine, sive exercitus Chaldæorum, super terram Dei, fortis et innumerabilis. Quid enim locustis innumerabilius est fortius, quibus humana industria resistere non potest* (2) ? Il passe de là au sens spirituel, en disant : *Ascendit gens super terram Dei, animam videlicet humanam. Omnes enim animæ Dei sunt ; sicut anima patris, sic et anima filii ; et ascendit gens principum mundi istius et tenebrarum, et spiritualia nequitiæ in cœlestibus, adversum quos nobis est lucta atque certamen* (3). Ainsi il continue de suivre le

(1) *Hier. in Joel*, 1. *tom.* III. *col.* 1340. — (2) *Ibid. col.* 1342. — (3) *Ibid.*

sens moral, parce que de son temps il lui étoit impossible de découvrir le sens allégorique enveloppé presque tout entier dans l'obscurité de l'avenir. Il vient à ces mots : *Ah, ah, ah, diei, quia prope est dies Domini, et quasi vastitas a potente veniet;* ou selon les Septante, *et quasi miseria de miseria veniet.* Il convient que cela signifie que les maux se succéderont : *Hic sensus est quod mala succedant malis* (1) ; et après avoir porté d'abord ses regards sur le grand jour du Seigneur, c'est-à-dire, sur le jour du jugement à la fin des siècles, il revient au temps de Nabuchodonosor. *Quod generaliter de die judicii diximus, specialiter referamus ad tempus judaicæ captivitatis : quando Jerusalem capta, templumque destructum est* (2). Ainsi saint Jérôme reconnoît que le second malheur ici annoncé par Joël est la captivité de Babylone; et ce point est très-important pour l'intelligence du sens spirituel; mais ce second malheur est différent du premier, qui est la plaie des sauterelles et de la sécheresse qui s'y joignit. Ce premier malheur occupe le chapitre premier de cette prophétie; au milieu du chapitre, le prophète s'interrompt pour annoncer un second malheur qui succédera au premier; et ce second malheur sera l'objet du chapitre second.

III. Remarques sur ces paroles du ℣ 6. du chap. 1er : *Gens enim ascendit super terram meam* Cette nation est-elle différente des sauterelles dont le prophète vient de parler; ou désigne-t-elle ces sauterelles mêmes? Comment pourroit-elle désigner ces sauterelles? Ces sauterel-

Le P. Houbigant suppose aussi que l'expression du ℣ 6.: *Gens ascendit super terram meam,* annonce une *armée ennemie :* mais il diffère de saint Jérôme, premièrement en ce qu'il suppose que cette armée est totalement *différente des sauterelles* dont le prophète a parlé d'abord; secondement, en ce qu'il pense que cette armée ennemie est celle des *Assyriens* au temple de *Sennachérib.* Il convient (3) que « dans le chapitre premier, excepté les ℣ 6. » et 7. tout le reste regarde la plaie des *sauterelles*, et que » les ravages de la *grande armée* sont réservés pour le cha» pitre second. » Cet aveu est très-important pour ne point confondre deux malheurs qui sont en effet très-distingués, la plaie des *sauterelles*, et l'invasion de *la grande armée* qui doit venir ensuite. Mais le P. Houbigant n'a peut-être pas assez considéré que les maux décrits aux ℣ 6. et 7. sont précisément de la même nature que ceux qui sont causés par la plaie des *sauterelles.* Le peuple ou la nation, *gens,*

(1) *Hier. in Joel,* I. *tom.* III. *col.* 1346. — (2) *Ibid. col.* 1346. — (3) *Houb. in Joel,* II. ℣ 2.

dont il est parlé au ℣ 6., est un peuple formidable par ses dents : *Dentes ejus ut dentes leonis, et molares ejus ut catuli leonis;* et l'effet de ces dents si redoutables, est de ruiner la vigne et de dépouiller les figuiers : *Posuit vineam meam in desertum, et ficum meam decorticavit: nudans spoliavit eam, et projecit; albi facti sunt rami ejus.* Le P. Houbigant change ici quelques expressions ; mais du moins il conserve celles qui sont essentielles, et qui marquent la désolation des vignes et des figuiers. Assurément cela convient beaucoup mieux aux ravages produits par les *sauterelles* qu'aux maux causés par les *Assyriens ;* et saint Jérôme avoit très-bien compris que ce peuple ou cette nation, *gens*, ne diffère point des sauterelles dont ce prophète vient de parler ; en sorte qu'excepté le ℣ 15. où le prophète annonce manifestement le malheur qui va suivre, et qui sera l'objet du chapitre second, le chapitre premier tout entier regarde *la plaie des sauterelles*, et la sécheresse dont les derniers versets font mention. Quant à cette grande armée dont l'invasion formera le second malheur décrit au chapitre suivant, sera-ce celle des *Assyriens*, comme le suppose le P. Houbigant, ou celle des *Chaldéens*, comme le pense saint Jérôme? C'est ce que nous examinerons lorsque nous aurons entendu sur le chapitre suivant saint Jérôme et le P. Houbigant. Si l'on insiste sur ce que le mot *gens* paroît ne convenir qu'à des hommes, nous rappellerons le texte des Proverbes où le nom de *peuple* est donné aux fourmis et aux lapins : *Formicæ, populus infirmus..... lepusculus, plebs invalida* (1). Le texte hébreu emploie le mot עם, *populus*, dans les deux phrases. Le mot גוי, *gens*, peut donc bien être appliqué aux sauterelles du moins dans le sens littéral et immédiat ; car dans le sens spirituel, saint Jean nous découvrira que ces *sauterelles* représentent en effet des hommes ; et alors le mot *gens* y conviendra parfaitement ; mais ces hommes ne seront ni les Assyriens ni les Chaldéens ; ces hommes seront ceux que saint Jean désigne sous le même symbole. Ou plutôt Joël en distingue quatre sortes ; et saint Jean ne parle que d'une seule, qui vraisemblablement est la dernière, celle qui met le comble aux ravages causés par les trois autres, celle-là même à qui peut mieux convenir cette parole du Seigneur : *Gens ascendet super*

les représentent-elles les Assyriens ou les Chaldéens ? Parallèle de ces sauterelles avec celles dont parle saint Jean.

(1) *Prov.* xxx. 25. 26.

terram meam. La *terre du Seigneur*, dans le sens spirituel, c'est assurément son Eglise. Ce sont donc des hommes qui affligent son Eglise ; en un mot ceux-là mêmes que désigne saint Jean sous le même symbole au son de la cinquième trompette. On peut se rappeler ce que nous en avons dit dans la Dissertation sur les prophéties de Joël.

IV. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre II. Ce chapitre renferme l'annonce du second malheur qui paroît être l'irruption des Chaldéens. A ces menaces succèdent des promesses qui selon la lettre semblent se rapporter au temps de Cyrus, mais qui dans un sens plus élevé s'étendent jusqu'au temps de Jésus-Christ, qui est lui-même *le docteur de justice* ici annoncé : ensuite se trouve la promesse de l'*effusion du Saint-Esprit*, telle qu'elle fut accomplie au temps des apôtres. Après cela paroissent *les signes* avant-coureurs *du jour du Seigneur*, soit qu'on l'entende du jour des vengeances du Seigneur sur les gentils idolâtres et persécuteurs de l'Eglise, soit qu'on l'entende du grand jour des vengeances du Seigneur contre le monde réprouvé à la fin des siècles : cet anathème terrible sera le troisième et dernier malheur réservé pour le chapitre suivant. Saint Jérôme reconnoît que le second malheur annoncé dans le chapitre second est l'invasion des *Chaldéens*, qu'il suppose être ici une seconde fois représentés sous le symbole des ravages causés par les sauterelles : *Rursum per metaphoram locustarum, describitur impetus Chaldæorum* (1). Lorsque ensuite il vient au sens spirituel, il suppose que *le jour du Seigneur* ici annoncé est dans le sens allégorique le jour du dernier jugement, et dans le sens moral, le jour de la mort de chacun de nous : *Diem Domini, diem intellige judicii, sive diem exitus uniuscujusque de corpore. Quod enim in die judicii futurum est omnibus, hoc in singulis die mortis impletur.* Il vient aux promesses ; et dans celle de la défaite des ennemis du peuple du Seigneur, il croit voir l'annonce de la défaite de Sennachérib. *Quærat eruditus lector ubi hoc juxta litteram factum sit de Chaldæis. Non multo post tempore quam hæc prophetata sunt : siquidem in Isaia legimus, centum octoginta quinque millia Chaldæorum sub rege Ezechia in una nocte angelo sæviente percussa* (2). Saint Jérôme paroît ici confondre les *Chaldéens* et les *Assyriens* : ce furent les *Assyriens* qui furent

(1) *Hier. in Joel*, II. *tom.* III, *col.* 1348. — (2) *Ibid. col.* 1355.

ainsi frappés au temps de Sennachérib ; et cela fut antérieur à l'invasion des *Chaldéens* sous Nabuchodonosor. La ruine des *Chaldéens* n'arriva que du temps de Cyrus. Il passe de là au sens spirituel en observant que toute ame est la terre du Seigneur : *Ceterum juxta tropologiam, omnis anima terra est Domini* (1). Il vient à la promesse du docteur de justice, *doctorem justitiæ*, au lieu de quoi il lisoit dans la version des Septante, ce que nous y lisons encore, *escas justitiæ*, ce qui apparemment est cause qu'il passe assez légèrement sur cette expression, expliquant cela d'abord des alimens corporels et ensuite des alimens spirituels : *Vos quoque quos juste post pœnitentiam voco filios Sion et Ecclesiæ, lætamini atque gaudete, quia dedit vobis Deus Pater doctorem justitiæ, sive tribuit vobis alimenta justitiæ, et descendere fecit ad vos pluvias temporaneas atque serotinas. Pluvia tempestiva est, quando primum doctrinam suscipimus ; pluvia serotina, quando laboris nostri fructus recipimus, et ad perfectam sanctarum Scripturarum scientiam pervenimus. Potest pluvia temporanea et serotina, vetus et novum aceipi testamentum* (2). On pourroit dire plus généralement que les premières pluies sont les premières graces qui produisent dans l'ame le germe des vertus, et que les dernières pluies sont les graces qui nous affermissent dans le bien, nous font produire dans cette vie les fruits de justice, et nous disposent à recevoir dans l'autre le don précieux de l'immortalité bienheureuse. Saint Jérôme vient à la promesse de l'effusion de l'Esprit de Dieu, et il n'y cherche point d'autre accomplissement que celui que saint Pierre nous y découvre : *Hunc locum beatus apostolus Petrus impletum tempore dominicæ passionis exposuit, quando descendit die Pentecostes Spiritus Sanctus super credentes, et omnes loquebantur sicut Spiritus Sanctus dabat eis* (3). Mais ici ce saint docteur se propose une difficulté, qui est de savoir comment lier cela avec ce qui précède et avec ce qui suit : *Cum igitur Petrus illo tempore, quo passus est Dominus, prophetiam Joel impletam esse memoret, hoc tantum quærimus quomodo et superiora et media et quæ sequuntur usque ad finem voluminis sibi valeant cohærere : ne sub uno textu consequentiaque sermonis, diversa et dissonans inter se explanatio scatere videatur* (4). Voici comment

(1) *Hier. in Joel*, II. *tom.* III. *col.* 1355. — (2) *Ibid. col.* 1357. — (3) *Ibid. col.* 1358. — (4) *Ibid.*

il croit pouvoir lier les différentes parties du texte depuis le commencement jusqu'ici : *A principio ergo usque ad eum locum ubi scriptum est :* Magnus dies Domini et terribilis valde, et quis sustinebit eum ? *comminatio est atque descriptio quæ peccatori populo Dominus illaturus sit. Ab eo autem loco ubi legimus :* Convertimini ad me in toto corde et in jejunio, et in fletu et in planctu, *usque ad eum locum ubi ait :* Quare dicunt in populis : Ubi est Deus eorum ? *cohortatio Domini est post pœnas atque supplicia ad pœnitentiam provocantis. Rursum ab eo loco qui sequitur :* Zelatus est Dominus terram suam, et pepercit populo suo ; et respondens Dominus dixit : *usque ad eum locum ubi scriptum est :* Et non confundetur populus meus in æternum, *repromissio futurorum est, quæ bona postquam egerint pœnitentiam, debeant præstolari. Et post multa quæ nunc longum est retexere, hæc quoque in promissione dicuntur, quæ in præsentiarum conamur exponere :* Effundam de spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et filiæ vestræ, *et reliqua* (1). Mais il avoue que le plus difficile est de lier cette promesse avec ce qui va suivre (2) : *Videor mihi a principio usque ad hunc locum, textum servasse sermonis : laboris est maximi, quomodo quæ sequuntur, his quæ nunc disserimus coaptanda sint. Alius dicit quæ generaliter in ultimo tempore repromissa sunt, nunc ex parte completa ; et quia præmium futurorum in primo adventu Domini apostoli sentiebant, et libamenta quædam et primitias mirabilium expletas memorasse, ut donec veniat quod perfectum est, id quod ex parte præcesserat, sentiremus. Alius vero apostolicæ esse asserit consuetudinis, juxta illud quod de sancto viro scriptum est* (3) : Dispensabit sermones suos in judicio : *ut quidquid utile audientibus esse cernebant, et non repugnare præsentibus, de alterius temporis testimoniis roborarent : non quod abuterentur audientium simplicitate et imperitia, ut impius calumniatur Porphyrius, sed juxta apostolum Paulum, prædicarent opportune, importune. Et sequentes regulam prophetarum, quidquid Judæi in ultimo tempore sibi carnaliter repromittunt, spiritualiter in primo adventu Domini Salvatoris dicerent esse completum : maxime*

(1) *Hier. in Joel*, II. *tom.* III. *col.* 1358. — (2) *Ibid. col.* 1359. — (3) *Psal.* CXI. 5.

eum et illi et nos, quæ promissa sunt, in Christo dicamus esse complenda : in hoc tantummodo discrepantes, quod illi futura contendunt, nos jam facta convincimus : de quo in his quæ sequuntur differendum est. Cela posé, il entreprend de rapporter au temps de Jésus-Christ et des apôtres tout ce qui est dit des signes qui doivent précéder le jour du Seigneur, sur lequel voici ce qu'il dit : *Dies autem Domini magnus et horribilis, aut resurrectionis credendus est, aut certe multa post tempora dies judicii, qui vere magnus est et horribilis. Sed quia sequitur :* Et erit omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit ; *et hoc apostolus Paulus refert ad tempus dominicæ passionis, magis de resurrectionis die intelligendum est* (1). On pourroit observer que ce que dit saint Paul d'après Joël, que quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé, est vrai dans tous les temps, et que comme cela est applicable aux gentils qui furent appelés à la foi au temps de l'Evangile, cela sera également applicable à tous ceux que Dieu appellera d'entre les Juifs ou d'entre les gentils à la fin des temps ; qu'ainsi rien n'empêche que cette promesse ne s'étende jusqu'à la fin des temps, dont les caractères paroissent ici expressément marqués par les signes qui doivent précéder ce jour qui sera plus que tous les autres *le jour du Seigneur*, le jour du dernier jugement, qui, comme le remarque saint Jérôme, sera vraiment *le jour grand et horrible.* Ce saint docteur en finissant son commentaire sur ce chapitre, revient encore sur la difficulté de lier ce qui paroît regarder le premier avénement de Jésus-Christ avec ce qui semble se rapporter à son second avénement : *Locus hic difficillimus est, et multiplicem recipiens explanationem : ut sub tropologia omnia quæ dicta sunt ad illa tempora referamus, ad quæ Petrus et Paulus apostoli retulerunt, hoc est, quando passus est Dominus et resurrexit. Neque enim fieri potest, ut superiora in tempore passionis, et quæ sequuntur intelligamus in die judicii, maxime cum sequatur :* quia ecce in diebus illis et in tempore illo, *et iste versiculus, præcedentibus inferiora connectens, uno dicat cuncta tempore perpetrata* (2). Nous verrons sur le chapitre suivant comment ce saint docteur joindra l'un avec l'autre.

Le P. Houbigant distingue très-bien le second malheur

(1) *Hier. in Joel*, II. *tom.* III. *col.* 1360. — (2) *Ibid. col.* 1361.

V. Remarques sur l'invasion qui est annoncée dans les premiers versets du chap. II. Est-ce celle des Assyriens sous Sennachérib, ou des Chaldéens sous Nabuchodonosor ? Caractères qui concourent à prouver que c'est celle des Chaldéens.

annoncé au commencement du chapitre second, d'avec le premier malheur décrit au chapitre premier ; mais il suppose que ce second malheur est l'invasion des *Assyriens* conduits par *Sennachérib* au temps d'*Ezéchias ;* en sorte que la défaite des ennemis du Seigneur poussés les uns vers *la mer d'Orient* et les autres vers *la mer d'Occident*, lui paroît être *la défaite de l'armée de Sennachérib*, dont les débris se répandent de tous côtés, et *le docteur de justice* qui s'élève ensuite, est, selon lui, le saint roi *Ezéchias.* Mais le saint roi Ezéchias ne commença point à paroître après cette défaite ; il étoit sur le trône depuis environ dix-sept ans. Les cent quatre-vingt-cinq mille Assyriens qui périrent alors, furent frappés dans une même nuit et dans un même lieu, sans que dans le récit de leur défaite, il soit fait mention d'aucune des deux mers ; si quelques-uns échappèrent, il n'est point dit que ceux-là aient été frappés dans leur fuite vers l'une ou l'autre de ces mers. Les traits qui peuvent paroître applicables à l'invasion des Assyriens, peuvent également s'appliquer à celle des Chaldéens ; et il semble que l'on peut remarquer dans ceux-ci les caractères qui ne se rencontrent pas dans les autres. Les Chaldéens essuyèrent plusieurs combats et plusieurs défaites avant de succomber aux derniers coups dans le sein de leur empire. Les uns voulant s'opposer aux premières entreprises de Cyrus périrent vers *le golfe Persique*, et les autres s'étant avancés vers l'Occident pour s'y joindre avec les Lydiens furent défaits du côté de *la mer Egée.* Lorsque ensuite sous les rois de Perse, les Juifs eurent la liberté de retourner dans la Judée, et en effet y revinrent, on vit paroître au milieu d'eux en la personne d'*Esdras* un *docteur de justice ;* ou plutôt les magnifiques promesses du rétablissement des Juifs après la captivité de Babylone, ne commencèrent d'avoir leur entier accomplissement qu'au temps de *Jésus-Christ*, et c'est lui-même qui est le vrai *Docteur de justice* ici annoncé. Tout cela concourt donc pour prouver que l'invasion ici annoncée n'est point celle des *Assyriens* sous Ezéchias, mais celle de *Chaldéens* sous les derniers rois de Juda au temps de Nabuchodonosor, du moins selon le sens littéral et immédiat du texte, comme saint Jérôme l'avoit bien compris. S'il parle de la défaite de Sennachérib, ce n'est que parce qu'il cherchoit dans l'Ecriture-Sainte un accomplissement qui ne se trouve que dans

l'histoire profane; mais on a vu que même alors il donne aux *Assyriens* le nom de *Chaldéens*, tant il étoit convaincu qu'il s'agit ici des *Chaldéens*.

VI. Remarques sur le *docteur de justice* annoncé au ℣ 23. du chap. II. Est-ce Ezéchias ou Isaïe? Est-ce Esdras ou Jésus-Christ? Les promesses terrestres qui y sont jointes prouvent-elles que ce docteur n'est pas Jésus-Christ? Faut-il traduire, *doctorem justitiæ*, ou *pluviam*, ou *escas ad justitiam*? Justification de l'expression *doctorem justitiæ*. Comment les promesses qui y sont jointes, n'empêchent point que ce docteur de justice ne soit Jésus-Christ.

Le P. Houbigant suppose que le *docteur de justice* ici annoncé est *Ezéchias*, ou si l'on veut Isaïe : *Ezechiam, nisi mavis Isaiam*. Ce que nous venons de dire prouve que ce n'est ni l'un ni l'autre, premièrement parce qu'ils n'ont point commencé de paroître après la défaite des ennemis; mais que l'un régnoit, et l'autre prophétisoit, avant que Sennachérib vînt; secondement, parce qu'il ne s'agit ici ni de Sennachérib ni des Assyriens, mais des Chaldéens et de leurs rois depuis Nabuchodonosor, qui porta la désolation dans la Judée, jusqu'à Baltassar sur qui Dieu fit éclater ses justes vengeances. Nous avons montré que ce *docteur de justice*, dans un premier sens pourroit être *Esdras*, mais que dans le sens principal c'est le Messie, *Jésus-Christ*. Le P. Houbigant nie que cette prophétie soit applicable au Messie, et le motif dont il s'appuie est pris des promesses qui suivent celle-là : *le Seigneur fera tomber de la pluie, et les greniers seront remplis*. « Car, ajoute-t-il, de telles » promesses appartiennent à l'ancienne loi, et non à la » nouvelle : *Nam promissiones tales veteris legis sunt,* » *non novæ*. Au reste, voici une autre interprétation qui » n'est point inférieure : Le Seigneur donnera de la pluie » dans une juste mesure, une plaie suffisante pour faire » mûrir les grains, et pour rendre la récolte abondante, » comme l'explique Livelée (*Liveleus*) : la suite du verset » favorise cette interprétation; le lecteur choisira. » Ce docteur *Livelée* (ou plutôt, *Livele*) est *Eduardus Liveleius*, anglais, professeur d'hébreu à Cambridge, lequel donna un commentaire sur les cinq premiers petits prophètes imprimé à Londres en 1587, et dans les grands Critiques : il mourut en 1605. Son interprétation est fondée sur ce que le même mot hébreu, מורה, peut également signifier *doctorem* et *pluviam*. Mais alors c'est *pluviam matutinam*, en le joignant au mot גשם, qui est celui qui signifie proprement *pluviam* ou *imbrem*, comme on le voit dans ce verset même, où le prophète ajoute : *et descendere faciet ad vos imbrem matutinum et serotinum*; c'est ce mot מורה, qui est ici rendu par *matutinum*, où l'on voit que dans ce sens il dépend du mot גשם, *imbrem*. Voilà pourquoi la plupart des interprètes conviennent qu'étant employé seul dans le premier mem-

bre, il est pris dans un autre sens bien rendu par *doctorem;* et quoique le texte porte à la lettre *doctorem ad justitiam,* on a bien compris que le sens devoit être, *doctorem justitiæ*, parce que ce mot dans l'hébreu est moins un substantif qu'un participe, qui prend le régime de son verbe : *docens ad justitiam*, hébraïsme pour *doctor justitiæ.* Lorsque les Septante ont traduit, τὰ βρώματα, *escas*, ils lisoient sans doute un autre mot, peut-être שדים, *escas :* c'est le mot qui approche le plus de מורה, *doctorem.* Mais la Vulgate et l'hébreu portent bien *doctorem ;* la plupart des interprètes reçoivent ce sens, et rien n'oblige de s'en éloigner. Les promesses de *pluie* bienfaisante qui produiront une abondance de *blé,* de *vin* et d'*huile,* ne s'opposent point à ce sens, et n'empêchent nullement que ce *docteur de justice* ne soit le Messie, Jésus-Christ même, parce que dans le style mystérieux des prophètes, les biens temporels sont l'image des biens spirituels. Les *eaux* dont parlent les prophètes, représentent particulièrement celles de la grace divine ; et parce que cette grace descend du ciel, elle est représentée par *la pluie.* Cette pluie mystérieuse est précisément celle dont David parle, lorsque dans ce cantique sublime, *Exurgat Deus*, il dit : *Pluviam voluntariam segregabis, Deus, hereditati tuæ* (1). L'héritage du Seigneur, c'est assurément son Eglise ; et cette *pluie volontaire* qu'il y répand, c'est, selon la remarque de saint Augustin, sa grace également gratuite et bienfaisante : *Multo congruentius intelligitur ipsa gratia pluvia voluntaria, quia nullis præcedentibus operum meritis, gratis datur* (2). Rien ne s'accorde mieux que la promesse du *docteur de justice* avec celle de cette *pluie* de bénédiction ; c'est Jésus-Christ et sa grace. Cette grace est également représentée par *les premières pluies* qui font germer la semence, et par *les dernières* qui font mûrir les fruits ; parce que la grace divine fait naître la vertu dans nos cœurs, et en conduit les fruits jusqu'à la maturité. Les granges sont pleines de *blé*, et les pressoirs sont remplis de *vin* et d'*huile*, lorsque l'Eglise est pleine d'hommes fidèles représentés par les fruits de la *vigne* et de l'*olivier*, et par le *froment* dont le Père céleste remplit ses greniers. Il faudroit connoître bien peu le style des

(1) *Psal.* LXVII. 10. — (2) *Aug. Enarr. in Ps.* LXVII. *n.* 12. *tom.* IV. *col.* 670.

prophètes et des apôtres, le style de Jésus-Christ même dans l'Evangile, pour ne pas entendre ce langage mystérieux. Mais ne laissons pas échapper cette parole du P. Houbigant, qui lui-même ici avoue que les promesses des biens temporels appartiennent à la loi ancienne, et non à la nouvelle : *Nam promissiones tales veteris legis sunt, non novæ.* Non, sans doute, les promesses de la loi nouvelle ne se bornent point aux biens temporels ; et c'est pour cela que nous entendons ici ces promesses dans un sens spirituel, seul digne de la loi nouvelle ; c'est aussi pour cela que toutes les fois que les Juifs et les judaïsans veulent nous persuader qu'à la fin des siècles, ces promesses temporelles auront sur le peuple juif un accomplissement littéral, nous leur soutenons avec saint Jérôme, qu'elles n'auront alors d'autre accomplissement sur ce peuple que celui qu'elles ont déjà eu sur tous ceux qui ont cru en Jésus-Christ, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils, un accomplissement spirituel et non charnel, *non carnaliter, sed spiritualiter;* parce que nous ne sommes plus sous la loi ancienne, à laquelle ces promesses temporelles appartenoient, et que la loi nouvelle ne se borne point à ces promesses : *Nam promissiones tales veteris legis sunt, non novæ.*

VII. Remarques sur les cinq derniers versets, et particulièrement sur le dernier du chap. II. Faut-il traduire, *omnis qui invocaverit nomen Domini,* ou *omnis qui vocabitur nomine Domini?* Justification du sens de la Vulgate. Témoignage de saint Paul qui confirme ce sens.

Le P. Houbigant reconnoît très-bien que la promesse de *l'effusion de l'Esprit de Dieu,* a eu son accomplissement au temps des apôtres, et ne peut regarder aucun autre événement antérieur, parce qu'il n'est rien arrivé de tel tant que la loi ancienne a duré. Il reconnoît très-bien que les prodiges qui sont annoncés comme postérieurs à cet événement, et comme destinés à annoncer *le grand et terrible jour du Seigneur*, sont ceux qui précéderont le grand jour du dernier jugement, parce que rien de semblable n'est arrivé ni avant Jésus-Christ, ni même depuis Jésus-Christ, et que d'ailleurs *le grand et terrible jour du Seigneur* ne peut être autre que le jour du dernier jugement. Mais après ces excellentes remarques, voici sur le dernier verset une idée, qui de son propre aveu est toute nouvelle. C'est sur ces mots : *Et erit, omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit.* Le P. Houbigant avoue que tous les interprètes traduisent ainsi : *Ita omnes convertunt.* Mais il prétend que l'on pourroit aussi traduire : *Quicumque nomine Dei censebitur,* c'est-à-dire, quiconque sera appelé d'un nom tiré du nom de Dieu, comme les Chrétiens qui tirent leur nom

de notre Seigneur Jésus-Christ. Mais pour trouver ici ce sens, il faudroit supposer que le mot hébreu pris en sens actif, יִקְרָא, *vocabit*, ou *invocaverit*, devroit ici se prendre en sens passif, *vocabitur*, ou *vocatus fuerit*. Il faut avouer que dans l'hébreu, ce seroient également les mêmes lettres יִקְרָא, diversement prononcées selon l'opinion commune, ou si l'on veut même avec une semblable prononciation; car on ne s'accorde pas sur la prononciation de l'hébreu, et le P. Houbigant rejetant les points voyelles des rabbins, ne prononce pas comme eux. Mais en supposant qu'il y ait une entière ressemblance, et qu'en effet l'expression soit équivoque, comment est-il donc arrivé que tous l'aient prise en sens actif: *Quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit?* C'est sans doute parce que tel est le sens naturel du texte; c'est qu'en effet pour être sauvé, il ne suffit pas de porter un nom qui vienne de Dieu, il ne suffit pas d'être appelé chrétien; mais il faut invoquer le nom de Dieu; il faut croire en lui et l'invoquer, parce que c'est à la prière inspirée par la foi que sont accordées les graces du salut. D'ailleurs saint Pierre et saint Paul ont eux-mêmes employé cette parole, et ils l'ont employée en ce sens: *Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit* (1). Ils ont donc ainsi confirmé l'interprétation de ce texte; ils y ont vu ce que tous les interprètes y ont vu, que le salut est promis, non pas à tous ceux qui porteront le nom du Seigneur, mais à tous ceux qui l'invoqueront avec un cœur sincère et animé du désir de lui plaire: *Omnis qui invocaverit nomen Domini, salvus erit.*

VIII. Remarques sur les dernières paroles du dernier verset du ch. II. Quels sont les restes dont parle ici le prophète? Cette prophétie regarde-t-elle le temps des apôtres ou les derniers temps? Comment est-elle

Le P. Houbigant vient ensuite à cette parole qui termine le chapitre: *In monte Sion et in Jerusalem erit salvatio... et in residuis quos Dominus vocaverit:* et comme les versets précédens nous ont conduits aux derniers temps, il entend ceci de la conversion future des Juifs: « Le salut, » dit-il, est promis aux restes des Juifs, c'est-à-dire, à ceux » qui auront survécu aux autres dans cet âge futur du » monde, où ils embrasseront la foi, et retourneront dans » leur terre. Ces paroles n'ont été accomplies que dans leur » moindre partie au temps où les apôtres ont annoncé l'E- » vangile; mais elles recevront un accomplissement beau- » coup plus parfait après qu'Elie aura ramené les cœurs » des enfans en les réunissant aux cœurs de leurs pères. »

(1) *Act.* II. 21. *Rom.* X. 13.

Les restes des Juifs seront sans doute du nombre de ceux que Dieu appellera alors, et au milieu de qui se trouvera le salut; mais ils ne seront pas les seuls ainsi appelés : Dieu appellera en même temps à la foi une multitude de gentils de toute nation; et le salut se trouvera au milieu de tous ces restes que Dieu appellera, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils. D'ailleurs si ces restes se bornent aux seuls Juifs, cette parole a reçu un premier accomplissement dans ceux qui crurent en Jésus-Christ au temps des apôtres, et que Saint Paul appelle des *restes sauvés par grâce* (1). Mais il faut avouer qu'elle aura dans les derniers temps un second accomplissement sur les derniers restes que Dieu appellera alors non-seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les gentils. Le salut se trouvera au milieu d'eux, parce qu'ils seront tous devenus enfans de Sion, citoyens de Jérusalem, non pas de la Jérusalem d'ici-bas ni de la montagne terrestre de Sion, mais de cette divine montagne de Sion, de cette Jérusalem céleste, vers laquelle nous avons été nous-mêmes amenés par l'esprit de la foi. *Sion et Jérusalem* sont ici l'image de l'Eglise au milieu de laquelle seule se trouve le salut dans tous les temps, suivant cette promesse qui a commencé de s'accomplir au temps des apôtres, et dont l'accomplissement s'est depuis étendu sans interruption dans tous les siècles, et continuera de s'étendre jusque dans les derniers temps. Ceux qui croient voir ici qu'au temps de la conversion des Juifs, Jérusalem sera rebâtie, et que la montagne de Sion redeviendra le centre de la vraie religion, confondent la Jérusalem d'en bas avec la Jérusalem d'en haut, et la montagne terrestre de Sion, avec la céleste montagne de Sion qui est l'Eglise même de Jésus-Christ; à laquelle appartiennent dans un degré supérieur toutes les promesses et les prérogatives attribuées à la ville de Jérusalem et à la montagne de Sion, qui, selon la doctrine de saint Paul, étoient l'image de l'Eglise. On ne doit pas être étonné de voir dans ces prophéties un mélange de traits, qui, malgré leur union intime, répondent néanmoins assez visiblement à des temps si différens, à des événemens qui nous paroissent si distans les uns des autres, le temps de Cyrus, le temps du premier avénement de Jésus-Christ, le temps de son second et dernier avénement; c'est qu'il y a un rapport de ressem-

applicable aux derniers temps? Se borne-t-elle aux seuls Juifs? Comment il est vrai que c'est sur le mont de Sion et dans Jérusalem que doit se trouver le salut.

(1) *Rom.* XI. 5.

blance entre ces grands événemens, en sorte que certains traits peuvent répondre aux trois temps, d'autres ne conviennent qu'à deux, et d'autres à un seul. Telle est l'harmonie mystérieuse des divers sens renfermés dans les prophéties.

IX. Objet du chap. III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE III. Ce chapitre contient l'annonce d'un troisième et dernier malheur qui doit tomber, non sur le peuple du Seigneur, mais sur les ennemis de son peuple. On y trouve des reproches contre Tyr et Sidon et contre les Philistins, et des menaces contre l'Egypte et l'Idumée, et des promesses pour la Judée et pour Jérusalem. La liaison intime de ce chapitre avec le précédent détermine saint Jérôme à porter d'abord ses vues sur le sens spirituel qui seul peut joindre ces deux chapitres ; et il y distingue même encore deux points de vue, l'un relatif au temps des apôtres, l'autre relatif à la fin des temps : *Dicamus, ut polliciti sumus, primum juxta anagogen, prioribus posteriora jungentes, et eadem si poterimus, ad diem judicii referre tentabimus* (1). Plus loin, il observe que ce qui est dit de la captivité de Juda et de Jérusalem est appliqué par les Juifs à celle qu'ils ont soufferte de la part des Romains : *Quæ universa Judæi, Vespasiani Titique temporibus, et maxime Adriani, juxta litteram impleta esse commemorant* (2). Mais les Romains idolâtres ont péri sans que l'état des Juifs ait changé, et la cause de leur perte a été, non pas précisément d'avoir exercé leurs passions et leur haine contre les Juifs en exécutant sur eux les jugemens de Dieu, mais principalement d'avoir ensuite porté leurs mains sanguinaires jusque sur les Chrétiens ; ce qui nous ramène au véritable objet de la prophétie, qui dans les peuples ennemis des Juifs avant Jésus-Christ, nous montre l'image des peuples ennemis des Chrétiens depuis Jésus-Christ, c'est-à-dire, les Romains idolâtres dans les premiers siècles, et les peuples ennemis du nom chrétien à la fin des temps. Lorsque saint Jérôme vient ensuite aux reproches contre Tyr et Sidon, et contre les Philistins, il observe que les Juifs rapportent encore cela au temps de leur captivité sous les Romains : *Et hæc Judæi adversum Tyrum et Sidonem et Palæstinorum terminos, sive Galilæam alienigenarum (juxta Septuaginta) dici arbitrantur, quod tempore captivitatis Ju-*

(1) *Hier. in Joel.* III. *tom.* III, *col.* 1362. — (2) *Ibid.*

daicæ, quando victi sunt a Romanis, Dei populum persecuti sunt, immo in populo Dei ipsum Deum qui præfuit populo (1). Comme néanmoins ces reproches ont particulièrement pour objet d'avoir porté dans leurs temples les richesses du Seigneur, il observe que c'est ce que firent les Chaldéens : *Hæc autem narrat historia chaldæa magos fecisse, qui vasa templi posuerunt in templo Bel* (2). Cependant parce que les Romains ont imité eux-mêmes en cela les Chaldéens, il revient aux Romains : *Sed quia post diem Domini magnum et horribilem, hæc futura dicuntur, quæ apostoli in resurrectione Domini interpretantur, et Hebræi in futurum judicii tempus differunt, magis de Romanis est intelligendum : quod Vespasianus et Titus Romæ templo pacis ædificato vasa templi et universa donaria in delubro illius consecrarunt : quæ græca et romana narrat historia* (3). Mais après avoir montré l'avantage que les Juifs prétendent tirer de cette interprétation, il passe au sens moral : *Nos autem juxta cæptam tropologiam, Tyrum et Sidonem et Palæstinos eos interpretemur, qui Dei populum coangustant, et tribulant et persequuntur : hoc enim* Tyrus *in lingua nostra resonat ; et eum venantur in mortem, quod nomen* Sidonis *indicat ; et bibentes sanguinem corruunt, sive volutantur in cœno, quod* Philisthiim Galilæaque *significat* (4). C'est ce qu'il applique particulièrement aux hérétiques : *Hæreticus quoscumque deceperit, et sua fecerit adorare simulacra, filios Juda et filios Jerusalem vendit Græcis sive gentilibus, et eos de christianis ethnicos facit : ut exterminet de finibus suis, in quibus in Christo fuerunt procreati ; et nequaquam in Judæa, et veritatis confessione, sed in gentium errore versentur* (5). Enfin il passe au dernier accomplissement qui regarde la fin des temps : *Quæ omnia et ad diem judicii referre possumus, non discrepante vindicta ; licet in tempore a superioribus discrepare videantur* (6). Il vient à la promesse que fait le Seigneur de livrer aux enfans de Juda les enfans de leurs ennemis. Il observe d'abord le faux sens que les Juifs et les judaïsans donnent à cette promesse : *Promittunt ergo sibi Judæi, immo somniant, quod in ultimo tempore congregentur a Domino, et reducantur in Jerusa-*

(1) *Hier. in Joel*, III. *tom.* III. *col.* 1363. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid. col.* 1364. — (6) *Ibid.*

lem. Nec hac felicitate contenti, ipsum Deum suis manibus Romanorum filios et filias, asserunt traditurum, ut vendant eos Judæi, non Persis et Æthiopibus et ceteris nationibus quæ vicinæ sunt, sed Sabæis, genti longissimæ; quia Dominus locutus sit, et populi sui ulciscatur injuriam. Hæc illi et nostri judaizantes, qui mille annorum regnum in Judæa sibi finibus pollicentur; et auream Jerusalem, et victimarum sanguinem, et filios ac nepotes et delicias incredibiles, et portas gemmarum varietate distinctas (1). Mais il passe de là au sens spirituel : *Nos autem dicamus quod et suscitavit Dominus post adventum suum, et quotidie suscitat, et suscitaturus est eos quos varius error eduxerat de finibus suis. Pulchreque : Suscitabo, inquit, eos quasi jacentes et corruentes; ut qui jacebant in hæresi, stent in Ecclesia, reddens hæreticis quod fecerant, ut filios eorum et filias, quos et in mysticis et in carnalibus erudierant, tradat in manibus filiorum Juda, in manibus eorum qui Ecclesiarum principes extiterunt, et instructi sunt armatura apostoli, et habent scutum et lanceam veteris et novi instrumenti : ut cum ceperint filios eorum et filias, vendant Sabæis, et faciant esse captivos, ut procul sint a finibus suis; et ad meliora conversi, ecclesiasticis dogmatibus incipiant esse subjecti* (2). Il vient à l'annonce de cette guerre où toutes les nations ennemies du peuple de Dieu doivent périr ; et voici ce qu'il en dit : *Hæc juxta litteram sibi Israel miserabilis repromittit. Nos juxta cæptam tropologiam; et gentes dæmonum, et eos qui quotidie contra Ecclesiam dimicant; et in ultimo qui sub Antichristo adversum sanctos Domini pugnaturi sunt, accipere possumus : qui idcirco congregantur, ut pereant* (3). Il vient à l'annonce de cette moisson et de cette vendange qui marquent le jugement de Dieu. Il l'entend du dernier jugement, et il observe encore le faux sens que les Juifs donnent à cette promesse : *Judæi istum locum ad Gog et Magog, gentes sævissimas, referunt, de quibus supra diximus, arbitrantes ultimo tempore, quando Jerusalem fuerit instaurata, sub mille annorum imperio contra Dei populum esse venturas, et in valle Josaphat quæ ad orientalem partem templi sita est esse ruituras : advenisse enim tempus occisionis eorum, et*

(1) *Hier. in Joel*, III. *tom.* III. *col.* 1364. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1365.

effundendi sanguinis instare vindemiam (1). Il revient encore sur les promesses faites à Jérusalem, car après les avoir appliquées à l'Eglise, il ajoute : *Hæc Judæi, et nostri, ut diximus, judaizantes, ad mille annorum fabulam referunt, quando putant Christum habitaturum in Sion, et in Jerusalem aurea atque gemmata sanctorum populos congregandos : ut qui in isto seculo oppressi sunt ab universis gentibus, in hoc eodem cunctis imperent nationibus* (2). Il vient aux menaces contre l'Egypte et contre l'Idumée. Il observe le faux sens que les Juifs y donnent : *Et in hoc locæ Judæi gravissimo somno dormiunt, in ultimo tempore, quando non Christum, sed Antichristum suscepturi sant, vindictam sui in Ægyptios qui vicini sunt, et in Romanos quos interpretantur Idumæos, spe vanissima confingentes* (3). Il passe au sens spirituel considéré sous deux points de vue : *Nos autem dicamus tempore dominicæ resurrectionis, vel die judicii (utrumque enim recipimus), et Ægyptum et Idumæam, in eo quod Ægyptus et Idumæa sunt, destruendas : Ægyptus dicitur* מצרים, *quod interpretatur* ἀθλίβουσα, *id est, sanctos Dei persequens et tribulans;* Idumæa, terrena *vel* cruenta. *Quicumque igitur Dei populum persecutus est, et terrenis vacaverit operibus, ac multitudine delictorum quotidie fuderit sanguinem innocentem, eorum scilicet quos decipit, erit in perditionem* (4). Enfin ce qui est dit dans les derniers versets, que la Judée sera éternellement habitée, et Jérusalem de génération en génération, ou à la lettre en génération et génération, voici comme l'explique saint Jérôme (5) : *Non utique hæc Judæa in æternum habitabitur quam videmus esse desertam : non ista Jerusalem, cujus ruinas cernimus : sed illa Judæa, cujus filiæ exultaverunt et lætatæ sunt in omnibus judiciis Domini, et de qua in fine quinquagesimi psalmi legimus* (6) : Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua Sion, ut ædificentur muri Jerusalem. *In hac provincia confessionis et gloriæ, et in hac urbe in qua pax Domini cernitur, erit æterna habitatio; non in unam, vel in tres aut plures generationes, sed* in generatione et generationem (ou plutôt, *in generationem et generationem*), *hoc est in duabus generationibus* (ou

(1) *Hier. in Joel*, III. *tom.* III. *col.* 1366. — (2) *Ibid. col.* 1367. — (3) *Ibid. col.* 1368. — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid. col.* 1369. — (6) *Psal.* L. 20.

peut-être *in duas generationes*) *eorum qui de Judæis et de gentibus crediderunt.*

X. Remarques sur les premiers mots du chapitre III : *Quia ecce in diebus illis*, etc. Est-il impossible de lier cela avec les cinq derniers versets du chapitre précédent ? faut-il en conclure que ces versets ont été transposés ? Comment on peut montrer qu'ils sont intimement liés avec le chap. III, et qu'ils sont où ils doivent être.

Le P. Houbigant, dans l'interprétation qu'il donne aux prophéties de Joël, se trouve si embarrassé des premiers mots de ce chapitre, *Quia ecce in diebus illis et in tempore illo*, qu'il croit y trouver la preuve d'une transposition des cinq derniers versets du chapitre précédent. Il regarde comme certain que la prophétie contenue dans ce chapitre III, ne peut se lier avec les derniers versets du chapitre précédent. La preuve qu'il en donne, c'est que ce troisième chapitre ne regarde, selon lui, que l'état des Juifs dans la Judée depuis la captivité de Babylone ; au lieu que les versets précédens regardent le temps des apôtres et les derniers siècles. Il suppose qu'il faut traduire, *post dies illos, et illud tempus*, et que cela se rapporte aux prophéties terminées par le ℣ 27. du chapitre II, où il croit voir la défaite de Sennachérib et la prospérité des Juifs après cette défaite, et avant leur captivité, en sorte que le prophète passeroit des temps qui ont précédé la captivité aux temps qui doivent la suivre. Sur quoi il ajoute : « Si quelques-uns trouvent peu croya-» ble que le prophète ait placé entre ces deux temps une » prophétie qui regarde la descente du Saint-Esprit sur la » terre et les derniers temps du monde, nous serons vo-» lontiers de leur avis, car les cinq derniers versets du » chapitre précédent qui dans les bibles hébraïques impri-» mées forment le chapitre III, nous paroissent transposés » par les copistes ; la place qu'ils occupent ne pouvant se » concilier avec ces mots בימים ההם (ou plutôt ההמה) *in* » *diebus illis*, de quelque manière qu'on puisse les expli-» quer. La place naturelle de cette prophétie est celle du » temps même qu'elle regarde ; et l'ordre du texte sera » rétabli si l'on renvoie à la fin de la prophétie de Joël, » ces cinq derniers versets du chapitre précédent, en sorte » que Joël, après avoir annoncé ce qui regarde les der-» niers temps de l'ancienne loi, termine sa prophétie par » les temps de la loi nouvelle, en commençant par les pre-» miers, et finissant par les derniers. Dans cet ordre, » après le ℣ 27. du chapitre précédent, viendront très-» bien les premiers de celui-ci, כי הנה בימים ההמה, *ecce* » *autem post dies illos ;* la particule hébraïque כי liant le » discours à peu près comme le *ceterum* des Latins. »

Quelque spécieuse que puisse paroître cette conjecture,

il y a cependant tout lieu de croire qu'elle est fausse, parce qu'elle est appuyée sur un motif plus spécieux que solide. Il est bien vrai qu'à ne considérer que la lettre du texte, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de montrer comment ces mots du chapitre III. ℣ 1. : *Quia ecce in diebus illis et in tempore illo*, peuvent se lier avec la fin du chapitre précédent. Mais sous le voile de la lettre peut se trouver ici caché un sens où cette liaison se découvre et soit justifiée ; et l'on peut dire qu'ici le voile est si transparent qu'il n'est pas fort difficile d'y découvrir cette liaison. Dès le ℣ 2. le Seigneur nous avertit qu'il ne s'agit pas ici seulement de quelques peuples ennemis des Juifs, mais généralement de toutes les nations : *Congregabo omnes gentes ;* et lorsqu'il dit qu'il les rassemblera dans la vallée de Josaphat, *et deducam eas in valle Josaphat*, on convient assez, et le P. Houbigant même le reconnoît, que ce n'est aucun lieu connu sous ce nom dans la Judée ; mais que comme le nom de *Josaphat* signifie *jugement*, cette expression signifie *la vallée du jugement ;* d'où il suit que ce nom désigne le lieu quelconque où Dieu rassemblera toutes les nations pour les juger. En vain prétendroit-on limiter une expression qui est générale, et qui va être répétée au ℣ 12. où le Seigneur nommant encore une fois cette mystérieuse *vallée de Josaphat*, ajoute : *Ibi sedebo ut judicem omnes gentes in circuitu ;* en vain prétendroit-on que ces mots *in circuitu* limitent cela aux peuples voisins des Juifs ; la généralité de l'expression du ℣ 2. confirme celle du ℣ 12. D'ailleurs la magnificence des promesses faites à Jérusalem et à la terre de Juda, prouve qu'elles ne se bornent point à l'état de la Judée depuis la captivité de Babylone jusqu'à Jésus-Christ ; comment trouveroit-on dans cet intervalle l'accomplissement de ces paroles : *Erit Jerusalem sancta, et alieni non transibunt per eam amplius* (1) ? Comment y trouveroit-on l'accomplissement de celle-ci : *Et Judæa in æternum habitabitur* (2) ? Tout cela est donc assez visiblement mystérieux ; tout cela nous conduit assez manifestement au grand jour où Dieu rassemblera en effet toutes les nations pour les juger, et où frappant d'anathème tous les méchans, il en délivrera pour toujours son Eglise également représentée par Jérusalem et par la

(1) *Joel*, III. 17. — (2) *Joel*, III. 20.

terre de Juda, en sorte que rien d'impur ne pourra plus entrer dans cette ville sainte ; nul étranger ne pourra venir en troubler la paix ; son peuple subsistera éternellement, et sera éternellement un peuple de saints. Voilà ce que les saints pères ont vu dans cette prophétie du chapitre III, de Joël ; voilà ce que saint Jérôme nous y a montré ; et puisque, de l'aveu même du P. Houbigant, le chapitre II nous conduit jusqu'aux derniers temps, jusqu'à ce *grand et terrible jour* qui sera le jour du dernier jugement, il y a donc une liaison bien réelle et bien intime entre la fin de ce chapitre et le commencement du troisième, où le Seigneur nous décrit sous des expressions mystérieuses l'appareil formidable de ce dernier jugement, et les effets qui en résulteront ; effets terribles pour les méchans qui seront alors frappés d'un anathème éternel, mais effets bien consolans pour les élus qui seront alors mis en possession de l'éternelle et parfaite félicité. Laissons donc ces cinq versets où ils sont ; et gardons-nous bien de nous croire plus sages que l'Esprit-Saint qui les y a placés.

REMARQUES SUR AMOS.

I. Remarques sur la prophétie d'Amos. Témoignage de saint Jérôme.

Le prophète Amos commence par prophétiser contre diverses nations ; de là il vient à la maison de Juda, et enfin à la maison d'Israël, sur laquelle il s'arrête : en sorte que la plus grande partie de sa prophétie regarde la maison d'Israël ; et le titre annonce qu'il prophétisa sous le règne d'Ozias, roi de Juda, et sous celui de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël. Il annonce donc la ruine du royaume des dix tribus, en reprochant aux Israélites les infidélités qui devoient leur attirer ce châtiment. Ses reproches et ses menaces sont accompagnés d'invitations, et ses promesses s'étendent jusqu'au règne de Jésus-Christ. Dans le sens spirituel, ses reproches mêmes et ses menaces peuvent aussi s'étendre jusqu'au temps de Jésus-Christ ; car, comme nous l'avons fait observer d'après saint Jérôme, la maison d'Israël séparée de la maison de Juda peut représenter les Juifs incrédules

et les hérétiques, auxquels on peut ajouter les schismatiques, qui par leur schisme même ressemblent encore plus particulièrement aux dix tribus schismatiques. Sur quoi il faut observer que dans le livre d'Amos la maison d'Israël est plusieurs fois appelée du nom mystérieux de *Jacob*, qui signifie supplantateur, et qui par cette raison, selon la remarque de saint Jérôme, peut désigner particulièrement le peuple chrétien, la gentilité chrétienne. C'est dans son commentaire sur ce prophète même que ce saint docteur en fait particulièrement la remarque en disant : *Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad Judæos et populum christianum. Illi enim terreni et sanguinarii persecuti sunt fratrem Jacob, qui eos supplantavit, et abstulit primogenita* (1). D'où il suit que les Israélites prévaricateurs et schismatiques peuvent représenter particulièrement les chrétiens prévaricateurs et schismatiques. Saint Jérôme fait très-bien remarquer une faute de copiste, qui s'est évidemment glissée dans la version grecque, au titre même de cette prophétie, où l'hébreu et la Vulgate disent très-bien que ce sont *les paroles* ou *les choses* (car en hébreu l'un signifie l'autre) qu'Amos a vues sur Israël : *Verba Amos, ... quæ vidit super Israel.* Au lieu d'*Israël* on lit dans le grec des Septante *Jérusalem :* voilà comme par la méprise des copistes, un nom prend la place d'un autre. Cette faute étoit passée du grec des Septante dans l'ancienne Vulgate qui en étoit la traduction, ce qui donne lieu à saint Jérôme (2) d'insister particulièrement sur ce que ce prophète rapporte lui-même de sa mission en disant (3) : *Tulit me Dominus cum sequerer gregem, et dixit ad me : Vade, propheta ad populum meum Israel ;* sur quoi saint Jérôme ajoute : *Non utique ad Judam et Jerusalem, ut male apud Græcos et Latinos habetur, sed ad Israel, id est, decem tribus, quæ ob populi multitudinem pristinum nomen obtinuerant.*

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Té-

Chapitre 1er. Amos prophétise ici contre les Syriens de Damas, les Philistins, les Tyriens, les Iduméens et les Ammonites. Saint Jérôme croit apercevoir dans les trois et quatre crimes de Damas, ceux dont se rendent coupables particulièrement les hérétiques : *Juxta tropologiam vero*

(1) *Hier. in Amos*, 1. *tom.* III. *col.* 1378. — (2) *Ibid. col.* 1370. — (3) *Amos*, VII. 15.

moignage de saint Jérôme.

hoc possumus dicere : Primum peccatum est, cogitasse quæ mala sunt : secundum, cogitationibus acquievisse perversis : tertium, quod mente decreveris, opere complesse : quartum, post peccatum non agere pœnitentiam, in uno sibi complacere delicto. Hoc omnes faciunt hæretici, qui non solum cogitant et faciunt mala, sed doctrina sua quosque simplices decipiunt, et in morem Damascenorum, qui interpretantur sanguinem bibentes, eorum quos deceperint, sanguinem bibunt (1). Dans la personne des Philistins, saint Jérôme se fondant sur les étymologies des noms, croit apercevoir les docteurs juifs ou judaïsans (2) : *Secundum tropologiam sic nobis exponendum videtur. Gaza quæ hebraice dicitur* עזה, *sonat fortitudinem vel imperium*, etc..... *Igitur Gaza quæ sibi fortitudinem scientiæ suæ, et imperium repromittit, accusatur in eo quod captivos de familia Salomonis concluserit in Idumæa. Hos ego arbitror Judæorum magistros, et omnes qui occidentem sequuntur litteram, noluntque recipere spiritum vivificantem, sed quæcumque interpretantur et sapiunt volunt esse terrena, nec audiunt cum discipulis parabolas Dominum disserentem, et dicentem eis* (3) : Qui habet aures audiendi, audiat : *præsertim cum Apostolus manifestam historiam* (peut-être *allegoriam*) *in duobus intelligat testamentis : unum super montem Sina, quæ est Agar, et servit cum filiis suis : alterum super Jerusalem liberam, quæ est mater nostra.* Dans les Tyriens, saint Jérôme croit encore découvrir les maîtres de doctrine perverse : *Tyrus interpretatur* tribulatio, *sive* coangustans : *omnisque doctrina perversa capere nititur veritatem, et concludere eam in terrenis sensibus, et non recordabatur* (ou *recordatur*) *fœderis fratrum suorum, quod de littera debeamus ascendere ad spiritum, de terrenis, ad cœlestia ; præceptumque sit nobis describere sacram Scripturam in corde nostro tripliciter* (4). Dans les Iduméens, saint Jérôme croit voir l'image des Juifs incrédules : *Quidquid de Esau et Jacob diximus, referamus ad Judæos et populum christianum. Illi enim terreni et sanguinarii, persecuti sunt fratrem Jacob, qui eos supplantavit, et abstulit primogenita, et persecuti sunt in gladio, ita ut substantias possessionesque cre-*

(1) *Hier. in Amos*, 1. *tom.* III. *col.* 1374. — (2) *Hier. in Amos*, 1. *tom.* III. *col.* 1376. — (3) *Matth.* XI. 15. — (4) *Hier. in Amos*, 1. *tom.* III. *col.* 1377.

dontium publicarent, quod in Actibus apostolorum legimus : et violaverunt misericordiam ac jura naturæ, oblitique sunt matris suæ Rebeccæ, quæ interpretatur patientia ; *et simul eos generavit in Christo; antiquumque furorem et iracundiam tenentes usque hodie in synagogis suis sub nomine Nazarenorum blasphemant populum christianum, et dummodo nos interficiant, volunt igne comburi* (1). Saint Jérôme compare les caractères des Syriens de Damas et des Ammonites; et comme il a cru voir dans les uns l'image des hérétiques, il croit trouver dans les autres l'image des schismatiques (2) : *In Damascenis, qui bibunt sanguinem accipiuntur hæretici, qui non solum populum Dei ab Ecclesia diripuerunt, sed et contriverunt eum, et commolierunt ferreis dentibus, de quibus scriptum est* (3) : Qui devorant plebem meam sicut escam panis. *In filiis Ammon, qui interpretatur* populus mœroris, *vel* (עַמִּי) populus meus, *schismaticos accipimus, qui separant quidem deceptam multitudinem, ab Ecclesia Dei, et rudes animas quæ nuper Christi concepere sermonem abrumpunt et dividunt; tamen hoc non faciunt crudelitate qua hæretici deceptos quosque trucidant, sed in eadem regula fidei permanentes, dilatare cupiunt terminos suos, et nomen gloriæ in posteros mittere.* Ces applications peuvent bien n'avoir pas toutes une égale justesse : il est assez difficile de distinguer si tous les peuples distingués des Juifs doivent être regardés comme figuratifs, et en quoi ils pourroient l'être; mais il n'en est pas moins certain qu'il y a de vraies allégories fondées, non-seulement sur le caractère des deux maisons d'Israël et de Juda, mais encore tout au moins sur les caractères de quelques-uns des peuples qui se trouvoient liés avec eux. Il faut observer que les Ammonites étoient frères des Moabites; et qu'en effet le chapitre suivant va commencer par les Moabites.

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage

Chapitre II. Amos prophétise ici contre les Moabites, contre les enfans de Juda, et enfin contre les enfans d'Israël. Dans les Moabites, saint Jérôme croit voir les Juifs et les hérétiques qui abusent des divines Ecritures : *Quomodo non oportet transferre captivitatem perfectam, sive Salomonis, et concludere eam in Idumæa, ut de excelsis*

(1) *Hier. in Amos*, I. *tom.* III. *col.* 1378. — (2) *Ibid. col.* 1379. — (3) *Psal.* LIII. 5.

de saint Jérôme.

atque cœlestibus humiles faciat atque terrenos, quod Gaza et Tyrus fecisse memorantur, sic ossa regis Idumææ comburere non debemus, et in cinerem favillamque dissolvere. Judæi transferunt intelligentiam spiritalem in carnes Idumæas : sensumque regium, qui versatur in littera, et est solidissimus atque firmissimus, genealogiis quibusdam et traditionibus superfluis enervant atque comminuunt, et in pulverem redigunt; et non solum illi hoc faciunt, sed omnes hæretici, qui volunt in modum humanæ similitudinis sedere Deum in solio excelso et elevato, et pedes ponere super terram, ne scilicet pendeant; habere nasum, quo odoretur odorem bonæ fragrantiæ; oculos, quibus videat; manus, per quas operetur; pedes, per quos ambulet: aures, quibus audiat; os, quo loquatur; dentes, quibus cibos conterat (1). Quant aux enfans de Juda, voici ce qu'il en dit (2) : *Quidquid de Juda diximus, refertur ad Ecclesiam, in qua vera est confessio, et pax Domini, et visio veritatis. Et ideo arguimus quod legem Dei contempserit, et ejus mandata non fecerit : et unusquisque adorans vitia sua atque peccata, Deum cœperit habere a quo victus est, dicente Petro apostolo* (3), et quo enim quis superatur, hujus et servus est. *Avarus, aurum; gulosus, ventrem; libidinosus penem et Beelphegor colit : lasciva mulier, quæ cum sit in deliciis vivens, mortua est, adorat venerias voluptates. Unde mittet Dominus ignem in Juda, et devorabit ædes pessimas, et fundamenta vitiosa, quæ Jerusalem gloriam perdiderunt.* On sent bien que ce que saint Jérôme dit ici de l'Eglise ne doit s'entendre que des prévaricateurs qui sont mêlés avec les justes dans son sein. Saint Jérôme applique ensuite aux hérétiques ce qui est dit des enfans d'Israël : *Nos autem qui in Osee docuimus, sub nomine* Israel, *et* Samariæ, *et* Ephraim, *et* filiorum Joseph, *de qua tribu fuit Jeroboam, qui a regno David, et Jerusalem, et templo Dei populum segregavit, hæreticos significari; etiam nunc post Judam et Jerusalem, quæ interpretatur Ecclesia, intelligamus ad hæreticos sermonem dirigi propheticum* (4).

IV. Objet du chapitre III,

Chapitre III. Le Seigneur adresse ici la parole aux enfans d'Israël, mais en ajoutant que sous ce nom, il com-

(1) *Hier. in Amos*, II. *tom.* III. *col.* 1380. — (2) *Ibid. col.* 1381. — (3) II. *Petr.* II. 19. — (4) *Hier. in Amos*, II. *tom.* III. *col.* 1383.

prend toute cette nombreuse famille qu'il a fait sortir de l'Egypte, c'est-à-dire, les douze tribus, comme le remarque très-bien saint Jérôme : *Ad filios Israel prophetalis sermo dirigitur; et qui sint isti filii Israel, sequens versus ostendit :* Super omni, *inquit,* cognatione quam eduxi de terra Ægypti, *quod non solum in decem tribubus, sed in omnibus duodecim, addentes Judam et Benjamin, debemus accipere : omnes enim de terra Ægypti eduxit* (1). De là saint Jérôme passe au sens spirituel, et dit (2) : *Ceterum quia auditus in Scripturis sanctis, non solum iste accipitur, quem auribus carnis excipimus, sed etiam ille de quo Dominus ait* (3) : Qui habet aures audiendi audiat: *unde et omnis populus videbat vocem Dei, proprie ad eos sermo fit Domini, qui sensu vident Deum, quos eduxit de terra Ægypti, et de potestate Pharaonis; ut nequaquam luto et paleis deservirent, extruentes Ægyptias civitates; et quos ex omnibus tribubus terræ cognovit, dicente Apostolo* (4) : Nunc autem cognoscentes Deum, magis autem cogniti a Deo. *Et in alio loco* (5) : Qui ignorat, ignorabitur. *Non ergo omnes cognoscit Deus, sed eos qui ejus cognitione sunt digni.* Le Seigneur annonce ensuite les vengeances qu'il exercera particulièrement sur Samarie et sur le royaume des dix tribus; ce qui donne lieu à saint Jérôme de revenir ici particulièrement contre les hérétiques : *Et quia semel juxta leges tropologiæ Samaria refertur ad hæreticos, qui custodes mandatorum Dei esse sementiuntur, præcepit sermo divinus, ut in gentibus prædicent, quæ non habent notitiam Dei; in quarum doctrina ignis exurens est, et tribulatio et angustia, ut consederent falsam Samariam, et ascendant ad montes superbiæ ejus, et videant multas insanias in medio civitatis, dum unusquisque fingit quod voluerit, et adorat figmentum suum* (6). Dans la suite le Seigneur ordonne au prophète de faire entendre sa voix dans *la maison de Jacob ;* ce qui peut montrer, comme nous l'avons fait observer, que dans le sens spirituel cette prophétie regarde en effet particulièrement la gentilité chrétienne désignée mystérieusement par le nom de *Jacob*, et du sein de laquelle se sont élevés les hérétiques à qui saint Jérôme applique tout ceci.

selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

(1) *Hier. in Amos*, III. *tom.* III. *col.* 1388. — (2) *Ibid.* — (3) *Luc.* VIII. 8. — (4) *Gal.* IV. 9. — (5) 1. *Cor.* XIV. 38. — (6) *Hier. loco cit. col.* 1392.

V. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IV. Ce chapitre commence par des reproches et des menaces contre les femmes de Samarie. Le prophète continue d'annoncer ses vengeances contre les enfans d'Israël, c'est-à-dire, contre le royaume des dix tribus. Il finit cependant en invitant les enfans d'Israël à venir au-devant du Seigneur. Saint Jérôme pense que *les vaches de Samarie* désignent ici, non les femmes de cette ville, mais les princes mêmes qui par leurs désordres avoient mérité cette comparaison : *Loquitur ad principes Israel et optimates quosque decem tribuum, qui deliciis ac rapinis vacabant, ut audiant sermonem Dei; et non aratores boves, sed vaccas pingues de armento se esse noverint : sive quæ nutriantur in pascuis Basan, quæ sunt loca herbarum fertilissima, ac per hoc significat eos non agriculturæ, sed immolationi et esui præparatos* (1). Et passant au sens spirituel, il applique cette métaphore aux hérétiques : *Verbum autem Domini quod vaccæ Basan jubentur audire, secundum cæptam tropologiam, hæreticis præcipit : qui ventri et gulæ servientes, recte appellantur vaccæ pinguissimæ* (2). Il continue donc d'expliquer tout le chapitre. Lorsqu'il vient à ces mots : *Præparare in occursum Dei tui Israel*, il propose trois sens différens relativement aux différentes manières d'interpréter le texte original. Les Septante avoient traduit : *Præparare ut invoces Deum tuum, Israel;* Aquila et Symmaque : *Præpara te adversari Deo tuo.* Saint Jérôme préfère : *Præparare in occursum Dei tui.* Il dit donc en paraphrasant le texte : *Postquam autem fecero tibi quæ me facturum esse contestor : præparare ad invocandum Dominum Deum tuum. Omnis enim qui invocaverit nomen Domini, salvus erit. Sive præparare in occursum Dei tui, ut venientem ad te Dominum, tota aviditate suscipias* (3). Et plus loin il ajoute (4) : *Quod si juxta Symmachum et Aquilam legerimus :....* Præpara te adversari Deo tuo, *sic intelligendum est : Feci ut te corrigerem, quæ præteritus sermo descripsit; et quia noluisti reverti ad me, faciam tibi quæ meo continentur arcano. Occidisti servos quos ad te miseram; mittam novissime filium meum; tu autem juxta consuetudinem tuam, qua semper voluntati Domini restitisti, præpara te ut con-*

(1) *Hier. in Amos*, IV. *tom.* III. *col.* 1397. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1405. — (4) *Ibid. col.* 1406.

tradicas et adverseris Deo tuo : juxta illud quod scriptum est (1) : Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum, et in signum cui contradicetur. Ainsi de quelque manière qu'on l'entende, saint Jérôme reconnoît dans le verset suivant, l'annonce de l'avénement du Fils de Dieu : en sorte que dans le premier sens qui regarde Israël, ce texte annonce le premier avénement de Jésus-Christ ; dans le second sens applicable aux hérétiques ou aux Juifs incrédules, ce texte annonce le second avénement de Jésus-Christ.

VI. Remarques sur les deux derniers versets du chap. IV. *Præparare in occursum Dei tui, Israel, etc.* Ce texte renferme-t-il une menace de vengeance ou une annonce de miséricorde ? Cette parole regarde-t-elle la ruine du royaume des dix tribus, ou l'avénement même de Jésus-Christ? Comment elle a été accomplie dans son premier avénement ; comment elle le sera dans le second.

Le P. Houbigant ne reconnoît ni l'un ni l'autre. Il adopte néanmoins le sens que présente la version de saint Jérôme qui est notre Vulgate : il traduit : *Para te ad occursum Dei tui ;* mais il fait une note tout exprès pour convertir cette annonce miséricordieuse, en une menace terrible qui annonce à Israël les coups les plus redoutables de la vengeance du Seigneur : *Para te ad occursum Dei tui, qui non jam immittet calamitates ut antea fecit, sed ipse veniet ultimas de te pœnas sumpturus.* Il ne dit pas à quel événement il prétend appliquer cette prophétie. Seroit-ce à la ruine de Samarie et du royaume des dix tribus? Mais elle a été précédemment marquée au ℣ 11. où selon la version même du P. Houbigant on lit : *Ego ruinam vobis adduxi talem, qualem Deus adduxit Sodomæ ac Gomorrhæ ; ita ut essetis tanquam titio ex incendio ereptus, neque tamen ad me redeistis, dicit Dominus.* Assurément rien ne peut mieux marquer la ruine entière du royaume des dix tribus ; rien ne peut mieux caractériser les captifs qui ont échappé à cette ruine, et qui sont dispersés parmi les nations comme des tisons échappés de cet embrasement. Après cela que reste-t-il donc encore à attendre ? Le P. Houbigant prétend lui-même que tel est en effet le sens du texte qu'il traduit ainsi d'après l'interprète chaldéen : *Nunc autem quid faciam tibi, Israel, postquam tibi hæc feci ?* Ainsi tout est consommé, et Dieu ne va point venir pour détruire la puissance de cette maison rebelle, puisqu'elle est détruite ; mais il va venir par un effet de sa pure miséricorde, rappeler ces rebelles, et les ramener à lui : Préparez-vous donc, ô Israël, à aller au-devant de ce Dieu miséricordieux qui vient lui-même à vous pour vous ramener à lui : *Para te ad occursum Dei tui, Israel.* Ce n'est point une menace ; c'est au contraire une annonce miséricordieuse. Saint

(1) *Luc.* II. 34.

Jérôme l'avoit très-bien compris, et l'a très-bien exprimé : *Præparare in occursum Dei tui, ut venientem ad te Dominum tota aviditate suscipias ;* et l'accomplissement de cette prophétie en confirme le sens ; car après la ruine de Samarie et du royaume des dix tribus, Dieu n'est point venu faire éclater de nouvelles vengeances sur cette maison rebelle ; mais il est venu en la personne de Jésus-Christ pour exercer sa miséricorde sur les douze tribus en les rappelant et les ramenant à lui. Plusieurs milliers de Juifs ont été dociles à sa voix, et ont cru en lui, surtout après son ascension glorieuse, et l'effusion de son Esprit sur les hommes. Les autres en plus grand nombre sont demeurés dans l'incrédulité, et ont imité le schisme de Samarie en se séparant de la maison de Juda, c'est-à-dire, de l'Eglise de Jésus-Christ. Ceux-là ont éprouvé le même traitement que les dix tribus schismatiques ; Jérusalem a été détruite comme Samarie, et les Juifs dispersés comme les Israélites ; mais lorsqu'à la fin des temps Jésus-Christ sera près de descendre des cieux dans sa gloire pour juger les hommes, il enverra avant lui le prophète Élie qui sera le précurseur de son second avénement, comme saint Jean-Baptiste a été le précurseur du premier, et par la bouche de ce prophète il leur répétera cette miséricordieuse invitation : *Præparare in occursum Dei tui, Israel :* ils l'entendront, et ils y seront dociles. La même invitation sera faite à tous ceux qui par l'hérésie ou par le schisme ont imité les infidélités de la maison d'Israël. *Præparare in occursum Dei tui, Israel.*

VII. Objet du chapitre v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre v. Le prophète déplore la ruine future de la maison d'Israël : il l'invite à prévenir ce malheur par un retour sincère vers Dieu ; il réitère les menaces mêlées d'invitations et de promesses ; et il annonce le jour terrible des vengeances du Seigneur sur la maison d'Israël, qu'il désigne deux fois sous le nom de *Joseph*, à cause de la tribu d'Ephraïm, fils de Joseph, qui y tenoit le premier rang. Saint Jérôme continue de passer du sens littéral au sens spirituel, en disant : *Quantum ad intelligentiam spiritualem, planctum super omnem Israel, qui Deum mente cernebat, et postea ei servire desivit, assumit propheta* (1). C'est-à-dire, qu'il continue d'appliquer aux hérétiques ce qui est dit de la maison d'Israël sous le nom même de la maison de Joseph (2) : *Et quia crebro domum*

(1) *Hier. in Amos*, v. *tom.* III. *col.* 1406. — (2) *Ibid. col.* 1410.

Joseph propter Jeroboam, qui a stirpe David populum Dei separavit et vaccas fecit aureas in Dan et in Bethel, et dixit (1) : Non est pars nobis in David, neque hereditas in filio Jesse; *ad personam hæreticorum retulimus, qui sermone composito, decora atque formosa, et ut ita dicam, aurea simulacra finxerunt, et adorant opera manuum suarum; et agriculturæ sub vaccarum specie sibi imaginem repromittunt; dicitur ad eos :* Quærite Dominum, et vivite; *eum qui dixit* (2) : Ego sum via, veritas et vita; *ut postquam ambulaverint in eo, et invenerint veritatem, tunc incipiant vivere, qui prius mortui erant. Et nisi hoc fecerint, diaboli comburentur ardoribus : nullusque poterit inveniri de principibus eorum, qui et ipsi hæretico igne succensi sunt, qui possit vorantem cuncta flammam restinguere, et præcipue Bethel quæ falsum sibi domus Dei nomen assumit.* Lorsque le prophète vient à ces mots : *Væ desiderantibus diem Domini*, etc., saint Jérôme pense que le discours est adressé également aux deux maisons d'Israël et de Juda : *Ne de tribu Juda Thecuites propheta omnino homines tribus suæ negligere videretur, et ad decem tantum tribus conferre sermonem, ad utrumque regnum, hoc est Judam et Israel, nunc dirigit sermonem vaticinii : quod ex multis quidem aliis, sed præcipue ex eo quod sequitur :* Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ, *intelligi potest..... Væ igitur Judæ Israelique dicentibus : Veniat dies; veniat prædicta captivitas, dummodo quod promittitur per prophetas etiam restitutionis tempus consequatur* (3). Et ensuite il observe que le jour du Seigneur proprement dit sera le jour du dernier jugement (4) : *Ceterum nulli dubium est, omnes nostros diem tenebrarum, diem intelligere judicii, de qua scribit et Sophonias* (5) : Juxta est dies Domini magnus, et juxta est et velox nimis : vox diei Domini amara et dura. *Et Isaias* (6) : Ecce dies Domini insanabilis venit, furoris et iræ, ponere orbem terrarum desertum, et peccatores perdere ex eo. *Simulque decutitur confidentia superborum, qui ut apud homines justi appareant, solent diem expectare judicii, et dicere : Utinam veniat Dominus; utinam nobis liceat dissolvi et esse cum Christo : imitantes pharisæum qui in Evan-*

(1) III. *Reg.* XII. 16. — (2) *Joan.* XIV. 6. — (3) *Hier. in Amos*, V. *tom.* III. *col.* 1417. — (4) *Ibid. col.* 1418. — (5) *Soph.* I. 14. — (6) *Isai.* XIII. 9.

gelio loquebatur (1) : Deus, ago gratias tibi, quia non sum sicut ceteri homines, raptores, injusti, adulteri, et sicut hic publicanus : jejuno bis in sabbato : decimas do omnium quæ possideo. *Ex hoc enim ipso quod diem Domini desiderant, et non pertimescunt, digni supplicio judicantur : quia nullus hominum absque peccato est; et astra immunda sunt coram eo : et conclusit omnia sub peccato, ut omnium misereretur.* Le Seigneur ajoute ensuite ces mots : *Odi et projeci festivitates vestras,* etc. Saint Jérôme pense que ceci s'adresse particulièrement à la maison de Juda : *Proprie hoc contra tribum Juda dicitur, et eos qui ex Israel ad Dei cæremonias commigrarunt, et nihilominus non recedebant de excelsis, colebantque idola, et peccatorum magnitudine Dei sacrificia polluebant. Nunquam enim reor* (ou *rear*) *quod de oblationibus vitulorum quas offerebant in Dan et Bethel dixerit :* Si obtuleritis mihi holocautomata et munera vestra, non suscipiam (2). Il applique cette menace aux chrétiens mêmes, en disant : *Quod quidem non solum illius temporis hominibus, sed et nobis accidet si similia delinquamus, et de rapinis et perjuriis sceleribusque quæsita, Deo nos putemus offerre, et nostra peccata redimere* (3). Ensuite il l'applique particulièrement aux hérétiques : *Quæ omnia et de hæreticis dicere possumus..... Horum Deus odit sacrificia, et a se projicit : et quotiescumque sub nomine Domini fuerint congregati, detestatur fœtorem eorum, et claudit nares suas. Odisse autem et projicere, et non odorari, humana loquitur similitudine; ut nos affectum Dei nostris sermonibus cognoscamus* (4). Il l'applique enfin plus particulièrement encore aux Juifs (5) : *Manifestius et verius hæc post adventum Domini dicuntur populo Judæorum, qui destructo templo et altari, hostias offerre se credunt : quorum Deus odit et projicit festivitates, et non capit odorem cœtus eorum, quando congregati dicunt* (6) : Crucifige, crucifige talem : *Et* (7), Sanguis ejus super nos et super filios nostros. Il reprend les menaces que le Seigneur continue de prononcer contre son peuple, et il ajoute : *Quidquid autem juxta litteram dicitur contra populum Judæorum, hoc omne refer ad eos qui sub nomine Christi venerantur idola, et prava sibi dogmata confingentes*

(1) *Luc.* XVIII. 11. *et* 12. — (2) *Hier. in Amos,* V. *tom.* III. *col.* 1419. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid. col.* 1420. — (6) *Joan.* XIX. 6. — (7) *Matth.* XXVII. 25.

portant tabernaculum regis sui diaboli, et imaginem statuarum et idolorum suorum. Non enim unum colunt idolum; sed pro varietate doctrinæ diversos adorant deos, et sidus dei sui, qui cum sit angelus Satanæ, transfiguratur in angelum lucis, et cadit de cœlo quasi fulgur, et imitatur Christum antichristus (1).

VIII. Objet du ch. VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VI. Le commencement de ce chapitre a donné lieu à saint Jérôme de croire que le prophète y parle aux enfans de Juda comme aux enfans d'Israël; il se trouve cependant que tout le reste du chapitre ne regarde que la seule maison d'Israël. L'équivoque vient de ce qu'on lit au ℣ 1. dans l'hébreu ce que saint Jérôme a exprimé dans notre Vulgate : *Væ qui opulenti estis in Sion, et confiditis in monte Samariæ.* Mais les Septante lisoient : *Væ qui despiciunt Sion, et confidunt in monte Samariæ.* Alors tout se rapporte à la seule maison d'Israël. Il y a lieu de présumer que telle est la vraie leçon du texte; et que l'autre vient de la méprise des copistes, qui ont confondu dans l'hébreu le mot השאנים, *opulenti*, avec השאטים, *despicientes.* Quoi qu'il en soit, dans l'un et dans l'autre sens, Sion et Samarie se trouvent ici nommées, et voici ce que saint Jérôme découvre sous ces noms mystérieux (2) : *Juxta leges tropologiæ, Sion refertur ad Ecclesiam, de qua scriptum est* (3) : Qui exaltas me de portis mortis, ut annunciem, omnes laudationes tuas in portis filiæ Sion. *Mons vero Samariæ, propter superbiam et jactantiam custodiæ mandatorum Dei, intelligitur super hæreticis qui despiciunt Ecclesiam.* Il continue donc d'appliquer aux hérétiques tout ce qui est dit ici de la maison d'Israël. Cependant lorsqu'il vient à ces mots : *Detestor ego superbiam Jacob*, voici ce qu'il dit : *Hic Jacob, secundum superius capitulum, ubi scriptum est :* Et nihil patiebantur super contritione Joseph, *aut decem tribus accipe, aut certe universum domum duodecim tribuum. Et traditurum (se juravit) civitatem cum habitatoribus suis; vel Samariam, vel certe Jerusalem, vel in communi utramque. Quod ad tempus Domini Salvatoris referre possumus : post cujus adventum et passionem detestatus est Deus omnem superbiam vel injuriam Jacob, qua illum fabri filium et Samaritanum, et habentem dæmonium conclamabant : idcirco Jerusalem tradita est cum habitatoribus*

(1) *Hier. in Amos*, V. *tom.* III. *col.* 1422. — (2) *Hier. in Amos*, VI *tom.* III. *col.* 1421. — (3) *Psal.* IX. 15.

suis Romanis exercitibus (1). Mais ensuite il reprend le parallèle de la maison de Jacob avec les hérétiques en disant : *Tenues historiæ lineas duximus, nunc allegoriæ imprimamus manum. Principes hæreticorum qui propter delicias suas meum populum devorabant, et nihil patiebantur super contritione Joseph, primi ducentur ad pœnas* (2). Lorsqu'il vient ensuite à ces mots : *Ecce Dominus mandabit et percutiet domum majorem ruinis, et domum minorem scissionibus*, il pense que la grande maison désigne la maison d'Israël, et la petite celle de Juda : *Mandat Dominus et ipse percutit per ministros domum majorem ruinis, id est, decem tribus quæ appellabantur Israel; et domum minorem scissionibus, duas tribus quæ regebantur a stirpe domus David. Et nota singulorum proprietates. Israel, quia majora peccaverat, feritur ruinis, et in æternam traditur captivitatem. Domus autem Juda, in qua erat templum, et quæ ex parte peccaverat, septuaginta annorum captivitate retinetur, et non percutitur ruinis, sed scissionibus. Scissa enim domus sarciri potest; ruinæ non tam instaurationem, quam ædificationem desiderant* (3). Plus loin il ajoute (4) : *Quidam juxta anagogen, domum magnam et domum minorem, judaicum populum significari putant, et de gentibus Ecclesiam congregatam. Illi enim magni propter patres vocantur, et legem et prophetas; nos minores, quia absque testamento fuimus et mandatis Dei; de quibus et in Cantico legimus* (5) : Soror mea parvula est, et ubera non habet. *Quæ domus magna et parva, in unam Dei familiam congregata, si non habuerit disciplinam, et Dei mandata non fecerit, percutietur ruinis et scissionibus. Quotiescumque ergo vel in persecutionibus, vel in hæresibus et schismatibus domus Dei, quæ est Ecclesia, corruit atque laceratur, Dei percutientis ostendit manum.* Il seroit peut-être mieux de dire que les expressions du prophète ne regardent point la maison de Dieu, ni selon la lettre même la maison de Juda ; mais que la grande et la petite maison désignent simplement dans la seule maison d'Israël, les familles les plus élevées, et celles du moindre rang, les grands et les petits ; en sorte que dans le sens spirituel, cela marqueroit également les seules

(1) *Hier. in Amos*, VI. *tom.* III. *col.* 1427. — (2) *Ibid. col.* 1428. — (3) *Hier. in Amos*, VI. *tom.* III. *col.* 1429. — (4) *Ibid. col.* 1430. — (5) *Cant.* VIII. 8.

sociétés séparées de l'Eglise par l'hérésie ou par le schisme. Si les menaces du Seigneur embrassent les deux maisons d'Israël et de Juda, c'est plutôt dans le dernier verset, où le Seigneur dit qu'il va susciter contre les enfans d'Israël une nation qui les brisera, *ab introitu Emath usque ad torrentem deserti ;* sur quoi saint Jérôme s'exprime ainsi : *A terminis terræ vestræ qui solem respiciunt, usque ad torrentem deserti, sive Occidentis, ut Septuaginta transtulerunt, id est, ab Emath, usque ad Rhinocoruram ; inter quam et Pelusium rivus Nili, sive torrens de eremo veniens, mare ingreditur. Emath supra Epiphaniam diximus, quæ ab Antiocho cui cognomentum* Ἐπιφανὴς *fuit nomen sortita est. Qui autem putant quod hic domus Israel decem tribus significet, explanare non poterunt, quomodo in comminatione dicatur adversus decem tribus, quod conterendæ sint ab Epiphania usque ad terminos Ægypti : quibus terminis, non utique decem tribus, sed omnes duodecim concluduntur, in quibus fuit etiam Judas et Benjamin* (1).

IX. Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VII. Le Seigneur continue d'annoncer ses vengeances contre la maison d'Israël, et en particulier contre la maison de Jéroboam ; vraisemblablement c'étoit là la grande maison dont il marquoit énigmatiquement la ruine dans le chapitre précédent. Saint Jérôme continue de penser que le prophète étend ses menaces jusque sur la maison de Juda ; en sorte qu'il suppose que les sauterelles qui paroissent ici dans la première des trois visions rapportées au commencement de ce chapitre, représentent l'armée de Sennachérib : *Ostendit igitur Dominus Sennacherib regem Assyriorum cum infinita exercitus multitudine, instar locustæ universa tondentis esse venturum in principio imbris serotini, quando extrema Dei omnipotentis misericordia indigebat Israel* (2). Ensuite, supposant dans le texte une transposition qui n'y est pas, il croit, ce semble, apercevoir l'armée des Chaldéens après celle de Sennachérib. Le texte dit dans l'hébreu comme dans la Vulgate : *Et ecce serotinus post tonsionem regis.* Saint Jérôme suppose : *Et ecce post serotinum tonsor* (sive *tonsura*) *regis ;* et il dit (3) : *Has autem locustas, quæ primo vere volitabant, bruchus innumerabilis sequeba-*

(1) *Hier. in Amos,* VI. *tom.* III. *col.* 1429. — (2) *Hier. in Amos,* VII. *tom.* III. *col.* 1431. — (3) *Ibid. col.* 1432.

tur, qui veniebat post imbrem serotinum : et appellabatur tonsor vel tonsura regis ; eo quod universa vastaverit, et nihil penitus reliquerit herbæ virentis in terra. Hunc tonsorem sive tonsuram Isaias acutam novaculam vocat (1), *quæ pilos omnes et capillos israelitici corporis raserit. Cumque, ait, dubitarem quæ esset ista novacula, statim intulit regem Assyriorum. Novacula igitur et tonsor regis, exercitus Chaldæorum est, qui in modum bruchi universa populatus est ; et non solum fruges, sed ligna, fenum, stipulamque consumpsit.* Cependant la suite de son commentaire sur ce chapitre, et l'usage même qu'il vient de faire de la prophétie d'Isaïe, prouve que par les *Chaldéens*, il a entendu ici les *Assyriens* mêmes conduits par Sennachérib. Saint Jérôme a quelquefois ainsi confondu ces deux peuples et leurs différentes expéditions. Quoi qu'il en soit, il passe du sens littéral au sens spirituel, en considérant le triste sort des pécheurs que la justice de Dieu abandonne entre les mains du démon. Il vient à la seconde vision ; et c'est en l'expliquant qu'il montre bien clairement qu'il rapporte la précédente au seul Sennachérib, et celle-ci à Nabuchodonosor. *Primum Dominus ostendit prophetæ fictorem locustarum in principio germinantium serotini imbris ; et post imbrem serotinum, tonsorem regem sive regis, et ut verbum exprimemus e verbo, tonsuram regis Sennacherib, qua cuncta decem tribuum totonderit atque vastaverit. Nunc idem Dominus ostendit Nabuchodonosor, immo vocat et venire præcipit contra Judam et Jerusalem. Vocat autem ut templum et Jerusalem igne succendat, et faciat in igne judicium de eo qui quondam fuit populus suus. Cumque venisset ignis ad judicium ut impleret Domini jussionem, devoravit abyssum multam, et comedit simul partem, cunctas urbes Judææ, et partem Domini quæ vocabatur templum ejus.* On a pu remarquer que saint Jérôme attribue ici à Sennachérib la désolation du royaume des dix tribus, qui avoient été néanmoins subjuguées et emmenées en captivité par Salmanasar son prédécesseur ; et il est assez douteux que la seconde vision regarde Nabuchodonosor ; car on va voir que la troisième regarde bien certainement la maison d'Israël ; ce qui donne lieu de

(1) *Isai.* VII. 20. — (2) *Hier. in Amos,* VI. *tom.* III. *col.* 1433.

présumer que la maison d'Israël est seule l'objet des trois visions. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme supposant que la seconde regarde la maison de Juda, passe au sens spirituel en cette manière (1) : *Quia vero semel juxta Osee prophetam et psalmistam dicentem* (2) : Filii Ephraim intendentes et mittentes arcum, conversi sunt in die belli : *Decem tribus ad hæreticorum personam retulimus, quæ appellabantur Israel; et duas, quibus Judas præerat, ad Ecclesiam et Ecclesiæ peccatores, qui confitentur quidem rectam fidem, sed propter vitiorum sordes purgantibus se indigent flammis : idcirco nunc Dominus ad ignem judicium vocare se monstrat, ut uniuscujusque opus quale sit ignis probet.* La troisième vision regarde uniquement la maison d'Israël, et en particulier celle de Jéroboam II : saint Jérôme l'applique aux hérétiques. La suite de ce chapitre regarde Amasias, faux prophète qui s'éleva contre Amos, et entreprit d'exciter contre lui Jéroboam, roi d'Israël : sur quoi voici ce que dit saint Jérôme : *Omnia quæ de Amasia, et Jeroboam, et Israel, et Amos interpretati sumus,* τροπολογικῶς *ad hæreticos referenda sunt : quorum sacerdos Amasias solet interdum mittere ad Jeroboam regem hæreticum, atque hæreticorum patronum, et sanctos viros ac præcones fidei accusare apud eum, et jubere doctoribus ne prædicent in Israel, ne contra regis faciant voluntatem : quia Bethel, hoc est, domus Dei et falsa Ecclesia sanctificatio regis sit, et domus regni. Solent enim dicere : Imperator nobis communicat; et si quis ei restiterit, statim calumniantur : Ergo tu contra imperatorem facis? Augusti mandata contemnis? Et tamen consideremus quod multi reges christiani qui persecuti sunt Ecclesiam Dei, et arianam impietatem in toto orbe fundare conati sunt, vincant in scelere Jeroboam regem Israel. Ille enim falsi sacerdotis mandata despexit, nec ad suggestionem ejus quidquam voluit respondere : isti autem cum multis Amasiis sacerdotibus suis, fame et penuria, carceribus et exiliis Amos prophetam et sacerdotes Domini necaverunt* (3). Ce que saint Jérôme applique aux hérétiques est également applicable aux schismatiques, et particulièrement aux schismatiques grecs, sur qui le Seigneur a exercé des juge-

(1) *Hier. in Amos*, VII. *tom.* III. *col.* 1433. — (2) *Psal.* LXXVII. 9. — (3) *Hier. loco cit. col.* 1437.

mens semblables à ceux qu'il avoit exercés sur la maison de Jéroboam, et sur la maison d'Israël.

X. Objet du chap. VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VIII. Le prophète continue d'annoncer les malheurs de la maison d'Israël, mais de manière que plusieurs traits de cette prophétie regardent assez sensiblement les maux qui sont tombés sur les Juifs incrédules depuis Jésus-Christ. Comme vers le commencement de ce chapitre se trouve le mot hébreu qui signifie le temple, saint Jérôme en a conclu que les menaces du prophète ne regardent pas seulement la maison d'Israël, mais encore la maison même de Juda : *Quod Jeremias sub virga cernit vigiliarum, sive nucis..... hoc nunc Amos adversus Judam et Israel pariter intuetur sub specie uncini pomorum, vel juxta Septuaginta, sub specie vasis aucupis..... Et ut sciamus hoc esse quod dicimus, ipse interpretatur Deus quid significet visio, quam prophetæ ostenderat :* Venit finis super populum meum Israël..... *Et ne solum de decem tribubus dicere videretur, intulit :* Stridebunt cardines templi, *sive* laquearia in die illa, dicit Dominus. (1). On pourroit néanmoins observer que le Seigneur ne nomme que la seule maison d'Israël, et que le même mot qui signifie *temple*, peut aussi signifier *palais*, en sorte qu'il pourroit s'entendre du palais du roi. Quoi qu'il en soit, saint Jérôme croit apercevoir ici les maux qui sont tombés sur les Juifs au temps de Jésus-Christ (2) : *Et hoc non solum ad Babyloniam captivitatem referendum est, sed et in adventum Domini Salvatoris, quando dixerunt :* Aufer de terra talem; crucifige eum (3), crucifige eum, *et perdiderunt alas columbæ. Et venit finis super eos, et extrema captivitas; ultraque non pepercit eis Dominus. Et ululaverunt cardines templi, vel laquearia templi super occisum populum corruentia.* Puis il ajoute cette réflexion remarquable : *Nos ergo cernentes quia Deus naturalibus ramis non pepercit, timeamus eadem perpeti; et aucupis laqueos declinemus, dicamusque ad Dominum* (4) : Ne taceas neque compescaris, Deus; et ne sileas a me, et assimilabor descendentibus in lacum. Lorsqu'il vient à ces paroles, *Occidet sol in meridie,* etc., il reconnoît qu'elles sont applicables au temps de Jésus-Christ : *Possumus hunc locum et in Domini intelligere passione,*

(1) *Hier. in Amos,* VIII. *tom.* III. *col.* 1439. — (2) *Ibid. col.* 1440. — (3) *Joan.* XIX. 15. — (4) *Psal.* XXVII. 1.

quando sol hora sexta retraxit radios suos, et pendentem in cruce Dominum suum spectare non ausus est; quando tenebris cuncta complentibus, festivitates eorum et cantica, Vespasiano, Titoque superantibus, in planctum luctumque mutata sunt : quando lacrymarum et pœnitudinis et ciliciorum repleta sunt omnia; et capita habuere calvitium, quæ prius Nazaræorum decorata cæsarie, comam Domino nutriebant (1). De même lorsqu'il vient à cette menace du Seigneur : *Mittam famem in terram*, etc., il y reconnoît l'état où se trouvent les Juifs depuis Jésus-Christ : *Quid de fame dicendum est animarum? quæ in die resurrectionis Domini oppressit populum Judæorum, et juncta fami ardentissima sitis, non habentium panem qui de cœlo descendit; et eas aquas quæ de Jesu ventre manarunt. Ablata est ab eis lex, et prophetæ æterno conticuere silentio : moventur a mari ad mare, et ab Oceano Britannico usque ad Oceanum Atlanticum, id est, ab Occidente ad Meridiem, et ab Aquilone usque ad Orientem, toto orbe peregrini, verbum Dei non valent invenire. In quo loco interrogabimus Judæos, quam illam diem significari putent, in qua sustineant famem audiendi verbum Dei; præsertim cum legant Scripturas, et humilitatem sequantur litteræ? Quibus ingerimus famem esse prædictam intelligentiæ spiritualis, in qua Christus cernitur, passio Domini et resurrectio reperitur. Circumeunt orbem, et quærunt verbum Domini, et non inveniunt, quia verbum Domini negaverunt quod factum est in manibus omnium prophetarum; quod in principio apud Patrem erat; quod caro factum est, et habitavit in nobis* (2). Il est important d'observer que pour montrer la justesse de ces applications, il n'est pas nécessaire de dire que le prophète Amos embrasse dans tout ce chapitre, selon la lettre, les deux maisons d'Israël et de Juda; il suffit d'observer que très-certainement, selon la lettre, il parle de la maison d'Israël, parce que, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois, et comme saint Jérôme en convient lui-même ailleurs, la maison d'Israël séparée de la maison de Juda représente particulièrement la nation juive séparée de l'Eglise par son incrédulité.

XI. Objet du chapitre IX

CHAPITRE IX. Le Seigneur continue d'annoncer ses vengeances sur la maison d'Israël; mais ensuite il promet le

(1) *Hier. in Amos*, VIII. *tom.* III. *col.* 1442. — (2) *Ibid. col.* 1443.

selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

rétablissement de la maison de David et le retour des enfans d'Israël. Saint Jérôme commence par appliquer le commencement aux Juifs incrédules (1) : *Quodque juxta Septuaginta legimus*, ut disjiceret in capita omnium; *pulchre eorum capita dividuntur, qui ab eo qui est caput omnium, sua sponte divisi sunt atque dixerunt* (2) : Non habemus regem nisi Cæsarem : *qui voce impia clamaverunt* (3) : Crucifige, crucifige talem. *Et* (4) : Sanguis ejus super nos et super filios nostros. Et de là il passe aux hérétiques : *Quæ omnia et ad hæreticos referre possumus* (5). Dans la suite, il passe au sens moral, et s'y arrête davantage. Mais quand il vient à la célèbre promesse du rétablissement de la maison de David, il s'attache uniquement à l'interprétation que les apôtres nous en donnent : *Ubi apostolorum præcedit auctoritas maxima Petri et Jacobi, quos columnas Ecclesiæ, vasa electionis vocat; ibi omnis variæ explanationis tollenda suspicio est, et quod a tantis viris exponitur, hoc sequendum* (6). Il rappelle ce que saint Pierre avoit dit touchant la vocation des gentils à la foi; et comment saint Jacques le confirme par la prophétie d'Amos : après quoi il ajoute : *Hoc igitur tabernaculum David, quod ceciderat, ceciderat autem in his qui dicunt :* Non appropinquabit, et non veniet super nos malum; *quos Dominus cribro suo concusserat et probaverat : .... nunc juxta consuetudinem Scripturarum post tormenta, post pœnas, prospera et læta promittens, suscitaturum esse se dicit, et in resurrectione Domini omnia restituturum; ut quod in synagogis ceciderat, surgat in ecclesiis, et possideant credentes reliquias Idumææ, et omnes nationes; ut quidquid reliquum fuerit de regno sanguinario atque terreno, in cœlestia regna mutetur, et omnes gentes quæ oblitæ sunt Dominum, convertantur et revertantur ad eum* (7). Il passe de là au sens des Septante, qui, lisant le texte autrement, ont traduit dans un autre sens (8) : *Sin autem juxta Septuaginta legere voluerimus*, ut quærant me reliqui hominum, et omnes gentes super quas invocatum est nomen meum; *reliquos hominum, eos debemus accipere, qui de Judaico populo crediderunt : et quasi lapillus non ceciderunt de cribro, nec cum pulvere paleisque et sordibus sunt projecti. Reliquiæ enim in principio fidei*

(1) *Hier. in Amos*, IX. *tom.* III. *col.* 1445. — (2) *Joan.* XIX. 15. — (3) *Joan.* XIX. 6. — (4) *Matth.* XXVII. 25. — (5) *Hier. loco citato.* — (6) *Ibid. col.* 1451. — (7) *Ibid.* — (8) *Ibid.*

salvæ fient, et in fine mundi, ut cum subintraverit plenitudo gentium, tunc omnis Israel salvus fiet. Nomen autem Domini quod invocatur super reliquos et super omnes gentes, illud est de quo Salvator dicit (1) : Pater, revelavi nomen tuum hominibus. Il termine l'explication de cette promesse par ce principe général : *Et ne longo sermone regulam differam sponsionum, et in hoc propheta, et in ceteris, quæcumque de ædificatione Jerusalem et templi, et rerum omnium beatitudine prædicuntur, Judæi in ultimo tempore vana sibi expectatione promittunt, et carnaliter implenda commemorant. Nos autem qui non occidentem litteram, sed spiritum sequimur vivificantem, jam in Ecclesia convincimus expleta, et quotidie impleri in singulis qui ruentes per peccatum, reædificantur per pœnitentiam* (2). Il vient ensuite aux promesses du retour et du rétablissement d'Israël, et il les explique ainsi dans un sens spirituel : *In illo tempore, plenis torcularibus uva calcabitur, et de Christi ac martyrum sanguine rubentia musta fundentur, et hujuscemodi calcator uvæ erit seminarium sermonis Dei, ut sanguis eorum magis clamet in mundo, quam clamavit sanguis Abel justi. Quicumque autem merito virtutum suarum ad montana conscenderit, melle sudabit, immo stillabit dulcedinem sermonis Dei..... Et qui infra montes, immo secundi a montibus fuerint, quos sponsus transilit in Cantico canticorum, et appellat colles, consiti erunt et imitabuntur paradisum Dei; ut omnia in illis poma pendeant doctrinarum* (3). Il continue d'expliquer ainsi toutes ces promesses dans un sens spirituel, et il termine ainsi son commentaire (4) : *Cumque hæc omnia montes et colles fecerint, stillantes dulcedinem, et ædificantes civitates, et habitantes in eis; plantantes vineas, et bibentes vinum earum; facientes hortos, et comedentes fructus eorum : tunc ipsos plantatores plantabit Dominus super terram suam, de qua dicitur* (5) : Credo videre bona Domini in terra viventium. *Et in Evangelio* (6) : Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram. *Postquam autem plantaverit eos, et firma in altum radice solidarit, non evellet ultra de terra quam dederat eis. Ex quo intelligimus Ecclesiam usque ad finem mundi, concuti quidem*

(1) *Joan.* XVII. 6. — (2) *Hier. in Amos,* IX. *tom.* III. *col.* 1451. — (3) *Ibid. col.* 1452. —(4) *Ibid.*— (5) *Psal.* XXVI. 13. — (6) *Matth.* V. 4.

persecutionibus, sed nequaquam posse subverti : tentari, non superari. Et hoc fiet, quia Dominus Deus omnipotens, sive Dominus Deus ejus, id est Ecclesiæ, se facturum esse pollicitus est ; cujus promissio lex naturæ est.

XII. **Remarques sur les ℣ 11. et 12. du ch. IX. Quel est l'objet de la promesse qu'ils renferment ? Faut-il traduire : *Eodem tempore*, ou *In die illa*, comme l'exprime la Vulgate ? Cette promesse regarde le temps de Jésus-Christ.**

Le P. Houbigant convient bien que ces derniers versets regardent le temps de la loi nouvelle; mais ce qu'il en dit souffre plusieurs difficultés. Premièrement, sa version semble lier intimement la promesse des ℣ 11. et 12., avec les menaces qui précèdent : *Eodem tempore, ego tentorium David, quod dejectum fuerat, erigam*, etc. Le texte dit comme l'exprime la Vulgate : *In die illa ;* et l'on sait que dans le style des prophètes, cette expression ne signifie pas toujours *Eodem tempore.* Pourquoi donc le P. Houbigant la détermine-t-il à ce sens ? Que peut-il avoir prétendu dire par cet *Eodem tempore?* Le temps dont le prophète vient de parler, est celui de la ruine du royaume des dix tribus, et celui de leur captivité. Est-ce au temps de leur ruine, est-ce au temps de leur captivité, qu'il faut rapporter le rétablissement de la maison de David? Ce ne peut pas être au temps de leur ruine; ce sera donc au temps de leur captivité. Mais sera-ce au temps de Cyrus, ou au temps de Jésus-Christ? La suite de sa version ne permet pas de le rapporter au temps de Cyrus; car on y lit : *ego.... illud.... ut olim fuit reædificabo : ut possideant et reliquias Edom, et ceteras gentes quæ de meo nomine nuncupatæ fuerunt, dicit Dominator Dominus.* Ces derniers mots semblent assez clairement regarder les nations devenues chrétiennes : *quæ de meo nomine nuncupatæ fuerunt.* Cela regarde donc le temps de Jésus-Christ. Mais alors pourquoi n'avoir pas conservé l'expression littérale du texte : *In die illa?* pourquoi cet *Eodem tempore* plus obscur que l'expression du texte ?

XIII. **Remarques sur les ℣ 13. et suiv. *Ecce dies veniunt*, etc. A quel temps se rapportent les promesses qu'ils renferment? Est-ce au temps de Cyrus, ou au temps de Jésus-Christ ?**

Le P. Houbigant qui ne fait qu'une simple note grammaticale sur le ℣ 11., ne dit rien sur le ℣ 12., mais il s'arrête sur les ℣ 13. 14. et 15., qui commencent par ces mots : *Ecce dies veniunt.* « Cette prophétie, dit-il, ne regarde » pas les mêmes temps que celle qui la précède, ni même » les temps de l'ancienne loi; puisqu'ensuite il est dit, *nec* » *adhuc ex terra sua eripientur ;* ce qui est une promesse » absolue, et qui n'est point attachée à la condition de de- » meurer fidèles à leur religion comme le prétend Grotius. » Beaucoup de Juifs ont été enlevés de leur terre, tandis » que les Ptolémées régnoient dans l'Egypte, et tous en

» ont été chassés sous l'empire d'Adrien. L'apôtre saint » Jacques, au livre des Actes, xv. 16., interprète cette pro- » phétie en la rapportant à la loi nouvelle et à la vocation » des gentils, parce que le tabernacle de David représente » l'Eglise, qui est composée non-seulement des Juifs, mais » aussi des gentils. Une partie de cette prophétie a été ac- » complie au temps des apôtres et dans la suite, lorsque la » lumière de l'Evangile fut apportée aux Juifs et aux gen- » tils. Mais la prophétie entière ne sera accomplie, que » lorsque le peuple d'Israël retournera dans sa propre terre, » y bâtira des maisons, et y plantera des vignes et des » jardins; car ces dernières paroles appartiennent aux pro- » messes temporelles, et ne peuvent s'appliquer à l'état » spirituel de l'Eglise, sans faire violence aux expressions » du texte. A peine pourroit-on trouver dans les livres saints » un seul endroit où les dons de la grace et de l'Evangile » soient annoncés sous le symbole des maisons, des jardins » et des vignes. »

Est-ce au temps de l'établissement de l'Eglise, ou au temps de la conversion future des Juifs? Ces promesses doivent-elles être prises dans le sens littéral, ou dans un sens spirituel? Que peuvent-elles signifier?

Tâchons ici de ne rien confondre. Le témoignage de saint Jacques regarde la prophétie contenue dans les ℣ 11. et 12., et non pas celle que renferment les ℣ 13. 14. et 15. Le P. Houbigant paroît assez convenir que celle des ℣ 11. et 12., regarde le temps de Jésus-Christ et des apôtres. Il ne doit plus ici en être question; il s'agit uniquement de celle qui commence par ces mots : *Ecce dies veniunt*, et qui embrasse les trois derniers versets du chapitre. Le P. Houbigant soutient très-judicieusement contre Grotius que cette promesse ne regarde point le temps de l'ancienne loi : de là il suit nécessairement qu'elle regarde le temps de la loi nouvelle; et cette conséquence est ici très-importante comme on le verra bientôt. Le P. Houbigant va plus loin : il prétend que non-seulement cette prophétie ne se rapporte pas au temps de l'ancienne loi, mais qu'elle ne regarde pas même les temps dont le prophète vient de parler, apparemment dans les ℣ 11. et 12., qui regardent les temps de Jésus-Christ et des apôtres. C'est beaucoup dire. Dès que cette promesse regarde les temps de la loi nouvelle, elle a eu comme toutes les autres, un premier accomplissement dans les temps des apôtres, dans l'établissement de l'Eglise; et tout ce que l'on en peut dire, c'est que celle-là, comme les autres, n'aura son entier accomplissement qu'à la fin des temps, lorsque Dieu achevera de former sur la terre la dernière récolte de ses élus, en ra-

menant à Jésus-Christ et à son Eglise les Juifs, et tous ceux qu'il lui plaira d'appeler d'entre les gentils. Mais en la rapportant au temps de la conversion des Juifs, le P. Houbigant croit y voir manifestement la promesse de leur rétablissement dans leur propre terre, pour y bâtir des maisons, et y habiter; y planter des vignes, et en boire le vin; y former des jardins, et en manger les fruits. A cela nous opposons le propre témoignage du P. Houbigant, qui sur la prophétie de Joël a lui-même très-sagement et très-judicieusement prononcé que de telles promesses appartiennent à la loi ancienne, et non à la loi nouvelle : *Promissiones tales veteris legis sunt, non novæ.* Or, selon la remarque très-judicieuse du P. Houbigant, il est démontré par le texte même d'Amos que les promesses contenues dans ces trois versets ne peuvent appartenir à la loi ancienne, d'où il suit qu'elles appartiennent à la loi nouvelle; et puisqu'elles ne peuvent y appartenir selon le sens littéral et immédiat, il faut donc que ce sens en couvre un second qui puisse appartenir à la loi nouvelle; il faut donc que ces biens temporels représentent ici les biens spirituels, les dons mêmes de la grace et de l'Evangile. Le P. Houbigant prétend qu'à peine pourroit-on trouver un seul endroit des livres saints où les dons de la grace et de l'Evangile soient représentés sous le symbole des maisons, des jardins et des vignes. Il faut avouer que si on ne les reconnoît pas ici, vraisemblablement on ne les reconnoîtra dans aucun autre endroit des livres de l'Ancien-Testament; car il n'est peut-être pas un seul endroit où la nécessité de ce sens mystérieux soit plus claire qu'ici. Mais a-t-on donc oublié cette parole de saint Paul aux Corinthiens : *Dei sumus adjutores : Dei agricultura estis; Dei ædificatio estis* (1)? A-t-on donc oublié toutes les paraboles évangéliques qui comparent le royaume de Dieu à des *vignes*, à des *moissons*, à des *maisons* que l'on bâtit; et les hommes à des *arbres* qui doivent porter de bons fruits? a-t-on oublié les *vignes* et les *jardins* du Cantique des cantiques? faudra-t-il prendre aussi ceux-là dans le sens immédiat que présente la lettre du texte? Comment donc après cela pourroit-on dire qu'à peine pourroit-on trouver un seul endroit des livres saints où les dons de la grace et de l'Evangile soient représentés par des *maisons*, des *jardins* et des

(1) 1. *Cor.* 3. 9.

vignes? Disons plutôt que c'est un langage très-commun dans les livres saints, et que c'est l'unique sens du texte dont il s'agit; puique d'un côté le P. Houbigant avoue que de telles promesses prises dans leur sens littéral appartiennent à l'ancienne loi, et non à la nouvelle; et que de l'autre il démontre que la promesse dont il s'agit ici ne peut appartenir à l'ancienne loi, mais uniquement à la nouvelle. Car dès lors il faut nécessairement l'interpréter dans un sens qui puisse convenir à la loi nouvelle; il faut nécessairement l'entendre des biens spirituels que l'Evangile promet aux enfans de Dieu. *La terre d'Israël* d'où les Juifs ont été chassés et où ils seront ramenés, c'est l'Eglise même de Jésus-Christ; c'est cet olivier franc qui est *leur propre tige*, d'où ils ont été retranchés à cause de leur incrédulité, et où ils seront entés de nouveau par la foi : ils bâtiront et ils planteront comme les apôtres, et comme les apôtres ils recueilleront le fruit de leurs travaux.

REMARQUES SUR ABDIAS.

Objet de la prophétie d'Abdias selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

La prophétie d'Abdias est si courte qu'on ne l'a point divisée; elle a peu de versets, mais selon la remarque de saint Jérôme, elle renferme de grands sens : *Parvus propheta, versuum supputatione, non sensuum* (1). Cette prophétie regarde, selon la lettre, les Iduméens. Le Seigneur leur reproche leur orgueil et leur violence à l'égard des enfans de Jacob, et leur annonce ses vengeances. Abdias prédit ensuite le triomphe des enfans de Jacob, l'étendue de leur puissance, le jugement qu'ils exerceront sur les Iduméens, et le règne éternel du Seigneur. Saint Jérôme recherche ce que peut signifier ici l'Idumée; et voici comment il l'explique : *Quia ergo didicimus terram Idumæorum adversariam esse terræ repromissionis : et Esau inimicum legimus Jacob, et populum esse cui iratus est Dominus in sempiternum, nosse debemus secundum leges tropologiæ, aut contra Judæos factum esse sermonem, qui sunt æmuli christianis, et persequuntur fratrem*

(1) *Hier. in Abdiam, tom.* III. *col.* 1456.

suum Jacob, populum supplantatorem, qui illis primogenita præripuit aut certe adversus omnes hæreses et contraria dogmata veritati, quæ videntur quidem nobis esse vicina, sed magis adversaria sunt, et de paterna hereditate simplicem et habitatorem domus, Jacob nituntur expellere (1). Saint Jérôme s'attache ensuite plus particulièrement au sens qui peut regarder les hérétiques; mais il ajoute que ce qui peut s'entendre des hérétiques dans le sens spirituel, et des Iduméens dans le sens littéral et charnel, est également applicable aux Juifs depuis Jésus-Christ : *Quod in hæreticis et in carne intelleximus, contra Judæos quoque intelligi potest* (2). Il continue de suivre l'allégorie prise du côté des hérétiques, mais il y joint à diverses reprises celle qui peut se prendre du côté des Juifs : *Legimus, videmus, quotidieque comprobamus, quando persecutio contra Ecclesiam oritur, multo pejores persecutores Judæos et hæreticos in Christianos fieri, quam ethnicos* (3). Et plus loin : *Eo igitur tempore quo persecutionis impetu, et mortiferis voluptatibus de Ecclesia quispiam corruerit, videmus exultare hæreticos, gaudere Judæum, et unum esse de persecutoribus, et in ethnicorum eos numero computari* (4). Il y revient encore : *Quis hæreticorum non despicit ecclesiasticos? quis non exultat in malis eorum? Si quando propter peccata populi persecutioni traditi fuerint, et multi vel infirma fide, vel supra petrosa seminati, in negationem corruerint, videas illos exultare, gaudere; nostram ruinam, suam putare victoriam : in tantum, ut jungantur gentibus, et persecutio sævior vel ex Judæis, vel ex his fiat, qui fratres nostros esse se simulant, et eodem censentur nomine* (5). Lorsqu'il vient ensuite aux promesses qui concernent le triomphe des enfans de Jacob, voici ce qu'il dit (6) : *Cuncta quæ diximus, et quæ dicturi sumus, Judæi sibi futuro tempore pollicentur, quando pro Christo recipient Antichristum, impleta prophetia Domini Salvatoris* (7) : Ego veni in nomine Patris mei, et non suscepistis me : si alius venerit in nomine suo, illum accipietis. *Et quidquid contra Idumæam interpretati sumus, illi adversus romanum regnum somniant. Quod nos dicimus, aut juxta historiam sub Zorobabel esse jam factum, aut certe juxta*

(1) *Hier. in Abdiam, tom.* III. *col.* 1457. — (2) *Ibid. col.* 1459. — (3) *Ibid. col.* 1462. — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid. col.* 1463. — (6) *Ibid. col.* 1466. — (7) *Joan.* v. 43.

prophetiam et mysticos intellectus quotidie in Ecclesia fieri, et in regno animæ adversus carnem, in unoquoque compleri. Sur les promesses qui concernent l'empire que les enfans de Juda exerceront sur tous les pays qui les environnent, saint Jérôme dit : *Hoc utrum factum sit, Deus viderit ; potest enim ex parte per annos quingentos usque ad adventum Christi esse completum ; quod, sicut certissime scio, quotidie completur in nobis, et in regno Ecclesiæ confirmatur* (1) ; et il en donne ensuite une interprétation morale. Il termine son commentaire sur ce prophète par cette parole relative à deux explications qu'il avoit données de ce prophète, l'une dans sa jeunesse, l'autre dans sa vieillesse ; c'est celle-ci : *In hoc propheta, et adolescentuli lusimus, et senes præsumpsimus. Qui meliora et vèriora dixerit, in illius sententiam transgredere.*

REMARQUES SUR JONAS.

I. Remarques sur la prophétie de Jonas. Témoignage de saint Jérôme.

La prophétie de Jonas est fort différente des autres. Les autres prophétisent plus par leurs paroles que par leurs actions ; celui-ci prophétise plus par ses actions que par ses paroles. Il prophétise non-seulement par ses actions, mais encore par ses souffrances ; et c'est Jésus-Christ même qui nous en avertit, lorsque dans l'Evangile il nous dit que comme Jonas a été trois jours et trois nuits dans les entrailles d'un poisson, il faut que le Fils de l'homme soit de même trois jours et trois nuits dans les entrailles de la terre (2). Mais saint Jérôme reconnoît qu'il est fort difficile de rapporter à cette allégorie toutes les parties de cette prophétie : *Non ignoramus..... sudoris esse vel maximi totum prophetam referre ad intelligentiam Salvatoris : videlicet quod fugerit, quod dormierit, quod præcipitatus in mare sit, quod susceptus a ceto, quod ejectus in littus pœnitentiam prædicarit, quod contristatus ob salutem urbis* (aliter *gentis*) *innumeræ, cucurbitæ sit delectatus umbraculo ; quod reprehensus a Domino cur majorem curam habuerit herbæ virentis, et extemplo aridæ,*

(1) *Hier. in Abdiam, tom.* III. *col.* 1466. — (2) *Matth.* XII. 39. *et* 40.

quam tantæ hominum multitudinis ; et cetera quæ in ipso volumine explanare nitemur : et tamen ut totum prophetæ sensum brevi præfatione comprehendam, nullus melior typi sui interpres erit, quam ipse qui inspiravit prophetas, et futuræ veritatis in servis suis lineas ante signavit (1). Il rappelle la suite du témoignage de Jésus-Christ sur ce prophète, et conclut en ces termes son prologue : *Loquitur ergo ad Judæos sui sermonis incredulos, et Christum Dei filium nescientes :* Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam : quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ ; et ecce plusquam Jonas hic (2). *Condemnatur generatio Judæorum credente mundo ; et Ninive agente pœnitentiam, Israel incredulus perit. Illi habent libros, nos librorum Dominum : illi tenent prophetas, nos intelligentiam prophetarum : illos occidit littera ; nos vivificat spiritus : apud illos Barabbas latro dimittitur ; nobis Christus Dei filius solvitur.*

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre expose le commencement de l'histoire de Jonas ; c'est-à-dire, l'ordre qu'il reçoit d'aller annoncer la ruine de Ninive ; ce qu'il fait pour se soustraire à cet ordre, et comment il est jeté dans la mer pour sauver ceux qui étoient dans le vaisseau avec lui. Saint Jérôme essaie de chercher dans ces diverses circonstances les rapports que Jonas peut avoir avec Jésus-Christ, dont il étoit la figure. Mais bientôt il s'aperçoit qu'il n'est pas possible d'y trouver une allégorie dont toutes les parties soient parfaitement soutenues ; ce qui lui donne lieu de faire cette remarque très-importante pour l'intelligence du sens mystérieux de ce livre et des autres parties de l'Ecriture-Sainte : *Prudens rogandus est lector, ne eumdem velit ordinem tropologiæ, quem et historiæ quærere. Nam et Apostolus Agar et Saram ad duo testamenta refert ; et tamen non omnia quæ in historia illa narrantur, tropologice interpretari possumus* (3). Il cite ensuite quelques autres exemples d'allégories prises des livres de Moïse, et il ajoute : *Igitur sicut hæc testimonia suas interpretationes habent, et nec præcedentia, nec consequentia eamdem desiderant allegoriam : sic et Jonas propheta non absque periculo interpretantis, totus referri*

(1) *Hier. prol. comm. in Jonam, tom.* III. *col.* 1471. — (2) *Matth.* XII. 41. — (3) *Hier. in Jon.* I. *tom.* III. *col.* 1474.

ad Dominum (Jesum) poterit. Nec ex eo quod in Evangelio dicitur (1) : Generatio pessima et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus ; sic erit Filius hominis in corde terræ, tribus diebus et tribus noctibus : *reliqua etiam quæ in hoc propheta digesta sunt, eodem ordine referuntur ad Christum. Certe ubicumque absque discrimine hoc fieri potest, nos quoque facere nitemur.* Comme il n'y a point ici d'allégorie suivie ni soutenue, les réflexions du saint docteur varient selon les différens traits que lui offre le texte sacré : nous ne pouvons le suivre dans ce détail ; mais nous rapporterons seulement de son commentaire sur le chapitre premier le trait suivant : *Si consideremus ante passionem Christi, errores mundi et diversorum dogmatum status contrarios; et naviculam, totumque humanum genus, id est, creaturam Domini periclitantem, et post possionem ejus tranquillitatem fidei, et orbis pacem, et secura omnia, et conversionem ad Deum; videbimus quomodo post præcipitationem Jonæ steterit mare a fervore suo* (2).

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignages de saint Jérôme et de Jésus-Christ même.

Chapitre II. On voit ici Jonas englouti par un poisson, où Dieu lui conserve la vie ; il rapporte la prière qu'il adressa alors au Seigneur ; et on le voit sortir vivant du milieu de cette prison. Sur ce qui est dit du séjour de Jonas dans les entrailles de ce poisson pendant trois jours et trois nuits, voici ce que dit saint Jérôme : *Hujus loci mysterium in Evangelio Dominus exponit : et superfluum est, vel idipsum, vel aliud dicere quam exposuit ipse qui passus est. Hoc solum quærimus, quomodo tres dies et tres noctes fuerit in corde terræ. Quidam* παρασκευήν, *quando sole fugiente ab hora sexta usque ad horam nonam, nox successit diei, in duos dies et noctes dividunt et apponentes sabbathum, tres dies et tres noctes æstimant supputandas : nos vero* συνεκδοχικῶς *totum intelligamus a parte : ut ex eo quod* ἐν παρασκευῇ *mortuus est, unam diem supputemus et noctem, et sabbathi alteram; tertiam vero noctem quæ diei dominicæ mancipatur, referamus ad exordium diei alterius; nam et in Genesi nox non præcedentis diei est, sed sequentis; id est, principium futuri, non finis præteriti* (3). Il vient ensuite à la prière de

(1) *Matth.* XII. 39 *et* 40. — (2) *Hier. in Jon.* I. *tom.* III. *col* 1479. — (3) *Hier. in Jon.* II. *tom.* III. *col.* 1480.

Jonas, et il observe qu'elle peut représenter celle de Jésus-Christ : *Si Jonas refertur ad Dominum, et ex eo quod tribus diebus ac noctibus in utero ceti fuit, passionem indicat Salvatoris, debet et oratio illius typus esse orationis dominicæ* (1). Il entre dans le détail de toutes les parties de cette prière, en les appliquant à Jésus-Christ, et sur la sortie de Jonas hors des entrailles du poisson, il dit (2) : *Hæc quæ supra legimus sub persona Jonæ Dominus deprecatus est in ventre ceti, de quod et Job mystice loquitur* (3) : Maledicat ei qui maledixit diei, ille qui magnum cetum capturus est. *Præcipitur ergo huic magno ceto, et abyssis et inferno, ut terris restituant Salvatorem : et qui mortuus fuerat, ut liberaret eos qui mortis vinculis tenebantur, secum plurimos educat ad vitam. Quod autem scribitur :* evomuit, ἐμφατικώτερον *debemus accipere : quod ex imis vitalibus* (ou plutôt *visceribus*) *mortis victrix vita processerit.*

IV. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Dieu ordonne une seconde fois à Jonas d'aller prêcher dans Ninive. Jonas y va, et annonce la ruine de cette ville. Les Ninivites font pénitence : Dieu leur pardonne. Saint Jérôme continue de suivre autant qu'il est possible le sens allégorique en appliquant ceci à Jésus-Christ qui, après sa résurrection, annonce aux gentils l'Evangile par le ministère de ses apôtres : et voici ce qu'il dit en commençant l'explication de ce chapitre (4) : *Dominus noster post resurrectionem secundo mittitur ad Niniven ; ut qui prius quodammodo fugerat, dicens* (5) : Pater, si possibile est, transeat a me calix iste ; *et noluerat dare panem filiorum canibus : nunc quia illi dixerant* (6) : Crucifige, crucifige talem : nos non habemus regem nisi Cæsarem, *sponte pergit ad Niniven ; ut hoc prædicet post resurrectionem, quod ut prædicaret ante passionem ei fuerat imperatum. Totum autem quod jubetur, quod obedit, quod non vult, quod iterum velle cogitur, quod Patris secundo exequitur voluntatem, refer ad hominem et ad formam servi cui talia verba conveniunt.* Et plus loin il ajoute (7) : *Dominus autem noster post inferos* (peut-être, *post descensum ad inferos*) *consurgere dicitur, et verbum Domini prædicare, quando mittit*

(1) *Hier. in Jon.* II. *tom.* III. *col.* 1480.— (2) *Ibid. col.* 1485. — (3) *Job.* III. 8. — (4) *Hier. in Jon.* III. *tom.* III. *col.* 1486. — (5) *Matth.* XXVI. 39. — (6) *Joan.* XIX. 6. 15. — (7) *Hier. loco citato.*

apostolos ut baptizent eos qui erant in Ninive, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, hoc est itinere trium dierum : et hoc ipsum sacramentum salutis humanæ unius diei, id est, unius Dei confessione perficitur, non tam apostolis quam in apostolis prædicante Jona. Ipse enim dicit (1) : Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi. Dans la conversion du roi de Ninive, il croit voir celle des hommes puissans dans le siècle par l'éloquence ou par la philosophie : il en donne un exemple dans la personne de saint Cyprien : *Proponamus nobis beatum Cyprianum (qui prius idololatriæ assertor fuit; et in tantam gloriam venit eloquentiæ, ut oratoriam quoque doceret Carthagini) audisse tandem sermonem Jonæ; et ad pœnitentiam conversum, in tantam venisse virtutem, ut Christum publice prædicaret, et pro illo cervicem gladio flecteret. Profecto intelligimus regem Ninive descendisse de solio suo; et purpuram sacco, unguenta luto, munditias sordibus commutasse, non sordibus sensuum, sed verborum..... Difficile homines potentes et nobiles et divites, et multo his difficilius eloquentes, credunt Deo : obcœcatur enim mens eorum divitiis et opibus atque luxuria, et circumdati vitiis non possunt videre virtutes : simplicitatemque Scripturæ sanctæ, non ex majestate sensuum, sed ex verborum judicant vilitate* (2).

V. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IV. Jonas s'afflige de ce que les maux qu'il avoit annoncés, ne sont pas arrivés; et le Seigneur lui fait comprendre qu'il ne doit pas s'affliger de ce que Ninive est épargnée. Saint Jérôme pense que le prophète s'afflige non pas de ce qui est arrivé aux Ninivites, mais de ce qui arrivera aux enfans d'Israël indociles à la voix de Dieu, tandis qu'une nation infidèle obéit si promptement à cette voix : *Non contristatur, ut quidam putant, quod gentium multitudo salvetur, sed quod pereat Israel. Unde et Dominus noster flevit super Jerusalem, et noluit tollere panem filiorum, et dare canibus. Et apostoli primum prædicant Israeli. Et Paulus cupit esse anathema pro fratribus suis, qui sunt Israelitæ, et quorum est adoptio, et gloria, et testamentum, et repromissiones, et legislatio : ex quibus patres, et ex quibus Christus est secundum carnem* (3).

(1) *Matth.* XXVIII. 20. — (2) *Hier. in Jon.* III. *tom.* III. *col.* 1489. — (3) *Ibid. col.* 1490.

Dans cette plante qui couvre la tête de Jonas, et qui frappée de l'ardeur du soleil se sèche, saint Jérôme croit voir l'image des Juifs : voici ce qu'il dit : *Supra Ninivitis agentibus pœnitentiam, et gentium urbe salvata, interrogatus idipsum propheta :* Putasne bene irasceris tu ? *nihil respondit ; sed interrogationem Dei silentio comprobavit : sciens enim clementem esse Deum, et misericordem, et patientem, et multæ miserationis et ignoscentem malitiis, super salute gentium non dolebat : hic autem postquam siccata cucurbita aruit Israel, et cum distinctione interrogatus :* Bene irasceris tu super hedera (*ou* cucurbita ?) *confidenter respondit et dicit :* Bene irascor ego, *vel* contristor, usque ad mortem : *non enim sic volui salvare alios, ut perirent alii : non sic alienos lucri facere, ut meos perderem. Et revera usque ad præsentem diem Christus plangit Israel, et Jerusalem plangit usque ad mortem, non suam, sed Judæorum ; ut moriantur negantes, et resurgant Dei filium confitentes* (1).

VI. Remarques sur ce dernier chapitre Jonas y représente-t-il, comme dans les précédens, Jésus-Christ et ses disciples, ou les Juifs mêmes incrédules affligés de la conversion des gentils, et de l'abolition des ombres sous lesquelles ils se reposoient ? Il ne faut pas confondre ce caractère figuratif avec le caractère personnel du prophète.

Le P. Houbigant prend sous un autre point de vue l'allégorie de ce dernier chapitre. Il commence par observer que d'après le témoignage de Jésus-Christ, on ne peut douter que Jonas ne soit un personnage allégorique ; et il observe que quand Jésus-Christ enseignoit que l'image de sa résurrection se trouvoit dans la personne de Jonas, il montroit le temps où devoit s'accomplir ce qui étoit signifié par cette allégorie. « Car, ajoute-t-il, comme par les » miracles qui arrivèrent dans la mission de Jonas, sont » annoncés les miracles de l'Eglise naissante, de même » dans le caractère de Jonas étoit signifié le caractère futur » des Juifs, cherchant leur propre gloire, et la préférant » même au salut des nations ; brûlant d'envie contre les » gentils, quoique ce fût des Juifs mêmes que fût sorti le » salut des gentils ; mais cependant n'étant point entière- » ment abandonnés de Dieu, lors même qu'ils s'éloignent » de ceux qui reviennent à Dieu, de même que Dieu n'a- » bandonna point Jonas lorsque Jonas sortit de Ninive : et » du reste, Dieu n'ayant aucun égard à leur jalousie, lors- » qu'ils voudroient qu'il eût épargné la loi ancienne abrogée » comme un bois sec ; et n'abandonnant point la multitude » des nations qui revenoit à lui, afin que les Juifs deviennent » eux-mêmes un jour imitateurs des gentils. Par cette al-

(1) *Hier. in Jon.* IV. *tom.* III. *col.* 1494.

» légorie, qui tire son autorité du témoignage de Jésus-Christ, » se développe le digne objet des miracles dont on trouve » ici le récit. »

Dans le point de vue de saint Jérôme et dans celui du P. Houbigant, la conversion des Ninivites est l'image de la conversion des gentils au temps de l'Evangile : la seule différence de ces deux interprétations consiste en ce que saint Jérôme croit voir dans Jonas la figure de Jésus-Christ et de ses apôtres affligés non de la conversion des gentils, mais de la perte des Juifs ; au lieu que le P. Houbigant croit apercevoir dans Jonas l'image des Juifs incrédules affligés et jaloux de la conversion des gentils. L'allégorie de saint Jérôme paroît mieux liée avec les chapitres précédens, où Jonas représente Jésus-Christ selon le témoignage de Jésus-Christ même. Celle du P. Houbigant n'a pas la même liaison ; mais elle paroît mieux convenir aux expressions du texte; et rien n'empêche que Jonas, après avoir représenté Jésus-Christ, ne représente ensuite les Juifs mêmes jaloux de l'œuvre de Jésus-Christ. M. l'abbé Joubert a suivi cette allégorie, qui paroît en effet beaucoup mieux convenir pour l'explication du texte. La seule différence qu'il y ait sur ce point entre le P. Houbigant et M. l'abbé Joubert, c'est que les expressions du P. Houbigant semblent attribuer au caractère même du prophète le caractère des Juifs qu'il représentoit : *In indole Jonæ significabatur indoles futura Judæorum ;* au lieu que M. l'abbé Joubert distingue très-bien les dispositions personnelles du prophète, d'avec le personnage figuratif dont il se trouve ici chargé. Jonas étoit sans doute assez vertueux et même assez raisonnable, pour ne pas s'affliger de la conversion des Ninivites, ni de la perte d'un arbrisseau qui le couvroit : mais il parle mystérieusement comme s'il en étoit véritablement affligé, parce qu'il représente les Juifs qui ont vu avec chagrin et avec douleur la conversion des gentils, et l'abolition des ombres sous lesquelles ils se reposoient.

REMARQUES SUR MICHÉE.

1. Remarques sur la prophétie de Michée Témoignage de saint Jérôme.

L'INSCRIPTION de la prophétie de Michée annonce qu'elle regarde Samarie et Jérusalem : elle s'étend jusqu'au Messie, qui y est clairement annoncé ; et saint Jérôme, dès le commencement de son commentaire sur ce livre, nous avertit que, dans le sens mystérieux couvert sous le voile de la lettre, Samarie représente particulièrement les sociétés hérétiques, et Jérusalem, l'Eglise, de sorte que les reproches et les menaces contre les habitans de Jérusalem, tombent sur les pécheurs qui se trouvent mêlés avec les justes dans l'Eglise (1) : *Quantum vero ad mysticos intellectus, quia Samaria semper in hæresibus accipitur, Jerusalem in Ecclesia; dicimus verbum Domini fieri ad humilem et coheredem Christi, de perversis dogmatibus, et de Ecclesia, si qua forte peccata commiserit, et totius voluminis ordinem contexere. Quod autem Samaria et decem tribus, quæ scissæ sunt sub rege Jeroboam a stirpe David, accipiantur in persona hæreticorum; et omnis quidem Scriptura testatur, sed maxime prophetia Osee, et hic ipse liber, qui hæreticos impios, et ecclesiasticos peccatores vocat. Statim enim sequitur :* Quæ est impietas Jacob ? nonne Samaria ? Et quod est peccatum domus Juda ? nonne Jerusalem ? *Hoc duntaxat juxta septuaginta translatores : ceterum in hebraico quomodo legatur, post paululum subjiciemus. Sed et illud quod hæretici semper in dogmatum suorum sibi quasi sublimitate confidant, et Ecclesiæ simplicitatem despiciant, in alio loco dicitur* (2) : Væ qui despiciunt Sion, et confidunt in monte Samariæ : *De Sion enim egreditur lex, et verbum Domini de Jerusalem. Porro Samaria fabricata est sibi de proprio sensu vitulos aureos, habentes quidem in superficie pulchritudinem, sed vitalem spiritum non habentes : et fabricata est in domo Dei quod interpretatur Bethel. Nec enim recipere poterat populus Israel deos, nisi qui de scripturis et in domo Dei fabricati sunt. Quamvis autem conciliabula sua vocent Bethel, tamen post fabricationem*

(1) *Hier. in Mich.* 1. *tom.* III. *col.* 1496. — (2) *Amos*, VI. 1. *juxta* LXX.

idolorum desiit esse Bethel, *et vocatur* Bethaven, *quod dicitur* domus idoli. Ce que saint Jérôme applique aux sociétés hérétiques, est également applicable aux sociétés schismatiques : et quand elles ne seroient coupables d'attachement à aucune autre erreur qu'à celle qui leur fait méconnoître la nécessité de conserver les liens de l'unité, celle-là même seroit leur idole. Sous ce point de vue Samarie peut représenter particulièrement l'église grecque, qui s'est rendue coupable d'un schisme semblable à celui de la maison d'Israël. Mais de plus nous avons vu que Samarie peut encore représenter la nation juive, qui, en refusant de croire en Jésus-Christ, s'est elle-même séparée de l'Eglise représentée par Jérusalem.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre embrasse les deux maisons d'Israël et de Juda : il annonce la ruine de Samarie et la désolation de Jérusalem au temps de Sennachérib. Le dernier verset paroît regarder particulièrement Jérusalem, mais au temps de la captivité que ses enfans auront à subir sous le règne de Nabuchodonosor. Dès le commencement de ce chapitre, saint Jérôme passe du sens littéral au sens spirituel en disant : *Quia juxta historiam manifestus est sensus, lectoris prudentiæ intelligentiam derelinquo. Juxta tropologiam autem convocat ad auditum populos, id est totius orbis ecclesias ; et ad auscultandum terram, quia terrena in ea hæreticorum extructa sunt dogmata* (1). Sur ce que le prophète annonce que la plaie de Samarie viendra jusqu'à Juda et jusqu'aux portes de Jérusalem, saint Jérôme observe d'abord, que comme Samarie fut renversée par les Assyriens, Juda et Jérusalem le furent aussi par les Chaldéens : *Et idem peccatum, id est, eadem pœna peccati quæ evertit Samariam, veniet usque ad Judam, et usque ad portam urbis meæ Jerusalem. Ut enim Samaria subversa est ab Assyriis, ita Juda et Jerusalem subvertentur a Chaldæis* (2). Plus loin, en expliquant le sens spirituel, il prend la plaie de Samarie pour son péché même ; et, comme il considère dans Samarie l'image d'une société d'hérétiques, il dit : *Non solum autem ipsa peccavit, sed iniquitatem et errorem suum in Judæ quoque portas voluit introducere. Unde dicitur de ea :* Venit usque ad Judam, et tetigit usque ad portas populi mei, usque ad Jerusalem. *Portas, inquit, tetigit, quas aures intelligimus. Ceterum urbem mediam intrare non potuit : quod*

(1) *Hier. in Mich.* 1. *tom.* III. *col.* 1497. — (2) *Ibid. col.* 1500.

si intrasset, fecisset de Jerusalem Samariam. Quoties viderimus de Ecclesia aliquos ad hæreticorum sermones scandalizari, et quærere quomodo eorum respondeant quæstionibus, nec tamen recedere de Ecclesia, dicamus, Venit Samaria, *sive plaga Samariæ usque ad populum confitentem, usque ad aures populi Dei, usque ad aures Jerusalem* (1). Les versets suivans ont de grandes difficultés pour l'intelligence de la lettre même : ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire (2) : *Multum hebraicum a Septuaginta interpretatione discordat, et tantis tam mea quam illorum translatio difficultatibus involuta est : ut si quando indiguimus Spiritus* (ou plutôt *Spiritu*) *Dei* (*semper autem in exponendis Scripturis sanctis illius indigemus adventu*), *nunc vel maxime eum adesse cupiamus; et quæ in prophetis locutus est pandere, ut de nobis quoque possit intelligi, quod ipse alibi polliceri dignatur* (3) : Aperi os tuum, et implebo illud. Ensuite il observe très-bien que selon la lettre le prophète parle ici de l'expédition de Sennachérib contre Jérusalem : *Descendit malum a Domino in portam Jerusalem. Assyrius quippe, vastata Samaria, venit etiam ad Jerusalem, eo tempore quo Rabsaces est missus insultans, de quo et regum quartus liber, et Isaias plenius scribunt* (4). Il insiste encore sur la difficulté de ces derniers versets, lorsqu'il passe du sens littéral au sens spirituel : *Hucusque secundum hebraicum ut potuimus, et ut nobis visum est, certe ut ab Hebræis audivimus, quasi inter saxa et acutissimos scopulos naviculam nostram reximus; quæ utrum intraverit portum an adhuc in salo fluctuet lectoris erit prudentiæ judicare. Nunc orationibus vestris* (apparemment *suffragantibus*) *pergamus ad alios fluctus, et imminente expositionis hinc inde naufragio, si possumus, evadamus* (5). On peut remarquer qu'en général, dans l'interprétation du sens spirituel, saint Jérôme donne souvent beaucoup plus au sens moral qu'au sens allégorique ; et cela ne pouvoit guère être autrement de son temps, parce que les événemens qui pouvoient servir à développer le sens allégorique n'étoient point encore arrivés. Ainsi de son temps on voyoit bien comment la vengeance du Seigneur avoit éclaté contre les Juifs incrédules par les armes des Romains ; mais on

(1) *Hier. in Mich.* I. *tom.* III. *col.* 1501. — (2) *Ibid.* — (3) *Psal.* LXXX. 11. — (4) *Hier. in Mich.* I. *tom.* III. *col.* 1502. — (5) *Ibid. col.* 1503.

ne voyoit pas comment elle devoit dans la suite éclater contre les chrétiens prévaricateurs par les armes des ennemis du nom chrétien ; ce qui ne commença d'arriver que depuis que Mahomet eut jeté les fondemens de l'empire anti-chrétien dont Dieu s'est servi pour punir les hérétiques orientaux et les schismatiques grecs. On ne prévoyoit pas que les Sarrasins, après avoir commencé d'exercer les vengeances du Seigneur sur les Orientaux, pénétreroient dans l'Occident, et s'avanceroient jusqu'aux portes de Rome sans pouvoir s'en rendre maîtres. On ne prévoyoit pas que Mahomet II, empereur des Turcs, qui subjugua Constantinople, menaceroit Rome même, qui par la miséricorde de Dieu fut encore une fois délivrée des mains de ses ennemis, comme Jérusalem échappa aux mains des Assyriens qui avoient subjugué Samarie. Ainsi saint Jérôme a dit ce qu'il a pu ; et ce qu'il n'a pas dit, la suite des événemens l'a développé.

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur s'élève contre les infidélités de la maison d'Israël : il lui annonce ses vengeances ; mais ensuite il promet de rassembler un jour tous les enfans d'Israël, et de marcher lui-même à leur tête. Saint Jérôme suppose néanmoins que le commencement de ce chapitre regarde selon la lettre les enfans de Juda : *Væ igitur vobis, Judæorum cœtus, qui et cogitatis malum, et opere consummatis* (1) : et quoique, dans l'explication qu'il en donne, il nomme les Assyriens, il a néanmoins en vue la ruine du temple par les Chaldéens, qu'il confond ainsi quelquefois avec les Assyriens : *Templum, inquit, meum quod solum inter gentes ceteras plus habebam, mutabitur in ruinam. Quomodo a me recedet Assyrius, cum revertatur ut agros meos sibi sorte distribuat ? Propterea, o familia Israel, super quam ego malum cogito, non habebis partem in hereditate justorum* (2). Il applique ensuite cette prophétie aux Juifs incrédules subjugués par les Romains depuis Jésus-Christ : *Sed et de extrema captivitate hoc ipsum accipi potest, quod omnia eis evenerint, quia Dominum crucifixerunt* (3). Il passe de là à un troisième sens, qui est un sens moral : *Quod si tertiam expositionem sequi voluerimus omnem, de qua supra dixeram, ad animam humanam sermonem dirigi, quæ de paradiso corruens in captivitatem hujus mundi venerit, videbimus*

(1) *Hier. in Mich.* II. *tom.* III. *col.* 1506. — (2) *Ibid. col.* 1507. — (3) *Ibid.*

quod omnis cogitatio nostra labor et dolor sit, et cubilia nostra plena sint malis; et lux ipsa quæ videtur, mixta sit tenebris : quæque nocte tractemus, in caligine compleamus (1). Il récapitule ces trois sens, et il y en ajoute même en deux mots un quatrième : *Potest et de Ecclesia quarta captivitas accipi, de qua unusquisque per peccatum; et postea ab Esdra, qui interpretatur* adjutor, *id est, sermone Dei reducitur in Jerusalem* (2). Et voici ce qu'il ajoute sur la difficulté d'expliquer le sens profond de ces prophéties : *Si quis autem in lege Domini die ac nocte meditatus majus habet studium, majus ingenium, otium, gratiamque, et potest de præsenti capitulo probabilius aliquid dicere; non invideo, non aspernor; quin potius cupio ab eo discere quod ignoro, et libenter me discipulum profitebor, dummodo doceat, et non detrahat. Nihil enim tam facile, quam otiosum et dormientem de aliorum labore et vigiliis disputare* (3). Il vient ensuite aux promesses qui terminent ce chapitre, et il en rapporte le plein et entier accomplissement à la fin des temps, en paraphrasant ainsi les expressions du prophète : *Et ne arbitremini (me) malorum esse tantum ratem; nunc quidem veniet prædicta captivitas; sed ecce in me sermo loquitur, qui ad omnes prophetas fit : quo reticente, propheta non loquitur : et nunc dicit : Veniam, et humanum corpus assumam; nascar de Virgine. Sive ita : Quia in carnis humilitate veni, et non credidistis mihi, veniam in consummatione mundi in majestate mea cum angelis ceterisque virtutibus, et tunc te totum congregabo, Jacob : tunc in unum conducam reliquias Israel, et cum gentium populo in ovili meo pariter copulabo : tunc te muro firmissimo sepiam; et tanta erit credentium multitudo, et inter caulas positi gregis tumultuatio, ut vincatur numerus pecorum largitate. Ac ne si forsitan* (ou simplement, *ne forsitan*) *putes, quia dixi, Ponam illum quasi gregem in ovili, et quasi pecus in medio caularum, de ovibus me loqui, intellige quod oves istæ homines sint : sequitur enim :* Tumultuabuntur a multitudine hominum. *Tumultus, vox plurimorum est, et nimiæ multitudinis clamor pariter emissus : ne æstimemus unius vocem esse, sed omnium communem, laudantium bonum pastorem, qui ardua quæque complanaverit, et suo æquaverit pede;*

(1) *Hier. in Mich.* II. *tom.* III. *col.* 1507. — (2) *Ibid. col.* 1508. — (3) *Ibid.*

dux itinéris eorum, ipse sit paradisi janua, et dicat : Ego sum porta : quo iter dividente et præcedente, et viæ porta, transibit per eam credulum pecus. Pastor autem iste et Rex est et Dominus. Unde sequitur : Et transibit Rex eorum coram eis, et Dominus in capite eorum (1). Il observe ensuite que ces promesses peuvent aussi s'appliquer au premier avénement même de Jésus-Christ : *Quod si voluerimus hæc omnia de primo adventu ejus accipere ; et totum Jacob et reliquias Israel ad apostolos et eam referre multitudinem, quæ in Actibus apostolorum salvata est ex Judæis, non abhorrebit a veritate expositio tractatoris. Hos enim vere congregavit Dominus in ovile suum, et posuit in medio caularum ; et fecit iter ante eos, et induxit eos in Ecclesiam, et fuit Rex eorum coram eis, et est Dominus in capite eorum in perpetuum* (2).

IV. Remarques sur les promesses contenues dans les deux derniers versets du chap. II. Regardent-elles uniquement la fin des temps ? N'ont-elles pas eu un premier accomplissement au temps des apôtres ? Annoncent-elles que les Juifs seront ramenés dans la Judée ? Quel est le lieu du repos que Dieu promet à son peuple ? Ces promesses ne regardent-elles que les Juifs ? la gentilité chrétienne ne s'y trouve-

Le P. Houbigant pense bien aussi que les promesses contenues dans les deux derniers versets de ce chapitre regardent la nouvelle alliance ; mais il les rapporte uniquement aux derniers temps, et y joint l'idée du retour d'Israël dans le lieu de son repos, qu'il suppose être celui-là même qui est marqué au ℣ 10., c'est-à-dire, la terre d'Israël d'où ce peuple a été chassé. Mais on vient de voir que saint Jérôme après avoir d'abord porté ses regards sur ce dernier accomplissement, en a ensuite remarqué un autre dès le premier avénement de Jésus-Christ ; et il est remarquable que le Seigneur en promettant ici de rassembler les enfans d'Israël, ne dit point où il les rassemblera ; il ne rappelle point ce lieu de repos, marqué au ℣ 10. D'ailleurs il n'est parlé de repos au ℣ 10. que pour dire que la terre d'Israël n'est point le lieu de son repos : *Surgite et abite, quia non habetis hic requiem.* Le repos que Dieu promet à son peuple n'est point sur la terre, mais dans le ciel ; c'est dans la Jérusalem céleste. C'est là que Dieu a commencé de rassembler ses élus depuis l'établissement de l'Eglise ; c'est là qu'il continuera de les rassembler jusqu'à la fin des temps ; et c'est là qu'ils jouiront éternellement du repos que Dieu leur y a préparé. Il rassemble sur la terre dans son Eglise tous ceux qui croient en lui ; et il rassemblera dans la Jérusalem céleste tous ceux qui lui seront demeurés fidèles jusqu'à la fin. On peut remarquer que Dieu promet ici de rassembler toute la mai-

(1) *Hier. in Mich.* II. *tom.* III. *col.* 1513. — (2) *Ibid.*

t-elle pas comprise ?

son de Jacob, et les restes d'Israël. La maison de Jacob, comme nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, représente particulièrement la gentilité chrétienne qui par sa foi a supplanté le Juif incrédule, en prenant sa place sur l'olivier franc ; les restes d'Israël sont particulièrement les restes du peuple juif ; soit les restes sauvés par grace au temps des apôtres, soit les derniers restes qui seront ramenés à la foi par Elie à la fin des temps.

V. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Le prophète adresse la parole aux princes de Jacob et aux chefs de la maison d'Israël ; et la suite prouve que cela regarde ceux de la maison même de Juda, puisqu'il leur reproche d'employer le sang et la violence en bâtissant Sion et Jérusalem : et il finit en annonçant que Sion sera labourée comme un champ, et que Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres. Saint Jérôme, dès le commencement de ce chapitre, observe que ces menaces sont applicables au temps de la captivité que les Juifs ont subie sous Nabuchodonosor ou sous Vespasien et Titus : *Manifeste adversum principes Israel sermo est, et sub metaphora leonum sive latronum crudelitas eorum describitur, quod spoliaverint pauperes, et interfecerint eos, et carnes eorum ossaque contriverint ; et quasi in medio ollæ, sic in urbe Jerusalem miserabilem plebem afflixerint ; et propter hæc inferatur eis postea supplicium in die captivitatis vel a Nabuchodonosor, vel a Vespasiano et Tito : et clament ad Dominum, et non exaudiat eos, et abscondat faciem suam ab eis : quia nequiter egerint in sceleribus suis* (1). Lorsqu'il vient ensuite aux faux prophètes, il les compare avec les hérétiques : *Si autem.... quod (hic) dicitur, de hæreticis voluerimus accipere, qui vere pseudoprophetæ sunt, et dicunt, Hæc dicit Dominus, et Dominus non misit eos, non errabimus : illi enim populum quondam Dei errore decipiunt ; et hoc faciunt, ut comedant eos, vel simpliciter in accipiendis muneribus, vel mystice in occisione animarum eorum* (2). Il continue d'appliquer dans un premier sens au peuple juif les maux que Dieu annonce à Jérusalem : *Videmus completa quæ dicta sunt ; oris eloquium oculi probant : prophetiæ testis aspectus est* (2). Plus loin il ajoute : *Hæc contra populum Judæorum, cujus vera captivitas et extremæ ruinæ, et propter superiora quidem scelera, sed maxime propter*

(1) *Hier. in Mich.* III. *tom.* III. *col.* 5116. — (2) *Ibid. col.* 1518.

effusionem dominici sanguinis, irrogata sunt. Unde et Sion quasi ager arata est : et Jérusalem in tumulos versa saxorum, et templum illud quondam nobile atque sublime, in extremos cineres comminutum est (1). Il passe de là au sens spirituel, et explique d'abord quels peuvent être en ce sens les chefs de la maison de Jacob (2) : *Si quis autem hæc quæ de Jerusalem dicuntur, et de Sion, ad Ecclesiam transferat (ipsa est enim domus Jacob et domus Israel, secundum illud quod in Isaia scribitur* (3) : Jacob, puer meus, suscipiam eum : *et illud ad Timotheum* (4) : Ut scias quomodo te oporteat in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia), *iste liquido pervidebit, quod principes domus Jacob, et reliqui de domo Israel; sive ut melius in hebræo scriptum est,* judices domus Israel, *non sint alii nisi episcopi, presbyteri et diaconi ; qui nisi omni custodia servaverint cor suum, abominantur judicium, et universa recta pervertunt.* Il étend cette réflexion, et il vient à la conclusion du chapitre en disant : *Audiamus sententiam Domini quæ sequatur : Sion et Jerusalem, et mons templi, speculatorium, et visio pacis, et templum Christi, in consummatione et in fine, quando refrixerit caritas, et rara fides fuerit, quasi ager arabitur, et redigetur in tumulos : et erit in excelsa silvarum, sive in custodiam pomorum ; ut ubi arreptæ quondam domus erant, et absque numero acervi frugum, ibi vix parva sit casula, servans speciem ciborum, refectionem animæ non habentium* (5).

VI. Remarques sur la menace contenue au dernier verset. Ne regarde-t-elle que la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor ? n'est-elle point aussi applicable à la ruine de Jérusalem par les Romains ? Saint Jérôme l'applique mê-

Le P. Houbigant suppose que ces menaces ne peuvent regarder que les vengeances qui tombèrent sur Jérusalem au temps de Nabuchodonosor : il prétend le prouver par ces deux mots du dernier verset, *causa vestri*, où comme il le traduit, *propter vos :* ce qu'il rapporte aux prophètes dont Michée vient de parler : « Car, ajoute-t-il, la dernière » ruine de Jérusalem, au temps des Romains, n'avoit rien » de commun avec ces faux prophètes du temps de Michée. » Mais le peuple juif avoit aussi ses faux prophètes du temps de Jésus-Christ : l'Evangile en parle assez clairement; et ces faux prophètes contribuèrent, comme ceux du temps de Michée, à faire tomber sur la nation juive les malheurs dont elle fut accablée. D'ailleurs ce *propter vos* ne se rapporte pas aux seuls faux prophètes, mais encore aux princes

(1) *Hier. in Mich.* III. *tom.* III. *Ibid. col.* 1519. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.* — (4) 1. *Tim.* III. 15. — (5) *Hier. in Mich.* III. *tom.* III. *col.* 1521.

me aux maux que l'Eglise éprouvera dans les derniers temps. La promesse qui va suivre est-elle liée à cette menace ? prouve-t-elle que cette menace ait dû avoir tout son effet avant la publication de l'Evangile ?

et aux prêtres dont Michée vient également de parler; et ce qui étoit arrivé de son temps, arriva de même au temps de Jésus-Christ : les princes, les prêtres et les faux prophètes contribuèrent également à irriter le Seigneur contre cette ville. Les apôtres nous avertissent aussi qu'il s'élèvera au milieu des chrétiens mêmes des faux prophètes qui causeront de grands maux, et qui attireront la colère de Dieu sur eux et sur ceux qu'ils auront séduits; et l'on vient de voir que saint Jérôme renvoie à la fin des temps le dernier accomplissement de ces terribles menaces.

Le P. Houbigant revient encore sur ce texte dans sa note sur le premier verset du chapitre suivant. La Vulgate le commence ainsi : *Et erit in novissimo dierum :* le P. Houbigant traduit : *Posteris autem diebus.* « C'est-à-» dire, ajoute-t-il, après ce qui vient d'être prédit sur la » ruine de Jérusalem, et après que la loi sera sortie de » Sion (℣ 2.) Or la loi est sortie de Sion avant la dernière » ruine de Jérusalem; donc la ruine annoncée à la fin du » chapitre précédent étoit la première. » Il nous renvoie au texte parallèle d'Isaïe, chap. II, ℣ 2. Mais il n'y a en effet qu'à y recourir, non pas pour y trouver la confirmation de ce qu'il avoue ici, mais précisément tout au contraire la réfutation. Car il y traduit très-bien la même expression par *Postremis temporibus;* sur quoi il dit aussi très-bien : *Hac scribendi forma notari solet longum temporis intervallum, nunquam tempus ejus, qui loquitur, ætati proximum.* Ainsi cette expression est totalement indépendante de ce qui précède : elle marque seulement un avenir éloigné. On ne peut donc point en conclure que ce qui précède doive être antérieur à la publication de l'Évangile annoncée au commencement du chapitre suivant. Ces deux prophéties n'ont rien de commun.

VII. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre IV. Les cinq premiers versets regardent uniquement l'établissement de l'Eglise et la conversion des gentils. Le prophète revient ensuite à ce qui concerne Sion et Jérusalem : il annonce le rétablissement de Jérusalem après la captivité de Babylone, la puissance qui lui sera rendue, et la défaite des nations qui se souleveront contre elle principalement au temps des Machabées. Saint Jérôme rapporte en effet cette prophétie au premier avénement de Jésus-Christ; mais par cette montagne mystérieuse dont parle le prophète, il entend Jésus-Christ même; et sur ce que le prophète dit que ce qu'il annonce arrivera à la fin

des temps, *in novissimo dierum*, selon l'expression de la Vulgate, voici ce que dit ce saint docteur (1) : *Iste autem mons Domini in novissimo dierum ostensus est, quando appropinquavit regnum cœlorum. Siquidem in consummatione seculorum in reprobationem peccatorum per hostiam suam Salvator noster apparuit, et undecima hora ad conducendos operarios venit. Et completa illius passione Joannes loquitur* (2) : Novissima hora est : *in sex millibus enim annis si quingenti anni per horas diei singulas dividantur, novissima hora consequenter dicetur tempus fidei gentium.* Et manifestus, *inquit*, erit mons Domini, præparatus super vertices montium. *Manifestus erit, qui ante fuerat occultus, et præparatus non solum in montibus, sed super vertices montium, Moysen et prophetas, qui de eo vaticinati sunt.* Les anciens pensoient que le monde dureroit six mille ans, représentés par les six jours de la création; parce que le repos du septième jour est considéré comme le symbole du repos éternel : et, en suivant la chronologie des Septante, ils croyoient que la naissance de Jésus-Christ étoit arrivée vers le milieu du sixième millénaire; c'est ce qui leur donnoit lieu de penser qu'il ne restoit plus guère que cinq cents ans à compter depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. C'est ce qui leur donnoit lieu d'expliquer de ces cinq cents années l'expression de saint Jean : *Novissima hora est.* La suite des temps a montré l'illusion de ce calcul : les siècles ont été prolongés beaucoup au delà de ces cinq cents années; et, selon le calcul de l'hébreu, la naissance de Jésus-Christ tombe vers le commencement du cinquième millénaire. Ainsi le *novissima hora est* de saint Jean et le *novissimo dierum* du prophète, marquent seulement en général tout le temps qui doit s'écouler depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles. Ce temps est appelé *le dernier temps*, relativement à ceux qui avoient précédé et qui conduisoient à celui-là : le temps de la nature, le temps de la loi et le temps de l'Evangile; voilà les trois temps qui partagent la durée des siècles, et, sous ce point de vue, le temps de l'Evangile est bien véritablement *le dernier temps.* La montagne mystérieuse dont parle le prophète est appelée, dans le grec des Septante, la montagne du Seigneur, *mons Domini;* mais l'hébreu et la Vulgate

(1) *Hier. in Mich.* IV. *tom.* III. *col.* 1522. — (2) 1. *Joan.* II. 18.

la nomment la montagne de la maison du Seigneur, *mons domus Domini*. Elle peut représenter non-seulement Jésus-Christ, mais encore son Eglise même, vers laquelle les gentils sont accourus pour y adorer le Seigneur. Saint Jérôme remarque ensuite l'abus que l'on faisoit de cette prophétie, en renvoyant son accomplissement à la fin des temps : *Sciendum quoque et hoc capitulum quod nunc exposuimus, et huic simile de Isaia, Judæos et eorum erroris heredes ad mille annorum referre imperium Christi atque sanctorum. Et illud quod dicitur :* Omnes populi ambulabunt, unusquisque in nomine Domini Dei sui, *ita interpretari, unamquamque gentem cum idolo suo torqueri, et mitti in ignem æterni supplicii. Sed ex consequentibus arguuntur : non de fine seculorum hoc dici, sed de primo adventu Christi, in quo colliguntur reliquiæ claudicantes, et gentes ante salvantur* (1). Saint Jérôme vient ensuite aux promesses faites à Sion et à Jérusalem. Il y cherche un sens spirituel, qu'il emprunte tantôt du sens allégorique, et tantôt du sens moral. Puis il ajoute : *Hæc Judæi, necdum expleta cernentes, in futuro sibi Christi pollicentur adventu, et dicunt universas nationes judaico populo servituras; ipsumque imperium Romanorum, quod sub nomine interpretantur Edom, conterendum esse ungulis suis et cornibus ventilandum. Quod quam stultum sit, ex omnibus Scripturis facile comprobatur : sed hoc alterius temporis est. Nos ergo qui non occidentem litteram, sed spiritum vivificantem sequimur, dicimus adversum filiam Sion, quæ interpretatur Ecclesia, multas nationes dæmonum congregari; et in præsenti seculo, quod in maligno positum est, insultare, et in occisione filiorum ejus gaudere, nescientes cogitationes Domini, nec ejus consilium agnoscentes. Si enim cognovissent, nunquam Dominum majestatis crucifixissent. Congregabit itaque eos quasi manipulos areæ, ut quidquid spinosum habere videbantur et asperum, vacuumque et leve, ungulis suis conterat et cornibus ventilet : et purum remanens frumentum in Domini offeratur donaria* (2). Cete ruine entière des ennemis de Sion s'accomplira au dernier jour, lorsque les saints réunis avec Jésus-Christ dans sa gloire jugeront avec lui le monde, et frapperont du dernier anathème les réprouvés.

(1) *Hier. in Mich.* IV. *tom.* III. *col.* 1525. — (2) *Ibid. col.* 1529.

VIII. Objet du chapitre v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE V. Le premier verset de ce chapitre est diversement interprété : les uns le rapportent à Babylone, les autres à Jérusalem même; et dans l'hébreu ce verset termine le chapitre précédent. On convient généralement que les trois versets suivans regardent la naissance et le règne du Messie. Le prophète revient ensuite aux temps qui devoient précéder la naissance de ce divin Libérateur : il annonce les coups dont le Seigneur frappera les Assyriens par la main des Perses, les victoires des enfans de Jacob au temps des Machabées, l'extinction entière de l'idolâtrie dans Israël, et la punition de tous ceux qui n'auront point écouté la voix du Seigneur. Saint Jérôme pense qu'en effet le premier verset de ce chapitre regarde Jérusalem; et que le juge d'Israël traité avec outrage, est Jésus-Christ même (1) : *Pollicitus quidem tibi sum, o filia Sion, quod venturum sit tempus quo cornu tuum ponam ferreum, et ungulas tuas æreas, et comminuta dæmonum multitudine, offeras quidquid illi ante possederant, Domino universæ terræ. Sed quia hoc tunc futurum est, quando subintraverit gentium plenitudo, et omnis Israel salvatus fuerit; nunc interim pro meritis tuis vastare, sive ut in hebræo habetur,* concidere. *Nequaquam enim juxta Apostolum vocaris circumcisio, sed concisio : nec te appello filiam meam, sed latronis filiam, quod hebraice dicitur* בת גדוד, *id est, diaboli ad prædandum semper accincti. Fecisti enim domum meam speluncam latronum : repugnasti adversum me; et filii tui obsidionem posuerunt super me, et super Filium et Spiritum meum. An non contumelia Trinitatis est, quando in virga et calamo, te faciente, percussere Romani caput Judicis Israel, dicentes* (2) : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit? *sive quando unus de ministris tuis percussit eum in maxillam, dicens* (3) : Sic respondes pontifici? Il vient ensuite à la célèbre prophétie touchant la naissance du Messie; sur quoi il fait cette remarque (4) : *In evangelio secundum Matthæum, cum magi de Oriente venissent, et Herodes a scribis quæreret, ubinam Christus Dominus nasceretur, respondisse narrantur :* In Bethlehem terra Juda : *qui prophetæ testimonium addentes dixerunt* (5) : Et tu Bethlehem, terra Juda, nequaquam

(1) *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1530. — (2) *Matt.* XXVI. 68. — (3) *Joan.* XVIII. 22. — (4) *Hier. loco cit.* 1531. — (5) *Matt.* II. 5 *et* 6.

minima es in ducibus Juda : ex te enim egredietur dux qui regat populum meum Israel. *Quod testimonium nec hebraico nec Septuaginta interpretibus convenire, me quoque tacente perspicuum est : et arbitror Matthæum volentem arguere scribarum et sacerdotum erga divinæ Scripturæ lectionem negligentiam, sic etiam posuisse, ut ab eis dictum est. Sunt autem qui asserant, in omnibus pene testimoniis quæ de veteri testamento sumuntur, istiusmodi esse errorem, ut aut ordo mutetur, aut verba, et interdum sensus quoque ipse diversus sit ; vel apostolis, vel evangelistis, non ex libro carpentibus testimonia, sed memoriæ credentibus, quæ nonnunquam fallitur.* On pourroit cependant remarquer que la différence qui se trouve en cet endroit entre le sens des Septante suivi ici par saint Matthieu, et le sens de l'hébreu tel que nous l'avons, pourroit venir de quelque méprise de copiste dans le texte hébreu, qui, au temps de saint Matthieu, a pu être tel qu'il le cite. Saint Jérôme continue d'expliquer cette prophétie, en disant (1) : *Quia de Bethlehem quæ est Ephratha egressus est Christus dominator in Israel : et egressus ejus non eo tantum fuerat tempore quo visus in carne est, sed ab initio æternitatis, sive ab initio seculi : quia semper ipse locutus est per prophetas, et sermo Dei factus est in manu eorum : ideo dabit Judæos, eosque regnare permittet usque ad tempus parientis, quando completur illud* (2) : Lætare, sterilis, quæ non paris, erumpe et clama quæ non parturis ; quoniam multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum. *Cum enim sterilis pepererit septem, et quæ multos habuerat filios, fuerit infirmata, et delicto populi judaici, plenitudo gentium subintraverit : tunc omnis Israel salvus fiet, et reliquiæ fratrum ejus ad filios Israel convertentur, et adveniens Elias propheta, quod interpretatur* Deus Dominus, *convertet corda patrum ad filios, et cor filiorum ad patres suos ; et novissimus populus jungetur antiquo, ut vere filii Abraham appellentur, cum in eum crediderint quem vidit Abraham, et lætatus est.* Il explique la suite dans un sens moral, en prenant Assur pour un nom mystérieux qui désigne le démon. Il termine cette interprétation spirituelle par ce retour contre les interprétations judaïques : *Respondeat hoc loco carneus Israel : utrum*

(1) *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1532. — (2). *Isai*, LIV. I. *sec.* LXX.

facta dicat hæc, an futura? Si facta commemorat, præbeat historiam; det auctoritatem veterum librorum, doceat cunctas gentes et Assyrium Israeli quondam fuisse subjectum. Si autem se vana spe ludens futurum putat esse quod dicitur, quando Christus venerit : quæ tunc de Israel idola auferentur, quæ modo non colit? qui succidentur luci, quos non habet? quæ urbes subruentur, quæ olim subrutæ sunt? qui tollentur larioli, quos cum non habeat, nec habere se glorietur? Tamen tanto tempore derelicta est filia Sion, et sedet sine altari et sine sacerdotibus; et aliis fruges eorum comedentibus, ipsi siccis faucibus sibi futura promittunt quæ nesciunt (1) ?

IX. Remarques sur le ℣ 1. du chap. v. Doit-il être au commencement de ce chapitre ou à la fin du précédent ? Regarde-t-il la dernière ruine de Jérusalem ou celle de Babylone ? Caractères et circonstances qui donnent lieu de présumer que c'est la ruine de Babylone.

Le P. Houbigant prétend que le premier verset de ce chapitre doit être mis à la fin du chapitre précédent où les exemplaires hébreux le placent, et non au commencement de celui-ci où la Vulgate le met. Au fond il est peu important de le mettre à la fin de l'un ou au commencement de l'autre, pourvu que l'on puisse convenir du sens que renferme la prophétie contenue dans ce verset. Le P. Houbigant veut qu'on le mette à la fin du chapitre précédent, parce qu'il croit y voir la fin des révolutions des Juifs précédemment annoncées, le dernier sort des Juifs qui, après avoir pris beaucoup de butin sur les peuples voisins en rétablissant leur propre royaume, périront enfin, lorsqu'ils auront frappé à la mâchoire le Juge d'Israël; c'est-à-dire Jésus-Christ notre Seigneur. « C'est pourquoi, » ajoute-t-il, dans ces paroles, המצור שם עלינו בשבט » (*obsidionem posuit contra nos : virga*, etc.), se trouve » prédite la dernière ruine de Jérusalem. Mais au lieu de » עלינו בשבט (*contra nos virga*), il faut lire עליך » כי בשבט, *contra te, quia virga* (*percusserunt*); » car ce qui précède est en seconde personne, et la con- » jonction כי (*quia*) est ici nécessaire; elle a pu facile- » ment échapper après le mot עליך ou עליח (*contra te*), » comme on l'écrivoit anciennement. » Il faut avouer que saint Jérôme, comme on l'a vu, rapporte aussi cette prophétie à la dernière ruine de Jérusalem, sans néanmoins changer ainsi le texte : il y suppose seulement שמו, *posuerunt*, au lieu de שם, *posuit*. Mais cette interprétation souffre néanmoins quelque difficulté. Il est peu vraisemblable que Jérusalem soit appelée fille de brigand, *filia*

(1) *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1537.

latronis, comme l'exprime la Vulgate, ou *filia turmæ latronum*, comme le signifie proprement le texte. Le P. Houbigant traduit : *filia vastatrix;* mais en cela il s'éloigne du sens propre du texte ; et quand même on l'entendroit ainsi, Jérusalem n'a jamais imité Babylone, en portant comme elle la désolation chez ses voisins par une passion de brigandages. L. P. Houbigant prétend expliquer ce terme, en disant que Jérusalem a enlevé beaucoup de butin sur ses voisins ; mais c'étoit parce que ses voisins étoient devenus des ennemis dont il falloit se défendre, et qu'il falloit punir et humilier pour les empêcher de nuire ; ce n'étoit point comme les Babyloniens par un esprit de brigandage : en un mot ce nom convient à Babylone dans le sens propre et naturel, et ne peut s'appliquer à Jérusalem que dans un sens beaucoup moins naturel et moins propre. Le mot ici exprimé par *latronis* ou *turmæ latronum*, est précisément celui dont se sert Jérémie en annonçant l'armée des Babyloniens : *Adduces super eos latronem repente* (1) : et je ne crois pas qu'on trouve ailleurs la même expression appliquée aux Juifs. On objectera peut-être l'expression dont se sert le Seigneur dans Jérémie en reprochant aux Juifs leurs désordres : *Numquid spelunca latronum facta est domus ista* (2)? Mais dans le texte original ce n'est pas le même mot. On objectera peut-être qu'on ne voit point que les Babyloniens aient frappé d'une verge la mâchoire d'un juge d'Israël, au lieu qu'on voit que les Juifs ont frappé au visage Jésus-Christ, qui est leur juge. Mais si l'on veut s'attacher à la lettre du texte des évangélistes, il n'est pas dit que les Juifs aient frappé Jésus-Christ avec une verge, ni à la mâchoire. Dans le style des Hébreux, *frapper à la mâchoire*, c'est ce que nous appelons en français *donner un soufflet*, frapper ignominieusement ; et *la verge* signifie le sceptre qui est le symbole de la puissance. D'ailleurs les Juifs ont été punis, non pas précisément pour avoir ainsi outragé Jésus-Christ, mais en général pour toutes les violences et les opprobres dont ils l'ont chargé dans sa passion, et surtout pour l'avoir fait mourir en l'attachant à une croix. Les Babyloniens au contraire ont été punis pour avoir exercé un vrai brigandage sur les Juifs, et pour avoir traité ignominieusement leurs princes en les réduisant en captivité, en faisant mettre le roi Joachin dans une

(1) *Jerem.* XVIII. 22. — (2) *Jerem.* VII. 11.

prison, et en faisant aveugler Sédécias. En un mot, par tous ces motifs, cette prophétie paroît convenir beaucoup mieux à la ruine de Babylone qu'à celle de Jérusalem. On peut encore observer que la prophètie qui précède dans le chapitre IV, annonce le triomphe de Jérusalem après la défaite des nations qui avoient conspiré sa ruine; et c'est alors que le prophéte annonce la dernière ruine de cette *fille de brigands*. Il est peu vraisemblable que cette *fille de brigands* soit la même que cette Jérusalem triomphante, au lieu qu'après le triomphe de Jérusalem vient tout naturellement la ruine de Babylone. Il est donc assez vraisemblable que cette *fille de brigands* est Babylone. D'ailleurs cette conspiration des nations contre Jérusalem ressemble beaucoup mieux à celle de Gog, et des peuples qui marchent à sa suite. Si donc il étoit vrai que dans un premier sens le Gog d'Ezéchiel pût représenter Cambyse, la prophétie qui vient ensuite regarderoit la dernière ruine de Babylone au temps de Darius fils d'Hystaspes : D. Calmet l'entend ainsi; et il me semble que c'est le sens le plus naturel à ne considérer que la lettre du texte. Dans le sens spirituel la dernière ruine de Babylone, est l'image de la dernière ruine du monde profane ennemi de Jésus-Christ, et surtout de l'Antechrist et de son peuple.

X. Remarques sur le ℣ 2. du chap. v. Faut-il traduire, *et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis*, ou *ex diebus seculi*, ou *cujus egressus dudum fuerunt, et a seculis antiquis?* Que signifie ce mot *egressus?* marque-t-il ici la génération éternelle du Verbe, ou ses apparitions ou ses

Le P. Houbigant reconnoît dans le ℣ 2. l'annonce de la naissance du Messie; mais il n'y reconnoît pas le sens que notre Vulgate présente dans ces mots : *et egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.* L'opinion commune est que par ces mots le prophète marque la génération éternelle du Verbe dont il vient d'annoncer la naissance temporelle. Saint Jérôme l'explique ainsi dans son commentaire en paraphrasant le texte de cette manière (1) : *Ac ne putes eum de genere David tantum esse, cui repromisi dicens* (2) : De fructu ventris tui ponam super sedem tuam : *carnis assumptio divinam non impedit majestatem; de me enim natus est ante omnia secula, et temporis conditor in tempore non tenetur. Ipse est cui et in alio psalmo dixi* (3) : Ante luciferum genui te. *In principio enim erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum : hoc erat in principio apud Deum. Et idcirco egressus ejus ab initio, a diebus æternitatis.* L'ancienne

(1) *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1531. — (2) *Ps.* CXXXI. 11. — (3) *Ps.* CIX. 3.

miracles, ou ses révélations? Justification du sens de la Vulgate, qui se rapporte à la génération éternelle du Verbe.

Vulgate traduite sur le grec de la version des Septante, disoit *ab initio ex diebus seculi.* C'est pourquoi Saint Jérôme réunissant ensuite les deux sens, disoit : *Et egressus ejus non eo tantum fuerat tempore quo visus in carne est, sed ab initio æternitatis, sive ab initio seculi : quia semper ipse locutus est per prophetas, et sermo Dei factus est in manu eorum* (1). Le P. Houbigant s'approche beaucoup de ce dernier sens en traduisant : *cujus egressus dudum fuerunt, et a seculis antiquis.* « Les anciens pères » de l'Eglise, dit-il, avoient bien compris quelles avoient été » ces sorties de ce Dominateur qui naquit ensuite dans » Bethléhem, puisqu'ils posoient comme certain que celui » qui avoit apparu aux patriarches des Juifs n'étoit autre » que le Fils de Dieu. Mais le mot מוצאותו, *egressus ejus*, » doit s'entendre non-seulement dss apparitions du Fils de » Dieu, mais encore des merveilles par lesquelles le même » Verbe divin qui parloit avec Abraham et avec Moïse, » manifestoit sa divinité et son souverain pouvoir. C'est » ainsi que souvent dans les saintes Ecritures Dieu est dit » *sortir* ou *sortir de son lieu*, pour signifier que Dieu se » manifeste par des miracles ou produit de grandes révolu- » tions sur la terre. D'autres entendent ce mot de la géné- » ration éternelle du Fils de Dieu, d'autres de sa révélation » ou des paroles divines adressées aux hommes. Ceux qui » soutiennent le premier sens n'apportent point d'exemple » pour prouver que le mot *egressus* ait le même sens que » *generatio ;* et d'ailleurs Dieu Père du Verbe ne sort » point de lui-même, lorsqu'il engendre son Fils. *Qui pri-* » *mum defendunt, non afferunt exemplum, quo probent* » *egressum idem esse atque generationem ; nec vero etiam* » *Deus Pater exit ex sese cum generat Filium.* Ceux qui » tiennent pour l'autre sens manquent aussi d'exemples » pour prouver que le mot מוצאותו, *egressus ejus*, s'emploie » pour exprimer l'action de parler, lorsqu'on n'y ajoute » pas le mot דבר, *verbum.* » On peut abandonner, si l'on veut, ce dernier sens ; mais le premier n'est point à rejeter ; non-seulement c'est celui de notre Vulgate, mais il est fondé sur le texte même. Si ceux qui le soutiennent n'ont point apporté d'exemple pour prouver que le mot *egressus* puisse signifier la même chose que *generatio*, ce n'est pas que les preuves manquent; c'est que ce sens

(1) *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1532.

est si naturel que l'on ne pensoit pas qu'il eût besoin de preuves. S'il faut les produire, elles ne seront pas difficiles à trouver. Dans Isaïe, chapitre XI. ℣ 1., la naissance temporelle du Messie est exprimée en ces termes : *Egredietur virga de radice Jesse.* Dans la Genèse, chap. XLVI. ℣ 26., la naissance des enfans de Jacob est exprimée de cette manière : *Cunctæ animæ quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, et egressæ sunt de femore illius.* Faut-il un exemple qui regarde la génération même du Verbe du sein de son Père, on le trouvera dans le livre de l'Ecclésiastique, chapitre XXIV. ℣ 5. : *Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.* Quoique nous n'ayons pas le texte hébreu de ce livre, on voit du moins que ce *prodivi* de notre version latine est synonyme de cet *egressus sum* qui dans les deux textes précédens marque incontestablement la naissance. Après cela faut-il être étonné que Saint Jérôme ait vu la génération éternelle du Verbe dans cette parole du prophète : *cujus egressus ab initio, a diebus æternitatis ?* Objecteroit-on que cet *egressus* dans l'hébreu est au pluriel, et que par cette raison il n'est pas applicable à la naissance ? Nous répondrons que dans l'hébreu le pluriel est emphatique ; et que précisément parce que c'est le pluriel, nous devons en conclure qu'il s'agit là de la sortie la plus excellente, de la naissance la plus parfaite, de la génération éternelle du Verbe. Objectera-t-on que l'ancienne Vulgate ne disoit point *a diebus æternitatis*, mais *ex diebus seculi ?* Nous répondrons qu'en grec comme dans l'hébreu le même mot signifie le siècle et l'éternité ; que dans la Vulgate même l'expression *in seculum misericordia ejus*, se prend pour *in æternum misericordia ejus ;* que quand il est dit, *A seculo et usque in seculum tu es Deus*, cela signifie, *Ab æterno et usque in æternum ;* que l'ancienne Vulgate étant faite sur le grec l'expression *a diebus seculi*, avertit elle-même que le grec, et l'hébreu peuvent signifier, *a diebus æternitatis ;* et que c'est bien en effet le sens du texte, puisque les expressions qui précèdent portent naturellement l'idée de la plus excellente naisssance, de la génération éternelle : *cujus egressus ab initio, a diebus æternitatis.* Nous objecteroit-on encore ce que dit ici le P. Houbigant que Dieu Père du Verbe ne sort pas de lui-même lorsqu'il engendre son Fils : *nec vero etiam Deus Pater exit ex sese cum generat Filium ?* Mais qui ne voit que cette

expression *cujus egressus*, ne se rapporte pas au Père, mais au Fils, et que cette sortie du Fils du sein de son Père n'est autre que celle qui se trouve exprimée au psaume CIX : *Ex utero ante luciferum genui te?* Objecteroit-on que par cette génération ineffable, le Fils ne sort point réellement du sein du Père qui l'engendre? Nous demanderons quel est le sein du Père, et ce qu'il faut entendre dans ce texte par l'expression *ex utero* : si l'on nous répond que c'est une expression métaphorique qui ne doit pas se prendre à la lettre, nous ajouterons qu'il en est de même de l'expression *egressus;* c'est une métaphore semblable au *prodivi* de l'Ecclésiastique : ces expressions ne doivent pas être prises à la lettre, mais dans le sens métaphorique qui marque la naissance. Ainsi il n'y a nulle raison de rejeter cette interprétation, nul motif suffisant pour en chercher une autre, puisque celle-ci est fondée sur le sens le plus naturel du texte.

XI. Remarques sur le ℣ 3. du chap. v. Faut-il traduire, *Dabit eos*, ou *Quos peregit?* faut-il dire, *reliquiæ fratrum ejus*, ou *eximii ejus fratres?* faut-il lire *convertentur ad filios Israel*, ou *habitent apud filios Israel?* La première partie regarde-t-elle le temps qui a précédé la naissance de Jésus-Christ, ou le temps qui a suivi? La seconde regarde-t-elle le temps des Apôtres ou la fin des siècles?

Le P. Houbigant ayant rapporté cet *egressus* du ℣ 2. aux anciennes apparitions du Verbe et aux miracles des premiers temps avant l'incarnation du Verbe, y rapporte encore le ℣ 3., qu'il traduit : *Quos quidem peregit donec pepererit puerpera, et donec eximii ejus fratres habitent apud filios Israel.* Au lieu de quoi la Vulgate dit : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens pariet; et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Il est aisé de sentir combien cela est différent. Dans le sens de la Vulgate, on suppose communément que cette expression *dabit eos*, se rapporte au nom d'*Israel*, car Israël signifie les Israélites ; et il arrive très-communément dans l'hébreu, que des noms singuliers qui expriment des idées collectives sont ensuite rappelés par des pronoms pluriels, de même qu'ils se trouvent aussi joints à des verbes pluriels. Le P. Houbigant préfère ici de rapporter ce pronom *eos* à l'expression *egressus ejus* qui précède, comme si le prophète eût voulu dire que le Dominateur d'Israël qu'il vient d'annoncer, a manifesté sa présence jusqu'à ce que celle qui doit enfanter ait enfanté, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il ait pris naissance du sein de la Vierge. Ensuite au lieu de *reliquiæ fratrum ejus*, il traduit, *eximii fratres ejus*, en se fondant sur ce que le mot יתר peut signifier *excellens*, ou *excellentia*. « Car ces *frères*, dit-il, sont les apôtres, » qui étoient plutôt les prémices des frères de notre Sei» gneur Jésus-Christ que des restes. » La Vulgate dit en-

suite conformément à l'hébreu, *convertentur ad filio Israel.* Le P. Houbigant suppose qu'il faut lire et traduire : *habitent apud filios Israel;* c'est-à-dire, qu'au lieu de ce mot ישובון, *convertentur*, il suppose qu'il faut lire ישבון, *habitent* : « comme en effet, dit-il, les apôtres ont habité » au milieu des enfans d'Israël, des enfans, dis-je, d'Israël » selon la chair et selon la foi; car c'est principalement des » enfans d'Israël par l'esprit de la foi que doit s'entendre » cette prophétie qui tout entière se rapporte à l'avénement » de Jésus-Christ sur la terre. Si vous traduisez, ישבון, » *revertentur*, on vous demandera ce que cela signifie. De » quelque manière que vous entendiez l'expression *filios* » *Israel*, il n'est pas facile de comprendre comment les » frères du Messie qui étoient eux-mêmes du nombre des » enfans d'Israël, seroient *revenus aux enfans d'Israël.* » Mais est-il donc si difficile de comprendre que ceux qui n'étoient *enfans d'Israël* que *selon la chair* reviendroient se réunir à ceux qui étoient vraiment *enfans d'Israël par l'esprit de la foi?* et voilà ce qui est arrivé au commencement de la prédication de l'Evangile; voilà ce qui arrivera encore à la fin des temps, lorsque les derniers restes des frères du Messie, c'est-à-dire, de ses frères selon la chair, viendront se réunir aux Chrétiens qui sont les enfans d'Israël selon l'esprit de la foi. Il n'y a donc rien à changer au texte, puisque l'expression ישובון, *revertentur*, se trouve ainsi vérifiée sous deux points de vue différens; et il est assez étonnant que le P. Houbigant, qui est si attentif aux prophéties dont l'objet est le retour futur des Juifs à Jésus-Christ, n'ait pas remarqué celle-ci. Il est vrai qu'elle peut souffrir quelque difficulté à l'égard des expressions précédentes : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens parturiet;* mais c'est qu'en effet comme elle est susceptible de deux sens différens, cette phrase précédente peut aussi s'expliquer en deux sens relativement à ces deux points de vue. Dans l'un, ces restes des frères du Messie, sont ces premiers restes sauvés par grace au temps des apôtres; dans l'autre, ce sont les derniers restes qui seront sauvés par grace à la fin des siècles. Dans le premier sens, celle qui doit enfanter, c'est la sainte Vierge qui doit donner naissance à Jésus-Christ notre Seigneur; dans l'autre, celle qui doit enfanter est l'Eglise même de Jésus-Christ qui doit enfanter la plénitude des nations, tandis que l'aveuglement demeure sur Israël. Dans le pre-

mier sens, le prophète annonce que le Seigneur laissera subsister les Juifs dans la terre d'Israël jusqu'à ce que la sainte Vierge ait mis au monde le Messie, et que les restes des frères du Messie sauvés par grace se soient réunis à ceux qui sont vrais enfans d'Israël par l'esprit de la foi : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus, in quo parturiens pariet; et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Dans le second sens, l'expression de l'hébreu pourroit signifier *usque ad tempus quo parturiens pepererit;* et alors le sens seroit que le Messie, après avoir pris naissance au milieu de ceux qui sont enfans d'Israël selon la chair, les abandonneroit jusqu'à ce que l'Eglise qui doit enfanter à Jésus-Christ la plénitude des nations, les ait enfantées; après quoi les derniers restes de ces hommes qui sont les frères du Messie selon la chair, viendront se réunir à ceux qui sont vrais enfans d'Israël par l'esprit de la foi : *Propter hoc dabit eos usque ad tempus in quo parturiens pepererit; et reliquiæ fratrum ejus convertentur ad filios Israel.* Saint Jérôme en conservant même l'expression de la Vulgate, *usque ad tempus in quo parturiens pariet*, a vu dans ce texte les deux sens, avec cette seule différence que sous l'un et l'autre point de vue, il ne donne qu'un seul sens à l'expression *dabit eos;* le Seigneur les laissera régner dans la terre d'Israël jusqu'à ce que la Vierge enfante le Christ, ou jusqu'à ce que l'Eglise enfante la plénitude des gentils (1) : *Ideo dabit Judæos, eosque regnare permittet usque ad tempus parientis, quando completur illud* (2) : Lætare, sterilis quæ non paris; erumpe et clama, quæ non parturis : quoniam multi filii desertæ magis quam ejus quæ habet virum. *Cum enim sterilis pepererit septem, et quæ multos habuerat filios, fuerit infirmata, et delicto populi Judaici, plenitudo gentium subintraverit; tunc omnis Israel salvus fiet, et reliquiæ fratrum ejus ad filios Israel convertentur, et adveniens Elias propheta, quod interpretatur Deus Dominus, convertet corda patrum ad filios, et cor filiorum ad patres suos: et novissimus populus jungetur antiquo, ut vere filii Abraham appellentur, cum in eum crediderint quem vidit Abraham et lætatus est.... Potest autem et aliter intelligi : Dabit Dominus templum et Jerosolymam et Judæos usque ad illud tempus quo Virgo*

(1) *Hier. in Mich.* v. *tom.* III. *col.* 1532. — (2) *Isai.* LIV. 1. *sec.* LXX.

pariet : quæ postquam pepererit, et natus parvulus acceperit spolia Samariæ, et virtutem Damasii, interfecto populo Judæorum, reliquiæ Israel salvabuntur : et fratres Christi, id est apostoli, convertentur ad prophetarum et patriarcharum fidem, qui venturum Christum annuntiaverunt, et complebitur psalmi vaticinium (1) : Pro patribus suis nati sunt tibi filii, *et cetera quæ sequuntur.* De quelque manière qu'on veuille l'entendre, le mot ישובון, *convertentur*, se trouve toujours également vérifié; et l'expression *dabit eos* se rapporte toujours aux enfans d'Israël, et rien n'oblige de l'entendre autrement.

XII. Remarques sur le ℣ 4. du chap. v. Faut-il traduire, *Et stabit*, ou *Ille enim consistet?* Cela marque-t-il le séjour de Jesus-Christ sur la terre, ou la stabilité de son règne? L'expression *et pascet* laisse à sous-entendre *gregem suum.* Que signifient ces mots, *in sublimitate nominis Domini Dei sui?* Faut-il traduire, *et convertentur*, ou *ut sedem habeant?* Justification du sens de la Vulgate, *et convertentur.*

Le P. Houbigant continue d'étendre jusqu'au ℣ 4. le sens qu'il a donné au texte du ℣ 2. Au lieu de *Et stabit*, il traduit, *Ille enim consistet ;* et il suppose que cela est dit par opposition avec l'expression *egressus ejus.* « Car ce » ne seroient point, dit-il, de simples manifestations du Do» minateur d'Israël en différens temps ; mais ce sera sa de» meure même sur la terre. » Mais soit que l'on traduise, *stabit* ou *consistet*, cela n'est point mis en opposition avec *egressus ejus;* ou du moins cela n'est point relatif aux précédentes apparitions du Verbe, mais à la stabilité inébranlable de son règne.

Le P. Houbigant observe ensuite assez bien, « qu'après » l'expression *et pascet*, il faut sous-entendre un régime, » et celui-là même que les Septante ont exprimé, *et pascet* » *gregem suum :* » et vraisemblablement ils ne l'ont exprimé que parce qu'il étoit originairement dans le texte même.

Le P. Houbigant observe que « lorsqu'il est dit que le » Messie gouvernera son troupeau au milieu de l'éclat du » nom du Seigneur son Dieu, cela signifie que sa gloire » éclatera dans la conduite de son troupeau par une suite » continuelle de miracles. » Mais cela ne doit pas se borner aux seuls miracles extérieurs et sensibles, cela embrasse également les miracles intérieurs qu'il opère dans la conversion et la sanctification des ames. Cela ne doit pas se borner aux seuls miracles qu'il a opérés sur la terre dans les jours de sa vie mortelle; mais cela embrasse tous ceux qui dans tous les siècles accompagnent la gloire de son règne.

Le P. Houbigant suppose qu'au lieu de *et convertentur*,

(1) *Ps.* XLIV. 17.

il faut lire et traduire, *ut sedem habeant :* « Cela se rap-» porte, dit-il, à ce nom collectif *gregem suum*, que nous » rappelons dans le texte. » Il est bien vrai qu'on lit aujourd'hui dans l'hébreu, וישבו, *et habitabunt ;* mais *et habitabunt*, n'est pas *ut habitent*, ni *ut sedem habeant.* D'ailleurs la Vulgate supppose qu'on a lu וישובו, *et convertentur ;* et il y convient selon ce qui est dit au psaume XXI selon la Vulgate, XXII selon l'hébreu, ℣ 28. : *Reminiscentur et convertentur ad Dominum universi fines terræ.* La prophétie du règne de Jésus-Christ s'accorde parfaitement avec celle de la conversion des nations : *Et convertentur quia nunc magnificabitur usque ad terminos terræ.* L'expression du texte de Michée est si semblable à celle du texte de David, que l'une explique et confirme l'autre. Et il est remarquable que dans le texte du psaume on lit également וישבו, *et habitabunt,* pour וישובו, *et convertentur.* Ainsi rien n'empêche de le prendre au même sens dans le texte de Michée.

XIII. Remarques sur les premiers mots du ℣ 5. Faut-il traduire, *Et erit iste pax*, ou *Atque hæc demum pax erit?* Justification du sens de la Vulgate : Jésus-Christ est lui-même notre paix : *Et erit iste pax.* Cela conviendroit-il mieux à la fin du ℣ 4? Comment cela peut également convenir au commencement du ℣ 5.

Enfin au ℣ 5., au lieu de ces mots : *Et erit iste pax*, le P. Houbigant traduit, *Atque hæc demum pax erit.* Il est cependant certain que le texte hébreu signifie précisément, *Et erit iste pax.* On n'y lit point זאת, *hæc,* mais זה, *iste.* Le verbe והיה, *Et erit,* n'est point au féminin, mais au masculin : *Et erit iste pax.* Rien n'oblige de s'éloigner de ce sens ; non-seulement le règne du Messie est un règne de paix, mais le Messie est lui-même notre paix, comme le dit expressément saint Paul : *Ipse enim est pax nostra* (1). Du reste le P. Houbigant pense « que ces mots » placés au commencement du ℣ 5. seroient mieux à la » fin du ℣ 4., parce que c'est la conclusion de la prophétie » qui concerne l'avénement du Messie, et la lumière de » l'Evangile par lui apportée. » On pourroit dire qu'en effet cela termine la prophétie claire et expresse du Messie dans le sens propre et immédiat ; et qu'à cet égard cela pourroit en effet mieux convenir à la fin du verset précédent. Mais la prophétie qui va suivre, quoique relative aux Assyriens dans le sens littéral et immédiat, pourroit avoir un sens mystérieux qui seroit relatif au règne du Messie, en sorte que les premiers mots de ce verset pourroient ainsi se trouver liés au sens mystérieux renfermé dans la prophétie qui les suit. Et au fond il importe peu qu'on les mette au

1) *Ephes.* II. 14.

commencement du ℣ 5., ou à la fin du ℣ 4., pourvu que l'on convienne du sens qu'ils expriment, et que l'on y reconnoisse que le Messie est véritablement lui-même notre paix : *Et erit iste pax.*

XIV. Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VI. Le Seigneur continue de reprocher aux enfans d'Israël leurs infidélités, et de leur annoncer ses vengeances. Saint Jérôme passe du sens littéral au sens moral, en nous appliquant à nous-mêmes les reproches et les menaces du prophète (1) : *Hoc juxta historiam Deus ad carnalem Israel locutus sit. Nos autem qui cupimus revelata facie gloriam Domini contemplari, et vere habemus patrem Abraham, audiamus cum peccaverimus, adversum nos disputantem Deum, et nos in beneficiorum suorum magnitudine arguentem. Servivimus quippe aliquando Pharaoni, et Ægyptio populo lutum et lateres fabricati sumus, et redemit nos qui dedit semetipsum redemptionem pro omnibus; ut diceremus qui redempti eramus a Domino, quos redemit de manu inimicorum, et quos de regionibus congregavit* (2) : Quia in æternum misericordia ejus. *Emisit quoque ante faciem nostram Moysen, spiritualem legem; et Aaron, magnum sacerdotem, non typicum ephod, veritatemque portantem, sed habentem in fronte signaculum sanctitatis, quod Deus Pater signavit : et misit Mariam vaticinium prophetarum; et non solum id nobis præstitit, sed de inimicorum quoque nos manibus liberavit. Recordamur enim quid cogitaverit adversum nos, qui devorare voluit, et nostram congregationem elingere, verus Balac diabolus :* Balac *enim interpretatur* ἐκλείχων, *id est* elingens. De là il passe au sens allégorique en considérant dans Samarie l'image des hérétiques : *O civitas, quam hæretici volunt extruere! percutiam te, ut pereas, non in abolitionem, sed juxta id quod peccatrix es. Sequitur :* Comedes, et non saturaberis. *Legunt enim, et non intelligunt : vescentesque sermonibus Scripturarum, veritatis inopiam patiuntur.* Et ejiciam, *inquit,* te : et apprehendes, et non salvabis : et quicumque salvati fuerint, gladio tradentur. *Tuo te, ait, judicio derelinquam, et postquam multa quærens, nihil repereris, intelligens errorem tuum, videbis te ex universis dogmatibus tuis non posse salvari. Quicumque autem se putaverint saturatos* (ou plutôt *sal-*

(1) *Hier. in Mich.* VI. *tom.* III. *col.* 1540. — (2) *Psal.* CVI. 1.

vatos) *et non ejecti fuerint a se, nec comprehenderint veritatem, tradentur gladio, et pœnis erudientur* (1). Il vient ensuite aux noms d'*Amri* et d'*Achab;* et il pense que ces noms désignent ou les démons mêmes ou les chefs des hérétiques. *Quos possumus vel ad contrarias referre virtutes vel ad hæresiarchas, ut fuit Marcion et Basilides, et nuper Arius et Eunomius* (2). Nous avons fait remarquer que ce que saint Jérôme dit des hérétiques, peut, du moins à certains égards, se dire aussi des schismatiques.

XV. Objet du chap. VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VII. Comme ce chapitre peint l'extrémité des maux, annonce les dernières vengeances, et prédit le rétablissement futur, il paroît regarder particulièrement la maison de Juda, la captivité de Babylone et le rétablissement de Jérusalem au temps de Cyrus, au moins selon la lettre du texte. Saint Jérôme a très-bien compris que le prophète embrasse ici la maison de Juda avec la maison d'Israël : *Prædicta captivitate et decem tribuum et duarum* (*verbum enim Domini factum est ad Michæam Morasthiten super Samariam et Jerusalem*), *plangit propheta quod nullus e populo justus inveniatur in terra, qui possit iræ Dei resistere, et medium se quasi murum opponere* (3). Lorsqu'il vient au sens spirituel, voici ce qu'il dit : *Hujuscemodi mihi sensus videtur : Plangit sermo propheticus, sive apostolicus generaliter humanum genus, quod frustra sementem jecerit doctrinarum, et pro segetibus et pro frumentis vix vacuas stipulas et inanes culmos serus messor invenerit, et ne parvos quidem racemos in vinea potuerit reperire* (4). Il ajoute que quelques-uns appliquoient ceci à Jésus-Christ même, et le rapportoient à l'extrême désolation des derniers temps : *Dicunt illo tempore hanc prophetiam posse compleri, quando multiplicata iniquitate refrixerit charitas multorum, et veniens Filius hominis, raram fidem invenerit super terram : tunc enim quasi post messem stipulam, et quasi post vindemiam racemos vix in his reperiri qui fidem in omnium vastitate servaverint* (5). Mais on peut rapporter cette prophétie aux derniers temps sans être obligé de supposer que le prophète y parle au nom de Jésus-Christ : il suffit que cela puisse convenir à ses principaux membres, à ses

(1) *Hier. in Mich.* VI. *tom.* III. *col.* 1544. — (2) *Ibid. col.* 1545. — (3) *Hier. in Mich.* VII. *tom.* III. *col.* 1545. — (4) *Ibid. col.* 1546. — (5) *Ibid.*

fidèles ministres. Saint Jérôme vient ensuite à l'allégorie relative aux hérétiques : *Dicamus scriptum de hæreticis :* Nolite credere in amicis, *o populi simplices ! et in ducibus pravis qui se amicos et principes hæreseon esse promittunt : non enim vestrum salutem, sed sua quærunt lucra et deceptum gregem pedibus suis conterunt* (1). Il vient à ces mots : *Ne lætetis, inimica mea, super me,* et il y reconnoît selon la lettre la voix de Jérusalem qui annonce à Babylone sa ruine : *Videtur mihi juxta litteram, Jerusalem contra Babylonicam et ceteras gentes loqui, quæ sibi insultaverant :* Ne lætemini in ruina mea : *quia Domino miserante consurgam, postquam sedero in captivitate, educet me ille de tenebris, et erit lux mea* (2). Il passe de là au sens spirituel, mais en s'attachant au sens moral (3) : *Nunc veniamus ad intelligentiam spiritualem; et ipsa Spiritu exponente, quo scripta sunt in locis vel difficillimis desudemus. Videtur mihi omnis anima Jerusalem in qua ædificatum fuit templum Domini, et visio pacis et notitia Scripturarum, et postea superata a peccatis, ducta est in captivitatem, tormentisque tradita, dicere contra Babylonem, id est, confusionem hujus mundi, et adversus contrariam fortitudinem quæ huic mundo præsidet : Noli insultare mihi, inimica mea, quia cecidi, et resurgam : Dominus enim allevat elisos, et loquitur per prophetam* (4) : Numquid qui cadit, non resurget (5) ? Nolo mortem peccatoris ; tantum ut revertatur et vivat. Plus loin il vient au sens allégorique relativement aux derniers temps : *Hoc et in consummatione mundi fiet, quando Jerusalem maceriæ fuerint ædificatæ et Babylon corruerit, Assyriique et Tyrii, de flumine, et de mari, et de montibus, id est, universæ inter se pugnabunt dæmonum nationes, et dissipato regno illorum fiet regnum Domino Jesu, et omne genu flectetur, cœlestium et terrestrium et infernorum ; et universa lingua confitebitur quia Dominus Jesus in gloria est Dei Patris* (6). Il vient à ces mots : *Pasce populum tuum,* et il n'y voit point d'autre sens que celui qui regarde Jésus-Christ : *Hoc quod dicitur :* Pasce populum tuum in virga tua, *Deus Pater loquitur ad Filium, id est, ad Dominum nostrum Jesum Christum ; ut quia pastor bonus est, et*

(1) *Hier. in Mich.* VII. *tom.* III. *col.* 1550. — (2) *Ibid. col.* 1551. — (3) *Ibid. col.* 1552. — (4) *Jer.* VIII. 4. — (5) *Ezech.* XXXIII. 11. — (6) *Hier. loco cit. col.* 1554.

ponit animam suam pro ovibus suis, pascat populum suum in virga sua, et oves hereditatis suæ (1).

XVI. Remarques sur les ℣ 1. et suiv., 7. et suiv., du chap. VII. Est-ce Jésus-Christ qui y parle? Au ℣ 1. faut-il traduire, *Væ mihi*, ou *Hei mei*, ou *mihi?* Ces gémissemens du prophète conviendront mieux aux approches du dernier avénement de Jésus-Christ qu'au temps de son premier avénement. Au ℣ 9. faut-il traduire, *peccavi ei*, ou *futurus sum ei victima pro peccato?* Justification du sens de la Vulgate et des Septante, *peccavi ei.* C'est Jérusalem qui confesse les péchés de son peuple; c'est l'Eglise qui confesse les péchés de ses enfans.

Le P. Houbigant a suivi ici le sentiment de ceux qui prétendent qu'au commencement de ce chapitre, c'est Jésus-Christ même qui parle. On a vu que saint Jérôme, qui a fait mention de cette interprétation, ne s'y est point attaché. Il y a à la tête du premier verset dans la Vulgate un *Væ mihi* qui paroît peu convenir à Jésus-Christ; et en effet le P. Houbigant change cette expression en y substituant *Hei mei!* Il a peut-être voulu dire *mihi*, comme il l'exprime au livre de Job (2), où la Vulgate l'exprime également par *Væ mihi.* Ce mot ne se trouve que dans ces deux endroits. Mais d'ailleurs les expressions du prophète relativement au temps de Jésus-Christ, conviennent beaucoup moins à son premier avénement qu'aux temps qui approcheront de son dernier avénement, en sorte que, comme nous l'avons fait remarquer, cette parole conviendra beaucoup mieux alors aux ministres de Jésus-Christ qu'à Jésus-Christ même.

Le P. Houbigant suppose encore que c'est Jésus-Christ qui parle aux versets 7. et suivans, où nous lisons suivant la Vulgate : *Ad Dominum aspiciam; expectabo Deum Salvatorem meum,* etc. Il croit y voir une prédiction manifeste de la résurrection du Sauveur et de sa passion; mais il se trouve lui-même arrêté par les expressions du ℣ 9., où notre Vulgate traduit ainsi : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei.* « Nous n'avons pas voulu, dit-il, traduire ainsi, non-seulement parce qu'une telle confession » ne convient point dans la bouche du Messie, mais encore » parce que rien n'est si fréquent dans les livres saints, que » de marquer par le mot חטא, l'expiation du péché ou la » disposition de celui qui est chargé de l'expier. » Il renvoie sur cela à sa version, où en effet il a mis : *Ego iram Domini portabo; nam futurus sum ei victima pro peccato.* Mais si c'est là le sens naturel du texte, comment est-il arrivé que les anciens interprètes ne l'aient point vu? Les Septante avoient traduit au même sens que saint Jérôme dans notre Vulgate : *quoniam peccavi ei.* Si une telle confession ne peut convenir dans la bouche du Messie, la conséquence qui en résulte, n'est pas qu'il faut changer le sens du texte, mais bien plutôt que ce n'est pas le Messie

(1) *Hier. in Mich.* VII. *tom.* III. *col.* 1554. — (2) *Job.* X. 15.

qui parle ici. Il ne sert de rien de vouloir changer le sens du texte, le texte demeure toujours tel qu'il est, et il est toujours vrai que son sens naturel est bien rendu par les Septante et par saint Jérôme : *quoniam peccavi ei.* On ne peut changer cette expression sans faire violence au texte. D'ailleurs saint Jérôme a très-bien remarqué que tout ce discours convient à Jérusalem opprimée par les Babyloniens ; mais Jérusalem ne représente point Jésus-Christ ; Jérusalem représente l'Eglise. Ainsi sous le nom de *Jérusalem,* c'est l'Eglise même qui, opprimée par ses ennemis, lève ses regards, et attend son Dieu qui est son Sauveur, Jésus-Christ même qui à la fin des siècles descendra des cieux pour consommer l'entière délivrance de son Eglise : *Expectabo Deum Salvatorem meum.* Ainsi ce n'est point Jésus-Christ qui parle ; mais c'est de lui que parle ici son Eglise, qui met en lui son attente : *Expectabo Deum Salvatorem meum.* Les péchés qu'elle confesse sont les nôtres : elle les confesse en son propre nom, parce que nous sommes ses enfans et ses membres. Les maux qu'elle souffre en sont la peine ; et elle les souffre avec soumission à la volonté de Dieu, parce qu'elle reconnoît que nos péchés les ont mérités. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei.* Mais pleine de confiance dans les promesses qui lui sont faites, elle en attend l'accomplissement. Les maux qu'elle souffre sont justes de la part du Seigneur, qui frappe ses enfans, parce qu'ils ont péché ; mais ils sont injustes de la part de ses ennemis qu'elle n'a point offensés, et à qui elle ne refuse que ce qu'elle ne pourroit leur accorder sans offenser Dieu. Elle attend donc avec une ferme confiance, qu'il vienne juger sa cause, et lui rendre justice : elle portera jusque-là avec une parfaite soumission les maux qu'elle souffre : *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, donec causam meam judicet, et faciat judicium meum.* Il la fera sortir de l'obscurité des tribulations qui sont venues fondre sur elle ; il l'introduira dans le séjour de la lumière ; et elle y verra sans ombre et sans nuage la justice du Seigneur qui alors récompensera les saints, et exterminera les méchans : *Educet me in lucem ; videbo justitiam ejus.*

XVII. Remarques sur le ℣ 14. du chap. VII. : *Pasce popu-*

Le P. Houbigant vient à ces mots : *Pasce populum tuum,* etc. « Ce sont, dit-il, les paroles que le prophète » adresse à celui-là même qui auparavant a dit qu'après » être tombé il se releveroit ; et le considérant comme un

tum tuum. Cette prière du prophète se borne-t-elle au premier avénement de Jésus-Christ? ne s'étend-elle pas jusqu'à son second avénement?

» pasteur, il le prie de faire paître son troupeau dans de » gras pâturages; car c'est ce que signifient les noms de » *Basan* et de *Galaad* employés ici métaphoriquement, de » même que le nom de *Carmel*. Le prophète prie donc » pour ses brebis dont Jésus-Christ notre Seigneur dit : » *Mes brebis entendent ma voix.* » Oui, assurément; Jésus-Christ est le divin Pasteur invoqué par le prophète; et les brebis de Jésus-Christ sont celles pour lesquelles le prophète prie : mais cela même prouve que sa prière ne se borne pas à demander le premier avénement de ce divin Pasteur; elle renferme également la demande de son dernier avénement, dans lequel il viendra au secours de ses brebis dispersées par la violence de ses ennemis, et les rassemblera toutes dans le bercail céleste. Il est bien remarquable qu'ici le P. Houbigant s'est trouvé obligé d'avouer que les noms de *Basan*, de *Galaad* et de *Carmel* sont pris métaphoriquement pour de gras pâturages; mais ces gras pâturages sont eux-mêmes une métaphore qui marque les biens spirituels dont les brebis de Jésus-Christ ont été mises en possession depuis son premier avénement. Les mêmes termes doivent donc aussi se prendre métaphoriquement dans le sens qui a rapport à son second avénement. Jésus-Christ ne rassemblera point ses brebis dans ces lieux fertiles autrefois habités par son peuple; mais il leur donnera l'abondance des biens spirituels représentée par la fertilité de ces lieux; et il le fera comme il l'a fait dans les jours anciens, *juxta dies antiquos*, selon l'expression de la Vulgate; ce qui montre que cette prophétie regarde particulièrement les derniers temps, les temps voisins du dernier avénement de Jésus-Christ, lorsqu'il renouvellera sur la terre les bénédictions et les merveilles des temps apostoliques.

XVIII. Remarques sur les derniers versets. Les promesses qu'ils renferment, se bornent-elles aux merveilles de l'Eglise naissante? n'auront-elles point un dernier accomplisse-

Le P. Houbigant vient enfin à ces mots : *Videbunt gentes, et confundentur*, etc., jusqu'à la fin du chapitre. « Maintenant, dit-il, le prophète prédit ici les merveilles de » l'Eglise naissante, et le pardon des péchés qui sera donné » par le Messie. » Oui, sans doute : toutes ces promesses ont déjà eu un premier accomplissement dans le temps de l'Eglise naissante, et dans la justification des pécheurs par le don de la foi et par la grace des sacremens. Mais notre divin Sauveur continue d'opérer dans son Eglise les mêmes merveilles en continuant d'opérer par sa grace la justification des pécheurs; et cette prophétie aura un se-

cond accomplissement aussi éclatant que le premier, lorsqu'à la fin des siècles il pardonnera à la nation juive et à toute la multitude des prévaricateurs, ou même des infidèles qu'il appellera de toutes les nations de la terre, et qu'il sauvera par sa grace.

ment à la fin des siècles?

REMARQUES SUR NAHUM.

I. Remarques sur la prophétie de Nahum. Témoignage de saint Jérôme.

Le titre de la prophétie de Nahum annonce qu'elle a pour objet Ninive, dont elle prédit la ruine. Cette ville étoit la capitale des Assyriens, qui avoient subjugué Samarie et tout le royaume des dix tribus, et qui osèrent se répandre sur les terres mêmes de Juda, et menacer plusieurs fois Jérusalem. Nahum leur prédit qu'ils tomberont eux-mêmes sous la puissance d'un autre peuple, c'est-à-dire des Chaldéens. Saint Jérôme dès le prologue de son commentaire sur ce prophète, observe que le nom de *Ninive* signifie en hébreu *la beauté*, dont l'idée se trouve renfermée dans le mot grec qui signifie *le monde;* et il pense que tout ce qui est dit ici de Ninive doit s'entendre figurément du monde : *Sciendum autem est quoniam* Ninive *in nostra lingua de hebræo* speciosam *sonat* (*speciosus autem mundus hic dicitur : unde et apud Græcos* κόσμος *ab ornatu nomen accepit*) : *quidquid nunc adversum Niniven dicitur, de mundo figuraliter prædicari* (1). Ce qui lui donne lieu de conclure que cette prophétie regarde particulièrement la fin des siècles, où le monde profane sera condamné au grand jour du dernier jugement : *De consummatione itaque mundi, secundum* ἀναγωγὴν, *o Paula et Eustochium! in consolationem sanctorum prophetia texitur : ut quæcumque in mundo vident, quasi prætereuntia et caduca contemnant; et præparent se ad judicii diem, ubi ultor adversus veros Assyrios futurus Dominus est* (2). Les Assyriens peuvent bien dans le sens moral représenter en général le monde ; mais dans le sens allégorique, ils peuvent représenter particulièrement les Romains, qui non-seulement ont subjugué

(1) *Hier. prol. in Nah. tom.* III. *col.* 1559. — (2) *Ibid.*

les Juifs désignés par la maison d'Israël, mais qui ont aussi persécuté l'Eglise figurée par la maison de Juda ; d'où il suit que la ruine de Ninive peut représenter particulièrement la ruine de Rome païenne. Les Assyriens, sous un autre point de vue, peuvent aussi représenter les Mahométans, et particulièrement les Turcs, qui non-seulement ont subjugué les Orientaux et spécialement les schismatiques grecs représentés par les dix tribus schismatiques, mais qui ont encore plus d'une fois menacé les Occidentaux ; et la ruine de Ninive représenteroit peut-être la révolution future qui soumettra un jour les Turcs à une autre nation qui sera pour eux ce que les Chaldéens furent à l'égard des Assyriens.

II. Objet du ch. 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Ce chapitre annonce les vengeances du Seigneur contre Ninive ; et le dernier verset y joint la délivrance de Juda. Mais les exemplaires hébreux renvoient ce verset au chapitre suivant. Saint Jérôme, dès le commencement de son commentaire, porte ses regards sur les derniers temps : Deus æmulator et ulciscens Dominus. *Vox prophetæ laudantis Deum : quod de Assyriis populi sui sit ulturus injuriam. Sive juxta altiorem intelligentiam : quod audiat gemitum sanctorum suorum, et in consummatione mundi faciat adversarios sentire supplicia* (1). Il continue d'expliquer sous ce point de vue tout ce chapitre, en sorte qu'il y insiste particulièrement sur les effets du dernier avénement de Jésus-Christ : *Potest et simpliciter accipi quod in consummatione mundi, cum in majestate sua Salvator venerit, et montes et colles, et orbis et terra, et cuncta moveantur. Si enim in passione ejus sol fugit, saxa scissa sunt, terra contremuit, multo magis in claritate ejus omnia turbabuntur. Sed et figuraliter montes et colles, sublimes quique et potentes intelligendi sunt, qui in adventu Domini prosternentur humi ; ac de solio suo depositi pavimento cohærebunt. Facies enim Domini super facientes mala, ut perdat de terra memoriam eorum. Tunc et terra contremiscet ; et orbis atque universitas faciem Domini formidabunt : hoc pro summo cruciatu pœnaque ducentia, quod vultum ejus respicere non audebunt* (2). Il embrasse dans le sens littéral de cette prophétie la défaite de Sennachérib et la ruine de Ninive ;

(1) *Hier. in Nahum*, 1. *tom.* III. *col.* 1559. — (2) *Ibid. col.* 1562.

et voici comment il explique le dernier verset de ce chapitre (1) : *Quod ergo dicit, tale est : O Juda, qui regnas in Jerusalem, noli esse sollicitus, interfecto hoste tuo in templo Dei sui : ecce venit tibi nuntius, montes, collesque transcurrens ; et quasi de sublimi specula procul nuncians Sennacherib mortuum, urbem ejus imperio liberatam. Celebra festa, redde vota pro nece inimici, quæ pollicitus es Deo : nequaquam ultra pertransibit per te prævaricator et* ἀποστάτης *; hoc enim interpretatur* Belial. *Totus interiit, id est, exercitus, et rex, et imperium Assyriorum penitus conciderunt. Et hoc quidem juxta litteram. Ceterum secundum* ἀναγωγὴν *dicitur ad Ecclesiam, dicitur ad animas Dominum confitentes ; quia diabolus qui te prius populabatur, et gravissimo premebat jugo, in idolis et cum idolis quæ fabricatus fuerat, periit : celebra festivitates tuas, et redde Deo vota tua, canens cum angelis jugiter : nequaquam enim ultra per te transibit Belial, de quo dicit et Apostolus* (2), Quæ communicatio Christi et Belial ? *quia subversa Ninive totus interiit. Si quando gravissima persecutio fuerit, qualis sub Valeriano et Decio, et Maximo, et Domini ultio apparuerit in adversariis ejus, dicamus ad Ecclesiam :* Celebra, Juda, festivitates tuas, et redde vota tua, *etc.* Ainsi saint Jérôme vient ici à l'allégorie, et aperçoit que la ruine des Ninivites peut représenter celle des Romains persécuteurs de l'Eglise.

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Le Seigneur continue d'annoncer qu'il va prendre la défense de Jacob en détruisant Ninive. Saint Jérôme commence l'explication de ce chapitre par l'aveu des difficultés qu'il y rencontre : *Necessitate compellor quasi inter saxa et scopulos imminente naufragio ; sic inter historiam et allegoriam orationis meæ cursum flectere, et ne subito impingat attendere. Siquidem juxta fabulas poetarum : Dextrum Scylla latus, lævum implacata Charybdis obsidet...., certe in lectoris erit arbitrio cum utrumque percurrerit, quid magis sequi debeat, judicare* (3). En expliquant le sens spirituel, il donne beaucoup au sens moral ; et lorsqu'il touche le sens allégorique, c'est relativement à la fin du monde : *Sed quoniam semel prophetiam contra Niniven de consumma-*

(1) *Hier in Nahum*, I. *tom.* III. *col.* 1576. — (2) 2. *Cor.* VI. 15. — (3) *Hier. in Nah.* II. *tom.* III. *col.* 1568.

tione mundi accepimus, melius est ut dicamus arma potentiæ diaboli tunc tolli ab hominibus, et ministros ejus fortes qui illudebant hominibus in igne (1). Plus loin, continuant de suivre cette allégorie, il dit (2) : *Quia vero secundum* ἀναγωγήν, *et in Jona, et in hoc propheta, Niniven mundum istum interpretati sumus : et juxta Joannem* (3) : Totus mundus in maligno positus est : *postquam mundus pertransierit habitaculum bestiarum, et in quo pascebantur leones; tunc admirantes exultantesque dicemus : Ubi est habitaculum leonum, ad quod ivit leo diabolus, de quo loquitur et Petrus* (4) : Adversarius vester diabolus quasi leo rugiens circuit quærens quem devoret : *Et catulus leonis Antichristus; et omnes doctrinæ perversæ, sermo contrarius?* Audistis, *inquit Joannes* (5), quia Antichristus veniet : nunc autem Antichristi multi facti sunt. *Tot enim Antichristi sunt, quot dogmata falsa.*

IV. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Le Seigneur continue d'annoncer la ruine de Ninive, en lui proposant l'exemple de No-Ammon, ville d'Egypte dont les habitans avoient été réduits en captivité. Saint Jérôme continue de considérer dans Ninive l'image du monde : *Si rationabiliter propter pulchritudinis nomen mundum intelleximus Niniven, recte mundus qui in malo positus est, propter multitudinem sagittariorum, et eorum qui velut gladiis homines linguis suis interficiunt, civitas sanguinum dicta est* (6). Il vient à l'exemple pris de la désolation de No-Ammon, appelée dans le grec des Septante simplement *Ammon*, et dans sa version qui est notre Vulgate, *Alexandria*. La variété des exemplaires et des versions a répandu ici une obscurité qui oblige saint Jérôme d'entrer dans une longue discussion. Nous en donnerons seulement un extrait. Il expose d'abord la variété de leçon et d'interprétation (7) : *Pro eo quod in Septuaginta legimus* Apta chordam, pars Ammon; *et ceteri interpretes transtulerunt :* Numquid melior es ab Amon? *Hebræus qui me in Scripturis erudivit, ita legi posse asseruit :* Numquid melior es quam No-Amon? *et ait* נו (8) *hebraice dici* Alexandriam; אמון *autem* multitudinem

(1) *Hier. in Nah.* II. *tom.* III. *col.* 1571. — (2) *Ibid. col.* 1574. — (3) 1. *Joan.* v. 19. — (4) 1. *Petr.* v. 8. — (5) 1. *Joan.* II. 18. — (6) *Hier. in Nah.* III. *tom.* III. *col.* 1576. — (7) *Ibid. col.* 1580. — (8) Ce mot *No*, qui est ici absolument nécessaire pour le sens de la phrase, a été omis dans l'édition des bénédictins.

sive populos, *et esse ordinem lectionis : Numquid melior es ab Alexandria populosa sive populorum, quæ habitat in fluminibus; aqua in circuitu ejus? Non quod eo tempore Alexandria vocaretur; quippe quæ longo post tempore ab Alexandro Magno Macedone nomen accepit; sed quia sub nomine primo, id est No, semper Ægypti metropolis fuerit et abundantissima populis. Denique et qui res gestas Alexandri memoriæ tradiderunt, principem eam fuisse Ægypti autumant.* Il vient ensuite au sens littéral de la prophétie considérée suivant cette interprétation : *Dicitur itaque ad Niniven : Numquid populosior es, aut potentior Alexandria? Et describitur situs Alexandriæ..... Et hæc igitur quam meus, inquit propheta, sermo describit, capietur a rege babylonio, et idem tuus atque illius vastator erit. Quæ Josephus quoque Judaicæ scriptor historiæ in libris suis refert* (1). Il passe de là à la version des Septante qui, en disant *pars Ammon*, semblent avoir eu en vue le pays des Ammonites; il essaie d'expliquer la prophétie sous ce point de vue; mais il montre les inconvéniens de cette interprétation; il en conclut que le texte du prophète caractérise beaucoup mieux Alexandrie, c'est-à-dire, la capitale de l'Egypte autrefois nommée *No*, et depuis *Alexandrie*. Il vient ensuite au sens spirituel; mais comme il le prend ordinairement de la version des Septante, il revient encore ici aux Ammonites; il y joint l'idée d'Alexandrie; il donne beaucoup au sens moral pris de la situation des peuples dont parle le prophète : *Quia vero Niniven et mundum istum interpretati sumus, præcipitur ei ut aptet et componat chordas suas, et se ad lugubre carmen paret : pars enim filiorum Ammon, quæ multo melior fuerat quam Ninive, et habitaverat super flumina quia in errore deprehensa est, pœnas eam sui sceleris pependisse. Ac primum juxta historiam Alexandriæ dicendum, quod Ammon interpretentur* populi, *et sit sensus juxta leges allegoriæ : Considera populos Ecclesiæ quæ habitat super omnes prophetas, et habet doctores in circuitu suo, quorum de ventre manant flumina, cujus initium est mare.... Et hæc ergo si non se attenderit et omni diligentia custodierit cor suum, captiva ducetur, et planget filios suos..... Et tu ergo, Ninive, homines videlicet infideles, homines mundo penitus inhærentes;*

(1) *Hier. in Nahum, III. tom. III. col.* 1581.

senties supplicia, et consopieris calice meo, cum illi quoque biberint qui de mea parte fuerant, et suo vitio corruerunt (1). Plus loin, en parlant de la difficulté de ce texte, il dit : *Et dicemus ideo Scripturam sanctam his difficultatibus esse contextam, et maxime prophetas, qui ænigmatibus pleni sunt, ut difficultatem sensuum, difficultas quoque sermonis involvat; ut non facile pateat sanctum canibus, et margaritæ porcis, et profanis sancta sanctorum* (2). Le texte le ramène à ce qui concerne la ruine de Ninive ; et il continue d'en rechercher le sens spirituel en donnant beaucoup au sens moral, qui étoit presque le seul qu'il pût suivre de son temps, parce que les événemens qui pouvoient servir à développer le sens allégorique n'étoient point encore accomplis. Il avoit cependant déjà assez bien aperçu, comme nous l'avons fait remarquer, que les Assyriens oppresseurs des Israélites, pouvoient représenter particulièrement les Romains persécuteurs des chrétiens. Mais il mourut avant les grands coups qui tombèrent sur Rome, et qui rendirent sa ruine semblable à celle de Ninive. S'il eût considéré sous ce point de vue le texte de ce chapitre, il auroit pu apercevoir que, comme la ruine de No-Ammon fut un exemple pour Ninive, de même la ruine de Carthage fut un exemple pour Rome. Carthage est détruite ; Rome aura le même sort ; ce fut la réflexion de Scipion même qui fut le vainqueur de Carthage. Mais les Assyriens qui ont subjugué les dix tribus schismatiques peuvent encore représenter les Turcs qui ont subjugué les schismatiques grecs ; et, sous ce point de vue, la ruine de Rome païenne pourroit être un exemple pour Constantinople même, comme No-Ammon fut un exemple pour Ninive, comme Carthage fut un exemple pour Rome.

REMARQUES SUR HABACUC.

1. Remarques sur la prophétie d'Ha-

Saint Jérôme observe très-bien dans le prologue de son commentaire sur Habacuc, le rapport qui se trouve entre ce prophète et celui qui le précède dans nos bibles. Na-

(1) *Hier. in Nah.* III. *tom.* III. *col.* 1582. — (2) *Ibid. col.* 1583.

hum prophétise contre Ninive et contre les Assyriens qui ont subjugué les dix tribus et Samarie ; Habacuc, contre Nabuchodonosor et contre les Babyloniens qui ont subjugué Juda et Jérusalem. *Illud disce, prophetiam esse contra Babylonem, et Nabuchodonosor regem Chaldæorum: ut quomodo prior propheta Nahum quem Habacuc sequitur, vaticinium habuit contra Niniven et Assyrios qui vastaverunt decem tribus, quæ vocabantur Israel, ita Habacuc prophetiam habeat adversus Babylonem et Nabuchodonosor, a quibus Juda et Jerusalem, templumque subversa sunt* (1). Mais il est remarquable qu'il ne propose ce premier sens que comme un degré, comme une échelle qui doit nous servir à nous élever vers un sens plus sublime : *Quia semel a me violenter exigis, ut quasi gradus quosdam et scalas ad altiora nitenti, historiam tibi interpreter.* Mais dans ce prologue, il ne s'élève point au-dessus de ce premiers sens ; il se réserve de le faire dans son commentaire.

bacuc. Témoignage de saint Jérôme.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Le prophète gémit sur les iniquités des enfans de Juda. Il annonce les vengeances que Dieu exercera sur eux par les armes des Chaldéens. Il prédit la puissance de Nabuchodonosor et son abaissement. Il s'afflige du succès que Dieu accorde aux ennemis de son peuple. Saint Jérôme commence son commentaire en passant de la lettre au sens moral : *Communis ad Deum querela sanctorum est, quare contra eos injustum judicium fiat; et innoxium in persecutionibus sanguinem fundant ; ac si quando ante tribunal steterint judicum secularium, judex, acceptis muneribus, condemnet insontem et reum liberet. Quod quidem non solum de judicibus seculi, sed interdum de Ecclesiarum quoque principibus dicî potest, quod propter munera lacerent legem, et non perducant usque ad finem judicium ; et impius prævaleat adversus justum, (ac) magis in judicio peccatum divitis, quam pauperis veritas defendatur* (2). Lorsqu'il vient aux Chaldéens expressément nommés par le prophète, il les considère comme l'image des démons et des méchans qui servent d'instrumens à la justice de Dieu : *Nunc veniamus ad Septuaginta (interpretes) ut præpositis singulis sententiis, interpretationem allegoricam coaptemus. Ecce ego*

(1) *Hier. prol. explan. in Habac. col.* 1591. — (2) *Hier. in Habac. 1. tom. III, col.* 1594.

suscitabo Chaldæos, gentem amaram et velocem, quæ ambulat super latitudinem terræ, ut possideat tabernacula non sua. Comminatur Deus adversum contemptores et calumniantes providentiam suam suscitaturum se Chaldæos, qui interpretantur quasi dæmonia ; *vel angelos pessimos significans qui ministrant furoris ejus et iræ, et tribulationi quam infert in peccatores ; vel animas hominum pessimorum, per quas merentes cruciat* (1). Ce qui, selon la Vulgate, paroît regarder l'abaissement de Nabuchodonosor, n'est pas pris en ce sens dans la version des Septante. De là vient que saint Jérôme ne cherche point quel pourroit être le sens mystérieux de ce trait prophétique. Il observe seulement que le sens spirituel qu'il tire ici de la version des Septante paroît fort différent de celui que présente le texte hébreu relativement à l'histoire : *Cernitis quam confragosa loca sint, et adversa historiæ veritati : et quomodo ea quæ secundum litteram super Chaldæis interpretati sumus, nunc juxta tropologiam videantur sonare clementiam et libertatem eorum qui de Chaldæorum manibus evaserint. Historia stricta est, et evagandi non habet facultatem : tropologia libera, et his tantum legibus circumscripta, ut pietatem sequatur intelligentiæ sermonisque contextum, nec in rebus multum inter se contrariis violenta sit copulandis* (2). Il continue de considérer dans les Chaldéens l'image des démons et des méchans, entre lesquels il distingue particulièrement les hérétiques : *Potest autem et de hæreticorum accipi perversa multiplicique doctrina, quod et ipsi hamo suo, et rete suo, et sagenis suis plurimos pisces capiant, et multa reptilia comprehendant ; et idcirco lætentur, et sermonem suum quo decipere et persuadere poterunt, quasi deum adorent ; et illum colant, illum expoliant : ipsi omni arte deserviant, per quem sciant a se tantas victimas interfectas, et tantos potentium atque sanctorum esse deceptos, quos pinguem partem et electas escas Scriptura nunc nominat* (3).

III
Objet du chapitre II, selon le sens littéral et se-

Chapitre II. Le Seigneur répond aux plaintes du prophète en lui annonçant la ruine de la monarchie des Chaldéens ; mais de manière que le sens spirituel nous conduit à la fin des siècles, comme le remarque saint Jérôme (4) :

(1) *Hier. in Habac.* I. *tom.* III. *col.* 1597. — (2) *Ibid. col.* 1598. — (3) *Ibid. col.* 1602. — (4) *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1605.

lon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Ipsa autem visio de qua tibi dixi : Scribe visionem, et manifesta in buxo, ut possit persequi qui legit, adhuc in tempore constituto est, de quo Salvator ait (1) : Tempore acceptabili exaudivi te, et in die salutis auxiliatus sum tibi. *Et orietur in consummatione mundi, et in extrema diei hora, de qua loquitur Joannes* (2) : Filioli, nunc hora novissima est : *et non frustra veniet : salvabit enim multos, et cum reliquiis israelitici populi multitudinem gentium congregabit. Quod si paululum se subtraxerit, et votis tuis, o lector, qui legere juberis in buxo, et in tabulis quas propheta descripsit, venire tardius visio cœperit, expecta eam : quia veniens veniet, et non tardabit. Si autem dubitaverit fides tua, et putaveris non evenire quod spondeo, habebis pro grandi pœna, quod meæ animæ displicebis. Justus autem qui credit verbis meis, et de his non ambigit quæ polliceor, habebit præmium vitam sempiternam. Nec statim debeo arguere vel in te interficiendo, vel in illo vivificando, quod apud me acceptio personarum non sit : quia ipse vivificationis suæ causa est, qui ex fide sua vivit; sicut tu ex eo quod te subtraxisti et credere noluisti, displicuisti animæ meæ. Manifeste autem in his de adventu Christi prophetia est. Unde et proposita quæstio solvitur, quod donec ille veniat, iniquitas dominetur in mundo, et judicium non perveniat ad finem; et verus Nabuchodonosor capiat rete suo et sagena homines quasi pisciculos, et rationabile animal quasi reptile, non habens principem.* Plus loin saint Jérôme, continuant de rapporter cette prophétie à la consommation des siècles, s'exprime ainsi : *Discutiamus et Septuaginta (interpretum sensum). Omnia quæ de Babylone et Nabuchodonosor diximus, referri possunt ad mundum istum, et ad diabolum, qui vere arrogans et superbus, et aliquid esse se credens, nihil perducit ad finem. Siquidem conatus ejus et omnis labor habebit interitum; qui in similitudinem inferni et mortis non saturatur occisis, et omnium gentium deceptione lætatur, et ad se populos congregat. Qui cum eum viderint missum in abyssum et tartaro traditum, ea quæ prophetis parabolice et αἰνιγματωδῶς legerant, videntes esse completa; et interpretantes super eo, consona voce memorabunt : Væ diabolo qui multiplicavit sibi non sua : væ perdici, quæ*

(1) *Isai.* XLIX. 8. — (2) 1. *Joan.* II. 18.

congregavit quæ non peperit (1). De là il passe à l'Antechrist (2) : *Potest autem hoc ipsum et de Antichristo interpretari, qui in tantum erit arrogans et superbus, ut in templo Dei sessurus sit faciens se Deum : et quasi infirmus et mors tantos interficiet, et ad se congregabit, ut si fieri possit, decipiat etiam electos Dei. Congregabit quoque ad se omnes ; et universos populos in suum ducet errorem. Qui cum postea interfectum illum spiritu oris Christi viderint, intelligent vera esse quæ de eo ante prædicta sunt, et dicent omnia quæ sequuntur eadem intelligentia qua exposuimus super diabolum. Quod autem dicit :* Exspoliabunt te omnes reliqui populi propter sanguinem hominum, et impietatem terræ, et civitatis, et omnium habitantium in ea, *reliquos populos sanctos intelligamus qui Antichristo non servierunt : a quibus exspoliabitur impius propter impietatem quam exercuit in universam terram ; et vastationem civitatis Ecclesiæ, et persecutionem omnium qui habitaverunt in ea. Tanta enim vastitas et tanta impietas in fine rerum, Antichristo sæviente, grassabitur in Ecclesiis, et multiplicata iniquitate multorum in tantum refrigescet charitas, ut Dominus qui cordis arcana cognoscit, et quod futurum est non ignorat, dixerit* (3) : Putas, veniens Filius hominis inveniet fidem super terram ? De là enfin il passe encore à un autre sens qui regarde en général les hérétiques (4) : *Possumus quoque secundum Joannem apostolum qui scribit* (5) : Sicut audistis quia Antichristus veniet : nunc autem Antichristi multi sunt : unde et cognoscimus quoniam novissima hora est, *omnes hæreticos, et universum dogma perversum arrogantium sibi scientiam, et simplicitatem Ecclesiæ contemnentium, qui nihil perducunt ad finem, sed delectantur mortibus plurimorum, arrogantes et superbos dicere : et totam continentiam capituli super eorum intelligentiam temperare, qui vere multiplicant sibi non sua ; et quasi gravissimum lutum, et ponderosam torquem qua pertrahantur ad pœnas sibi congregantes, spoliant gentes multas, et effundunt sanguinem hominum, et impietatem exercent in Ecclesiam et in omnes habitatores ejus. Sed reliqui populi, ecclesiastici videlicet viri, qui non fuerint eorum errore decepti,*

(1) *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1607. — (2) *Ibid.* — (3) *Luc.* XVIII. 8. — (4) *Hier. loco cit. col.* 1608. — (5) 1. *Joan.* II. 18.

subito consurgent et evigilabunt, quasi de gravi somno, et mordebunt eos, et insidiabuntur illis, et habebunt eos in prædam. Saint Jérôme continue de suivre dans le sens spirituel ces trois points de vue : *Pollicentur et diabolus et Antichristus et hæretici eos qui suum dogma suscipiant, fore in cœlestibus possessuros regna cœlorum, gehennæ incendia non sensuros. Et cum hæc repromiserint, consilium ipsorum ad perfectum venire non poterit; sed erit consilium confusionis et ignominiæ domus eorum, postquam quæ fuerant repromissa, falsa ipse rerum finis ostenderit; cum probabitur confusionis esse consilium, non salutis* (1). Plus loin encore en réunissant les trois sens : *Perspicuum est, quod et diabolus, et Antichristus et hæreticorum perversa doctrina ædificent civitatem in sanguinibus, id est, ecclesiam suam in eorum quos deceperunt interitu, et præparent urbem in iniquitatibus, loquentes contra Deum iniquitatem, et ponentes in excelso os suum. Quod cum fecerint, manifeste ostenditur, quia ex semetipsis ædificent civitatem in sanguinibus, et præparent eam in iniquitatibus* (2). Il continue de suivre cette triple allégorie (3) : *Væ tibi, diabole, sive Antichriste, vel hærcticorum dogma perversum, qui doctrinis tuis et positione turbida inebrias populos deceptorum, et subvertis priorem fidem, dans eis potionem, non de Siloa, non de Jordane, non de fontibus Israel, sed de torrente Cedron, et de flumine Ægypti... O diabole* (4), *o dogma perversum, o hæretice, qui te putabas calicem esse aureum quo inebriantur omnes gentes ut viderent speluncas et secreta tua, pro gloriæ magnitudine, replere saturitate ignominiæ, et reputare in vas fictile, opera manuum figuli; bibe et tu de calice Domini.* Peut-être qu'au lieu de *o hæretice*, il faudroit lire *o Antichriste*, pour mieux soutenir le parallèle des trois points de vue. Plus loin il explique la différence que l'on peut remarquer entre ces expressions *sculptile* et *conflatile* dans le sens spirituel : *Sculptile et conflatile reor dogmata esse perversa, quæ ab his a quibus facta sunt adorantur : Vide Arium sculpsisse sibi idolum creaturæ, et adorasse quod sculpsit. Cerne Eunomium conflasse imaginem falsam, et conflationi suæ curvare cervicem... Nihil eis proderit*

(1) *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1609. — (2) *Ibid. col.* 2611. — (3) *Ibid. col.* 1613. — (4) *Ibid. col.* 1614.

sculptura et conflatio sua. Sculptura quæ refertur ad lapides, in his dogmatibus intelligitur, quæ stultitiam prima fonte demonstrant : conflatio est ibi ubi aliqua videtur esse ratio sapientiæ secularis, et veluti quodam auro, ita disciplinis philosophorum, et splendore eloquentiæ idolum conflatum est. Nihil ergo proderit figmentum furori suo (1). Ce que saint Jérôme applique à l'Antechrist pourroit s'appliquer à l'empire antichrétien, dont Mahomet a jeté les premiers fondemens, et qui, semblable à celui des Assyriens, se confondra vers la fin des temps avec un autre empire également ennemi de Jésus-Christ, comme l'empire des Assyriens se confondit avec l'empire des Chaldéens ; en sorte que la ruine des Chaldéens et des peuples infidèles qui leur étoient unis, est l'image de la ruine de tous ceux qui dans ces derniers temps se seront déclarés ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise : et c'est ainsi que cette prophétie nous conduit jusqu'au grand et terrible jour du dernier avénement de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra dans sa gloire délivrer son Eglise, récompenser les saints, et exterminer ceux qui auront corrompu la terre.

IV. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre III. Ce chapitre contient un cantique mystérieux, qui au milieu des sombres nuages qui le couvrent, offre cependant de grands traits de lumières. Premièrement il est assez visiblement composé de deux parties bien distinguées : dans la première, le prophète se rappelle les merveilles que le Seigneur a faites autrefois en faveur de son peuple ; dans la seconde, il s'afflige à la vue de la désolation terrible qui menace son peuple, et il se console dans l'attente du secours admirable que Dieu accordera à son peuple. La première partie, selon la lettre, regarde les merveilles de la sortie d'Egypte ; la seconde, les malheurs de la captivité de Babylone et la délivrance qui y succédera. Mais un autre trait de lumière, c'est celui qui au milieu de ce cantique nous découvre, selon la remarque de saint Jérôme, une des plus manifestes prophéties touchant Jésus-Christ : *Manifestissimam de Christo prophetiam* (2) : c'est ainsi qu'il en parle dès le prologue du livre qui contient l'explication de ce cantique. Ce trait lumineux se répand sur tout le cantique, de manière que dès le com-

(1) *Hier. in Habac.* II. *tom.* III. *col.* 1615. — (2) *Hier. in prologo, l.* II. *in Habacuc.*

mencement, saint Jérôme y découvre le mystère de l'incarnation et de la manifestation du Fils de Dieu. Il y a dans ce cantique beaucoup de difficultés pour le sens même grammatical, et dès le commencement la version des Septante présente un sens fort différent de celui qu'offre notre Vulgate : saint Jérôme selon sa coutume explique le texte selon l'hébreu et selon les Septante. Il pose donc d'abord la version faite sur l'hébreu : *Domine, audivi auditionem tuam, et timui : Domine, opus tuum in medio annorum vivifica illud ;* et ensuite l'ancienne version latine faite sur le grec des Septante : *Domine, audivi auditum tuum, et timui ; Domine, consideravi opera tua, et obstupui, in medio duorum animalium cognosceris.* Il fait sur cela beaucoup de remarques ; et voici le précis de son explication selon les deux versions : Domine, audivi auditionem tuam, et timui : *audivi, inquit, pœnas quas Nabuchodonosor et diabolo præparasti ;..... et sicut timore perterritus sum, quod draco magnus tantis vulneribus confodiendus sit ; sic deprecor, Domine, ut quod promisisti expleas, et finito tempore reddas Christum tuum. Tu enim dixisti : quia adhuc visus procul et apparebit in fine, et non mentietur, vivifica ergo quod pollicitus es, hoc est, tuum imple promissum : non moriatur irritus sermo tuus, sed opere compleatur. Quod quidem juxta nos, et de resurrectione Salvatoris intelligi potest : ut ille qui pro nobis mortuus est, consurgat a mortuis et vivificetur. Juxta autem Septuaginta multo alter est sensus.... Domine, audivi in Scripturis sermonem tuum, et timui dante te mihi auriculam..... et opera tua diligentius contemplatus.... ex creaturis intellexi Creatorem, et per singula quæ fecisti, et quæ quotidie operaris in universo mundo, totus obstupui.... vel certe admiratione turbatus, in laudes tuas trepidus erumpo, dicens :* In medio duorum animalium cognosceris (1). Il rassemble ici diverses interprétations de cette parole, et il dit : *Porro simplex interpretatio, et opinio vulgi de Salvatore intelligit : quod inter duos latrones crucifixus agnitus sit. Qui autem melius, hoc dicunt quod in prima Ecclesia quæ de circumcisione fuit, et de præputio congregata, duobus populis se hinc inde cingentibus intellectus sit salvator et creditus* (2). Le saint docteur continue d'appliquer ce cantique

(1) *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1619. (2) *Ibid. col.* 1620.

à l'œuvre de la rédemption des hommes par Jésus-Christ : nous ne pouvons ici le suivre dans ce détail ; mais du moins nous devons nous arrêter sur cette parole : *Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo : percussisti caput de domo impii ; denudasti fundamentum usque ad collum. Semper.* C'est ainsi qu'il traduit l'hébreu, et voici comment il l'explique : *Quando ergo populi tui vindicabis injuriam, terrena regna calcabis, et omnes gentes admirari facies, quia egressus es in salutem populi tui, et venisti ad eos cum Christo tuo : licet in hebraico scriptum sit :* Egressus es in salutem populi tui cum Jesu Christo tuo : *sive* cum Salvatore tuo : *Jesus enim* Salvator *interpretatur Veniente autem Jesu Christo Filio tuo, percussisti Antichristum de domo impii, hoc est in hoc seculo quod in maligno positum est : sive ipsum diabolum percussisti, qui impietatis caput est, et denudasti fundamentum ejus usque ad collum, id est, abscondita ejus aperta fecisti, non ad breve tempus, sed in perpetuum : hoc enim significat* (vox hebraica) סלה, *id est,* semper (1). Il vient ensuite à la version des Septante, qui offre un sens fort différent : *Egressus es in salutem populi tui, ut salvares christos tuos :* c'est ce qu'exprimoit l'ancienne version latine faite sur le grec des Septante : sur quoi saint Jérôme dit : *Primum videamus quot sunt genera christorum, et postea tractabimus quomodo egressus sit Dominus in salutem christorum suorum* (2). Il observe que le nom de *Christ* dans l'ancien testament est donné aux patriarches mêmes ; que l'onction se donnoit aux prêtres, aux rois, aux prophètes ; qu'il y a aussi une onction spirituelle selon laquelle notre Sauveur même a été oint ; que nous participons tous à cette onction par le baptême ; qu'il y a même dans la loi de Moïse une onction des lépreux dans la cérémonie de leur purification ; ce qui est encore une image de l'onction spirituelle réparée par la pénitence, en sorte que nous sommes tous du nombre de ces oints que Dieu sauve (3) : *In horum igitur christorum salutem egressus est Deus de loco suo ; sicut et Michæas loquitur* (4) : Et egredietur de loco suo ut salvet. *Quia enim hi qui indigebant salute ad eum intrare noluerunt, ipse egressus est de majestate sua et de loco suo, ut eos qui foris erant*

(1) *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1629. — (2) *Ibid. col.* 1632. — (3) *Ibid. col.* 1634. — (4) *Mich.* I, 3.

duceret in terram mansuetorum regionemque viventium, de qua Adam fuerat expulsus ; de qua egressus Cain inhabitavit in terra Naid. Mais après avoir ainsi expliqué la version des Septante, il revient au sens de l'hébreu en disant (1) : *Sciendum autem ut supra diximus, quod ubi posuerunt Septuaginta plurali numero,* ut salvares christos tuos, *ibi esse in hebræo* לְהוֹשִׁיעַ אֶת מְשִׁיחֶ, *quod Aquila transtulit,* in salutem cum Christo tuo : *non quod Deus egressus sit, ut salvaret populum, et salvaret Christum suum ; sed quod in salutem populi venerit cum Christo suo, juxta illud Evangelii* (2) : Pater in me, et ego in Patre ; et Pater in me manens ipse facit opera sua. *Sed et quinta editio similiter transtulit :* Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum Christo tuo. *Theodotio autem vere quasi pauper et Ebionita ; sed et Symmachus ejusdem dogmatis pauperem sensum secuti, judaice transtulerunt:* Egressus es in salutem populi tui, ut salvares Christum tuum ; *et* Egressus es salvare populum tuum, salvare Christum tuum. *Rem incredibilem dicturus sum, sed tamen veram. Isti semichristiani judaice transtulerunt : et Judæus Aquila interpretatus est, ut Christianus. Sexta editio prodens manifestissime sacramentum, ita vertit ex hebræo :* Egressus es, ut salvares populum tuum per Jesum Christum tuum : *quod græce dicitur* ἐξῆλθες τοῦ σῶσαι τὸν λαόν σου διὰ Ιησοῦν χριστόν σου. *Cui sensui potest illud adaptari : quod egressus sit Pater cum Filio de templo et de cæremoniis Judæorum, dicens* (3) : Relinquetur vobis domus vestra deserta ; *et venerit ad salutem gentium, ut salvaret credentes per Jesum Christum filium suum.* Lorsqu'il vient ensuite aux derniers versets où le prophète dépeint une désolation extrême, il en fait d'abord l'application à ce qui est arrivé chez les Juifs au temps du premier avénement de Jésus-Christ ; ensuite il ajoute : *Si autem voluerimus de consummatione mundi accipere, sic exponendum est : quomodo in Exodo quando percussa est Ægyptus, et percussit Deus vineas eorum, et ficus eorum, et occidit primitiva hominum et jumentorum in grandine, et Ægyptias fruges bruchus, locustaque consumpsit, ficus in Ægypto non attulit fructum ; nec erant genimina in vineis eorum, mentiebatur (sicubi tamen poterat reperiri in Ægypto) opus olivæ, et campi eorum non dabant escas ; et deficie-*

(1) *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1633. — (2) *Joan.* XIV. 10. — (3) *Luc.* XIII. 35.

bant, eo quod non haberent cibos pecora eorum; et non erant boves in præsepibus: populus autem Israel exultabat in Domino, et gaudebat in Deo salutari suo: sic in consummatione mundi, quando multiplicata iniquitate, refrixerit caritas; et ficus non attulerit fructus, et vineæ non habuerint uvas, et mentitum fuerit opus olivæ, et campi non germinaverint cibos, et cetera quæ sequuntur: tunc quicumque justus et electione Dei dignus fuerit inventus, loquetur exultans: Ego autem in Domino exultabo; gaudebo in Deo salutari meo: Dominus Deus fortitudo mea (1).

V. Remarques sur le ✝ 13. du chap. III. Faut-il traduire, *in salutem cum Christo tuo*, ou *ad salutem unctorum tuorum?* Le nom de *Christ* doit-il être lu ici au singulier ou au pluriel? Justification du sens de la Vulgate. Quel est le Christ dont parle ici le prophète? est-ce Moise ou Jésus-Christ?

Il est remarquable qu'au ✝ 13. où nous lisons : *Egressus es in salutem populi tui, in salutem cum christo tuo;* et où l'ancienne Vulgate portoit : *ut salvares Christos tuos*, l'édition romaine de la version des Septante porte aujourd'hui, *ut salvares Christum tuum.* Le P. Houbigant, qui dans tout ce cantique ne considère que le sens immédiat relatif aux Juifs du temps du prophète, observe qu'on lit ici dans le manuscrit alexandrin, τοὺς χριστούς σου, *unctos tuos;* et qu'un autre interprète dans les Hexaples dit aussi, τοὺς ἐκλεκτούς σου; ce qui suppose qu'au lieu de משיחך, *Christum tuum*, on a lu משיחיך, *Christos tuos:* et il préfère cette leçon comme conforme à l'expression du psaume CIV : *Nolite tangere christos meos.* Le P. Houbigant traduit donc ainsi ce verset : *Tu egressus es ad salutem populi tui, ad salutem unctorum tuorum.* Mais outre que cette version substitue dans ces deux derniers mots le pluriel au lieu du singulier, elle suppose dans le texte un parallèle qui n'y est pas : le texte met bien dans les deux membres *ad salutem;* mais le texte qui met dans le premier *populi tui*, ne met point dans le second *unctorum tuorum*, mais *cum uncto tuo*, c'est-à-dire, *cum Christo tuo*, ainsi que l'exprime notre Vulgate et la version grecque d'Aquila. Si le texte pouvoit signifier *ut salvares*, ou *salvare*, on pourroit traduire avec Théodotion, *ut salvares Christum tuum*, ou avec Symmaque, *salvare Christum tuum;* parce qu'alors la particule qui se trouve dans le texte, pourroit marquer l'accusatif; et si le texte portoit le pluriel, on pourroit traduire, *ut salvares Christos tuos*, comme l'exprime l'ancienne Vulgate d'après le grec des Septante. Mais le texte portant éga-

(1) *Hier. in Habac.* III. *tom.* III. *col.* 1633.

lement dans les deux membres *ad salutem*, la particule que ces interprètes ont prise pour la marque de l'accusatif, doit ici signifier *cum*, ainsi que l'expriment Aquila et saint Jérôme dans notre Vulgate ; et puisque ces trois anciens interprètes, Aquila, Symmaque et Théodotion, s'accordent pour le nombre singulier du mot qui signifie *Christ*, il faut donc traduire avec Aquila et avec saint Jérôme, *in salutem cum Christo tuo*. Dans un premier sens, on pourroit dire que ce *Christ* est Moïse dont Dieu se servit pour sauver son peuple, c'est-à-dire, pour retirer son peuple de l'Egypte. Car quoique Moïse n'ait reçu aucune onction sensible qui lui ait acquis le nom de *Christ*, on peut dire que du moins ce nom peut lui convenir comme aux saints patriarches, parce que comme eux il fut intérieurement oint de l'Esprit de Dieu. Mais ce nom désigne bien plus particulièrement Jésus-Christ, qui a reçu la plénitude de cette onction divine, et qui est ainsi *l'Oint* et *le Christ du Seigneur* par excellence. Il est donc bien important de ne point changer ici l'expression d'une prophétie qui le caractérise si manifestement. On a vu combien saint Jérôme préfère cette leçon et cette interprétation à toutes les autres.

REMARQUES SUR SOPHONIE.

I. Remarques sur la prophétie de Sophonie. Témoignage de saint Jérôme.

La prophétie de Sophonie, quoique très-courte, embrasse plusieurs grands objets : les vengeances du Seigneur sur Jérusalem et Juda, sur les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Ethiopiens et les Assyriens ; la réunion, la délivrance et le rétablissement des deux maisons d'Israël et de Juda. Saint Jérôme, dans l'explication de ce prophète, se croit obligé de suivre sa coutume qui est d'exposer d'abord le sens relatif à l'histoire des Juifs, et de traiter ensuite des sens plus élevés couverts sous l'ombre de ces nuages : *Debemus consuetudinem nostram sequentes primum historiam texere; et postea de sublimioribus disputare* (1). Voilà notre modèle : suivons-le.

(1) *Hier. in Sophon.* 1. *tom.* III. *col.* 1644.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE 1er. Ce chapitre contient uniquement les menaces et les reproches du Seigneur contre Juda et Jérusalem. Ces menaces eurent leur effet sous le règne de Nabuchodonosor. Saint Jérôme nous transporte de là à la fin du monde pour y voir un second accomplissement des mêmes menaces : *Sed et de consummatione mundi idipsum accipere possumus, quod et homines, et pecora, et volatilia, et pisces maris et universa deficient* (ou *deficiant*), *et infirmentur impii, et tollatur iniquitas a facie terræ* (1). Et plus loin il ajoute : *Propter Dominum qui de tribu Juda ortus est, et propter Jerusalem in qua regnavit Judas, hoc est Dominus atque Salvator, dicamus quando multiplicata fuerit iniquitas, et refrixerit charitas multorum, et veniente Domino, rara fides apparuerit in terra, in tantum ut tententur etiam electi Dei; tunc extendere Dominum ad supplicia peccatorum manum suam super Judam, qui sibi videtur nomen Domini confiteri; et super Jerusalem, Ecclesiam quæ ex pace sortita vocabulum est* (2). Il vient cependant ensuite au premier avénement de Jésus-Christ : *Quidam de nostris, diem Domini et hostiam ejus, et sanctificationem vocatorum in adventu Salvatoris intelligunt, quando immolatus est Agnus, et sanguine ejus sanctificati sunt apostoli, et ceteri qui per eos vocati sunt* (3). Ce qui lui donne lieu de réunir ensuite les deux sens. Ainsi plus loin il dit (4) : *Sed quia semel et tropologice exponere cœpimus : Visitabit Dominus in adventu et passione Salvatoris, id est, in die hostiæ Filii sui super pontifices et sacerdotes populi judaici et super domum regiam. Usque ad illud enim tempus perseveraverunt reges Judæ de stirpe David, secundum prophetiam Jacob....* (5) *Post hostiam enim* (ou peut-être, *autem*) *Domini ablatum est regnum a Judæis.* Et ensuite il ajoute : *Hoc intellectum sit in primo Salvatoris adventu : quia autem de consummatione mundi et die judicii, quem omnes diem interpretantur Domini semel exposuimus; scire debemus, quod illo tempore visitet Dominus super principes et super pastores, qui lac de ovibus comedunt, lanasque tondentes non curant de contritione gregis* (6). Il continue de suivre ces deux sens, en remarquant les principaux traits qui y conviennent.

(1) *Hier. in Sophon.* 1. *tom.* III. *col.* 1645. — (2) *Ibid. col.* 1647. — (3) *Ibid. col.* 1648. — (4) *Ibid. col.* 1649. — (5) *Gen.* XLIX. 10. — (6) *Hier. loco citato.*

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Ce chapitre embrasse diverses prophéties concernant les Juifs, les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Ethiopiens et les Assyriens : la ruine de Ninive y est annoncée. Saint Jérôme continue d'appliquer aux chrétiens ce qui est dit aux Juifs : *Generaliter tota multitudo credentium et eorum qui Dei populus nuncupantur, in Ecclesiam congregatur, et dicitur ei : Convenite in Ecclesiam, sociamini vobis charitate et pace, o gens inerudita, quæ non vis Dei recipere disciplinam, nec habere scientiam mandatorum ejus, sed divitiis et corporis sanitate, et pulchritudine hujus seculi, carnis quoque voluptatibus delectaris, quæ transit quasi flos qui in una marcescit die. Propterea autem dico vobis : Convenite, sociamini ; ne cum judicii tempus venerit, et omnis gloria vestra transierit, tunc velitis agere pœnitentiam, quando locus non erit pœnitentiæ sed pœnarum* (1). Lorsqu'il vient ensuite aux Philistins désignés par leurs principales villes, Gaza, Ascalon, Azot et Accaron, il remonte à l'étymologie de ces noms, et en tire un sens moral relatif aux diverses passions qui dominent dans les ames : *Has autem omnes varietates intellige in animarum vitiis atque peccatis, et quia uniuscujusque opus quale sit, in die judicii, ignis probabit* (2). Il vient aux Moabites et aux Ammonites, et dans leurs personnes il croit reconnoître l'image des hérétiques : *Qui doctus vir est, et spiritualibus spiritualia comparat, et non quærit quæ deorsum sunt, sed ea quæ seorsum, et cum Christo resurgit ab inferis, et veterem hominem deponens induitur novo, opprobria Moab, et blasphemias filiorum Ammon, ad magistros contrariorum Ecclesiæ dogmatum referet, qui et ipsi videntur de genere esse Abraham, et effugisse incendium Sodomæ et Gomorrhæ, et habitare in Segor parvula* (3). Il vient aux Ethiopiens, et il les regarde comme l'image de ceux qui sont entièrement plongés dans leurs vices (4) : *Si notaverimus in omnibus Scripturis, Æthiopes eos appellari qui penitus in vitia sunt demersi, secundum illud quod in Jeremia legimus* (5) : Si mutabit Æthiops pellem suam ; *Æthiopibus ad meliora conversis, spes erit nullum qui voluerit agere pœnitentiam, a salute alienum fore.* Il vient enfin à Ninive, et il la considère sous deux points de

(1) *Hier. in Sophon.* II. *tom.* III. *col.* 1658. — (2) *Ibid. col.* 1660. — (3) *Ibid. col.* 1664. — (4) *Ibid. col.* 1667. — (5) *Jerem.* XIII. 23.

vue, comme pouvant représenter la gentilité et le monde (1) : *Quod sequitur de Ninive vastata..... videtur mihi juxta illud intelligi debere, quod vel in Jona, vel in Nahum propheta scriptum est. Et in Jona quidem Niniven, id est speciosam, quæ ad prædicationem Jonæ, id est columbæ, egerit pœnitentiam, Ecclesiam interpretati sumus de gentibus congregatam. In Nahum vero super mundo intelligentiam temperavimus, et de mundo quidem non difficilis est interpretari et dicere : quod quando Æthiopes vulnerati gladio Domini fuerint, et extenderit manum suam super Aquilonem, et perdiderit Assyrium principem mundi, etiam ipse mundus cum principe suo pereat, et ad maximam solitudinem redigatur, et nulli miserabilis sit ; sed omnes ad ruinam ejus sibilent, et moveant manus suas. De Ecclesia autem videtur prima fronte esse blasphemum, quod ea futura sit invia et deserta, et bestiæ habitent in ea, et postea ei cum insultatione dicatur :* Hæc est civitas malis dedita, quæ habitabat in spe, quæ dicebat in corde suo : Ego sum, et non est præter me amplius : quomodo facta est in solitudinem, pascua bestiarum? *Sed qui consideraverit illud apostolicum in quo dicitur* (2) : In novissimis temporibus instabunt tempora pessima, et erunt homines sui amatores (*et reliqua*) ; *nec non et hoc quod in Evangelio scriptum est* (3) : quod multiplicata iniquitate refrigescet charitas multorum : *in tantum ut in illo tempore compleatur* (4) : Verumtamen veniens Filius hominis putas inveniet fidem super terram? *non mirabitur de extrema Ecclesiæ vastitate, quod regnante Antichristo, redigenda sit in solitudinem, et tradenda bestiis, et passura quæcumque nunc propheta describit. Si enim Deus propter infidelitatem ramis naturalibus non pepercit, sed fregit eos, et posuit flumina in desertum, et fontes aquarum in sitim, terram fructiferam in salsuginem propter malitiam habitatorum ejus : cur non e contrario eos de quibus dixerat* (5) : Posuit desertum in paludes aquarum, et terram sine aqua in fontes aquarum, et habitare fecit ibi esurientes, etc. *: et quos inseruit de oleastro in radicem bonæ olivæ, si immemores beneficii recesserint a conditore suo, et adoraverint Assyrium, evertat, et ad eamdem sitim reducat in qua prius fuerant?*

(1) *Hier. in Sophon.* II. *tom.* III. *col.* 1668. — (2) 2. *Tim.* III. 1. *et seqq.* — (3) *Matt.* XXIV. 12. — (4) *Luc.* XVIII. 8. — (5) *Ps.* CVI. 33 *et* 34.

En terminant l'explication de ce chapitre, le saint docteur ajoute : *Hæc diximus, ut potuimus interpretationi allegoricæ servientes. Si quis autem magis verisimilia et habentia rationem quam a nobis sunt disserta repererit, illius magis lector auctoritate ducatur* (1).

IV. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE III. Les reproches et les menaces recommencent ici contre Juda et Jérusalem ; mais ensuite succèdent les promesses en faveur d'Israël, de Sion et de Jérusalem. Saint Jérôme continue de considérer ici Jérusalem comme figure de l'Eglise, en faisant tomber les reproches et les menaces sur les prévaricateurs qui vivent dans son sein : *Illustris et redempta civitas Christi sanguine, juxta superiora perspicue Ecclesia intelligitur, quæ et vocatur columba propter simplicitatem multitudinis in ea credentium. Hæc non audivit vocem Domini, neque suscipere voluit disciplinam, nec confisa est in Domino, quia noluit appropinquare ad Dominum Deum suum, ut mereretur veniam peccatorum. Frustra enim quis vocem Domini Dei sui audire se dicit, et confidere in Domino, quando operibus fidem destruit; et magis mammonæ jungitur quam Domino Deo suo, et duplici corde accedit ad eum, et duobus dominis, seculo et Deo militare posse se credit* (2). Plus loin il prévient les scrupules de ceux qui pourroient craindre que cette interprétation ne blessât le respect dû à l'Eglise toujours sainte en elle-même, mais dans le sein de laquelle les prévaricateurs se trouvent mêlés avec les justes : *Nec moveat aliquem (ut sæpe jam dixi), quod hæc adversum Ecclesiam dicta interpreter; cum sciat Jerusalem in Scripturis sanctis semper typum habere Ecclesiæ : de qua qui peccaverit, vel in Babylonem abducitur, vel se sponte descendere voluerit in Jericho, a latronibus vulneratur. Quæ est enim ita illustris ut Ecclesia, quæ in toto orbe fundata est : ita redempta Christi sanguine, et columba propter gratiam Spiritus sancti, ut Ecclesia de gentibus congregata ? in qua plurimi qui se dicunt in Christum credere, nec audierunt vocem ejus, nec receperunt disciplinam, nec juxta eum esse voluerunt* (3). Il vient ensuite aux promesses, et d'abord il expose l'abus que les Juifs en font : *Hæc Judæi interpretantur in adventu Christi quem sperant ventu-*

(1) *Hier. in Sophon* II. *tom.* III. *col.* 1669. — (2) *Hier. in Sophon.* III. *tom.* III. *col.* 1671. — (3) *Ibid. col.* 1672.

rum esse; et dicunt universis gentibus congregatis, et effuso super eas furore Domini, in igne zeli ejus terram devorandam : et sicut ante ædificationem turris fuit, quando una lingua omnes populi loquebantur, ita conversis omnibus ad cultum veri Dei, locuturos hebraice, et totum orbem Domino serviturum (1). Il oppose à cela un sens spirituel et moral (2) : *Nos autem qui non sequimur occidentem litteram, sed spiritum vivificantem, nec judaicas fabulas, audimus a Domino :* Præparare, consurge diluculo : *et præparati dicimus* (3) : Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum..... *et præparantes nos veri imperio sacerdotis tollimus malum de medio Ecclesiæ. Cumque hæc fecerimus, nox præterit, appropinquat dies, et quasi in die honeste ambulantes dicimus* (4) : Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo : ... *Et pro his omnibus mercedem nobis pollicens Deus ait :* Expecta me in die resurrectionis meæ in testimonium. *Post vitia enim atque peccata Deus resurget in nobis... quia judicium, ait, meum in congregationes gentium, ut suscipiam reges, in loco videlicet supplicium suorum, ut effundam super eos iram meam, omnem iram furoris mei... Et tunc* (5) *convertam super populos linguam in generationem suam; ut unusquisque errore deposito ad antiquum confessionis Domini cloquium revertatur, et in nomine Jesu omne genu flectatur.* Plus loin il propose un autre sens relatif au premier avénement de Jésus-Christ. *Possumus hunc locum et de primo Christi adventu exponere, quando omni errore sublato, dæmonibusque calcatis, et terrenis operibus destructis, apostoli universis linguis locuti sunt; et veteri errore sublato, unum confessionis redditum est labium. Sed et reges qui destruuntur, et divino consumuntur ardore, perversorum dogmatum principes sentiendi sunt* (6). Il continue d'appliquer la suite des promesses au premier avénement de Jésus-Christ, et il revient contre les fausses espérances des Juifs : *Hoc de primo adventu Christi intellectum sit, quod Judæi sibi in fine promittunt, et sperant se habitaturos in Jerusalem, et in more pecorum corporalibus donis Judææ opibusque complendos et pascendos herbis viridibus, et deletis cunctis gentibus sibique subjectis, nullum posse resistere qui eos*

(1) *Hier in Sophon.* III. *tom.* III. *col.* 1674. — (2) *Ibid.* — (3) *Psal.* LVI. 8. — (4) *Psal.* LXII 2. — (5) *Hier. loco cit. col.* 1675. — (6) *Ibid. col.* 1675.

exterreat. Nos autem accipientes ex hac fabula occasionem veræ historiæ dicimus omnem nigredinem animæ, et tetrum colorem, ac draconis venenum, quo tincti fueramus vitiis atque peccatis, reddito nobis labio electo, sive mundo et candido (*ut interpretatus est Simmachus*), *derelinquere nos in fluminibus Æthiopiæ perversorum dogmatum magistros, quibus ante irrigabamur, et cum disperso quondam Israel Christo munera delaturos* (1). De là il nous transporte à la fin des siècles pour y trouver l'entier accomplissement de ces promesses : *Simulque considera quod in die judicii, et in consummatione mundi tollantur universa nomina dignitatum, et unus populus remaneat, et grex sub pastore bono, qui sit mansuetus et humilis. Tunc etiam populus Israel, plenitudine gentium subintrante, quia conclusit Deus omnes sub peccato ut omnibus misereatur, timebunt nomen Domini. Et reliquiæ Israel non facient ultra iniquitatem, per quam Dominum negaverunt : nec loquentur vana, ineptas sibi fabulas promittentes, nec invenietur in ore eorum lingua mendacii, Christo per eos, qui veritas est, loquente. Tunc enim pascentur et ipsi in una grege, et accubabunt in Ecclesia, et veri Nabuchodonosor impetus non timebunt* (2). Il continue de réclamer contre les fausses interprétations des Juifs et de ceux qui entrent dans leurs sens : *Judæi cum Christo, quem putant esse venturum, hæc sibi omnia repromittunt, quæ nos qui Christum suscepimus, jam cum ipso sumus omnia consecuti. Si quis ergo christianorum, et maxime novorum prudentium, quorum nomina taceo, ne quemquam lædere videar, existimat necdum prophetiam esse completam, sciat falso Christi portare se nomen, et judaicam animam, circumcisionem tantum corporis non habere. Si enim hæc necdum facta sunt, sed futura, frustra credidimus Salvatoris adventum : frustra autem non credentes, intelligimus in nobis esse completum mysterium quod temporibus æternis tacitum est, et nunc manifestatum est per scripturas propheticas et adventum Domini nostri Jesu-Christi. Denique consideremus ordinem lectionis, et videbimus quod dicitur non ad Judæos, sed ad Christi Ecclesiam pertinere* (3). Quoiqu'il insiste beaucoup sur l'accomplisse-

(1) *Hier. in Sophon.* III. *tom.* III. *col.* 1676. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1677.

ment de ces promesses dans le premier avénement de Jésus-Christ, il revient néanmoins encore à la fin des siècles pour montrer que c'est là qu'elles seront pleinement accomplies (1). *Laudare jubetur Ecclesia, et jubilare Israel, sensu videns Deum; et exultare atque lætari in omni corde locus pacis ad quem dictum est* (2) : Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis. *Abstulit enim in fine et in consummatione mundi judicium ejus, nequaquam eam judicans atque corripiens, sed salvans, et avertit inimicos ejus dæmonum turbas. Rex Israel Dominus in medio ejus erit; non timebit ultra malum.* Il combat encore une fois les fausses idées des Juifs et des judaïsans : et si j'insiste sur cela, c'est parce qu'il est important de nous prémunir contre les fausses interprétations des prophéties. Voici donc ce que dit ici saint Jérome : *Et hoc synagoga, quæ non claudicat, sed utroque truncata est pede, pollicetur sibi in adventu Christi sui, quem sperat esse venturum : et putat omnes gentes interficiendas a Domino, quæ afflixerunt Israel, et salvandam synagogam, et eam quæ acceperat libellum repudii colligendam, et ponendos eos in laudem, et in nomen in omni terra captivitatis suæ, in qua fuerant ante confusi. Et hoc fieri tempore, quando captivitas reducta fuerit Jerusalem, et extructum templum, et reliquus cæremoniarum ordo servatus. Hæc sibi repromittit, et propterea non agit pœnitentiam, et dum sperat incerta, perdit certam salutem. Nec miror synagogam hæc dicere, quæ quia non recipit Christum, oculos dolet, et cum Lia lippescit, et non amatur a Jacob, et Rachel succedente negligitur. Christianos miror, immo semi Judæos, qui sibi videntur esse de Ecclesia, ita dicere et ea profiteri quæ si vera sunt, frustra credimus in Christum, et omne nostrum tollitur sacramentum; et miserabiliores sumus omnibus hominibus, credentes eum venisse qui non venit* (3).

V. Remarques sur les promesses contenues dans le chap. III. depuis le ℣ 13.

Le P. Houbigant convient que les premières promesses **de ce chapitre jusqu'au ℣ 13. se rapportent à l'Eglise naissante des chrétiens ; mais il prétend que depuis le ℣ 13. jusqu'à la fin du chapitre, elles regardent le dernier retour, c'est-à-dire, le retour futur des Juifs.** « Car, ajoute-

(1) *Hier. in Sophon. III. tom. III. col.* 1678. — (2) *Joan.* XIV. 27. — (3) *Hier. loco citato, col.* 1679.

» t-il, *Sion* et *Jerusalem* désignent la nation juive, qui » n'éprouvera plus de maux semblables à ceux qu'elle a » soufferts dans la dernière ruine de Jérusalem. » Mais on vient de voir combien saint Jérôme blâme ceux qui transportent ainsi à la nation juive les promesses qui appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ, toujours désignée sous les noms de *Sion* et de *Jerusalem*, comme doit le savoir quiconque connoît le langage mystérieux des prophéties: *Cum sciat Jerusalem in Scripturis sanctis semper typum habere Ecclesiæ* (1). Préférons donc de dire avec ce saint docteur, que les magnifiques promesses qui regardent Sion et Jérusalem ont eu un premier accomplissement en faveur de l'Eglise au temps du premier avénement de Jésus-Christ, et qu'elles auront leur entier accomplissement à la fin des siècles et au dernier avénement de Jésus-Christ, mais toujours sur l'Eglise même de Jésus-Christ, en sorte que les Juifs ne pourront y avoir part que lorsqu'ils seront rentrés dans cette Eglise sainte, et qu'ils en seront devenus les membres. Les restes d'Israël dont parle le prophète peuvent bien alors représenter les premiers restes sauvés par grace d'entre les Juifs au temps des apôtres, et les derniers restes qui seront de même sauvés par grace à la fin des siècles; mais il ne faut pas confondre ces restes fidèles avec l'Eglise de Jésus-Christ représentée par Sion et par Jérusalem. C'est en s'unissant à elle que les premiers restes eurent part aux promesses qui lui sont faites; c'est en s'unissant à elle que les derniers restes auront part à l'entier accomplissement de ces promesses à la fin des temps. Israël et Samarie peuvent bien représenter la nation juive; mais Juda et Jérusalem, c'est l'Eglise de Jésus-Christ: *Jerusalem in Ecclesia semper accipitur*, selon la remarque de saint Jérôme. Le P. Houbigant en traduisant, *neque adhuc mala experiere*, suppose que l'hébreu porte à la lettre, *non videbis malum ultra*: les Septante l'ont traduit ainsi, et les rabbins l'ont ponctué en ce sens. Notre Vulgate dit: *Non timebis malum ultra*: et le texte hébreu pourra aussi se prendre en ce sens sans y changer aucune lettre; la différence ne consiste que dans les points rabbiniques, qui ne sont pas de la première antiquité. Mais ce qui est ici très-important à remarquer, c'est que de quelque manière qu'on l'ex-

13. jusqu'à la fin. Regardent-elles le retour futur des Juifs? Sion et Jérusalem désignent-elles la nation juive ou l'Eglise de Jésus-Christ? Faut-il traduire, *Non timebis*, ou *Non videbis malum ultra*? Cette promesse n'aura son entier accomplissement que dans la Jérusalem céleste

(1) *Hier. in Sophon.* III. *tom.* III. *col.* 1672

plique, cette promesse ne se borne point au siècle présent, où les maux seront toujours mêlés avec les biens, et où les tribulations seront toujours le partage de tous ceux qui doivent parvenir au royaume de Dieu, puisque c'est par cette voie que l'on y parvient; cette promesse n'aura son entier accomplissement que dans la Jérusalem céleste; c'est là que l'on ne craindra plus aucun mal : *non timebis malum ultra.* C'est là que l'on ne verra plus, que l'on n'éprouvera plus aucun mal : *Non videbis malum ultra,* selon cette parole de l'Apocalypse : *La mort ne sera plus; et il n'y aura plus là ni deuil, ni gémissemens, ni peine, parce que le premier état sera passé* (1). Ce premier état est celui de cette vie mortelle; ce n'est qu'après que ce premier état sera passé, ce n'est que dans le séjour de l'immortalité, que les enfans de Dieu seront pour toujours délivrés de tous maux. *Mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.*

REMARQUES SUR AGGÉE.

1. Remarques sur la prophétie d'Aggée. Témoignage de saint Jérôme

Aggée et Zacharie ont prophétisé sous le règne de Darius, fils d'Hystaspes, environ seize ans après que la liberté eut été rendue aux Juifs par Cyrus, mais lorsque le rétablissement du temple étoit interrompu par les ordres de Smerdis le mage que l'Ecriture nomme *Artaxerxès;* ce qui donne lieu à saint Jérôme de dire qu'à ne considérer même que la lettre du texte de ces deux prophètes, ils devoient avoir beaucoup de grandeur d'ame pour ordonner aux Juifs de reprendre les travaux de la construction du temple, malgré l'édit du roi Artaxerxès, et l'opposition des Samaritains et de toutes les nations qui les environnoient : *Sciendumque est interim juxta litteram, magni spiritus et Aggæum fuisse et Zachariam prophetas, ut adversum Artaxerxis regis edictum, et Samaritanos gentesque cunctas per circuitum, ædificationem templi impedientes, juberent templum extrui* (2). Il ajoute que

(1) *Apoc.* xxi. 4. — (2) *Hier. Prol. in Explan. Aggæi, tom.* iii. *col.* 1681.

Zorobabel et Jésus, fils de Josédec, et le peuple qui étoit avec eux, devoient aussi avoir une grande foi pour obéir plutôt aux ordres des prophètes, qu'aux défenses du roi : *Zorobabel quoque et Jesum filium Josedec, et populum qui cum eis erat, non minoris fidei, ut prophetas magis audirent jubentes, quam prohibentis regis imperium.*

II. Objet du chapit. 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE 1er. Le Seigneur adresse la parole à Zorobabel, fils de Salathiel, chef de la tribu de Juda, et à Jésus, fils de Josédec, grand-prêtre. Il reproche aux Juifs leur négligence à rebâtir son temple, et leur déclare que c'est la cause de la stérilité dont ils ont été affligés. Ils recommencent à bâtir la maison du Seigneur. Saint Jérôme découvre ici dans Zorobabel et dans Jésus, fils de Josédec, une double figure de Jésus-Christ. Il nous le montre d'abord dans Zorobabel : *Hic Zorobabel de tribu Juda, hoc est de David stirpe descendens, typus est Salvatoris : qui vere destructum ædificavit templum, id est Ecclesiam, et reduxit populum de captivitate : et tam de veteris templi lapidibus, quam de novis, qui prius fuerant impositi, ædificavit Ecclesiam, id est et de reliquiis populi judaici et de gentium multitudine, Deo Patri extruxit tabernaculum* (1). Il vient ensuite à Jésus, fils de Josédec, et il dit : *Quantum ad historiam pertinet, alter est Zorobabel de tribu regia, et alter Jesus de tribu sacerdotali. Quantum vero ad intelligentiam spiritualem unus atque idem est Dominus noster atque Salvator. Rex et magnus sacerdos, cujus typum secundum id quod rex erat, portabat Zorobabel, secundum id autem quod pontifex erat, portabat omonymus ejus* Jesus, *qui interpretatur* ישוע salus, *id est* Domini salus, *et est filius* Josedec, *quod et ipsum in linguam nostram vertitur* יצדק justus, *id est*, Domini justus ; *justus enim et sanctus Deus Pater et Deus Filius : et nonest in ipso iniquitas* (2). Du reste il explique dans un sens moral tout ce qui regarde l'entreprise de la construction du temple considéré comme l'image de celui que nous devons construire dans nos cœurs par l'étude de la sagesse et la pratique de la vertu : *Nobis autem præcipitur..... ut..... ædificemus templum Domini operibus bonis, et dogmatibus veritatis.... et ædificemus domum sapientiæ in nobis* (3).

(1) *Hier. in Agg.* 1. *tom.* III. *col.* 1684. — (2) *Ibid. col.* 1685. — (3) *Ibid. col.* 1688.

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme

CHAPITRE II. Le Seigneur annonce que ce nouveau temple qui paroît beaucoup inférieur à l'ancien, sera néanmoins élevé à un plus haut degré de gloire par la présence du Messie, qui est l'objet du désir des nations, et qui viendra y donner la paix aux hommes. Il annonce ensuite l'ébranlement des nations et sa protection sur Zorobabel. Il faut observer qu'au lieu de l'expression de notre Vulgate, *Veniet desideratus cunctis gentibus*, la version des Septante dit : *Venient electa cunctarum gentium*. Voici donc comment saint Jérôme paraphrase et explique cette prophétie selon le sens des Septante : *Hæc dicit Dominus exercituum ad vos qui videtis domum priorem sic esse quasi non sit : Movi cœlum, quando de cœlo audita est vox mea. Movi terram, quando priori populo tradidi testamentum; et in adventu meo, caligo, turbo, tenebræ cernebantur. Movi mare Rubrum, quando viam præbui populo transeunti. Movi aridam vel Ægyptum per plagas cultu Dei vacuam, vel solitudinem per quam quadraginta annis circumduxi populum. Hæc adhuc semel movebo. Quod factum cernimus in adventu Salvatoris. Tempore quippe passionis ejus, fugiente sole, cœlum motum est, et tenebræ factæ sunt super omnem terram ab hora sexta usque ad horam nonam. Mota est terra, et saxa scissa sunt, et sepulchra reserata : motum est mare, dracone qui in eo erat interfecto : mota est et arida, infructuosa quondam gentium solitudo. In hoc autem universitatis tremore, commotæ sunt etiam omnes gentes : quia in omnem terram exivit sonus apostolorum Domini, et verba eorum penetraverunt usque ad terminos orbis. Ob id autem omnes motæ sunt nationes, ut ex earum motu veniret electa gentium multitudo, et quæ ubicumque præclara sunt* (1). Il vient ensuite au sens del'hébreu : *Cetcrum in hæbraico melius et significantius habetur ut supra posuimus :* Et movebo omnes gentes, et veniet desideratus cunctis gentibus. *Vere enim postquam ille venit, impleta est gloria domus Domini. Et quantum dominus distat a servo, tantum domus Domini melior est, cui præest Dominus, a domo priore cui præfuit servus* (2). Lorsqu'il vient ensuite à la prophétie qui termine ce chapitre, il observe que les sentimens sont partagés sur l'objet auquel elle se rapporte : *In hoc loco apud plerosque diversa sententia est : Alii enim suspicantur de*

(1) *Hier. in Agg.* II. *tom.* III. *col.* 1694. — (2) *Ibid. col.* 1695.

primo ejus adventu diei; alii de secundo, quando in sua majestate venturus est. Nos utrumque suscipimus: quia et tunc regnavit cum venit, et postea regnaturus est (1). Il s'attache particulièrement au sens qui regarde la fin des temps (2) : *Attamen si de fine mundi voluerimus accipere, illud dicemus quod Apostolus ad Corinthios loquitur* (3) : Destruendum omnem principatum et omnem potestatem et virtutem, ut sit Deus omnia in omnibus. *Et quia mysticum est quod dicitur, et ad finem rerum pertinet; idcirco jubetur propheta ad solum Zorobabel loqui, quem in typo Christi propter assumptionem corporis ex semine David processisse monstravimus.*

IV. Remarques sur la prophétie des ℣ 8. 9. et 10. du chap. II. Faut-il traduire, *Et veniet desideratus cunctis gentibus*, ou *Et venient electa cunctarum gentium*, ou *Et advenient pretiosa quæque omnium gentium?* Cela regarde-t-il les présens offerts au temple ou la foi des gentils en Jésus-Christ, ou l'avénement même de Jésus-Christ? Justification du sens de la Vulgate. Tout réclame ici pour l'avénement de Jésus-Christ.

Le P. Houbigant prétend qu'aucune de ces prophéties ne regarde Jésus-Christ. Au lieu de ces mots : *Et veniet desideratus cunctis gentibus*; il traduit : *Et advenient pretiosa quæque omnium gentium;* et il suppose que cela signifie que toutes les nations décoreront le temple de Jérusalem de très-grands présens, en sorte qu'il sera en très-grand honneur chez toutes les nations; il observe « qu'on » voit le temple ainsi honoré sous le pontife Onias dans les » livres des Machabées; et c'est pour cela, dit-il, que » Dieu ajoute : *C'est à moi qu'appartiennent l'argent et* » *l'or.* » La Vulgate traduit : *Veniet desideratus cunctis gentibus.* « Mais, reprend le P. Houbigant, le mot ובאו (*ou* » *baou*), *Et venient*, ne le permettoit pas, puisqu'il est » au pluriel, et que tous les anciens le lisent ainsi. D'ail» leurs la suite du discours exclut de cet endroit l'avéne» ment du Messie, puisqu'il n'y a rien qui ait rapport au » Messie dans les paroles suivantes : *C'est à moi qu'appar*» *tiennent l'argent et l'or.* » Mais on vient de voir que saint Jérôme n'a point été touché de ces difficultés; et la plupart des pères et des interprètes catholiques ont reconnu dans le texte dont il s'agit une des plus expresses prophéties de l'avénement du Messie. Le P. Houbigant insiste sur ce qu'on lit dans l'hébreu au pluriel ובאו (*oubaou*), *Et venient*, et sur ce que tous les anciens paroissent avoir lu ainsi. On pourroit observer que la version des Septante porte à la lettre, *Et veniet electa cunctarum gentium* : voilà le singulier *Et veniet*. On répliquera sans doute que le mot *electa* est un pluriel neutre; et que dans

(1) *Hier. in Agg.* II. *tom.* III. *col.* 1703. — (2) *Ibid.* — (3) I. *Cor.* XV. 24. *et seqq.*

le style des Grecs, ce nom pluriel neutre donne au verbe singulier le sens du pluriel : *Et venient electa.* Supposons donc qu'en effet les Septante aient lu ici le pluriel ובאו (*oubaou*), *Et venient*; mais alors il faudra convenir que ce pluriel en hébreu ne s'accorde pas avec le substantif suivant, חמדת (*Kemdath*). *desiderium*, au singulier, comme on le lit dans l'hébreu, et comme la Vulgate le suppose. Le P. Houbigant n'admet pas volontiers ces constructions irrégulières; il les regarde comme de pures fautes de copistes. Ainsi, en suivant les principes mêmes du P. Houbigant, il faut convenir que le texte a souffert ici de la main des copistes. Il faut opter : si l'on conserve le pluriel ובאו (*oubaou*), *Et venient,* il en résultera que vraisemblablement on a dû lire au pluriel חמדות (*Kemdot*), *desideria :* si au contraire on préfère de conserver le singulier חמדת (*Kemdath*), *desiderium*, ce mot étant féminin dans l'hébreu, il en résultera que vraisemblablement on aura lu originairement au singulier féminin ובאה (*oubaah*), *Et veniet.* Il s'agit maintenant d'examiner quelle sera la plus naturelle de ces deux leçons. Que faudra-t-il entendre par ce mot *desiderium* ou *desideria?* Le P. Houbigant suppose que ce sont des choses désirables, c'est-à-dire, des choses précieuses, *pretiosa quæque ;* et ces choses viendront : *Advenient pretiosa quæque omnium gentium.* Cette expression est-elle bien naturelle? Des choses ne viennent point; on les apporte : et les Hébreux savent aussi bien que nous distinguer ces deux expressions. Le seul mot *Et venient*, suffiroit donc pour avertir qu'il ne s'agit ici d'aucune sorte d'êtres inanimés; mais sûrement de ce qu'il y a de plus désirable, de plus estimable, de plus précieux entre les hommes, de l'élite des hommes, soit qu'on le prenne au pluriel, *desideria*, ou comme l'expriment les Septante, *electa cunctarum gentium,* soit qu'on le prenne au singulier, comme le lisoit saint Jérôme, et comme on le lit encore aujourd'hui dans l'hébreu, *desiderium* (c'est-à-dire, *desideratus*, comme l'exprime notre Vulgate) *cunctarum gentium.* Aussi voyons-nous que saint Jérôme en expliquant le sens des Septante, l'entend des fidèles convertis d'entre les gentils, *et venient electa cunctarum gentium*, et en expliquant le sens de l'hébreu, il l'entend de Jésus-Christ même : *Et veniet desideratus cunctis gentibus.* Le P. Houbigant nous objecte que la suite du discours exclut de ce texte l'avénement du Messie :

mais bien au contraire toute la suite du discours le réclame. Car quel sera l'effet de cette parole, *Et veniet desiderium* (ou si l'on veut, *Et venient desideria*) *cunctarum gentium?* C'est que Dieu remplira de gloire ce temple: *Et implebo domum istam gloria;* et d'une gloire qui surpassera celle de l'ancien temple: *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ.* Mais, quelques présens que l'on ait apportés à ce nouveau temple, du milieu même des nations infidèles, et quelque gloire qu'il ait pu en recevoir, cette gloire a-t-elle surpassé celle du temple de Salomon? En quoi la gloire de ce second temple a-t-elle surpassé celle du premier, sinon en ce que le Messie est venu s'y offrir à Dieu son Père, et s'y manifester aux hommes? C'est donc bien certainement de lui qu'il est dit ici: *Et veniet desiderium* (ou même si l'on veut, *Et venient desideria*) *cunctarum gentium.* Car dans le style des Hébreux, le pluriel est quelquefois emphatique, et se prend au sens du singulier. Dans le texte hébreu du livre des Proverbes, la sagesse éternelle et incréée, *sapientia*, est appelée au pluriel *sapientiæ*; il est vrai qu'alors le verbe est au singulier; mais il pourroit aussi avoir été mis au singulier dans le texte dont il s'agit, comme en effet la Vulgate le suppose. Ainsi de même qu'au livre des Proverbes, IX. 1., on lit dans l'hébreu, *sapientiæ ædificavit*, pour *sapientia ædificavit*, on pourroit bien avoir lu ici *Et veniet desideria*, pour *Et veniet desiderium.* Les copistes voyant ce pluriel *desideria*, et ne comprenant pas qu'il devoit être pris au sens du singulier, auront mis au pluriel le verbe qui étoit au singulier. Le P. Houbigant nous objecte que les paroles suivantes: *Meum est argentum, et meum est aurum*, n'ont aucun rapport avec le Messie; et qu'au contraire, elles se rapportent assez visiblement aux présens que l'on offrit au temple, et qui selon lui en firent la gloire. Mais si l'on veut bien examiner ce texte sans préjugé, on verra que bien au contraire ces paroles mêmes prouvent qu'il ne s'agit point ici de ces présens, mais uniquement du Messie. Quand le Seigneur par la bouche de David dit que tous les animaux des forêts et des montagnes sont à lui: *Meæ sunt omnes feræ silvarum* (1); ce n'est pas pour demander qu'on lui en immole, c'est au contraire pour dire qu'il n'a pas besoin

(1) *Ps.* XLIX. 9. *et seqq.*

de ces sortes de victimes, et qu'il n'en recevra point; *Non accipiam de domo tua vitulos..... Quoniam meæ sunt omnes feræ silvarum.* De même ici, lorsqu'il dit que l'or et l'argent lui appartiennent, ce n'est pas pour demander qu'on lui en offre; c'est au contraire pour montrer qu'il n'a pas besoin de ces offrandes, et que ce n'est point là ce qui fera la gloire de ce nouveau temple. Il compare la gloire du premier temple avec celle du second. Le premier brilloit aux yeux de tous les peuples par l'éclat de l'argent et de l'or dont Salomon l'avoit décoré. Mais je remplirai de gloire ce nouveau temple, dit le Seigneur: *Implebo domum istam gloria;* et ce ne sera point par l'éclat de l'argent et de l'or; car je n'ai pas besoin de ces richesses, puisqu'elles sont à moi: *Meum est argentum, et meum est aurum.* La gloire de ce second temple, sans l'éclat de ces richesses, surpassera celle du premier qui en tiroit sa splendeur: *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ.* Sa gloire consistera en ce qu'on y verra paroître le Libérateur promis aux patriarches, et digne du désir et de l'amour de toutes les nations: *Veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloria.* Sa gloire consistera en ce que, par le ministère de ce Libérateur, j'y donnerai la paix aux hommes: *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam primæ, et in loco isto dabo pacem.* Dieu n'a point donné aux Juifs dans ce temple, avant Jésus-Christ, une paix terrestre; combien de troubles et d'agitations n'ont-ils pas éprouvés depuis Aggée jusqu'à Jésus-Christ? Mais Jésus-Christ, qui est le vrai pacificateur, figuré par Salomon, dont le nom annonce la paix, est venu dans ce temple s'offrir à son père pour pacifier le ciel et la terre, et son offrande, acceptée de Dieu son Père, est devenue le gage de notre paix. Il est donc vrai que c'est dans ce temple que Dieu a donné aux hommes, non la paix fragile de ce monde, mais la paix spirituelle, qui est le gage de la paix éternelle du monde futur: *Et in loco isto dabo pacem.* Ainsi toutes les parties du texte réclament l'avénement du Messie comme l'unique objet de cette importante prophétie.

V. Remarques sur la prophétie contenue dans les trois derniers

Le P. Houbigant vient ensuite à celle qui termine ce chapitre, et qui, selon la lettre, regarde Zorobabel, et les diverses révolutions que les nations doivent éprouver, tandis que Zorobabel demeurera ferme sous la protection de Dieu, comme un anneau précieux qui porte un sceau inaltérable:

quasi signaculum, selon l'expression de la Vulgate et de l'hébreu, que le P. Houbigant rend par *ut annulum signatum*. Il convient donc « que c'est ici une prophétie, et que » l'on y trouve annoncée une certaine révolution dans le » royaume des nations; d'où il résultera que Zorobabel » paroîtra comme un anneau royal qui porte un sceau in- » violable. C'est pourquoi, dit-il, cela regarde le temps » même de Zorobabel, et cela marque les révolutions qui » arrivèrent dans le royaume des Perses, depuis la mort de » Cambyse jusqu'à Darius, fils d'Hystaspes, sous le règne » duquel Zorobabel eut permission de rétablir chez les Juifs » l'état de la religion. » Mais en disant cela, le P. Houbigant oublioit apparemment que les prophéties d'Aggée sont datées de la seconde année du règne de ce Darius : *In anno secundo Darii regis* (1). Car, comment le prophète auroit-il pu annoncer, en la seconde année de ce prince, des révolutions qui s'étoient succédé depuis la mort de Cambyse jusqu'à ce prince ? D'ailleurs le P. Houbigant ne parle ici que du seul royaume des Perses; mais lui-même vient de convenir qu'il s'agit des révolutions de plusieurs royaumes : le texte hébreu le répète même deux fois, et le P. Houbigant l'a lui-même très-bien répété deux fois dans sa version, *regnorum*. Il faut donc trouver ici des révolutions qui soient postérieures à la seconde année de Darius, et qui intéressent plusieurs royaumes. La difficulté consiste en ce qu'on ne découvre point ces grandes révolutions au temps de Zorobabel; mais la puissance de Zorobabel ne se borne point à lui seul; elle s'étend à tous ceux qui ont gouverné après lui la nation juive. C'est ainsi que Daniel parlant à Nabuchodonosor, lui dit : « Vous êtes la tête d'or de cette statue » mystérieuse : *Tu es caput aureum :* et après vous s'élèvera » un autre royaume moindre que vous : *Et post te consurget* » *regnum aliud minus te* (2). » Ce n'est pas que cela dût arriver immédiatement après la mort de Nabuchodonosor; cela n'arriva qu'après la mort du dernier de ses successeurs. Nabuchodonosor est donc considéré alors, non dans sa seule personne, mais comme roi de Babylone, comme exerçant au milieu des Chaldéens une puissance qui passera de lui à ses successeurs. De même ici Zorobabel n'est point considéré dans sa seule personne, mais comme exerçant au milieu des Juifs une puissance qui passera de lui à ses suc-

versets du chapitre II. Se borne-t-elle à la seule personne de Zorobabel et aux seules révolutions de son temps, ou s'étend-elle jusqu'à Jésus-Christ, et embrasse-t-elle toutes les révolutions arrivées depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ, et toutes celles qui doivent arriver depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles ? Saint Jérôme en rapporte le dernier accomplissement à la fin des temps.

(1) *Agg.* I. 1. — (2) *Dan.* II. 38 *et* 39.

cesseurs, et qui s'étendra ainsi dans sa nation jusqu'à l'avénement du Messie, jusqu'à Jésus-Christ, dont il est la figure, et en qui cette promesse trouvera son entier accomplissement. Car combien en effet les royaumes des nations n'ont-ils pas éprouvé de révolutions depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ? Mais au milieu de toutes ces révolutions, la puissance de Zorobabel est demeurée comme un anneau dont le cachet est inviolable; elle s'est perpétuée en passant par différentes mains jusqu'à Jésus-Christ, à qui Dieu a donné le trône de David; et elle est devenue en Jésus-Christ une puissance éternelle. Ainsi, depuis Zorobabel jusqu'à Jésus-Christ, on a vu l'empire des Perses renversé par celui des Grecs, celui des Grecs divisé après la mort d'Alexandre, et renversé par les Romains. Depuis Jésus-Christ jusqu'à Constantin, quels troubles et quelles révolutions n'a-t-on pas vus dans l'empire des Romains? Après la mort de Théodose, cet empire est divisé; l'empire d'Occident est renversé par les barbares, et sur ses ruines s'élèvent de nouvelles monarchies, qui éprouvent elles-mêmes ensuite diverses révolutions; l'empire d'Orient, souvent ébranlé, souvent menacé, tombe enfin sous la puissance des ennemis du nom chrétien; et au milieu de toutes ces révolutions, l'empire de Jésus-Christ subsiste et subsistera éternellement. Voilà les grands traits qui vérifient la prophétie d'Aggée, dont l'entier accomplissement, comme le remarque saint Jérôme, n'arrivera qu'à la fin des siècles, lorsque toute puissance ennemie étant détruite, Jésus-Christ régnera seul avec ses saints dans l'éternité.

REMARQUES SUR ZACHARIE.

I. Remarque sur les prophéties de Zacharie. Témoignage de saint Jérôme

Zacharie a prophétisé comme Aggée depuis le retour des Juifs à Jérusalem; mais sa prophétie est beaucoup plus étendue et plus difficile. Elle regarde sans doute les événemens qui sont survenus depuis son temps jusqu'à Jésus-Christ, et le mystère même de Jésus-Christ et de son Eglise. Mais ses prophéties sont environnées d'obscurité, et comme elles sont étendues, elles paroissent embrasser plusieurs objets. Saint Jérôme dans le prologue qu'il a

mis à la tête de son commentaire sur Zacharie, dit que ce prophète est très-obscur, et qu'en même temps il est le plus long des douze : *Obscurissimus liber Zachariæ prophetiæ, et inter duodecim longissimus* (1). Ce livre est divisé en autant de chapitres que celui d'Osée; mais il est cependant plus long; et on peut dire qu'il est plus obscur, parce qu'Osée ayant prophétisé avant les malheurs qui tombèrent sur les deux maisons d'Israël et de Juda, il est aisé de reconnoître que ces malheurs sont le principal objet de ses prophéties selon le sens littéral; au lieu que celui-ci étant postérieur à ces révolutions, il n'est pas aussi facile de reconnoître quelles sont celles qu'il annonce. Ce que l'on y voit de plus clair et de plus certain, c'est que les promesses qu'elles renferment regardent le règne du Messie.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre 1er. Zacharie exhorte les Juifs à ne pas imiter l'indocilité de leurs pères. Un ange implore la miséricorde de Dieu sur Jérusalem et sur Juda. Le Seigneur fait de grandes promesses à Jérusalem. Quatre cornes qui ont dispersé Juda et Israël, ou plutôt Juda et Jérusalem, vont être abattues. Les exhortations adressées aux Juifs sont pour nous un avertissement. Lorsque l'ange implorant la miséricorde du Seigneur lui dit que *voici la soixante-dixième année*, il est bien remarquable que c'est une seconde manière de compter les soixante-dix ans marqués par Jérémie. Si on les prend du commencement de la captivité sous Joachim, ils finissent à la première année du règne de Cyrus à la tête de l'empire des Perses; et ce fut alors que la liberté fut rendue aux Juifs. Mais si on les prend de la ruine de Jérusalem et du temple, ils étoient près de finir en la seconde année de Darius, fils d'Hystaspes; et c'est en ce sens que l'ange dit : *Voici la soixante-dixième année.* Les promesses qui viennent ensuite regardent selon la lettre Jérusalem. Saint Jérôme les applique à l'Eglise comme ayant eu déjà sur elle un premier accomplissement qui en laisse attendre un second dans l'avenir : *Dominus repromittit verba bona et verba consolatoria; quod nunc ex parte cernimus, et ex parte prophetamus* (2). Et plus loin il ajoute, en réunissant les deux accomplissemens (3): *Quod si referimus ad Ecclesiam, cui vera bona et perpe-*

(1) *Hier. præf. in Explan. Zachariæ, tom.* III. *col.* 1705. — (2) *Hier. in Zachar.* I. *tom.* III. *col.* 1712. — (3) *Ibid. col.* 1713.

tua pollicentur, illa bona esse credenda sunt,.... quæ sibi vir sapiens cui Dominus incerta et obscura suæ sapientiæ revelaverat, spe futurorum promittit et dixit (1) : Credo videre bona Domini in terra viventium. *His bonis post sævissimæ persecutionis incendia, quæ et a gentilibus, et ab hæreticis arianis ecclesiæ Domini pertulerunt; pace reddita, videmus Domini ecclesias affluere, et consolatam Sion, et electam Jerusalem, quas dudum abjecerat.* Les quatre cornes qui ont dispersé Juda et Israël, ou Juda et Jérusalem, représentent, selon saint Jérôme, les quatre empires marqués par Daniel : *Quatuor cornua quæ ventilaverunt et disperserunt Judam et Israel, aut Judam et Jerusalem, quatuor gentes esse Babylonios, Medos atque Persas, et Macedones ac Romanos, et nunc Dominus a propheta interrogatus exponit, et Daniel plenissime replicat : qui in visione imaginis quæ habebat aureum caput et pectus argenteum, et subumbilicum æneum, et crura ac pedes ferreos et fictiles, has quatuor gentes interpretatus est. Et rursum in alia visione quatuor bestias, leænam et ursam, et pardum, et aliam horribilem bestiam, cujus nomen non posuit, easdem gentes sub alia figura monstravit* (2). Il montre ensuite le développement de cette interprétation en l'étendant jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem par les Romains : *Eo ergo tempore quo hæc visio cernebatur, jam Babyloniorum regnum præterierat; instabat Persarum atque Medorum; futurum erat Græcorum atque Macedonum, et Romanorum. Quæ Babylonii, quæ Medi atque Persæ, quæ Græci, id est Macedones, fecerint Judæ, Israel et Jerusalem, vir eruditus agnoscit : maxime sub Antiocho, cognomento* Ἐπιφανεῖ, *sub quo Machabæorum historia texitur. Post adventum quoque Domini Salvatoris, quando circumdata est Jerusalem, quæ sustinuerint Israelitæ, et Evangelium ante denunciat, et Josephus historiæ judaicæ scriptor vernaculus plenissime edocet* (3). Les quatre ouvriers qui paroissent ensuite pour détruire ces cornes, c'est-à-dire, ces empires ennemis du peuple de Dieu, sont, selon la pensée de saint Jérôme, des anges qui obéissent à la puissance du Seigneur, et exécutent ses ordres : *Quatuor quoque fabros sive artifices quos Græci* τέκτονας *vocant, non ipse propheta conspicit, sed ei Dominus ostendit, et exponit qui*

(1) *Psal.* XXVI. 13. — (2) *Hier. in Zachar.* I. *tom.* III. *col.* 1714. — (3) *Ibid.*

sint fabri et artifices, quos nos angelos intelligimus obedientes dominicæ potestati; ut quod gentes destruxerant, isti ædificent (1). Il y a cependant ici une difficulté qui naît de ce que le nom *d'Israël* se trouve au ℣ 19.; car la ruine d'Israël est antérieure à ces quatre empires; ce sont les Assyriens qui ont dispersé la maison d'Israël : de là vient que quelques-uns ont préféré de dire que ces quatre cornes ennemies du peuple de Dieu, sont quatre rois, savoir, Théglathphalasar et Salmanasar, qui ont ruiné le royaume d'Israël; Sennachérib et Nabuchodonosor dont le premier a menacé Jérusalem, et le second l'a renversée. Alors on suppose que les quatre ouvriers qui brisent ces cornes sont quatre princes favorables aux Juifs, savoir, Darius le Mède, Cyrus, Darius fils d'Hystaspes, et Artaxerxès Longuemain. Mais cette interprétation même souffre encore difficulté; car de ces quatre princes qui ont été favorables aux Juifs, il n'y a que les trois premiers qui aient été contraires aux Babyloniens, et aucun d'eux n'a frappé les Assyriens dont l'empire avoit été détruit longtemps auparavant. D'ailleurs la ruine des deux empires des Assyriens et des Babyloniens avoit précédé la prophétie; ce qui rend cette interprétation entièrement insoutenable. On peut remarquer que dans le ℣ 19. le prophète nomme deux fois *Juda*, sans nommer *Israël*, si ce n'est dans quelques exemplaires de la version grecque des Septante, où d'autres lisent *Jérusalem;* ce qui montre qu'on a confondu en cet endroit ces deux noms; en sorte qu'il y a lieu de soupçonner qu'on les a de même confondus au ℣ 17., où il est remarquable que le nom d'*Israël* se trouve entre *Juda* et *Jérusalem*, c'est-à-dire hors de son rang, et comme une variante qui suppose que les uns ont lu *Israël* où les autres lisoient *Jérusalem*, comme cela est arrivé dans le grec du ℣ 21. Il est même encore remarquable que dans l'hébreu il n'y a que deux particules d'accusatif pour les trois noms; ce qui insinue qu'il n'y avoit originairement que deux noms, *Juda et Jérusalem.* Lorsque saint Jérôme passe ensuite au sens spirituel, il porte ses regards du côté de la morale; il pense que sous ce point de vue les quatre cornes ennemies du peuple de Dieu peuvent représenter les quatre principales passions de l'homme : la tristesse, la joie, la crainte et le désir; et que les quatre puissances

(1) *Hier. in Zachar.* I. *tom.* III. *col.* 1714.

opposées à celles-là peuvent représenter les quatre vertus cardinales, la prudence, la justice, la force et la tempérance. Du côté de l'allégorie, les quatre cornes qui ont frappé Juda et Jérusalem pourroient représenter les quatre puissances ennemies du nom chrétien représentées dans l'Apocalypse par les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate (1), d'où ils seront déliés au son de la sixième trompette, c'est-à dire, au sixième âge de l'Eglise, vers la fin des temps, pour exercer les vengeances du Seigneur. Les quatre puissances opposées pourroient représenter les quatre anges dont il est aussi parlé dans l'Apocalypse (2), et qui doivent suspendre le souffle des quatre vents, c'est-à-dire, la persécution générale de l'Antechrist, jusqu'à ce que les Israélites, c'est-à-dire les Juifs, soient marqués du sceau de Dieu par le saint baptême, après quoi la persécution de l'Antechrist ayant éclaté, Dieu achevera de briser ces puissances ennemies au dernier jour.

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre II. Le Seigneur continue d'annoncer les biens dont il comblera Jérusalem, et les vengeances qu'il exercera sur les ennemis de son peuple. L'avénement du Seigneur est annoncé; la conversion des gentils est prédite : tout cela nous conduit manifestement à Jésus-Christ. Mais il faut entendre saint Jérôme sur les divers sens que l'on donne à ces magnifiques promesses. Sur les premiers versets qui parlent du rétablissement de Jérusalem, voici ce qu'il dit : *Quidam putant hoc ex parte completum sub Zorobabel et Jesu, et Esdra et Nehemia, et ceteris ducibus sive regibus, qui usque ad adventum Domini Salvatoris populum rexerunt Israel. Alii vero et maxime Judæi in mille annorum regno interpretantur, corporales corporalia requirentes. Nostrorum autem plerique referunt ad cœlestem Jerusalem; et hanc dicunt iterum extruendam, quæ ruina animarum peccatricum fuerat destituta : hoc hæretici suspicentur. Ceterum nos montem Sion, et matrem primitivorum atque sanctorum interpretemur Ecclesiam, quæ ædificata est in passione Domini et resurrectione, et quotidie ædificatur ab eo qui novit mensuras et merita singulorum. Quod de Ecclesia diximus, potest et de animabus accipi credentium, quæ quotidie ædificantur a Domino, et cernunt pacem quæ apostolis est relicta* (3). Sur ce qui est dit que Jérusalem sera

(1) *Apoc.* IX. 14. — (2) *Apoc.* VII. 1. — (3) *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1716.

remplie d'une multitude d'hommes et d'animaux, voici ce qu'il remarque (1) : *Quidam homines et jumenta duos populos interpretantur, Judæorum atque gentilium : quod illi qui in lege versati venerint ad fidem Christi, homines appellati sint : nos autem qui post idololatriam quasi in deserto legis et solitudine fuimus prophetarum, et ejus recepimus passionem, jumenta dici debeamus. Alii autem rationabiles quosque et Scripturarum eruditos scientia, homines intelligi volunt : jumenta vero simplices quosque credentium, et de his dici* (2) : Homines et jumenta salvos facies, Domine. *Hæc jumenta et hæc animantia audiunt boni pastoris vocem, et cognoscunt et sequuntur eum.* Lorsque dans la suite au ℣ 8. on trouve ces mots : *Hæc dicit Dominus exercituum* (ou selon les Septante, *omnipotens*) : *Post gloriam misit me*, etc., le sens littéral offre une difficulté qui consiste en ce que le prophète annonce que Dieu va parler, et néanmoins il semble que celui qui parle soit l'ange envoyé de Dieu, *misit me* : cette expression est répétée au ℣ 9. Mais dans le sens spirituel, saint Jérôme découvre ici le langage de Jésus-Christ, en même temps Dieu égal à Dieu son Père, et l'Envoyé de Dieu : *Vox Salvatoris loquentis inducitur, qui omnipotens Deus a Patre omnipotente missum se esse dicit; non juxta id quod omnipotens est, sed juxta id quod post gloriam missus est. Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est æqualem se esse Deo : sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens, et factus est obediens Patri usque ad mortem, et mortem crucis* (3). Il s'élève encore une fois contre les fausses interprétations de ces promesses : *Judæorum alii putant sub Zorobabel et Jesu, Esdra et Nehemia, hæc ex parte completa, maxime quoniam Jerusalem eligitur, et possidetur Judas : duæ videlicet tribus quæ reversæ sunt de captivitate babylonica, et appellatæ sunt Judas et non Israel, qui apud Medos hucusque versantur. Alii vero in futurum differunt, quod tunc credituræ sint gentes in eum qui mittetur a Domino, et eligenda sit Jerusalem, cum utique jam omnes gentes crediderunt in Dominum Salvatorem, nec possit eligi quæ omnino destructa est* (4). Ces promesses, selon la pensée de ce saint docteur, re-

(1) *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1716. — (2) *Psalm.* XXXV. 7. — (3) *Hier. loco cit. col.* 1718. — (4) *Ibid. col.* 1719.

gardent donc l'Eglise de Jésus-Christ : elles ont eu au moins un premier accomplissement au temps du premier avénement de Jésus-Christ, et dans l'établissement de l'Eglise ; elles recevront leur entier accomplissement à la fin des siècles au dernier avénement de Jésus-Christ, et dans l'éternité bienheureuse.

IV. Remarques sur le ℣ 4. du chap. II. Quelle est cette Jérusalem dont le mur sera Dieu même, qui sera pour elle un mur de feu ? Est-ce la Jérusalem terrestre, ou la Jérusalem céleste ? N'est-ce point l'Eglise même de Jésus-Christ depuis le premier temps de son établissement ?

Le P. Houbigant observe que l'ange qui annonce que Jérusalem sera habitée sans muraille, *absque muro*, est différent de l'ange (ou plutôt de l'homme) qui se prépare à mesurer Jérusalem avec un cordeau ; « et c'est, » dit-il, afin que l'on comprenne que cette prophétie re» garde une Jérusalem différente de celle qui dans la suite » releva ses murs. Ce seroit en vain que l'on prétendroit » expliquer ces promesses de cette Jérusalem qui dans la » suite devoit être habitée par un peuple nombreux ; puis» qu'il est constant que Jérusalem ayant pris de l'accrois» sement, fut environnée de murailles et de fortifications, » et que Dieu ne fut point pour elle un mur de feu, tandis » que les Grecs et les Romains commandoient dans l'Asie. » C'est pourquoi les paroles mêmes du texte sacré obligent » d'entendre cela de cette *nouvelle Jérusalem qui descend* » *du ciel venant de Dieu ;* comme on le voit dans l'Apo» calypse, chap. XXI. ℣ 2. » Sur quoi il faut observer que cette Jérusalem qui descend ainsi du ciel dans l'Apocalypse, n'en descend qu'après qu'un nouveau ciel et une terre nouvelle ont succédé au premier ciel et à la première terre, c'est-à-dire au monde présent : *Vidi cœlum novum, et terram novam : primum enim cœlum et prima terra abiit, et mare jam non est. Et ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo a Deo ; paratam sicut sponsam ornatam viro suo* (1). Cette nouvelle Jérusalem est non-seulement celle où Dieu fixera pour toujours son tabernacle, c'est-à-dire sa demeure : *Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis* (2) ; mais encore c'est le séjour d'où toutes les larmes seront bannies, et où la mort n'aura plus d'empire, c'est le séjour de l'immortalité et de l'éternelle félicité : *Et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra : quia prima abierunt* (3). Le premier état sera passé ; c'est-à-dire, qu'alors ne

(1) *Apoc.* XXI. 1. *et* 2. — (2) ℣ 3. — (3) ℣ 4.

subsistera plus l'état présent de cette vie mortelle, l'état de ce monde qui passe, et auquel succédera alors un nouveau monde qui ne passera point, mais où toutes choses seront nouvelles : *Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia* (1). Voilà sans doute jusqu'où s'étend en effet la prophétie de Zacharie ; mais cet état est celui de l'éternité bienheureuse, puisque la mort ne s'y trouvera plus : *Et mors ultra non erit.* De plus cette Jérusalem qui descend du ciel, n'est point une ville sans mur ; et son mur n'est point un mur de feu : la muraille que vit saint Jean étoit bâtie de jaspe : *Et erat structura muri ejus ex lapide jaspide* (2). Ces deux villes sont cependant également nommées *Jérusalem ;* c'est la même ville, mais considérée sous deux points de vue différens, sur la terre et dans le ciel, c'est-à-dire, dans l'état de la vie présente, et dans l'état de la vie future. Dans l'état de la vie présente, c'est *une ville sans mur ;* Dieu est le seul mur qui la couvre, mais un mur de feu, qui dévore et consume tous ceux qui osent s'élever contre elle. Dans l'état de la vie future, elle est *environnée d'un mur ;* et ce mur ressemble à la pierre de jaspe qui par sa couleur verte représente l'éternité de Dieu : Dieu même est encore alors son mur, mais un mur de jaspe ; il la couvre de son éternité, qui la défendant contre toutes les atteintes de la mort, la rend le séjour de l'immortalité : *Et mors ultra non erit.* La prophétie de Zacharie ne s'étend point ici jusque-là ; mais selon la remarque de saint Jérôme, elle regarde l'état de l'Eglise dans la vie présente même, de l'état de l'Eglise sur la terre depuis le premier avénement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avénement. Le Seigneur est venu, selon sa promesse, en la personne de Jésus-Christ son Fils ; ce divin Sauveur a fixé sa demeure au milieu de son Eglise, représentée par *Jérusalem ;* cette Jérusalem spirituelle est comme une ville sans mur, parce qu'elle n'est point renfermée dans l'enceinte d'un seul peuple, mais qu'elle est ouverte à tous les peuples, et qu'elle n'a d'autres bornes que l'univers. Le Seigneur est lui-même comme un mur de feu autour d'elle, parce qu'il la couvre de sa protection puissante, en sorte que jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle, et que tous ceux qui oseront s'élever contre

(1) *Apoc.* XXI. 5. — (2) ℣ 18.

elle, attireront sur eux le feu des vengeances du Seigneur. Combien l'accomplissement de cette prophétie ne fut-il pas sensible dans les premiers siècles de l'Eglise, lorsque par un progrès rapide, l'Eglise de Jésus-Christ née au milieu des Juifs, et dans Jérusalem même, s'étendit de tous côtés chez les nations, et s'y perpétua malgré les persécutions les plus vives, en sorte que tous ceux qui osoient s'élever contre elle, trouvoient un obstacle invincible dans la protection de Dieu qui la couvroit, et qui devenoit pour eux comme un feu dévorant qui les exterminoit? Quoique l'Eglise ait depuis souffert beaucoup de maux et même de grandes pertes, elle est néanmoins toujours semblable à une ville sans mur, toujours ouverte à tous les peuples, toujours embrassant dans son étendue tous ceux qui croient en Jésus-Christ de quelque nation qu'ils puissent être. Le Seigneur est toujours pour elle comme un mur de feu, ne cessant de la couvrir de sa protection, et de frapper du feu de sa justice vengeresse tous ceux qui osant s'élever contre elle, persévèrent dans cette criminelle disposition. Saint Jérôme passe rapidement sur ce point, mais en réprouvant la fausse interprétation que les Juifs donnent à cette promesse (1) : *Quod autem murus Jerusalem sit Dominus, et in alio loco legimus* (2) : Montes in circuitu ejus, et Dominus in circuitu populi sui. *Hæc omnia Judæi sub* ἠλειμμένῳ (c'est-à-dire *Christo*), *quem sibi spe vanissima repromittunt, putant carnaliter esse ventura, quod tantam Jerusalem habitura sit beatitudinem, ut præ multitudine hominum et omnium jumentorum, murum habere non possit, sed murus sit ipsius Domini defensio; et illius in medio habitantis gloria perfruatur.*

V. Remarques sur les ℣ 12. et 13. du ch. 11. Les promesses qu'ils renferment, regardent-elles l'état futur des Juifs au temps de leur conversion, ou l'E-

Le P. Houbigant convient que les ℣ 10. et 11. regardent la foi future des gentils, c'est-à-dire, sans doute future au temps du prophète; mais il en conclut « que » cela étant ainsi, il est difficile que les deux versets suivans ne s'entendent pas du dernier état des Juifs, c'est-» à-dire, de leur état encore aujourd'hui futur, au temps » duquel Dieu fixera dans Jérusalem le lieu de son repos, » lorsque cette ville étant récemment rebâtie, les Juifs » y viendront de tous côtés, y serviront Jésus-Christ notre » Seigneur, et par l'exemple de leur foi, renouvelleront

(1) *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1717. — (2) *Ps.* CXXIV. 2.

» la foi des gentils. On ne peut point dire, ajoute-t-il, » que Jésus-Christ notre Seigneur ait choisi Jérusalem ; » car le verbe בחר, *eligere*, marque un choix d'amour » et de bienveillance ; ainsi il ne suffit pas que Jésus-Christ » ait habité dans Jérusalem, ni qu'il y ait prêché ; car lors » même qu'il y exerçoit cette fonction, ce n'étoit pas tant » de sa part choisir Jérusalem, que préparer la perte de » cette ville. Enfin le prophète ajoutant ces mots : *Soyez » dans le silence en la présence du Seigneur, lorsqu'il » s'élèvera de sa sainte demeure*, considère Jésus-Christ » comme résidant dans le ciel, et non pas comme demeu- » rant sur la terre ; et en même temps il annonce que » Jésus-Christ, qui est le vrai Messie, s'élèvera de sa de- » meure céleste pour ramener à la foi par des miracles » étonnans les Juifs et toutes les nations. » Saint Jérôme bien au contraire voit dans ces dernières paroles l'éclat des vengeances du Seigneur contre ses ennemis, et l'annonce de l'avénement redoutable de Jésus-Christ comme souverain Juge. C'est à l'Eglise même de Jésus-Christ, qu'il rapporte ce qui est dit de Jérusalem ; c'est au peuple chrétien, qu'il applique ce qui est dit de la maison de Juda (1). *Cum hæc ita se habeant, et possessurus sit Dominus Judam partem suam, et electurus Jerusalem, omne hominum genus Domini formidet adventum, quia surrexit de habitaculo sancto suo. Surgere autem Dominus dicitur, et quasi evigilare de somno, quando consurgit in vindictam populi sui, juxta illud* (2) : Exurge ; utquid dormis, Domine ? Ainsi nous conviendrons volontiers que les promesses qui sont faites ici, ne regardent point cette Jérusalem terrestre, qui après avoir répandu le sang des prophètes, osa répandre celui de Jésus-Christ ; mais nous dirons avec saint Jérôme qu'elles regardent l'Eglise même de Jésus-Christ, et que prétendre les rapporter à une nouvelle Jérusalem terrestre au temps de la conversion future des Juifs, ce seroit nous ramener aux fausses espérances des Juifs et des judaïsans. L'unique Jérusalem que nous ayons à attendre, est celle qui doit un jour *descendre du ciel comme venant de Dieu*. Mais cette Jérusalem n'a rien de terrestre : elle est toute céleste ; elle est le séjour de l'immortalité : *Et mors ultra non erit*. Les promesses renfermées dans ces deux versets annoncent donc

glise même de Jésus-Christ, et les consolations que Dieu réserve pour son Eglise dans la fin des temps et surtout au dernier jour où Jésus-Christ descendra des cieux pour juger le monde?

(1) *Hier. in Zachar.* II. *tom.* III. *col.* 1719. — (2) *Ps.* XLIII, 23.

les consolations que Dieu réserve pour son Eglise dans la fin des temps, et surtout au dernier jour, lorsqu'après l'avoir fait passer par les plus vives tribulations, il fera éclater sur elle de nouveau le choix de son amour, en lui rendant son premier éclat, et la délivrant enfin de tous maux; lorsque Jésus-Christ s'élèvera de sa demeure sainte pour venir exterminer les méchans, et récompenser ses élus, en les introduisant avec lui dans cette Jérusalem céleste qui sera le séjour de l'éternelle félicité et de l'immortalité bienheureuse. *Et mors ultra non erit.*

VI. Objet du chap. III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE III. Le pontife Jésus, fils de Josédec, paroît ici accusé par Satan : on lui ôte ses habits sales, et on lui en donne de précieux. Le Seigneur l'exhorte à être fidèle, et promet de récompenser sa fidélité. Le Messie est annoncé sous le nom d'*Orient* ou de *Germe*, et sous l'image d'une pierre mystérieuse. Le pontife Jésus est ici considéré comme réprésentant en même temps Jésus-Christ notre chef, et ses ministres qui sont ses principaux membres. C'est la remarque de saint Jérôme qui, après avoir exposé le sens littéral des premiers versets selon l'interprétation des Juifs, vient au sens spirituel en disant (1) : *Nostri autem ita disserunt : Sacerdotem esse magnum ad quem dicitur* (2) : Tu es Sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech : *qui quoniam per se videri non potest, a Domino prophetæ ostenditur stans coram angelo Domini..... Et Satan stabat a dextris ejus, ut adversaretur ei : tentatus enim est per omnem modum absque peccato.* Plus loin le saint docteur ajoute : *Juxta nostros qui hæc omnia referunt ad Dominum Salvatorem, hoc videtur esse difficile, quod de Jesu ab angelo dicitur : Si ambulaverit in viis Domini, et ejus præcepta servaverit, ipse quoque judicet domum ejus, et custodiat atria illius, et det ei Dominus ambulantes de his qui assistant ei. Quod facile solvitur, si consideremus eum qui formam servi est dignatus assumere; et cum dives esset, pro nobis pauper factus est. Quiquid igitur de membris dicitur, refertur ad corpus; noster profectus, Domini victoria est* (3). Saint Jérôme reconnoît qu'il seroit difficile de soutenir que Jésus, fils de Josédec, représente Jésus-Christ dans les versets suivans où Jésus-Christ est annoncé

(1) *Hier. in Zachar.* III, *tom.* III. *col.* 1721. — (2) *Psal.* CIX. 4. — (3) *Hier. loco cit. col.* 1722.

sous le nom d'*Orient*, et sous l'image d'une pierre mystérieuse; mais en supposant que dans cette dernière partie le pontife Jésus n'est considéré que comme fils de Josédec, voici ce qu'il dit (1) : *Qui igitur Jesum volunt esse filium Josedec sacerdotem magnum, amicos ejus qui habitant vel sedent coram eo, et qui viri sunt portendentes, discipulos ejus interpretantur et prophetas. Prophetæ enim in signum sunt positi futurorum. Quid est igitur quod Jesu et amici ejus coguntur audire :* Adducam servum meum Orientem, *et reliqua ? Supra promiserat Deus Jesu filio Josedec, sacerdoti magno, quod si in viis ejus ambulasset et ejus præcepta servasset, ipse dijudicaret domum ejus, et atria ejus custodiret, et daret ei ministros angelicæ dignitatis : nunc ei dicit et amicis illius, plenam felicitatem, et perfectam beatitudinem tunc futuram, quando venerit Oriens, de quo scriptum est* (2) : Ecce vir Oriens nomen ejus. *Et in Malachia* (3) : Orietur in vobis timentibus nomen meum sol justitiæ, et sanitas in pennis ejus. *Et in Numeris* (4) : Orietur stella ex Jacob, et homo ex Israel. *In Evangelio quoque apertissime de Christo legimus* (5) : In quibus visitavit nos Oriens ex alto; illuminare eos qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. *Qui Oriens, ipse dicitur et lapis angularis, quia populum utrumque conjungat, et duos parietes in unam domum consociet. Hic non credentibus lapis scandali est, de quo et in Psalmis dicitur* (6) : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli : A Domino factum est istud. *Super hunc lapidem septem oculi sunt, de quibus loquitur Isaias* (7) : Exiet virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet; et requiescet super eum spiritus Dei, spiritus sapientiæ et intelligentiæ, spiritus consilii et fortitudinis, spiritus scientiæ et pietatis, et implebit eum spiritus timoris Dei.

VII. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage

Chapitre IV. Le prophète voit en esprit un chandelier d'or portant sept lampes, et deux oliviers aux deux côtés de ce chandelier. L'interprétation de ces symboles est elle-même pleine de mystères. Zorobabel soutenu de l'esprit de Dieu achevera l'édifice du temple dont il a posé les fondemens. Les sept lampes représentent les sept yeux du

(1) *Hier in Zachar.* III. *tom.* III. *col.* 1723. — (2) *Zach.* VI. 12. — (3) *Mal.* IV. 2. — (4) *Num.* XXIV. 17. — (5) *Luc.* I. 78. — (6) *Psal.* CXVII. 22. 23. — (7) *Isai.* XI. 1. *et seqq.*

de saint Jérôme.

Seigneur ; les deux oliviers sont deux oints de l'huile sainte. Mais quels sont ces sept yeux, et ces deux oints ? c'est ce que le Seigneur ne déclare point. Communément on pense que ces sept yeux représentent les sept principaux anges qui sont les ministres du Seigneur, et que dans le premier sens, dans le sens littéral et immédiat, les deux oints sont le pontife Jésus, fils de Josédec, et Zorobabel chef des Juifs. Saint Jérôme rassemble ici divers sentimens, en commençant par le sens littéral pour s'élever ensuite au sens spirituel : *Dicamus singula percurrentes, primum quid videatur Hebræis, a quibus in veteri Testamento eruditi sumus : deinde per hos quasi gradus ad Ecclesiæ culmina conscendamus. Candelabrum aureum solidum, legem, id est,* νόμον *interpretantur. Lampadem autem, id est, flammam in vertice candelabri lucentem atque fulgentem, Christum qui caput legis sit, et omnem mundum illuminet. Septem lucernas super candelabrum, septem gratias Spiritus Sancti, de quibus supra diximus quod in lapide uno septem oculi sint. Nulli enim dubium, quin lex Spiritu Sancto dictante conscripta sit. Septem autem infusoria in quibus oleum sit, quod mittatur in lucernas, quæ super candelabro luceant, hoc intelligi volunt, septem istas gratias de cælo ad homines per legem descendere. Duas autem olivas super candelabrum a parte dextra et sinistra, inter quas media lampas luceat, legem et prophetas interpretantur..... Quodque sequitur,* Quis tu, mons magne..... *ad diabolum dictum intelligunt* (1). Il continue le développement de ce premier sens selon les Juifs. Il vient ensuite au sens spirituel recherché par les Chrétiens : *Nunc quid ab ecclesiasticis viris in commentariis scriptum sit disseramus. Candelabrum autem de auro purissimo Ecclesiam intelligunt, quæ in scripturis sanctis sensum ac mentem magis quam verba perquirit..... Lampadem et ipsi Christum intelligunt, quod luceat in Ecclesia..... Lucernas septem et effusoria earum et ipsi gratias Sancti Spiritus intelligunt, per quas oleum misericordiæ Dei cunctarumque virtutum Ecclesia suscipit. Duas olivas, super candelabrum, et ipsi Moysen et Eliam intelligunt, qui cum Domino loquebantur in monte, et significabant quid in Jerusalem passurus esset. Omnis enim lex et prophetæ de*

(1) *Hier. in Zachar.* IV. *tom.* III. *col.* 1725.

Christi prædicant passione. Alii duas olivas a dextris et a sinistris, legem et Evangelium interpretantur, ut in dextra Evangelium sit, in sinistra lex..... Montem autem plerique nostrorum, diabolum interpretantur, et Antichristum, qui coram Zorobabel, de quo nasciturus est Christus, stare audeat, et se erigere (1). Plus loin il ajoute en parlant de Zorobabel, qu'on le regarde comme la figure de Jésus-Christ : *Multi nostrorum manus Zorobabel, qui fundaverit domum et ipse perfecerit eam Christum interpretantur. Quod si recipimus, cogemur exponere quid sit lapis stanneus in manu Zorobabel : neque enim in manu Christi, Christus alius approbandus est ; licet quidem lapidem stanneum corpus Domini acceperint, quod nullis peccatorum fuerit maculis sordidatum ; nec plumbum vocetur, sed stannum purissimum. Septem autem oculos, qui discurrunt in universa terra, et cuncta dijudicant, supra exposuimus septem esse spiritus ; et quod Deum nihil lateat* (2). Il revient une seconde fois aux deux oliviers, il propose encore sur ce point deux autres vues : *Sunt qui duos ramos olivarum vel duas spicas, et duos filios pinguedinis vel splendoris sacerdotium interpretantur et legem, quæ præbeant gaudium universæ terræ. Alii Henoch et Eliam ; quorum alter in præputio, alter in circumcisione placuit Deo, et cum corpore raptus est in cælum* (3). Il termine son commentaire sur ce chapitre en ces termes : *Hæc, ut quivimus, et ut vires ingenioli nostri ferre potuerunt, locuti sumus, et Hebræorum et nostrorum varias opiniones breviter perstringentes : si quis melius, immo verius, dixerit, et nos libenter melioribus acquiescimus* (4).

VIII. Remarques sur le ℣ 14. du chap. IV. Quels sont les deux enfans de l'huile ou de l'olivier, *filii olei* ou *oleæ* ? Sont-ce des anges ou des hommes ? Ne seroit-ce

Le P. Houbigant pense que ces deux oliviers représentent deux anges qui veillent sur la nation des Juifs, et dont l'un prend soin de ce qui concerne l'état ou le gouvernement de ce peuple, et l'autre est chargé de ce qui concerne la religion. Il se fonde principalement sur ce qu'il est dit que ces deux oints se tiennent devant le souverain Maître de toute la terre. « Car, ajoute-t-il, la même chose a été dite des » anges au chapitre précédent, ℣ 7. C'est donc aussi de ces » mêmes anges qu'on doit entendre ce qui est dit ici, et » non de Jésus et de Zorobabel, qui sont manifestement

(1) *Hier. in Zachar.* IV. *tom.* III. *col.* 1726. — (2) *Ibid. col.* 1728. — (3) *Ibid. col.* 1729. — (4) *Ibid.*

point sous différens points de vue, Jésus, fils de Josédec, et Zorobabel, les deux apôtres saint Pierre et saint Paul, les deux prophètes Élie et Hénoch?

» distingués des anges dans cette vision, et qui sont nommés » ouvertement. D'ailleurs l'expression, *filii oleæ* (comme » porte l'hébreu), ne leur convient point, puisque l'huile » est répandue dans les lampes, non par les forces humaines, » mais par l'Esprit de Dieu, comme il est dit au ℣ 6. » On pourroit répondre que l'Esprit de Dieu pouvoit se servir d'eux aussi-bien que des anges, et qu'en effet il s'en servoit pour l'exécution de ses desseins sur les Juifs; en sorte qu'à cet égard l'expression, *filii oleæ*, ne leur convient pas moins qu'aux anges; et qu'elle peut même leur convenir mieux; car on ne voit point que les anges soient jamais appelés *les enfans de l'olivier*, ni même les *oints du Seigneur*, au lieu que le pontife Jésus étoit bien certainement *l'oint du Seigneur*, et que le même nom pouvoit convenir à Zorobabel, considéré comme chef et gouverneur du peuple juif, c'est-à-dire, établi de Dieu pour gouverner ce peuple. On peut également dire d'eux qu'ils se tenoient comme les anges devant le souverain Maître de toute la terre; parce que Dieu les avoit rendus les ministres de sa puissance pour l'exécution de ses desseins sur le peuple juif. Si l'on veut passer de là au sens spirituel, on peut se rappeler cette parole de saint Paul : *Qui operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes* (1). Voilà donc quels ont été, dans l'établissement de l'Eglise, les deux principaux ministres de l'œuvre de Dieu pour la conversion des Juifs et des gentils, les deux principaux oints du Seigneur, toujours présens devant lui, prêts à exécuter ses ordres. Si de là nous passons à la fin des temps, nous y trouverons, comme on le remarquoit dès le temps de saint Jérôme, Hénoch et Elie, qui seront alors les deux principaux ministres du Seigneur, l'un pour prêcher la pénitence aux nations, et l'autre pour ramener les Juifs à Jésus-Christ. Ainsi, sous ces trois points de vue, ces *deux oliviers* ne représentent pas des anges, mais des hommes choisis de Dieu pour être les ministres de sa puissance dans l'exécution de ses desseins. Il est bien remarquable que c'est des deux derniers qu'il est dit dans l'Apocalypse : *Hi sunt duæ olivæ, et duo candelabra, in conspectu Dei terræ stantes* (2); expression qui, en rappelant celle de la prophétie de Zacharie, montre que c'est véritablement alors et en la personne de ces deux

(1) *Gal.* II. 8. — (2) *Apoc.* XI. 4.

prophètes qu'elle recevra son dernier et entier accomplissement.

IX. Objet du chapitre v, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre v. On y trouve deux visions : dans l'une paroît un livre volant qui est appelé *la malédiction*, et qui consume la maison des prévaricateurs; dans l'autre, c'est une femme qui est nommée *l'impiété;* elle est assise dans un vase, où elle est ensuite précipitée, et le vase est fermé d'une masse de plomb. Deux femmes ailées enlèvent ce vase, et le portent dans la terre de Sennaar. On a prétendu que ce livre volant pouvoit représenter la loi de Dieu qui prononce des malédictions contre les prévaricateurs. Saint Jérôme pense que ce livre de malédiction contient les péchés mêmes qui attirent la malédiction sur les prévaricateurs (1) : *Volumen volans ostenditur, in quo omnium peccata descripta sunt, ut unusquisque recipiat secundum opera sua sive bonum sive malum, dicente Daniele* (2) : Throni positi sunt, et libri aperti sunt. Cette idée pouvoit être fondée sur ce qu'il pensoit que le texte pouvoit signifier que les prévaricateurs seroient *jugés*, ou, selon les Septante, *punis*, d'après ce qui est écrit dans ce livre. Le texte hébreu pourroit signifier qu'ils seront *justifiés* par ce livre; ce qui suppose que ce livre favorise les prévaricateurs, et que c'est en cela même qu'il est un objet de *malédiction;* ce qui pourroit donner lieu de penser que ce livre volant peut représenter ces traditions humaines que Jésus-Christ reprochoit aux Juifs, et qui les rendoient prévaricateurs de la loi; ces faux principes et ces fausses maximes qui formèrent parmi eux diverses sectes opposées à la pureté des dogmes et des préceptes de la loi de Dieu. C'étoit là vraiment un objet digne de malédiction, et la malédiction est tombée sur tous ceux qui y sont demeurés attachés. Sous un autre point de vue, on pourroit dire que les faux dogmes ont produit le même effet parmi les Chrétiens; les hérésies qui, de siècle en siècle, ont formé ce livre de malédiction, ont attiré la malédiction sur tous ceux qui ont eu le malheur de s'y attacher; et la même punition menace tous ceux qui, dans le sein de l'Eglise même, ont la témérité de s'attacher à des systèmes d'erreurs contraires à la pureté des dogmes de la foi ou à la sainteté des maximes de l'Evangile. La femme qui paroît ensuite dans un vase, et qui est appelée *l'impiété*, est assez évidemment, selon

(1) *Hier. in Zachar.* v. *tom.* III. *col.* 1730. — (2) *Dan.* VII. 10.

le sens littéral et immédiat, l'impiété des Juifs : saint Jérôme pense qu'elle peut représenter en même temps l'idolâtrie dont les Juifs s'étoient autrefois rendus coupables, et l'apostasie dont ils se rendirent coupables dans la suite, en refusant de reconnoître Dieu en la personne de Jésus-Christ (1) : *Et super hanc mensuram atque amphoram omnium delictorum, media sedebat impietas, quam alio nomine idololatriam possumus appellare, et negationem Dei. Unde a Salvatore dicitur ad Judæos* (2) : Implete mensuram patrum vestrorum. Il suppose ensuite que les deux femmes représentent les deux maisons d'Israël et de Juda, qui emportent avec elles leur impiété dans le pays des Assyriens et des Chaldéens qui les ont emmenés : *Duæ mulieres quæ egrediuntur, haud dubium quin de terra Judæa accipiendæ sint decem et duæ tribus, quarum alteræ ab Assyriis, alteræ a Chaldæis captæ sunt. Et in alis earum erat spiritus, id est, potestas diaboli* (3). Il observe qu'au lieu de ces mots, *in terra Sennaar*, les Septante ont traduit, *in terra Babylonis*. Il convient que c'est au fond le même sens; et le texte l'oblige de dire que ces deux femmes ont porté à Babylone l'impiété renfermée dans ce vase. Mais cela même prouve que ces deux femmes ne représentent pas les deux maisons d'Israël et de Juda; car la maison d'Israël emmenée par les Assyriens n'a pas été conduite à Babylone; il n'y a que la seule maison de Juda qui, enlevée par les Chaldéens, ait été emmenée à Babylone, et dans la terre de Sennaar, où Babylone avoit été bâtie. De plus, ces événemens sont antérieurs à la prophétie, et dès lors ne peuvent en être l'objet. Ceci regarde une captivité postérieure au temps du prophète; et selon le sens littéral et immédiat, c'est assez évidemment celle à laquelle les Juifs ont été livrés depuis Jésus-Christ. *Babylone*, dans le style figuré des prophètes, et spécialement dans l'Apocalypse, représente Rome païenne; et conséquemment *la terre de Sennaar*, où Babylone avoit été bâtie, représente ici l'empire romain, au milieu duquel les Juifs ont été dispersés, en punition de l'impiété dont ils se sont rendus coupables, en refusant de reconnoître Jésus-Christ comme Fils de Dieu, en le jugeant digne de mort, et en consentant que son sang retombât sur eux.

(1) *Hier. in Zachar.* v. *tom.* III. *col.* 1732. — (2) *Matt.* XXIII. 32. — (3) *Hier. loco. citato. col.* 1732.

Saint Jérôme passe ensuite au sens spirituel, en supposant que ces deux femmes peuvent représenter les hérétiques et les Juifs qui portent leur impiété à Babylone, en se confondant avec les idolâtres mêmes, qui, comme eux, périssent hors du sein de l'Eglise : *Vere in Babylone sedes est impietatis, et juxta historiam, et juxta mysticos intellectus. Si volueris duas mulieres accipere hæreticorum populos et Judæorum, quorum utrique egrediuntur a facie Dei..... istæ mulieres levant pondus impietatis gravissimum et ædificant in confusione domum suam et serviunt regi babylonio : ut ibi habitent hæreticorum populi et Judæorum, ubi morantur idololatræ, ligno et lapidibus servientes* (1). Sous un autre point de vue, on peut dire que, comme la malédiction peut ici représenter l'hérésie, l'impiété peut représenter celle dont se rendent coupables les incrédules de nos jours, et que le châtiment de cette impiété est le symbole de celui qui les menace, et dont l'effet sera de les confondre avec les infidèles.

X. Remarques sur les trois derniers versets. Que signifient les deux femmes qui transportent dans la terre de Sennaar le vase mystérieux ? N'est-ce qu'une circonstance nécessaire dans la parabole sans aucune signification relative à l'objet figuré ? Explication de ce symbole sous deux points de vue différens.

Le P. Houbigant remarque très-bien que la *terre de Sennaar* ne peut ici se prendre dans son sens propre et littéral, puisque depuis le rétablissement du temple par Zorobabel, les Juifs n'ont point été une seconde fois emmenés dans le pays des Chaldéens. Il en conclut que ce terme doit ici être pris figurément ou métaphoriquement ; et que cette seconde captivité représente celle dans laquelle les Juifs sont encore jusqu'à ce jour, vivant sous les diverses puissances de la terre, dans un état de servitude semblable à celui qu'ils éprouvèrent sous les rois chaldéens. « Et il ne » faut pas, dit-il, se mettre beaucoup en peine de ce que le » vase où est cette femme est porté par deux femmes, et non » par une seule, ni par plus de deux ; car cela ne marque » point l'empire des Grecs et des Romains (puisqu'en effet » ce sont les Romains seuls qui les ont réduits dans cet état » de captivité) ; ce nombre de deux femmes n'appartient » qu'à la parabole et non à l'objet qu'elle représente : c'est » afin qu'une seule femme ne parût pas chargée de porter » un vase couvert d'une masse de plomb, et renfermant une » autre femme ; ce qui suppose un vase trop vaste et trop » lourd pour être transporté par une seule femme. » Nous avons fait observer que *la terre de Sennaar* où étoit Babylone peut ici représenter particulièrement l'empire ro-

(1) *Hier. in Zachar.* v. *tom.* III. *col.* 1733.

main où les Juifs ont été dispersés. Si sous ce point de vue ce que dit ici le P. Houbigant au sujet des deux femmes qui transportent ce vase, ne paroît point assez satisfaisant, on pourroit observer que la captivité des Juifs sous les Romains a deux époques, l'une sous Vespasien, dont l'armée prit Jérusalem et brûla le temple, et l'autre sous Adrien, dont l'armée acheva de chasser les Juifs de Jérusalem et de toute la Judée, en sorte que les deux femmes pourroient représenter ces deux armées. Si cela ne paroît point encore suffisant, on pourroit ajouter que l'entier accomplissement de cette prophétie paroît réservé pour les derniers temps, lorsque deux peuples infidèles se réuniront pour exercer les vengeances du Seigneur sur les chrétiens prévaricateurs, comme autrefois deux peuples s'unirent pour exercer les vengeances du Seigneur sur la maison de Juda au temps de la captivité de Babylone, qui est l'image de ce fléau réservé pour les derniers temps. Les *Chaldéens* subjuguèrent les *Assyriens*, et les ayant incorporés dans leur empire, les emmenèrent ensuite avec eux pour subjuguer *la maison de Juda.*

XI. Objet du chapitre VI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VI. On voit ici d'abord quatre chariots attelés de chevaux qui sont de différentes couleurs ; ensuite une couronne destinée à être mise sur la tête de Jésus, fils de Josédec ; une prophétie du Messie sous le nom d'*Orient* ou de *Germe ;* une promesse qui regarde, selon la lettre, Zorobabel et Jésus, fils de Josédec, et la construction du temple. Saint Jérôme suppose que ces chariots représentent les quatre empires marqués par Daniel : *In quadriga prima equi rufi erant, cruenti et sanguinarii, et babylonia crudelitate terribiles. In quadriga secunda, equi nigri, regnum Medorum atque Persarum, quod bigæ sedens et egrediens per Assueri regis edictum, mortem omnium Judæorum tristi nuncio præferebat. In quadriga tertia, equi albi, Macedones, sub quorum rege Antiocho Machabæorum victoriam legimus. In quadriga quarta, equi varii fortes. Scimus enim Romanorum reges, alios in gentem judæam fuisse clementes, ut Caium Cæsarem, Augustum et Claudium, alios persecutores atque terribiles, ut Caium Caligulam, Neronem, Vespasianum et Adrianum* (1). Il croit confirmer cette interprétation par le silence que le prophète semble garder sur le premier de

(1) *Hier. in Zachar.* VI. *tom.* III. *col.* 1734.

ces chariots, considéré comme représentant l'empire des Babyloniens qui n'existoit plus, et dont ainsi il n'y avoit plus rien à dire : *Quam pulchre quadriga prima in qua erant equi rufi prætermittitur, et quid secunda et tertia fecerint, quartaque describitur. Jam enim eo tempore, quo hæc propheta referebat, regnum præterierat babylonium, et omnem Asiam Medorum potentia possidebat* (1). Mais il y a cependant lieu de présumer que le silence sur le premier chariot n'est pas tel qu'on le suppose, et que c'est précisément de ce chariot qu'il est parlé au ℣ 7. où les copistes vraisemblablement ont confondu אמצים, *fortes*, avec אדמים, *rufi*. Les chevaux du ℣ 7. sont assez évidemment différens de ceux du ℣ 6. où il est parlé de ceux du second, du troisième et du quatrième chariot ; et ils n'en sont différens que parce que ce sont les chevaux roux, *rufi*, du premier. Alors ce premier chariot représente, non l'empire des Babyloniens qui n'existoit plus, et dont il n'y avoit plus rien à dire, mais l'empire des Romains, qui paroît ici le premier, parce qu'en effet son origine est plus ancienne que l'empire même des Perses qui sont ici au second rang ; et néanmoins ses grandes conquêtes ne sont ici placées qu'après celles des autres empires, parce qu'en effet c'est après leur ruine, et par leur ruine même qu'il acheva d'étendre sa domination. Alors le second empire étant celui des Perses, et le troisième celui des Grecs sous Alexandre, le quatrième est particulièrement celui des Séleucides supérieur à celui des Lagides. Saint Jérôme passe ensuite au sens allégorique, sur quoi il renvoie à ce qu'il a déjà dit des quatre cornes : *Juxta allegoriam quæcumque in quatuor cornibus et quatuor fabris diximus, etiam in præsenti loco accipiamus* (2). Mais il y a lieu de présumer que cette prophétie ressemble à celles de Daniel sur les empires, en ce que dans celle-ci comme dans celles-là, le sens littéral et immédiat est l'unique. Saint Jérôme termine ici son premier livre sur ce prophète, et en passant au second, il observe que nous passons de l'obscurité à une obscurité encore plus grande : *Ab obscuris ad obscuriora transimus* (3). Il suppose que le prophète parle de deux couronnes, parce qu'en effet au ℣ 11. on lit au pluriel *coronas;* ce qui a donné lieu de supposer qu'au ℣ 14. il falloit lire,

(1) *Hier. in Zachar.* VI. *tom.* III. *col.* 1734. — (2) *Ibid. col.* 1735. — (3) *Prol. in libr.* II. *ibid.*

Et coronæ erunt, quoiqu'en effet l'hébreu y dise au singulier : *Et corona erit.* Il suppose donc d'abord avec les Juifs que l'une de ces couronnes étant pour Jésus, fils de Josédec, l'autre est pour Zorobabel ; il semble dire que dans ce premier sens, le pontife est lui-même désigné par ces mots qui lui sont adressés : *Ecce vir, Oriens nomen ejus.* Il suppose que le ℣ 13. regarde Zorobabel et Jésus, quoique Zorobabel n'y soit pas nommé, mais seulement caractérisé ; et qu'ainsi c'est de ces deux hommes qu'il est dit : *Et consilium pacis erit inter illos duos.* Mais en même temps il avoue que ce sont là les efforts des Juifs pour expliquer le sens littéral : *Hæc juxta historiam Circumcisio conatur exponere* (1). Il passe de là au sens spirituel : *Nobis autem incumbit necessitas juxta Septuaginta interpretes dicere quæ nostri dixere majores.* Il tire des premiers versets un sens moral ; mais lorsqu'il vient ensuite à ces mots adressés au pontife Jésus : *Ecce vir, Oriens nomen ejus*, il n'y considère que le sens prophétique qui regarde Jésus-Christ ; et alors il rapporte à Jésus-Christ seul les deux versets 12. et 13. Voici donc comment il les explique (2) : *Non Jesum dividimus, nec duas personas in una possumus facere persona : sed ipse qui* Jesus *appellatur, eo quod salvaverit mundum, et Oriens dicitur, quia in diebus ejus orta est justitia ; et canitur in psalmo* (3) : Veritas de terra orta est, *eo quod de utero virginali in seculorum consummatione generatus dixerit* (4) : Ego sum veritas.... *Iste igitur qui nostris virtutibus coronatus est, orietur et appellabitur* Oriens. *Ad quem locutus est Pater* (5) : Filius meus es tu ; ego hodie genui te : *Et subter eum orietur multitudo credentium, et ædificabit domum Domini, Ecclesiam ; et ipse accipiet virtutem et decorem ac profectum et gloriam singulorum : et sedebit et dominabitur in throno suo, in throno David, de quo et in Evangelio scriptum est* (6) ; *et erit sacerdos a dextris ejus*, sive juxta hebraicum, super thronum suum : *quia ipse et rex et pontifex est ; et sedebit tam in regali quam in sacerdotali throno, et consilium pacificum erit inter utrumque : ut nec regale fastigium sacerdotalem deprimat dignitatem, nec sacerdotii dignitas regale fastigium ; sed in unius gloria Domini Jesu utrumque consentiat.* Il achève d'expliquer les derniers versets

(1) *Hier. prolog. in libr.* II. *col.* 1738. — (2) *Ibid. col.* 1739. — (3) *Psal.* LXXXIV. 12. — (4) *Joan.* XIV. 6. — (5) *Psal.* II. 7. — (6) *Luc.* I. 32.

dans un sens moral. Mais il y a lieu de présumer que tout ce chapitre n'a qu'un seul sens, de manière que la prophétie du ℣ 12. : *Ecce vir Oriens nomen ejus*, ne se rapporte qu'à Jésus-Christ seul; et que le ℣ 13. se rapporte à Zorobabel et au pontife Jésus : le pontife y est désigné par le mot *sacerdos;* si Zorobabel n'y est pas nommé, c'est peut-être par quelque méprise de copiste; mais il y est du moins caractérisé, et c'est à ces deux hommes que se rapportent naturellement ces paroles : *Et consilium pacis erit inter illos duos.* Ce qui peut cependant montrer que ces deux hommes représentent Jésus-Christ, en qui ces deux qualités sont unies.

XII. Objet du chapitre VII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE VII. Ce chapitre regarde les jeûnes observés par les Juifs pendant la captivité. Les Juifs demandent s'ils les continueront. La réponse du Seigneur se trouve ici couverte de quelque obscurité; mais on y voit cependant assez qu'il ne les ordonne point, et qu'il fait entendre que ce qu'il ordonne avant tout, c'est de faire le bien et de s'abstenir du mal. Saint Jérôme observe que le jeûne du cinquième mois étoit en mémoire de la prise de Jérusalem; et celui du septième, en mémoire du meurtre de Godolias : et que ces jeûnes par eux-mêmes ne suffisoient pas pour fléchir la colère de Dieu : *Quando jejunabatis et plangebatis in quinto mense captivitatis Jerusalem, et in septimo mense, quando Godolias interfectus est ab Ismael, per annos septuaginta desolationis templi et subversionis Jerusalem, numquid mihi proderat quod jejunabatis? Et e contrario, si quando manducatis et bibitis, numquid non vobis et comeditis et potatis? Neque enim his rebus placatur Deus, sed bonis operibus, et si illius præcepta faciamus : quia esca nos non commendat Deo* (1). Il avoue ensuite qu'il faut se contenter de cette interprétation littérale, sans faire de vains efforts pour chercher ici un autre sens, qui n'auroit aucun fondement solide : *Priore simus explanatione contenti, et non inclinemur ad falsos commentantium conatus, qui de interpretationis errore venerunt* (2). Il continue d'expliquer littéralement le reste du chapitre. En finissant il ajoute quelques réflexions prises du sens moral, et témoigne qu'il passe exprès rapidement sur ce qui est clair pour s'étendre davantage sur ce qui est obscur : *Quæ plana sunt, velociter*

(1) *Hier. in Zachar.* VII. *tom.* III. *col.* 1740. — (2) *Ibid. col.* 1741.

transeamus, ut in obscuris spatium disserendi sit; non enim longos florentesque tractatus, in quibus plausibilis ludit oratio, sed commentarios scribimus, quorum officium est præterire manifesta, obscura disserere (1).

XIII. Objet du chapitre VIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre VIII. Ce chapitre est rempli de promesses faites à Jérusalem et à la maison de Juda. La maison d'Israël s'y trouve comprise. Tous les peuples viendront se joindre aux enfans de Juda pour adorer avec eux le Seigneur. Saint Jérôme applique cela d'abord selon la lettre, aux Juifs qui depuis Cyrus commençoient à jouir de l'effet des promesses que le Seigneur leur avoit adressées par les anciens prophètes, et qu'il leur renouveloit par la bouche de Zacharie. De là il passe au sens spirituel, joignant ensemble le sens moral qui regarde l'ame fidèle, et le sens allégorique qui regarde l'Eglise, à laquelle ces ames appartiennent (2) : *Nulli dubium est, Sion et Jerusalem, speculam et visionem pacis, posse accipi animas fidelium, quibus cum peccaverint, iratus Dominus tradit eas captivitati, ut quæ Deum per bona prosperaque non senserant, per mala sentiant et adversa : cumque egerint pœnitentiam, revertetur Dominus ad Sion, et habitabit in medio Jerusalem, quam unam atque eamdem intelligimus civitatem : et in quibus ante regnabant vitiorum peccatorumque mendacia, postea Christus veritas commorabitur : et mons Domini exercituum vocabitur mons sanctus, de quo dicitur* (3) : Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion. *Et* (4) Magnus Dominus et laudabilis nimis, in civitate Dei nostri, in monte sancto suo. *De quo Isaias Michæasque clamitant* (5) : In novissimo dierum erit mons Domini præparatus in vertice montium, etc..... *De hoc monte et de hac civitate, et apostolus Paulus.... sacrata oratione disputans, ait* (6) : Accessistis ad montem Sion, et civitatem Dei viventis, Jerusalem, cœlestem, etc. Il continue d'expliquer la suite de ces promesses, en les appliquant d'abord à Jérusalem remise en liberté par Cyrus, et ensuite à l'Eglise rachetée par Jésus-Christ (7) : *Quod si referimus ad Ecclesiam, de qua dicitur* (8) : Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei.... *quis poterit ambigere plateas Ecclesiæ esse virtutes, in*

(1) *Hier. in Zachar.* VII. *tom.* III. *col.* 1743. — (2) *Hier. in Zachar.* VIII. *tom.* III. *col.* 1744. — (3) *Psal.* CXXIV. 1. — (4) *Ps.* XLVII. 2. — (5) *Isai.* II. 2. *et* 3. *Mich.* IV. 1. *et* 2. — (6) *Hebr.* XII. 22. — (7) *Hier. loco citato, col.* 1745. — (8) *Psal.* LXXXVI. 3.

quibus sapientia agit fiducialiter, et in murorum summitatibus prædicatur? Il continue de suivre cette interprétation, et compare l'étonnement des Juifs sous Zorobabel avec celui des Chrétiens au temps du triomphe de l'Eglise sous Constantin, en considération de la violence des persécutions qu'ils avoient éprouvées, et dont la captivité de Babylone avoit été l'image : *Hæc persecutionis tempore in ecclesiis Christi expleta conspeximus, quando in tantam rabiem persecutorum feritas excitata est, ut etiam conciliabula nostra destruerent, divinos libros ignibus traderent; omnes insulæ, metalla, carceres, confessorum et martyrum catenatis gregibus implerentur. Quis eo tempore crederet rursum ecclesias construendas ab his ipsis qui ante destruxerant? non quod iidem homines fuerint, sed quod eadem regalis potestas quæ prius sedebat in insidiis cum divitibus, et quasi senatusconsulto Christi nomen conabatur extinguere : nunc expensis reipublicæ ecclesiarum basilicas extruat, et exaltet summa fastigia; ut non solum laquearia et tecta fulgentia auro decoret, sed parietes diversi marmoris vestiat crustis, et divinos libros quos prius tradebat incendio, nunc deauratos et purpuratos, et gemmarum varietate distinctos, in custodiam romani veneretur status* (1). Plus loin il ajoute (2) : *Hæc Judæorum alii dicunt, post Zorobabel et Nehemiam ædificato templo, et muris civitatis extructis, et statu judaico restituto, a Machabæis et diversis principibus qui usque ad Herodem rexere Judæam, esse completa : alii in consummatione mundi sub Christo, quem frustra præstolantur, explenda commemorant. Nos autem et illo tempore, id est post Zorobabel et Nehemiam, dicimus ex parte completa, et quasi in typis et imaginibus præcessisse, quando populus reductus est de captivitate, et habitabit in Jerusalem, et Dei populus appellatus est, et rursum Dominus vocatus est Deus eorum; nequaquam in mendacio et iniquitate, sed in veritate et justitia : et nunc plenissime sub Domino Salvatore, in Ecclesia, id est, in vera Jerusalem, promissionem rebus expleri, maximeque quia dicitur* : Ecce ego salvabo populum *meum* de terra Orientis et de terra Occidentis, *de quibus et Dominus in Evangelio loquebatur* (3) : Multi de Oriente et Occidente

(1) *Hier. in Zachar.* VIII. *tom.* III. *col.* 1746. — (2) *Ibid.* — (3) *Matth.* VIII. 11.

venient, et accubabunt in regno cœlorum cum Abraham, Isaac et Jacob. Il continue d'expliquer sous ce point de vue la suite des promesses. Il vient de là aux quatre jeûnes dont parle le prophète; et il rapporte ce que les Juifs disoient de l'origine de ces jeûnes : *Jejunium quarti mensis, qui apud Latinos vocatur Julius, die septima et decima ejusdem mensis, illud arbitrantur : quando descendens Moyses de monte Sina tabulas legis abjecerit atque confregerit; et juxta Jeremiam muri primum rupti sint civitatis. In quinto mense, qui apud Latinos appellatur Augustus : cum propter exploratores terræ sanctæ seditio orta esset in populo, jussi sunt montem non ascendere, sed per quadraginta annos longis ad terram sanctam circuire dispendiis; ut exceptis duobus Caleb et Josue, omnes in solitudine caderent. In hoc mense et a Nabuchodonosor, et multa post secula a Tito et Vespasiano, templum Jerosolymis incensum est atque destructum, capta urbs Bethel, ad quam multa millia confugerant Judæorum, aratum templum in ignominiam gentis oppressæ a Tito Annio Rufo. In septimo vero qui apud nos appellatur October, sicut supra diximus, occisus est Godolias, et Judæ tribus ac Jerusalem reliquiæ dissipatæ. Legamus Jeremiam. Mense decimo, qui apud nos Januarius dicitur, eo quod janua anni sit atque principium, Ezechiel in captivitate positus audivit, et cunctus populus captivorum quinto mense templum esse subversum : quod plenissime in eodem propheta cognoscimus* (1). Il passe rapidement sur ce point; il continue d'expliquer ces promesses, et il dit : *Quod de Jerusalem et Zorobabel, sive post Zorobabel, diximus, rectius et plenius refertur ad Christum et Jerusalem, quæ intelligitur Ecclesia : et tunc de terrarum toto orbe, et populos et gentes ad offerenda in templo Domini sacrificia concursuras. Persecutionis quoque tempore ut ante perstrinximus, magistri et sacerdotes Ecclesiæ audacter captivis et credentibus repromittunt : quod rursum ædificandæ sint* παροικίαι, *et pacis reddenda tranquillitas, et in ecclesiis facies Domini deprecanda* (2). Il revient encore une fois à comparer l'interprétation des Juifs et l'interprétation des Chrétiens relativement aux dernières promesses de ce chapitre : *Quidam ex Judæis hæc sub*

(1) *Hier. in Zachar.* VIII. *tom.* III. *col* 1752. — (2) *Hier. loco citato, col.* 1753.

Zorobabel, et post Zorobabel dicunt esse completa. Alii in futurum tempus differunt, quando Christum sperant esse venturum. Nos autem in adventu Domini Salvatoris, quando de Maria natus est virgine, et rectius et verius intelligimus (1). Et plus loin il ajoute : *Ubi manifestissima prophetia est, et de Christi atque apostolorum ejus prædicatur adventu, et de fide universarum gentium, nihil amplius requiramus* (2).

XIV. Remarques sur les promesses contenues dans le chap. VIII., et particulièrement sur celles du ℣ 7. du même chap. Est-il vrai que ces promesses n'aient eu aucun accomplissement dans l'établissement de l'Eglise, et qu'elles ne puissent regarder que le rappel futur des Juifs? est-il vrai qu'elles doivent avoir alors un accomplissement littéral en faveur des Juifs, et que Jérusalem doive alors être rebâtie? Que signifient ici Israël, Juda et Jérusalem?

Le P. Houbigant convient que l'accomplissement de ces promesses s'étend au delà des temps qui ont précédé Jésus-Christ ; mais il prétend que ces promesses n'ont point été accomplies dans l'établissement de l'Eglise, et qu'elles ne le seront que dans le rappel futur des Juifs. Il s'appuie principalement sur cette parole du verset 7. qu'il traduit ainsi : *Ego liberabo populum meum ab Oriente et ab Occasu solis.* « Le Seigneur, dit-il, ajoute cette » parole pour faire entendre aux Juifs à qui Zacharie par» loit, que cela ne regarde point leur temps, mais que » cela annonce un autre temps, et un autre état de leur » nation. Car les Juifs, lorsque la captivité de Babylone » fut finie, revinrent de l'Aquilon ou de l'Orient, mais » non pas *de l'Occident ;* et cette parole ne peut marquer » d'autre temps que celui de leur dernier retour, lorsque » de toutes les régions du monde ils reviendront en foule » à la nouvelle Jérusalem, et y établiront une nouvelle » république, qui par la réputation de sa sainteté attirera et » amenera à elle beaucoup de nations, comme il est prédit » à la fin de ce chapitre. Il n'est pas permis d'entendre » cela des Juifs ni des gentils qui reçurent la foi à la pré» dication des apôtres. Cela ne peut s'entendre des Juifs, » puisque Dieu n'a pas alors délivré leur nation, qu'il étoit » près de disperser. Cela ne peut s'entendre des gentils, » puisque les gentils n'étoient pas le peuple de Dieu, *po» pulum meum*, avant qu'il les appelât *de l'Orient et de » l'Occident.* » On peut ici répondre que quand Jésus-Christ dit : *J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail, et il faut que je les amène* (3), il parloit certainement des gentils ; et quoique les gentils ne pussent devenir ses brebis qu'en entrant dans son bercail, il les appelle néanmoins ses brebis, parce qu'elles devoient y entrer. Ainsi

(1) *Hier. in Zachar.* VIII. *tom.* III. *col.* 1754. — (2) *Ibid. col.* 1755. — (3) *Joan.* X. 16.

quoique les gentils n'eussent pas encore reçu la foi par laquelle ils sont devenus le peuple de Dieu ; néanmoins dans les desseins de Dieu ceux qu'il avoit choisis pour être son peuple, étoient son peuple ; et c'étoit son peuple qu'il sauvoit de l'Orient et de l'Occident en appelant les gentils du milieu des nations pour les faire entrer dans son Eglise. On objectera peut-être que le prophète annonce ensuite expressément la conversion des gentils ; qu'ainsi lorsque le Seigneur parle ici de son peuple, cela doit plus naturellement s'entendre du peuple juif. Mais les Juifs étoient alors dispersés dans tout l'empire ; il y en avoit certainement du côté de l'Occident comme du côté de l'Orient, puisqu'il y en avoit jusqu'à Rome, où saint Paul leur parla. D'ailleurs il est certain que de ces Juifs ainsi dispersés, plusieurs embrassèrent la foi à la prédication des apôtres. Ainsi Dieu les sauva de l'Orient et de l'Occident. Si l'on objecte que ce ne fut pas le plus grand nombre ; que ce furent des restes sauvés par grace comme dans la Judée, et non pas la nation même, le peuple du Seigneur, c'est qu'en effet l'entier accomplissement de la promesse est réservé pour le temps du rappel futur des Juifs. Mais ce dernier accomplissement n'oblige point de nier le premier qui, bien que moins étendu, fut cependant aussi réel que celui qui est réservé pour l'avenir. Et en admettant un accomplissement futur plus entier que le premier, il ne faut pas transporter alors à la nation juive, encore moins à une Jérusalem terrestre, les promesses qui appartiennent à l'Eglise de Jésus-Christ. Cette *Jérusalem*, à laquelle les Juifs seront ramenés de l'Orient et de l'Occident, et vers laquelle tous les peuples accourront avec eux, n'est point une Jérusalem matérielle qui jamais ne pourroit être assez vaste pour contenir une si grande multitude dans son sein ; c'est l'Eglise même de Jésus-Christ, qui, comme nous l'avons vu, est comparée à *une ville sans mur*, parce qu'elle est ouverte à tous, et qu'il n'y a point de multitude, si grande qu'elle puisse être, que l'Eglise ne puisse contenir dans son sein. Le prophète fait même assez entendre que telle est la Jérusalem dont il parle, lorsqu'il distingue expressément ici *les deux maisons de Juda et d'Israël ;* car comme nous l'avons déjà vu bien des fois, et comme nous le verrons encore évidemment dans la suite de ce livre même, *Juda* dans le style mystérieux des prophètes représente le peuple chrétien,

et *Israël* le peuple juif qui est Israël selon la chair. *Juda* et *Jérusalem* ne représentent donc point ici la nation juive ni une Jérusalem terrestre; c'est *Israël* qui représente ici la nation juive; *Juda* est le peuple chrétien, et *Jérusalem* est l'Eglise de Jésus-Christ; de là vient aussi que le prophète après avoir si bien distingué *Israël* et *Juda*, ne parle plus ici d'*Israël*, mais uniquement de *Juda*. C'est qu'alors l'effet des bénédictions du Seigneur sur la maison d'Israël, sera de la réunir avec la maison de Juda, c'est-à-dire, de réunir le peuple juif avec le peuple chrétien, de manière qu'il n'y aura plus qu'une seule maison qui sera *la maison de Juda*, un seul peuple qui sera le peuple chrétien formé des deux peuples, des Juifs et des gentils réunis en Jésus-Christ, et tous également citoyens de Jérusalem qui n'est autre que son Eglise. *Le vrai Juif*, dit saint Paul, *n'est pas celui qui l'est au dehors; et la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair; mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision véritable est celle du cœur, qui se fait par l'esprit et non selon la lettre; et ce vrai Juif tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu* (1). Cela sera également vrai dans tous les temps; au temps du rappel futur des Juifs, comme au temps de leur réprobation. Le vrai Juif selon l'esprit, sera toujours le chrétien, soit qu'il soit juif ou gentil; et c'est à ces Juifs spirituels que viendront alors se joindre les gentils de toutes les nations qui abandonneront leurs erreurs et leurs superstitions pour embrasser la foi en Jésus-Christ, et se soumettre à son Eglise. C'est aux Chrétiens, juifs ou gentils, que viendront se joindre ceux qui voudront avoir part aux bénédictions célestes; c'est à Jésus-Christ que viendront se soumettre ceux qui voudront être citoyens de la Jérusalem céleste. Voilà l'objet des promesses; voilà le digne objet de nos espérances.

XV. Objet du ch. IX, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IX. Ce chapitre contient d'abord quelques prophéties contre les Syriens, les Phéniciens et les Philistins; il y a cependant quelques promesses en faveur des Philistins. Ensuite est annoncé l'avénement du Messie. Cette annonce est accompagnée de diverses promesses en faveur de Juda et d'Ephraïm; le Seigneur les armera de force contre les Grecs; et il donnera à son peuple les biens les plus excellens. On croit communément que les prophéties contenues

(1) *Rom.* II. 28. *et* 29.

dans ce chapitre se rapportent en partie au temps qui a précédé Jésus-Christ, au temps d'Alexandre, au temps des Machabées, et en partie au temps même de Jésus-Christ, soit selon le sens littéral, soit selon le sens figuré. Saint Jérôme combat encore ici les fausses idées des Juifs ; *Judæi hæc omnia in adventu Christi, quem sibi ultimo tempore repromittunt, dicunt esse complenda : ut et terra Hadrach, et Damascus et Emath, et Tyrus et Sidon, et Ascalon et Gaza, Accaron quoque et Azotus, et Philisthiim, potentissimo regi colla submittant, et ei serviant habitanti in Jerusalem : nullusque audeat elevare contra Israel manum, pacatis omnibus per circuitum. Quæ nos universa spiritualiter in adventu Domini, et in Ecclesia ejus transacta convincimus* (1). Il entre dans le détail de cette interprétation ; et il la tire principalement du sens moral, insistant particulièrement sur la signification de ces différens noms considérés selon leur étymologie hébraïque : *Nominum expressimus etymologias, ut sensum breviter percurramus* (2). Nous ne pouvons ici le suivre dans ce détail. Il vient ensuite à cette prophétie qui annonce manifestement l'avénement de Jésus-Christ ; et voici comment il l'explique (3) : *Hanc prophetiam evangelistæ scribunt esse completam quando Dominus ingressus est Jerusalem, sedens super asinum et pullum asinæ : et puerorum cum palmarum ramis occurrit turba, clamantium* (4) : Benedictus qui venit in nomine Domini : hosanna in excelsis : *et increpantibus pharisæis cur non corriperet clamantes pueros, respondit :* Non legistis (5) : Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem ? *Exultat ergo Sion et jubilat Jerusalem, una atque eadem civitas* (*Sion enim arx est Jerusalem*), *quia venit ei Rex suus, qui omnium prophetarum vaticiniis repromissus est. Justus et ipse* Salvator, *id est* Jesus, *sicut angelus interpretatus est, loquens ad Virginem* (ou plutôt, *ad Joseph*) (6) : Et vocabitur Jesus, quia ipse salvum faciet populum suum a peccatis suis. *Pauper quoque, sive ut Septuaginta transtulerunt,* mansuetus, *qui cum dives esset, pro nobis pauper factus est, et dicit in Evangelio* (7) : Discite a me, quia mansuetus sum et humilis corde. *Et ascendens super asinam subjugalem sive super pullum novum, utrumque videlicet*

(1) *Hier. in Zachar.* IX. *tom.* III. *col.* 1756. — (2) *Ibid. col.* 1757. — (3) *Ibid. col.* 1759. — (4) *Matt.* XXI. 9. — (5) *Ps.* VIII. 3. — (6) *Matt.* I. 21. — (7) *Matt.* XI. 29.

populum, circumcisionis et præputii, quorum prior gravissimum legis portaverat jugum, sicut in Actis apostolorum scriptum est (1) : Nec nos, nec patres nostri potuerunt portare grave legis jugum. *Unde et Paulus scribit ad Galatas, qui circumcidi volebant* (2) : State, et nolite iterum jugo servitutis contineri. *Pullus autem novus, gentilium multitudo, frena non habens legis, nec rectus ab aliquo, sed semper in præcipitiis et in voraginibus idololatriæ elisus atque confractus, Domini sessione didicit ambulare et rectam viam ingredi.* Il continue de chercher le sens spirituel dans toute la suite de la prophétie, même jusque dans ce qui pourroit, selon la lettre, se rapporter au temps des Machabées ; en sorte qu'après avoir remarqué que, selon la lettre, les enfans des Grecs peuvent ici représenter les Macédoniens, c'est-à-dire, les successeurs d'Alexandre le Macédonien, il pense que dans le sens spirituel, selon lequel *Ephraïm* peut représenter les hérétiques, *les enfans des Grecs* peuvent représenter les philosophes païens : *Suscitante Domino filios Sion, hoc est filios Ecclesiæ, et contrariorum dogmatum magistri, et philosophorum omnis assertio, atque argumenta gentilium destruentur* (3). Il vient de là au froment et au vin mystérieux dont parle le prophète ; et il y reconnoît le mystère de la divine eucharistie (4) : *Nos frumentum electorum sive juvenum, et vinum germinans virgines, sive vinum boni odoris ad virgines, intelligimus Dominum Salvatorem, qui loquitur in Evangelio* (5) : Nisi granum tritici cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum permanet ; sin autem moriatur, majores fructus affert. *De hoc tritico efficitur ille panis, qui de cœlo descendit, et qui confirmat cor hominis. Hunc panem comedunt qui in Christo robusti sunt, et ad quos Joannes evangelista loquitur* (6) : Scribo vobis, juvenes ; quia sermo Dei in vobis manet, et fortes estis, et vicistis malignum. *Qui frumentum est electorum, sive juvenum, ipse est et vinum quod lætificat cor hominis ; et bibitur ab his virginibus quæ sunt sanctæ corpore et spiritu, ut inebriatæ atque gaudentes sequantur Ecclesiam, et dicatur de eis* (7) : Adducentur regi virgines post eam : proximæ ejus afferentur tibi : afferentur in lætitia et exultatione.

(1) *Act.* xv. 10. — (2) *Galat.* v. 1. — (3) *Hier. in Zachar.* ix. *col.* 1761. — (4) *Ibid. col.* 1763. — (5) *Joan.* xii. 24. — (6) *Joan.* ii. 14. — (7) *Psal.* xliv. 15. 16.

XVI. Objet du chapitre x, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre x. Ce chapitre est rempli de promesses : on y trouve dans les premiers versets quelques reproches contre les prévaricateurs; mais ensuite le Seigneur revient aux promesses, et y comprend également les deux maisons d'Israël et de Juda. Saint Jérôme commence par montrer la liaison de ce chapitre avec le précédent selon le sens littéral, mais de manière cependant que celui-ci dès les premiers versets conduit à Jésus-Christ : *Ista felicitas quæ in Machabæorum tempore promissa est, quando sancti lapides elevati sunt super terram, et res israelitica crevit in majus, in tantum ut rursum frumento legis populi vescerentur, et vino Sancti Spiritus inebriarentur virgines vestræ, ex parte promittitur. Ceterum quia jam extremum tempus est prophetarum, et mundus declinat ad finem; et omnia quæ prædicta sunt sui terminum præstolantur, Petite a Domino, ut det vobis pluviam serotinam : ut Christus qui promissus est, veniat et tribuat vobis rores et nives* (1). Il étend cette vue, et il passe à un second sens qui nous conduit au second avénement de Jésus-Christ (2) : *Possumus autem juxta spiritualem intelligentiam dicere quod credentes in Christo, Dominus adhortetur ut petant serotinam pluviam in consummatione mundi, quando plenitudo donanda est gratiæ, et singulis in agro suo herba succrescet, ita ut possint dicere* (3) : Dominus regit me, et nihil mihi deerit; in loco pascuæ ibi me collocavit; super aquas refectionis educavit me. *Omnia enim simulacra, et divini, et somniatores frustra locuti sunt, et vane consolabantur. Quod de hæreticis loquitur, qui sub nomine christiano non intelligunt, nec de quibus dicant, nec de quibus affirment; et attendunt spiritibus erroneis, et magistris dæmoniorum in hypocrisi mendacia loquentium, et cauteriatam habentes conscientiam; ut nequaquam credentes, eorum consolationibus abducantur, qui vana promittunt : et propterea traditi sunt Satanæ in interitum carnis, et abducti in captivitatem regis Babylonii, et affligentur, quia Christum pastorem non habent, quem sibi falso nomine repromittunt.* Il montre l'imperfection et l'insuffisance du premier sens relatif au temps des Machabées lorsqu'il dit : *Quæramus historiam quando Judas et Israel adversum Græcos pariter dimicarint : vel quo*

(3) *Hier. in Zachar.* x. *tom.* III. *col.* 1764. — (2) *Ibid.* — (3) *Ps.* XXII. 1. 2.

tempore Ephraim de captivitate Assyria sit reversus, quando juxta Ezechiel duæ virgæ, id est, Judas et Ephraim, junctæ sint, et in unum baculum copulatæ(1). Il réfute ensuite les fausses idées des Juifs qui cherchent dans les temps postérieurs à Cyrus, ou qui attendent pour la fin des siècles un accomplissement littéral de ces prophéties qui leur promettent de traverser la mer et les fleuves pour revenir de l'Assyrie et de l'Egypte : *Narrant Hebræi captivum populum Judæorum, non solum in Medos et Persas, sed in Bosphorum quoque et septentrionalem plagam ab Assyriis atque Chaldæis esse translatum, et postea eos ex parte revocatos, Dei eos ad se convertente clementia; et hoc esse quod nunc dicitur :* Transibunt in mari angusto, *Propontidis angustias, quæ Chalcedonem et quondam Byzantium brevi freto dividunt.* Et percutiet, *inquit*, Dominus (*vadens ante populum suum*), maris fluctus, et confundentur omnia profunda fluviorum : *ut olim factum est Jordane siccato, et mare Rubrum transgressus est populus in deserto. Cumque fuerit de captivitatis profundo et malorum amaritudine liberatus, humiliabitur Assur, et Ægypti imperium recedet ab eis. Et confortabuntur in Domino, et in nomine illius ambulabunt in terra Israel, dicit Dominus. Hæc ut ab Hebræis nobis tradita sunt, nostræ linguæ hominibus expressimus : fidem dictorum ad eos a quibus sunt dicta referentes. Ceterum nos qui Christi censemur nomine, occidentem relinquimus litteram, et sequimur spiritum vivificantem, immo spiritualia spiritualibus comparantes, non Bosphorum et siccitatem rursum maris, et arentia fluenta Jordanis quæ fabularum similia sunt, sed dignam in servos suos Dei clementiam quærimus : quo præeunte nobis aperiente viam, transimus maris fretum, sive angustum mare, quod peccatoribus latissimum est... In hoc mare seculi, in quo sanctorum numerus coarctatur, et in tribulatione positus est, descenderunt apostoli et primus Dominus, ut nos de amaris fluctibus liberaret* (2).

XVII. Remarques sur les promesses contenues dans

Le P. Houbigant pense que ces quatre derniers versets regardent ce qu'il appelle le dernier retour des Juifs, leur retour futur, non-seulement à la foi, mais dans leur propre terre ; retour qui selon lui est ici représenté sous

(1) *Hier. in Zachar.* x. *tom.* III. *col.* 1766. — (2) *Ibid. col.* 1769.

les quatre derniers versets du chap. x. Regardent-elles le retour futur des Juifs, et leur retour non-seulement à la foi, mais dans leur propre pays? N'ont-elles point déjà eu un premier accomplissement dans l'établissement de l'Eglise? et le nouvel accomplissement qu'elles pourront encore avoir, doit-il être pris dans un sens littéral ou dans un sens spirituel?

des métaphores prises des miracles que Dieu fit pour les ramener de l'Egypte dans la terre de Chanaan : sur quoi il nous renvoie à ce qu'il a dit sur Isaïe, chapitre XI. (et non pas II) ℣ 11. et suiv. Comme en effet nous y avons déjà examiné cette prétention, nous pouvons aussi nous-mêmes renvoyer à ce que nous avons dit sur le même texte. Nous observerons seulement ici que d'après ce que saint Jérôme vient de dire sur cela, il est assez clair que cette prétention nous rameneroit aux fausses idées de ces Hébreux à qui ce saint docteur laisse judicieusement le soin de prouver la vérité de ce qu'ils avancent. Cette prétention nous rameneroit à cette lettre qui tue ceux qui s'y attachent. Au reste nous conviendrons volontiers que ces prophéties peuvent en effet regarder le retour futur des Juifs, non dans leur pays, mais à la foi de leurs pères; et toujours sans méconnoître pour cela le premier accomplissement qu'elles ont pu avoir sur cette nation même dans l'établissement de l'Eglise, c'est-à-dire, sur les restes qui furent alors sauvés par grace, comme le seront les derniers restes qui reviendront un jour lorsque toute la nation sera rappelée. La manière toute spirituelle dont ces promesses ont été alors accomplies, montre quel sera leur accomplissement dans les derniers temps. Les Juifs qui furent convertis à la foi hors de la Judée, ne furent point alors ramenés en Judée, mais ils furent introduits dans l'Eglise; telle est la Jérusalem à laquelle il faut appartenir pour avoir part aux promesses qui lui sont faites; telle est celle à laquelle les Juifs seront un jour ramenés.

XVIII. Objet du chapitre XI, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XI. Ce chapitre est entièrement mystérieux. L'incendie du temple et la ruine de Jérusalem par les Romains s'y trouvent annoncés. Zacharie sous la forme d'un pasteur y représente Jésus-Christ. Il annonce le retranchement de trois pasteurs infidèles dans l'intervalle d'un mois. La rupture de ses deux houlettes représente la réprobation des Juifs. Les trente deniers qui lui sont donnés pour sa récompense, sont l'image de ceux qui furent le prix du sang de Jésus-Christ. Le pasteur insensé peut représenter ceux qui sont devenus les chefs des Juifs depuis leur réprobation. Saint Jérôme qui commence ici le troisième et dernier livre de son commentaire sur ce prophète, adressé à saint Exupère de Toulouse, avoue que depuis le commencement de ce chapitre jusqu'à la fin du livre, il voit tant de mystères, qu'il a besoin de la miséricorde de

Dieu, et des prières du saint évêque pour ne point trouver d'écueils dans sa course, et ne point donner lieu aux calomnies de ses ennemis : *Quæ tantis sunt contexta mysteriis, ut misericordia Dei et tuis indigeamus orationibus, ne cursus noster aliquo præpediatur errore, et malevolis justa sit occasio detrahendi, qui ad hoc solum linguas habere se putant, ut proximos lacerent, et duritiam frontis attritæ verborum rabie consolentur* (1). Le sens spirituel se trouve donc ici inséparable du sens littéral, parce que la lettre même du texte nous conduit nécessairement au sens mystérieux qu'elle renferme, en sorte qu'il n'y a point ici d'autre sens littéral que le sens spirituel même. C'est ce qui se manifeste dès les premiers mots de ce chapitre : *Aperi, Libane, portas tuas.* Selon la lettre, le Liban est une montagne de la Palestine ; mais le Liban dont parle le prophète, a des portes, et cette montagne n'en a point. C'est donc ici une expression métaphorique, un langage figuré. Ce Liban, c'est le temple même dont le prophète annonce ici la ruine ; et cette ruine postérieure à celle qui arriva sous les Chaldéens, ne peut s'entendre que de celle qui est arrivée sous les Romains. Ainsi dès le premier pas nous sommes ici conduits jusqu'au temps de Jésus-Christ. C'est aussi ce que saint Jérôme remarque dès le commencement de son commentaire sur ce chapitre : *Perspicue Libanus ad quem prophetalis sermo convertitur, dicens*, Aperi, Libane, portas tuas, *templum intelligitur Judæorum, quod instauratum, immo ædificatum a Zorobabel, rursum a Vespasiano et Tito canitur subvertendum. Et quia Libanum templum appellaverat* μεταφορικῶς, *et in reliquis servat translationem, ut per cedros, et abietes, et quercus Basan, saltumque nemorosum, principes ac sacerdotes et populum significet Judæorum* (2). Plus loin il observe que ces cédres, ces sapins et ces chênes, sont les mêmes que le prophète appelle ensuite pasteurs de ce peuple : *Quos vocaverat cedros, abietes et quercus Basan, et exponens quæ essent istæ arbores, intulerat dicens :* quoniam magnifici vastati sunt ; *nunc per aliam* μεταφορὰν *dicit esse pastores, id est principes atque doctores, et qui primi erant in populo* (3). Il est aisé de reconnoître que le pasteur fidèle représenté par

(1) *Hier. prol. in l.* III. *Explan. Zachar. tom.* III. *col.* 1771. — (2) *Hier. in Zachar.* XI. *tom.* III. *col.* 1771. — (3) *Ibid. col.* 1772.

Zacharie est le Fils de Dieu : *Creator et pastor cujus oves cognoscunt vocem, et sequuntur eam* (1). Mais il n'est pas aisé de dire quels sont les trois pasteurs retranchés en un mois. Saint Jérôme rapporte une interprétation qu'il avoit trouvée dans un commentaire : *Legi in cujusdam commentariis, pastores Domini indignatione succisos, in sacerdotibus et falsis prophetis et regibus intelligi Judæorum; quod post passionem Christi, uno omnia succisa sint tempore* (2) ; et quoiqu'il ne s'attache point à ce sens, c'est peut-être néanmoins le meilleur de ceux qu'il propose. Ce qui fait qu'il n'adopte point cette interprétation, c'est qu'il reprend de très-haut la parabole des deux houlettes ; la première qui est appelée *la douceur*, et dont la rupture représente celle d'une alliance du Seigneur avec tous les peuples, marque, selon ce père, l'alliance du Seigneur avec tous les peuples au temps de Noé ; et la seconde appelée *le cordon*, représente celle que le Seigneur a faite avec les Juifs au temps de Moïse : *Unam virgam vocavit* decorem, *hoc est, sub Noe omne hominum genus sua benedictione protexit, quando instaurato mundo, necdum peccata sorduerant... Et alteram vocavit* funiculum.... *et facta est pars Domini populus ejus Jacob, funiculus hereditatis ejus Israel* (3). De là vient que ces trois pasteurs retranchés en un mois lui paroissent être Moïse, Aaron et Marie leur sœur : *Nobis tres pastores qui in uno mense succisi sunt, Moyses videtur, et Aaron et Maria; quorum Maria in mense primo qui vocatur Nisan mortua est in deserto Sin; et in eodem loco propter aquam contradictionis, eodemque mense, Moyses et Aaron condemnati sunt; ne terram repromissionis intrarent. Atque ita factum est, ut e tribus pastoribus, alia præsenti morte succideretur, alii sententia mortis futuræ* (4). Saint Jérôme continue cette allégorie en expliquant la rupture de la première houlette : *Post vocationem Israelis, et assumptionem virgæ secundæ quæ vocabatur* funiculus, *tulit Dominus virgam primam, totius orbis nationes, quæ vocabatur* decora ; *et abscidit eas a cultu suo, quia veneratæ sunt idola, et omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt. Manifestiusque exponens quæ esset hæc virga, intulit :* ut irritum facerem fœdus meum quod percussi cum omnibus populis : *statim enim ut Israel assumptus est, gentium*

(1) *Hier. in Zachar.* XI. *tom.* III. *col.* 1773. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1775. — (4) *Ibid. col.* 1776.

herba projecta est (1). Quoi qu'il en soit de cette vue, le saint docteur paroît avoir beaucoup mieux pris le sens de la parabole en ce qui concerne la rupture de la seconde houlette (2) : *Postquam a Judæis crucifixus est Dominus et triginta appretiatus argenteis, et pretium sanguinis ejus in sepulturam profecit gentium, quæ peregrinæ erant a lege et mandatis Dei, statim Dominus sententiam suam ultra non differens :* Præcidi, ait, virgam meam secundam, *quæ proprie mea erat.... Quæ secunda virga quondam appellata funiculus et pars mea, a me ideo projecta est, ut dissolverem fœdus et germanitatem atque concordiam, quæ inter Judam fuerat et Israel, et fratres a se invicem separarem : ut in apostolorum et eorum qui egerunt pœnitentiam numero, rursum* Juda *appellaretur, et confitens Deum suum ;* Israel *autem et* Ephraim *et* Joseph *vocarentur, qui in cordis duritia permanentes dixerunt* (3) : Non habemus regem nisi Cæsarem. *Unde non intulit : ut irritum facerem pactum sive testamentum, quod habui cum Juda et Israel, (usque hodie enim pœnitentibus porrigit manum) sed ut de uno populo credentes alios, et alios non credentes inter se divideret, dicens* (4) : Nolite arbitrari quia veni mittere pacem in terram ; non veni mittere pacem, sed gladium. Veni enim separare hominem adversum patrem suum, et filiam adversus matrem suam, et nurum adversus socrum suam : et inimici hominis domestici ejus. Il vient au pasteur insensé, et voici ce qu'il en dit (5) : *Pastor stultus et imperitus, haud dubium quin Antichristus sit, qui in consummatione mundi dicitur esse venturus ; et qualis futurus sit indicatur... Iste pastor ideo consurget in Israel ; quia verus pastor dixerat :* Jam non pascam vos : *qui alio nomine et in Daniel propheta, et in Evangelio et in epistola Pauli ad Thessalonicenses,* abominatio desolationis (6), sessurus in templo Domini *prophetatur, et* se facturus ut Deum (7), *qui et per Isaiam* magnus sensus (8) *dicitur. Et ad hoc venit, non ut sanet, sed ut perdat gregem.... Hunc pastorem susceperе* (peut-être *suscipient*) *Judæi, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et evacuabit illuminatione adventus sui ; ut qui non crediderunt veritati ne salvi fie-*

(1) *Hier. in Zachar.* XI. *tom.* III. *col.* 1776. — (2) *Ibid. col.* 1778. — (3) *Joan.* XIX. 15. — (4) *Matt.* X. 34. *et* 35. — (5) *Hier. loco citato, col.* 1779. — (6) *Dan.* IX. 27. *vel.* XII. 11. *Matt.* XXIV. 15. *Marc.* XIII. 14. — (7) 2. *Thess.* II. 4. — (8) *Isai.* X. 12. *juxta* LXX. *super sensum magnum, super principem Assyriorum.*

rent, credant mendacio, et judicentur, quia consenserunt iniquitati. Les pères ont pensé que quand l'Antechrist paroîtra, il attirera à lui les Juifs, et qu'en effet ils le suivront : ce sentiment est fondé sur ce que Jésus-Christ leur dit dans l'Evangile : *Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me : si alius venerit in nomine meo, illum accipietis* (1). Les pères ont beaucoup insisté sur cette parole ; ils en ont conclu que l'Antechrist viendra au nom de Jésus-Christ même, et que les Juifs le recevront jusqu'à ce qu'Elie vienne les détromper en leur montrant que Jésus le vrai Messie qu'ils ont crucifié, et qui est ressuscité et monté au ciel, ne reparoîtra que quand il descendra du ciel dans l'éclat de sa gloire pour juger les hommes.

XIX. Remarques sur les trois pasteurs retranchés en un mois. Quels peuvent être ces trois pasteurs et comment peut-on entendre ce mois ? Que signifie la rupture de la première houlette ? Comment Dieu rompit son alliance avec les peuples en permettant la ruine des Juifs. Que signifie la rupture de la seconde houlette ? Comment Dieu rompit l'union entre Juda et Israël en abandonnant les Juifs à leur incrédulité.

Le P. Houbigant reconnoît que tout ce chapitre regarde uniquement le temps de Jésus-Christ, et les malheurs qui devoient tomber sur les Juifs dans les jours de leur réprobation. Il reconnoît que le Liban représente ici le temple; que les pasteurs dont le Seigneur se plaint sont les pontifes des Juifs ; que le pasteur représenté par le prophète est Jésus-Christ. Il ne détermine pas quels peuvent être les trois pasteurs retranchés en un mois ; c'est un point qui arrête tous les interprètes. Le P. Houbigant observe seulement que les pontifes changeoient souvent chez les Juifs, depuis que le sacerdoce fut devenu vénal, et donné par les Romains selon leur propre choix. On a proposé de dire que ces trois pasteurs représentent les trois ordres de ceux qui étoient les chefs des Juifs, les pontifes, les docteurs et les magistrats : tous ces chefs leur furent ôtés en peu de temps. Mais comme, selon la remarque du du P. Houbigant, les pasteurs représentent principalement les pontifes, il semble que cette parole pourroit désigner ce qui arriva dans les derniers temps de la république des Juifs lorsque dans la seule année 62 de l'ère chrétienne vulgaire, trois pontifes furent successivement déposés, Ismaël fils de Phabée, Joseph surnommé Cabéi, et Ananus fils d'Ananus : ce fait qui est unique dans l'histoire des Juifs, paroît répondre assez exactement aux termes de la prophétie : voilà trois pasteurs retranchés; et si ce n'est pas dans un seul mois, c'est au moins dans une seule année, qui a pu être représentée par un mois.

Le P. Houbigant reconnoît que la rupture de la première houlette regarde le temps même où tous ces malheurs

(1) *Joan.* v. 43.

éclatèrent sur les Juifs après la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ. Il pense que la rupture de cette houlette appelée *la douceur* annonce que Jésus-Christ n'épargneroit plus ces hommes coupables d'un déicide; qu'il n'empêcheroit plus les peuples d'opprimer cette nation, comme il les en avoit auparavant empêchés par l'alliance qu'il avoit faite sur cela avec les nations voisines; et que cette alliance consiste dans le décret de Dieu, par lequel il retenoit un si grand nombre de nations, et les empêchoit d'opprimer et d'exterminer la foible nation des Juifs. Il paroît que c'est bien en effet le sens de cette parole mystérieuse; c'est du moins celui qui paroît mieux assorti à toutes les parties de cette mystérieuse prophétie.

Le P. Houbigant reconnoît que la rupture de la seconde houlette regarde également le châtiment qui est tombé alors sur les Juifs; mais il suppose que la métaphore du prophète prise de la liaison entre Juda et Israël, est fondée sur ce que depuis que les Juifs étoient revenus de Babylone, il y avoit eu entre les Juifs et les Israélites, c'est-à-dire, entre ceux de la maison de Juda et ceux de la maison d'Israël, une société non-seulement de religion, mais encore de gouvernement; en sorte que cette société dura jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem: après quoi la république des Juifs étant détruite, il se forma entre eux une division quant à la religion, les uns continuant d'observer l'ancienne loi, autant qu'ils le pouvoient, sans temple, les autres faisant profession de la foi en Jésus-Christ. Ainsi il faut toujours en venir à reconnoître que la division dont parle le prophète n'a rapport qu'à la religion, et nullement à la distinction des tribus; ce qui montre qu'il est assez inutile de vouloir ici rappeler la société rétablie entre les deux maisons d'Israël et de Juda depuis la captivité de Babylone. Non-seulement ce rétablissement fut très-imparfait, puisque la plus grande partie de la maison d'Israël ne revint point; mais de plus ce ne fut point entre ces deux maisons que se forma ensuite la division. Ce fut, comme le remarque très-bien le P. Houbigant, entre ceux qui crurent en Jésus-Christ et ceux qui n'y crurent pas. Ceux qui crurent en Jésus-Christ sont ici désignés sous le nom mystérieux de *Juda*, et les autres sous le simple nom d'*Israël*, comme le remarque très-bien saint Jérôme. C'est l'unique sens du texte, et cela confirme le principe si souvent reconnu par saint Jérôme, que dans le style mystérieux des pro-

phètes, *Juda* représente le peuple chrétien, et *Israël* particulièrement le peuple juif.

XX. Quel est le pasteur insensé annoncé par le prophète, et quelle sera sa punition. Ce pasteur peut-il représenter en général les chefs des Juifs? et son châtiment peut-il marquer celui qui est tombé généralement sur les Juifs incrédules comme sur leurs chefs? La Vulgate traduit-elle mal en disant, *gladius super brachium ejus et super oculum dextrum ejus?* Saint Jérôme s'est-il mépris en disant que ce pasteur insensé est l'Antechrist qui doit paroître à la fin des temps? Justification du sens de la Vulgate et de l'interprétation de saint Jérôme.

Le P. Houbigant pense que le pasteur insensé représente les prêtres et les magistrats de la nation juive depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem, parce que non-seulement ils n'avoient à cœur ni la religion ni le salut des brebis, mais qu'ils dévoroient même celles qui pouvoient être encore les plus grasses. « C'étoient, » dit-il, des pasteurs de néant, c'est-à-dire, à qui il ne » restoit rien du pasteur que le seul nom. » Il prétend que dans l'expression de la punition dont ce pasteur insensé doit être frappé, le texte hébreu signifie mot à mot, *siccitas super brachium ejus;* que la Vulgate ne traduit pas bien cela en disant *gladius* au lieu de *siccitas*, puisque l'on voit ensuite *brachium ejus siccabitur*, à quoi répond le mot *siccitas*. Pour expliquer cela, il dit « que le bras des Juifs » est séché depuis qu'ils ne peuvent plus porter les armes : » de même que leur œil droit est couvert de ténèbres, parce » qu'ils ne voient rien dans les livres sacrés, et que » lorsqu'ils les lisent, l'aveuglement de leur esprit fait qu'ils » ne les entendent pas. » Mais on pourroit objecter qu'il ne s'agit pas ici des brebis, ni même de ceux qui peuvent leur tenir lieu de pasteurs : il ne s'agit ni des Juifs en général, ni de leurs chefs; mais d'un seul pasteur, d'un seul de leurs chefs. Car le texte hébreu ne dit point au pluriel : *Væ pastoribus nihili qui gregem deserunt*, comme le traduit le P. Houbigant; mais quoiqu'il y ait de l'équivoque dans l'expression de l'hébreu, on convient assez que tout ce qui précède et ce qui suit demande que l'on traduise au singulier, *Væ pastori nihili, qui gregem deserit;* et ce qui le prouve plus manifestement, c'est que tous les pronoms suivans sont au singulier, *brachium ejus et oculus ejus*, répété deux fois dans la version même du P. Houbigant. Il demeure donc constant qu'il ne s'agit ici que d'un seul pasteur, d'un seul chef des Juifs, lequel par conséquent doit être distingué entre tous les autres; ce qui nous ramène à la pensée de saint Jérôme, que ce pasteur insensé représente celui qui paroîtra un jour à leur tête, et que l'Ecriture et la tradition appellent *l'Antechrit*. On pourroit remarquer que ce pasteur sera vraiment le plus *insensé* des hommes, puisqu'il osera se présenter comme le Messie, et se faire adorer comme Dieu; et que ce sera vraiment *un pasteur de néant*, qui n'aura que le seul nom de pasteur,

sans en avoir la réalité, puisqu'il viendra non pour sauver les ames, mais pour les perdre. On peut encore observer que dans la punition de cet insensé, le mot que le P. Houbigant prend ici pour *siccitas*, est entièrement différent de celui qui exprime ensuite *siccabitur;* que quand on croiroit même apercevoir quelque rapport de ressemblance dans la signification de ces deux termes, il faudroit encore observer que ce mot désigne ce qui doit frapper en même temps le bras et l'œil; et que le prophète a très-bien ensuite distingué le double effet de ce coup, en disant que *le bras sera frappé de sécheresse et l'œil d'aveuglement :* la sécheresse ne regarde donc que le bras, ce n'est donc pas de cette *sécheresse* que le prophète a dit qu'elle tomberoit en même temps sur le bras et sur l'œil : mais puisque les mêmes lettres hébraïques qui expriment *la sécheresse*, peuvent également signifier *l'épée*, la Vulgate a donc bien rendu ici ce mot par *gladius*, puisqu'il faut un mot qui puisse également se rapporter *au bras et à l'œil*, et qui désigne un coup dont l'effet sera *le desséchement du bras et l'aveuglement de l'œil.* Ce *glaive* est celui même de la justice du Seigneur; ce *glaive à deux tranchans* qui sort de la bouche de Jésus-Christ pour frapper et exterminer ses ennemis. Le *bras* de cet insensé, c'est sa puissance; et ce bras *sera séché*, lorsque Jésus-Christ ôtera à cet insensé le pouvoir qu'il avoit eu de séduire les hommes, et particulièrement les Juifs; *l'œil* est le symbole d'un *voyant*, c'est-à-dire, d'un *prophète; l'œil droit* de cet insensé peut donc bien marquer celui que saint Jean appelle *le faux prophète de la bête*, c'est-à-dire, *le faux prophète* de l'Antechrist; voilà son œil droit, les ténèbres tomberont sur cet œil, en sorte qu'au milieu du plus grand éclat de l'Evangile, il en méconnoîtra la gloire; ce faux prophète méconnoîtra la puissance de Jésus-Christ qui va le confondre et le perdre; il méconnoîtra l'anathème qui va tomber sur lui comme sur l'Antechrist, dont il exercera la puissance. Ainsi la Vulgate a très-bien traduit ce terme par *gladius;* et saint Jérôme nous a très-bien découvert ici le mot de l'énigme prophétique, en nous déclarant qu'il tient pour indubitable que ce pasteur insensé est l'Antechrist : *Pastor stultus et imperitus, haud dubium quin Antichristus sit, qui in consummatione mundi dicitur esse venturus.*

XXI. Objet du chap. XII,

CHAPITRE XII. C'est une prophétie menaçante contre les ennemis de Jérusalem et de Juda, et en même temps

selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

ce sont des promesses en faveur de Juda et de Jérusalem. Le Seigneur promet ensuite de répandre un esprit de grace et de prières sur la maison de David et sur les habitans de Jérusalem, en sorte qu'ils pleureront sur celui qu'ils auront percé; ce qui annonce assez manifestement le repentir des Juifs coupables du sang de Jésus-Christ. Saint Jérôme joint à ce chapitre la plus grande partie du suivant, et il observe qu'il y a trois interprétations de ces prophéties : *Triplex interpretatio est ab eo loco, in quo legimus :* Ecce ego ponam Jerusalem, etc., *usque ad eum locum ubi scriptum est,* Framea suscitare, etc., et dispergentur oves (1) : et voici comment il les expose pour abréger : *Alii enim Judæorum putant jam hæc ex parte completa a Zorobabel, usque ad C. Pompeium, qui primus Romanorum Judæam cepit et templum : quam historiam scribit Josephus. Alii vero quando Jerusalem fuerit instaurata, in fine mundi esse complenda : quod sibi cum* ἠλειμμένῳ (c'est-à-dire, *Uncto* ou *Christo*) *suo, quem supra stultum pastorem legimus, miserabilis gens Judæa promittit. Alii autem, hoc est nos qui Christi censemur nomine, in Ecclesia usque ad finem mundi quotidie expleri et explenda memoramus. Et ne per singula extendamus modum voluminis, proponentes : Hæc dicunt illi, sic alii suspicantur, nos ita sentimus; tres posuimus sententias, ut ex interpretationis verietate quid cui coaptandum sit prudens lector intelligat* (2). Saint Jérôme croit voir dans le texte ce qu'il exprime dans notre Vulgate, que Juda même se trouvera parmi ceux qui assiégeront Jérusalem : on essaie de rapporter cela au temps des Machabées, ou plusieurs Juifs se soumirent aux ennemis de leur nation, et se joignirent même à eux; et voici comment il explique cela dans le sens spirituel : *Super Ecclesia sic interpretari potest : quod cuncti persecutores qui contra domum Domini dimicarunt, inebrientur eo calice quo universis gentibus propinat Jeremias, ut bibant et inebrientur, et cadant, et vomant, et insaniant. Scio persecutionis tempore multos e nostris contra Ecclesiam pugnare compulsos : sed quicumque hoc pondus voluerit sublevare, levabit quidem; et pro ira Domini qua corripit peccatores, suis manibus sustentabit, verum ipse non erit impunitus, Dei contra se gladio dimicante* (3).

(1) *Hier. in Zachar.* XII. *tom.* III. *col.* 1780. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid. col.* 1781.

Lorsqu'il vient ensuite aux promesses, voici comment il les applique à l'Eglise : *Proteget Dominus habitatores Ecclesiæ, pace ecclesiarum post persecutionem gravissimam reddita, quando et sui nominis interpretatione decorabitur : Jerusalem enim visio pacis exprimitur. Et tam beati erunt, qui pro Ecclesia militarunt, et in persecutione Dominum sunt confessi : ut qui minimus fuerit, et quasi hoc* (peut-être *tunc*) *in aliquo peccato dictoque offenderit, ponatur in ordine magistrorum : et magistri qui suum servaverunt gradum sint quasi domus Dei, et quasi angelus Domini : quia hoc omni studio laboramus, positi in terra, et vario labore sudantes, ut transformemur in angelicam gloriam* (1). Lorsqu'il vient au texte où le prophète parle des larmes que les Juifs répandront sur celui qu'ils auront percé, il observe qu'au lieu de ces mots *quem confixerunt*, on lit dans la version des Septante, *pro eo quod insultaverunt,* ce qui ne vient que d'une très-petite différence dans la manière de lire l'hébreu ; sur quoi voici ce qu'il dit : (2) *Hebraicæ litteræ* Daleth et Resh, *hoc est* D. *et* R. *similes sunt, et parvo tantum apice distinguuntur. Ex quo evenit ut idem verbum diverse legentes, aliter atque transferant..... Si enim legatur* דקרו, ἐξεκέντησαν, *id est, compunxerunt sive confixerunt accipitur : sin autem contrario ordine, litteris commutatis* רקדו, ὠρχησαντο, *id est saltaverunt, intelligitur, et ob similitudinem litterarum error est natus. Joannes autem evangelista, qui de pectore Domini hausit sapientiam, Hebræus ex Hebræis, quem Salvator amabat plurimum, non magnopere curavit quid græcæ litteræ continerent ; sed verbum interpretatus e verbo est, ut in hebræo legerat, et tempore dominicæ passionis dixit esse completum. Quod si quis non recipit, det testimonium de quo sanctarum Scripturarum loco Joannes ista protulerit; et cum non repererit, cogetur ingratis suscipere veritatem. Plangent autem Judæi quasi super unigenito et primogenito, idipsum significante in Domino Salvatore, et unigenito et primogenito. Unigenitus dicitur propter naturæ proprietatem; primogenitus, juxta Apostolum* (3), *ex mortuis resurgentium. Pro unigenito* charissimum, *Septuaginta transtulerunt, de quo in Evangelio legimus* (4) : Hic est filius meus charissimus, in quo mihi complacui. *Tunc dolebunt*

(1) *Hier. in Zachar.* XII. *tom.* III. *col.* 1783. — (2) *Ibid. col.* 1784. — (3) *Coloss.* I. 18. — (4) *Matt.* III. 17.

a se crucifixum, cum viderint in claritate regnantem. Il vient ensuite au détail des tribus et des familles qui doivent former ce deuil, et il dit (1) : *Igitur et nunc tribus domus David, et tribus domus Nathan, et tribus domus Levi, et tribus domus Semei, a suis uxoribus separantur; ut plangant unigenitum et primogenitum Dominum Jesum de quo dixerant* (2) : Sanguis ejus super nos et super filios nostros. *In David, regia tribus accipitur, hoc est Juda. In Nathan, prophetalis ordo describitur. Levi refertur ad sacerdotes, ex quo ortum est sacerdotium. In Semei doctores accipiuntur; ex hac enim tribu magistrorum agmina pullularunt. Reliquas tribus tacuit, quæ non habent aliquod privilegium dignitatis. In eo autem quod ait :* Omnes tribus reliquæ, tribus et tribus seorsum, et uxores eorum seorsum, *universas absque nomine comprehendit.*

XXII. Remarques sur les ℣ 8. et suiv. du ch. XII. Les promesses qu'ils contiennent ne regardent-elles que le retour futur des Juifs? Le deuil qui est annoncé ici, n'est-il que celui qui couvrira alors toute cette nation? Ces promesses ont eu au temps des apôtres un premier accomplissement, qui en laisse attendre un second. Que peuvent alors signifier la maison de David et la maison de Nathan, la maison de Lévi et la maison de Séméi?

Le P. Houbigant reconnoît que cette prophétie regarde en effet les larmes que les Juifs doivent répandre sur Jésus-Christ qu'ils ont percé en le crucifiant; mais il pense que cette prophétie n'aura son accomplissement qu'au temps du retour futur des Juifs. Il remonte au ℣ 8. où il est parlé de la gloire dont l'éclat doit se répandre sur la maison de David; il observe que cela ne peut convenir au temps des Machabées, qui n'étoient pas de cette maison, puisqu'ils descendoient de la tribu de Lévi. « Il est plus croyable, » dit-il, que Zacharie passe de ce dernier temps des Juifs » avant le premier avénement du Messie, à leur état futur » avant son dernier avénement; car c'est à cet état futur » que conviennent ces promesses : *Effundam in domum* » *David spiritum gratiæ et precum*, et ce qui suit. Les » Juifs sont appelés *la maison de David*, comme le Messie » même est nommé *David*. Alors les Juifs porteront leurs » regards sur celui qu'ils ont percé, et ils feront un grand » deuil, pour avoir donné la mort à leur Roi; un deuil tel » que le décrit ici le prophète. » Plus loin il observe « que » saint Jean cite le texte de Zacharie, mais que c'est sur le » mot *transfixerunt* et non sur le mot *aspicient;* car au » mot *aspicient* se trouve joint le mot *plangent :* et lors-» qu'il écrivoit, on ne voyoit point que tous les Juifs fussent » ainsi dans un deuil qui affectât également chaque famille. » Il faut sans doute avouer que la généralité des expressions du prophète ne peut trouver son entier accomplissement

(1) *Hier. in Zechar.* XII. *tom.* III. *col.* 1786. — (2) *Matth.* XXVII. 25.

que dans le deuil universel de la nation, au temps de son retour futur à la foi; mais cela n'empêche pas que, selon la pensée de saint Jérôme, cette prophétie même n'ait eu un premier accomplissement dans la personne des Juifs qui crurent en Jésus-Christ au temps des apôtres. Il est dit expressément de ceux qui furent convertis à Jérusalem par la première prédication de saint Pierre, que leur cœur fut pénétré de douleur : *compuncti sunt corde* (1). Les Juifs qui étoient alors à Jérusalem, s'y étoient rassemblés de toutes nations; et il y a bien lieu de présumer que tous ceux qui suivirent leur exemple, furent touchés de la même douleur. Ainsi l'on vit dans ces restes précieux l'image de cette douleur qui sera celle de toute la nation, lorsque toute la nation reviendra à Jésus-Christ. Sur quoi il faut observer que néanmoins la distinction des tribus et des familles s'étant depuis effacée, celle que marque ici le prophète ne peut être prise que dans un sens figuré. Saint Jérôme paroît avoir cru que le nom de *Nathan* désignoit ici le prophète de ce nom qui vivoit au temps de David; c'est sans doute ce qui lui a donné lieu de dire que la maison de Nathan représente l'ordre des prophètes. Mais il y eut un autre Nathan qui étoit fils de David et frère de Salomon : en sorte que comme *la maison de David* représente la maison royale, *la maison de Nathan* représente celles qui descendoient de la même souche, sans avoir néanmoins eu part à la royauté, qui demeura dans la branche de Salomon; de même que Séméi descendoit de Lévi, sans avoir eu part au sacerdoce qui demeura dans la branche d'Aaron; en sorte que comme *la maison de Lévi* représente ici l'ordre sacerdotal, *la maison de Séméi* représente celles qui descendoient de la même souche, sans avoir néanmoins eu part au sacerdoce. Ces paroles mystérieuses semblent donc pouvoir signifier que de quelque tribu et de quelque famille que puissent être les Juifs qui seront un jour rappelés à la foi, soit qu'ils descendent de la famille royale ou d'une famille qui n'ait eu aucune part à la royauté, soit qu'ils descendent de la famille sacerdotale, ou d'une famille qui n'ait eu aucune part au sacerdoce, soit qu'ils tirent leur origine de toute autre tribu ou de toute autre famille différente des maisons de David et de Lévi, tous généralement seront pénétrés de la même dou-

(1) *Act.* II. 37.

leur, sans qu'il puisse être alors besoin de distinguer leurs tribus et leurs familles, qui ne sont aujourd'hui connues que de Dieu.

XXIII. Objet du chap. XIII, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIII. Le prophète annonce une fontaine qui sera ouverte à la maison de David et aux habitans de Jérusalem; l'abolition des idoles et la punition des faux prophètes. Il annonce que le pasteur sera frappé et les brebis dispersées; que deux partis seront retranchés, et un troisième conservé, qui sera éprouvé comme par le feu. Saint Jérôme ne cherche point cette fontaine mystérieuse ailleurs que dans l'Eglise de Jésus-Christ. *De hoc fonte qui egreditur de domo David, et in Ezechiele propheta scribitur: quod erumpat fons in domo Domini, et crescat in fluvium, qui appellatur aqua remissionis et indulgentiæ, et pergat ad solitudinem et ad mare quod nunc vocatur mortuum, piscesque omnes vivificet; et ex utraque ripa fluminis varii generis consurgant arbores per singulos menses semper novis fructibus abundantes. Et ut sciamus domum, hoc est templum Dei, ipsam esse domum David, quæ in Ezechiel domus Dei, in Zacharia domus David appellatur, hic fons de domo Dei egrediens, refertur ad Ecclesiam et ad scientiam Scripturarum, ut omnes renascamur in Christo, et in aqua baptismatis nostra nobis peccata donentur* (1). Dans l'abolition des idoles et la punition des faux prophètes, il voit la ruine de l'idolâtrie, et la punition des hérétiques (2) : *In die illa quam crebro commemorat, omnia idola auferentur de terra; sive illa idola de quibus psalmista dicit* (3) : Simulachra gentium argentum et aurum, opera manuum hominum; *ut nulla sit alia religio nisi tantum nominis christiani....; sive hæc idola, de quibus Apostolus loquitur* (4) : Spiritus autem manifeste dicit : quia in novissimis temporibus recedent quidam a fide, attendentes spiritibus seductoribus, et doctrinis dæmoniorum, in hypocrisi falsiloquorum, cauteriatam habentium conscientiam suam. *Sicut enim idola fiunt manu artificis, ita hæreticorum perversa doctrina, quodcumque simulaverit, vertit in idolum; et facit pro Christo adorari Antichristum. Pro pseudoprophetis, in hebraico absolute leguntur* prophetæ, *qui et ipsi pseudoprophetas significant : sed*

(1) *Hier. in Zachar.* XIII. *tom.* III. *col.* 1786. — (2) *Ibid. col.* 1787. — (3) *Psal.* CXIII. 12. — (4) 1. *Tim.* IV. 1. *et* 2.

tamen et ab ethnicis, sacerdotes idolorum vocantur prophetæ. Ensuite parlant de la punition des faux prophètes, il continue en disant : *Nominibus idolorum de terra sublatis, et pseudoprophetis, atque immundo spiritu qui loquebatur in eis, si quis ultra tentare voluerit, et quippiam ex persona Domini prophetare, statim pater ejus et mater obliviscentur* (affectus) *parentum, ut Dei retineant servitutem : et proferent contra filium mortis sententiam; et tam piæ erunt omnium in Deum mentes, ut non expectetur publicum judicium : sed pereant qui tales sunt sententia propinquorum* (1). Il vient ensuite à la célèbre prophétie qui concerne le pasteur frappé de Dieu, et il dit (2) : *Miror autem quosdam hanc prophetiam quam evangelista Matthæus retulit ad Dominum Salvatorem postquam in passione ejus fugerunt discipuli, et tunc eam dicit esse completam* (3), *allegoricis interpretationibus velle tenuare : et dum plus cupiunt videre posse quam ceteri, veritatis regulam non tenere.* Lorsqu'il veut ensuite expliquer le mystère des deux parties qui périssent, et de la troisième qui passe par le feu, il dit (4) : *Duæ partes factæ sunt in omni terra Judæorum atque gentilium, qui pariter perierunt et defecerunt. In passione enim ejus vox psalmistæ completa est dicentis* (5) : Salvum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus : *et* (6), Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. *Pereuntibusque gentilibus et Judæis tertia in orbe pars, hoc est, tertius Christianorum populus, repente succrevit. Et pulchre ait :* Tertia pars relinquetur in ea, *hoc est, in terra : quia de Judæis atque gentilibus hi qui Dominum confessi sunt, soli vitæ et habitationi terræ reservati sunt.* Il finit son commentaire sur ce chapitre par ces mots : *Judæi hæc ad Christum referunt, et in ultimo tempore futura contendunt : sed hoc inter nos et illos est, quod nos expleta jam dicimus, illi explenda commemorant* (7).

XXIV. Remarques sur les six premiers versets du chap. XIII. Quelle est cette fon-

Le P. Houbigant reconnoît bien que la fontaine mystérieuse annoncée par le prophète représente les sacremens de la loi nouvelle; et néanmoins il croit que cette prophétie regarde uniquement le retour futur des Juifs à la foi. « Le prophète, dit-il, continue de prophétiser tou-

(1) *Hier in Zachar.* XIII. *tom.* III. *col.* 1787. — (2) *Ibid. col.* 1789. — (3) *Matt.* XXVI. 31. — (4) *Hier. loco cit.* — (5) *Ps.* XI. 2. — (6) *Ps.* XIII. 3. — (7) *Hier. loco citato, col.* 1790.

taine mystérieuse annoncée par le prophète ? Cette prophétie regarde-t-elle le seul retour futur des Juifs ? n'a-t-elle pas été déjà accomplie dès l'établissement de l'Eglise ? Que signifient la ruine des idoles et le châtiment des faux prophètes? Comment ces prophéties ont été accomplies.

» chant le dernier retour des Juifs, chez lesquels sera ou-» verte une source d'eaux purifiantes; c'est-à-dire, chez » lesquels sera proposée à tous les hommes l'expiation de » leurs péchés par les sacremens de la loi nouvelle. Il est » difficile que cette prophétie s'entende des temps qui se » sont écoulés depuis les Machabées jusqu'à Jésus-Christ; » car dans ces temps-là l'esprit impur n'étoit point encore » chassé; les faux prophètes n'étoient pas encore extermi-» nés; ils n'avoient point encore été punis de la manière qui » est décrite au ℣ 3. Cela ne peut pas non plus s'appliquer » au temps de la république des Juifs, depuis l'avénement de » notre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la destruction de la » république et de la religion des Juifs par les Romains; » car dans ces temps-là il y eut plusieurs faux prophètes » qui, loin d'être punis et notés d'infamie par leurs pères » et leurs mères, débitèrent impunément leurs mensonges. » Il ne reste donc que les temps du dernier retour des Juifs, » puisque jusqu'à ces derniers temps, il n'y aura ni répu-» blique des Juifs, ni ville de Jérusalem où puissent se » trouver ces eaux purifiantes. » Mais puisque ces eaux purifiantes représentent celles dont les sources se trouvent dans les sacremens de la loi nouvelle, ce n'est point dans une Jérusalem terrestre et matérielle que cette fontaine doit se trouver; c'est dans l'Eglise même de Jésus-Christ qu'elles se trouvent; et il ne faut point attendre le temps du dernier retour des Juifs pour trouver l'ouverture de cette fontaine. Elle a été ouverte dans l'Eglise dès le temps de Jésus-Christ et par Jésus-Christ : il a ouvert cette fontaine en instituant les sacremens dont elle est la figure. Cette fontaine ne cessera point d'être ouverte dans l'Eglise; et ce ne sera point chez les Juifs qu'il faudra aller à la fin des temps pour y trouver cette fontaine; mais ce sont les Juifs qui viendront eux-mêmes dans l'Eglise pour s'y purifier par les eaux de cette fontaine. Il est donc constant que cette prophétie a eu son accomplissement dans l'Eglise dès le temps des apôtres mêmes; et que la seule différence qu'il y ait entre cet accomplissement et celui qu'elle pourra recevoir encore à la fin des siècles, c'est en ce que dans le premier accomplissement, quoique cette fontaine fût ouverte à tous, il n'y en a eu qu'un petit nombre qui soit venu s'y purifier, au lieu qu'à la fin des temps, ce sera la nation entière qui viendra se purifier à cette fontaine. Quant à ce que les faux prophètes n'ont point été punis chez les Juifs

depuis Jésus-Christ, il faut observer que cette prophétie, selon la lettre même, ne regarde plus les seuls Juifs, et que le prophète réunit ici deux objets qu'il ne faut point séparer : la ruine de l'idolâtrie, et le châtiment des faux prophètes ; si l'on ne trouve point ces deux objets réunis chez les Juifs, on les trouve réunis *sur la terre*, selon l'expression du prophète, c'est-à-dire, au milieu même des gentils ; partout où l'Eglise de Jésus-Christ s'est répandue, partout elle a également proscrit le culte des idoles et la doctrine de l'erreur. Les expressions du prophète sont mêlées de lumière et d'obscurités ; et ce qui ne se trouve pas vérifié à la lettre, se trouve au moins accompli dans le sens mystérieux que la lettre couvre. L'idolâtrie a été bien réellement détruite dans toute l'étendue de l'empire romain ; et l'Eglise a toujours noté d'infamie tout faux prophète, tout homme qui ose enseigner l'erreur.

XXV. Remarques sur les trois derniers versets du chap. XIII. Quel est le pasteur frappé de Dieu ? c'est Jésus-Christ. Quelles sont les deux parties qui périssent, et la troisième qui doit passer par le feu ? Cela se borne-t-il aux seuls Juifs ? Saint Jérôme a très-bien reconnu dans les deux premières les Juifs incrédules et les gentils infidèles, et dans la troisième les Chrétiens, Juifs et gentils.

Le P. Houbigant convient que le pasteur frappé de Dieu est Jésus-Christ même ; et que le prophète en cet endroit prédit les souffrances de Jésus-Christ et l'état de l'Eglise naissante. Mais lorsqu'il s'agit de ces deux parties qui périssent et de cette troisième qui passe par le feu, il borne cela aux seuls Juifs. « Cette troisième partie, dit-il, » est celle qui invoque le nom du Seigneur : c'est pourquoi » on en conclut fort bien que les deux autres parties de la » nation juive qui devoient périr, étoient ces Juifs qui ne » reçurent point l'Evangile et qui furent tués par les » Romains ; car c'est par opposition à ces deux parties qu'il » est dit de la troisième : *Elle invoquera mon nom.* Mais » de cette troisième partie, beaucoup de Juifs qui avoient » cru à l'Evangile, s'en éloignèrent ensuite, de même que » quand on éprouve l'argent, beaucoup de parties s'en » vont en écume, et ne sont point réputées pour de l'argent : c'est pourquoi il ne restoit qu'un nombre de Juifs assez » petit qui dussent persévérer dans la foi de l'Evangile ; et » c'est ce que l'événement prouva, comme on le voit dans » les Actes des apôtres. » Il ne seroit peut-être pas si facile de montrer en quel endroit des Actes des apôtres on trouve la preuve de cela. On y trouve bien des Juifs ennemis des Chrétiens ; mais il n'est point dit qu'ils eussent abandonné l'Evangile après l'avoir reçu. Si le nombre des Juifs fidèles fut petit, ce n'est pas qu'il y ait eu parmi eux un grand nombre d'apostats, qui cessassent de croire, c'est qu'il y eut un grand nombre d'incrédules qui persévérèrent dans

leur incrédulité. Les expressions du prophète ne se bornent point aux Juifs ; saint Jérôme avoit très-bien compris que cette troisième partie qui invoquoit le nom du Seigneur, et qui devoit passer par le feu, représente les Chrétiens en général, Juifs ou gentils; et que les deux autres parties qui périrent sont d'un côté les Juifs incrédules et de l'autre les gentils infidèles : *Duæ partes factæ sant in omni terra, Judæorum atque gentilium, qui pariter perierunt. ..... Tertia in orbe pars, hoc est tertius Christianorum populus repente succrevit.* C'est ainsi que pour saisir le vrai sens des prophéties, il faut étendre ses vues : plus on les restreint, plus on se prive de l'intelligence qu'on cherche.

XXVI. Objet du chap. XIV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE XIV. Ce chapitre est rempli de prophéties mystérieuses, dont il est difficile de déterminer l'objet selon la lettre même, parce que vraisemblablement le sens littéral s'y trouve lié si intimement avec le sens figuré, que le sens figuré est peut-être l'unique. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce chapitre regarde Jérusalem et la maison de Juda exposées l'une et l'autre à la violence de leurs ennemis, et ensuite délivrées, et leurs ennemis exterminés. Mais cela regarde-t-il le temps de la persécution d'Antiochus, ou celui de la ruine de Jérusalem par les Romains ; ou les persécutions que l'Eglise a éprouvées, ou celle qu'elle éprouvera à la fin des temps; ou enfin l'état futur des Juifs au temps de leur retour à la foi ? c'est sur quoi les interprètes sont fort partagés. Ecoutons d'abord ce que nous dit saint Jérôme. Le prophète commence par annoncer les maux extrêmes qui tomberont sur Jérusalem ; et saint Jérôme observe que tous ces maux sont tombés sur Jérusalem au temps de sa ruine par les Romains : *Hæc omnia plenissime Josephus, qui Judaicam scripsit historiam, et multo majora quam legimus in prophetis, eos sustinuisse commemorat* (1). Ensuite il ajoute : *Judæi hæc sub Gog dicunt esse complenda : alii temporibus Macedonum et Ægyptiorum, diversarumque gentium ex parte transacta. Nos temporis veritatem Domini sententiæ relinquentes, quæ scripta sunt, explicamus* (2). Le prophète annonce que le Seigneur combattra contre les nations ennemies de Jérusalem, et qu'alors ses pieds s'arrêteront sur la montagne des Oliviers. Saint Jérôme observe

(1) *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1791. — (2) *Ibid.*

que ces paroles ne doivent pas se prendre à la lettre, mais dans un sens spirituel digne de Dieu : *Egredi Deum et pugnare contra gentes, et stare pedes ejus super montem Oliveti, et cetera quæ in Scripturis sanctis* ἀνθρωποπαθῶς *dicta, et carnaliter continentur, digne Deo debemus accipere* (1). Il expose ses vues sur toutes les parties de cette prophétie mystérieuse, et il dit : *Hæc ut in locis difficillimis, et valde obscuris, pro tenuitate virium nostrarum diximus* (2) : il laisse aux Juifs attachés à la lettre le soin de chercher un accomplissement littéral : *Ceterum Judæi occidentem sequentes litteram, conantur ostendere; stantem Dominum super montem Oliveti, et ipsum montem in duas partes esse divisum, ut contra orientem unius partis habeat scissura principium, et altera pars finem tendat ad occidentem : et in medio valde præcipiti, alia pars ad aquilonem, ad austrum alia dividatur* (3). Plus loin il incline à penser que cette division du mont des Oliviers pourroit représenter celle qui s'est faite entre les Juifs et les Chrétiens : *Postquam mons Olivarum ad Orientem et Occidentem vocatione gentium, et abjectione Judæorum fuerit separatus, rursum alia scissura fiet Aquilonis et Austri. Aquilo jungetur Occidenti, Auster orientali plagæ, ad sinistram stabit Circumcisio, ad dextram populus christianus* (4). Ne pourroit-on point dire que sous un point de vue plus étendu et postérieur au temps de saint Jérôme, la division s'est faite de l'Orient à l'Occident par le schisme des Grecs qui a entraîné les églises d'Orient; et ensuite du Nord au Midi, par le schisme de la prétendue réforme qui a entraîné les églises du Nord? Le saint docteur vient ensuite à ce jour de ténèbres et d'un froid rigoureux; à ce jour où il ne fera ni jour ni nuit, et au soir duquel la lumière paroîtra : et comme cela est précédé de cette parole qui annonce l'avénement du Seigneur avec ses saints : *Et veniet Dominus Deus meus, omnesque sancti cum eo*, il en conclut que c'est manifestement le dernier avénement de Jésus-Christ (5) : *Manifeste de secundo Salvatoris prædicatur adventu, de quo et Joannes in Apocalypsi sua loquitur* (6) : Ecce veniet cum nubibus, et videbit eum omnis oculus, et qui eum compunxerunt. *Et Dominus in Evangelio pronunciat* (7) *venturum Filium*

(1) *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1791. — (2) *Ibid. col.* 1792. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid. col.* 1793. — (5) *Ibid. col.* 1794. — (6) *Apoc.* 1.7. — (7) *Matt.* XXIV. 30.

hominis in nubibus cœli cum fortitudine et gloria multa. Veniet cum nubibus, id est angelis, qui sunt ministri Spiritus, et ad diversa mittuntur officia, et cum prophetis atque apostolis, de quibus scriptum est (1) : Veritas tua usque ad nubes. *Cumque dies adventus ejus fuerit impletus, non erit lux sed frigus et gelu, refrigerata omnium charitate, et præ multitudine malorum quæ superventura sunt frigescentibus cunctis et calorem pristinæ fidei perdentibus. Postquam autem omnes peccatores frigus suum geluque contraxerit, una dies erit atque perpetua : nequaquam sibi luce et tenebris, die et nocte succedentibus; sed ipse Dominus erit lux omnium.* Il vient ensuite à ces eaux vives qui doivent sortir de Jérusalem, et se répandre vers la mer orientale et vers la mer occidentale, et il dit (2) : *Aqua quæ egreditur de Jerusalem, hoc est de Ecclesia, doctrinam indicat Salvatoris. De Sion enim egreditur lex* (3), *et verbum Domini de Jerusalem : juxta illud quod alibi scriptum est* (4) : Repleta sunt omnia scientia Domini, sicut aqua multa operiens mare. *Harum aquarum media pars ibit ad mare orientale, populum circumcisionis, qui in apostolis et per apostolos est electus; et medium earum ad mare novissimum : ut de Oriente et Occidente veniant qui accumbent cum Abraham, Isaac et Jacob.* Il vient au rétablissement de Jérusalem dont les lieux sont si expressément marqués; et voici ce qu'il dit : *Extructionem urbis Jerusalem, et aquarum egressum de medio ejus, quæ ad utrumque defluant mare, Judæi et christiani judaizantes, ultimo sibi tempore repromittunt, quando rursum exercenda circumcisio sit, et immolandæ victimæ, et omnia legis præcepta servanda, ut non Judæi Christiani, sed Christiani Judæi fiant* (5). Il déploie leur explication, et il conclut en disant : *Hæc Judæi juxta litteram somniant, et nostri* χιλιασταὶ..... *Nec opponant nobis Joannis Apocalypsim, quæ et ipsa spiritualiter disserenda est. Nos autem cœlestem Jerusalem interpretemur Ecclesiam, quæ in carne ambulans, non vivit secundum carnem : cujus municipatus in cœlo est* (6). Il entre ensuite dans le détail de toutes les parties de cette prophétie pour en découvrir le sens spirituel. Il vient au châtiment de ceux qui auront

(1) *Psal.* XXXV. 6. — (2) *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1795. — (3) *Isai.* II. 3. — (4) *Ibid.* XI. 9. — (5) *Hier. loco cit. col.* 1796. — (6) *Ibid.*

combattu contre Jérusalem : *Hæc passos non esse Romanos qui Jerusalem subverterunt, cunctis perspicuum est : nisi forte Judæi illas nationes asserant perpessuras, quæ contra auream et gemmatam dimicaturæ sunt Jerusalem. Nos autem dicemus, omnes persecutores, qui afflixerunt Ecclesiam Domini, ut taceamus de futuris cruciatibus, etiam in præsenti seculo recepisse quæ fecerint. Legamus ecclesiasticas historias : quid Valerianus, quid Decius, quid Diocletianus, quid Maximianus, quid sævissimus omnium Maximinus, et nuper Julianus passi sint ; et tunc rebus probabimus etiam juxta litteram, prophetiæ veritatem esse completam : quod computruerint carnes eorum, et oculi contabuerint, et lingua in pædorem et saniem dissoluta sit* (1). Il vient à l'endroit où il a cru voir dans le texte hébreu, que Juda même s'élèveroit contre Jérusalem : il avoue que les Septante ne l'ont pas entendu ainsi; mais il pense qu'on peut l'expliquer sous l'un et l'autre point de vue : *Quod autem in hebraico legimus*, Et Judas pugnabit adversum Jerusalem; *pro quo LXX transtulerunt*, Et Judas præparabitur in Jerusalem : *utraque modo accipiamus, quod Judas qui quondam Domini confessus est nomen, et in persecutionibus coactus, Christi populum persecutus est, et ipse vertatur ad lætitiam. Vel certe Judas, omnis confitens et fidelis, non adversum Jerusalem pugnet, sed præparet se in Jerusalem, ut contra adversarios dimicet* (2). Il vient aux menaces prononcées contre les animaux mêmes; et voici ce qu'il dit de ceux qui prennent ces menaces à la lettre : *Et hæc Judæi sub* ἐλλειμμένῳ *suo carnaliter explenda contendunt. Grandis re vera Domini fortitudo, ut corruant in castris hostium equi et muli, cameli et asini, et omnia jumenta eorum, sicut et homines corruent ! Magnus triumphus, gloriosa victoria, bruta animalia Deo pugnante superari ! Dicamus ergo juxta cæptam tropologiam; quod idcirco omnia mala corruant, quæ prius contra Ecclesiam dimicaverunt, ut bona repente consurgent* (3). C'est-à-dire que, par ce langage figuré, il entend un changement tel que celui qui arriva dans la personne même de saint Paul, lorsque Dieu fit d'un loup un agneau, et d'un persécuteur un apôtre. Il vient à ce qui est dit de

(1) *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1798. — (2) *Ibid. col.* 1799. — (3) *Ibid. col.* 1800.

la fête des tabernacles; et il laisse encore aux Juifs le sens littéral : *Hæc quoque Judæi cassa spe in mille annorum regno futura promittunt, cujus solemnitatis istud exordium est* (1). Il passe au sens spirituel en disant : *Quandiu in profectu sumus, et in cursu atque certamine, habitamus in tabernaculis, hoc omni mente nitentes, ut de tabernaculis ad firmam et stabilem sedem transeamus, id est, domum Dei.... Qui in istiusmodi habitat tabernaculis, et de tabernaculis ad atria, et de atriis ad domum, et de domo ad templum Domini ire festinat, debet celebrare solemnia tabernaculorum in ligno sapientiæ pulcherrimo.... et in ramis palmarum, in quibus signum victoriæ et virtutis præmium continetur, et in frontibus densissimæ arboris, quam myrtum Judæi intelligunt, propter mortificationem carnis ac libidinum* (2). Il vient aux menaces prononcées contre les Egyptiens et contre toutes les autres nations qui ne célébreront pas cette fête des tabernacles, et il dit : *Qui Ægyptius est, et gentium ceterarum, quandiu Ægyptius et ethnicus permanet, non ascendet in Jerusalem, et quia ascendere non potest, nec gradum ad excelsa subrigere; ideo non erit super eum imber dominicæ benedictionis. Et hoc peccatum erit maximum Ægyptio, Assyrio, Chaldæo, Syro, Moabitæ et Ammonitæ, si noluerint egredi de terris suis, et ascendere Jerusalem, ut per tabernacula transeant in Jerusalem, et inveniant æternam domum; aliarumque gentium homines esse desistant, et efficiantur Israelitæ, in quibus dolus non est. Hæc omnia quæ nos celeri sermone perstringimus, et Judæi et judaizantes nostri, immo non nostri, quia judaizantes, sperant futura corporaliter* (3). Enfin il vient aux vases qui doivent être consacrés au Seigneur, et il dit (4) : *Ament æneos lebetes, qui amaverunt ollas ægyptias, et carnes, et pepones, et allia, et cæpe, et cucumeres. Nos judaicos lebetes in quibus coquebantur carnes victimarum, vertamus in phialas aromatum coram altari Domini, de quibus sponsa dicit ad sponsum* (5) : Fratruelis meus descendit in hortum suum ad phialas aromatum, pascere in hortis, et colligere lilia. *Hortus et paradisus in quem sponsus descendit ad sponsam, sanctarum lectio Scripturarum est : de quibus lilia*

(1) *Hier. in Zachar.* XIV. *tom.* III. *col.* 1801. — (2) *Ibid. col.* 1801 *et* 1802. — (3) *Ibid. col.* 1803. — (4) *Ibid. col.* 1804. — (5) *Cant.* VI. 1.

et violas et rosas et varia decerpit aromata; ut impleat phialas animarum credentium, et Domino ex eis liba diffundat. Istiusmodi lebetes cum versi fuerint in phialas Domini, et dicere potuerint : Christi bonus odor sumus, et pro virulentia carnium, varios cœperint flores gestare virtutum : tunc erunt in Jerusalem, et in Juda sanctificati Domino omnipotenti, de quibus frequentius diximus; quod Jerusalem visionem pacis, et Judas exprimat confitentem.

XXVII. Remarques sur les deux premiers versets du chap. XIV. Quels sont les maux dont Jérusalem y est menacée? Cela regarde-t-il le temps de sa ruine par les Romains, ou le temps du retour futur des Juifs? Saint Jérôme s'est-il mépris en l'appliquant à la ruine de Jérusalem par les Romains?

Le P. Houbigant dès le ℣ 2. prétend que les malheurs dont Jérusalem est menacée, ne peuvent s'entendre de ceux qui tombèrent sur cette ville au temps des Romains, parce qu'il est dit ici que le reste du peuple ne sera point retranché de la ville; d'où il résulte que la ville même ne sera point détruite. Il en conclut que l'accomplissement de la prophétie est réservé pour les temps du retour futur des Juifs, ainsi que toutes les autres qui sont contenues dans ce chapitre, et que les nouveaux interprètes veulent en vain, dit-il, appliquer au siége de Jérusalem fait par Titus. Mais il y a ici deux extrémités à éviter : l'une, de rapporter tout à Jérusalem prise et détruite par les Romains; l'autre, de rapporter tout à une Jérusalem terrestre occupée par les Juifs au temps de leur futur retour. On vient de voir que saint Jérôme abandonne entièrement aux Juifs toutes les idées charnelles d'une Jérusalem terrestre qui doive être un jour rebâtie pour eux dans la Palestine; et il a cru pouvoir appliquer les premiers versets de ce chapitre aux malheurs que Jérusalem a éprouvés au temps des Romains; c'est parce qu'il a cru qu'elle ne fut pas alors par eux entièrement détruite; et apparemment qu'il en resta au moins quelque partie, puisqu'il fallut que les Romains y revinssent au temps d'Adrien pour achever d'en chasser les Juifs. Mais du reste saint Jérôme ne reconnoît d'autre Jérusalem après celle-là, que l'Eglise même de Jésus-Christ, laquelle seule ne sera jamais détruite. Les maux dont elle est menacée de la part des nations infidèles, sont ceux qu'elle a éprouvés dans les persécutions vives des trois premiers siècles, et ceux qu'elle éprouvera à la fin des temps, particulièrement dans la persécution de l'Antechrist; de manière que ce qui n'a point été pleinement accompli dans les persécutions des premiers siècles, aura son accomplissement dans les malheurs des derniers temps, sans qu'il soit nécessaire de

rebâtir une nouvelle Jérusalem pour la voir exposée à ces violences. Saint Jérôme ne s'éloignoit peut-être pas beaucoup de l'objet de ces premiers versets, en l'appliquant aux vengeances du Seigneur sur Jérusalem au temps des Romains.

XXVIII. Remarques sur le ℣ 4. Que signifie cette division de la montagne des Oliviers de l'orient à l'occident, et du midi au nord? Cette parole regarde-t-elle le temps du siége de Jérusalem par les Romains, ou le temps du retour futur des Juifs? Doit-elle être prise à la lettre, ou dans un sens figuré, et si on la prend dans un sens figuré, que pourra-t-elle signifier?

Le P. Houbigant vient ensuite à la division de la montagne des Oliviers de l'orient à l'occident, et du nord au midi; et il soutient contre D. Calmet, que cela ne peut s'entendre des travaux des Romains au temps du siége de Jérusalem; mais il veut que cela annonce les miracles que l'on verra près de Jérusalem au temps du dernier retour des Juifs; car il suppose toujours que Jérusalem sera alors rebâtie et habitée par les Juifs; mais comme il est au moins fort douteux que Jérusalem doive alors être rebâtie, il n'est guère plus certain que la montagne des Oliviers doive alors être partagée en quatre. D'ailleurs on a vu plus d'une fois les montagnes ainsi divisées; ces événemens ne frappent que ceux qui en sont témoins, et font peu d'impression sur ceux qui n'en ont rien vu ni senti. Il est peu vraisemblable que la prophétie se borne à un pareil objet. Saint Jérôme en concevoit une idée plus grande, lorsqu'il croyoit y voir l'image de la division qui s'est formée entre les Chrétiens et les Juifs : il ne pouvoit alors porter ses vues plus loin; mais la suite des temps nous a montré deux divisions aussi éclatantes que celle-là, et qui semblent mieux vérifier la prophétie; puisque cette première division étoit unique, au lieu que la prophétie en montre deux, telles qu'ont été celle qui a divisé l'Orient d'avec l'Occident par le schisme des Grecs, et celle qui a divisé le Nord d'avec le Midi, par le schisme de la prétendue réforme. Le Seigneur en abandonnant aux Romains Jérusalem coupable du sang de Jésus-Christ, s'est retiré sur la montagne des Oliviers qui représentoit son Eglise; et c'est cette montagne même qui est ainsi deux fois divisée; c'est sur les peuples mêmes autrefois réunis dans l'Eglise, que se sont successivement formées ces deux terribles divisions.

XXIX. Remarques sur ces mots du ℣ 6. : *Frigus et gelu.* A quel temps cette parole peut-elle se

Le P. Houbigant vient à ce jour où la lumière s'obscurcira, et où il n'y aura que froid et gelée. Il veut que l'on conserve cette bonne leçon de notre Vulgate, *sed frigus et gelu.* Mais il nous renvoie au temps futur de l'accomplissement pour savoir comment cela pourra s'accomplir; et cependant il avance affirmativement contre D. Calmet,

que les termes de cette prophétie ne renferment point une comparaison, une métaphore, mais qu'ils expriment la chose même. Il convient que la joie et la prospérité sont ordinairement marquées par le symbole de la lumière, et l'adversité par les ténèbres ; mais il soutient que la chaleur ni le feu ne signifient point la prospérité, et que l'adversité n'est point représentée par le froid ni par la gelée. Est-il donc bien vrai que dans le style figuré, *le froid de l'aquilon* ne soit pas un symbole d'adversité, que *la chaleur du midi* ne soit point un symbole de prospérité ? Saint Jérôme a cru voir ici dans le froid dont parle le prophète celui que Jésus-Christ même annonce lorsqu'il dit (1) que le temps viendra où *la charité d'un grand nombre se refroidira ;* et la ressemblance de ces expressions est si grande, qu'il est assez croyable que l'une explique l'autre. Cette parole de Jésus-Christ a été vérifiée chez les Juifs avant la ruine de Jérusalem ; et l'opinion commune des pères est qu'elle le sera également au milieu même des Chrétiens dans les derniers temps.

rapporter ? Regarde-t-elle le retour futur des Juifs, ou les derniers temps? Doit-elle être prise à la lettre ou dans un sens figuré, et si on la prend dans un sens figuré, que pourra-t-elle signifier?

XXX. Remarques sur le ℣ 8. Quelles sont ces eaux qui doivent sortir de Jérusalem? Cela doit-il être pris à la lettre, ou dans un sens figuré? Cela regarde-t-il l'établissement de l'Eglise, ou le retour des Juifs, ou la fin des temps? L'Orient et l'Occident peuvent-ils seuls représenter tout l'univers ?

Le P. Houbigant vient ensuite à ces eaux qui doivent sortir de Jérusalem ; et il veut encore que ce soient des eaux en réalité, et non en métaphore : il veut que cela ne puisse s'entendre ni des eaux du baptême, ni de la doctrine chrétienne : « Car, dit-il, ces eaux ne se répan» dent qu'à l'Orient et à l'Occident, au lieu que les eaux » de l'Evangile se sont répandues dans les quatre parties » du monde. » Mais auroit-on donc oublié que dans le langage même le plus ordinaire, *l'Orient et l'Occident* partagent seuls tout l'univers, et ne lit-on pas dans l'Evangile même : *Multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham, Isaac et Jacob in regno cœlorum* (2) ? Ne faut-il pas convenir que dans cette phrase évangélique, *l'Orient et l'Occident* désignent seuls tout l'univers ? et voilà donc bien ce que dit le prophète : Les eaux de la doctrine chrétienne, les eaux du saint baptême, iront de Jérusalem se répandre à l'Orient et à l'Occident dans tout l'univers. C'est ce qu'on a vu dans l'établissement de l'Eglise, lorsque ces eaux mystérieuses sortirent de Jérusalem même où l'Eglise prit naissance, et de là se répandirent vers l'Orient et vers l'Occident, c'est-à-dire, dans tout l'univers alors connu. C'est ce qui

(1) *Matt.* XXIV. 12. — (2) *Matt.* VIII. 11.

arrivera encore une fois à la fin des siècles, lorsque ces eaux sortiront du sein même de l'Eglise représentée par Jérusalem, et iront se répandre vers l'Orient et vers l'Occident dans toute l'étendue de l'univers alors connu.

XXXI. Remarques sur le ℣ 10. Le rétablissement de Jérusalem annoncé ici doit-il être pris à la lettre ou dans un sens figuré? Les noms des lieux désignés prouvent-ils que cette prophétie doit être prise à la lettre? Seroit-il possible aujourd'hui de reconnoître ces lieux, et s'il n'est plus possible de les reconnoître, saint Jérôme s'est-il mépris en supposant qu'ils devoient être pris dans un sens figuré?

Le P. Houbigant vient au rétablissement de Jérusalem, et il observe que ce rétablissement ne se borne pas à cette seule ville, mais qu'il embrasse tout le pays soumis à cette ville, *omnis terra*. Cependant il avoue que les limites ensuite marquées montrent que la suite du texte s'entend particulièrement de la ville; c'est-à-dire, selon lui, de cette ville nouvelle que les Juifs rebâtiront un jour. « Car, » ajoute-t-il, on ne peut guère prendre dans un sens allé» gorique *les faubourgs et les portes, les tours et les murs* » dont on trouve ici la description. Mais de ces noms propres » qu'on lit ici, on peut conclure que la nouvelle Jérusalem » sera de la même étendue, et renfermée dans la même » enceinte que la première. » Ces lieux ont-ils donc conservé jusqu'à ce jour les mêmes noms? Trouve-t-on encore aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne Jérusalem, *la porte de Benjamin, la première porte, la porte des angles, la tour d'Hananéel* et *les pressoirs du roi?* Mais si on ne les trouve pas, il faut donc bien reconnoître que ce n'est ici qu'une allégorie, comme le pensoit en effet saint Jérôme. Quant aux murs et aux faubourgs dont parle le P. Houbigant, on ne les trouve ni dans le texte ni même dans sa version: on n'y voit d'autres lieux que ceux que nous venons de nommer; et comme il seroit peut-être assez difficile, pour ne pas dire impossible, je ne dis pas seulement de les reconnoître aujourd'hui sur le terrain, mais de déterminer même le lieu où ils pouvoient être, il faut nécessairement en conclure que si Jérusalem ne peut être rebâtie que d'après cette description, elle ne le sera jamais; qu'ainsi cette description est très-certainement une allégorie, qui représente l'étendue de l'Eglise de Jésus-Christ, non renfermée dans l'enceinte d'une seule ville ni même d'un seul peuple, mais embrassant sous ces expressions mystérieuses toute la terre, selon l'expression du prophète, *omnis terra*, tous les peuples de l'univers. C'est ainsi que dans son établissement, elle s'est répandue avec le son de la prédication évangélique dans toute la terre, selon l'expression de David rappelée par saint Paul, *In omnem terram* (1).

(1) *Ps.* XVIII. 5. *Rom.* X. 18.

C'est ainsi qu'à la fin des siècles toutes les pertes de l'Eglise étant réparées, elle s'étendra comme au commencement dans toute la terre : *In omnem terram.*

XXXII. Remarques sur ces mots du ℣ 11. : *Et anathema non erit amplius.* Cette parole prouve-t-elle que le prophète parle d'une Jérusalem matérielle, et non de l'Eglise sous le nom de Jérusalem? Parallèle de cette parole avec celle de l'Apocalypse : *Et omne maledictum non erit amplius.*

Le P. Houbigant nous amène au ℣ 11. pour y lire ces mots : *Et anathema non erit amplius.* « Ces paroles, dit-il, » démontrent que le nom de *Jérusalem* marque ici la ville » même ainsi nommée, et non l'Eglise sous la figure de » Jérusalem; car il ne peut jamais arriver que l'Eglise tombe » sous l'anathème. » Non, jamais l'Eglise ne tombera sous l'anathème; mais l'Eglise sur la terre est mêlée de bons et de méchans : il n'y a point d'anathème contre les justes; mais les prévaricateurs, mais les méchans, s'ils persévèrent dans leurs crimes, sont dignes d'être frappés d'anathème; c'est sur eux que l'anathème tombe : et lorsque cette Jérusalem spirituelle, dont les pierres vivantes se taillent sur la terre, sera parvenue au dernier degré de sa perfection, elle descendra du ciel dans sa gloire; tout son peuple sera un peuple de saints; et selon l'expression de saint Jean même dans l'Apocalypse, il n'y aura plus là de malédiction (1) : *Et omne maledictum non erit amplius :* ou selon l'expression du grec, il n'y aura plus là d'anathème: Καὶ πᾶν κατανάθεμα οὐκ ἔσται ἔτι, *Et omne anathema non erit amplius.* Voilà le commentaire du prophète. C'est l'Esprit de Dieu qui explique lui-même par la bouche de saint Jean ce qu'il a dit par la bouche de Zacharie. Il est donc bien certain que cette *Jérusalem* n'est point une ville matérielle, mais l'Eglise même de Jésus-Christ, partout désignée sous ce nom dans le style figuré des prophètes. Tant que l'Eglise sera sur la terre, il y aura toujours dans son sein un mélange de bons et de méchans; et jamais sur la terre on ne verra une ville entièrement exempte de l'anathème qui menace les méchans qui s'y trouvent. La seule ville qui doive être totalement exempte d'anathème, c'est la Jérusalem céleste, dans laquelle rien de souillé n'entrera, mais uniquement ceux qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Il n'y aura plus là d'anathème, parce qu'il n'y aura plus là personne qui mérite d'en être frappé : *Et anathema non erit amplius.* Ainsi, loin de pouvoir, par cette parole, prouver qu'il s'agit ici d'une Jérusalem matérielle, bien au contraire, c'est cette parole même qui achève de prouver qu'il s'agit ici uniquement de l'Eglise même de Jésus-Christ, représentée sous l'image de Jérusalem.

(1) *Apoc.* XXII. 3.

XXXIII. Remarques sur cette parole du ℣ 12.: *Tabescet caro uniuscujusque stantis super pedes suos.* Ces paroles prouvent-elles que les châtimens annoncés ici ne sont pas ceux qui sont tombés sur les persécuteurs de l'Eglise dans les premiers siècles? Comment ces paroles seront vérifiées à la fin des temps sur les derniers persécuteurs de l'Eglise.

Le P. Houbigant nous arrête encore au ℣ 12., pour nous y montrer la plaie dont Dieu frappera tous ceux qui auront combattu contre Jérusalem; et il insiste sur ces mots : *Tabescet caro uniuscujusque stantis super pedes suos.* Il prétend que c'est en vain que quelques-uns veulent appliquer ceci aux persécuteurs de l'Eglise, dont quelques-uns ont expiré consumés par les vers : « Car, dit-il, ces tyrans » de l'Eglise n'étoient pas debout sur leurs pieds, mais ils » étoient couchés dans leurs lits, tandis qu'ils étoient ainsi » consumés de vers. » Croiroit-on bien qu'on eût pu nous faire cette objection? Essayons cependant d'y répondre. On vient de voir que l'un de ceux qui ont ainsi appliqué ces menaces aux persécuteurs de l'Eglise, est précisément saint Jérôme. Ce saint docteur avoit-il oublié que ces hommes consumés de vers, n'étoient pas debout sur leurs pieds, mais bien misérablement étendus dans leurs lits? Non, sans doute; mais il n'imaginoit pas que parce qu'ils étoient couchés dans leurs lits, ils devoient être réputés fort différens de ceux qui sont menacés ici de voir leurs chairs ainsi se consumer. Il concevoit apparemment que des hommes debout sur leurs pieds sont des hommes vivans, soit qu'ils soient debout, assis ou couchés. Il concevoit que la menace du prophète signifioit que ces hommes se verroient ainsi consumés tout vivans, comme cela est arrivé aux persécuteurs de l'Eglise dans les premiers siècles, et comme cela arrivera encore à la fin des temps; s'il faut qu'ils soient en effet trouvés debout sur leurs pieds, ils le seront bien certainement au dernier jour, lorsque comparoissant au tribunal de Jésus-Christ, ils s'y verront frappés de l'anathème qui les précipitera dans la seconde mort, c'est-à-dire, dans la mort éternelle.

XXXIV. Remarques sur ces paroles du ℣ 20.: *Et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.* Faut-il lire *in domo Domini,* ou *in domo Juda?* Justification du texte hébreu et de la ver-

Le P. Houbigant, au ℣ 20., voudroit nous persuader qu'au lieu de *in domo Domini,* il faudroit lire *in domo Juda;* et il le met ainsi dans sa version. C'est dans cette phrase, *et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.* Il prétend que si le prophète disoit cela, ce seroit ne rien dire de nouveau; parce que ces vases étoient de même condition que ces coupes dans la maison de Dieu; les vases étant consacrés à Dieu comme les coupes. « Mais, poursuit-il, « lorsque le prophète ajoute que *tous les vases* » *dans Jérusalem et dans Juda, seront consacrés au Sei-* » *gneur,* il montre qu'auparavant il a parlé de tous les vases » *de la maison de Juda,* et non de ceux *de la maison du*

» *Seigneur ;* car la seconde phrase explique la première, » lorsqu'elle déclare qu'il n'y aura rien dans Jérusalem et » dans Juda qui ne soit consacré au Seigneur ; et qu'ainsi » tous les vases de Juda seront aussi saints que les vases du » temple. » Mais la seconde phrase n'est pas toujours l'explication de la première ; souvent elle ajoute un nouveau trait à celui que la première exprimoit, et alors ce n'est plus une simple répétition, ni un simple développement, c'est une progression d'idées ; et il est aisé de reconnoître que tel est ici précisément le caractère de ces deux phrases ; la première ne se borne point à dire que les vases et les coupes de la maison du Seigneur lui seront consacrés ; ce seroit bien en effet ne rien dire de nouveau. Mais elle compare les vases de la maison du Seigneur avec les coupes de l'autel : *et erunt lebetes in domo Domini quasi phialæ coram altari.* Tous les vases d'une maison n'ont pas le même usage, ni le même degré d'honneur ; et il en étoit ainsi dans la maison du Seigneur chez les Juifs, c'est à-dire, dans leur temple figuratif : une marmite destinée à cuire les chairs des victimes n'étoit pas apparemment aussi précieuse qu'un encensoir ou une coupe destinée à présenter les oblations sur l'autel. Ce qu'il y a donc ici de nouveau, c'est que dans le temple mystérieux figuré par ce temple matériel, les vases les moins considérables dans la maison du Seigneur seront aussi précieux devant lui que ceux qui lui étoient plus particulièrement consacrés, parce qu'alors tout ce qui obscurcissoit leur gloire s'effacera, et le mérite commun de tous sera d'être consacrés à Dieu. Le prophète compare donc ici *les coupes de l'autel* avec *les vases de la maison du Seigneur ;* de là il passe aux *vases de Jérusalem* et aux *vases de Juda.* Voilà une progression bien marquée. Après nous avoir dit que les vases de la maison du Seigneur seront comparables aux coupes de l'autel, il nous dit que tous les vases de Jérusalem et de Juda seront aussi consacrés au Seigneur. Ainsi la gloire de tous ces vases mystérieux sera d'être consacrés au Seigneur, soit qu'ils aient servi sur l'autel ou dans les cuisines du temple, soit qu'ils aient servi dans le temple du Seigneur ou dans les maisons de Jérusalem ; soit qu'ils aient servi dans les maisons de Jérusalem ou dans celles de tous les enfans de Juda : leur gloire commune sera d'être éternellement consacrés au Seigneur. Telle sera aussi la gloire commune de tous les élus, soit qu'ils aient été appliqués aux fonctions les plus émi-

sion Vulgate, où on lit *in domo Domini.* Quel sens peut avoir cette parole mystérieuse.

nentes du sacerdoce; soit qu'ils aient passé leur vie dans les moindres degrés du saint ministère; soit qu'ils aient été du nombre des ministres attachés au service de Dieu, ou du nombre des simples fidèles; soit qu'ils aient été Juifs ou gentils d'origine, s'ils ont persévéré jusqu'à la fin dans la fidélité qu'ils devoient à Dieu, leur gloire commune sera de lui être éternellement consacrés. Il n'y a donc ici dans l'hébreu ni dans la Vulgate aucune faute. L'expression *in domo Domini* est ici essentielle; elle est nécessaire pour soutenir la progression des idées que le prophète nous présente. Loin de rétablir le texte en y substituant *in domo Juda*, ce seroit y mettre une tache qui n'y est pas, et qui en terniroit toute la beauté. Conservons donc le texte tel qu'il est : *Et erunt lebetes in domo Domini, quasi phialæ coram altari; et erit omnis lebes in Jerusalem et in Juda sanctificatus Domino exercituum.*

REMARQUES SUR MALACHIE.

I. Remarques sur les prophéties de Malachie. Témoignage de saint Jérôme.

Les prophéties de Malachie ne sont point datées; mais comme elles se trouvent placées après celles d'Aggée et de Zacharie, qui ont prophétisé sous Darius, fils d'Hystaspes, on pense communément qu'elles sont postérieures. Le nom de *Malachie*, ou, comme on le lit dans l'hébreu, *Malachi*, signifie *angelus meus :* et les Septante qui lisoient apparemment *Malachou*, l'ont rendu par *angelus ejus*, dans les premiers mots de son livre, où l'ancienne Vulgate dit : *Assumptio verbi Domini super Israel in manu angeli ejus :* au lieu de quoi saint Jérôme dit : *Onus verbi Domini ad Israel in manu Malachi*, et dans notre Vulgate on lit *in manu Malachiæ.* Les Hébreux ont supposé que cet ange pouvoit être Esdras, qui parut après les deux prophètes précédens sous le règne d'Artaxerxès Longuemain. De là vient que saint Jérôme rapportant leur opinion dit : *Malachi autem Hebræi Esdram æstimant.... Igitur et Malachi, id est Esdras, post Aggæum et Zachariam, qui sub Dario prophetaverunt fuisse credendus est* (1). Les

(1) *Hier. præf. Explan. in Malachiam, tom.* III. *col.* 1805.

reproches que ce prophète adresse aux Juifs ont quelque rapport avec les désordres que l'on voit parmi eux au temps de Néhémias sous le même règne. Mais le principal objet de sa prophétie est d'annoncer l'abrogation des sacrifices figuratifs, l'établissement du sacrifice nouveau offert et institué par Jésus-Christ, la manifestation du Messie précédé de Jean-Baptiste son précurseur au temps de son premier avénement, et ensuite précédé d'Elie son précurseur à la fin des temps avant son dernier avénement. Ces grands objets y sont annoncés manifestement selon la lettre même, en sorte qu'il y a ici peu d'ombres ou d'énigmes; et le sens littéral est ici communément le sens unique.

II. Objet du chapitre 1er, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

Chapitre Ier. Le Seigneur reproche aux Juifs leur ingratitude, et le mépris des prêtres pour son autel : il annonce qu'on lui offrira en tout lieu une oblation pure, et que son nom sera respecté parmi les nations. Cette prophétie est adressée à Israël : sur quoi saint Jérôme observe que depuis que la maison d'Israël avoit été emmenée en captivité, l'ancien nom d'*Israël* se donnoit également à la maison même de Juda : *Sciendum quod abducto in captivitatem Israel, id est decem tribubus, indifferenter pristino nomine, et duæ tribus Judas et Benjamin, appellentur* Israel (1). Cette prophétie est donc adressée, non à la seule maison d'Israël, mais à tous ceux qui étoient descendus d'Israël selon la chair, de quelque tribu qu'ils pussent être ; et particulièrement à la maison de Juda rétablie dans la Judée depuis le règne de Cyrus. Le Seigneur leur rappelle l'amour qu'il a eu pour eux : *Dilexi vos;* et comment il a préféré les descendans de Jacob aux descendans d'Esaü : *Dilexi Jacob, Esau autem odio habui.* Saint Jérôme rappelle l'usage que saint Paul fait de cette parole en parlant du mystère même de la prédestination (2) : *Quem locum apostolus Paulus mystica disputatione eventilans, scribit ad Romanos duo pariter testimonia de Genesi Malachique conjungens* (3) : Sed et Rebecca de uno concubitu habens Isaac patris nostri. Nam cum nondum nati essent, aut aliquid egissent boni vel mali, ut secundum electionem propositum Dei maneat : non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei (4) : Quia major serviet minori :

(1) *Hier. in Malach.* 1. *tom.* III. *col.* 1807. — (2) *Ibid. col.* 1808. — (3) *Rom.* IX. 10. *et seqq.* — (4) *Gen.* XXV. 23.

sicut scriptum est (1) : Jacob dilexi, Esau autem odio habui. *Hoc enim quod dicitur* sicut scriptum est, *et ad Geneseos librum, et ad prophetam Malachi refertur.* Saint Jérôme passe ensuite au sens moral en considérant dans Jacob et Esaü l'image des vertus et des vices (2) : *Israel vir vel sensus cernens Deum, sive ut ego melius puto* εὐθύτατος Θεοῦ, *id est* rectissimus Dei, *diligitur a Domino, et vult dilectionis ejus in se scire rationem. Dominusque respondit, Esau et Jacob de una stirpe generatos, hoc est, vitia atque virtutes ex uno cordis fonte procedere; dum ex arbitrii libertate in utramque partem ut volumus, declinamus : sed priora nascuntur vitia per infantiam, pueritiam, juventutem quæ postea ætas firmior corripit atque supplantat.* Plus loin il explique cet amour de Dieu pour Jacob et cette haine contre Esaü, en disant : *Dilectio et odium Dei, vel ex præscientia nascitur futurorum, vel ex operibus : alioquin novimus quod omnia Deus diligat, nec quidquam eorum oderit quæ creavit, sed proprie eos suæ vindicet charitati qui vitiorum hostes sunt et rebelles. Et e contrario illos odit, qui a Deo destructa cupiunt rursum extruere. Odisse autem Deus* ἀνθρωποπάθως *dicitur : ut flere, ut dolere, ut irasci, ut quando audimus odium ejus in malos, ea quæ Deum intelligimus odisse, fugiamus* (3). Plus loin saint Jérôme reconnoît que selon la lettre le prophète parle aux Juifs, non-seulement du temps d'Esdras, mais du temps même de Néhémias qui ne vint à Jérusalem qu'après Esdras : *Loquitur ad eos qui sub Zorobabel et Jesu filio Josedec et Esdra sacerdote, et Nehemia, de captivitate Babylonia sunt reversi, extructoque altari, necdum templum ædificaverant, nec muros extruxerant civitatis, et nihilominus in peccatis pristinis permanebant, Deum nec amore, nec timore venerantes* (4). Saint Jérôme continue d'expliquer dans un sens moral les reproches que le Seigneur fait aux Juifs : *Corripit sermo divinus episcopos atque presbyteros et diaconos negligentes; sive quoniam genus sacerdotale et regale sumus, omnes qui baptizati in Christo, Christi censentur nomine, cur despiciant nomen Dei. Et interrogantibus in quo despexerint nomen ejus, causas monstrat offensæ :* Offertis, *inquit,* super altare meum panem pollutum. *Polluimus panem, id est corpus Christi, quando indigni accedimus ad altare,*

(1) *Malach.* 1. 2. *et* 3. (2) *Hier. in Malach.* 1. *tom.* III. *col.* 1809. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*

et sordidi mundum sanguinem bibimus, et dicimus, Mensa Domini despecta est : non quod hoc aliquis audeat dicere, et quod impie cogitat scelerata voce proferre ; sed opera peccatorum despiciunt mensam Dei (1). Il vient ensuite à l'annonce du sacrifice de la loi nouvelle, et ne veut point que l'on cherche ici d'autre sens (2) : *Regula scripturarum est : Ubi manifestissima prophetia de futuris texitur, per incerta allegoriæ non extenuare quæ scripta sunt. Ergo proprie nunc ad sacerdotes Judæorum sermo fit Domini, qui offerunt cæcum et claudum et languidum ad immolandum, ut sciant carnalibus victimis spirituales victimas successuras : et nequaquam taurorum hircorumque sanguinem, sed thymiama, hoc est, sanctorum orationes Domino offerendas ; et non in una orbis provincia Judææ, nec in una Judææ urbe Jerusalem ; sed in omni loco offerri oblationem, nequaquam immundam, ut a populo Israel, sed mundam ut in cæremoniis Christianorum. Ab ortu enim solis usque ad occasum, magnum est nomen Domini in gentibus, dicente Salvatore* (3) : Pater, manifestavi nomen tuum hominibus. *Cumque, inquit, nomen meum magnum in gentibus sit futurum, vos, o principes Judæorum, polluistis illud atque polluitis. Sic enim futurorum texit vaticinium, ut præsens tempus non deserat.*

III. Objet du chapitre II, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE II. Ce sont des menaces contre les prêtres de la race de Lévi. Le Seigneur y rappelle l'alliance qu'il a faite avec cette famille. Il forme ensuite des reproches contre les enfans de Juda, qui ont épousé des femmes étrangères, qui ont répudié leurs femmes légitimes, et qui ont douté de sa providence. Saint Jérôme tire de tout ceci un sens moral. Ainsi il applique aux prêtres de la loi nouvelle ce qui est dit aux prêtres de la loi ancienne (4) : *Voluit Deus et omnes quidem homines, sed præcipue sacerdotes, maculam non habere, et sive humerum sive brachium ornare bonis operibus.... Nos autem omnia in contrarium vertimus, ut projiciat nobis Dominus brachium, sive separet opera nostra a sanctorum operibus, et quibus præceptum est ungere caput nostrum, et lavare faciem a peccatorum sordibus jejunantes, et revelata facie gloriam Domini contemplari, nunc dicimus* (5) : Confusio vultus mei operuit me, *et juxta Cain concidit facies nostra ; nec*

(1) *Hier. in Malach.* I. *tom.* III. *col.* 1811. — (2) *Ibid. col.* 1813. — (3) *Joan.* XVII. 6. — (4) *Hier. in Malach.* II. *tom.* III. *col.* 1816. — (5) *Ps.* XLIII. 16

possumus illud implere quod præceptum est (1) : Levate oculos vestros, et videte ; *sed stercore vitiorum habemus litas facies atque pollutas.* Il continue cette morale, et il dit : *Quidquid priori populo dicitur, etiam nobis dictum putemus, ut cautiores recedamus a vitiis; et faciem non suscipiamus in lege, nec qui sumus cultores Dei, veritati mendacium præferamus* (2). Et à la fin du chapitre après avoir rapporté les paroles téméraires de ces Juifs, qui doutoient des soins de la divine providence, il ajoute : *Istiusmodi quæstionem mens incredula futurorum quotidie suscitat Deo ; et cum viderit iniquos potentes, sanctos humiles ; illos rebus omnibus affluere, hos ne ea quidem quæ ad victum necessaria sunt habere... dicunt: Mali ei placent ; et ubi est Deus judicii* (3) ?

IV. Objet du chapitre III, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE III. Le Seigneur annonce clairement l'avénement du précurseur du Messie et celui du Messie même. Les enfans de Juda sont exhortés à se convertir. Le Seigneur leur reproche leurs infidélités, et promet sa protection à ceux qui lui seront fidèles. Saint Jérôme observe que l'annonce de l'avénement du précurseur du Messie est rappelée par Jésus-Christ et par les Evangélistes, et appliquée à saint Jean-Baptiste (4) : *Hoc interpretatus est in Evangelio de Joanne Baptista dicens* (5) : Ipse est de quo scriptum est: Ecce ego mittam angelum meum ante faciem tuam, et præparabit viam tuam coram me, *nec eisdem usus est verbis quæ septuaginta interpretes transtulerunt.* Il rapporte ensuite le texte de saint Marc, qui réunit celui d'Isaïe et celui de Malachie sur saint Jean-Baptiste (6). Il remarque les différences qui se trouvent entre le texte des évangélistes et celui des prophètes, et il dit : *Perspicuum est apostolos et evangelistas, et ipsum Dominum Salvatorem non septuaginta interpretum auctoritatem sequi, qua hebrææ linguæ habentes scientiam non indigent: sed ex hebræo transferre quod legerint : non curantes de syllabis punctisque verborum, dummodo sententiarum veritas transferatur* (7). Il revient à l'interprétation du texte de Malachie, en disant : *Hoc ergo quod dicitur :* Ecce ego mitto angelum meum, et præparabit viam ante faciem meam, *ex persona Christi dicitur, quod Joannem miserit in deserto Judææ prædicare bap-*

(1) *Jer.* XIII. 20. — (2) *Hier. in Malach.* II. *tom.* III. *col.* 1818. — (3) *Ibid. col.* 1823. — (4) *Hier. in Malach.* III. *tom.* III. *col.* 1823. — (5) *Matt.* XI. 10. — (6) *Marc.* I. 2. *et seqq.* — (7) *Hier. loco citato.*

tismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum. Quod autem sequitur : Et statim veniet ad templum suum dominator quem vos quæritis, et angelus testamenti quem vos vultis : *ita de se quasi de altero loquitur, juxta consuetudinem Scripturarum. Nullisque dubium est quin dominator iste Salvator sit, qui Creator est omnium, et Angelus testamenti, et magni Consilii Angelus appellatur* (1). Il continue d'expliquer la prophétie qui concerne l'avénement du Messie ; et il applique aux Chrétiens ce que le prophète dit aux Juifs : *Hæc et juxta historiam, et juxta tropologiam intelligimus, ut quod eo tempore dicebatur ad principes Juædorum, nunc dicatur ad principes ecclesiarum* (2). Il insiste sur le nom mystérieux de Jacob dont les enfans représentent les Chrétiens : *Filios autem Jacob secundum* ἀναγωγὴν, *supplantatoris, et germani primitiva rapientis, qui recedant a peccatis patrum suorum, et declinent a legitimis, et non custodiant quæ præcepta sunt, intelligamus eos qui in Ecclesia constituti non recedunt avitiis et falsum sibi religionis christianæ nomen assumunt* (3). Il continue d'appliquer aux Chrétiens ce qui est dit aux Juifs : *Quod de decimis primitiisque diximus, quæ olim dabantur a populo sacerdotibus ac levitis, in Ecclesiæ quoque populis intelligite, quibus præceptum est, non solum decimas dare et primitias, sed et vendere omnia quæ habent et dare pauperibus, et sequi Dominum Salvatorem. Quod si facere nolumus, saltem Judæorum imitemur exordia, ut pauperibus partem demus ex toto, et sacerdotibus ac levitis honorem debitum deferamus* (4). Plus loin il ajoute cette parole que nous ne devons pas omettre : *Possumus decimas et primitias et sic interpretari : Si quis doctus et eruditus in lege Dei, potest ceteros erudire, non debet suæ assignare prudentiæ, ingenioque quod possidet : sed gratias agat primum Deo, qui cuncta largitur ; deinde sacerdotibus ejus ac magistris, a quibus doctus est. Si enim non egerit gratias, sed sibi scientiam vendicaverit in penuria maledicetur. Quod si intelligens largitorem Deum, et his agens gratias per quos a Deo eruditus est, humiliaverit se, et in horreum Dei intulerit cibos, hoc est, Scripturæ sanctæ alimenta in Ecclesia populis ministraverit : statim aperientur super eum cataractæ cœli, et effundetur pluvia spiritualis, et mandabit*

(1) *Hier. in Malach.* III. *tom.* III, *col.* 1824. — (2) *Ibid. col.* 1826. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid. col.* 1829.

Deus nubibus suis ut pluant super eum imbrem, et abundantia rerum omnium perfruetur (1).

V. Objet du chapitre IV, selon le sens littéral et selon le sens spirituel. Témoignage de saint Jérôme.

CHAPITRE IV. Le Seigneur annonce un jour de vengeance contre les méchans, et de salut pour les justes. Le Messie s'y trouve encore désigné sous le nom de soleil de justice. Le Seigneur annonce ensuite clairement l'avénement futur d'Elie, et la conversion future des Juifs. Saint Jérôme reconnoît que ce jour de vengeance contre les méchans et de salut pour les justes, n'est autre que celui du dernier jugement (2) : *Ecce dies veniet, id est dies judicii, quæ sanctis lux erit, et peccatoribus tenebræ; et ipsa dies erit succensa quasi caminus sive clibanus, ut omnes impii vertantur in stipulam et camini crementur ardoribus. Cumque eos inflammaverit atque combusserit, non relinquet in eis ullam radicem et germen malitiæ. Hoc de impiis, quid in die judicii sint passuri. E contrario dicitur quid timentibus nomen Dei eveniet.* Et orietur vobis timentibus nomen meum sol justitiæ; *quia vera omnia judicabit; et nec bona nec mala, nec virtutes, nec vitia latere patietur.* Et sanitas erit in pennis ejus, *ut sanatos per pœnitentiam portet in humeris suis, juxta quod in Deuteronomio scriptum est* (3) : Expandens alas suas suscepit eos, et in humeris suis portavit illos. *Tunc egredientur qui nunc sæculo quasi carcere sunt inclusi, et salient quasi vituli de armento, sive quasi vituli de vinculis liberati. Unde Apostolus dicit* (4) : Cupio dissolvi et esse cum Christo; *ut egrediatur et saliat sicut vitulus de vinculis liberatus, et sicut victima Domini.* Sur ce qu'ensuite le Seigneur exhorte les Juifs à se souvenir de la loi de Moïse qui lui fut donnée sur Horeb, le saint docteur dit (5) : *Dicente Apostolo* (6) : Scimus quia lex spiritualis est... *et quia* (7) *spiritualiter omnes cæleste manna comederunt, et universus populus Israel de eadem spirituali et sequente eos bibebant petra, petra autem erat Christus; qui credunt in Christo, spiritualiter debent legis præcepta servare.* Enfin sur la promesse de la mission d'Elie et de la conversion des Juifs, voici ce qu'il dit (8) : *Post Moysen cujus mandata spiritualiter docuimus esse servanda, Eliam dicit esse mittendum: in Moyse, legem, in Eliam prophetiam significans, dicente Abraham ad*

(1) *Hier. in Malach.* III. *tom.* III. *col.* 1829. — (2) *Hier. in Malach.* IV. *tom.* III. *col.* 1832. — (3) *Deut.* XXXII. 11. — (4) *Philip.* I. 23. — (5) *Hier. loco citato.* — (6) *Rom.* VII. 14. — (7) 1. *Cor.* X. 3. 4. — (8) *Hier. loco citato.*

quemdam divitem purpuratum (1) : Habent Moysen et prophetas, illos audiant. *Et Dominus atque Salvator transfiguratus in monte, loquentes secum habebat Moysen et Eliam, in candidis vestibus, qui et dicebant ei quæ passurus esset in Jerusalem. Lex enim et omnis prophetarum chorus Christi prædicat passionem. Igitur antequam veniat dies judicii, et percutiat Dominus terram anathemate, sive omnino vel subito ut Septuaginta transtulerunt, hoc enim significat* ἄφνω, *mittet Dominus in Elia, qui interpretatur* Deus meus, *et est de oppido Thesbi, quod* conversionem *et* pœnitentiam *sonat, omnem prophetarum chorum qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet, et Isaac, et Jacob, et omnium patriarcharum, ut credant posteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem et illi crediderunt : Abraham enim vidit diem Domini, et lætatus est* (2) : *Sive cor patris ad filium, id est, cor Dei ad omnem qui spiritum adoptionis acceperit ; et cor filiorum ad patres eorum, ut Judæi et Christiani, qui nunc inter se discrepant, pari in Christum religione consentiant. Unde dicitur ad apostolos, qui seminarium in toto orbe Evangelii prodiderunt* (3) : Pro patribus tuis nati sunt tibi filii. *Si enim Elias non cor patrum ad filios ante converterit, et cor filiorum ad patres eorum, cum venerit dies magnus et horribilis; magnus sanctis, horribilis peccatoribus, percutiet verus et justus judex, non cœlum, nec eos qui versantur in cœlo, sed terram anathemate, qui faciunt opera terrena.* Il ajoute le faux sens des Juifs, et ce que Jésus-Christ y opposoit (4) : *Judæi et judaizantes hæretici, ante* ἠλειμμενον *Christum suum Eliam putant esse venturum et restiturum omnia. Unde et Christo in Evangelio proponitur quæstio* (5) : Quid quod pharisæi dicunt quod Elias venturus est ? *quibus ille respondit :* Elias quidem veniet ; et si creditis, jam venit, *in Elia Joannem intelligens.* C'est qu'en effet il avoit été annoncé de Jean-Baptiste qu'il viendroit *dans l'esprit et dans la vertu d'Elie* (6). Ainsi il est également vrai selon le témoignage de Jésus-Christ même, et qu'Elie est venu dans la personne de Jean-Baptiste, animé du même esprit, et qu'il viendra lui-même en sa propre personne à la fin des siècles pour ramener

(1) *Luc.* XVI. 29. — (2) *Joan.* VIII. 56. — (3) *Psal.* XLIV. 17. — (4) *Hier. in Malach.* IV. *tom.* III. *col.* 1834. — (5) *Marc.* IX. 10. *et* 12. — (6) *Luc.* I. 17.

les Juifs à Jésus-Christ, avant que Jésus-Christ vienne frapper la terre d'anathème, en frappant du dernier anathème les méchans qui l'auront souillée et profanée par leurs crimes.

VI. Remarques sur le ℣ 1. du chap. IV. Quel est ce jour d'embrasement qui s'y trouve annoncé ? Est-ce celui de la ruine des Juifs, ou celui du dernier jugement ? Justification de l'opinion commune des pères qui l'ont entendu du dernier jugement.

Le P. Houbigant reconnoît que *le soleil de justice* annoncé ici est Jésus-Christ ; mais il en conclut que le *jour* dont il a été parlé auparavant et qui doit être *semblable à une fournaise ardente*, n'est pas le jour du dernier jugement ; que c'est celui de la ruine des Juifs, qui suivit de très-près l'avénement de ce soleil de justice. Mais Jésus-Christ qui dans son premier avénement a été pour les hommes un *soleil de justice*, ne le sera pas moins dans son dernier avénement ; ou plutôt dans son premier avénement il s'est montré comme un soleil levant, dont les rayons ont été obscurcis par les nuages sombres qui l'environnoient ; au lieu que dans son dernier avénement, il se levera dans tout l'éclat de sa gloire et sans être enveloppé d'aucun nuage. Dans son premier avénement, il a été précédé ou plutôt même suivi du feu de ses vengeances qui ont consumé les Juifs incrédules ; dans son second avénement, il sera précédé d'un feu matériel qui consumera tous les méchans. Si donc cette prophétie est applicable au premier avénement de Jésus-Christ, elle convient beaucoup mieux au second ; et nous avons vu qu'en effet saint Jérôme ne l'applique qu'au second : c'est le sentiment commun des pères et des interprètes. Le premier avénement de Jésus-Christ a été annoncé au chapitre précédent : et on y a vu ce feu spirituel qui a accompagné ou suivi alors sa manifestation. Mais ici il s'agit bien plus particulièrement de son dernier avénement, où un feu matériel consumera tous les superbes et tous ceux qui commettent l'iniquité. Jean-Baptiste a été le précurseur de ce premier avénement ; Elie sera le précurseur du second : et ce jour d'embrasement marqué au ℣ 1. n'est pas différent du jour grand et terrible marqué au ℣ 5.

VII. Remarques sur cette parole du ℣ 6. : *Convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum.* Les pères et les enfans

Le P. Houbigant convient que la *mission* future *d'Elie* et la *conversion* future *des Juifs* sont ici clairement annoncées. Il s'élève même contre Grotius qui ne vouloit ici reconnoître que le seul Jean-Baptiste : il soutient très-bien que le Seigneur annonce ici l'avénement d'Elie même en personne. Mais il prétend que communément on entend mal ce qui est dit que ce prophète *réunira le cœur des pères avec celui de leurs enfans, et le cœur des enfans*

avec celui de leurs pères. « La plupart des interprètes, » dit-il, pensent que *les pères et les enfans* sont les mêmes » dans les deux membres, et que cela signifie seulement » qu'*Elie réconciliera les pères avec les enfans par la foi* » *au Messie :* et ils ne voient pas qu'ils mettent ainsi dans » le texte une tautologie inutile et peu digne du prophète » qui parle. Car Malachie ayant dit qu'*Élie réunira le cœur* » *des pères avec celui des enfans*, avoit tout dit, et l'on » comprenoit assez dès lors que les pères seroient réconci- » liés avec leurs enfans; il étoit donc inutile d'ajouter qu'*il* » *réunira le cœur des enfans avec celui de leurs pères.* » C'est de même que si quelqu'un vouloit dire qu'il a éteint » la haine entre le fils et le père, il lui suffiroit de dire : J'ai » réconcilié le père avec le fils; il ne croiroit pas devoir » ajouter et le fils avec le père. » Le P. Houbigant s'élève très-bien ici contre Grotius qui vouloit que par *les pères et les enfans*, on entendît ici les deux principales sectes qui se trouvoient alors chez les Juifs, c'est-à-dire les pharisiens et les sadducéens. Le P. Houbigant montre très-bien que cette idée ne convient nullement au texte; mais il continue de développer celle qu'il vient de proposer. « Cette ma- » nière de parler est, dit-il, toute semblable à celle que » nous trouvons dans saint Matthieu, chapitre x. ℣ 11., » où il est dit que *le père livrera le fils*, et que *les enfans* » *s'élèveront contre le père;* car alors le père qui livre le » fils est différent du père contre qui le fils s'élève. Le père » qui livre le fils est infidèle, au lieu que le père contre » qui le fils s'élève est fidèle. De même aussi le fils qui est » livré par le père est différent du fils qui s'élève contre son » père; car le premier est fidèle, et le second est infidèle. » Ainsi dans ce texte de Malachie, *les pères* dont il est parlé » dans le premier membre, sont différens de ceux dont il » est parlé dans le second, et de même *les enfans* dont il » est fait mention dans le premier, sont différens de ceux » dont il est fait mention dans le second. Le verbe השיב, *re-* » *ducet*, marque le retour à la foi; cela est généralement » avoué; et la suite ne permet pas d'en douter; *ne forte ve-* » *niam*, etc.; puisque cela montre que de ce retour dépend » le salut des hommes. Malachie dit donc : Elie ramenera » le cœur des pères infidèles en les réunissant avec les en- » fans fidèles, et ensuite le cœur des enfans infidèles avec » les pères fidèles. Si vous cherchez quels sont ces pères » et ces enfans, vous n'en trouverez point d'autres que les

sont-ils les mêmes dans les deux membres? sont-ils différens? Cette parole doit-elle s'entendre des seuls Juifs dont les patriarches sont les pères; ou des Juifs et des gentils, dont les uns sont les pères et les autres les enfans par la foi? Justification de l'opinion commune des pères, qui rapportent ce texte aux seuls Juifs.

» Juifs et les gentils, dont les uns sont les pères et les autres » les enfans par la foi ; car il est clair qu'il ne s'agit pas ici » d'une naissance charnelle. Il paroît donc qu'on doit éta- » blir que le prophète annonce ici deux fonctions distinctes » d'Elie ; la première, qui sera de convertir les Juifs en les » ramenant à la foi ; la seconde de convertir ou ramener à » la foi les gentils qui s'écarteront de la foi lorsque les Juifs » y reviendront, de même qu'au temps de la prédication » des apôtres, les gentils vinrent se soumettre à la foi, » tandis que les Juifs s'en éloignoient. » On vient de voir quelque chose de semblable dans les diverses explications que saint Jérôme a données de ce texte : *Ut Judæi et Christiani, qui nunc inter se discrepant, pari in Christum religione consentiant. Unde dicitur ad apostolos qui seminarium in toto orbe Evangelii prodiderunt :* Pro patribus tuis nati sunt tibi filii. Sous ce point de vue les Juifs sont considérés comme nos pères, parce que le salut nous est venu d'eux par les apôtres, et que nous avons été entés sur la tige de leur pères : dans ce même sens, s'ils sont nos pères nous sommes leurs enfans. Mais il y a une différence essentielle entre le sentiment proposé par saint Jérôme, et celui que propose le P. Houbigant. Le saint docteur ne voit alors entre les Juifs et les Chrétiens d'autre différence que celle qui s'y trouve maintenant : *Judæi et Christiani, qui nunc inter se discrepant ;* au lieu que le P. Houbigant suppose une différence, qui se formera alors, semblable à celle qui se forma au temps des apôtres, lorsque les Juifs s'écartèrent de la foi, tandis que les gentils vinrent s'y soumettre. Mais il est bien remarquable que les Juifs qui alors s'écartèrent de la foi, eurent pour la plupart le malheur d'être abandonnés à leur infidélité : et il est bien à craindre que ceux d'entre les gentils qui imiteront cette infidélité lorsque les Juifs reviendront à la foi, ne subissent la même punition. S'il y a quelque espérance de retour pour les gentils au temps du rappel des Juifs, ce n'est pas tant pour ceux qui alors auroient le malheur de s'éloigner de la foi, que pour ceux qui dès à présent ont le malheur d'être séparés de l'Eglise par l'hérésie ou par le schisme : et si l'interprétation que propose le P. Houbigant pouvoit avoir quelque probabilité, ce seroit en la considérant sous ce point de vue. Mais le P. Houbigant avoue lui-même que la plupart des interprètes n'ont vu dans les deux membres de ce texte que la seule conversion des Juifs ; et on a

pu remarques que c'étoit aussi la première idée de saint Jérôme. *Qui convertat cor patrum ad filios, Abraham videlicet et Isaac et Jacob et omnium patriarcharum, ut credant posteri eorum in Dominum Salvatorem, in quem et illi crediderunt.* Le passage que le P. Houbigant nous cite de saint Matthieu n'est pas entièrement semblable à celui de Malachie; il y a dans les deux membres deux verbes opposés, qui y mettent une différence sensible : il est évident que le père qui livre le fils n'est pas le même que le père contre qui le fils s'élève; et que le fils qui est livré par le père est fort différent de celui qui s'élève contre son père. Cela est si évident que personne ne s'y méprend. Il n'en est pas de même de la prophétie de Malachie à beaucoup près : il n'y a qu'un seul verbe pour les deux membres, et la réunion du père avec le fils et du fils avec le père porte naturellement l'idée d'une seule et même réunion. Voilà ce qui frappe naturellement tous les esprits; et communément ce qui frappe ainsi tous les esprits est le vrai sens, parce que c'est le sens le plus naturel. Quand ce sens produiroit ici une espèce de tautologie, ce ne seroit pas un défaut, ce seroit une manière d'inculquer davantage cette annonce en la répétant deux fois en deux manières différentes; ce qui est très-commun dans le style prophétique. Mais au fond ce n'est point une pure tautologie; la seconde phrase explique la première, et c'est encore le style très-ordinaire des prophètes. Car comment Elie ramenera-t-il le cœur des pères, le cœur des patriarches, pour les réconcilier avec leurs enfans? ce sera précisément en ramenant le cœur des enfans, le cœur des Juifs à la foi de leurs pères, et les réconciliant ainsi avec leurs pères. Voilà précisément ce que dit le prophète : *Convertet cor patrum ad filios, et cor filiorum ad patres eorum.* C'est en ce sens qu'il a été dit de saint Jean-Baptiste : *Præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum* (1). Il ne s'agit point là de comparer les Juifs avec les gentils, mais uniquement les patriarches avec les Juifs qui étoient leurs enfans selon la chair. Comment Jean-Baptiste a-t-il ramené le cœur des pères, le cœur des patriarches, pour les réconcilier avec leurs enfans? c'est en convertissant les incrédules d'entre leurs enfans mêmes, et les ramenant à la prudence des justes.

(1) *Luc.* 1. 17.

c'est-à-dire, de ces justes mêmes qui étoient leurs pères. Voilà ce qu'a fait Jean-Baptiste suscité dans l'esprit et dans la vertu d'Elie ; voilà ce que fera Elie même en personne. C'est ainsi que l'expression de l'évangéliste explique celle du prophète.

VIII. Remarques sur cette dernière parole du chap. IV. : *ne forte veniam, et percutiam terram anathemate.* La mission d'Elie différera-t-elle pour une longue suite de siècles l'anathème dont la terre sera alors menacée, ou ne fera-t-elle que le prévenir en faveur des Juifs, afin qu'ils n'y soient pas enveloppés ? Justification de l'opinion commune des pères qui l'ont entendu dans ce dernier sens.

Enfin le P. Houbigant convient que *le grand et terrible jour* avant lequel Elie sera envoyé, sera *le jour du dernier jugement ;* et cependant lorsqu'il vient à ces mots, *ne veniam, et percutiam terram anathemate,* il dit : « Cela si-» gnifie que la terre alors sera digne d'anathème, parce que » la charité d'un grand nombre y sera refroidie ; en sorte » que la terre seroit totalement détruite si Elie ne préve-» venoit ce malheur, selon ce qui est écrit de lui, qu'il doit » apaiser la colère du Seigneur, comme le dit l'auteur de » l'Ecclésiastique. » Ceci pourroit donner lieu de penser que l'avénement d'Elie empêchera que la terre ne soit alors frappée d'anathème, ou que du moins, comme quelques-uns le pensent, cet anathème sera différé de plusieurs siècles, ou même de plus de mille ans comme le pensoient les millénaires. Mais alors comment sera-t-il vrai qu'Elie sera tellement envoyé avant ce grand et terrible jour, qu'il soit le précurseur du dernier avénement de Jésus-Christ comme saint Jean-Baptiste l'a été à l'égard du premier, comme toute la tradition l'a compris et l'a enseigné, si l'on excepte les anciens millénaires qui seuls s'étoient écartés de cette idée dont tous les autres esprits ont été généralement frappés ? A-t-on vu un long intervalle entre la mission de saint Jean-Baptiste, précurseur de Jésus-Christ, et la manifestation de Jésus-Christ, soit dans sa chair mortelle, soit dans la gloire de sa chair immortelle ? L'intervalle sera-t-il beaucoup plus grand entre la mission d'Elie précurseur de Jésus-Christ, et la manifestation de Jésus-Christ dans l'éclat de sa gloire et de sa puissance éternelle ? Disons donc avec les saints pères, qu'Elie préviendra l'anathème du dernier jugement, non pour le différer, mais uniquement pour empêcher que les Juifs n'y soient enveloppés. C'est ainsi que l'explique saint Jean Chrysostôme : « Le » prophète par ces paroles nous apprend la raison pour la-» quelle ce saint homme viendra alors. Quelle est donc » cette raison ? C'est pour persuader aux Juifs de croire en » Jésus-Christ, et pour empêcher qu'ils ne soient entière-» ment détruits lorsqu'il viendra pour juger la terre. » Je n'ignore pas ce que l'on objecte sur ce point contre

l'opinion commune des pères; mais je crois y avoir suffisamment répondu dans la préface sur Malachie.

CONCLUSION.

Résumons maintenant les grands objets que les prophètes nous ont montrés, et les principes que saint Jérôme nous a enseignés pour pénétrer dans le sens mystérieux de leurs divins oracles.

On peut, avec saint Augustin (1), distinguer trois sortes d'oracles des prophètes : *Tripartita reperiuntur eloquia prophetarum;* les uns regardent la Jérusalem terrestre; d'autres, la Jérusalem céleste; d'autres enfin regardent en même temps l'une et l'autre : *Siquidem aliqua sunt ad terrenam Jerusalem spectantia, aliqua ad cœlestem, nonnulla ad utramque.* Entre les prophéties, les unes regardent uniquement ou du moins immédiatement l'ancien peuple et les événemens qui peuvent avoir rapport à ce peuple; d'autres regardent immédiatement le Messie et son peuple, Jésus-Christ et son Eglise; les autres regardent en même temps les deux peuples, le peuple nouveau sous le voile de l'ancien, l'Eglise de Jésus-Christ sous le nom de Jérusalem.

Les prophéties qui regardent uniquement ou du moins immédiatement l'ancien peuple et les événemens qui peuvent avoir rapport à ce peuple, concernent principalement l'irruption des Assyriens sur le royaume d'Israël, la ruine de Samarie, et la dispersion des dix tribus; l'expédition de Sennachérib sur la Judée, et la délivrance de Jérusalem; l'irruption de Nabuchodonosor sur le royaume de Juda, la ruine de Jérusalem et du temple par les Chaldéens, la captivité des Juifs à Babylone; l'expédition de Darius le Mède et de Cyrus général des Perses contre Babylone, la ruine de l'empire des Chaldéens, le règne de Cyrus à la tête des Mèdes, des Perses et des Babyloniens réunis en un seul empire, la délivrance et la réunion des enfans d'Israël et de Juda; le retour des enfans de

(1) *Aug. de Civ. Dei, l.* XVII. *c.* 3.

Juda et de quelques familles d'entre les enfans d'Israël, le rétablissement de Jérusalem et du temple; le règne d'Alexandre fondateur de l'empire des Grecs, le partage de cet empire après sa mort, les révolutions des deux royaumes d'Egypte et de Syrie; la persécution d'Antiochus Epiphanes, et la fin misérable de ce prince; enfin la puissance qui a rendu les Romains redoutables à tous les peuples. A quoi nous pouvons encore ajouter les prophéties qui regardent les peuples voisins des Juifs, et plus ou moins liés avec eux, les Iduméens descendus comme eux d'Isaac leur père, les Moabites et les Ammonites descendus de Lot neveu d'Abraham; les Philistins et les Syriens, les Egyptiens et les Tyriens, tous peuples étrangers au peuple de Dieu.

Les prophéties qui regardent immédiatement Jésus-Christ et son Eglise, annoncent particulièrement l'incarnation du Verbe dans le sein d'une vierge, sa naissance temporelle, le lieu de sa naissance, son entrée dans le temple de Zorobabel; la mission de Jean-Baptiste son précurseur; le temps de sa manifestation et de son ministère public; les caractères de sa mission; les miracles de sa puissance; les effets de sa bonté; les circonstances les plus précises de son entrée dans Jérusalem et de sa passion; le temps et le genre de sa mort; sa sépulture, sa résurrection, son ascension, son règne; l'effusion de son Esprit sur ses disciples, sa postérité spirituelle, le renouvellement qu'il a operé sur la terre, les caractères et les effets de l'alliance dont il s'est rendu le médiateur; la naissance et les progrès de son Eglise; l'établissement de son règne au milieu des nations; les jugemens terribles qu'il a exercés sur Jérusalem et sur les Juifs incrédules, sur Rome païenne et sur les derniers restes de l'empire idolâtre; l'érection des nouvelles monarchies qui se sont établies sur les ruines de l'empire romain dans l'Occident; la naissance et les progrès de l'empire antichrétien fondé par Mahomet dans l'Orient; les grands événemens qui termineront la durée des siècles, c'est-à-dire, la mission d'Elie, la conversion des Juifs, la persécution de l'Antechrist; le dernier avénement de Jésus-Christ; l'anathème éternel dont il frappera alors les réprouvés; l'éternelle félicité dans laquelle il introduira ses élus.

Outre ces prophéties, qui regardent immédiatement Jésus-Christ et son Eglise, il en est d'autres qui, selon la remarque de saint Augustin et des autres saints docteurs,

regardent en même temps l'une et l'autre Jérusalem, c'est-à-dire, le peuple nouveau sous le voile de l'ancien, l'Eglise même de Jésus-Christ sous le nom de Jérusalem; et c'est ici que saint Jérôme nous présente les principes les plus lumineux pour pénétrer dans les sens mystérieux couverts sous le voile de la lettre des divins oracles.

Dans le sens mystérieux des prophètes, dit ce saint docteur, Jérusalem s'entend toujours de l'Eglise : *Quantum ad mysticos intellectus, Jerusalem in Ecclesia semper accipitur* (1). Ce principe généralement suivi par ce saint docteur, communément reconnu par les saints pères et reçu par les interprètes les plus éclairés, est d'une si vaste étendue, qu'il pourroit suffire pour découvrir tous les sens mystérieux renfermés sous la lettre des prophéties, puisque c'est de celui-là que dérivent tous les autres. Ce principe est un axiome dont tous les autres sont des corollaires.

Car si *Jérusalem*, choisie par le Seigneur pour être le trône de sa gloire au milieu de son peuple, *représente l'Eglise de Jésus-Christ*, donc *l'Eglise de Jésus-Christ est également représentée par la montagne de Sion*, également choisie de Dieu pour être le lieu de sa demeure au milieu de son peuple; donc les promesses qui sont faites à Sion et à Jérusalem appartiennent à l'Eglise même de Jésus-Christ : elles ont eu en elle un premier accomplissement dans sa naissance et dans ses progrès; elles continuent et continueront d'avoir sur elle leur effet, jusqu'à ce qu'enfin elles aient en elle leur entier accomplissement à la fin des temps et dans l'éternité bienheureuse.

Si *Jérusalem représente l'Eglise*, donc *la maison de Juda représente le peuple chrétien;* donc les promesses qui sont faites à la maison de Juda appartiennent au peuple chrétien : elles ont eu sur lui un premier accomplissement au temps des apôtres : elles continuent et continueront de s'accomplir sur lui, jusqu'à ce qu'elles aient sur lui leur entier accomplissement à la fin des siècles et dans l'éternelle félicité. Les reproches et les menaces tombent sur les prévaricateurs, toujours mêlés sur la terre avec les justes dans la société du peuple fidèle. Ainsi les reproches faits par le Seigneur contre les enfans de Juda et les habitans de Jérusalem, ne portent aucun préjudice à la sainteté toujours subsistante de l'Eglise, parce qu'ils ne regardent que

(1) *Hier. in Mich. init. et alibi passim.*

les prévaricateurs qui sont mêlés avec les justes dans son sein. De même les menaces prononcées contre les enfans de Juda et contre les habitans de Jérusalem, ne contredisent point les promesses faites à l'Eglise, et qui lui sont confirmées dans celles qui sont faites aux habitans de Jérusalem et aux enfans de Juda. Les menaces auront leur effet sur les prévaricateurs; et s'ils persévèrent dans leurs prévarications, la colère du Seigneur demeurera sur eux, et ils seront frappés du dernier anathème. Si au contraire ils reviennent au Seigneur de tout leur cœur, ils auront part à l'effet des promesses, la miséricorde de Dieu se répandra sur eux; et s'ils persévèrent jusqu'à la fin dans son amour, ils seront glorifiés avec les saints. Si les justes paroissent enveloppés dans les fléaux attirés par les pécheurs, ces fléaux qui servent à punir et châtier les coupables, servent en même temps à purifier et éprouver les justes : Dieu connoît ceux qui sont à lui, et c'est principalement à eux que sont adressées les promesses des prophètes. Si donc au milieu de ces maux, ils s'unissent aux souffrances de Jésus-Christ; s'ils se soumettent humblement aux ordres de la divine Providence; s'ils mettent en Dieu leur espérance, s'ils persévèrent dans son amour, ils seront enfin délivrés de tous ces maux, et recevront dans l'éternité l'entier effet des promesses.

Jérusalem représente l'Eglise ; donc *Samarie*, selon la remarque de saint Jérôme, *représente les sociétés séparées de l'Eglise*, soit *la nation juive* par son incrédulité, soit *les hérétiques* par l'attachement opiniâtre à leurs erreurs. Ce que saint Jérôme dit des hérétiques est également applicable aux *schismatiques*, puisque quand ils ne seroient même coupables d'aucune erreur, leur attachement au schisme suffit pour attirer sur eux les reproches et les menaces que les prophètes prononcent contre Samarie, contre les dix tribus qui formoient la maison d'Israël, et particulièrement contre celle d'Ephraïm qui tenoit entre les autres le premier rang. Saint Jérôme qui a vécu avant le grand schisme de l'Orient, n'a pas pu parler de ce malheur; mais ceux qui sont venus après lui, y ont reconnu la ressemblance du schisme qui avoit séparé Samarie d'avec Jérusalem, et la maison d'Israël d'avec la maison de Juda. On a compris que les schismatiques grecs attiroient sur eux les reproches et les menaces des prophètes; et on a reconnu l'effet de ces

menaces, lorsque les Orientaux et les schismatiques grecs sont tombés sous la puissance des ennemis du nom chrétien. Les promesses faites à la maison d'Israël, à Ephraïm, à Samarie, n'ont eu qu'un très-foible accomplissement dans le sens littéral qui regarde les dix tribus séparées de la maison de Juda; mais elles ont eu un accomplissement plus parfait sur les Juifs qui ont embrassé la foi en recevant l'Evangile annoncé par les apôtres; elles auront leur entier accomplissement dans la conversion future des Juifs à la fin des siècles, et dans le retour de tous ceux qui abandonneront alors le schisme ou l'hérésie pour se réunir à l'Eglise de Jésus-Christ, qui est la maison de Juda à laquelle Israël, Ephraïm et Samarie doivent se réunir.

Jérusalem représente l'Eglise; Juda le peuple chrétien, et particulièrement ceux qui demeurent attachés au siége de saint Pierre comme au centre de l'unité catholique : *Israël représente les Juifs incrédules, les hérétiques et les schismatiques*, et particulièrement les schismatiques grecs; donc *les Assyriens et les Chaldéens peuvent représenter les peuples infidèles* qui sont dans la main de Dieu la verge dont il se sert pour châtier et punir les prévaricateurs. Tels ont été les Romains idolâtres dont Dieu s'est servi pour punir les Juifs incrédules représentés par la maison d'Israël, et pour purifier et éprouver par le feu des persécutions pendant trois siècles les Chrétiens représentés par les enfans de Juda sauvés miraculeusement des mains de Sennachérib et de son armée. Tels ont été les Mahométans dont Dieu s'est servi pour punir les hérétiques orientaux et les schismatiques grecs, et pour éprouver et purifier les Chrétiens occidentaux mêmes en permettant que les Sarrasins pénétrassent jusqu'aux portes de Rome d'où ils furent plusieurs fois repoussés, et les Turcs jusqu'aux portes de Vienne d'où ils ont été aussi eux-mêmes repoussés vers la fin du dix-septième siècle par une victoire dont cette ville renouvelle tous les ans la mémoire. Les effets admirables de la miséricorde de Dieu sur son peuple et sur son Eglise, nous sont un gage de ce qu'il fera à la fin des temps pour sauver son peuple des maux qui inonderont la terre, et délivrer son Eglise de toutes les tribulations de cette vie en l'introduisant dans l'éternité.

Qui legit, intelligat (1) : c'est l'expression même de

(1) *Matt.* XXIV. 15.

Jésus-Christ, annonçant aux Juifs les malheurs prédits contre eux par les prophètes : « Que celui qui lit, entende » ce qui lit. » Saint Matthieu l'avoit dit ; et saint Marc le répète, afin que nous y soyons plus attentifs, et que nous sachions profiter nous-mêmes de cet avertissement : *Qui legit, intelligat* (1).

Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis : c'est ce que Jésus-Christ ressuscité répète sept fois dans l'Apocalypse (2), en parlant aux sept églises auxquelles il adresse ce livre prophétique qui embrasse toute la durée des siècles, et qui nous montre le développement des mystères renfermés dans les oracles des prophètes. Profitons donc de cet avis : écoutons ce que l'Esprit de Dieu dit aux églises, non-seulement dans ce livre divin, mais dans tout le corps des divines Ecritures, et particulièrement dans les livres des prophètes. *Qui habet aurem, audiat.*

Beatus qui legit et audit verba prophetiæ hujus, et servat ea quæ in ea scripta sunt : quia tempus prope est (3) ; c'est encore ce qui est dit du divin livre de l'Apocalypse ; c'est ce que nous pouvons dire du corps entier des prophéties : Heureux celui qui les lit et qui les écoute, pourvu qu'en même temps il soit fidèle à garder les principes qu'ils renferment et les avertissemens qui y sont donnés. Jésus-Christ le répète à la fin du même livre : *Beatus qui custodit verba prophetiæ libri hujus* (4). Soyons donc fidèles à profiter de la lecture des prophètes et de la méditation de leurs prophéties ; afin d'avoir part au bonheur qu'ils nous décrivent et que Jésus-Christ nous promet. *Amen, Amen. Fiat, fiat.*

(1) *Marc.* XIII. 14. — (2) *Apoc.* II. 7. 11. 17. 29. *et* III. 6. 13. 22. — (3) *Apoc.* I. 3. — (4) *Apoc.* XXII. 7.

PRÉFACE

SUR LES DEUX LIVRES CANONIQUES

DES MACHABÉES

On distingue quatre livres différens qui portent le nom des Machabées (1) ; mais il n'y a que les deux premiers qui soient canonique ; les deux derniers sont apocryphes. Suivant l'ordre des événemens rapportés dans ces quatre livres, le troisième devroit être le premier, et le premier devroit être le troisième. Les deux premiers seront l'unique objet de cette préface, et nous donnerons à la suite de ces deux livres les remarques de D. Calmet sur les livres apocryphes qui portent les noms d'Esdras et des Machabées.

I. Remarques générales sur les quatre livres des Machabées. Remarques particulières sur les deux livres canoniques : quels sont leurs auteurs.

L'auteur du 1er livre des Machabées étoit hébreu ; son style le prouve (2). Origène nous rapporte même le titre hébreu qu'on lisoit à la tête de cet ouvrage (3), *Sarbeth* (ou *Sebeth Sar-bane-El*), c'est-à-dire, *Sceptre du prince des enfans de Dieu;* comme si l'on vouloit marquer le gouvernement, la force, ou le règne des Machabées, désignés par le nom de princes des enfans de Dieu. Saint Jérôme avoit encore vu cet ouvrage en hébreu (4), c'est-à-dire en syriaque, qui est la langue qu'on parloit en Judée du temps des Machabées (5). Les Juifs ne l'ont plus aujourd'hui en cette langue. Il semble que Joseph fils de Gorion a cité ces livres sous le nom de *livres des Assamonéens* (6). Il n'est pas impossible que cet auteur qui

(1) Dans les exemplaires latins de la Vulgate on lit *Machabæi*, les Machabées ; mais selon le grec c'est *Maccabæi*, les Maccabées. Nous parlerons de l'étymologie de ce nom dans la note sur le chap. II. ℣ 4. du 1er livre. — (2) Ces deux premiers articles sont tirés de la préface de D. Calmet. — (3) *Origen. apud Euseb. l.* VI. *c. ult. Hist. eccl.* Σαρβὴθ σαρβανὲλ, שרביט שר בני אל ou — (4) *Hieronym. Prolog. Galeato. Machabæorum primum librum hebraicum reperi.* — (5) *Ita Drus. præfat. in libb. Veter. Test. Huet. demonstrat. Evang. propos.* — (6) ספר חשמנים. *Vide Drus. præfat. in hos libb.*

vivoit dans le onzième siècle, ait vu cet ouvrage en hébreu. Le grec est à présent considéré comme l'original ; et c'est sur lui qu'a été faite l'ancienne version latine qui nous en reste. Cette version est d'une antiquité très-vénérable, ayant été en usage dans l'Eglise dès avant saint Jérôme. Ce père n'a point travaillé à traduire ces livres, comme il a fait à l'égard des autres livres de l'Ecriture.

Il y a lieu de croire que cet ouvrage fut composé sur les registres publics, qu'on dressoit de ce qui arrivoit de plus mémorable dans la république des Hébreux. L'Ecriture rend témoignage au soin de Judas Machabée (1), qui recueillit les monumens de sa nation, qui avoient été dissipés durant la guerre, et l'auteur de cet écrit cite à la fin de son livre (2), les mémoires du pontificat de Jean Hyrcan, comme la source où l'on peut s'instruire plus à fond de ce qu'il avance. Il y a quelques auteurs qui ont cru que Jean Hyrcan même étoit l'écrivain de ce premier livre ; mais cette opinion n'a pour fondement que d'assez foibles conjectures. Celui qui a écrit ce premier volume, suivoit dans ses supputations chronologiques l'ère des Grecs, selon la manière de compter des Hébreux, il la commençoit au mois de Nisan, six mois plus tôt que les Grecs et les Syriens, qui en mettoient le commencement vers le mois de septembre ou d'octobre.

Ce livre contient l'histoire de quarante ans, depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphanes, jusqu'à la mort du grand prêtre Simon ; l'auteur a pu être témoin de presque tout ce qu'il écrit, quoiqu'il ait vécu après le gouvernement de Jean Hyrcan (3) ; puisque depuis le commencement de la persécution d'Epiphanes, jusqu'à la mort de Jean Hyrcan, il n'y a pas plus de soixante-quatre ans.

Le second livre des Machabées est un abrégé de l'histoire des persécutions d'Epiphanes et d'Eupator contre les Juifs (4), composée en cinq livres par un nommé Jason. L'auteur de l'abrégé est inconnu ; et l'ouvrage entier de Jason est perdu. L'un et l'autre étoient grecs, et suivoient la manière de compter les années des Séleucides, suivant l'usage des Syriens. L'abréviateur ne s'est pas tellement contraint à suivre Jason, qu'il n'ait rien ajouté à son ouvrage. Il ne promet que (5) l'histoire de Judas Machabée

(1) 2. *Mach.* II. 14. — (2) 1. *Mach.* XVI. *ult.* — (3) 1. *Mach.* XVI. *ult.* — (4) Saint Clément d'Alexandie, Strom. l. V. p. 595., l'appelle τῶν Μακχαβαϊκῶν ἐπίλυμὴ — (5) 2. *Mach.* II. 20. 21. 22. 23. 24.

et de ses frères, de la purification du temple, de la dédicace de l'autel, des combats qu'Antiochus Epiphanes et son fils Eupator livrèrent aux Juifs, et des signes qui parurent en ce temps-là dans l'air au-dessus de Jérusalem; et cependant au chapitre III et au commencement du quatrième, on trouve l'histoire de la punition d'Héliodore, qui arriva sous Séleucus prédécesseur d'Epiphanes. Les deux derniers chapitres comprennent aussi des choses arrivées sous Démétrius Soter successeur d'Eupator. Mais comme elles regardent le temps de Judas Machabée, on ne peut pas dire en rigueur qu'elles soient hors du dessein de Jason et de son abréviateur; cependant on remarque dans le style de ces derniers chapitres, des variétés pour la narration, et des diversités pour le style, qui font juger qu'ils sont d'un auteur différent de Jason (1).

Quoique l'auteur du second livre des Machabées raconte presque partout les mêmes choses que l'auteur du premier, il ne paroît pourtant pas qu'ils se soient vus ni copiés l'un l'autre. Ils se ressemblent de telle manière, qu'on ne peut pas dire qu'ils aient cherché à se suivre, ni à s'imiter.

Le compilateur du second a mis à la tête de son ouvrage une préface (2), dans laquelle il nous avertit qu'ayant considéré le grand nombre de livres qu'on avoit composés sur cette matière, et la difficulté de s'instruire en les consultant tous séparément, il s'est chargé du travail d'en donner le précis, pour diminuer la peine des lecteurs. Il donne d'abord une lettre écrite aux Juifs d'Alexandrie par ceux de Jérusalem (3), pour les avertir de célébrer la fête de la purification du temple par Judas Machabée. On en trouve ensuite une seconde (4), du sénat de Jérusalem, et de Judas à Aristobule, précepteur du roi Ptolémée, qui tend à la même fin. Cette dernière lettre paroît être datée de l'an 188 de l'ère des Grecs; ce qui supposeroit qu'elle n'auroit été écrite qu'en l'an 124 avant l'ère chr. vulg. sous le gouvernement de Jean Hyrcan, et on croit que le compilateur ne vivoit pas loin de ce temps-là. Ce second livre contient l'histoire d'environ quinze ans, depuis l'entreprise d'Héliodore sur le temple, jusqu'à la victoire de Judas Machabée sur Nicanor.

(1) *Vide Grot. ad* 2. *Mach. præfat. et comment. ad* XII. 1. 19. 21. 22. 23. 26. XIV. 22. *Vide et Huet. demonstrat. Evang. propos.* 4. — (2) 2. *Mach.* II. 25. *et seqq.* — (3) 2. *Mach.* I. 1. *et seqq. ad* ℣ 10. *exclusive.* — (4) 2. *Mach.* I. ℣ 10. *ad* ℣ 19. *cap.* II. *inclusive.*

La beauté du style de cet écrit l'a fait attribuer par quelques-uns (1) à Philon le Juif ou à Josèphe. On attribue à Josèphe un petit ouvrage intitulé, *des Machabées* (2), ou de *l'empire de la raison ;* mais cet écrit est tout différent de celui que nous examinons. Quant à Philon, la ressemblance de son style avec celui de cet ouvrage, est si peu sensible, et d'ailleurs il paroît si peu avoir connu ce qui regarde les Machabées, qu'on ne peut, sans quelque témérité, assurer qu'il en soit l'auteur. Enfin ni Eusèbe ni saint Jérôme ne parlent de cet ouvrage parmi ceux de Philon. Sérarius (3) a prétendu que c'étoit l'ouvrage de Judas l'essénien, connu dans Josèphe par ses prédictions. Il prétend que c'est ce Judas dont il est parlé au second chapitre en ces termes : *Judas a recueilli tout ce qui avoit été dissipé pendant la guerre qui nous est arrivée, et tout cela est entre nos mains* (4). Il y a beaucoup plus d'apparence que ces paroles regardent Judas Machabée ; mais il est certain qu'elles ne prouvent pas, ni que Judas l'essénien ait écrit cette histoire, ni que Judas Machabée en soit l'auteur. Léon Allatius (5) a conjecturé que le grand prêtre Simon Machabée l'avoit écrite ; mais ses conjectures n'ont aucun fondement certain.

Quelques-uns (6) ont cru que tout ce livre n'étoit qu'une lettre écrite par le sénat de Jérusalem aux Juifs d'Egypte, et M. Cotelier cite un ancien précis de ce livre, où il est dit qu'il a la forme d'une lettre ; mais il est aisé de distinguer ce qui fut écrit par le sénat de Jérusalem, d'avec ce qui est de l'historien. Celui-ci se fait assez distinguer par sa préface, et par toute la suite de sa narration.

II. Preuves de la canonicité de ces deux livres.

Ceux qui se sont séparés de l'église romaine, contestent aux livres des Machabées la qualité de canoniques. Ils montrent que quelques anciens auteurs ecclésiastiques les ont rangés parmi les apocryphes ; et ils prétendent que comme l'Eglise ne peut pas faire qu'un auteur inspiré ne le soit pas, aussi ne peut-elle pas donner l'inspiration à ceux qui dès le commencement n'ont point eu cet avantage ; en un mot, que sa déclaration ne faisant rien au fond de la chose,

(1) *Honor. Augustod. de Scriptor. Eccl. in Philone.* — (2) Εἰς Μακκαβαίους, ἢ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ. — (3) *Serar. prolog. 2. in Mach. et in cap. 1. et 2. lib. II. Mach. Vide et Rupert. de victoria verbi.* — (4) 2. *Mach.* II. 14. — (5) *Allat. de Simonib. p.* 200. — (6) *Vide Raban. Genebrard. Chronolog. Medina, l.* VI. *de fide, c.* 13. *Cotel. not. ad Can. Apost. p.* 338. ἡ δευτέρα δὲ βίβλος ἐν εἴδει ἐπιστολῆς οὖσα.

mais supposant la vérité de ce qu'elle décide, ou de ce qu'elle déclare, ses décisions postérieures ne peuvent donner à un ouvrage, une autorité divine qu'il n'avoit pas auparavant.

Ce dernier principe est reconnu de tous les théologiens; il ne s'agit que de distinguer l'équivoque de ces paroles, que les anciens auteurs ecclésiastiques ont rangé les Machabées parmi les livres apocryphes. On avoue que si l'antiquité s'étoit expliquée d'une manière uniforme et constante sur ce sujet; si les premières, les plus grandes, et les plus nombreuses églises avoient déclaré dans leurs assemblées, que ces livres n'étoient point canoniques, on ne pourroit aujourd'hui les donner pour tels. On doit suivre dans ces matières, dit saint Augustin (1), l'autorité du plus grand nombre d'églises, ou des églises apostoliques, et de celles qui ont reçu des lettres des apôtres. Les Ecritures qui sont reçues de toutes les églises catholiques, doivent être préférées à celles qui sont rejetées par quelques-unes; et parmi ces dernières, on doit préférer celles qui sont reçues par le plus grand nombre et par les plus considérables, à celles qui n'ont pas ce privilége. Or, quoique les livres des Machabées ne soient pas mis dans le catalogue des livres canoniques par Méliton, par le concile de Laodicée, par saint Athanase dans la Synopse publiée sous son nom, par saint Cyrille de Jérusalem, par saint Hilaire, par saint Grégoire de Nazianze, par saint Grégoire-le-Grand (2), par saint Jean de Damas (3), on peut leur opposer un bien plus grand nombre d'auteurs anciens, et quelques conciles, qui les ont reconnus pour canoniques. L'auteur de l'épître aux Hébreux (4) fait une allusion visible au supplice du saint vieillard Eléazar, lorsque parlant des martyrs de l'ancien testament, qui ont signalé leur zèle dans la défense de la foi, il dit qu'il y en a qui ont souffert la peine du *tympanum;* supplice que souffrit le saint vieillard dont nous venons de parler (5).

(1) *Aug. de Doctr. Christ. l.* II. *c.* 8. *In canonicis scripturis ecclesiarum catholicarum quamplurium auctoritatem sequatur; inter quas sane illæ sunt, quæ apostolicas sedes tenere, et epistolas habere meruerunt. Tenebit igitur hunc modum in scripturis canonicis, ut eas quæ ab omnibus accipiuntur ecclesiis catholicis præponat eis quas quædam non accipiunt; in eis vero quæ non accipiuntur ab omnibus, præponat eas quas plures gravioresque recipiunt, eis quas pauciores, minorisque auctoritatis ecclesiæ tenent.* — (2) *Greg. Moral. lib.* XIX. *c.* 21. *n.* 34. *nov. edit. Vide præfat. general. p.* xj. *art.* 16. — (3) *Damascen. l.* IV. *de Fide orthodoxa, c.* 18. Mais le même père, dans le discours sur les fidèles trepassés, cite le second livre des Machabées comme Ecriture divine. — (4) *Hebr.* XI. 35. Ἄλλοι δὲ ἐτυμπανίσθησαν. — (5) 2. *Mach.* VI. 19. Αὐθαιρέτως ἐπὶ τὸ τύμπανον προσῆγε.

L'auteur des canons apostoliques (1), Tertullien (2), saint Cyprien (3), Lucifer de Cagliari (4), saint Hilaire (5), saint Ambroise (6), saint Augustin (7), Cassiodore, Raban Maur, le prêtre Bellator, saint Isidore de Séville, et divers autres les ont cités comme écritures-canoniques ; le troisième concile de Carthage (8), et enfin celui de Trente (9), les ont reconnus pour livres inspirés, et les ont reçus dans leur canon. Le pape Gélase dans les imprimés, ne marque qu'un livre des Machabées canonique ; mais on assure qu'il y a de bons manuscrits qui en marquent deux.

Nous avons omis exprès les autorités d'Origène et de saint Jérôme, parce qu'elles ne sont pas tout-à-fait uniformes, et qu'il paroît quelque espèce de contradiction dans leurs propres sentimens comparés entre eux. Origène dans sa préface sur les Psaumes, exclut les deux livres des Machabées du nombre des divines Ecritures ; mais dans le second livre des Principes, chapitre 1^er^, et dans son commentaire sur le chapitre v de l'épître aux Romains, il en parle comme d'ouvrages inspirés, et d'une autorité égale aux autres livres canoniques. Saint Jérôme, dans sa préface sur les livres de Salomon, dit que l'Eglise lit à la vérité les volumes des Machabées, mais qu'elle ne les reçoit point parmi les ouvrages canoniques : *Machabæorum libros legit quidem Ecclesia, sed eos inter canonicas scripturas non recipit.* Mais ailleurs le même père cite ces ouvrages comme Ecriture divine.

Enfin on doit faire attention que la plupart des pères qui ont exclus ces livres du canon, n'ont parlé que dans le sentiment des Juifs, qui ne les y reçoivent pas encore aujourd'hui : d'autres ont été assez peu exacts, et assez peu constans dans ce qu'ils en ont dit ; les uns ayant cité comme divins les mêmes ouvrages qu'ils excluoient du canon, comme nous venons de le voir de saint Jérôme et d'Origène ; les autres ayant admis dans le canon, des ou-

(1) *Can. apostol.* 84. *seu* 85. — (2) *Tertul. advers. Jud. c.* 4. — (3) *Cyprian. lib. de exhort. ad martyr. c.* 11. *et lib.* III. *Testimon. ad Quiric. c.* 15. *et ep.* 55. *ad Cornel. Pap.* — (4) *Lucifer. Calarit. lib. de non parcendo in Deum delinquentibus.* — (5) *Hilar. in psalm.* 134. *et lib. contra Constantium imper.* — (6) *Ambros. l.* II. *de Jacob. et vita beata, c.* 10. 11. 12. *et lib.* 1. *de offic. c.* 40. 41. *et lib.* III. *c.* 29. — (7) *Aug. lib. de cura gerenda pro mortuis, c.* 1. *et lib.* II. *de Doctr. Christ. et lib.* XVIII. *de Civit. c.* 36. *et lib.* 1. *contra Gaudent. Donatist. c.* 31. — (8) *Concil. Carthag.* 3. *Can.* 47. — (9) *Innocent,* 1. *ad Exuper.*

vrages qui en sont exclus depuis très-long-temps d'un consentement unanime de toute l'Eglise, comme saint Jean de Damas qui y reçoit les canons des apôtres, composés par saint Clément. Quelques-uns ont omis dans leurs catalogues des livres reconnus sans contradiction, et des Juifs et des Chrétiens, comme le livre d'*Esther*, qui est omis par Méliton, par saint Athanase, ou par l'auteur de la Synopse, par saint Grégoire de Nazianze, par Léontius et par Nicéphore de Constantinople.

On ne peut donc pas raisonnablement contester à ces deux livres leur qualité de canoniques, sur ces diversités de sentimens, puisque le poids des preuves et des autorités qui la leur assurent est sans doute plus grand que celui des raisons contraires.

III. Analyse du 1er livre.

Le 1er livre qui contient l'histoire des Juifs depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphanes jusqu'à la mort du pontife Simon, remonte d'abord jusqu'à Alexandre-le-Grand. Ce monarque puissant, fondateur de l'empire des Grecs, défait Darius, roi des Perses et des Mèdes, et porte ses conquêtes jusqu'aux extrémités du monde (1). Il tombe malade, laisse à ses principaux officiers le gouvernement des provinces qu'il leur avoit confiées, et meurt. Plusieurs royaumes se forment dans les provinces de son empire, et entre autres celui de Syrie, à la tête duquel paroît enfin Antiochus Epiphanes. Alors des Juifs ambitieux et impies font alliance avec les gentils; ils embrassent leurs coutumes et abandonnent la loi du Seigneur. Antiochus s'empare de l'Egypte, ravage la Judée, pille le temple de Jérusalem, et s'en retourne en Syrie chargé de dépouilles. Il envoie à Jérusalem Apollonius surintendant des tributs, avec une nombreuse suite. Cet officier porte la désolation dans cette ville : il la remplit de carnage, en enlève les richesses, en détruit les maisons, en renverse les murailles, en emmène les habitans, et y met une garnison qui y cause toutes sortes de maux. Antiochus fait publier un édit, par lequel il déclare qu'il ne veut plus souffrir qu'une seule religion dans tout son royaume. Plusieurs des Israélites s'y soumettent, et embrassent le culte des idoles. Il fait placer l'idole de Jupiter sur l'autel du Seigneur. Il fait

(1) Cette analyse est formée de la simple réunion des sommaires du P. de Carrières.

dresser des autels dans toutes les villes de Juda, et emploie les derniers supplices pour contraindre les Juifs de sacrifier aux idoles (chap. I). Mathathias, touché des maux de son peuple, et de la profanation des choses saintes, sort de Jérusalem avec sa famille, et se retire sur la montagne de Modin. Il refuse de sacrifier aux idoles, et rejette toutes les offres qu'on lui fait pour l'engager à commettre cette impiété. Il tue sur l'autel profane un Juif qui s'étoit avancé pour y sacrifier. Il tue aussi l'officier d'Antiochus qui l'y contraignoit, et se retire dans les montagnes avec les siens, abandonnant tout ce qu'ils avoient dans la ville. Plusieurs Juifs attachés à la loi de Dieu, se retirent aussi dans le désert. L'armée d'Antiochus vient les y attaquer un jour de sabbat. Ils se laissent tuer sans se défendre, de peur de violer le repos sacré de ce jour. Mathathias et ses gens n'approuvent pas cette conduite, et prennent la résolution de se défendre le jour du sabbat même, s'ils sont attaqués. Tous ceux qui avoient du zèle pour la loi se joignent à Mathathias : ils forment un corps d'armée, et vont partout détruire le culte des idoles et rétablir celui du Seigneur. Mathathias sentant sa mort approcher, exhorte ses enfans à être de vrais zélateurs de la loi du Seigneur. Il leur représente la piété de leurs ancêtres, et la foiblesse de leurs ennemis. Il leur ordonne de suivre les conseils de Simon leur frère, et d'obéir aux ordres de Judas Machabée qu'il établit leur général d'armée (chap. II).

Judas succède à son père en la charge de chef du peuple d'Israël. Il défait et tue dans un grand combat Apollonius qui commandoit pour Antiochus dans la Samarie. Séron, général de l'armée de Syrie, espérant acquérir de la gloire par la défaite de Judas, vient l'attaquer avec une puissante armée. Judas marche au-devant de lui, plein de confiance dans la justice de sa cause et dans la puissance de Dieu. Il défait l'armée ennemie, et acquiert une grande réputation. Antiochus irrité de la défaite de ses deux armées, en lève une troisième, la paye pour un an, et s'en va en Perse. Il laisse à Lysias le gouvernement de son royaume, et le soin de l'éducation de son fils, avec ordre de détruire entièrement la Judée, et d'exterminer tous les Juifs. Lysias y envoie trois généraux avec quarante mille hommes de pied et sept mille chevaux. Judas et les siens ont recours au jeûne, à la prière, et à d'autres exercices de religion,

pour se disposer à combattre les ennemis (chap. III). Gorgias, l'un des trois généraux, tâche de surprendre Judas pendant la nuit avec un détachement de l'armée du roi. Judas en est averti, et marche lui-même pour attaquer le camp des ennemis; il les charge, les défait et les met en fuite. Revenu de la poursuite des ennemis, il empêche ses gens de se jeter sur le butin, jusqu'à ce qu'ils aient défait le détachement commandé par Gorgias. Ce général s'aperçoit de la défaite de l'armée ; et saisi de frayeur, il prend la fuite avec toute sa troupe. Judas pille alors le camp des ennemis, et chante les louanges du Seigneur. Lysias lève une nouvelle armée plus nombreuse et plus forte que la précédente, et se met lui-même à la tête. Judas invoque le secours du Seigneur, taille en pièces cinq mille hommes de l'armée ennemie, et met le reste en fuite. Lysias retourne à Antioche pour y lever de nouvelles troupes, et revenir en Judée. Judas profitant du repos que lui donnoit l'absence de Lysias et la défaite de son armée, va à Jérusalem, purifie les lieux saints, y rétablit le culte du Seigneur, et fortifie la montagne de Sion (chap. IV).

Les nations voisines de la Judée irritées de ce qu'on y avoit rétabli le culte du Seigneur, prennent la résolution d'exterminer tous les Juifs, et en tuent quelques-uns. Judas défait les Iduméens et les Ammonites, prend la ville de Gazer au delà du Jourdain, et revient en Judée. Il marche au secours des Juifs opprimés dans le pays de Galaad, et envoie son frère Simon au secours de ceux de Galilée qui étoient dans la même oppression. Il laisse Joseph et Azarias pour garder la Judée, et leur défend de rien entreprendre contre les ennemis. Simon défait les ennemis dans la Galilée, enlève leurs dépouilles, délivre les Juifs opprimés et les emmène dans la Judée. Judas et Jonathas son frère apprennent l'état déplorable où sont réduits les Juifs dans le pays de Galaad. Ils marchent contre leurs ennemis, les défont et brûlent leurs villes. Timothée, général des ennemis, rassemble une nouvelle armée, et se prépare à attaquer Judas. Judas le prévient, jette la terreur parmi ses troupes, les défait entièrement, et brûle la ville et le temple de Carnaïm, où les fuyards s'étoient retirés. Il emmène dans la Judée tous les Israélites qui étoient au pays de Galaad. Il prend, pille et détruit la ville d'Ephron qui lui avoit refusé le passage. Il arrive à Jérusalem, et y offre des sacrifices en actions de graces. Joseph et Azarias appren-

nent les heureux exploits de Judas et de Simon son frère. Ils veulent aussi rendre leur nom célèbre sur la terre. Ils marchent contre Jamnia. Mais au lieu de signaler leur courage, ils sont défaits par Gorgias, et s'enfuient après avoir perdu environ deux mille hommes. Les troupes de Judas sont honorées de tous les peuples. Il les mène contre les Iduméens qui étoient vers le midi de la Judée, et à qui il prend Chébron. Il marche contre les Philistins, renverse leurs autels, brûle leurs idoles, enlève le butin qu'il trouve dans leurs villes, et revient en Judée (chap. v). Antiochus ayant appris qu'Elymaïde ville de Perse étoit remplie de richesses, entreprend de s'en rendre maître : il est repoussé par les habitans. Il apprend en même temps le mauvais succès de la guerre que ses généraux faisoient en Judée. Il en est outré de douleur ; il tombe malade, et meurt. Son fils Antiochus Eupator lui succède. Les étrangers qui étoient dans la forteresse de Jérusalem incommodent fort les Juifs. Judas les assiége ; quelques-uns en sortent, et vont avec des impies qui se joignent à eux implorer le secours d'Eupator. Ce prince irrité marche en Judée avec une armée formidable. Judas s'avance au-devant de lui avec le peu de troupes qu'il commandoit, et lui tue six cents hommes. Eléazar, frère de Judas, expose sa vie pour le salut de son peuple : il est écrasé sous un éléphant après l'avoir percé. Les Juifs ne pouvant soutenir les efforts des ennemis, se retirent à Jérusalem. Eupator les y suit. Il reçoit à composition la ville de Bethsura, et y met garnison. Il attaque les lieux saints. Les Juifs les défendent pendant plusieurs jours. Plusieurs d'entre eux se retirent faute de vivres. Lysias apprend que Philippe, nommé tuteur du jeune prince, veut se rendre maître du gouvernement du royaume. Il conseille au jeune prince de faire la paix avec les Juifs. Eupator y consent, et elle est conclue (chap. vi).

Démétrius, fils de Séleucus Philopator, qui étoit resté en otage à Rome, en étant sorti, vient en Syrie, et recouvre le royaume qu'Antiochus Epiphanes son oncle avoit usurpé sur lui. Il fait mourir Eupator et Lysias, envoie en Judée Bacchides, et établit grand-prêtre l'impie Alcime. Bacchides et Alcime tâchent en vain de surprendre Judas. Ils tuent soixante docteurs de la loi qui s'étoient fiés à leur parole, et à qui ils avoient juré de ne faire aucun mal. Bacchides fait mourir plusieurs Juifs, laisse le gouvernement de la province à Alcime, et va retrouver le roi.

Alcime travaille à s'affermir dans la principauté du sacerdoce. Les Juifs méchans et impies se joignent à lui, et font plus de mal à leurs frères que n'en avoient fait les gentils. Judas s'oppose à ces désordres; et Alcime le voyant plus fort que lui, va l'accuser auprès du roi, qui envoie Nicanor avec une armée contre Judas; mais cette armée est défaite, et contrainte de s'enfuir. Nicanor monte sur le mont de Sion. Il méprise les prêtres, et les sacrifices qu'ils offroient pour le roi. Il menace de brûler le temple, et se retire plein de fureur. Les prêtres ont recours à Dieu, et Judas remporte une victoire complète : Nicanor est tué *le* premier. Ses troupes le voyant tué, jettent leurs armes, et prennent la fuite. Celles de Judas les poursuivent. Les peuples de la Judée les chargent de tous côtés, et les tuent tous. Ils s'enrichissent de leurs dépouilles, et font de ce jour une fête solennelle (chap. VII). Le nom des Romains vient à la connoissance de Judas. Il est informé de la grandeur de leur puissance, de la valeur de leurs troupes, de la sagesse de leur gouvernement, et de la protection qu'ils donnent à leurs alliés. Il envoie des ambassadeurs à Rome pour faire alliance avec eux. Ici se trouvent rapportées la formule et les conditions de cette alliance (chap. VIII.)

Démétrius renvoie Bacchides et Alcime dans la Judée avec ses meilleures troupes. Judas ne laisse pas de les combattre avec huit cents hommes, et est tué dans le combat. Ses frères l'enterrent avec honneur. Tout Israël le pleure pendant plusieurs jours. Les méchans profitent de sa mort pour se rendre maîtres du pays : en même temps survient une grande famine. Les amis de Judas choisissent Jonathas son frère pour les commander à sa place. Bacchides cherche le moyen de tuer Jonathas, qui s'enfuit dans le désert. Bacchides vient l'y chercher avec toute son armée. Jonathas envoie Jean, son frère, emprunter l'équipage de guerre des Nabuthéens. Jean est tué par les fils de Jambri. Jonathas venge sa mort, et se retire vers le Jourdain. Bacchides vient l'attaquer avec une puissante armée. Jonathas lui tue mille hommes, et passe le Jourdain en sa présence. Bacchides retourne à Jérusalem, et bâtit plusieurs forteresses dans la Judée. Alcime commence de faire abattre les murailles du temple. Il est frappé de Dieu, et meurt dans d'extrêmes douleurs. Bacchides s'en retourne vers le roi son maître; et la Judée demeure en paix. Bacchides, à la sollicitation des mauvais Juifs, revient en Judée avec une

puissante armée pour surprendre Jonathas. Ce chef du peuple de Dieu se retire dans une ville du désert qu'il fortifie. Bacchides assiége cette place. Simon la défend, brûle les machines de Bacchides, défait son armée, et l'oblige de se retirer. Bacchides irrité fait mourir les hommes d'iniquité qui l'avoient rappelé en Judée. Il fait la paix avec Jonathas, lui rend les prisonniers, se retire pour toujours dans son pays, et laisse la Judée en paix (chapitre IX). Alexandre, qui se disoit fils d'Antiochus Epiphanes, s'empare de Ptolémaïde. Démétrius lève une puissante armée pour le combattre. Il s'efforce d'attirer Jonathas dans son parti. Il lui donne le pouvoir de lever une armée, et lui remet toutes les places qu'il avoit dans la Judée. Alexandre tâche aussi de gagner l'amitié de Jonathas. Il lui écrit une lettre obligeante, lui confirme la souveraîne sacrificature, et lui fait de riches présens. Jonathas entre dans l'exercice de la sacrificature. Il lève une puissante armée, et fait faire quantité d'armes. Démétrius lui écrit une grande lettre pleine de promesses magnifiques pour lui et pour toute sa nation. Jonathas et son peuple ne croient point sincères les propositions de Démétrius : ils les rejettent, et embrassent le parti d'Alexandre. Celui-ci lève une grande armée, marche contre Démétrius, le combat, le défait et le tue. Il envoie des ambassadeurs à Ptolémée Philométor pour lui demander son amitié et sa fille. Ptolémée lui accorde sa demande. Ils viennent à Ptolémaïde, où les noces se célèbrent avec une grande magnificence. Jonathas, à la prière d'Alexandre, vient saluer les deux rois à Ptolémaïde. Il y paroît avec beaucoup d'éclat, et leur fait de riches présens. Il y est accusé par ses ennemis. Alexandre refuse de les écouter, et les couvre de confusion par les honneurs dont il comble Jonathas. Démétrius, fils du précédent, part de l'île de Crète, où son père l'avoit mis en sûreté pendant la guerre, et vient en Cilicie. Il fait Apollonius général de son armée, et l'envoie contre les Juifs, qui demeuroient fermes dans le parti d'Alexandre. Jonathas, vivement touché des insultes d'Apollonius, choisit dix mille hommes, et marche contre lui; lui livre bataille, défait son armée, la met en fuite; brûle Azot et le temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient retirés, et revient à Jérusalem comblé d'honneurs et chargé de butin (chap. X).

Ptolémée feignant de vouloir secourir Alexandre son

gendre, lève une grande armée, et s'empare de son royaume. Jonathas le vient voir à Joppé, et en est très-bien reçu. Ptolémée ôte sa fille à Alexandre, et la donne à Démétrius. Alexandre marche contre lui, et perd la bataille. Il se retire auprès de Zabdiel, prince des Arabes, qui lui fait couper la tête, et l'envoie à Ptolémée. Ptolémée meurt. Démétrius fait passer au fil de l'épée les gens que le roi d'Egypte avoit mis en garnison dans les places de Syrie. Il rentre en possession de ce royaume. Jonathas assiége la forteresse de Jérusalem. Démétrius le fait venir à Ptolémaïde pour conférer avec lui, et le comble d'honneurs, malgré les calomnies de ses ennemis. Il accorde plusieurs immunités et de grands priviléges aux Juifs, en considération et à la prière de Jonathas. Il congédie son armée, et ne garde que les troupes étrangères. Cette conduite lui attire la haine des soldats, et donne lieu à Tryphon de vouloir élever sur le trône Antiochus, fils d'Alexandre, qui étoit auprès d'Elmalchuel, roi des Arabes. Jonathas envoie prier Démétrius de retirer les garnisons qu'il avoit dans les places de Judée. Démétrius promet de le faire, et de le combler de biens. Il lui demande du secours contre son peuple, qui s'étoit révolté contre lui. Jonathas lui envoie trois mille Juifs, qui tuent cent mille rebelles, délivrent le roi, et lui soumettent la ville d'Antioche. Démétrius, au lieu de combler de biens Jonathas, comme il le lui avoit promis, lui fait tout le mal qu'il peut. Tryphon amène le jeune Antiochus, et le fait reconnoître pour roi. Ce jeune prince combat Démétrius, et le met en fuite. Il écrit à Jonathas, lui confirme la souveraine sacrificature, lui fait de riches présens, et donne à son frère Simon le gouvernement de la Phénicie et de la Palestine. Jonathas, pour reconnoître les bienfaits d'Antiochus, va lui soumettre les villes d'au delà du Jourdain, qui tenoient encore le parti de Démétrius. Il laisse à son frère Simon le soin d'achever les conquêtes qu'il avoit commencées, et il revient au secours de la Galilée, que les généraux de Démétrius avoient attaquée. Il marche contre les ennemis. Il est abandonné des siens. Il a recours au Seigneur. Il attaque, lui troisième, toutes les troupes de Démétrius. Il les met en fuite; et son exemple ayant ranimé ses gens, ils poursuivent les ennemis jusque dans leur camp (chap. XI). Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains et avec les Lacédémoniens. Ce qui est dit ici de la parenté des Juifs et des Lacédémoniens, sera le sujet

d'une Dissertation). Jonathas marche au-devant de l'armée de Démétrius, qui veut le surprendre. Sa présence met la terreur dans le camp des ennemis; ils prennent la fuite. Il les poursuit sans pouvoir les atteindre. Il tourne ses armes contre les Arabes et les Syriens; et son frère Simon étend ses conquêtes jusqu'à Joppé. Jonathas relève les murs de Jérusalem, et bâtit des forteresses dans la Judée. Il se laisse surprendre par les artifices de Tryphon. Il va avec lui à Ptolémaïde, où Tryphon le fait arrêter, et tue tous ceux qui étoient avec lui. Tryphon envoie des troupes contre celles que Jonathas avoit congédiées. Ces dernières montrent tant de courage et de fermeté, que celles de Tryphon n'osent les attaquer. La prise de Jonathas met tout Israël en deuil, et relève le courage de leurs ennemis (chap. XII).

Simon va à Jérusalem, assemble le peuple, lui découvre la disposition où il est de sacrifier sa vie, comme ont fait ses frères, pour le salut de sa patrie. Il est reconnu chef de la nation, et tous promettent de lui obéir. Il rassemble les gens de guerre, rebâtit les murs de Jérusalem, reprend Joppé, et s'oppose aux entreprises de Tryphon, qui, après avoir tiré de lui de l'argent et les deux enfans de Jonathas, sous prétexte de délivrer celui-ci, fait tuer le père avec ses deux enfans. Simon recueille les os de Jonathas, et les ensevelit avec honneur. Il bâtit un tombeau magnifique pour son père et ses frères. Tryphon tue le jeune Antiochus, et s'empare de son royaume. Simon, après avoir réparé les places de Judée, envoie offrir à Démétrius de se déclarer pour lui contre Tryphon. Démétrius accepte ses offres, et décharge la Judée de tout impôt. Les Juifs sont délivrés du joug des gentils, et se font de cet événement une époque nouvelle. Simon assiége et prend Gaza. Il en chasse tous les habitans, et y entre en chantant des hymnes au Seigneur. Les Syriens enfermés dans la forteresse de Jérusalem, pressés de la faim, lui remettent la place. Il y entre en chantant les louanges de Dieu. Il ordonne qu'on en célébrera tous les ans la mémoire par une fête solennelle. Il établit son fils Jean Hyrcan général de toutes les troupes d'Israël (chap. XIII). Démétrius rassemble une armée, et marche contre les Parthes. Il est défait et pris. Les Juifs jouissent d'une tranquillité parfaite sous le gouvernement de Simon. Les Romains et les Lacédémoniens s'affligent de la mort de Jonathas. Ils renou-

vellent alliance avec Simon, et lui écrivent des lettres très-obligeantes. Simon envoie des ambassadeurs à Rome avec de riches présens. Il reçoit des Juifs la souveraine autorité sur eux, en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à la nation. Ici se trouve le dénombrement de ses belles actions (chap. XIV).

Antiochus, autre fils de l'ancien Démétrius, prenant le titre de roi de Syrie à la place de son frère, écrit à Simon des lettres très-favorables, lui confirme tous les dons que ses prédécesseurs lui ont faits, et promet de le combler d'honneurs et de gloire. Antiochus entre dans le pays de ses pères. Tryphon est abandonné de ses troupes, qui se joignent à celles d'Antiochus. Celui-ci poursuit Tryphon, et l'assiége dans Dora. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux rois et aux peuples qui étoient leurs voisins. Antiochus serre de près Dora, et y tient Tryphon enfermé. Il refuse le secours et les présens de Simon, et lui fait faire de très-injustes propositions. Simon y répond avec beaucoup de modération. Tryphon se sauve de Dora. Antiochus le poursuit, après avoir donné ordre à Cendébée de marcher contre les Juifs avec son armée (chap. XV). Simon envoie ses deux fils, Judas et Jean, contre Cendébée, qui venoit les attaquer avec l'armée d'Antiochus. Cette armée est défaite et mise en fuite. Ptolémée, gendre de Simon, le fait tuer avec deux de ses enfans, Mathathias et Judas, afin de se rendre maître de tout le pays. Ptolémée demande du secours au roi Antiochus, et promet de lui livrer le pays. Il envoie des gens pour tuer Jean Hyrcan, et pour se rendre maîtres de Jérusalem. Ils sont découverts, et Jean les fait mourir. Ici finit le 1^er^ livre des Machabées (chap. XVI).

IV. Analyse du II^e^ livre.

Le II^e^ livre commence par la lettre des Juifs de Judée aux Juifs d'Egypte, pour leur recommander de célébrer avec eux la fête de la nouvelle dédicace du temple, établie par Judas Machabée (chap. 1^er^.) D. Calmet pense que cette lettre est de l'année 169 de l'ère des Séleucides, dont la date se trouve marquée au ℣ 7. Le P. de Carrières pense qu'elle est de l'an 188, dont la date est marquée au ℣ 10. Ensuite se trouve une seconde lettre qui commence au ℣ 10. et à laquelle D. Calmet rapporte la date de l'an 188. Le P. de Carrières la croit au contraire antérieure à la précédente; il pense qu'elle fut écrite en 148, c'est-à-dire, après la purification et la dédicace du temple par Judas

Machabée, et lorsqu'on eut appris par des bruits encore incertains les premières nouvelles de la mort d'Antiochus Epiphanes ; car il suppose que cet Antiochus est celui dont la mort est marquée dans cette lettre ; et parce que ce qui en est dit dans cette lettre, est fort différent de ce qui en est rapporté dans la suite de ce même livre et dans le livre 1^er^, il en conclut que cette lettre a été écrite avant que le fait eût été pleinement éclairci : il observe (1) que, suivant ce système qui lui paroît le plus naturel, on explique sans peine les difficultés que les noms de Judas et d'Aristobule précepteur du roi d'Egypte, employés à la tête de cette lettre, font naître dans les autres systèmes, où l'on ne peut bien dire, ni quel est ce Judas, ni quel est cet Aristobule, si l'on veut concilier la date de l'an 188 avec le temps où ces hommes ont vécu. Cette lettre remplit les vingt-sept derniers versets du chapitre 1^er^ et les dix-neuf premiers du chapitre II. Le P. Houbigant suppose qu'il y a ici trois lettres dont les deux premières sont imparfaites ; il commence la seconde au ℣ 7., et c'est à celle-ci qu'il rapporte la date de l'an 169, qui est à la tête de ce verset. Il suppose que la date qui se trouve au ℣ 10. appartient à la troisième lettre, et qu'au lieu de 188 il faudroit lire 148. Cette conjecture paroît assez probable ; mais comme il n'y a dans ce chapitre que deux inscriptions, l'une au ℣ 1. et l'autre au ℣ 10., il paroît assez vraisemblable qu'il n'y a ici que deux lettres, dont la première contient les neuf premiers versets, et se trouve datée dans le ℣ 7. Quoi qu'il en soit, celle qui commence au ℣ 10. est adressée par les Juifs de Judée à ceux d'Egypte pour les exhorter à célébrer la nouvelle dédicace du temple, de même qu'ils célébroient la fête du feu sacré retrouvé par Néhémias : ce qui donne lieu aux Juifs qui écrivent cette lettre, de rappeler les circonstances de cet ancien événement, et quelques autres particularités arrivées au temps de la transmigration des Juifs à Babylone. (Ce qui est dit ici de l'arche de l'alliance, cachée alors par Jérémie, donnera lieu à une Dissertation où l'on examine si elle fut remise dans le temple après la captivité de Babylone, et si elle doit un jour reparoître.) A la suite de ces deux lettres, se trouve une espèce de préface qui contient les quatorze derniers versets du chapitre II.

(1) Préface du P. de Carrières, à la tête du II^e^ livre des Machabées.

L'ouvrage commence au chapitre III. L'auteur y rappelle d'abord le bonheur des Juifs sous le pontificat d'Onias III, et le respect que les rois étrangers avoient alors pour le lieu saint : de là il vient à l'entreprise d'Héliodore. Simon, préfet du temple, fait savoir à Séleucus Philopator, roi de Syrie, qu'il y a de très-grands trésors dans le temple et qu'il peut s'en rendre maître. Séleucus envoie Héliodore à Jérusalem pour les enlever. Héliodore est d'abord bien reçu par le grand-prêtre Onias; mais il déclare son dessein, et toute la ville est dans la consternation. Les Juifs ont recours à la prière et à la pénitence. Pendant que les prêtres invoquent le secours du Seigneur, Héliodore veut entrer dans le trésor du temple. Il en est chassé par des anges qui le frappent si rudement, qu'il tombe comme mort. Le grand-prêtre offre un sacrifice pour lui : Dieu lui rend la santé, et lui fait dire par les mêmes anges qui l'avoient châtié, de remercier le grand-prêtre à qui il doit la vie, et d'annoncer partout la puissance de Dieu. Héliodore obéit à cet ordre, et rend témoignage à la vérité.

Simon, qui avoit attiré Héliodore, ose accuser Onias de cette infidélité. Onias va trouver Séleucus pour le prier d'arrêter les violences de Simon. Antiochus Epiphanes succède à Séleucus son frère. Jason obtient à prix d'argent la souveraine sacrificature qu'Onias son frère exerçoit saintement. Il commet toutes sortes d'impiétés. Il envoie de l'argent à Tyr pour les sacrifices d'Hercule. Apollonius, officier d'Antiochus, est envoyé en Egypte par ce prince. Antiochus vient à Jérusalem, et y est reçu magnifiquement. Ménélaüs enlève la souveraine sacrificature à Jason, ayant offert à Antiochus une plus grande somme d'argent. Antiochus ôte cette dignité à Ménélaüs faute de paiement, et la donne à Lysimaque. Ceux de Tharse et de Mallo se révoltent contre Antiochus. Ménélaüs dérobe des vases sacrés du temple. Il en est repris par Onias, qui est tué par Andronique. Antiochus pleure la mort d'Onias, et la venge sévèrement. Lysimaque commet des sacriléges dans le temple par le conseil de Ménélaüs, et est tué par le peuple. Ménélaüs est accusé devant le roi par des députés des Juifs. Il promet une grande somme d'argent à Ptolémée favori du roi, qui engage ce prince à le déclarer innocent, et à envoyer ses accusateurs au supplice (chap. IV).

Des prodiges effrayans paroissent dans l'air au-dessus de Jérusalem, durant quarante jours. Jason se rend maître

de cette ville, et y fait un grand carnage. Il est obligé de s'enfuir, et il meurt misérablement. Antiochus se défie des Juifs, et entre en fureur contre eux. Il prend par force la ville de Jérusalem, et en fait tuer tous les habitans. Il entre dans le temple, en profane les vases sacrés, en enlève les richesses, et retourne à Antioche. Il s'abandonne à un excès d'orgueil. Il laisse des hommes méchans dans la Judée pour en tourmenter le peuple. Il y envoie Apollonius qui y exerce de grandes cruautés. Judas Machabée se retire dans le désert, et y demeure avec les siens (chap. v). Antiochus force les Juifs d'abandonner les lois de Dieu pour embrasser le culte des idoles. Il fait profaner le temple de Jérusalem, et le consacre à Jupiter Olympien. De nouvelles cruautés sont alors excercées contre les Juifs fidèles à la loi du Seigneur. Ici l'auteur interrompt sa narration pour faire remarquer le dessein de Dieu dans la conduite qu'il tenoit alors sur son peuple. Il reprend l'histoire, et expose la fidélité et le courage du saint vieillard Eléazar, la fausse compassion de ses amis, la fermeté de sa foi, son attachement à la religion, la prière qu'il fait en mourant (chap. vi). Il y joint le martyre des sept frères, et de leur généreuse mère (chap. vii).

Il revient à Judas Machabée. Cet homme plein de zèle fortifie son parti, et fait des courses sur les ennemis. Il invoque le Seigneur, et réussit dans toutes ses entreprises. Philippe, gouverneur de Judée, demande du secours à Ptolémée, qui commandoit dans la Célé-Syrie. Ptolémée lui envoie Nicanor et Gorgias avec vingt mille hommes de guerre. Nicanor vend par avance les esclaves qu'il comptoit faire sur les Juifs. Judas instruit de l'arrivée et des desseins de Nicanor, en avertit les Juifs. Ils conjurent le Seigneur, et sont encouragés par les exhortations de Judas. Celui-ci partage son armée en plusieurs corps, attaque les ennemis, et les force de prendre la fuite. Les Juifs enlèvent l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, et toutes les dépouilles de leurs ennemis. Ils célèbrent le sabbat, et prient le Seigneur de se réconcilier avec eux. Ils continuent de remporter de grands avantages sur leurs ennemis, et particulièrement sur Timothée et Bacchides. Ils se rendent maîtres de plusieurs places, et font un riche butin. Nicanor s'enfuit à Antioche, et y publie la puissance du Dieu des Juifs (chap. viii). Antiochus, qui étoit allé en Perse, entreprend d'y piller un temple : il est honteusement repoussé.

Il revient; et sur sa route il reçoit la nouvelle de la défaite de ses généraux vaincus par les Juifs. Il jure d'ensevelir tous les Juifs sous les ruines de Jérusalem, et hâte son voyage pour exécuter promptement ce dessein. Dieu le frappe d'une plaie horrible et cruelle; et le force de publier sa puissance, de confesser sa propre foiblesse, et de reconnoître que l'homme ne doit pas s'égaler à Dieu. Antiochus prie le Seigneur; mais sa prière n'est point exaucée. Il promet de réparer tous les maux qu'il avoit faits aux Juifs, de rendre au temple toutes les richesses qu'il en avoit enlevées, de se faire juif, et de publier partout la grandeur du Seigneur. Il écrit aux Juifs, et leur recommande son fils Antiochus, après l'avoir désigné pour son héritier. Il meurt. Philippe son frère de lait transporte son corps à Antioche, et se retire en Egypte (chap. IX).

Avant la mort même d'Antiochus, Judas reprend le temple, le purifie, et y rétablit le culte du Seigneur. Il célèbre cette fête pendant huit jours, et ordonne qu'elle sera célébrée tous les ans à perpétuité. Antiochus Eupator succède à Epiphanes son père, et donne la conduite de son royaume à Lysias. Ptolémée, gouverneur de Célé-Syrie, meurt. Gorgias fait des courses sur les Juifs. Judas remporte plusieurs victoires sur les Iduméens. Timothée vient en Judée avec une nouvelle armée pour s'en rendre maître. Les Juifs marchent au-devant de lui, après avoir invoqué le Seigneur, qui combat pour eux, et leur fait remporter une victoire complète. Timothée prend la fuite. Il s'enferme dans la forteresse de Gazara. Il y insulte aux Juifs qui s'emparent de la forteresse, y mettent le feu, le tuent avec son frère, et rendent graces au Seigneur par des hymnes et des cantiques (chap. X). Lysias rassemble une nouvelle armée de plus de cent mille hommes, et marche contre les Juifs. Ils invoquent le Seigneur, qui leur donne des marques sensibles de sa protection, et leur fait remporter une victoire complète. Lysias reconnoissant la puissance du Dieu des Juifs, leur demande la paix: Judas l'accorde, et fait alliance avec Eupator. Lysias adresse à cette occasion une lettre aux Juifs. Eupator en écrit deux autres, la première à Lysias, et la seconde aux Juifs, qui en reçurent aussi une des ambassadeurs romains qui alloient à Antioche. Ces quatre lettres sont ici rapportées (chap. XI).

Lysias s'en retourne vers le roi, et laisse les Juifs en

paix. Ils sont persécutés par les gouverneurs des pays voisins de la Judée. Les habitans de Joppé font périr deux cents Juifs par une noire trahison. Judas venge ce crime avec sévérité. Il punit de même ceux de Jamnia. Il marche contre Timothée. Il est attaqué par les Arabes, les défait, et leur accorde la paix. Il prend la ville de Casphin, et y fait un horrible carnage. Dosithée et Sosipatre, qui commandoient avec lui, tuent dix mille hommes des troupes de Timothée. Judas s'avance lui-même contre Timothée. A son approche Dieu répand la terreur parmi les ennemis. Ils prennent la fuite, et perdent trente mille hommes. Timothée, qui avoit été fait prisonnier, recouvre sa liberté, en promettant de la rendre à plusieurs Juifs. Judas retourne à Carnion, et y tue vingt-cinq mille hommes. Il en tue autant à Ephron. Il va à Syuthopolis, et de là à Jérusalem, où il célèbre la fête de la Pentecôte. Il marche ensuite contre Gorgias, qui a d'abord quelque avantage sur les Juifs, mais qui est ensuite vaincu par la force des prières de Judas. Celui-ci rassemble ses gens à Odolla, s'y purifie, et y célèbre le sabbat. Il vient sur le champ de bataille pour ensevelir les morts. Il trouve que ceux qui avoient été tués, avoient caché sous leurs habits des choses consacrées aux idoles; ce qui lui donne lieu de regarder leur mort comme une punition de Dieu. Il fait faire une quête, et envoie à Jérusalem offrir des sacrifices pour leurs péchés (chap. XII). Eupator marche contre les Juifs avec une puissante armée. Il fait mourir Ménélaüs qui s'étoit joint à lui dans l'espérance d'obtenir la souveraine autorité sur ceux de sa nation. Judas exhorte les Juifs à avoir recours au Seigneur. Ils passent trois jours dans les jeûnes, les humiliations et les prières. Ils marchent ensuite contre Eupator, attaquent son camp durant la nuit, y tuent quatre mille hommes, et y jettent le trouble et l'effroi. Eupator assiége Bethsura. Il est repoussé, et obligé de lever le siége, pour aller s'opposer à Philippe qui s'étoit révolté à Antioche. Il se réconcilie avec les Juifs, offre des sacrifices, et fait des dons au temple (chap. XIII).

Démétrius, fils de Séleucus, vient pour se rendre maître de la Syrie. Alcime, qui avoit été déposé de la grande sacrificature, va trouver Démétrius, et l'irrite contre Judas et contre les Juifs. Démétrius envoie Nicanor dans la Judée avec ordre de prendre Judas en vie. Les Juifs, après avoir invoqué le secours du Seigneur, marchent

contre les ennemis. Nicanor, n'osant hasarder un combat, envoie faire des propositions de paix. Elles sont acceptées, et la paix est conclue. Nicanor demeure à Jérusalem. Il se lie d'amitié avec Judas, et l'engage à se marier. Alcime, jaloux de l'union de Nicanor avec Judas, le décrie dans l'esprit du roi. Ce prince ordonne à Nicanor de lui envoyer Judas lié et garrotté. Nicanor cherche l'occasion d'exécuter sa commission. Judas s'aperçoit du changement de Nicanor à son égard : il se retire. Nicanor le poursuit, et veut obliger les prêtres à le lui remettre. Il blasphème contre le temple du Seigneur. On accuse auprès de Nicanor Rasias, homme vertueux et fort zélé pour les Juifs. Nicanor envoie cinq cents hommes pour l'arrêter, Razias les prévient, et se tue (chap. xiv). Nicanor veut attaquer les Juifs le jour du sabbat. Ceux qui servoient dans son armée, l'exhortent à respecter la sainteté de ce jour. Il répond par un blasphème plein d'orgueil. Judas met sa confiance en Dieu, et exhorte ses gens à ne point craindre les hommes. Il les fait souvenir des grâces qu'ils ont reçues du Seigneur. Il les arme, non de boucliers et de dards, mais de foi et de piété. Il leur rapporte une vision qu'il avoit eue ; elle les remplit de courage et de confiance. Il implore de nouveau le secours du Seigneur, étant près de charger les ennemis. Il en tue trente-cinq mille, et met le reste en fuite. Nicanor est trouvé au nombre des morts. Judas lui fait couper la tête et la main qu'il avoit étendue contre la maison du Seigneur. Il fait donner sa langue à manger aux oiseaux, et exposer sa tête au haut de la citadelle. Les Juifs établissent en ce jour une fête solennelle pour célébrer à jamais la mémoire de cette insigne victoire. Il demeurent maîtres de la ville sainte (chap. xv). Et c'est là que l'auteur finit son ouvrage.

Ainsi des quinze chapitres qui composent ce second livre, les deux premiers ne sont qu'un préliminaire. Le troisième contient un fait arrivé sous le règne de Séleucus Philopator, et antérieur à l'histoire contenue dans le premier livre. Les douze derniers répondent aux sept premiers du premier livre ; c'est la même histoire rapportée quelquefois avec plus de détail : nous en donnerons une concordance abrégée à la suite de cette préface. Nous joindrons à cette concordance les deux dissertations que nous avons annoncées.

Concordance des deux livres canoniques des Machabées.

V. Instructions renfermées dans les deux livres canoniques des Machabées.

Non-seulement on peut goûter un plaisir singulier dans la lecture des deux livres canoniques des Machabées, où tout est merveilleux, et tient même du miracle (1), parce que c'est Dieu qui suscite par une vocation extraordinaire ces généreux défenseurs de sa loi et de son alliance; c'est lui qui les conduit par une assistance particulière de son Esprit; c'est lui qui les soutient par une protection visible de son bras, et qui combat lui-même en toutes rencontres par eux et pour eux; mais on y trouve aussi partout de grandes instructions pour toutes sortes d'états, de grands exemples de toutes sortes de vertus.

Là, nous apprenons à obéir aux puissances en tout ce qui est juste et conforme à la loi de Dieu; mais non pas jusqu'à craindre d'encourir leur disgrace, quand leurs ordres se trouvent contraires à cette divine loi: car c'est alors qu'il faut dire, après le père des Machabées, ce que le prince des apôtres a dit depuis: *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* (2).

Ici nous apprenons à perdre tout, plutôt que de nous départir de la foi que nous avons promise à Dieu; à souffrir tous les tourmens, plutôt que de contrevenir à ses ordonnances; à confesser son nom sans déguisement, dût-il nous en coûter la vie, plutôt que de la racheter par une dissimulation lâche et honteuse; bien persuadés que la sincérité du culte qu'on se flatte de rendre à Dieu dans le secret du cœur, ne justifiera jamais le culte apparent qu'on fait semblant de rendre à Bélial, parce que ces ménagemens politiques ne sont que les fruits d'une (3) prudence charnelle, qui donne la mort.

Là, on apprend à regarder tous les maux temporels plutôt comme des dons de la miséricorde de Dieu, que comme des fléaux de sa colère; à baiser avec respect la main qui châtie; à recevoir ses coups avec action de graces, bien loin de se révolter contre elle par le murmure; à les craindre moins que la profanation de ce sanctuaire intérieur que chacun doit dresser à Dieu dans son cœur, pour y brûler en son honneur une victime d'humilité, avec le feu de la charité.

Ici, on apprend à purifier ce sanctuaire par les larmes d'une sincère pénitence, quand il a été profané par cette

(1) Ce dernier paragraphe est tiré de la préface qui est à la tête du 1er livre des Machabées dans la bible du P. de Carrières. — (2) *Act.* IV. 19. *et* V. 29. — (3) *Rom.* VIII. 6.

idole de jalousie, qui n'est autre que l'amour criminel d'un objet créé ; à y détruire l'autel qu'un feu étranger y a souillé ; à en faire un de pierres toutes neuves ; c'est-à-dire, à se faire, avec le secours de la grace divine, un cœur nouveau, dont la consécration ne se renouvelle pas seulement tous les ans par une fête solennelle, comme la dédicace du temple de Jérusalém ; mais se perpétue en quelque sorte à tous les momens de la vie ; par une reconnoissance parfaite, qui ne perde jamais de vue un si grand bienfait de la miséricorde de Dieu.

Car après tout, si d'un côté, on voit là que Dieu se déclare le vengeur de son temple en faveur de ceux qui le servent avec fidélité, d'un autre côté, on y voit aussi qu'il ne laisse pas long-temps impuni l'abus des choses saintes ; qu'il n'en différe la peine, que pour la rendre plus éclatante ; mais que la plus terrible peine qu'il tire ici-bas, est lorsqu'il permet dans sa colère la profanation du temple même, la perte de la foi, l'extinction de la religion.

Enfin on voit partout dans cette histoire des persécutions de la Synagogue sous Antiochus, une image des persécutions que l'Eglise a eues à soutenir depuis sous les empereurs païens, et de celles qu'elle aura à soutenir dans les derniers temps sous la domination des ennemis du nom chrétien sous le règne de l'Antechrist. Mais on y voit aussi la preuve de cette vérité si terrible de l'Evangile : *Beaucoup d'appelés, peu d'élus* (1). On y voit que tandis qu'une multitude d'hommes perfides et ingrats abandonnent la loi du Seigneur, il est peu d'hommes fidèles qui gardent son alliance ; et la tentation sert à les faire connoître.

Ainsi, non-seulement les vertus des saints qui nous y sont dépeintes avec de si vives couleurs nous édifient, mais les passions mêmes des plus grands pécheurs, que nous y voyons portées jusqu'à l'excès, nous y instruisent, par la punition qui les suit de près. La chute prompte des Jasons, des Ménélaüs, des Alcimes, qui n'achètent à prix d'argent la grande sacrificature, que pour dominer sur la foi des peuples, et la pervertir, apprend aux ambitieux que leur prospérité passagère, dans l'Eglise ou dans le siècle, ne se termine qu'à d'éternelles douleurs. La plaie subite qui humilie le superbe Antiochus, jusqu'à lui faire implorer la miséricorde du Dieu d'Israël, qu'il avoit insulté

(1) *Matt.* IX. 30. XX. 16.

avec tant d'arrogance, mais qui ne le convertit pas jusqu'à le rendre digne de la miséricorde qu'il demande, apprend aux pécheurs d'habitude qu'on ne se moque pas de Dieu impunément; que ce souverain (1) Juge se rit souvent des pleurs des mourans qui se sont moqués de ses menaces pendant leur vie; et que (2) la mort dans le péché est une suite presque inévitable de la vie qu'on a passée dans l'impénitence, parce qu'un repentir tardif, qui n'a que des motifs humains, ne peut réconcilier Dieu avec un cœur qui demeure ennemi de la justice.

Ce n'est là qu'une petite partie des instructions répandues presque à l'infini dans ces divins livres pour affermir la foi, et régler les mœurs des chrétiens en général. Que seroit-ce si l'on vouloit recueillir toutes celles qui peuvent convenir à chaque condition en particulier, dans les actes héroïques de mille vertus différentes qu'on y voit briller partout? Par exemple, quelle instruction pour les princes, les conquérans, les gens de guerre, dans la conduite pleine de piété de ces grands héros, qu'on y voit toujours vainqueurs dans leurs combats, couvrant le camp ennemi d'une multitude innombrable de morts, souvent sans perdre un seul de leurs gens, mais qu'on y voit toujours aussi se préparant au combat par la prière, qu'ils continuent même pendant plusieurs jours, y joignant quelquefois un jeûne volontaire, gardant même dans l'ardeur du combat le jeûne prescrit par la loi, ne comptant que sur la puissance du bras du Seigneur dans le fort de la mêlée, ne s'y proposant que la gloire de Dieu pour fin, ne rapportant qu'à Dieu toute la gloire du succès par des actions de graces solennelles qui suivent toujours la victoire; ne profitant des dépouilles de l'ennemi, que pour en orner le temple, au rétablissement duquel ils donnent leurs premiers soins, ou pour partager ces fruits de la guerre avec les pauvres et les foibles, qui n'ont pu en partager les fatigues avec eux!

Il est vrai qu'un parti de ces généreux défenseurs de la patrie est défait une fois, pendant que tout plie sous leurs coups partout ailleurs. Mais c'est que les chefs de ce parti marchent à l'ennemi contre l'ordre, et qu'ils se proposent moins l'honneur du Dieu de Jacob dans leur entreprise que leur propre gloire. Aussi ne sont-ils pas de la race de ceux par qui le Seigneur a voulu sauver Israël. Mais en cela même, quelle instruction pour tout homme constitué en

(1) *Prov.* I. 26. — (2). *Joan.* VIII. 21.

dignité, et principalement pour ceux qui sont dans les premiers postes de l'Eglise, de ne pas employer contre l'ordre de Dieu les armes spirituelles que l'Eglise leur met en main contre l'ennemi de Dieu qui est le péché, de ne marcher jamais à ces saints combats que pour la fin pour laquelle ils sont envoyés; comme ils ne doivent jamais s'engager dans cette milice sainte, qu'après des assurances raisonnables de la vocation de Dieu!

De même, quelle instruction, et pour les pères, dans les sages avis de Mathathias mourant à ses enfans, auxquels il ne laisse pour héritage que la crainte du Seigneur, et l'amour de sa loi; et pour les mères chrétiennes, soit dans la générosité de ces deux femmes fidèles, que toutes les menaces d'Antiochus ne peuvent empêcher de donner le sceau de l'alliance du Seigneur à leurs enfans par la circoncision, pour obéir à la loi; soit dans le courage mâle de cette mère de sept jeunes martyrs, qui ne se croit jamais plus véritablement mère, que quand elle les enfante pour le ciel par la mort à laquelle elle les anime, et qu'elle couronne par la sienne!

Peut-être néanmoins que, parmi tant d'actions si dignes de louanges dans ces grands hommes, il s'en trouvera quelques-unes qui paroîtront avoir besoin d'apologie, à ceux qui ne jugent des choses que par l'écorce, sans porter leurs vues plus loin. Et premièrement il semble bien plus conforme aux règles de la piété, de souffrir en patience la persécution, que de la repousser par la force, comme ont fait les Machabées, surtout quand on la souffre de la part des princes mêmes auxquels on doit l'obéissance. Mais si l'on considère d'abord que ce n'est que par l'inspiration de Dieu qu'ils se sont portés à secouer le joug des Syriens, auquel leur nation, libre de sa nature, n'avoit été assujettie que par un effet de la colère du Seigneur; si l'on considère ensuite que la protection continuelle de sa main, qu'ils ont éprouvée dans toutes leurs entreprises, est une preuve indubitable qu'ils ne les ont formées que par le mouvement de son Esprit; on comprendra aisément que le législateur étant au-dessus de la loi, Dieu qui est le souverain maître, après avoir tenu les Machabées soumis aux Syriens pendant tout le temps qu'il avoit destiné pour leur épreuve, a pu les affranchir de cette servitude dans le temps marqué pour leur délivrance; et qu'ils ont pu secouer ce joug par son ordre, sans être coupables de révolte

à ses yeux ; comme leurs pères autrefois purent bien, par le même principe, dépouiller les Egyptiens, sans être coupables de larcin.

Il semble encore qu'après tant de preuves d'une continuelle assistance de Dieu, il étoit peu digne de la piété de Judas de mettre sa confiance dans les hommes, en contractant alliance avec des idolâtres, c'est-à-dire, avec les Romains. Mais, outre qu'il ne faut pas tenter Dieu, en négligeant les moyens humains que sa providence présente, n'étoit-ce pas une chose louable dans Judas, de chercher à épargner le sang de ses ennemis, pour assurer le repos de son peuple, en réprimant leur mauvaise volonté contre lui par la crainte d'un allié qui paroissoit plus puissant qu'eux? Après tout, si, consultant plus en cela la prudence humaine que l'Esprit de Dieu, Judas a fait une faute ; et si c'est pour l'en punir que plus de deux mille de ses soldats, manquant de cœur tout d'un coup, l'abandonnent, pendant qu'il ne reste auprès de lui que huit cents hommes pour faire tête à une armée formidable, la manière courageuse et pleine de foi avec laquelle il se livre à la mort, en combattant pour la gloire du Dieu d'Israël jusqu'au dernier soupir, la répare pleinement. Et cette faute, s'il y en a quelqu'une, devient en même temps une belle leçon pour tous les princes chrétiens, par l'occasion qu'elle donne à l'historien sacré de leur faire voir dans le caractère de la république romaine, toute païenne qu'elle étoit, une probité morale, une droiture, une équité naturelle, capables d'exciter l'émulation de ceux qui sont éclairés de la lumière surnaturelle de la foi.

L'action de Razias, homme d'ailleurs recommandable par sa religion parmi les Juifs, qui se tue lui-même, est encore moins excusable, si ce n'est point par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu, qu'il s'est porté à une résolution si contraire aux règles ordinaires. Cependant on ne peut nier que cette action, toute irrégulière qu'elle est, ne soit un effet de son zèle pour sa loi, mais d'un zèle moins réglé par la science, que précipité par la crainte de tomber entre les mains des incirconcis, crainte qui ne lui laisse pas assez de liberté d'esprit pour bien juger de la qualité des moyens qu'il emploie pour s'en délivrer : *Eligens nobiliter mori, potius quam subditus fieri peccatoribus* (1) : il aime mieux mourir noblement, que de

(1) 2. *Mach.* XIV. 42.

se voir assujetti aux pécheurs. Il est vrai qu'il auroit mieux fait, s'il avoit mieux aimé mourir humblement, dit saint Augustin, puisqu'il l'auroit fait plus utilement : *Melius vellet humiliter : sic enim utiliter.* Mais au moins nous apprend-il par le courage avec lequel il endure les maux qu'il se fait à lui-même pour l'amour de sa loi, avec quel courage le même amour doit nous faire souffrir tous les maux que les ennemis de cette loi voudront nous faire éprouver.

Mais c'est trop arrêter le lecteur par des réflexions que sa piété ne manquera pas de lui faire naître dans la lecture de ces divins livres, s'il les lit avec foi.

CONCORDANCE

DES DEUX LIVRES CANONIQUES DES MACHABÉES.

I. Conquêtes d'Alexandre. Sa mort. Partage de son empire. 1. *Mach.* I. 1. 10.

II. Entreprise de Séleucus Philopator. Héliodore puni. 2. *Mach.* III. *integr. et* IV. 1. 6.

III. Commencement du règne d'Antiochus Epiphanes. 1. *Mach.* I. 11. 16.

IV. Jason supplante Onias. Antiochus vient à Jérusalem. 2. *Mach.* IV. 7. 22.

V. Expédition d'Antiochus contre l'Egypte. 1. *Mach.* I. 17. 22.

VI. Ménélaüs supplante Jason. Onias est tué. 2. *Mach.* IV. 23. *ad finem.*

VII. Prodiges dans l'air. Prise de Jérusalem par Jason. Sa mort. 2. *Mach.* V. 1. 10.

VIII. Antiochus ravage la Judée, prend Jérusalem, pille le temple. 1. *Mach.* I. 21. 29. *et* 2. *Mach.* V. 11. 23.

IX. Apollonius exerce de grandes cruautés à Jérusalem. 1. *Mach.* I. 30. 42. *et* 2. *Mach.* V. 24. 27.

X. Antiochus oblige tous les peuples à embrasser le même culte, 1. *Mach.* I. 43. 44.

XI. Il force les Juifs à embrasser le culte des idoles. 1. *Mach.* 45. 55. 2. *Mach.* VI. 1. 6.

XII. Il fait placer l'idole de Jupiter sur l'autel du Seigneur 1. *Mach.* I. 57. 62.

XIII. Suite des maux causés par Antiochus. 1. *Mach.* I. 63. *ad finem. et* 2. *Mach.* V. 7. 17.

XIV. Martyre d'Eléazar. 2. *Mach.* VI. 18. *ad finem.*

XV. Martyre des sept frères, et de leur mère. 2. *Mach.* VII. *integr.*

XVI. Zèle de Mathathias : exhortation qu'il adresse à ses enfans. Sa mort. 1. *Mach.* II. *integr.*

XVII. Judas succède à son père, et défait Apollonius. 1. *Mach.* III. 1. 12.

XVIII. Il fortifie son parti. 2. *Mach.* VIII. 1. 7.

XIX. Défaite de Séron. 1. *Mach.* III. 13. 26.

XX. Antiochus lève une nouvelle armée. Il s'en va en Perse. 1. *Mach.* III. 27. 37.

XXI. Ptolémée, Nicanor et Gorgias s'unissent contre Judas, et sont défaits. 1. *Mach.* III. 38. *ad fin.* IV. 1. 27. *et* 2. *Mach.* VIII. 8. 29.

XXII. Autres avantages remportés par Judas. 2. *Mach.* VIII. 30. *ad fin.*

XXIII. Défaite de Lysias. 1. *Mach.* IV. 28. 35.

XXIV. Purification du temple. 1. *Mach.* IV. 36. *ad fin.* 2. *Mach.* X. 1. 8.

XXV. Victoires de Judas sur les Iduméens et sur les Ammonites. Défaite de Timothée. 1. *Mach.* V. *integr.*

XXVI. Mort d'Antiochus Epiphanes. 1. *Mach.* VI. 1. 17. *et* 2. *Mach.* IX. *integr.*

XXVII. Commencement d'Antiochus Eupator. Victoires de Judas sur les Iduméens. Autre défaite de Timothée. 2. *Mach.* X. 9. *ad finem.*

XXVIII. Victoires de Judas. Paix conclue entre Eupator et Judas. Lettres de Lysias, d'Eupator et des Romains. 2. *Mach.* XI. *integr.*

XXIX. Autres avantages de Judas. 2. *Mach.* XII. *integr.*

XXX. Judas assiége les Syriens qui étoient dans la forteresse de Jérusalem. 1. *Mach.* VI. 18. 27.

XXXI. Eupator marche contre les Juifs, assiége Bethsura, attaque les lieux saints, fait la paix. 1. *Mach.* VI. 28. *ad fin. et* 2. *Mach.* XIII. *integr.*

XXXII. Commencement de Démétrius Soter. Alcime

l'irrite contre les Juifs. 1. *Mach.* VII. 1. 7. *et* 2. *Mach.* XIV. 1. 11.

XXXIII. Bacchides et Alcime viennent en Judée. 1. *Mach.* VII. 8. 25.

XXXIV. Nicanor vient en Judée, se lie avec Judas, puis le poursuit, et blasphème contre le Seigneur. 1. *Mach.* VII. 26. 38. *et* 2. *Mach.* XIV. 12. 36.

XXXV. Mort de Razias. 2. *Mach.* XIV. 37. *ad finem.*

XXXVI. Défaite de Nicanor. 1. *Mach.* VII. 39. *ad finem*, *et* 2. *Mach.* XV. *integer.* Ici finit le II^me^ livre des Machabées.

DISSERTATION

SUR LA PARENTÉ DES JUIFS

ET DES LACÉDÉMONIENS.

I. Origine illustre des Juifs. Les Lacédémoniens ont cru avoir la même origine. Partage des savans sur ce point.

JAMAIS peuple n'eut une origine plus illustre, ni mieux suivie, ni plus assurée que la nation des Juifs. Ils font remonter leurs aïeux jusqu'aux premiers hommes; les plus anciens patriarches, et les plus célèbres fondateurs des nations sont ou les pères ou les frères des auteurs de leur race. Leur histoire et leurs titres ne sont ni obscurs, ni récens, ni fabuleux; leur possession n'est ni interrompue, ni frauduleuse. Ils font voir la vérité de leur origine dans les écritures les plus anciennes et les plus authentiques qui soient au monde; ce sont leurs livres sacrés qui contiennent leur loi et leur religion. Ces livres ont par-dessus ceux des autres nations, qui pourroient se vanter d'une antiquité semblable, ou plus grande encore, qu'ils sont parmi les Juifs d'une autorité inviolable, et regardés comme l'ouvrage du Saint-Esprit même. Les autres peuples qui ont reçu la vraie religion, ont aussi pour ces livres un souverain respect; enfin les étrangers qui n'ont aucun engagement de religion envers ces écrits, n'ont pu jusqu'ici y montrer ni fausseté ni erreur. Tant que ces divins ouvrages sont demeurés cachés dans la langue et dans le pays des Juifs, et inconnus aux autres peuples, toutes les nations du monde ont été dans une ignorance grossière de leur propre origine; elles n'ont eu sur cela que des opinions chimériques et monstrueuses. Mais depuis que ces monumens sacrés sont venus à la connoissance des étrangers, chacun a voulu y chercher son commencement, et y trouver la souche de ses ancêtres.

Les écritures des Hébreux ne commencèrent à se répandre parmi les Grecs, que depuis le règne de Ptolémée Philadelphe roi d'Egypte. Ce prince curieux les fit traduire

de l'hébreu, et les mit dans sa magnifique bibliothèque d'Alexandrie. C'est de là qu'elles se sont fait connoître dans tout le monde. Les Grecs toujours curieux virent avec étonnement des histoires jusqu'alors inconnues, ils commencèrent d'avoir pour les Juifs une estime qu'ils n'avoient pas eue auparavant, et cette nation d'ailleurs peu connue et peu considérable à leur égard, fut regardée comme un peuple ancien, et d'une origine fort illustre et fort différente de celle qu'on lui avoit donnée jusqu'alors. C'est au moins le jugement que les plus sensés et les plus judicieux en portèrent; car il étoit impossible d'arracher entièrement les anciennes préventions que l'on avoit conçues contre eux.

Les Lacédémoniens, un des plus sérieux, des plus sages et des plus vaillans peuples de la Grèce, ayant trouvé dans leur tradition ou dans quelque histoire, qu'ils étoient frères des Juifs, et qu'ils avoient pour père commun Abraham; cette origine les flatta, et malgré la fierté qui étoit propre aux Spartiates encore plus qu'aux autres Grecs, ils comprirent qu'une parenté si ancienne et si belle ne pouvoit que leur faire honneur : ils résolurent de cultiver cette liaison, et ils en firent la première démarche. Aréus leur roi écrivit au grand-prêtre Onias, qui étoit alors à la tête de la nation des Juifs (1), qu'ayant appris que les Lacédémoniens étoient frères des Juifs et de la race d'Abraham, il le prioit de leur mander l'état de leurs affaires; que pour eux ils leur envoyoient cette lettre, pour les assurer de leur parfaite union, et qu'ils pouvoient disposer en maîtres de tout ce qui appartenoit aux Lacédémoniens.

Nous ne savons pas quelle fut la réponse d'Onias; mais nous voyons par la suite de l'histoire, que ces deux peuples entretinrent de bonne foi cette nouvelle alliance, et qu'ils se considérèrent sérieusement dans la suite comme frères. Nous lisons que le grand-prêtre Jason étant obligé de quitter la Judée sa patrie, et l'Arabie où il s'étoit retiré, se réfugia chez les Lacédémoniens (2); et plusieurs années après la

(1) 1. *Mach.* XII. 20. *et seqq.* Le texte latin porte que les Juifs avoient écrit les premiers aux Lacédémoniens, et que ceux-ci leur rendoient réponse : *Bene facitis scribentes nobis de pace vestra*; *sed et nos rescripsimus vobis*, etc. Mais le texte grec porte au contraire, que ce furent les Lacédémoniens qui écrivirent les premiers, et qui prièrent les Juifs de leur rendre réponse : Καλῶς ποιήσατε γράφοντες ἡμῖν περὶ τῆς εἰρήνης ὑμῶν, καὶ ἡμεῖς δὲ ἀντιγράφομεν ὑμῖν. Josèphe est assez différent de la Vulgate. On peut voir le commentaire. 1. *Mach.* XII. 21. — (2) 2. *Mach.* V. 9.

lettre d'Aréus à Onias, le grand-prêtre Jonathas, frère de Judas Machabée écrivit au sénat et au peuple de Lacédémone, pour renouveler l'ancienne alliance qui étoit entre eux (1). Ainsi cette parenté étoit un article dont on convenoit, les Juifs et les Lacédémoniens étant également persuadés qu'ils descendoient les uns et les autres d'Abraham.

Mais ni les monumens qui nous restent aujourd'hui dans les écritures saintes des Juifs, ni les écrits des auteurs grecs ou étrangers ne nous fournissent aucunes preuves assez claires ni assez solides pour faire sur nous la même impression, ni pour nous convaincre que ces deux peuples soient des branches sorties d'une même souche, et qu'Abraham soit le père des uns et des autres. Quelques savans croient cette parenté toute chimérique et sans fondement réel (2); d'autres la croient véritable; et d'autres la mettent au rang des choses douteuses et incertaines. Mais quelque parti que l'on prenne parmi ces sentimens divers, il est certain au moins que les Hébreux et les Lacédémoniens l'ont cru sérieusement, et par conséquent qu'ils avoient de part et d'autre des raisons au moins plausibles pour s'en persuader.

Nous ne pouvons embrasser sans restriction le sentiment qui met cette parenté au rang des choses sûres et indubitables. Si les Juifs et les Lacédémoniens n'avoient point d'autres motifs pour se croire descendus d'Abraham, que ce que nous en voyons dans leurs lettres, et ce qui nous en reste dans l'Ecriture et dans les auteurs profanes, on peut assurer hardiment que leur croyance étoit assez mal fondée. Mais comme ils pouvoient savoir sur cela bien des choses que nous ignorons aujourd'hui, nous ne pouvons aussi admettre absolument l'opinion qui traite cette parenté de fabuleuse et chimérique. Il n'est pas permis de porter ses jugemens au delà de ses connoissances; il est même de l'équité de présumer que ces peuples n'ont point agi en cela sans de bonnes raisons : ce que nous pouvons dire de plus juste, c'est qu'elles nous sont inconnues. Reste donc à examiner les diverses conjectures que l'on propose, sur ce qui a donné lieu aux Lacédémoniens de se croire descendus d'Abraham.

(1) 1. *Mach.* XII. 6. — (2) *Joseph. Scalig. Can. Isagog. l.* III. *p.* 332. *Reineccius de regno Spartan. p.* 335. *Rainold. de Libb. apocryph. p.* 104. *Bochart. Chanaan. l.* 1. *c.* 22.

II. Diverses conjectures sur ce qui a pu donner lieu aux Lacédémoniens de croire qu'ils avoient la même origine que les Juifs.

Quelques-uns (1) ont prétendu que ces peuples ayant lu dans Moïse (2), qu'*Ebal* étoit un des fils de *Jectan*, frère de Phaleg et fils d'Héber, s'étoient imaginé que cet Ebal étoit le même qu'*Æbalus*, père de Tyndare, et aïeul de Castor, de Pollux et d'Hélène. Mais cette opinion paroît insoutenable par plusieurs raisons; car, 1° Ebal est fils immédiat de Jectan, fils d'Héber, et Abraham, fils de Tharé, est éloigné d'Héber de six générations (3). Ainsi il est impossible en ce sens qu'*Æbalus* descende d'Abraham, puisqu'Æbalus dans cette supposition étoit petit-fils d'Héber, dont Abraham étoit éloigné de six degrés. 2° Ebal et Abraham étoient de deux branches différentes de la famille d'Héber. Ce patriarche eut Phaleg et Jectan; Ebal sortoit de Jectan, et Abraham venoit de la souche de Phaleg. 3° Enfin *Ebal*, fils de Jectan, vivoit plusieurs siècles avant Æbalus, père de Tyndare, comme il seroit aisé de le montrer, si la chose pouvoit être contestée.

L'auteur du commentaire sur les Machabées, attribué à saint Thomas, a cru que cette opinion n'étoit fondée que sur le préjugé où l'on étoit que les Spartiates ou Lacédémoniens venoient des descendans d'Agar ou de Céthura, qui avoient été toutes deux femmes d'Abraham, et mères de divers peuples d'Arabie. Ce sentiment est devenu fort commun; mais on ne nous apprend pas de quel peuple en particulier les Lacédémoniens sont issus. Le nom de *Lacédémoniens* peut dériver de l'hébreu (4) *Leummim Kadmonim*, qui signifie peuples d'Orient: on a pu suivre de part et d'autre, sans beaucoup d'examen, une conjecture populaire et favorable, qui n'étoit d'aucune conséquence pour le fond. Il y a dans les traditions des peuples et de plusieurs anciennes familles, cent choses de cette nature, que l'on croit de père en fils sans autre preuve, sinon qu'on les a ainsi apprises de ses ancêtres, et qu'on a intérêt de les soutenir et de les faire croire; c'est ainsi que les Romains se disoient descendus des Troyens, et que nos anciens rois de France prétendoient à la même gloire.

Grotius (5) veut que la parenté des Spartiates et des

(1) *Quid apud Joseph. Scal. Isagog. l.* III. *p.* 332. *et apud. Salian. ad an.* 3821. — (2) *Gen.* X. 28. — (3) *Genes.* XI. 16. 17. *et seq. Phaleg, Reu, Sarug, Nachor, Thare, Abraham.* — (4) לאמים קדמנים — (5) *Grot. in* 1. *Mach.* XII. 20.

Juifs ne soit fondée que sur ce que les Lacédémoniens descendoient des Doriens, et les Doriens des Pélasges; et comme ces derniers étoient originaires des environs de la Syrie ou de l'Arabie, on a avancé au hasard que les Lacédémoniens et les Juifs étoient d'une même race, parce que les uns et les autres venoient d'un même pays. Cet auteur remarque qu'il demeura toujours dans le dialecte dorien, quantité de termes dont la racine est dans l'hébreu, et qui montrent sa première origine.

Mais 1° M. Morin (1) remarque contre Grotius, que les Pélasges qui vinrent de l'Arabie dans la Grèce, y passèrent avant le mariage d'Abraham avec Céthura, et qu'ainsi ils ne peuvent être descendus de ce patriarche. 2° Il soutient que c'est plutôt des *Edones* ou Edoniens, peuples de Thrace, qu'est venue la consanguinité entre les Lacédémoniens et les Juifs. Ces Edoniens sont, à ce qu'il prétend, une branche des Iduméens, comme leur nom semble le prouver. 3° Enfin il dit que si l'on veut absolument que les Lacédémoniens tirent leur origine des Pélasges, son sentiment n'en sera pas moins vraisemblable; puisque les Pélasges ayant passé quelque temps dans la Thrace, avant d'entrer dans le Péloponnèse, ils ont pu aisément se joindre aux Edoniens, et ne faire dans la suite qu'un seul peuple avec eux. Ainsi les Lacédémoniens seront en même temps descendus d'Esaü par les Edoniens, et des Pélasges joints aux Edoniens. Eutychius, patriarche d'Alexandrie (2), prétend de même que la parenté des Juifs et des Lacédémoniens vient du côté d'Esaü: mais il la prend autrement: il dit qu'Edom épousa une femme chananéenne et quelques autres de Grèce, et que de là vient l'alliance entre la race d'Abraham et la nation grecque.

Mais tout cela est tiré de bien loin. Quelle preuve a-t-on que les Edoniens soient sortis d'Edom ou d'Esaü? quelle preuve que les Lacédémoniens descendent des Edoniens ou des Pélasges, et que les uns et les autres se soient mêlés ensemble? On peut voir ce que nous avons dit des Pélasges sur la Genèse (3). Enfin quelle apparence qu'Esaü ait été chercher une femme dans la Grèce, comme le voudroit Eutychius?

(1) Voyez le tome 1er de la Rép. des Lettres. — (2) *Eutych. Alex. Annal.* — (3) Commentaire sur la Genèse, x. 4. ou *Dissert. sur le partage des descendans de Noé*, art. n. 12. tom. 1er.

Il y en a qui prétendent que les Lacédémoniens se sont dits parens des Juifs, et fils d'Abraham, parce que Cadmus, qui étoit phénicien, et qui avoit des Arabes en sa compagnie (1), venoit d'un pays occupé presque tout entier par la race d'Abraham. Les Grecs, sans examiner la chose de plus près, auront pu s'imaginer que Cadmus et ses gens étoient juifs d'origine : on attribuoit à ce héros la fondation de la ville de Sparte ou Lacédémone. On tiroit même l'étymologie du nom de *Sparte* (2), de ce que Cadmus y sema, aussi-bien qu'à Thèbes, des dents de dragon, d'où l'on vit naître des hommes. Eustathe débite cette opinion dans son commentaire sur le premier livre de l'Odyssée. Apollodore raconte la chose autrement (3) ; il dit que Cadmus après avoir semé les Spartes, et voyant que des hommes tout armés sortoient de la terre, effrayé de ce prodige, il jeta des pierres contre eux ; mais ces hommes ramassant ces pierres, commencèrent à se les jeter l'un contre l'autre et à se battre, jusqu'à se faire tous périr, excepté *Udæus* et cinq autres. On aura pu prendre cet *Udæus* pour le père des Juifs, *Judæus*, et les Spartiates pour les fondateurs de Lacédémone.

Diodore de Sicile (4) fournit encore une autre ouverture pour l'explication de cette prétendue parenté des Spartiates et des Hébreux. Une foule d'étrangers, dit-il, s'étoit jetée dans l'Egypte, et commençoit d'en altérer les lois et les coutumes par de nouveaux cultes et des cérémonies étrangères. Les naturels du pays craignant les suites de ce changement, chassèrent ces peuples venus d'ailleurs ; une partie de ceux-ci, je veux dire ceux qui étoient les plus distingués et les plus vaillans, ayant à leur tête Danaüs et Cadmus, se retirèrent dans la Grèce ; et l'autre partie sous la conduite de Moïse, s'arrêta dans la Judée, qui étoit alors entièrement déserte. Voilà ce que dit Diodore de Sicile, suivant le bruit qui couroit de l'origine des Juifs : on voit par-là que les Grecs considéroient les peuples venus en Grèce sous la conduite de Cadmus et de Danaüs, comme étant sortis d'un même pays et d'une même origine que les Hébreux. Tout cela est fabuleux, on en convient ;

(1) *Ita Strabo, l. x. Vide, si lubet, Dixinson, Delphi Phenicizant. c.* 12. — (2) Σπάρτη, ἀπὸ τῶν μηθευομένων μετὰ τοῦ Κάδμου Σπαρτῶν ἀνδρῶν, οἱ κατὰ τὴν παλαιὰν ἱστορίαν ἐκεῖ ἐσπειρόντες Σπάρτην ἀφ' ἑαυτοῦ τὴν πόλιν ὠνόμασαν. *Eustat. in* 1. *Odyss.* — (3) *Apollodor. ex Pherecyde, lib.* III. *Bibl. c.* 4. — (4) *Diodor. Ecloq. ex lib.* XL.

mais nous ne cherchons ici que des conjectures vraisemblables, qui aient pu donner lieu à une opinion populaire, avancée d'abord par les Spartiates, et adoptée ensuite par les Juifs.

La fondation de Sparte est attribuée par les uns à un Juif nommé *Sparton*, qui fut compagnon de Bacchus dans ses guerres et dans ses voyages; et par les autres à *Spartus*, fils de Phoronée ou d'Inachus, selon quelques-uns, ou d'Amyclas, selon d'autres. Il y en a qui prétendent que le nom de *Sparte* lui vient d'une fille du roi Eurotas, qui épousa le roi Lacédémon. L'examen de tout cela ne regarde point notre sujet; seulement on veut que Sparton compagnon de Bacchus soit juif (1), et en même temps fondateur de Lacédémone. Si cela étoit bien prouvé, il ne seroit pas étrange que le roi de Lacédémone eût cru que les Juifs et les Spartiates fussent sortis de la même souche. Mais on peut assurer que ce Sparton n'a eu aucune liaison avec les Juifs; et il est très-incertain qu'il ait eu part à la fondation de Lacédémone. Les Lacédémoniens mêmes ne le connoissoient pas, comme l'écrit Pausanias (2).

Honoré d'Autun (3) a cru que Cécrops avoit fondé Lacédémone. M. Huet, évêque d'Avranches, a prétendu que Cécrops étoit souvent confondu dans l'histoire avec Moïse, et qu'on avoit attribué au premier ce qui ne convenoit qu'au second. Mais tout cela est encore trop incertain.

M. Huet (4) a conjecturé que les rois de Lacédémone prétendant être descendus des Héraclides, ont pu croire aussi par la même raison qu'ils venoient originairement des Juifs. Hercule phénicien étoit très-célèbre; on le confondoit très-souvent avec l'Hercule de Thèbes; on ne distinguoit guère les Phéniciens d'avec les Juifs, parce que ces deux peuples habitoient la même province. Pourquoi dans une chose arbitraire, et qui faisoit honneur aux princes de Lacédémone, n'aura-t-on pas donné dans une opinion peu certaine à la vérité, mais qui n'avoit rien d'impossible ni de contradictoire? Il y a certaines choses où l'on veut bien se tromper agréablement et en sa faveur.

Le même prélat propose ailleurs (5) une conjecture qui nous paroît mieux appuyée. Les anciens ont cru que les

(1) *Vide Claud. Iolaum, apud Steph. Bizant. verbo* Ἰουδαία. — (2) *Pausan. Corinthiac. p.* 58. — (3) *Honor. Augustod. de imagine mundi, lib.* III. — (4) *Huet. Demonst. Evang. proposit.* 4. *de lib. Josue, art.* XIV. — (5) *Demonstrat. Evang. proposit.* 4. *cap.* 4. *art.* 10.

Juifs venoient originairement de l'île de Crète. Ce sentiment étoit encore commun du temps de Tacite (1) : *Judæos Creta insula profugos, novissima Libyæ insedisse memorant : argumentum e nomine petitur ; inclytum in Creta Idam montem ; accolas idæos, aucto in barbarum cognomento, Judæos vocitari.* Le mont *Ida*, peu différent du nom de *Juda ;* les peuples *Idæi*, peu différens de *Judæi ;* le fleuve *Jarden*, assez semblable au *Jourdain* de la Palestine ; ces choses pouvoient appuyer la tradition : outre cela les Crétois et les Juifs étoient gouvernés par des lois particulières, qu'on regardoit comme les premières lois du monde ; Minos en Crète, Moïse en Judée ; en matière de bruits populaires, souvent de légères convenances suffisent pour arrêter les esprits des peuples.

M. Huet auroit pu ajouter que les septante interprètes ont cru que les Philistins étoient originaires de Crète. Dans Sophonie (2), où les Philistins sont nommés dans la Vulgate, *nation d'hommes perdus*, et dans l'hébreu, *nation de Céréthim*, les Septante traduisent : *peuples venus de Crète.* La plupart des villes, des montagnes et des rivières de cette île, portoient des noms d'origine hébraïque ou phénicienne ; et nous avons essayé de faire voir ailleurs (3) que l'île de *Caphtor*, d'où Amos (4) fait venir les Philistins, est la même que celle de Crète. Les étrangers ne distinguoient guère les peuples de la Palestine d'avec les Juifs. Souvent ce qui n'étoit propre qu'aux Hébreux a été attribué aux Phéniciens et aux Philistins ; et du temps des Machabées les Philistins faisoient si peu de figure dans ce pays, qu'il n'est nullement étrange que les Lacédémoniens qui avoient été en Egypte, où ils avoient servi dans l'armée de Philométor (5), aient pu y apprendre l'origine des Philistins, et aient confondu ces peuples avec les Hébreux dont le nom étoit devenu célèbre depuis les victoires de Judas Machabée. Il y avoit autrefois différend entre les Crétois et les Lacédémoniens, sur la question de savoir

(1) *Historiar. l.* v. *initio. Vide, si lubet, Conon. narrat.* 36. *et* 47. — (2) *Sophon.* II. 5. *Gens perditorum. Hebr.* גוי כרתים 70. Παροικοι Κρητων. Ils ont lu, ברו כרתים. — (3) Dissertation sur l'origine des Philistins. Elle est placée à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. v. — (4) *Amos,* IX. 7. *Palæsthinos de Cappadocia.* (Hebr. *de Caphtor.*) — (5) 2. *Mach.* v. 8. *In Ægyptum extrusus est... et peregre, periit Lacedæmonas profectus.* (Gr. *ad Lacedæmonios receptus.*) Grotius l'entend des Lacédémoniens qui servoient dans l'armée de Philométor. Il est certain que dans ce temps-là les Lacédémoniens étoient de la ligue des Achéens avec qui le roi d'Egypte étoit allié.

lequel des deux peuples avoit imité les lois de l'autre, car la ressemblance étoit grande entre elles (1). Les Lacédémoniens vouloient s'attribuer l'honneur d'avoir les premiers formé leurs lois, et de les avoir communiquées aux Crétois (2); mais leur prétention étoit très-mal fondée; on convient qu'ils les avoient prises de Crète : Lycurgue leur législateur avoit demeuré long-temps dans ce pays, et il en avoit tiré les lois et la manière de gouverner (3). Il est vrai que quelques villes de Crète étoient des colonies de Lacédémone; mais il ne s'ensuit pas que toute cette île ait reçu des lois et des habitans de Lacédémone, puisqu'on sait que Lycurgue est beaucoup moins ancien que les législateurs des Crétois.

Il nous suffit que les Lacédémoniens aient été dans cette prétention. C'en étoit assez pour être fondés à dire, suivant leur préjugé, que les Philistins, qui étoient Crétois d'origine, et qu'ils confondoient mal à propos avec les Juifs, avoient un père commun avec eux, et qu'eux tous étoient descendus d'Abraham. Les lois, les coutumes et les mœurs des deux peuples avoient assez de convenances; il n'est donc pas étrange qu'Aréus, roi de Lacédémone, se soit laissé aller à ce sentiment, et qu'ayant ouï dire en Crète où il avoit été (4), que les Juifs et les Spartiates venoient des Crétois, il en ait écrit aux Juifs, ou pour en être mieux informé par leur réponse, ou simplement pour entretenir cette opinion entre les deux nations. On ne voudroit pas assurer que ce prince même crût fermement ce qu'on en publioit; mais comme dans ces sortes de choses on suit toujours ce qui plaît davantage, et ce qui est le plus favorable, il l'avance sans en apporter d'autre preuve qu'un certain écrit, dont il ne donne ni le titre ni l'auteur (5). Et les Juifs dans les lettres qu'ils écrivirent aux Lacédémoniens, plusieurs années après sous le gouvernement de Jonathas (6), disent simplement que le grand-prêtre Onias reçut honorablement l'envoyé des Lacédémoniens, avec les lettres qui marquoient la parenté et l'union des deux peuples; les Juifs ajoutent qu'à leur égard, quoiqu'ils n'aient aucun besoin de secours étran-

(1) *Vide Strab. l.* x. *p.* 329. 330. 331. — (2) *Vide Ephorum apud Strab. l.* x. *p.* 331. — (3) *Plato, lib.* 1. *de Legib. Aristot. l.* II. *politic.* — (4) *Vide Plutarch. in Pyrrho.* — (5) 1. *Mach.* XII. 21. *Inventum est in scriptura de Spartiatis et Judæis, quoniam sunt fratres*, etc. *Joseph. antiq. l.* XII. *c.* 5. Ἐντυχόντες γραφῇ τινὶ ζυρομεν. — (6) 1. *Mach.* XII. 8. *et seqq.*

gers, ayant en main les livres sacrés pour leur consolation, ils ne laissent pas de leur envoyer des députés, pour renouveler avec eux l'ancienne amitié.

Hérodote (1) assure que les habitans de l'île de Cythère étoient originaires du même pays où étoit située Ascalon qui, comme on sait, étoit une ville des Philistins. Cythère appartenoit aux Lacédémoniens; ils la gouvernoient par leurs magistrats; ils la conservoient comme leur héritage (2). Les Cythériens et les Lacédémoniens ne faisoient qu'un même peuple. Il peut donc se faire que les Lacédémoniens se soient crus originaires de Palestine, comme l'étoient les Cythériens leurs compatriotes.

III
Interprétation que Josèphe donne au texte qui est le sujet de cette Dissertation. Conclusion.

Josèphe (3) a pris le passage de la lettre de Jonathas, dans un sens fort différent: il lui fait dire que, pour les Juifs, ils n'ont aucun besoin du témoignage des étrangers, pour se persuader que les Juifs et les Spartiates sont frères, ayant en main les livres sacrés qui leur en fournissent les preuves. Cette explication de Josèphe est suivie par Sérarius et par Grotius; et il ne seroit pas étrange que les Juifs eussent cru remarquer dans les livres saints, qu'Abraham étoit leur père, et celui des Spartiates; il ne falloit pour cela que supposer, comme ont fait plusieurs savans commentateurs, que les Lacédémoniens étoient venus des Iduméens ou des Arabes; il s'ensuivoit de là, selon les saintes Ecritures, que les uns et les autres étoient de la race d'Abraham.

Mais de quelque manière que Jonathas et les autres Juifs de son temps aient entendu cette parenté des deux peuples, il est certain que les saintes Ecritures qui sont entre nos mains, comme elles étoient alors entre les leurs, ne nous apprennent rien d'exprès ni de positif sur cela. Pour les Lacédémoniens, nous ne pouvons pas en dire autant, parce que nous n'avons plus un si grand nombre d'écrits qu'ils avoient alors; ils devoient savoir leur origine mieux que personne du monde. Dans ces sortes de matières, il est juste de s'en rapporter à chaque peuple, à chaque ville, à chaque famille, sur ses propres affaires; cela est de droit commun: il faut avoir des preuves constantes et incontestables, pour attaquer la possession, et pour contester les prétentions des autres sur ce qui regarde leur origine,

(1) *Herodot. l.* I. *c.* 105. — (2) *Thucydid. l.* IV. — (3) *Antiq.* XIII. 9. Οὐ δεόμενοι τῆς τοιαύτης ἀποδείξεως, διὰ τὸ ἐκ τῶν ἱερῶν ἡμῶν πεπιστεῦσθαι γραμμάτων.

leur parenté, leurs ancêtres. Ils sont les dépositaires et les témoins nés de leur histoire et de leur antiquité.

D'ailleurs on voyoit entre les Lacédémoniens et les Juifs tant de ressemblance, qu'il n'étoit pas malaisé de faire croire qu'ils étoient frères, et d'en persuader ceux qui ne s'intéressoient pas autrement à examiner cette affaire à fond. Chez l'un et chez l'autre peuple les terres étoient tellement partagées, que chacun avoit sa portion à peu près égale, et que personne ne pouvoit en acquérir beaucoup au delà de ce qui lui en étoit échu, ou du moins qu'il ne pouvoit l'acquérir pour long-temps et sans retour. L'esclavage étoit en quelque sorte banni de chez les Hébreux, puisque personne n'étoit esclave pour toujours; les Lacédémoniens et les Juifs étoient très-jaloux de leur liberté : les filles ne donnoient point de dot à Sparte, non plus que dans la Judée : la nation juive ne s'appliquoit point au commerce, non plus que les peuples de Lacédémone : la vie frugale, le respect pour les vieillards, le fréquent usage du bain et des onctions, la constance et la fermeté des uns et des autres, leur attachement inviolable à leurs lois et à leurs pratiques; tout cela ensemble formoit un puissant préjugé, pour faire croire que des peuples si conformes dans leurs lois, dans leurs coutumes et dans leurs mœurs, ne devoient avoir qu'une même origine. Les Juifs sont nommés (1) les philosophes de la Syrie; les Lacédémoniens passoient pour les plus sages et les plus religieux observateurs des lois qui fussent dans la Grèce. Pour peu que ces peuples eussent d'envie de se croire parens, et de le persuader aux autres, rien n'étoit plus aisé que d'y réussir, avec tant de marques extérieures de ressemblance; ce n'a jamais été apparemment leur intention qu'on approfondît beaucoup cette affaire, et qu'on la prît dans toute la rigueur; elle ne souffre point un examen profond et littéral.

(1) *Clearchus philosoph. Aristot. discipul. apud Joseph. contra Appion.*

DISSERTATION

SUR L'ARCHE D'ALLIANCE,

OU L'ON EXAMINE SI ELLE FUT REMISE DANS LE TEMPLE APRÈS LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE, ET SI ELLE DOIT UN JOUR REPARAÎTRE.

---

1. Histoire de l'arche d'alliance depuis son origine jusqu'à la captivité de Babylone. Qu'est-elle devenue depuis? Diverses opinions sur cela.

Depuis que le Seigneur eut fait alliance avec Israël, et qu'il lui eut donné ses lois écrites sur la pierre, la religion des Hébreux n'eut rien de plus saint ni de plus inviolable que l'arche où se conservoient les tables sacrées, qui renfermoient ces divines ordonnances. C'étoit la preuve la plus sensible de la présence de Dieu parmi son peuple, le gage le plus assuré de sa protection, l'instrument le plus ordinaire de ses merveilles. On regardoit l'arche d'alliance comme le symbole de la Divinité même, comme le siége de sa majesté. On la plaçoit dans le fond du sanctuaire, dans le lieu le plus sacré, le plus inaccessible du temple. On ne la voyoit jamais à nu; le grand-prêtre seul entroit une fois l'année dans le lieu où elle étoit. C'est en sa présence, que l'on renouveloit les alliances avec le Seigneur; c'est auprès d'elle qu'on alloit recevoir les oracles de la Divinité; avec elle les peuples se croyoient invincibles. Enfin le respect des Israélites pour l'arche du Seigneur, ne pouvoit aller plus loin, sans aller jusqu'à l'adoration, et au culte souverain. Dieu irrité des crimes de ses prêtres, permit sous le gouvernement d'Héli, qu'elle tombât entre les mains des Philistins; mais elle ne parut jamais plus ce qu'elle étoit, qu'en ce temps-là; les Philistins effrayés des prodiges qu'ils avoient vus, et sentant la main de Dieu appesantie sur eux, la renvoyèrent aux Israélites; elle fut long-temps à Cariathiarim; David la transféra ensuite dans son palais à Sion. De là on la transporta dans le temple bâti par Salomon.

Ce prince qui avoit beaucoup enchéri sur la magnifi-

cence et sur la grandeur des instrumens du tabernacle de Moïse dans ceux qu'il fit faire pour le temple du Seigneur, n'osa toucher à l'arche; il la laissa dans son premier état, comme une chose sacrée, où il n'étoit pas permis de rien innover. Elle fut conservée dans le temple avec la décence et le respect convenable, jusqu'au règne des derniers rois de Juda (1), qui, s'abandonnant à la plus horrible impiété, osèrent placer des idoles jusque dans le lieu sacré. Alors les prêtres ne pouvant souffrir la profanation, prirent l'arche du Seigneur, et la portèrent de lieu en lieu, pour la dérober à l'avidité de ces princes avares et impies. Josias ordonna aux prêtres de la remettre dans le sanctuaire, et leur fit défense de l'en tirer pour la porter par le pays, comme ils avoient fait auparavant (2).

Enfin, quelque temps avant la captivité de Babylone, le prophète Jérémie (3) reçut ordre du Seigneur de transporter le tabernacle et l'arche d'alliance, et de la cacher dans une caverne de la montagne, où Moïse étoit monté un peu avant sa mort, et d'où il vit l'héritage du Seigneur (4). Jérémie arriva à cette montagne, et y mit en dépôt l'arche, le tabernacle et l'autel des parfums, dans le lieu qui lui avoit été révélé, et en ferma exactement l'entrée. Quelques-uns de ceux qui l'accompagnoient, s'étant approchés pour remarquer l'endroit, ne purent le trouver : le prophète les reprit de leur curiosité, et leur déclara que ce lieu demeureroit inconnu jusqu'à ce que le Seigneur rassemblât son peuple dispersé, et se réconciliât avec lui : *Ignotus erit locus donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat : et tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini, et nubes erit*, etc.

Les talmudistes (5), qui n'admettent point l'histoire dont nous venons de parler, racontent que Salomon ayant appris de quelques prophètes, qu'un jour les Assyriens brûleroient le temple qu'il avoit bâti, fit faire sous terre une cache très-secrète, pour y mettre en cas de besoin, les choses les plus précieuses et les plus sacrées du temple. Ce fut là que le roi Josias cacha l'arche d'alliance, la verge

(1) Jusqu'au règne d'Achaz ou de Manassé. — (2) 2. *Par.* xxxv. 3. *Ponite arcam in sanctuario templi; nequaquam enim eam ultra portabitis.* — (3) 2. *Mach.* II. 4. *et seqq.* — (4) *Deut.* xxxiv. 1. — (5) *Vide Galatin. l.* IV. *de arcanis, c.* 9. *Genebrard. Chron. l.* II. etc. *Rab. Juda et Abarban. in Daniel. Maimon. alios.*

d'Aaron, le vase de la manne, le pectoral du grand-prêtre, et l'huile sainte, qui ne se trouvèrent plus dans le second temple. D'autres assurent que Nabuchodonosor emporta l'arche à Babylone, et qu'elle étoit comprise parmi les autres vases précieux qu'il enleva du temple. Il y en a qui croient que Manassé ayant placé des idoles dans le temple, en ôta l'arche, qui n'y fut point placée depuis ce temps. La Gémare de Jérusalem (1) dit que les cinq choses qui manquoient au second temple, sont l'arche, le feu céleste, l'urim et thummim, le Saint-Esprit, et l'huile sainte. Et dans la Gémare de Babylone (2), on veut que l'arche, l'urim, le feu céleste, la majesté divine, et le Saint-Esprit, soient les choses qui n'étoient plus dans le second temple. Ils se flattent qu'elle paroîtra de nouveau avec le Messie qu'ils attendent. Voyez le commentaire d'Abarbanel sur le neuvième chapitre de Daniel. Parmi cette variété d'opinions, on voit toujours que suivant les rabbins, l'arche d'alliance ne s'étoit pas retrouvée depuis la captivité de Babylone.

L'auteur du quatrième livre d'Esdras (3) fait dire aux Juifs de la captivité que l'arche du testament a été prise par les Chaldéens dans le pillage du temple; en quoi il ne s'accorde, ni avec les rabbins, ni avec le second livre des Machabées. Mais son témoignage n'est nullement pondératif, et nous n'avons pas dessein de nous en rapporter à un tel auteur, pour décider la question dont il s'agit ici. Nous nous fixons à l'autorité de l'écrivain du second livre des Machabées, qui nous apprend que l'arche fut cachée par Jérémie. Nous admettons la prédiction de ce prophète, qui dit qu'elle ne sera découverte qu'au temps de la délivrance de la captivité d'Israël, et de la réconciliation de Dieu avec son peuple. Il s'agit de savoir si cette prophétie a été accomplie, et si véritablement on a vu l'arche dans le second temple.

Il y a sur cela trois sentimens divers. Les uns croient que l'arche d'alliance cachée par Jérémie, fut retrouvée sous Néhémias et conservée parmi les Juifs, jusqu'à la ruine du temple par les Romains. D'autres veulent que cette ancienne arche n'ait jamais été découverte, et qu'encore aujourd'hui elle soit inconnue; mais qu'on en fit une nouvelle pour être mise dans le temple. D'autres soutien-

(1) *Gemar. Jerosol. tit. Maccot.* On peut voir une Dissertation de Frischmut, *de non speranda arcæ fœderis restit. c.* 3. — (2) *Gemar. Babylon. tit. Joma, c.* 1. *et Kimchi in psal.* 85. — (3) 4. *Esdr.* x. 22.

nent qu'il n'y eut point d'arche ni ancienne ni nouvelle dans le second temple. Enfin, il y en a qui ajoutent que la prophétie que fit Jérémie de la découverte future de l'arche, s'est accomplie d'une manière mystique et relevée dans la prédication de l'Evangile, et dans la manifestation de Jésus-Christ incarné. Il faut examiner chacun de ces sentimens particuliers.

II. Opinion de ceux qui croient que l'arche fut retrouvée après la captivité, ou qu'on en fit une nouvelle.

Ceux qui croient que l'arche du testament fut découverte au retour de la captivité (1) prétendent que l'auteur du second livre des Machabées insinue ce sentiment, lorsqu'après avoir parlé de la découverte du feu sacré, il rapporte aussitôt l'histoire de l'arche, qui fut cachée par Jérémie. Pourquoi rapporter cet événement en cet endroit, si ce n'est pour montrer que la découverte de l'arche et celle du feu sacré se firent en même temps ? Dans quelle autre circonstance peut-on rapporter l'exécution de la promesse de Jérémie ? *Ce lieu demeurera caché*, dit le prophète, *jusqu'à ce que Dieu ait rassemblé son peuple, et qu'il lui ait fait miséricorde.* Cela ne désigne-t-il pas évidemment le retour de la captivité de Babylone ? L'arche d'alliance ayant toujours été considérée comme la chose la plus sacrée du temple et de la religion des Juifs, et en quelque manière essentielle à leur culte, est-il croyable que ce peuple si attaché à la lettre et aux cérémonies, ait négligé de rechercher l'arche cachée par Jérémie, ou que Dieu ne la leur ait pas fait découvrir dans le même temps qu'il faisoit des miracles si sensibles pour le renouvellement du feu sacré ? Quand le prophète Jérémie (2) parle du temps du Messie et de la vocation des gentils à la foi, il dit, qu'*alors on ne parlera plus de l'arche de l'alliance du Seigneur, qu'on n'y pensera plus, qu'on ne s'en souviendra plus.* Et pourquoi nous désigner ce temps par un signe si équivoque, puisque six cents ans avant la venue du Messie, l'arche d'alliance étoit déjà inconnue, et comme oubliée parmi les Juifs ?

Les captifs de Babylone à leur retour (3) se consolent dans l'espérance du rétablissement du temple; ils emploient les mêmes paroles que l'on employa lorsque Salomon introduisit l'arche dans le temple : *Levez-vous,*

(1) *Salian. ad an. m.* 3609. *n.* 85. *Torniel. ad an.* 3610. *Menoch. his. Canus, lib.* II. *de locis, c.* 11. *Ribera in Aggæi, i. n.* 14. Ces deux derniers parlent avec doute, et ne sont pas opposés à l'opinion contraire. — (2) *Jerem.* III. 16. — (3) *Psal.* CXXXI. 8. Ce psaume est un des graduels, qu'on croit avoir été composés au retour de la captivité.

Seigneur, allez dans le lieu de votre repos, vous et l'arche, d'où vous faites éclater votre puissance (1). L'auteur du second livre des Paralipomènes (2), qui, selon quelques-uns vivoit après la captivité de Babylone, assure que l'arche d'alliance étoit dans le temple encore de son temps : *Fuit arca ibi usque præsentem diem.* Enfin, sous Antiochus Epiphanes, l'autel du parfum, le chandelier d'or, la table des pains de proposition, étoient dans le temple, comme le témoigne le premier livre des Machabées (3). L'arche d'alliance y étoit-elle moins nécessaire, et les Juifs purent-ils marquer tant de négligence envers ce dépôt sacré, tandis qu'ils avoient un si grand soin de conserver des choses de moindre importance? Si donc Epiphanes n'enleva pas l'arche, c'est apparemment que les prêtres l'avoient déjà cachée pour empêcher que ce prince ne la profanât; et lórsque Judas s'assembla avec le peuple à Maspha, et qu'il étendit les livres de la loi devant le Seigneur (4), le syriaque dit qu'il les étendit devant le sanctuaire. Voilà les principales raisons qu'on apporte pour montrer que l'arche d'alliance se voyoit dans le second temple.

Le passage qu'on a rapporté du second livre des Paralipomènes seroit décisif, s'il étoit certain qu'il fut d'Esdras; mais il y a beaucoup plus d'apparence qu'il est d'un auteur qui vivoit avant la captivité, et avant la destruction du temple. Esdras n'est pas tellement auteur des Paralipomènes que tout ce qu'on y lit soit de lui; il suit, et il transcrit les auteurs anciens et contemporains autant qu'il peut.

On peut rapporter à l'opinion qui vient d'être exposée, celle qui veut que les Juifs aient fait une arche nouvelle sur le modèle de l'ancienne, pour la placer dans le temple. Génébrard (5) a cru pouvoir concilier par-là l'opinion des Juifs, qui soutiennent que l'arche de Moïse manquoit au second temple, avec l'opinion de plusieurs catholiques, qui soutiennent qu'il y avoit une arche dans le second temple comme dans le premier.

III. Opinion de ceux qui soutiennent qu'il n'y eut

Le sentiment qui est le plus répandu et le plus commun aujourd'hui, et qui a été le plus ordinaire parmi les anciens, est que l'arche ne fut jamais recouvrée, et ne parut pas dans le second temple. Le passage de Jérémie, cha-

(1) 2. *Par.* VI. 41. — (2) 2. *Par.* V. 9. — (3) 1. *Mach.* I. 23. — (4) 1. *Mach.* III. 48. — (5) *Genebrard Chronol. l.* II. *ad ann.* 3730. *Vide et Hegesipp. l.* I. *c.* 17. *ubi dicit aream, et cherubinos prioribus similes, a Pompeio visos in templo.*

point d'arche dans le second temple

pitre III. ℣ 16., que l'on a cité, et où ce prophète assure *qu'on ne parlera plus de l'arche d'alliance, et que l'on ne s'en souviendra plus;* ce passage s'explique fort naturellement par les Hébreux, par Théodoret, par saint Thomas, par le cardinal Hugues et par Sanctius, du temps qui suivit la captivité de Babylone : il ne fut plus parlé alors de l'arche d'alliance. C'est l'opinion qu'ont suivie le faux Epiphanes (1), Dorothée (2), le fils de Gorion (3), quelques pères, et plusieurs nouveaux théologiens (4); et voici les preuves dont ils l'appuient. Le silence d'Esdras, de Néhémias, des Machabées, de Josèphe, est d'un grand poids dans cette matière. Ils ne parlent jamais de l'arche, quoiqu'ils aient eu vingt occasions d'en parler; il n'en est fait mention ni dans la dédicace du temple, sous Néhémias, ni dans sa purification, sous Judas Machabée, ni dans le rétablissement des sacrifices, au retour de la captivité, ni dans la profanation et le pillage des vases sacrés, sous Antiochus Epiphanes, ni dans l'incendie du temple, sous Titus; en un mot, on n'en dit rien dans le dénombrement de ce qu'Epiphanes, Pompée, Crassus et Titus enlevèrent du temple de Jérusalem, quoique ce fût la chose qui auroit mérité le plus d'attention, si elle s'y fût trouvée. Josèphe dit même expressément qu'à la prise de Jérusalem par Titus il n'y avoit rien du tout dans le sanctuaire (5). Dans la description du triomphe de Vespasien et de Titus l'arche ne parut point, quoiqu'on eût porté la table d'or, et le chandelier à sept branches, *et la loi des Juifs qui étoit*, dit Josèphe, *la dernière des dépouilles qui parurent dans cette pompeuse cérémonie* (6). Il veut dire apparemment le rouleau où les livres saints étoient écrits.

On sait que quelques écrivains (7) ont prétendu que Pompée avoit vu dans le temple une arche et des chérubins semblables à ceux que Moïse avoit faits; que l'on avoit porté l'arche d'alliance au triomphe de Vespasien (8),

(1) *Epiphan. de Vita Prophet. vita Jerem.* — (2) *Doroth. Synops. vitæ Prophet.* — (3) *Gorionid. l.* I. *c.* 17. — (4) *Serar. in* 2. *Mach.* II. *q.* 17. 18. *Villalp. tom.* II. *p.* 2. *l.* V. *c.* 70. *a Castro in Jerem.* III. *n.* 20. *Porchet.* I. *parte victoriæ contra Heb. c.* 7. *Galat. l.* VII. *c.* 4. *Tost. in Exod. q.* 2. *et* 14. *et in Deut.* X. *q.* 2. *et alibi. Lyr. Richard. a sancto Vict. Rupert. Carthusian. Mariana, Tirin. et alii. non pauci.* — (5) *Joseph. de Bello, l.* V. *c.* 14. *in græco, l.* VI. *c.* 6. *in latino.* Ἔκειτο δὲ οὐδὲν ὅλως ἐν αὐλῷ. — (6) *Joseph. de Bello, l.* VII. *c.* 17. *in græco.* Χρυσῆ τε τράπεζα, τὴν ὁλκὴν πολυτάλαντος καὶ λυχνία χρυσοῦ μὲν ὁμοίως πεπεσημένη.... ὅ τε νόμος ὁ τῶν Ἰουδαίων ἐπὶ τούτοις ἐφέρετο τῶν λαφύρων τελευταῖος. — (7) *Hegesipp. lib.* I. *cap.* 17. — (8) *Petr. Comestor. histor. Judic. c.* 3.

et qu'on la remarquoit encore aujourd'hui dans l'arc de friomphe de Titus à Rome (1). Mais d'autres auteurs (2) tort exacts et fort éclairés, et qui ont examiné la chose de leurs yeux, soutiennent qu'on ne voit rien de pareil dans l'arc de triomphe en question; que ce qu'on prend pour l'arche d'alliance, n'est autre chose que la table des pains de proposition; qu'il est aisé de s'en persuader par la lecture de Josèphe, qui dit que la loi des Juifs fut portée la dernière. Or, ce qu'on prend pour l'arche ressemble à la vérité assez à un coffre; mais il y a toute sorte d'apparence que c'est la table des pains de proposition, ou l'autel des parfums, parce qu'il est placé dans la marche avant le chandelier d'or. On ne s'arrête point à ce que rapportent quelques auteurs, que l'on conserve encore aujourd'hui à Rome l'arche d'alliance, comme une précieuse relique. Nous avons pour les reliques sacrées tout le respect que la religion demande; mais il est permis de ne pas recevoir sans examen ce qu'on avance sans preuve.

A ces raisons, on peut ajouter l'autorité des anciens, qui enseignent que l'arche d'alliance ne fut point dans le second temple. Saint Epiphane (3) raconte que Jérémie, prévoyant la destruction prochaine du temple, porta, comme on l'a déjà dit, l'arche d'alliance dans une caverne, et obtint par ses prières que l'arche fût absorbée et enfoncée dans le rocher, en sorte qu'elle ne parut plus. « Alors Jérémie dit aux prêtres et aux anciens qui étoient » présens : Le Seigneur est monté de Sion dans les cieux, » d'où il doit descendre un jour avec son armée céleste; et » le signe de sa venue sera quand toutes les nations adore- » ront le bois. Il ajouta : Personne ne pourra découvrir » cette arche que Moïse, le prophète du Seigneur; et nul » prêtre, ni nul prophète, n'ouvrira les tables qui y sont » renfermées, si ce n'est Aaron, l'élu de Dieu. Et dans la » première résurrection, cette arche s'élèvera et sortira du » rocher, et sera mise sur la montagne de Sina, et tous les » saints s'assembleront autour d'elle, en attendant le retour » du Seigneur, et pour la mettre à couvert de l'ennemi, qui

(1) *Martian. de arca Titi, l.* III. *c.* 6. *Vide Bartholocci Bibl. Rabin. t.* 3. *p.* 157. *Torniel. annal. ad ann.* 3885. — (2) *Ribera in Aggæi*, 1. *Villalpand. alii plures.* — (3) *Vita Jerem. proph.* Οὗτος ὁ προφήτης πρὸ τῆς ἁλώσεως τοῦ ναοῦ ἥρπασε τὴν κιβωτὸν τοῦ νόμου, καὶ τὰ ἐν αὐτῇ πάντα, καὶ ἐποίησε αὐτὰ καταποθῆναι ἐν πέτρᾳ, καὶ εἶπεν τοῖς ἱερεῦσι τοῦ λαοῦ, καὶ τοῖς πρεσβυτέροις παρεστῶσι· Ἀπεδήμησε Κύριος, etc. Καὶ ἐσφράγισε τὴν πέτραν ἐν τῷ δακτύλῳ τὸ ὄνομα Κυρίου, καὶ γέγονεν ὁ τύπος ὡς γλυφὴ σιδήρου, etc.

» voudra la prendre. Et ce prophète scella la pierre, en » écrivant avec ses doigts sur la place le nom de Dieu, qui » demeura gravé sur la pierre, de même que si on l'eût » taillé avec le fer. Dès ce moment, une nuée ténébreuse » parut sur le nom de Dieu, et l'a tenu caché jusqu'ici, de » manière que personne n'a pu ni découvrir l'endroit, ni » lire ce nom divin; on voit encore, toutes les nuits, cette » nuée toute lumineuse sur cette caverne, comme pour » montrer que la gloire du Seigneur ne quitte point sa loi. » Le rocher est entre les deux montagnes où moururent » Moïse et Aaron. »

Dorothée, qui a écrit l'abrégé de la vie des prophètes. a copié saint Epiphane; et fait dire à Jérémie les mêmes choses que l'on vient de rapporter. L'auteur du commentaire sur les Machabées, publié sous le nom de saint Thomas, et Richard de saint Victor (1), sont aussi entrés dans les mêmes sentimens. Nous reconnoissons de bonne foi que tout ce récit n'est pas d'une fort grande autorité, et que divers auteurs ont fait voir qu'il étoit difficile de le soutenir dans un examen rigoureux; mais on ne peut guère refuser de le reconnoître comme une opinion assez ancienne, et comme une tradition des Juifs convertis au christianisme.

Joseph, fils de Gorion, auteur juif(2) qui avoit lu l'histoire des Machabées, rapporte que Jérémie ayant caché l'arche et les rideaux du tabernacle de Moise, dit aux prêtres qui l'avoient suivi, et qui vouloient savoir l'endroit où il les avoit cachés : *Le Seigneur a juré qu'aucun homme ne connoîtroit ce lieu et ne le découvriroit jusqu'à ce que le prophète Isaïe et moi revenions au monde; alors nous replacerons l'arche dans le sanctuaire, et sous les ailes des chérubins.* Enfin, quoique la tradition des Hébreux ne soit pas tout-à-fait uniforme sur cet article, il faut avouer pourtant qu'ils s'accordent à dire que l'arche d'alliance ne parut plus depuis la captivité de Babylone : ils veulent qu'on ait mis en sa place, dans le sanctuaire, *la pierre du fondement*, qu'on croyoit être le milieu de la montagne sainte.

IV. Interprétation de la prophétie de Jérémie touchée par Jérémie, et la prophétie qu'il prononça alors, ajoute ces paroles qui font voir qu'il croyoit que l'exécution s'en étoit vue au temps de la venue du Messie. *Nous*

Saint Ambroise(3), après avoir exposé l'histoire de l'arche

(1) *Richard. l.* IV. *except. c.* 11. — (2) *Ben. Gorion. l.* X *c.* 17. — (3) *Ambros. l.* III. *Offic. c.* 17. 18. *nov. edit.*

chant la découverte de l'arche d'alliance.

voyons, dit il, *le peuple qui étoit auparavant dispersé, rassemblé aujourd'hui dans l'Eglise; nous ressentons la miséricorde du Seigneur notre Dieu, et le pardon que le Sauveur nous a procuré dans sa passion; enfin nous ne pouvons plus ignorer le feu sacré, depuis que nous avons lu que le Seigneur baptise par le feu et par le Saint-Esprit.* L'abbé Rupert (1) suit l'explication de saint Ambroise; il dit que les Juifs charnels attendent en vain l'accomplissement de la promesse de Jérémie par le retour d'une captivité qui doit se faire dans un certain temps, et par le rétablissement d'un temple matériel dans la ville de Jérusalem. Pour nous, ajoute-t-il, nous expérimentons la vérité de la prédiction de Jérémie, en ce que nous apprenons de saint Jean (2), que le Fils de Dieu est mort *pour rassembler tes enfans de Dieu qui étoient dispersés;* nous avons vu la gloire du Sauveur ressuscité. Jusqu'alors, dit Jérémie, le tabernacle, l'arche et l'autel demeureront cachés et inconnus.

Saint Jean, dans l'Apocalypse (3), dit qu'il a vu dans le temple de Dieu, qui est dans le ciel, l'arche d'alliance; et qu'aussitôt que ce temple fut ouvert, on vit des foudres, des tonnerres, de la grêle, et un grand tremblement de terre. Cette arche d'alliance, qui paroît dans le temple du ciel, marque apparemment Jésus-Christ, qui est lui-même l'arche vivante de l'alliance nouvelle, parce que, selon l'expression même de l'Apôtre (4), toute la plénitude de la divinité habite en lui substantiellement, et qu'en lui se trouve toute la justice, toute la vérité et toute la perfection de la loi, dont les tables étoient renfermées dans l'arche.

Les Juifs attendoient la découverte d'une arche matérielle, qui renfermât les tables de pierre données autrefois à Moïse; c'est ainsi qu'ils avoient pris la promesse qui leur avoit été faite par Jérémie, que l'arche ne seroit découverte que lorsque le Seigneur seroit apaisé, et que le peuple seroit réuni et rassemblé. Ceux qui revinrent de la captivité se flattoient de cette espérance; mais ce n'étoit point là le sens du prophète. Ni Aggée, ni Zacharie, ni Malachie, ne leur découvrirent l'arche de Moïse qui avoit été mise dans le rocher par Jérémie; mais ils leur annoncèrent la venue prochaine de l'*Ange de l'alliance* et du

(1) *Rupert. l.* x. *de victoria Verbi Dei, c.* 21. — (2) *Joan.* xi. 51. 52. — (3) *Apocalyps.* xi. 19. — (4) *Coloss.* ii. 9.

Dominateur qu'ils attendoient (1). Jésus-Christ vint au temps préordonné; il tira la loi du fond du rocher et de l'obscurité qui la couvroit; il en développa les sens cachés; il en découvrit les mystères; il en accomplit les figures : au lieu d'une loi de pierre enfermée dans du bois, il publia une loi d'amour qu'il venoit graver dans les cœurs; c'est ce que les Juifs ne comprirent pas. Toujours attachés aux figures et à la lettre, ils ne purent s'imaginer que ce fût là la véritable découverte de l'arche prédite par Jérémie; la réalité et la chose signifiée ne les contentèrent pas; ils auroient voulu voir la figure et le signe.

V. Résultat des précédentes remarques : l'arche n'a point reparu; la prophétie est accomplie en Jésus-Christ.

On peut donc conclure de tout ce qui a été dit jusqu'ici, qu'il y a beaucoup d'apparence que jamais l'arche d'alliance ne fut découverte depuis la captivité de Babylone; ni les prophètes qui ont vécu depuis cette captivité, ni Esdras, ni Néhémias, ni les Machabées, ni Josèphe n'en ayant rien dit. La tradition des Juifs s'accorde en ce point avec celle des Chrétiens. Au fond la présence de l'arche d'alliance n'étoit pas nécessaire au temple, ni pour fixer le culte des Juifs, ni pour les instruire de leurs obligations. L'essentiel consistoit à connoître et à pratiquer les lois du Seigneur; c'est ce qui se pouvoit aisément sans les tables de pierre. Comme ils étoient d'un scrupule qui alloit jusqu'à la superstition, il n'est pas fort croyable que sans une révélation particulière, ils aient osé fabriquer une nouvelle arche, ni de nouvelles tables de pierre. Dieu vouloit accoutumer peu à peu ce peuple grossier à se passer de figures, et le disposer à désirer avec plus d'ardeur celui qui devoit apporter la loi d'amour et de feu, et établir une alliance nouvelle, qui sans détruire l'ancienne, devoit lui donner son accomplissement et sa perfection. Zorobabel semble insinuer que dans le second temple, et au retour de la captivité, le grand-prêtre ne portoit plus l'urim et thummim, qui étoient cependant regardés comme les plus essentiels et les plus précieux ornemens de sa dignité; il ne permit pas à ceux qui se prétendoient sortis de la race des prêtres, mais qui ne purent produire des registres authentiques de leur généalogie, il ne leur permit pas de goûter des viandes sanctifiées, *jusqu'à ce qu'il s'élevât un prêtre qui portât l'urim et thummim* (2). Jésus ou Josué étoit alors grand-prêtre; il y a

(1) *Malach.* III. 1. *Statim veniet ad templum suum Dominator quem vos quæritis, et Angelus testamenti, quem vos vultis.* — (2) 1. *Esd.* II. 63. *Hebr. Donec surgeret sacerdos cum urim et thummim. Vide, si lubet, Spencer. de Urim et Thummim, cap. 7.*

donc toute apparence qu'il ne portoit point l'urim et thummim; et si l'on a pu se passer de ces ornemens dans le second temple, pourquoi n'auroit-on pu s'y passer aussi de l'arche d'alliance?

VI. L'arche doit-elle reparoître un jour? La prophétie doit-elle avoir un second accomplissement? en quel sens pourroit-elle être une seconde fois accomplie?

Voilà ce que disoit D. Calmet sur cette question: L'arche a-t-elle été retrouvée? L'arche matérielle n'a point reparu; mais la prophétie de Jérémie se trouve accomplie en Jésus-Christ, qui est lui-même l'arche vivante de l'alliance nouvelle. Depuis la première édition de cette Bible, il s'est élevé une seconde question qui n'est pas moins importante que la première. L'arche matérielle n'a point reparu; on en convient: mais ne reparoîtra-t-elle point? La prophétie de Jérémie a été accomplie en Jésus-Christ: oui, dans un sens spirituel; mais n'aura-t-elle point un jour un accomplissement littéral? Les Juifs l'espèrent: leur espérance est-elle mal fondée? La prophétie de Jérémie n'annonce-t-elle pas dans son sens propre et littéral que l'arche matérielle sera retrouvée? A cela je réponds avec saint Jérôme: Les prophètes annoncent que les douze tribus d'Israël seront ramenées et rétablies dans leur terre; qu'alors Jérusalem sera rebâtie, et son temple rétabli: si vous êtes disposés à croire avec les Juifs et avec nos anciens judaïsans que toutes ces promesses auront un jour un accomplissement littéral, vous pouvez bien aussi croire avec les Juifs que l'arche matérielle sera retrouvée avec le tabernacle et l'autel d'or; que le tabernacle sera relevé, que l'arche d'alliance y sera placée, que l'autel d'or sera dressé devant elle, et qu'on y offrira encore des parfums. Mais si avec saint Jérôme et avec les autres saints docteurs et les interprètes les plus éclairés, vous reconnoissez qu'en vain les Juifs espèrent retourner un jour dans la Palestine, rebâtir Jérusalem, et relever leur temple, reconnoissez aussi qu'en vain ils espèrent retrouver un jour l'arche matérielle ainsi que le tabernacle et l'autel. Si avec saint Jérôme vous reconnoissez que *la terre d'Israël* où les Juifs doivent être ramenés, n'est autre que l'Eglise même de Jésus-Christ; si avec les saints docteurs et les apôtres mêmes vous reconnoissez que la *Jérusalem* promise par les prophètes est l'Eglise même de Jésus-Christ, qui est en même temps *la cité du Dieu vivant, et l'épouse de l'Agneau;* si avec les saints docteurs et les apôtres mêmes vous reconnoissez que le nouveau *temple* annoncé par les prophètes n'est autre que l'Eglise même de Jésus-Christ, qui est appelée *la maison*

du Dieu vivant, le temple saint du Seigneur; reconnoissez que l'*arche* dont la manifestation est annoncée par Jérémie, est Jésus-Christ même qui est véritablement *l'arche vivante de l'alliance nouvelle*; que l'*autel des parfums*, c'est ce divin Sauveur, qui est *l'autel sublime* du temple céleste; comme nous le reconnoissons tous les jours dans les prières de la liturgie sainte; que *le tabernacle* c'est son Eglise qui est son tabernacle sur la terre, et son temple dans le ciel; que toutes ces choses symboliquement ensevelies par Jérémie au temps de la captivité de Babylone n'ont jamais été littéralement retrouvées, et ne le seront jamais; mais qu'elles ont été spirituellement et réellement retrouvées dans le premier avénement de Jésus-Christ, et dans l'établissement de son Eglise; qu'alors cette parole de Jérémie, *Apparebit majestas Domini*, a été véritablement accomplie en la personne de ceux qui d'entre les Juifs et d'entre les gentils ont eu le bonheur de croire en Jésus-Christ; que cette parole aura véritablement un second accomplissement plus parfait et plus entier, lorsque Jésus-Chrit vers la fin des temps se fera connoître aux Juifs et se manifestera ensuite aux yeux de tous les hommes dans son dernier avénement: *Apparebit majestas Domini*; mais qu'alors la prophétie n'aura de nouvel accomplissement que conformément à celui qu'elle a déjà eu; c'est-à-dire, que tous ceux qui aux approches de ce grand jour seront appelés à la foi, soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils, reconnoîtront en Jésus-Christ *l'arche vivante de l'alliance nouvelle, et l'autel d'or du temple céleste*, et dans son Eglise *le tabernacle du Dieu vivant* dans lequel ils s'empresseront d'entrer pour y rendre leurs hommages au Seigneur.

VII. Témoignage de Jérémie, qui prouve que l'arche n'a jamais dû reparoître, et ne reparoîtra jamais

S'il étoit possible qu'il restât encore sur cela quelques doutes, Jérémie achève lui-même de les dissiper. C'est dans le chapitre III de ses prophéties, où, après avoir comparé les deux sœurs *Israël* et *Juda*, il fixe son attention sur *Israël*, et lui dit de la part du Seigneur: *Revenez, rebelle Israël.... convertissez-vous, enfans rebelles.... et je vous ferai entrer dans Sion. Alors je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur.... Et lorsque vous vous serez multipliés, et que vous vous serez accrus sur la terre, dans ces jours-là, dit le Seigneur, on ne dira plus: Voici l'arche de l'alliance du Seigneur; elle ne reviendra plus dans l'esprit, on ne s'en souviendra plus, on ne la re-*

chorchera plus, et il ne se fera plus rien de semblable (1). De quelque manière que l'on veuille expliquer le discours du prophète, il en résultera toujours que l'arche matérielle n'a jamais dû reparoître, et ne reparoîtra jamais : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini : neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

Si l'on considère le discours du prophète dans son sens littéral et immédiat, relativement au retour des Juifs et des Israélites dans les terres d'Israël et de Juda après la captivité de Babylone, il en résulte qu'alors l'arche n'a point dû reparoître; qu'elle a dû tomber dans une sorte d'oubli, de manière qu'on n'en parloit plus, qu'on n'y pensoit plus; qu'on ne se mettoit pas même en peine de la chercher; car c'est ce que signifie dans le style des Hébreux cette expression, *nec visitabitur;* on ne la visitera point; on ne viendra point chercher à reconnoître le lieu où le Seigneur l'a fait déposer et qu'il a voulu laisser inconnu : on la laissera dans l'oubli où Dieu a voulu qu'elle fût ensevelie, et on n'en fera pas même une autre; Dieu ayant assez déclaré par son prophète qu'il n'y en auroit plus : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini : neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

Si l'on observe que le discours du prophète touchant le retour des enfans d'Israël, n'a point eu son entier accomplissement au temps de Cyrus, mais qu'il a eu un accomplissement plus parfait au temps de Jésus-Christ, lorsqu'au moins une partie des Israélites furent amenés, non pas à la montagne terrestre de Sion, mais dans l'Eglise de Jésus-Christ, dont Sion fut l'image et le berceau; alors les pasteurs qui leur étoient promis sont les apôtres; et sous la conduite de ces pasteurs, on ne se mit plus en peine de retrouver l'arche matérielle; c'étoit un symbole qui devenoit entièrement inutile, depuis que l'on en possédoit la vérité en la personne de Jésus-Christ : on ne pensa plus à en faire une autre, parce que le temps des ombres et des figures étoit passé. Ainsi la prophétie de Jérémie qui annonçoit qu'on ne parleroit plus de l'arche, et qu'on n'en feroit point d'autre, reçut alors un second accomplissement aussi parfait et plus parfait encore que le premier :

(1) *Jerem.* III. 16. *et seqq.*

Non dicent ultra : Arca testamenti Domini : neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.

Enfin si l'on objecte que le discours de Jérémie touchant le retour des enfans d'Israël n'a point encore eu son entier accomplissement au temps même de Jésus-Christ, ni au temps des apôtres, parce qu'alors il n'y eut qu'un petit nombre d'Israélites qui crurent en Jésus-Christ, tandis que la plus grande partie tomba dans l'aveuglement et dans l'incrédulité; si l'on ajoute que ces promesses n'auront leur entier accomplissement que dans la conversion future de la nation juive, lorsque tout Israël reviendra à Jésus-Christ; il sera donc vrai que même alors on ne parlera plus de l'arche, on ne se mettra point en peine de la retrouver, et on ne fera plus rien de semblable; parce que les Juifs mêmes qui dans leur aveuglement conservent encore l'espérance de la retrouver, avoueront que ce symbole leur sera entièrement inutile, lorsqu'ils en auront reconnu la réalité dans la personne de Jésus-Christ : *Non dicent ultra : Arca testamenti Domini : neque ascendet super cor, neque recordabuntur illius, nec visitabitur, nec fiet ultra.*

VIII. Comment se concilient les deux prophéties, dont l'une annonce que l'arche ne reparoîtra point, et l'autre semble annoncer qu'elle reparoîtra.

Cette prophétie est claire et précise; elle n'est couverte d'aucun nuage : ce trait lumineux doit donc suffire pour dissiper l'obscurité qui couvre celle du second livre des Machabées. Si l'on croit trouver dans celle-ci que l'arche doit un jour reparoître, c'est qu'on n'en saisit pas le vrai sens, puisque voilà un texte clair qui annonce formellement qu'elle ne reparoîtra pas. Lorsque dans le second livre des Machabées il est dit que Jérémie parlant de l'arche, de l'autel des parfums et du tabernacle, annonce que le temps viendra où Dieu montrera ces choses : *Dominus ostendet hæc;* cela signifie qu'il en montrera la réalité dans Jésus-Christ et dans son Eglise : et ce texte même en marque le temps en ajoutant qu'alors paroîtra la majesté du Seigneur : *et apparebit majestas Domini.* La majesté du Seigneur a paru en Jésus-Christ dans son premier avénement; et c'est alors que le Seigneur a montré ces choses dans la personne de ce divin Sauveur et de son Eglise : *Tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini.* La majesté du Seigneur paroîtra une seconde fois en Jésus-Christ, lorsque ce divin Sauveur descendra du ciel dans tout l'éclat de sa puissance et de sa majesté; et c'est aux approches de ce grand jour, que le

Seigneur montrera toutes ces choses aux Juifs dans la personne de Jésus-Christ et de son Eglise : ce sera précisément après leur avoir ainsi montré ces choses, que la majesté du Seigneur se manifestera dans tout son éclat en la personne de Jésus-Christ : *Tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini.* Objectera-t-on ce que le texte ajoute, qu'il y aura alors une nuée comme au temps de Moïse et de Salomon : *Et nubes erit ?* C'est une suite du langage mystérieux du prophète ; c'est qu'en effet lorsque la majesté du Seigneur a paru sur la terre en la personne de Jésus-Christ dans son premier avénement, elle étoit enveloppée d'un nuage aux yeux de l'homme charnel. La nuée de ses mystères l'environnoit. C'est le Fils de Dieu, mais le Fils de Dieu fait homme ; voilà la nuée qui couvre la majesté de Dieu. C'est le Fils de Dieu, mais le Fils de Dieu qui se rend obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix : voilà la nuée qui couvre la majesté de Dieu : *Et nubes erit.* Les yeux des Juifs incrédules se sont arrêtés à ce nuage, et ont refusé de reconnoître au milieu de cette nuée la majesté du Seigneur : il falloit être éclairé des lumières de la foi pour découvrir à travers l'obscurité de ce nuage la majesté du Seigneur qui s'y manifestoit par les effets de sa puissance et par les dons de sa grace : *Apparebit majestas Domini, et nubes erit.* Il en sera de même jusqu'à la fin des siècles ; ce ne sera que dans l'éternité que tous les nuages cesseront. Lorsque les Juifs reviendront à Jésus-Christ, ce ne sera que par le don de la foi qu'ils pénétreront l'obscurité du nuage. Jésus-Christ se fera connoître à eux, comme il s'est fait connoître à nous, par les effets de sa puissance et par les dons de sa grace, mais au milieu des nuages que la foi seule pénètre : *Et nubes erit.* Le nuage ne sera dissipé que quand Jésus-Christ se manisfestera aux yeux de tous les hommes dans l'éclat de sa puissance et de sa gloire au grand jour où il viendra juger les vivans et les morts, exterminer les méchans, récompenser ses serviteurs. L'arche n'a jamais reparu, et ne reparoîtra jamais ; et la prophétie du second livre des Machabées ne trouvera jamais son accomplissement que dans la personne même de Jésus-Christ et de son Eglise. Toute autre interprétation nous rameneroit aux fausses idées des Juifs et des judaïsans, formellement détruites par la prophétie du livre de Jérémie, qui annonce que l'arche ne reparoîtra jamais.

MACHABÉES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Victoires d'Alexandre-le-Grand. Sa mort. Partage de ses états. Des Juifs impies se séparent de l'alliance sainte. Antiochus Ephiphanes ravage la Judée, et pille le temple : Jérusalem est désolée par ses ordres. Il veut contraindre les Israélites d'abandonner leur loi. Il fait dresser une idole dans le temple.

Avant l'ère chr. vulg. 336.

1. Après " qu'Alexandre roi de Macédoine, *surnommé le Grand*, fils de Philippe, qui régna premièrement " dans la Grèce, fut sorti du pays de Céthim *ou de la Macédoine*," *pour étendre son empire*, et qu'il eut vaincu Darius *Codoman dernier* roi des Perses et des Mèdes,

2. Il donna plusieurs batailles *qu'il gagna ;* il prit les villes les plus fortes de toutes les nations *qu'il attaqua ;* il tua les rois de la terre *qui osèrent lui résister.*

3. Il passa jusqu'à l'extrémité du monde ; " il s'enrichit des dépouilles

1. Et factum est, postquam percussit Alexander Philippi Macedo, qui primus regnavit in Græcia, egressus de terra Cethim, Darium regem Persarum et Medorum :

2. Constituit prælia multa, et obtinuit omnium munitiones, et interfecit reges terræ.

3. Et pertransiit usque ad fines terræ : et

℣ 1. Litt. Et il arriva, etc. La conjonction *Et* se met souvent au commencement des livres historiques des Hébreux ; c'est une des propriétés de leur langue. Voyez les commencemens de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, de Josué, de Judith, de Baruch, etc.

Ibid. C'est ainsi que porte le grec du manuscrit alexandrin : *qui primum regnavit in Græcia.* Le grec de l'édition romaine et le latin de la Vulgate pourroient se traduire : qui établit le premier la monarchie des Grecs. *Infr.* VI. 2.

Ibid. La Macédoine étoit ainsi nommée *Céthim* chez les Hébreux. *Gen.* X, 4. *Isai.* XXIII. 1. 12. *Infr.* VIII. 5.

℣ 3. C'est-à-dire, jusqu'aux Indes : les anciens ne connoissoient rien au delà.

accepit spolia multitudinis gentium : et siluit terra in conspectu ejus.

des nations *les plus éloignées;* et *toute* la terre *effrayée et soumise* se tut devant lui.

Avant l'ère chr. vulg. 336.

4. Et congregavit virtutem, et exercitum fortem nimis : et exaltatum est, et elevatum cor ejus :

4. *Alors* il rassembla de grandes troupes, et fit une armée très-forte : son cœur s'éleva, et s'enfla *d'orgueil, jusqu'à vouloir être adoré comme un Dieu.*

5. Et obtinuit regiones gentium, et tyrannos : et facti sunt illi in tributum.

5. Il se rendit maître des peuples et des rois, et les assujettit à lui payer tribut.

6. Et post hæc decidit in lectum, et cognovit quia moreretur :

6. Après cela, il tomba malade, et il connut qu'il devoit *bientôt* mourir;

7. Et vocavit pueros suos nobiles, qui secum erant nutriti a juventute : et divisit illis regnum suum, cum adhuc viveret.

7. Et il appela les grands de sa cour, qui avoient été nourris avec lui dès leur jeunesse; et il leur partagea son royaume, lorsqu'il vivoit encore, *leur donnant en souveraineté les gouvernemens qu'il leur avoit confiés.*

8. Et regnavit Alexander annis duodecim, et mortuus est :

8. Alexandre régna donc douze ans, et il mourut : 224.

9. Et obtinuerunt pueri ejus regnum, unusquisque in loco suo.

9. Et les grands de sa cour se firent rois, chacun dans son gouvernement.

10. Et imposuerunt omnes sibi diademata post mortem ejus, et filii eorum post eos annis multis, et multiplicata sunt mala in terra.

10. Ils prirent tous le diadème après sa mort, et leurs enfans après eux, pendant plusieurs années : et *les rois s'étant multipliés*, les maux se multiplièrent *aussi* sur la terre, *par les guerres qu'ils se firent les uns aux autres, pour se déposséder.*

II. *Machabées*, IV. *

11. Et exiit ex eis radix peccatrix, Antio-

11. *Séleucus Nicator fut un de ceux qui se rendirent les plus*

* Nous observerons de marquer ainsi le rapport des deux livres des Machabées, conformément à la table qui en expose la concordance à la suite de la préface.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

puissans : " il posséda le royaume de Syrie, et le laissa à ses enfans. C'est de là que sortit cette racine de péché, Antiochus *surnommé Epiphanes, c'est-à-dire* l'Illustre, fils du roi Antiochus-*le-Grand;* il avoit été envoyé en otage " à Rome par *son père, et ayant été rappelé par son frère Séleucus Philopator,* il régna *dans la Syrie* la cent trente-septième année du règne des Grecs, " *au préjudice de Démétrius son neveu, que son père Séleucus avoit envoyé en otage à Rome en la place d'Antiochus son frère.*

chus illustris, filius Antiochi regis, qui fuerat Romæ obses : et regnavit in anno centesimo trigesimo septimo regni Græcorum.

12. En ce temps-là, il sortit d'Israël des enfans d'iniquité, qui, *ayant à leur tête Jason frère du grand-prêtre Onias,* " donnèrent ce conseil à plusieurs *d'entre les Juifs :* Allons et faisons alliance avec les nations qui nous environnent, parce que depuis que nous nous sommes retirés d'avec elles, nous sommes tombés dans beaucoup de maux.

12. In diebus illis exierunt ex Israel filii iniqui, et suaserunt multis, dicentes : Eamus, et disponamus testamentum cum gentibus, quæ circa nos sunt : quia ex quo recessimus ab eis, invenerunt nos multa mala.

13. Et ce conseil leur parut bon.

13. Et bonus visus est sermo in oculis eorum.

14. Quelques-uns du peuple furent donc députés pour aller trouver le roi *Antiochus ;* et il leur donna pouvoir de vivre selon les coutumes des gentils, *leur promettant de les protéger contre tous ceux qui voudroient s'y opposer ;*

14. Et destinaverunt aliqui de populo, et abierunt ad regem : et dedit illis potestatem, ut facerent justitiam gentium :

15. Et ils bâtirent dans Jérusalem

15. Et ædificaverunt

℣ 11. Ce fut celui de qui sortit la race des Séleucides.

Ibid. On lit dans le grec le pluriel neutre, ὄμηρα, *obsides*, pour le singulier masculin, ὅμηρος, *obses.*

Ibid. L'année des Grecs dont il est parlé dans ce 1er livre, est l'ère des Séleucides, que les Hébreux commencent au mois de Nisan, c'est-à-dire, vers le mois de mars ou d'avril de l'an 312 avant l'ère chr. vulg. Voyez la préface, et l'*abrégé de l'histoire profane*, placé dans le tome XII.

℣ 12. C'est-à-dire, d'Onias III. Voyez au IIe livre des Mach. IV. 7. et suiv., et la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, placée dans le tome VI.

gymnasium in Jerosolymis secundum leges nationum.

un collége *ou une académie*, "*pour former les jeunes gens aux exercices du corps et de l'esprit* à la manière des nations.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

16. Et fecerunt sibi præputia, et recesserunt a testamento sancto, et juncti sunt nationibus, et venundati sunt ut facerent malum.

16. Ils *cessèrent de circoncire leurs enfans*, et ôtèrent de dessus eux, *autant qu'ils purent*, les marques de la circoncision : ils se séparèrent de l'alliance sainte, et se joignirent aux nations, et ils se vendirent pour faire le mal.

17. Et paratum est regnum in conspectu Antiochi, et cœpit regnare in terra Ægypti, ut regnaret super duo regna.

17. Et Antiochus s'étant établi dans son royaume *de Syrie*, commença de *vouloir*" régner aussi en Egypte. *L'occasion lui paroissoit favorable* pour se rendre roi de ces deux royaumes. *Ptolémée Epiphanes et sa femme Cléopâtre, sœur d'Antiochus, venoient de laisser par leur mort l'Egypte à Ptolémée Philométor leur fils, qui n'étoit encore qu'un enfant.*

II. *Machabées*, V.

18. Et intravit in Ægyptum in multitudine gravi, in curribus, et elephantis, et equitibus, et copiosa navium multitudine :

18. C'est pourquoi il entra dans l'Egypte avec une puissante armée, avec des chariots, des éléphans, de la cavalerie, et un grand nombre de vaisseaux.

19. Et constituit bellum adversus Ptolemæum regem Ægypti, et veritus est Ptolemæus a facie ejus, et fugit, et ceciderunt vulnerati multi.

19. Il fit la guerre à Ptolémée roi d'Egypte; et Ptolémée eut peur devant lui, et il s'enfuit avec perte de beaucoup des siens.

20. Et comprehendit civitates munitas in terra Ægypti, et accepit spolia terræ Ægypti.

20. Et Antiochus prit les villes les plus fortes de l'Egypte, et s'enrichit de ses dépouilles.

℣ 15. Litt. un gymnase, *lieu destiné pour les exercices du corps, la course, la lutte*, etc.

℣ 17. C'est le sens du grec : il conçut le dessein de régner aussi en Egypte.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

21. Et après avoir ravagé l'Egypte en la cent quarante-troisième année *du règne des Grecs*, " il revint; et *étant irrité contre les Juifs qui s'étoient réjouis de sa mort sur le faux bruit qui en avoit couru*, il marcha contre Israël,

21. Et convertit Antiochus, postquam percussit Ægyptum in centesimo et quadragesimo tertio anno, et ascendit ad Israel,

22. Et s'avança vers Jérusalem, avec une puissante armée.

22. Et ascendit Jerosolymam in multitudine gravi.

23. Il entra plein d'orgueil dans le lieu saint, il prit l'autel d'or, le chandelier où étoient les lampes, avec tous ses vases, la table où les pains étoient exposés *devant le Seigneur*, les bassins, les coupes, les encensoirs d'or, le voile, les couronnes, et l'ornement d'or qui étoit devant le temple, et il brisa tout. "

23. Et intravit in sanctificationem cum superbia, et accepit altare aureum, et candelabrum luminis, et universa vasa ejus, et mensam propositionis, et libatoria, et phialas, et mortariola aurea, et velum, et coronas, et ornamentum aureum, quod in facie templi erat: et comminuit omnia.

24. Il prit l'argent, l'or, et tous les vaisseaux précieux, et les trésors cachés qu'il trouva; et ayant tout enlevé, il s'en retourna en son pays *chargé de dépouilles*.

24. Et accepit argentum, et aurum, et vasa concupiscibilia: et accepit thesauros occultos, quos invenit: et sublatis omnibus, abiit in terram suam.

25. Il fit un grand carnage d'hommes, et il parla avec grand orgueil.

25. Et fecit cædem hominum, et locutus est in superbia magna.

26. Alors il y eut un grand deuil parmi le peuple d'Israël, et dans tout leur pays.

26. Et factus est planctus magnus in Israel, et in omni loco eorum:

27. Les princes et les anciens furent dans les gémissemens, les vierges et les jeunes hommes dans l'abattement; et la beauté des fem-

27. Et ingemuerunt principes et seniores: virgines et juvenes infirmati sunt: et spe-

℣ 21. C'est-à-dire, des couronnes et autres ornemens précieux, qui avoient été offerts et consacrés au Seigneur, et dont on ornoit les façades du temple. *Infr.* IV. 57.

℣ 23. Gr. il enleva tout.

ciositas mulierum immutata est.

28. Omnis maritus sumpsit lamentum : et quæ sedebant in thoro maritali, lugebant :

29. Et commota est terra super habitantes in ea, et universa domus Jacob induit confusionem.

30. Et post duos annos dierum, misit rex principem tributorum in civitates Juda, et venit Jerusalem cum turba magna.

31. Et locutus est ad eos verba pacifica in dolo : et crediderunt ei.

32. Et irruit super civitatem repente, et percussit eam plaga magna, et perdidit populum multum ex Israel.

33. Et accepit spolia civitatis : et succendit eam igni, et destruxit domos ejus, et muros ejus in circuitu :

34. Et captivas duxerunt mulieres : et natos, et pecora possederunt.

35. Et ædificaverunt civitatem David muro magno et firmo, et turribus firmis, et facta est illis in arcem:

36. Et posuerunt illic gentem peccatricem, viros iniquos, et

mes fut toute changée, *par l'excès de la tristesse et de la douleur.* Avant l'ère chr. vulg. 170.

28. Tous les maris s'abandonnèrent aux pleurs; et les femmes assises sur leur lit nuptial fondoient en larmes.

29. La terre fut tout émue de la désolation de ses habitans; et toute la maison de Jacob fut couverte de confusion.

30. Deux ans après, le roi envoya 168. dans les villes de Juda un surintendant des tributs *nommé Appollonius,* ″ qui vint à Jérusalem avec une grande suite.

31. Il leur parla d'abord avec une douceur feinte, et comme s'il fût venu dans un esprit de paix; et ils le crurent.

32. Mais il se jeta tout d'un coup sur la ville, y fit un grand carnage, et tua un fort grand nombre du peuple d'Israël.

33. Il prit les dépouilles de la ville, et *ensuite il* y mit le feu; il en détruisit les maisons, et les murs qui l'environnoient.

34. Ils emmenèrent les femmes captives, et ils se rendirent maîtres de leurs enfans et de leurs troupeaux.

35. Et ils fortifièrent la ville de David, ″ avec une muraille grande et forte, et de bonnes tours; et ils en firent leur forteresse.

36. Ils y mirent une race de péché, des hommes corrompus, qui s'y établirent puissamment : ils y

℣ 30. Voyez au IIe livre des Machabées, v. 24. et suiv.
℣ 35. C'est-à-dire, la citadelle de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

apportèrent des armes et des vivres, y assemblèrent et y mirent en réserve les dépouilles de Jérusalem:

convaluerunt in ea: et posuerunt arma et escas, et congregaverunt spolia Jerusalem:

37. Et ils s'y établirent, et ils devinrent un filet très-dangereux, *pour prendre les hommes, et les faire périr.*

37. Et reposuerunt illic: et facti sunt in laqueum magnum.

38. Ils dressèrent des embûches à tous ceux qui venoient se sanctifier *dans le temple;* " et ils furent sans cesse " comme le mauvais démon d'Israël.

38. Et factum est hoc ad insidias sanctificationis, et in diabolum malum in Israel.

39. Ils répandirent le sang innocent devant le lieu saint, et ils souillèrent le sanctuaire.

39. Et effuderunt sanguinem innocentem per circuitum sanctificationis, et contaminaverunt sanctificationem.

40. Les habitans de la ville de Jérusalem s'enfuirent à cause d'eux: elle devint la demeure des étrangers et étrangère à ses citoyens, et ses *propres* enfans l'abandonnèrent.

40. Et fugerunt habitatores Jerusalem propter eos, et facta est habitatio exterorum, et facta est extera semini suo, et nati ejus reliquerunt eam.

41. Son temple saint fut désolé, et devint une solitude: ses jours de fêtes se changèrent en *des jours de* pleurs: ses *jours de* sabbats furent en opprobre; et tous ses honneurs furent anéantis.

41. Sanctificatio ejus desolata est sicut solitudo, dies festi ejus conversi sunt in luctum, sabbata ejus in opprobrium, honores ejus in nihilum.

Tob. II. 6. *Amos,* VIII. 10.

42. Le comble de son ignominie a égalé celui de sa gloire; et sa haute élévation a été changée en deuil *et en larmes.*

42. Secundum gloriam ejus multiplicata est ignominia ejus: et sublimitas ejus conversa est in luctum.

43. Alors le roi Antiochus écrivit des lettres à tout son royaume, afin que tous les peuples n'en fissent plus qu'un, et que chaque *peuple* abandonnât sa loi particulière *pour suivre une loi commune à tous.*

43. Et scripsit rex Antiochus omni regno suo, ut esset omnis populus unus, et relinqueret unusquisque legem suam.

℣ 38. Autr. à tous ceux qui venoient au lieu saint, *c'est-à-dire, au temple.* Le mot *sanctificatio* dans ce livre, signifie ordinairement le temple, *Infr.* ℣ 39. 41.

Ibid. Cette expression est dans le grec.

44. Et consenserunt omnes gentes secundum verbum regis Antiochi :

44. Toutes les nations consentirent à cette ordonnance du roi Antiochus ; Avant l'ère chr. vulg. 168.

45. Et multi ex Israel consenserunt servituti ejus, et sacrificaverunt idolis, et coinquinaverunt sabbatum.

45. Et plusieurs des Israélites embrassèrent cette servitude" qu'il leur imposoit ; ils sacrifièrent aux idoles, et ils violèrent le sabbat.

46. Et misit rex libros per manus nuntiorum in Jerusalem, et in omnes civitates Juda : ut sequerentur leges gentium terræ,

46. Et le roi envoya des lettres par des hommes exprès à Jérusalem, et à toutes les villes de Juda, afin qu'elles eussent à suivre les lois des nations de la terre ;

47. Et prohiberent holocausta, et sacrificia et placationes fieri in templo Dei,

47. Qu'elles empêchassent qu'on n'offrît dans le temple de Dieu des holocaustes, des sacrifices, et des oblations pour l'expiation du péché,

48. Et prohiberent celebrari sabbatum, et dies solemnes :

48. Et qu'on ne célébrât le sabbat et les fêtes solennelles.

49. Et jussit coinquinari sancta, et sanctum populum Israel.

49. Et il ordonna qu'on souillât les lieux saints, et le saint peuple d'Israël,

50. Et jussit ædificari aras, et templa, et idola, et immolari carnes suillas, et pecora communia,

50. Qu'on bâtit des autels et des temples, qu'on dressât des idoles," qu'on sacrifiât de la chair de porc, et d'autres bêtes immondes qui étoient *défendues par la loi ;*

51. Et relinquere filios suos incircumcisos, et coinquinari animas eorum in omnibus immundis et abominationibus, ita ut obliviscerentur legem, et immutarent omnes justificationes Dei.

51. Qu'on laissât les enfans mâles incirconcis ; et qu'ils souillassent leurs âmes par toutes sortes de viandes impures, et d'abominations ; en sorte qu'ils oubliassent la loi de Dieu, et qu'ils renversassent toutes ses ordonnances :

52. Et quicumque non fecissent secundum verbum regis Antiochi, morerentur.

52. Et il commanda que si quelqu'un n'obéissoit pas à cet ordre du roi Antiochus, il fût aussitôt puni de mort.

℣ 45. D. Calmet aimeroit mieux traduire ainsi le grec : embrassèrent le culte qu'il leur imposoit.

℣ 50. G. qu'on dressât des autels, *qu'on plantât* des bois sacrés, et *qu'on bâtit* des temples aux idoles.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

53. Il écrivit de cette sorte dans tout son royaume, et il établit des officiers pour contraindre le peuple d'obéir à cet édit.

53. Secundum omnia verba hæc scripsit omni regno suo : et præposuit principes populo, qui hæc fieri cogerent.

54. Ils ordonnèrent donc aux villes de Juda de sacrifier *aux idoles ;*

54. Et jusserunt civitatibus Juda sacrificare :

55. Et plusieurs du peuple vinrent se joindre à ceux qui avoient abandonné la loi du Seigneur, et ils firent beaucoup de maux dans le pays.

55. Et congregati sunt multi de populo, ad eos qui dereliquerant legem Domini : et fecerunt mala super terram :

56. Ils contraignirent le peuple d'Israël de s'enfuir dans des lieux écartés, et de chercher des retraites où ils pussent se cacher dans leur fuite.

56. Et effugaverunt populum Israel in abditis, et in absconditis fugitivorum locis.

II. *Machabées*, VI.

57. Le quinzième jour du mois de Casleu, " en la cent quarante-cinquième année, *on prépara toutes choses pour établir le culte des idoles dans le temple du Seigneur ; et le vingt-cinquième du même mois,* " le roi Antiochus dressa l'abominable idole de la désolation sur l'autel de Dieu, *en y érigeant l'image de Jupiter Olympien ;* " et on bâtit des autels de tous côtés dans toutes les villes de Juda :

57. Die quinta decima mensis Casleu, quinto et quadragesimo et centesimo anno, ædificavit rex Antiochus abominandum idolum desolationis super altare Dei, et per universas civitates Juda in circuitu ædificaverunt aras :

58. Et ils offroient de l'encens, et sacrifioient devant les portes des maisons et au milieu des rues. "

58. Et ante januas domorum, et in plateis incendebant thura, et sacrificabant :

✝ 57. Le mois de Casleu répond à nos mois de novembre et décembre.

Ibid. C'est ainsi que quelques-uns concilient ce texte avec tous les autres, où il est dit que le jour de la profanation du temple fut le vingt-cinquième de Casleu. 1. *Mach.* I. 62. IV. 52. 59. *et* 2. *Mach.* I. 18. X. 5. On pourroit conjecturer qu'il y a une faute de copiste en cet endroit, et qu'il faudroit lire : le vingt-cinquième jour du mois de Casleu, en la cent quarante-cinquième année, le roi Antiochus, etc. C'est-à-dire, qu'au lieu de πεντεκαιδεκάτῃ, *quinta decima*, il faudroit peut-être lire πέμπτῃ καὶ εἰκόστῃ, *quinta et vigesima*.

Ibid. Voyez au IIe livre des Machabées, VI. 2.

✝ 58. Litt. et dans les places.

59. Et libros legis Dei combusserunt igni, scindentes eos :

59. Ils déchirèrent les livres de la loi de Dieu, et les jetèrent au feu ;

Avant l'ère chr. vulg. 168.

60. Et apud quemcumque inveniebantur libri testamenti Domini, et quicumque observabat legem Domini, secundum edictum regis trucidabant eum.

60. Et si l'on trouvoit chez quelqu'un les livres de l'alliance du Seigneur, et s'il observoit la loi du Seigneur, il étoit tué aussitôt, selon l'édit du roi.

61. In virtute sua faciebant hæc populo Israel, qui inveniebatur in omni mense et mense in civitatibus :

61. C'est ainsi qu'ils traitoient avec violence tout le peuple d'Israël, qui se trouvoit chaque mois *assemblé* dans toutes les villes *pour les exercices de religion :* "

62. Et quinta et vigesima die mensis sacrificabant super aram quæ erat contra altare.

62. Et le vingt-cinquième de chaque mois, ils sacrifioient sur l'autel *des idoles* qui étoit opposé à l'autel de Dieu, *célébrant, par ces sacrifices, l'érection de cet autel qui s'étoit faite à pareil jour.*

63. Et mulieres quæ circumcidebant filios suos trucidabantur secundum jussum regis Antiochi.

63. Les femmes qui avoient circoncis leurs enfans étoient tuées, selon le commandement du roi Antiochus.

64. Et suspendebant pueros a cervicibus per universas domos eorum : et eos qui circumciderant illos, trucidabant.

64. Ils pendoient les enfans au cou *de leurs mères,* " dans toutes les maisons où ils les avoient trouvés ; et ils tuoient ceux qui les avoient circoncis.

65. Et multi de populo Israel definierunt apud se, ut non manducarent immunda : et elegerunt magis mori quam cibis coinquinari immundis :

65. Alors plusieurs du peuple d'Israël résolurent en eux-mêmes de ne rien manger de ce qui seroit impur ; et ils aimèrent mieux mourir que de se souiller par des viandes impures.

66. Et noluerunt in-

66. Ils ne voulurent point violer

℣ 61. Autr. qui se trouvoit chaque mois dans toutes les villes, *au jour où ces infidèles célébroient par leurs sacrifices la fête de la naissance du roi.* 2. *Mach.* VI. 7.

℣ 64. Selon l'historien Josèphe, on pendoit les mères avec leurs enfans ainsi suspendus à leur cou. Voyez au II^e^ livre des Machabées, VI. 10.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

la loi sainte de Dieu, et ils furent tués.

67. Et une grande colère" tomba alors sur le peuple *du Seigneur*.

fringere legem Dei sanctam, et trucidati sunt:

67. Et facta est ira magna super populum valde.

℣ 67. C'est-à-dire, de terribles effets de la colère de Dieu contre les prévaricateurs. *Infr.* II. 49.

CHAPITRE II.

Mathathias touché des maux de son peuple, se retire à Modin. Il refuse de sacrifier aux idoles; il tue un Juif qui s'avançoit pour sacrifier, et l'officier qui l'y contraignoit. Plusieurs Juifs se retirent dans le désert. Ils se laissent tuer de peur de violer le sabbat. Mathathias avec un corps d'armée entreprend de détruire le culte des idoles : il exhorte ses enfans : il meurt.

1. En ce temps-là, Mathathias" fils de Jean, fils de Siméon, prêtre d'entre les enfans de Joarib," sortit de Jérusalem, et se retira sur la montagne de Modin *sa patrie*."

1. In diebus illis surrexit Mathathias filius Joannis, filii Simeonis, sacerdos ex filiis Joarib ab Jerusalem, et consedit in monte Modin.

2. Il avoit cinq fils : Jean surnommé Gaddis,

2. Et habebat filios quinque : Joannem, qui cognominabatur Gaddis :

3. Simon surnommé Thasi,

3. Et Simonem, qui cognominabatur Thasi :

4. Judas appelé Machabée,"

4. Et Judam, qui vocabatur Machabæus :

℣ 1. Selon le grec, Mattathias.

Ibid. La famille de Joarib ou Joiarib, étoit l'une des vingt-quatre familles sacerdotales, I. *Par.* XXIV. 7.; et la suite montre que Mathathias descendoit du grand-prêtre Phinées. *Infr.* ℣ 54.

Ibid. Voyez le ℣. 70. On prétend que le bourg de Modin étoit près de Diospolis.

℣ 4. L'étymologie des surnoms des fils de Mathathias est fort incertaine; en particulier sur le nom de *Maccabée*, ou *Machabée*, les sentimens sont très-partagés. L'opinion la plus commune est que Judas fit mettre sur ses étendards les cinq lettres hébraïques qui répondent à celles-ci : מ כ ב י א, et que l'on prétend être l'abrégé des mots hébreux qui forment cette sentence de l'Exode : מי כמוכה באלם יהוה, c'est-à-dire,

5. Et Eleazarum, qui cognominabatur Abaron : et Jonathan, qui cognominabatur Apphus.

5. Eléazar, surnommé Abaron, et Jonathas surnommé Apphus. Avant l'ère chr. vulg. 168.

6. Hi viderunt mala quæ fiebant in populo Juda, et in Jerusalem.

6. Ils considérèrent les maux qui se faisoient parmi le peuple de Juda, et dans Jérusalem.

7. Et dixit Mathathias : Væ mihi, ut quid natus sum videre contritionem populi mei, et contritionem civitatis sanctæ, et sedere illic, cum datur in manibus inimicorum ?

7. Et Mathathias dit ces paroles : Malheur à moi ! suis-je donc né † pour voir l'affliction de mon peuple, et le renversement de la ville sainte ; et pour demeurer en paix, lorsqu'elle est livrée entre les mains de ses ennemis ?

8. Sancta in manu extraneorum facta sunt : templum ejus sicut homo ignobilis.

8. Son sanctuaire est entre les mains des étrangers ; son temple † est traité comme un homme infâme, *qu'on regarde avec le dernier mépris ;*

9. Vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt : trucidati sunt senes ejus in plateis, et juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum.

9. Les vases consacrés à sa gloire ont été enlevés comme des captifs † dans une terre étrangère ; les vieillards ont été assassinés dans les rues ; et les jeunes hommes sont tombés morts sous l'épée de leurs ennemis.

10. Quæ gens non hereditavit regnum ejus, et non obtinuit spolia ejus ?

10. Quelle nation n'a point hérité de son royaume, et ne s'est point enrichie de ses dépouilles ?

11. Omnis compositio ejus ablata est : quæ erat libera, facta est ancilla.

11. Toute sa magnificence lui a été enlevée : celle qui étoit libre, est devenue esclave.

12. Et ecce sancta nostra, et pulchritudo nostra, et claritas nostra desolata est : et coinquinaverunt ea gentes.

12. Tout ce que nous avions de saint, de beau et d'éclatant, a été désolé et profané par les nations.

Quis sicut tu in diis, Domine? Exod. xv. 11. Son nom étoit donc en hébreu מכבאי ; d'où les Grecs ont formé Μαχχαβαῖος, et les Latins *Machabæus.*

† 7. Autr. Faut-il que je sois né pour voir, etc.

† 8. Il faudroit peut-être lire : Son peuple est traité, etc. C'est-à-dire, λαὸς, *populus*, au lieu de ναὸς, *templum.*

† 9. Autr. ont été enlevés et emportés dans une terre étrangère.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

13. Pourquoi donc vivons-nous encore? *ne vaut-il pas mieux mourir que de voir et de souffrir de tels désordres ?*

13. Quo ergo nobis adhuc vivere ?

14. Alors Mathathias et ses fils déchirèrent leurs vêtemens : ils se couvrirent de cilices, et ils firent un grand deuil.

14. Et scidit vestimenta sua Mathathias, et filii ejus : et operuerunt se ciliciis, et planxerunt valde.

15. En même temps, ceux que le roi Antiochus avoit envoyés vinrent pour contraindre ceux qui s'étoient retirés dans la ville de Modin, de sacrifier et de brûler de l'encens *aux idoles*, et d'abandonner la loi de Dieu.

15. Et venerunt illuc qui missi erant a rege Antiocho, ut cogerent eos qui confugerant in civitatem Modin, immolare, et accendere thura, et a lege Dei discedere.

16. Plusieurs du peuple d'Israël y consentirent, et se joignirent à eux; mais Mathathias et ses fils demeurèrent fermes *dans le culte du Seigneur.* "

16. Et multi de populo Israel consentientes accesserunt ad eos: sed Mathathias et filii ejus constanter steterunt.

17. Et ceux qu'Antiochus avoit envoyés, dirent à Mathathias : Vous êtes le premier, le plus grand et le plus considéré de cette ville; et vous recevez encore une nouvelle gloire de vos fils et de vos frères, *qui sont en grand nombre auprès de vous.*

17. Et respondentes qui missi erant ab Antiocho, dixerunt Mathathiæ : Princeps et clarissimus et magnus es in hac civitate, et ornatus filiis et fratribus.

18. Venez donc le premier exécuter le commandement du roi, comme ont fait toutes les nations, les hommes de Juda, et ceux qui sont demeurés dans Jérusalem; et vous serez, vous et vos fils, au rang des amis du roi, comblés d'or et d'argent, et de grands présens.

18. Ergo accede prior, et fac jussum regis, sicut fecerunt omnes gentes, et viri Juda, et qui remanserunt in Jerusalem : et eris tu, et filii tui, inter amicos regis, et amplificatus auro et argento, et muneribus multis.

19. Mathathias leur répondit en haussant la voix : Quand toutes les nations obéiroient " au roi Antio-

19. Et respondit Mathathias, et dixit magna voce : Et si omnes

✝ 16. Gr. *car* alors Mathathias et ses fils s'étoient assemblés.
✝ 19. On lit dans le grec : Quand toutes les nations qui sont dans la mai-

gentes regi Antiocho obediunt, ut discedat unusquisque a servitute legis patrum suorum, et consentiat mandatis ejus :

chus, et que tous ceux d'Israël abandonneroient la loi de leurs pères pour se soumettre à ses ordonnances,

Avant l'ère chr. vulg. 168.

20. Ego, et filii mei, et fratres mei, obediemus legi patrum nostrorum.

20. Nous obéirons *toujours* néanmoins, mes enfans, mes frères et moi, " à la loi de nos pères.

21. Propitius sit nobis Deus : non est nobis utile relinquere legem et justitias Dei :

21. A Dieu ne plaise que nous en usions autrement : il ne nous est pas utile d'abandonner la loi et les ordonnances de Dieu, qui sont pleines de justice, *pour suivre le culte impie des démons.*

22. Non audiemus verba regis Antiochi, nec sacrificabimus transgredientes legis nostræ mandata, ut eamus altera via.

22. Nous n'obéirons point au commandement du roi Antiochus, ni ne prendrons point une autre voie que celle que nous avons suivie, pour offrir des sacrifices, en violant les ordonnances de notre loi.

23. Et ut cessavit loqui verba hæc, accedit quidam Judæus in omnium oculis sacrificare idolis super aram in civitate Modin, secundum jussum regis :

23. Comme il cessoit de parler, un Juif s'avança pour sacrifier aux idoles devant tout le monde, sur l'autel qu'on avoit dressé dans la ville de Modin, selon le commandement du roi.

24. Et vidit Mathathias, et doluit, et contremuerunt renes ejus, et accensus est furor ejus secundum judicium legis, et insiliens trucidavit eum super aram :

24. Mathathias le vit, et fut saisi de douleur; ses entrailles en furent émues *et troublées ;* et sa fureur s'étant allumée, selon l'esprit de la loi *qui ordonne de tuer sur-le-champ celui qui porteroit à sacrifier aux idoles,* " il se jeta sur cet homme, et le tua sur l'autel.

25. Sed et virum quem rex Antiochus miserat, qui cogebat immolare, occidit in

25. Il tua aussi en même temps l'officier que le roi Antiochus avoit envoyé pour contraindre les Juifs de sacrifier; et il renversa l'autel,

son de l'empire du roi, lui obéiroient. C'est-à-dire, qu'on y lit, τὰ ἐν οἴκῳ τῆς βασιλείας, *quæ in domo regni*, pour τὰ ὑπήκοα τῇ βασιλείᾳ, *quæ subdita sunt regno :* toutes les nations qui sont soumises à l'empire du roi.

℣ 20. Litt. moi, mes enfans et mes frères.

℣ 24. Voyez au Deutéronome, XIII. 6.-9.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

ipso tempore, et aram destruxit,

26. Etant transporté du zèle de la la loi, comme le fut Phinéès, lorsqu'il tua Zamri fils de Salomi. "

26. Et zelatus est legem, sicut fecit Phinees Zamri filio Salomi.

27. Alors Mathathias cria à haute voix dans la ville : Quiconque est zélé pour la loi, et veut demeurer ferme dans l'alliance *du Seigneur*, me suive.

27. Et exclamavit Mathathias voce magna in civitate, dicens: Omnis qui zelum habet legis, statuens testamentum, exeat post me.

28. Et il s'enfuit avec ses fils sur les montagnes; et ils abandonnèrent tout ce qu'ils avoient dans la ville.

28. Et fugit ipse, et filii ejus in monte, et reliquerunt quæcumque habebant in civitate.

29. Alors plusieurs, qui cherchoient à vivre selon la loi et la justice, s'en allèrent dans le désert;

29. Tunc descenderunt multi quærentes judicium et justitiam, in desertum :

30. Et ils y demeurèrent avec leurs fils, et leurs femmes, et leurs troupeaux, parce qu'ils se voyoient accablés de maux de tous côtés.

30. Et sederunt ibi ipsi, et filii eorum, et mulieres eorum, et pecora eorum : quoniam inundaverunt super eos mala.

31. Les officiers du roi, et l'armée qui étoient à Jérusalem *dans la forteresse appelée* la ville de David," furent avertis que quelques gens qui avoient foulé aux pieds l'édit du roi, s'étoient retirés dans les lieux déserts, et que plusieurs les avoient suivis.

31. Et renunciatum est viris regis, et exercitui qui erat in Jerusalem civitate David, quoniam discessissent viri quidam, qui dissipaverunt mandatum regis, in loca occulta in deserto, et abiissent post illos multi.

32. Ils marchèrent aussitôt à eux, et se préparèrent à les attaquer au jour du sabbat;

32. Et statim perrexerunt ad eos, et constituerunt adversus eos prælium in die sabbatorum,

℣ 26. Ou Salom, qui est nommé *Salu* ou *Salo*, au livre des Nombres, xxv. 14.

℣ 31. C'est-à-dire, dans la partie supérieure de la ville, où ils s'étoient fortifiés. *Sup.* i. 35.

33. Et dixerunt ad eos : Resistitis et nunc adhuc ? exite, et facite secundum verbum regis Antiochi, et vivetis.

34. Et dixerunt : Non exibimus, neque faciemus verbum regis, ut polluamus diem sabbatorum.

35. Et concitaverunt adversus eos prælium.

36. Et non responderunt eis, nec lapidem miserunt in eos, nec oppilaverunt loca occulta,

37. Dicentes : Moriamur omnes in simplicitate nostra : et testes erunt super nos cœlum et terra, quod injuste perditis nos.

38. Et intulerunt illis bellum sabbatis : et mortui sunt ipsi, et uxores eorum, et filii eorum, et pecora eorum, usque ad mille animas hominum.

39. Et cognovit Mathathias, et amici ejus, et luctum habuerunt super eos valde.

40. Et dixit vir proximo suo : Si omnes fecerimus sicut fratres nostri fecerunt, et non pugnaverimus adversus gentes pro animabus nostris, et justificationibus nostris, nunc

33. Et ils leur dirent : Résisterez-vous encore à présent ? Sortez, et obéissez à l'édit du roi Antiochus, afin que vous viviez. Avant l'ère chr. vulg. 168.

34. Ils leur répondirent : Nous ne sortirons point, et nous ne violerons point le jour du sabbat, pour obéir au roi Antiochus.

35. Ces gens les attaquèrent donc ;

36. Et ils ne leur répondirent point ; ils ne jetèrent pas une seule pierre contre eux ; et ils ne bouchèrent point les lieux les plus retirés.[a]

37. Mais ils dirent : Mourons tous dans la simplicité de notre cœur ; et le ciel et la terre seront témoins que vous nous faites mourir injustement.

38. Les ennemis les attaquèrent donc dans les jours [b] de sabbat ; et ils furent tués, eux, leurs femmes, et leurs enfans avec leurs bestiaux : mille personnes périrent en ce lieu-là.

39. Mathathias et ses amis en reçurent la nouvelle, et ils firent un grand deuil de leur perte.

40. Alors ils se dirent les uns aux autres : Si nous faisons tous comme nos frères ont fait, et que nous ne combattions point contre les nations pour notre vie et pour notre loi, ils nous extermineront en peu de temps de dessus la terre.

[a] 36. Litt. les lieux cachés ; c'est-à-dire, les cavernes où ils s'étoient retirés.

[b] 38. Ce pluriel exprimé dans le texte donne à entendre que cela arriva plusieurs fois.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

41. Ils prirent donc ce jour-là cette résolution : Qui que ce soit, dirent-ils, qui nous attaque le jour du sabbat, ne faisons point difficulté de combattre contre lui : et ainsi nous ne mourrons point tous comme nos frères sont morts *dans les cavernes* et dans les lieux cachés *du désert.* "

41. Et cogitaverunt in die illa, dicentes : Omnis homo quicumque venerit ad nos in bello die sabbatorum, pugnemus adversus eum : et non moriemur omnes, sicut mortui sunt fratres nostri in occultis.

42. Alors les Assidéens, " qui *menoient une vie plus régulière, et qui* étoient des plus vaillans d'Israël, s'assemblèrent tous, et se joignirent à eux : tous ceux qui s'étoient attachés volontairement à la loi,

42. Tunc congregata est ad eos synagoga Assidæorum fortis viribus ex Israel : omnis voluntarius in lege :

43. Et tous les autres qui fuyoient les maux dont ils étoient menacés, vinrent s'unir à eux et fortifièrent leurs troupes.

43. Et omnes qui fugiebant a malis, additi sunt ad eos, et facti sunt illis ad firmamentum.

44. Ils firent donc un corps d'armée, et ils se jetèrent sur les prévaricateurs dans leur colère, et sur les méchans dans leur indignation, et les tuèrent : et tout le reste *qui échappa à leur juste vengeance*, s'enfuit vers les nations, pour y trouver leur sûreté.

44. Et collegerunt exercitum, et percusserunt peccatores in ira sua, et viros iniquos in indignatione sua : et ceteri fugerunt ad nationes, ut evaderent.

45. Et Mathathias alla partout avec ses amis ; et ils détruisirent les autels *profanes*.

45. Et circuivit Mathathias, et amici ejus, et destruxerunt aras :

46. Ils circoncirent tous les enfans incirconcis qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israël ; et *ils*

46. Et circumciderunt pueros incircumcisos quotquot invene-

℣ 41. Voyez la note sur le ℣ 36.

℣ 42. On lit ici dans le grec, Ἰουδαίων, *Judæorum*, pour Ἀσιδαίων, *Asidæorum*, ou comme l'exprime la Vulgate, *Assidæorum*. Le nom des *Assidéens* communément employé dans l'hébreu pour désigner les justes et les saints, paroît marquer ici ceux qui s'étoient consacrés plus particulièrement au service du Seigneur, tels que furent les réchabites et les esséniens. D. Calmet croit que les Assidéens sont les mêmes que les esséniens, dont il est parlé dans la *Dissertation sur les sectes des Juifs*, placée dans le volume suivant après l'Harmonie des saints Evangiles.

runt in finibus Israel: et in fortitudine.

agirent avec grand courage. "

Avant l'ère chr. vulg.

47. Et persecuti sunt filios superbiæ, et prosperatum est opus in manibus eorum:

47. Ils poursuivirent les enfans d'orgueil *qui s'étoient révoltés contre Dieu;* et ils réussirent dans toutes leurs entreprises.

168.

48. Et obtinuerunt legem de manibus gentium, et de manibus regum, et non dederunt cornu peccatori.

48. Ils délivrèrent la loi de l'asservissement des nations, et de la puissance des rois; et ils ne permirent point au pécheur, *à l'impie Antiochus,* d'abuser impunément de son pouvoir.

49. Et appropinquaverunt dies Mathathiæ moriendi, et dixit filiis suis: Nunc confortata est superbia, et castigatio, et tempus eversionis, et ira indignationis.

49. Après cela, le jour de la mort de Mathathias s'approchant, il dit à ses fils : Le règne de l'orgueil s'est affermi; voici un temps de châtiment et de ruine, d'indignation et de colère.

167.

50. Nunc ergo, o filii, æmulatores estote legis, date animas vestras pro testamento patrum vestrorum:

50. Soyez donc maintenant, mes enfans, de vrais zélateurs de la loi, et donnez vos vies pour *demeurer fermes dans* l'alliance de vos pères, *dans cette alliance sainte qu'ils ont contractée avec Dieu.*

51. Et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis, et accipietis gloriam magnam, et nomen æternum.

51. Souvenez-vous des œuvres qu'ont faites vos ancêtres, chacun dans leur temps; *ayez soin de les imiter;* et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel.

52. Abraham nonne in tentatione inventus est fidelis, et reputatum est ei ad justitiam?

52. Abraham n'a-t-il pas été trouvé fidèle dans la tentation, et *cela* ne lui a-t-il pas été imputé à justice?

Gen. XXII. 2.

53. Joseph in tempore angustiæ suæ custodivit mandatum, et factus est dominus Ægypti.

53. Joseph a gardé les commandemens de Dieu pendant le temps de son affliction; et il est devenu le seigneur de *toute* l'Egypte.

Gen. XLI. 40.

54. Phinees pater noster, zelando zelum

54. Phinées notre père, en brûlant de zèle pour la loi de Dieu, a

Num. XXV. 13.

† 46. Autrement et selon le grec : Animés de courage, ils circoncirent *sans crainte* tous les enfans incirconcis qu'ils trouvèrent dans tout le pays d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

reçu la promesse d'un sacerdoce éternel.

Jos. I. 2. 55. Josué accomplissant la parole du Seigneur, est devenu le chef d'Israël.

Num. XIV. 6. *Jos.* XIV. 14. 56. Caleb, en rendant témoignage dans l'assemblée *de son peuple*, a reçu un héritage.

2. *Reg.* I. 4. 57. David, par sa douceur, s'est acquis pour jamais le trône royal.

58. Elie étant embrasé de zèle pour la loi, a été enlevé dans le ciel.

4. *Reg.* II. 11. 59. Ananias, Azarias et Misaël croyant *fermement en Dieu*, ont été sauvés des flammes.

Dan. III. 50. 60. Daniel, dans la simplicité de son cœur, a été délivré de la gueule des lions.

Dan. VI. 22. 61. Ainsi considérez tout ce qui s'est passé de race en race, et vous trouverez que tous ceux qui espèrent en Dieu, ne s'affoiblissent point *dans les maux qu'ils ont à souffrir de la part des hommes.*

62. Ne craignez donc point les paroles de l'homme pécheur, parce que toute sa gloire n'est que de l'ordure et que *la pâture des* vers.

63. Il s'élève aujourd'hui, et disparoîtra demain, parce qu'il sera retourné dans la terre d'ou il est venu, et que *toutes* ses pensées se seront évanouies.

64. Vous donc, mes enfans, armez-vous de courage, et agissez vaillamment pour la défense de la loi, parce que c'est elle qui vous comblera de gloire.

65. Vous voyez ici Simon votre frère : je sais qu'il est homme de conseil ; écoutez-le toujours, et il vous tiendra lieu de père.

Dei, accepit testamentum sacerdotii æterni.

55. Jesus, dum implevit verbum, factus est dux in Israel.

56. Caleb, dum testificatur in ecclesia, accepit hereditatem.

57. David in sua misericordia consecutus est sedem regni in secula.

58. Elias, dum zelat zelum legis, receptus est in cœlum.

59. Ananias et Azarias et Misael credentes, liberati sunt de flamma.

60. Daniel in sua simplicitate liberatus est de ore leonum.

61. Et ita cogitate per generationem et generationem : quia omnes qui sperant in eum, non infirmantur.

62. Et a verbis viri peccatoris ne timueritis : quia gloria ejus, stercus et vermis est.

63. Hodie extollitur, et cras non invenietur: quia conversus est in terram suam, et cogitatio ejus periit.

64. Vos ergo, filii, confortamini, et viriliter agite in lege : quia in ipsa gloriosi eritis.

65. Et ecce Simon frater vester, scio quod vir consilii est : ipsum audite semper, et ipse erit vobis pater.

66. Et Judas Machàbæus fortis viribus a juventute sua, sit vobis princeps militiæ, et ipse aget bellum populi.

66. Judas Machabée a été fort et vaillant dès sa jeunesse; qu'il soit le général de vos troupes, et il conduira votre peuple dans la guerre. Avant l'ère chr. vulg. 167.

67. Et adducetis ad vos omnes factores legis : et vindicate vindictam populi vestri.

67. Joignez à vous tous les observateurs de la loi, et vengez votre peuple de ses ennemis.

68. Retribuite retributionem gentibûs, et intendite in præceptum legis.

68. Rendez aux nations le mal qu'elles vous ont fait : *agissez en cela par un vrai zèle pour la gloire du Seigneur*, et soyez toujours attentifs aux préceptes de la loi *qu'il vous a donnée.*

69. Et benedixit eos, et appositus est ad patres suos.

69. Après cela, il les bénit, et il fut réuni à ses pères.

70. Et defunctus est anno centesimo et quadragesimo sexto : et sepultus est a filiis suis in sepulchris patrum suorum in Modin, et planxerunt eum omnis Israel planctu magno.

70. Il mourut en la cent quarantesixième année *du règne des Grecs*, [1] et il fut enseveli à Modin par ses enfans dans le sépulcre de ses pères; et tout Israël le pleura, et fit un grand deuil à sa mort.

℣ 70. C'est-à-dire, de l'ère des Séleucides. Voy. au ch. 1er. ℣ 11.

CHAPITRE III.

Judas Machabée succède à Mathathias son père. Il défait et tue Apollonius. Il marche contre Séron, et le défait. Les victoires de Judas irritent Antiochus. Lysias envoie une armée nombreuse contre les Juifs. Judas et les siens se préparent à combattre les ennemis.

II. *Machabées*, VIII, 1-22.

1. Et surrexit Judas qui vocabatur Machabæus, filius ejus pro eo :

1. Alors Judas son fils, surnommé Machabée, prit sa place.

2. Et adjuvabant eum omnes fratres ejus, et universi qui se conjunxerant patri

2. Il étoit assisté par tous ses frères, et par tous ceux qui s'étoient joints à son père; et ils combattoient avec joie pour la défense d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

3. Ce fut lui qui accrut la gloire de son peuple : il se revêtit de la cuirasse comme un géant; il se couvroit de ses armes dans les combats, et son épée étoit la protection de tout le camp. ″

3. Et dilatavit gloriam populo suo, et induit se loricam sicut gigas, et succinxit se arma bellica sua in præliis, et protegebat castra gladio suo.

4. Il devint semblable à un lion dans ses grandes actions, et à un lionceau qui rugit en voyant sa proie.

4. Similis factus est leoni in operibus suis, et sicut catulus leonis rugiens in venatione.

5. Il poursuivit les méchans, en les cherchant de tous côtés, et il brûla ceux qui troubloient son peuple.

5. Et persecutus est iniquos perscrutans eos : et qui conturbabant populum suum, eos succendit flammis.

6. La terreur de son nom fit fuir ses ennemis devant lui : tous les ouvriers d'iniquité furent dans le trouble; et son bras procura le salut du peuple.

6. Et repulsi sunt inimici ejus præ timore ejus : et omnes operarii iniquitatis conturbati sunt, et directa est salus in manu ejus.

7. Ses grandes actions irritèrent plusieurs rois, et furent *en même temps* la joie de Jacob ; et sa mémoire sera éternellement en bénédiction.

7. Et exacerbabat reges multos, et lætificabat Jacob in operibus suis : et in seculum memoria ejus in benedictione.

8. Il parcourut les villes de Juda ; il en chassa les impies ; et il détourna la colère *de Dieu* de dessus Israël *en arrêtant le cours de l'impiété qui en étoit la source.*

8. Et perambulavit civitates Juda, et perdidit impios ex eis, et avertit iram ab Israel.

9. Son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités du monde ; et il rassembla ceux qui étoient près de périr.

9. Et nominatus est usque ad novissimum terræ, et congregavit pereuntes.

10. Alors Apollonius assembla les nations, et leva de Samarie, *où il demeuroit en qualité de gouverneur de la province*, une grande

10. Et congregavit Apollonius gentes, et a Samaria virtutem multam et magnam,

℣ 3. C'est-à-dire, de toute l'armée.

ad bellandum contra Israel.

11. Et cognovit Judas, et exiit obviam illi : et percussit, et occidit illum : et ceciderunt vulnerati multi, et reliqui fugerunt.

12. Et accepit spolia eorum : et gladium Apollonii abstulit Judas, et erat pugnans in eo omnibus diebus.

13. Et audivit Seron princeps exercitus Syriæ, quod congregavit Judas congregationem fidelium et ecclesiam secum,

14. Et ait : Faciam mihi nomen, et glorificabor in regno : et debellabo Judam, et eos qui cum ipso sunt, qui spernebant verbum regis.

15. Et præparavit se : et ascenderunt cum eo castra impiorum, fortes auxiliarii, ut facerent vindictam in filios Israel.

16. Et appropinquaverunt usque ad Bethoron : et exivit Judas obviam illi cum paucis.

17. Ut autem viderunt exercitum venientem sibi obviam, dixerunt Judæ : Quomodo poterimus panci pugnare contra multitudinem tantam, et

et puissante armée, pour combattre contre Israël. Avant l'ère chr. vulg. 167.

11. Et Judas en ayant été averti, marcha contre lui, le défit et le tua : et un grand nombre des ennemis fut taillé en pièces, et le reste mis en fuite.

12. Il en rapporta les dépouilles, et il prit l'épée d'Apollonius, et s'en servit dans les combats toute sa vie.

13. Séron, général de l'armée de Syrie, ayant appris que Judas avoit rassemblé auprès de lui une grande troupe *composée* de ceux qui étoient fidèles à la loi,

14. Dit *en lui-même :* Je m'acquerrai de la réputation et de la gloire dans tout le royaume, par la défaite de Judas et de tous ceux qui sont avec lui, qui méprisent les ordres du roi.

15. Il se prépara donc *pour le combattre ;* et l'armée des impies ℣ le suivit avec un puissant secours, pour se venger des enfans d'Israël.

16. Ils s'avancèrent jusqu'à Béthoron ; ℣ et Judas vint au-devant d'eux avec peu de gens.

17. Mais ceux-ci ayant vu marcher contre eux l'armée ennemie, lui dirent : Comment pourrons-nous combattre contre une armée si grande et si forte, nous qui sommes en si petit nombre, et fatigués du jeûne d'aujourd'hui, *que nous nous*

℣ 15. C'est-à-dire, des Juifs qui avoient apostasié.
℣ 16. Cette ville étoit environ à sept lieues au nord de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

sommes imposé pour implorer la miséricorde de Dieu?

18. Judás leur dit : Il est aisé que peu de gens en battent beaucoup : et quand le Dieu du ciel veut sauver, il n'y a point de différence entre un grand et un petit nombre;

19. Car la victoire ne dépend point de la grandeur des armées, mais c'est du ciel que vient toute la force.

20. Ils marchent contre nous avec une multitude de gens superbes et insolens pour nous perdre tous avec nos femmes et nos enfans, et pour s'enrichir de nos dépouilles.

21. Mais pour nous, nous combattrons pour notre vie et pour notre loi;

22. Et le Seigneur, *ayant égard à la justice de notre cause et à la confiance que nous avons en sa bonté,* brisera lui-même tous leurs efforts devant nous : c'est pourquoi ne les craignez point.

23. Quand il eut cessé de parler, il se jeta aussitôt sur eux et : Séron fut renversé devant lui, avec toute son armée.

24. Judas le poursuivit à la descente de Béthoron jusqu'à la plaine; et huit cents hommes des ennemis furent tués : mais le reste s'enfuit au pays des Philistins.

25. Alors la terreur de Judas et de

tam fortem, et nos fatigati sumus jejunio hodie ?

18. Et ait Judas : Facile est concludi multos in manus paucorum : et non est differentia in conspectu Dei cœli liberare in multis et in paucis :

19. Quoniam non in multitudine exercitus victoria belli, sed de cœlo fortitudo est.

20. Ipsi veniunt ad nos in multitudine contumaci, et superbia, ut disperdant nos, et uxores nostras, et filios nostros, et ut spolient nos.

21. Nos vero pugnabimus pro animabus nostris et legibus nostris :

22. Et ipse Dominus conteret eos ante faciem nostram : vos autem ne timueritis eos.

23. Ut cessavit autem loqui, insiluit in eos subito : et contritus est Seron, et exercitus ejus in conspectu ipsius :

24. Et persecutus est eum in descensu Bethoron usque in campum, et ceciderunt ex eis octingenti viri : reliqui autem fugerunt in terram Philisthiim.

25. Et cecidit timor

Judæ, ac fratrum ejus, et formido super omnes gentes in circuitu eorum.

ses frères se répandit de tous cotés parmi les nations voisines. Avant l'ère chr. vulg. 167.

26. Et pervenit ad regem nomen ejus, et de prœliis Judæ narrabant omnes gentes.

26. Son nom fut connu du roi même ; et tous les peuples parloient des combats *et des victoires* de Judas.

27. Ut audivit autem rex Antiochus sermones istos, iratus est animo : et misit, et congregavit exercitum universi regni sui, castra fortia valde :

27. Lors donc que le roi Antiochus eut reçu ces nouvelles, il entra dans une grande colère ; et il envoya dans tout son royaume lever des troupes dont il fit une puissante armée.

28. Et aperuit ærarium suum, et dedit stipendia exercitui in annum : et mandavit illis ut essent parati ad omnia.

28. Il ouvrit son trésor, il paya ses gens pour un an, et il leur commanda d'être prêts à tout.

29. Et vidit quod defecit pecunia de thesauris suis, et tributa regionis modica propter dissensionem, et plagam, quam fecit in terra, ut tolleret legitima quæ erant a primis diebus.

29. Mais ayant vu que l'argent de ses trésors avoit manqué, et qu'il retiroit peu de tributs du pays *de Judée,* * à cause des troubles qu'il y avoit excités, et des maux qu'il y avoit faits, en leur ôtant la loi qu'ils avoient gardée de tout temps,

30. Et timuit ne non haberet ut semel et bis, in sumptus et donaria, quæ dederat ante larga manu : et abundaverat super reges, qui ante eum fuerant.

30. Il eut peur de n'avoir pas de quoi fournir comme auparavant aux frais de la guerre, et aux grandes libéralités qu'il avoit coutume de faire avec une largesse extraordinaire, ayant été magnifique plus que tous les rois qui l'avoient précédé.

31. Et consternatus erat animo valde, et cogitavit ire in Persidem, et accipere tributa regionum, et congregare argentum multum.

31. Dans cette grande consternation où il se trouvoit, il résolut d'aller en Perse, pour y lever les tributs des peuples, et y amasser beaucoup d'argent.

* 29. Gr. qu'il y avoit peu de receveurs d'impôts dans ce pays, *parce qu'il y avoit peu d'impôts à recueillir.*

Avant l'ère chr. vulg. 167.

32. Il laissa donc Lysias, prince de la maison royale, pour avoir soin des affaires du royaume, et commander depuis le fleuve de l'Euphrate jusqu'au fleuve de l'Egypte,

32. Et reliquit Lysiam hominem nobilem de genere regali super negotia regia, a flumine Euphrate usque ad flumen Ægypti :

33. Et pour avoir soin de l'éducation de son fils Antiochus *Eupator*, jusqu'à ce qu'il fût de retour.

33. Et ut nutriret Antiochum filium suum donec rediret.

34. Il lui laissa la moitié de l'armée, et des éléphans; et il lui donna ses ordres pour tout ce qu'il vouloit faire, et pour ce qui regardoit aussi les peuples de la Judée et les habitans de Jérusalem,

34. Et tradidit ei medium exercitum, et elephantos : et mandavit ei de omnibus quæ volebat, et de inhabitantibus Judæam et Jerusalem :

35. Lui commandant d'y envoyer une armée, pour perdre et exterminer entièrement toutes les troupes d'Israël et les restes de Jérusalem, et pour effacer de ce lieu tout ce qui pourroit en renouveler la mémoire;

35. Et ut mitteret ad eos exercitum, ad conterendam et extirpandam virtutem Israel, et reliquias Jerusalem, et auferendam memoriam eorum de loco :

36. Et *lui ordonnant* d'établir des étrangers dans tout leur pays pour l'habiter, et de distribuer au sort toutes leurs terres.

36. Et ut constitueret habitatores filios alienigenas in omnibus finibus eorum, et sorte distribueret terram eorum.

166.

37. Le roi prit la moitié de l'armée qui lui restoit, partit d'Antioche, capitale de son royaume, en la cent quarante-septième année *du règne des Grecs;* passa l'Euphrate, et traversa le haut pays *de l'Arménie et des autres provinces au delà de ce fleuve.*

37. Et rex assumpsit partem exercitus residui, et exivit ab Antiochia civitate regni sui, anno centesimo et quadragesimo septimo : et transfretavit Euphraten flumen, et perambulabat superiores regiones.

38. Et Lysias choisit Ptoléméc, fils de Dorymini, " Nicanor et Gor-

38. Et elegit Lysias Ptolemæum filium Do-

ỳ 38. Ou Dorymènes. 2. *Mach.* iv. 45. *gr.*

rymini, et Nicanorem, et Gorgiam, viros potentes ex amicis regis :

gias, qui étoient des hommes puissans entre les amis du roi ; Avant l'ère chr. vulg. 166.

39. Et misit cum eis quadraginta millia virorum et septem millia equitum, ut venirent in terram Juda, et disperderent eam secundum verbum regis.

39. Et envoya avec eux quarante mille hommes de pied, et sept mille chevaux ; il leur donna ordre d'aller dans le pays de Juda, et de ruiner tout, selon que le roi l'avoit commandé.

40. Et processerunt cum universa virtute sua, et venerunt, et applicuerunt Emmaum in terra campestri.

40. Ils s'avancèrent donc avec toutes leurs troupes, et vinrent camper près d'Emmaüs, † le long de la plaine.

41. Et audierunt mercatores regionum nomen eorum : et acceperunt argentum et aurum multum valde, et pueros, et venerunt in castra, ut acciperent filios Israel in servos : et additi sunt ad eos exercitus Syriæ, et terræ alienigenarum.

41. Les marchands des pays voisins ayant su leur arrivée, prirent beaucoup d'or et d'argent, et des serviteurs, et vinrent au camp, afin d'acheter les enfans d'Israël que l'on devoit faire esclaves, *et qu'on avoit promis de leur donner à bon marché :* † et l'armée de Syrie se joignit à eux, avec celle du pays des étrangers.

42. Et vidit Judas, et fratres ejus, quia multiplicata sunt mala, et exercitus applicabant ad fines eorum : et cognoverunt verba regis, quæ mandavit populo facere in interitum et consummationem :

42. Judas et ses frères reconnurent alors que leurs maux s'étoient multipliés, et que l'armée ennemie s'approchoit de leur pays : ils surent l'ordre que le roi avoit donné de perdre leur peuple, et de le détruire entièrement.

43. Et dixerunt unusquisque ad proximum suum : Erigamus dejectionem populi nostri, et pugne-

43. Et ils se dirent les uns aux autres : Relevons les ruines de notre nation, et combattons pour notre peuple et pour les choses saintes de notre religion.

† 40. Cette ville étoit environ à deux lieues au nord-ouest de Jérusalem.

† 41. Voyez au IIe livre des Machabées, VIII. 11. et suiv.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

44. Ils s'assemblèrent donc pour se préparer à combattre, et pour prier *le Seigneur*, et implorer sa bonté et ses miséricordes.

44. Et congregatus est conventus ut essent parati in prælium, et ut orarent, et peterent misericordiam et miserationes.

45. Jérusalem n'étoit point alors habitée, mais paroissoit comme un désert; on ne voyoit plus aucun de ses enfans y entrer, ou en sortir: son sanctuaire étoit foulé aux pieds: les étrangers demeuroient dans la forteresse, qui étoit devenue la retraite des nations: *toute* la joie de Jacob en étoit bannie; et on n'y entendoit plus le son de la flûte, ni de la harpe.

45. Et Jerusalem non habitabatur, sed erat sicut desertum: non erat qui ingrederetur et egrederetur de natis ejus: et sanctum conculcabatur: et filii alienigenarum erant in arce: ibi erat habitatio gentium: et ablata est voluptas a Jacob, et defecit ibi tibia et cithara.

46. Ils s'assemblèrent donc, et vinrent à Maspha, vis-à-vis de Jérusalem, parce qu'il y avoit eu autrefois dans Israël, un lieu de prière à Maspha. ″

46. Et congregati sunt, et venerunt in Maspha contra Jerusalem: quia locus orationis erat in Maspha ante in Israel.

47. Ils jeûnèrent ce jour-là; ils se revêtirent de cilices; ils se mirent de la cendre sur la tête; ils déchirèrent leurs vêtemens.

47. Et jejunaverunt illa die, et induerunt se ciliciis, et cinerem imposuerunt capiti suo, et disciderunt vestimenta sua:

48. Ils ouvrirent ″ les livres de la loi, *où ils trouvoient de quoi s'affermir dans le culte de Dieu, et* où *au contraire* les gentils cherchoient à trouver quelque chose qui eût du rapport avec *le culte qu'ils rendoient à* leurs *vaines* idoles. ″

48. Et expanderunt libros legis, de quibus scrutabantur gentes similitudinem simulachrorum suorum:

℣ 46. C'est à Maspha que les tribus s'assemblèrent pour résoudre la guerre contre Benjamin, à l'occasion de l'outrage fait à la femme du lévite. *Judic.* xx. 1. xxi. 5. 8. On s'y assembla aussi sous Samuël, 1. *Reg.* vii. 5., et pour l'élection de Saül. *Ibid.* x. 17.

℣ 48. Litt. ils étendirent.

Ibid. Le grec de l'édition de Complute lit: Ils étendirent les livres de la loi, que les gentils cherchoient pour y peindre les figures de leurs idoles.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

49. Et attulerunt ornamenta sacerdotalia, et primitias, et decimas : et suscitaverunt Nazaræos, qui impleverant dies :

49. Ils apportèrent les ornemens sacerdotaux, les prémices et les dîmes, *qu'ils présentèrent au Seigneur, comme pour suppléer aux sacrifices qu'ils ne pouvoient lui offrir hors de Jérusalem*, et il firent venir les Nazaréens qui avoient accompli leurs jours, *et qui ne pouvoient se présenter au temple qui étoit entre les mains des gentils.* "

50. Et clamaverunt voce magna in cœlum, dicentes : Quid faciemus istis ? et quo eos ducemus ?

50. Et élevant leurs voix, ils poussèrent leurs cris jusqu'au ciel, en disant : Que ferons-nous à ceux-ci, et où les menerons-nous ?

51. Et sancta tua conculcata sunt, et contaminata sunt : et sacerdotes tui facti sunt in luctum et in humilitatem.

51. Votre sanctuaire a été souillé et foulé aux pieds : vos prêtres sont dans les larmes et dans l'humiliation.

52. Et ecce nationes convenerunt adversum nos, ut nos disperdant : tu scis quæ cogitant in nos.

52. Vous voyez que ces nations se sont assemblées pour nous perdre : vous savez les desseins qu'elles ont formés contre nous.

53. Quomodo poterimus subsistere ante faciem eorum, nisi tu, Deus, adjuves nos ?

53. Comment pourrons-nous subsister devant eux, si vous-même, ô Dieu ! ne nous assistez ?

54. Et tubis exclamaverunt voce magna.

54. Et ils firent retentir les trompettes avec un grand bruit. "

55. Et post hæc, constituit Judas duces populi, tribunos, et centuriones, et pentacontarchos, et decuriones.

55. Après cela, Judas établit des officiers pour commander l'armée, des tribuns *qui commandoient mille hommes*, des capitaines de cent hommes, et des officiers de cinquante et de dix ;

56. Et dixit his qui ædificabant domos, et sponsabant uxores, et plantabant vineas, et formidolosis, ut redirent unusquisque in

56. Et *se confiant plus dans le Seigneur que dans le grand nombre de troupes*, il dit à ceux qui venoient de bâtir des maisons, d'épouser des femmes, et de planter des vignes, et à *tous* ceux qui étoient

℣ 49. C'est-à-dire, à ces Nazaréens qui ne pouvoient satisfaire aux cérémonies prescrites par la loi.

℣ 54. Voyez la loi qui se lit au livre des Nombres, x. 9.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

timides, de retourner chacun en leur maison, selon la loi. "

57. Alors l'armée marcha, et vint camper près d'Emmaüs, du côté du midi :

58. Et Judas *leur* dit : Prenez vos armes, et remplissez-vous de courage; tenez-vous prêts pour demain matin, afin de combattre contre ces nations assemblées contre nous pour nous perdre, et pour renverser notre sainte religion ;

59. Car il vaut mieux pour nous mourir dans le combat, que de voir les maux de notre peuple, et la destruction de toutes les choses saintes :

60. Mais que ce qui est ordonné par la volonté de Dieu dans le ciel s'accomplisse, *soit pour notre vie, soit pour notre mort.*

domum suam secundum legem.

57. Et moverunt castra, et collocaverunt ad austrum Emmaum :

58. Et ait Judas : Accingimini, et estote filii potentes, et estote parati in mane, ut pugnetis adversus nationes has, quæ convenerunt adversus nos, dispердere nos et sancta nostra :

59. Quoniam melius est nos mori in bello, quam videre mala gentis nostræ, et sanctorum :

60. Sicut autem fuerit voluntas in cœlo, sic fiat.

℣ 56. Voyez la loi du Deutéronome, xx. 5. et suiv.

CHAPITRE IV.

Judas Machabée attaque séparément Nicanor et Gorgias, et les met en déroute. Il remporte la victoire sur Lysias. Il va à Jerusalem, purifie les lieux saints, et fortifie la montagne de Sion.

II. *Machabées*, VIII. 23. *et suiv.*

1. Alors Gorgias *laissant dans le camp la plus grande partie de l'armée sous la conduite de Nicanor*, prit cinq mille hommes de pied, et mille chevaux choisis, et décampa la nuit,

2. Pour venir attaquer le camp des Juifs, et les accabler tout d'un coup *sans qu'ils y pensassent :* et ceux *d'entre les Juifs apostats qui*

1. Et assumpsit Gorgias quinque millia virorum, et mille equites electos : et moverunt castra nocte,

2. Ut applicarent ad castra Judæorum, et percuterent eos subito : et filii qui erant

ex arce, erant illis duces.

3. Et audivit Judas, et surrexit ipse, et potentes, percutere virtutem exercituum regis, qui erant in Emmaum.

4. Adhuc enim dispersus erat exercitus a castris.

5. Et venit Gorgias in castra Judæ noctu, et neminem invenit, et quærebat eos in montibus: quoniam dixit: Fugiunt hi a nobis.

6. Et cum dies factus esset, apparuit Judas in campo cum tribus millibus virorum tantum, qui tegumenta et gladios non habebant:

7. Et viderunt castra gentium valida, et loricatos, et equitatus in circuitu eorum, et hi docti ad prælium.

8. Et ait Judas viris qui secum erant: Ne timueritis multitudinem eorum, et impetum eorum ne formidetis.

9. Mementote qualiter salvi facti sunt patres nostri in mari Ru-

s'étoient joints à la garnison de la forteresse, leur servoient de guides. Avant l'ère chr. vulg. 166.

3. Mais Judas en fut averti, et il marcha aussitôt avec les plus vaillans de ses troupes, pour aller attaquer le gros de l'armée du roi, qui étoit à Emmaüs *sous la conduite de Nicanor, mais sans ordre et sans précaution;*

4. Car *une partie de* cette armée étoit encore dispersée hors du camp, *n'ayant nulle défiance des Juifs, dont ils méprisoient le petit nombre, ou qu'ils croyoient déjà défaits.*

5. Gorgias étant donc venu pendant la nuit au camp de Judas, n'y trouva personne; et il les cherchoit sur les montagnes, en disant: Ces gens fuient devant nous.

6. Lorsque le jour fut venu, Judas parut dans la plaine, accompagné seulement de trois mille hommes, qui n'avoient ni boucliers, ni épées *telles qu'ils eussent voulu.* "

7. Et ils reconnurent que l'armée des nations étoit forte, et environnée de cuirassiers et de cavalerie, qui étoient tous gens aguerris.

8. Alors Judas dit à ceux qui étoient avec lui: Ne craignez point cette grande multitude, et n'appréhendez point leur choc.

9. Souvenez-vous de quelle manière nos pères furent sauvés dans la mer Rouge, lorsque Pharaon les *Exod.* XIV. 9.

℣ 6. Le grec ajoute ces mots. En effet dans la suite il paroît qu'ils n'étoient pas absolument sans épées. *Infr.* ℣ 15. Peut-être faudroit-il expliquer le texte: n'ayant pas pris *avec lui* ceux qui n'avoient ni boucliers ni épées, comme ils auroient voulu. Le syriaque lit: et ils n'avoient que leurs boucliers et leurs épées, comme ils l'avoient voulu.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

pousuivoit avec une grande armée.

10. Crions donc maintenant au ciel, et le Seigneur nous fera miséricorde; il se souviendra de l'alliance qu'il a faite avec nos pères, et il brisera aujourd'hui toute la force de cette armée devant nos yeux ;

11. Et toutes les nations reconnoîtront qu'il y a un rédempteur et un libérateur d'Israël.

12. Alors les étrangers levant les yeux, aperçurent les gens de Judas qui marchoient contre eux.

13. En même temps, ils sortirent de leur camp pour les combattre : et ceux qui étoient avec Judas, sonnèrent de la trompette,

14. Et les chargèrent; et les troupes des nations furent battues, et s'enfuirent dans la plaine.

15. Les derniers furent tous taillés en pièces; et Judas avec ses gens les pousuivit, *les uns* jusqu'à Gézeron *ou Gazer* " *dans la tribu d'Ephraïm, et les autres* jusqu'aux campagnes de l'Idumée," *et d'autres jusqu'au voisinage* d'Azot et de Jamnia *villes des Philistins :* et il en demeura sur la place jusqu'à trois mille, *qui furent tués dans*

bro, cum sequeretur eos Pharao cum exercitu multo.

10 Et nunc clamemus in cœlum, et miserebitur nostri Dominus, et memor erit testamenti patrum nostrorum, et conteret exercitum istum ante faciem nostram hodie :

11. Et scient omnes gentes, quia est qui redimat et liberet Israel.

12. Et elevaverunt alienigenæ oculos suos, et viderunt eos venientes ex adverso.

13. Et exierunt de castris in prælium, et tuba cecinerunt hi qui erant cum Juda;

14. Et congressi sunt : et contritæ sunt gentes, et fugerunt in campum.

15. Novissimi autem omnes ceciderunt in gladio, et persecuti sunt eos usque Gezeron, et usque in campos Idumææ, et Azoti, et Jamniæ : et ceciderunt ex illis usque ad tria millia virorum.

✠ 15. On ne connoît point Gézeron dans l'ancienne géographie de la Terre-Sainte; mais on trouve Gazer dans la tribu d'Ephraïm. *Jos.* xvi. 3. xxi. 21. Il étoit naturel que les fuyards se jetassent du côté de Samarie qui étoit à eux.

Ibid. Le grec du manuscrit alexandrin lit, de Judée; cela paroîtroit plus probable comme étant moins éloigné d'Emmaüs. Au ✠ 29. le grec lit de même *l'Idumée*, au lieu de *la Judée*, qui se lit dans la Vulgate, et qui est la vraie leçon; et il lit encore *l'Idumée*, au chap. v. ✠ 3.

le combat, outre six mille qui périrent dans la fuite. "

Avant l'ère chr. vulg. 166.

16. Et reversus est Judas, et exercitus ejus, sequens eum,

16. Judas retourna avec son armée qui le suivoit.

17. Dixitque ad populum : Non concupiscatis spolia, quia bellum contra nos est,

17. Et *après avoir mis le feu à une partie du camp des ennemis*, il dit à ses gens : Ne vous laissez point emporter au désir du butin, parce que nous avons encore des ennemis à combattre,

18. Et Gorgias et exercitus ejus prope nos in monte : sed state nunc contra inimicos nostros, et expugnate eos : et sumetis postea spolia securi.

18. Et que Gorgias avec son armée est près de nous sur la montagne : mais demeurez fermes maintenant contre nos ennemis, et achevez de les défaire ; et après cela, vous emporterez leurs dépouilles en sûreté.

19. Et adhuc loquente Juda hæc, ecce apparuit pars quædam prospiciens de monte.

19. Lorsque Judas parloit encore, on vit paroître quelques troupes qui regardoient de dessus la montagne.

20. Et vidit Gorgias quod in fugam conversi sunt sui, et succenderunt castra : fumus enim, qui videbatur, declarabat quod factum est.

20. Et Gorgias vit que ses gens avoient été mis en fuite, et son camp brûlé *par l'armée de Judas,* " car la fumée qui paroissoit, lui faisoit voir ce qui étoit arrivé.

21. Quibus illi conspectis, timuerunt valde, aspicientes simul et Judam, et exercitum in campo paratum ad prælium :

21. Ce qu'ayant aperçu, et voyant Judas avec son armée dans la plaine toute prête à combattre, ils eurent grande frayeur ;

22. Et fugerunt omnes in campum alienigenarum.

22. Et ils s'enfuirent tous au pays des étrangers. "

23. Et Judas reversus est ad spolia cas-

23. Ainsi Judas retourna pour enlever le butin du camp ; et ils em-

℣ 15. C'est ainsi que l'on concilie ce texte avec celui du IIe livre des Machabées, VIII. 24., qui en marque neuf mille.

℣ 20. Ces mots se trouvent exprimés dans le grec du manuscrit alexandrin.

℣ 22. Cela peut s'entendre du pays des Philistins, selon l'usage des interprètes grecs, qui ont communément rendu le nom de *Philistins* par celui d'*étrangers*. *Infr.* ℣ 30. *et alibi.*

Avant l'ère chr. vulg. 166.

portèrent beaucoup d'or et d'argent, de l'hyacinthe, de la pourpre marine, " et de grandes richesses ; *car ils eurent non-seulement les dépouilles de leurs ennemis, mais aussi l'argent qu'un grand nombre de marchands avoient apporté pour acheter les Juifs qu'on devoit leur livrer.*"

trorum, et acceperunt aurum multum, et argentum, et hyacinthum, et purpuram marinam, et opes magnas.

24. Et en revenant, ils chantoient des hymnes, et bénissoient Dieu hautement, *en disant :* Qu'il est bon, et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. "

24. Et conversi, hymnum canebant, et benedicebant Deum in cœlum, quoniam bonus est, quoniam in seculum misericordia ejus.

25. Et en ce jour-là, Israël remporta *une grande victoire, qui fut* son salut, *et qui commença de lui faire recouvrer sa première liberté.*

25. Et facta est salus magna in Israel in die illa.

26. Ceux des étrangers qui échappèrent, en vinrent porter la nouvelle à Lysias, et lui dirent tout ce qui étoit arrivé.

26. Quicumque autem alienigenarum evaserunt, venerunt, et nuntiaverunt Lysiæ universa quæ acciderant.

27. Ce qu'ayant appris, il en fut tout consterné, et pensa mourir de douleur, à cause qu'il n'avoit pu réussir dans ses desseins contre Israël, ni dans l'exécution des ordres qu'il avoit reçus du roi.

27. Quibus ille auditis, consternatus animo deficiebat : quod non qualia voluit, talia contigerunt in Israel, et qualia mandavit rex.

165. 28. L'année suivante, Lysias leva une armée de soixante mille hommes choisis, et de cinq mille chevaux, pour exterminer les Juifs.

28. Et sequenti anno congregavit Lysias virorum electorum sexaginta millia, et equitum quinque millia, ut debellaret eos.

29. Cette armée marcha en Judée,

29. Et venerunt in

℣ 23. C'est-à-dire, de celle qui étoit teinte avec le sang du poisson nommé *purpura*, différente de celle qui se teignoit avec des herbes, et qui étoit moins estimée.

Ibid. Voyez au IIe livre des Machabées, VIII. 25.

℣ 24. Ces mots : *Quoniam bonus*. etc. sont la reprise ou le refrain d'un cantique d'action de graces, et particulièrement du psaume CXXXV.

Judæam, et castra posuerunt in Bethoron, et occurrit illis Judas cum decem millibus viris.

et campa près de Béthoron : " et Judas vint au-devant d'eux avec dix mille hommes. Avant l'ère chr. vulg 165.

30. Et viderunt exercitum fortem, et oravit, et dixit : Benedictus es, Salvator Israel, qui contrivisti impetum potentis in manu servi tui David, et tradidisti castra alienigenarum in manu Jonathæ filii Saul, et armigeri ejus.

30. Ils reconnurent que l'armée *ennemie* étoit forte ; et Judas fit sa prière, et dit : Soyez béni, Sauveur d'Israël, vous qui brisâtes la force du géant *Goliath*, par la main de votre serviteur David, et qui livrâtes le camp des étrangers *ou des Philistins* entre les mains de Jonathas, fils de Saül, et de son écuyer. 1. *Reg.* xvii. 50. 1. *Reg.* xiv. 13.

31. Conclude exercitum istum in manu populi tui Israel, et confundantur in exercitu suo et equitibus.

31. Livrez *de même* maintenant cette armée *de nos ennemis* entre les mains de votre peuple d'Israël ; et qu'ils soient couverts de confusion avec *toutes* leurs troupes et leur cavalerie.

32. Da illis formidinem, et tabefac audaciam virtutis eorum, et commoveantur contritione sua.

32. Frappez-les de crainte ; faites-les sécher de frayeur, en abattant cette audace que leur inspirent leurs forces : qu'ils soient renversés, et brisés *en votre présence.*

33. Dejice illos gladio diligentium te : et collaudent te omnes qui noverunt nomen tuum, in hymnis.

33. Détruisez-les par l'épée de ceux qui vous aiment, afin que tous ceux qui connoissent votre nom, publient vos louanges dans leurs cantiques.

34. Et commiserunt prælium, et ceciderunt de exercitu Lysiæ quinque millia virorum.

34. Le combat fut livré en même temps, et cinq mille hommes de l'armée de Lysias furent taillés en pièces, *et tombèrent devant eux.* "

35. Videns autem Lysias fugam suorum, et Judæorum audaciam, et quod parati sunt aut vivere, aut mori fortiter, abiit Antiochiam, et elegit

35. Lysias voyant la fuite des siens, et le courage des Juifs, et cette disposition où ils étoient de vivre *avec honneur*, ou de mourir généreusement, s'en alla à Antioche, *ville capitale de la Syrie*, et y leva de nouveaux soldats, pour

✝ 29. Voyez la note sur le chap. III. ✝ 16.

✝ 34. Ces mots sont dans le grec, et marquent que ces cinq mille hommes périrent en combattant.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

revenir en Judée avec plus de troupes qu'auparavant.

milites, ut multiplicati rursus venirent in Judæam.

II. *Machabées*, X. 1.-15.

36. Alors Judas et ses frères dirent : Voilà nos ennemis défaits ; allons maintenant purifier et renouveler le temple.

36. Dixit autem Judas, et fratres ejus : Ecce contriti sunt inimici nostri : ascendamus nunc mundare sancta, et renovare.

37. Aussitôt toute l'armée se rassembla ; et ils montèrent à la montagne de Sion.

37. Et congregatus est omnis exercitus, et ascenderunt in montem Sion.

38. Ils virent les lieux saints tout déserts, l'autel profané, les portes brûlées, le parvis rempli d'épines et d'arbrisseaux, comme on en voit dans un bois et sur les montagnes, et les chambres joignant le temple" toutes détruites.

38. Et viderunt sanctificationem desertam, et altare profanatum, et portas exustas, et in atriis virgulta nata sicut in saltu vel in montibus, et pastophoria diruta.

39. Ils déchirèrent leurs vêtemens, firent un grand deuil, et se mirent la cendre sur la tête.

39. Et sciderunt vestimenta sua, et planxerunt planctu magno, et imposuerunt cinerem super caput suum.

40. Ils se prosternèrent le visage contre terre, firent rètentir les trompettes dont on donnoit le signal *au peuple*, et poussèrent leurs cris jusqu'au ciel.

40. Et ceciderunt in faciem super terram, et exclamaverunt tubis signorum, et clamaverunt in cœlum.

41. Alors Judas commanda des gens pour combattre ceux qui étoient dans la forteresse, " jusqu'à ce qu'ils eussent purifié les lieux saints.

41. Tunc ordinavit Judas viros, ut pugnarent adversus eos qui erant in arce, donec emundarent sancta.

42. Et il choisit des prêtres sans tache, religieux obervateurs de la loi de Dieu.

42. Et elegit sacerdotes sine macula, voluntatem habentes in lege Dei :

℣ 38. *Pastophoria* est le mot que les interprètes grecs ont souvent employé pour rendre le mot hébreu que saint Jérôme traduit ordinairement par *Gazophylacia* : ces mots ne signifient autre chose que les chambres qui joignoient le temple.

℣ 41. C'est-à-dire, pour leur résister au cas qu'ils voulussent empêcher Judas et les siens de purifier le temple.

43. Et mundaverunt sancta, et tulerunt lapides contaminationis in locum immundum.

43. Ils purifièrent les lieux saints, et ils emportèrent en un lieu impur les pierres profanes *qui avoient servi à l'autel des idoles.* Avant l'ère chr. vulg. 165.

44. Et cogitavit de altari holocaustorum, quod profanatum erat, quid de eo faceret.

44. Et Judas délibéra sur ce qu'il feroit de l'autel des holocaustes qui avoit été profané.

45. Et incidit illis consilium bonum ut destruerent illud, ne forte illis esset in opprobrium, quia contaminaverunt illud gentes : et demoliti sunt illud,

45. Et ils prirent un bon conseil, qui fut de le détruire, de peur qu'il ne leur devînt un sujet d'opprobre, ayant été souillé par les nations; ainsi ils le démolirent,

46 Et reposuerunt lapides in monte domus in loco apto, quoadusque veniret propheta, et responderet de eis.

46. Et ils en mirent les pierres sur la montagne du temple dans un lieu propre, en attendant qu'il vînt un prophète qui déclarât ce qu'on en feroit.

47. Et acceperunt lapides integros secundum legem : et ædificaverunt altare novum, secundum illud quod fuit prius :

47. Et ils prirent des pierres entières, *qui n'avoient été ni taillées ni polies,* selon l'ordonnance de la loi; " et ils en bâtirent un autel nouveau, semblable au premier.

48. Et ædificaverunt sancta, et quæ intra domum erant intrinsecus : et ædem et atria sanctificaverunt.

48. Ils rebâtirent *ce qui étoit détruit dans* le sanctuaire, et *réparèrent* ce qui étoit *gâté* au dedans du temple, et sanctifièrent le temple et le parvis.

49. Et fecerunt vasa sancta nova, et intulerunt candelabrum, et altare incensorum, et mensam in templum.

49. Ils firent de nouveaux vases sacrés, et placèrent dans le temple le chandelier, l'autel des parfums et la table.

50. Et incensum posuerunt super altare, et accenderunt lucernas quæ super candelabrum erant, et lucebant in templo.

50. Ils mirent l'encens sur l'autel, allumèrent les lampes qui étoient sur le chandelier, et qui éclairoient dans le temple.

¥ 47. Voyez au livre de l'Exode, xx. 25.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

51. Ils posèrent les pains sur la table, suspendirent les voiles, " et enfin achevèrent tout ce qu'ils avoient commencé.

51. Et posuerunt super mensam panes, et appenderunt vela, et consummaverunt omnia opera quæ fecerant.

52. Le vingt-cinquième du neuvième mois nommé Casleu, la cent quarante-huitième année *du règne des Grecs*, ils se levèrent avant le point du jour;

52. Et ante matutinum surrexerunt quinta et vigesima die mensis noni (hic est mensis Casleu), centesimi quadragesimi octavi anni :

53. Et ils offrirent le sacrifice, selon la loi, sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avoient bâti.

53. Et obtulerunt sacrificium secundum legem, super altare holocaustorum novum quod fecerunt.

54. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres et des cymbales," dans le même temps et le même jour auquel il avoit été souillé par les nations *trois ans auparavant.* "

54. Secundum tempus et secundum diem in qua contaminaverunt illud gentes, in ipsa renovatum est in canticis, et citharis, et cinyris, et in cymbalis.

55. Tout le peuple se prosterna le visage contre terre : ils adorèrent Dieu, et poussèrent jusqu'au ciel les bénédictions qu'ils donnoient à celui qui les avoit fait réussir si heureusement dans leur entreprise.

55. Et cecidit omnis populus in faciem, et adoraverunt, et benedixerunt in cœlum eum qui prosperavit eis.

56. Ils célébrèrent la dédicace de l'autel pendant huit jours : ils offrirent des holocaustes avec joie, et un sacrifice d'actions de grâces et de louanges.

56. Et fecerunt dedicationem altaris diebus octo, et obtulerunt holocausta cum lætitia, et sacrificium salutaris et laudis.

57. Ils parèrent le devant du temple avec des couronnes d'or et de petits écussons : " ils renouvelèrent

57. Et ornaverunt faciem templi coronis aureis et scutulis : et

℣ 51. C'est-à-dire, les voiles qui étoient à l'entrée du Saint et du sanctuaire.

℣ 54. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

Ibid. Voyez au chap. I. ℣ 57.

℣ 57. C'est-à-dire qu'ils rétablirent, autant qu'ils purent, la façade du temple, et y remirent des ornemens pareils à ceux qu'Antiochus en avoit enlevés.

dedicaverunt portas, et pastophoria, et imposuerunt eis januas.

58. Et facta est lætitia in populo magna valde, et aversum est opprobrium gentium.

59. Et statuit Judas, et fratres ejus, et universa ecclesia Israel, ut agatur dies dedicationis altaris in temporibus suis, ab anno in annum, per dies octo, a quinta et vigesima die mensis Casleu, cum lætitia et gaudio.

60. Et ædificaverunt in tempore illo montem Sion, et per circuitum muros altos, et turres firmas, nequando venirent gentes, et conculcarent eum sicut antea fecerunt.

61. Et collocavit illic exercitum, ut servarent eum, et munivit eum ad custodiendam Bethsuram, ut haberet populus munitionem contra faciem Idumææ.

les entrées du temple et les chambres des côtés, et y mirent des portes.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

58. Tout le peuple fut comblé de joie, et l'opprobre des nations fut banni *du milieu d'eux.*

59. Alors Judas avec ses frères, et toute l'assemblée d'Israël, ordonna que, dans la suite des temps, on célébreroit en ce jour-là la dédicace de l'autel, chaque année pendant huit jours, à commencer le vingt-cinquième du mois de Casleu, avec beaucoup de réjouissance et d'allégresse.

Joan. x. 22.

60. En ce même temps, ils fortifièrent la montagne de Sion, et l'environnèrent de hauts murs et de fortes tours, de peur que les nations *qui étoient en garnison dans la forteresse,* ne vinssent la profaner de nouveau, comme elles avoient fait auparavant.

61. Il mit des gens de guerre pour la garder, et la fortifia, pour assurer encore Bethsura, *" qu'il fortifia aussi;* afin *que ces deux places se soutinssent l'une l'autre,* et que le peuple eût *dans cette dernière* une forteresse contre l'Idumée.

✝ 61. Gr. autr. et il fortifia Bethsura pour assurer la montagne de Sion, *contre les entreprises des Iduméens,* en sorte que le peuple eût *dans cette dernière place* une forteresse contre l'Idumée. Bethsura étoit au midi entre le mont de Sion et l'Idumée. Ou plutôt selon le syriaque : et il fortifia Bethsura, afin que le peuple eût, etc. C'est-à-dire que le grec répète *servare illud, et illud servare*, au lieu que le syriaque n'a point cette répétition. Il est parlé des fortifications de Bethsura au ch. vi. ✝ 7.

CHAPITRE V.

Guerres de Judas contre les Iduméens et contre les Ammonites. Expéditions de Simon dans la Galilée, et de Judas dans le pays de Galaad. Joseph et Azarias laissés en Judée, s'avancent témérairement contre Gorgias, et sont vaincus. Judas revenu en Judée, marche contre les Iduméens et contre les Philistins.

II. *Machabées*, X. 16. *et suiv.*

Avant l'ère chr. vulg. 165.

1. Aussitôt que les nations d'alentour eurent appris que l'autel et le sanctuaire avoient eté rebâtis comme auparavant, elles entrèrent dans une grande colère.

2. Elles résolurent d'exterminer ceux de la race de Jacob qui étoient parmi eux; " et elles commencèrent à tuer quelques-uns du peuple, et à poursuivre *les autres*.

3. Cependant Judas étoit occupé à battre les enfans d'Esaü dans l'Idumée, et ceux qui étoient dans Acrabathane, *dont ils s'étoient emparés*, " parce *qu'étant maîtres de ce défilé*, ils tenoient toujours les Israélites comme investis; et il en fit un grand carnage.

4. Il se souvint aussi de la malice des enfans de Béan, " qui étoient comme un piége et un filet pour prendre le peuple, en lui dressant des embûches dans le chemin.

1. Et factum est, ut audierunt gentes in circuitu, quia ædificatum est altare et sanctuarium sicut prius, iratæ sunt valde:

2. Et cogitabant tollere genus Jacob, quî erant inter eos, et cœperunt occidere de populo, et persequi.

3. Et debellabat Judas filios Esau in Idumæa, et eos qui erant in Acrabathane, quia circumsedebant Israelitas, et percussit eos plaga magna.

4. Et recordatus est malitiam filiorum Bean, qui erant populo in laqueum et in scandalum, insidiantes ei in via.

℣ 2. Autr. qui étoient au milieu d'eux.

℣ 3. Le grec lit dans l'Idumée (ou selon le manuscrit alexandrin, dans la Judée), en l'Acrabatène. On place l'Acrabatène vers l'extrémité méridionale de la mer Morte: c'est ce défilé qui est nommé ailleurs la montée des Scorpions. *Num.* xxxiv. 4. *Jos.* xv. 3. *etc.* En hébreu *Acrabim* signifie scorpions. Elle appartenoit au moins en partie à la Judée, et l'Idumée lui étoit limitrophe.

℣ 4. On ignore qui étoient les enfans de Béan. On connoît aux environs de la mer Morte, la ville de *Béon* (*Num.* xxxii. 3.), qui pourroit bien être celle dont il s'agit ici.

5. Et conclusi sunt ab eo in turribus, et applicuit ad eos, et anathematizavit eos, et incendit turres eorum igni, cum omnibus qui in eis erant.

5. Il le contraignit de se renfermer dans des tours, où il les tint investis; et il les anathématisa, ″ et brûla leurs tours avec tous ceux qui étoient dedans.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

6. Et transivit ad filios Ammon, et invenit manum fortem, et populum copiosum, et Timotheum ducem ipsorum:

6. Il passa de là aux enfans d'Ammon, où il trouva de fortes troupes et un peuple fort nombreux, et Timothée qui en étoit le chef.

7. Et commisit cum eis prælia multa, et contriti sunt in conspectu eorum, et percussit eos:

7. Il leur livra divers combats; et il les défit, et les tailla en pièces;

8. Et cepit Gazer civitatem et filias ejus, et reversus est in Judæam.

8. Et il prit la ville de Gazer *ou Jazer, ″ au delà du Jourdain,* avec les villes qui en dépendoient: après quoi il revint en Judée, *pour combattre ″ Timothée qui avoit rassemblé de nouvelles troupes, avec lesquelles néanmoins il fut vaincu et mis à mort.*

9. Et congregatæ sunt gentes quæ sunt in Galaad, adversus Israelitas qui erant in finibus eorum, ut tollerent eos: et fugerunt in Datheman munitionem,

9. Cependant les nations qui étoient en Galaad s'assemblèrent pour exterminer les Israélites qui étoient dans leur pays; mais ils s'enfuirent dans la forteresse de Datheman; ″

10. Et miserunt litteras ad Judam et fratres ejus, dicentes: Congregatæ sunt adversum nos gentes per

10. Et ils envoyèrent des lettres à Judas et à ses frères, pour leur dire: Les nations se sont assemblées de tous côtés pour nous perdre;

℣ 5. Autr. il les dévoua à l'anathème; c'est-à-dire il résolut de les perdre entièrement.

℣ 8. Le grec dans les meilleurs exemplaires lit, Jaser. Cette ville étoit au delà du Jourdain.

Ibid. Ou plutôt, il ne revint pas pour combattre Timothée qu'il venoit de défaire; mais après qu'il fut revenu, il eut encore à combattre Timothée qui vint en Judée. Voyez au II^e^ livre des Machabées, x. 24. et suiv.

℣ 9. On ignore la situation de cette forresse.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

11. Elles se préparent pour venir prendre la forteresse où nous nous sommes retirés ; et *un nouveau* Timothée " est le général de leur armée.

12. Venez donc maintenant *sans différer*, pour nous délivrer de leurs mains, parce que nous avons déjà perdu beaucoup des nôtres.

13. Ils ont fait mourir tous nos frères qui étoient aux environs de Tubin *ou de Tob* : " ils ont emmené leurs femmes captives avec leurs enfans; ils ont enlevé leurs dépouilles, et ont tué en ce lieu-là près de mille hommes.

14. On lisoit encore leurs lettres, lorsqu'il vint d'autres gens envoyés de Galilée, qui avoient leurs habits déchirés, et qui apportoient des nouvelles semblables aux autres,

15. En disant que ceux de Ptolémaïde, de Tyr et de Sidon, s'étoient assemblés contre eux, et que toute la Galilée étoit pleine d'étrangers qui vouloient les perdre.

16. Judas et *tout* le peuple ayant appris ces nouvelles, tinrent une grande assemblée, afin de délibérer sur ce qu'ils feroient pour secourir leurs frères qui étoient dans la dernière affliction, et près de périr par la violence de leurs ennemis.

circuitum, ut nos auferant :

11. Et parant venire, et occupare munitionem in quam confugimus : et Timotheus est dux exercitus eorum.

12. Nunc ergo veni, et eripe nos de manibus eorum. quia cecidit multitudo de nobis.

13. Et omnes fratres nostri qui erant in locis Tubin, interfecti sunt : et captivas duxerunt uxores eorum, et natos, et spolia, et peremerunt illic fere mille viros.

14. Et adhuc epistolæ legebantur, et ecce alii nuntii venerunt de Galilæa conscissis tunicis, nuntiantes secundum verba hæc :

15. Dicentes convenisse adversum se a Ptolemaida, et Tyro, et Sidone, et repleta est omnis Galilæa alienigenis, ut nos consumant.

16. Ut audivit autem Judas et populus, sermones istos, convenit ecclesia magna cogitare quid facerent fratribus suis, qui in tribulatione erant, et expugnabantur ab eis.

℣ 11. D. Calmet et le P. de Carrières prétendent que ceci n'arriva que l'année suivante, et que l'autre Timothée, dont il est parlé au ℣ 6., avoit été tué avec son frère Chéréas à Gazara quelque temps auparavant. 2 *Mach.* x. 37.

℣ 13. On croit que *Tubin* est le pays de Tob au delà du Jourdain, au nord du pays de Galaad, dont il faisoit partie.

17. Dixitque Judas Simoni fratri suo : Elige tibi viros, et vade, et libera fratres tuos in Galilæa : ego autem et frater meus Jonathas ibimus in Galaaditim.

17. Alors Judas dit à son frère Simon : Prenez des gens avec vous, et allez délivrer vos frères qui sont dans la Galilée ; pour moi et mon frère Jonathas, nous irons en Galaad.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

18. Et reliquit Josephum filium Zachariæ et Azariam duces populi, cum residuo exercitu in Judæa ad custodiam :

18. Il laissa Joseph fils de Zacharie, et Azarias, pour être les chefs du peuple et pour garder la Judée avec le reste des troupes.

19. Et præcepit illis, dicens : Præestote populo huic : et nolite bellum committere adversum gentes, donec revertamur.

19. Et il leur donna cet ordre : Gouvernez ce peuple, et ne combattez point contre les nations, jusqu'à ce que nous soyons revenus.

20. Et partiti sunt Simoni viri tria millia, ut iret in Galilæam : Judæ autem octo millia, in Galaaditim.

20. On donna à Simon trois mille hommes, pour aller en Galilée; et à Judas huit mille, pour aller en Galaad.

21. Et abiit Simon in Galilæam, et commisit prælia multa cum gentibus : et contritæ sunt gentes a facie ejus, et persecutus est eos usque ad portam.

21. Simon étant donc allé dans la Galilée, livra plusieurs fois combat aux nations, qui furent défaites, et s'enfuirent devant lui; et il les poursuivit jusqu'à la porte de Ptolémaïde.

22. Ptolemaidis : et ceciderunt de gentibus fere tria millia virorum, et accepit spolia eorum.

22. Il y en eut près de trois mille de tués ; et il emporta leurs dépouilles.

23. Et assumpsit eos qui erant in Galilæa et in Arbatis, cum uxoribus et natis, et omnibus quæ erant illis,

23. Il prit avec lui ceux *de leurs frères* qui étoient dans la Galilée et dans Arbates, " avec leurs femmes et leurs enfans, et tout ce qui leur appartenoit; et il les emmena en Ju-

✝ 23. On ne connoît en Galilée aucune ville du nom d'*Arbates*. Quelques-uns croient avec assez de vraisemblance que ce mot est pris de l'hébreu *Araboth* qui signifie des plaines ; D. Calmet pense que ce pourroit être la vallée de Jezrahel.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

dée, dans une grande réjouissance.

24. Cependant Judas Machabée et Jonathas son frère ayant passé le Jourdain, marchèrent durant trois jours dans le désert.

25. Et les Nabuthéens, *descendus de Nabajoth fils d'Ismaël*, " vinrent au-devant d'eux; et il les reçurent *avec amitié et* dans un esprit de paix : ils leur racontèrent tout ce qui étoit arrivé à leurs frères en Galaad;

26. Et comment plusieurs d'entre eux avoient été enfermés dans Barasa, " dans Bosor, " dans Alimas, " dans Casphor, " dans Mageth " et dans Carnaïm, " qui étoient toutes de grandes et fortes villes.

27. Ils ajoutèrent qu'on les tenoit encore enfermés dans les autres villes de Galaad, et que leurs ennemis avoient résolu de faire marcher le lendemain leur armée contre ces villes, afin de les prendre, et de les perdre tous en un même jour.

28. Judas marcha aussitôt avec son armée vers le désert de Bosor,

et adduxit in Judæam cum lætitia magna.

24. Et Judas Machabæus et Jonathas frater ejus transierunt Jordanem, et abierunt viam trium dierum per desertum.

25. Et occurrerunt eis Nabuthæi, et susceperunt eos pacifice, et narraverunt eis omnia quæ acciderant fratribus eorum in Galaaditide :

26. Et quia multi ex eis comprehensi sunt in Barasa et Bosor, et in Alimis, et in Casphor, et Mageth, et Carnaim : hæ omnes civitates munitæ et magnæ.

27. Sed et in ceteris civitatibus Galaaditidis tenentur comprehensi, et in crastinum constituerunt admovere exercituum civitatibus his, et comprehendere, et tollere eos in una die.

28. Et convertit Judas, et exercitus ejus,

℣ 25. C'étoient les principaux peuples de l'Arabie-Déserte; leur capitale étoit Pétra.

℣ 26. Gr. Bosorra; peut-être la même que Bosra ville de Moab. *Jer.* XLVIII. 24.

Ibid. Bosor étoit située dans la plaine du désert du partage de Ruben. *Jos.* XX. 8.

Ibid. Alimas est peut-être la même qu'Elim dans le pays de Moab. *Is.* XV. 8.

Ibid. On croit qu'il faudroit lire ici : Casbon, comme il se lit au ℣ 36. Ce pourroit être la même qu'Hésébon qui étoit aussi du pays de Moab. *Is.* XV. 4. On lit ici dans le grec, *Chasphor*, et au ℣ 36., *Chasphon.*

Ibid. Gr. Maked, que quelques-uns croient être Machati au nord de Galaad. *Jos.* XII. 5.

Ibid. Cette ville, nommée ailleurs *Astaroth-Carnaïm*, *Gen.* XIV. 5., étoit sur le torrent de Jaboc dans la tribu de Gad.

viam in desertum Bosor repente, et occupavit civitatem : et occidit omnem masculum in ore gladii, et accepit omnia spolia eorum, et succendit eam igni.

et surprit la ville tout d'un coup : il fit passer tous les mâles au fil de l'épée, et enleva tout le butin qu'il trouva, et y mit le feu.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

29. Et surrexerunt inde nocte, et ibant usque ad munitionem.

29. Ils en sortirent pendant la nuit, et marchèrent jusqu'à la forteresse *de Datheman.* "

30. Et factum est diluculo, cum elevassent oculos suos, ecce populus multus, cujus non erat numerus, portantes scalas et machinas, ut comprehenderent munitionem, et expugnarent eos.

30. Et au point du jour, levant les yeux, ils aperçurent une troupe innombrable de gens qui portoient des échelles et des machines pour se saisir de cette forteresse, et prendre ceux de dedans.

31. Et vidit Judas quia cœpit bellum, et clamor belli ascendit ad cœlum sicut tuba, et clamor magnus de civitate.

31. Judas vit donc que l'attaque étoit déjà commencée, et que le bruit des combattans montoit jusqu'au ciel, comme le son *éclatant* d'une trompette; et qu'il s'élevoit aussi un grand cri de la ville.

32. Et dixit exercitui suo : Pugnate hodie pro fratribus vestris.

32. Alors il dit à son armée : Combattez aujourd'hui pour vos frères.

33. Et venit tribus ordinibus post eos, et exclamaverunt tubis, et clamaverunt in oratione.

33. Et il marcha en trois corps derrière les ennemis : ils firent en même temps retentir les trompettes, et poussèrent des cris *vers Dieu* dans leurs prières.

34. Et cognoverunt castra Timothei, quia Machabæus est, et refugerunt a facie ejus : et percusserunt eos plaga magna, et ceciderunt ex eis in die illa fere octo millia virorum.

34. Les gens de Timothée reconnurent aussitôt que c'étoit Machabée, et ils fuirent devant lui. Judas en fit un grand carnage ; et il en demeura ce jour-là près de huit mille sur la place.

35. Et divertit Judas in Maspha, et expug-

35. Judas alla de là à Maspha *ville située dans les montagnes de Ga-*

℣ 29. Voyez au ℣ 9.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

taad : il la força ; et la prit ; tua tous les mâles, en remporta les dépouilles, et brûla la ville.

navit, et cepit eam : et occidit omnem masculum ejus, et sumpsit spolia ejus, et succendit eam igni.

36. Il se rendit maître ensuite de Casbon, de Mageth, *comme il avoit fait* de Bosor ″ et des autres villes de Galaad.

36. Inde perrexit, et cepit Casbon, et Mageth, et Bosor, et reliquias civitates Galaaditidis.

II. *Machabées*, XII. 20. *et suiv.*

37. Après cela, Timothée rassembla une autre armée, et se campa vis-à-vis de Raphon, ″ au delà du torrent *de Jaboc*.

37. Post hæc autem verba, congregavit Timotheus exercitum alium, et castra posuit contra Raphon trans torrentem.

38. Judas envoya reconnoître cette armée ; et ses gens revinrent lui dire : Toutes les nations qui nous environnent se sont assemblées près de Timothée ; et l'armée qu'elles composent est extraordinairement grande.

38. Et misit Judas speculari exercitum : et renuntiaverunt ei, dicentes : Quia convenerunt ad eum omnes gentes quæ in circuitu nostro sunt, exercitus multus nimis :

39. Ils ont fait venir les Arabes à leur secours : ils sont campés au delà du torrent ; et ils se préparent pour venir vous attaquer. Judas marche aussitôt contre eux.

39. Et Arabas conduxerunt in auxilium sibi, et castra posuerunt trans torrentem, parati ad te venire in prælium. Et abiit Judas obviam illis.

40. Alors Timothée dit aux principaux officiers de son armée : Lorsque Judas sera venu avec ses gens près du torrent, s'il passe vers nous le premier, nous ne pourrons en soutenir le choc, parce qu'il aura tout l'avantage sur nous ;

40. Et ait Timotheus principibus exercitus sui : Cum appropinquaverit Judas et exercitus ejus ad torrentem aquæ : si transierit ad nos prior, non poterimus sustinere eum, quia potens poterit adversum nos.

✝ 36. Il faudroit peut-être lire : de Makeb, de Bosorra *ou Bosra* et des autres, etc. On lit en grec *Chasphon et Makeb*. Voyez au ✝ 26.

✝ 37. C'est peut-être la même que Saphon, qui étoit de ce côté-là. *Jos.* XIII. 27.

41. Si vero timuerit transire, et posuerit castra extra flumen, transfretemus ad eos, et poterimus adversus illum.

41. Mais s'il craint de passer, et qu'il se campe au delà du fleuve, passons à eux, et nous le battrons. Avant l'ère chr. vulg. 165.

42. Ut autem appropinquavit Judas ad torrentem aquæ, statuit scribas populi secus torrentem, et mandavit eis, dicens: Neminem hominum relinqueritis, sed veniant omnes in prælium.

42. Judas étant arrivé au bord du torrent, mit le long de l'eau les scribes *ou les majors* de l'armée, " et il leur dit : Ne laissez demeurer ici aucun homme, mais que tous viennent combattre.

43. Et transfretavit ad illos prior, et omnis populus post eum : et contritæ sunt omnes gentes a facie eorum, et projecerunt arma sua, et fugerunt ad fanum, quod erat in Carnaim.

43. En même temps il passa l'eau le premier, et toute l'armée le suivit; et les ennemis furent tous défaits par eux : ils jetèrent leurs armes, et s'enfuirent dans le temple de Carnaïm.

44. Et occupavit ipsam civitatem, et fanum succendit igni, cum omnibus qui erant in ipso : et oppressa est Carnaim, et non potuit sustinere contra faciem Judæ.

44. Judas prit la ville, et brûla le temple avec tous ceux qui étoient dedans ; et Carnaïm fut réduite à la dernière humiliation, et elle ne put subsister devant Judas.

45. Et congregavit Judas universos Israelitas, qui erant in Galaaditide, a minimo usque ad maximum, et uxores eorum, et natos, et exercitum magnum valde, ut venirent in terram Juda.

45. Alors Judas rassembla tous les Israélites qui étoient en Galaad, depuis le plus grand juqu'au plus petit, avec leurs femmes et leurs enfans : et composa une très-grande armée, pour les emmener dans le pays de Juda.

46. Et venerunt usque Ephron : et hæc civitas magna in ingressu posita, munita

46. Étant arrivés à Ephron, " ils trouvèrent que cette ville, qui est située à l'entrée du pays, étoit grande et extrêmement forte ; et qu'on ne

℣ 42. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois hébreux*, tom. VI.
℣ 46. On ignore la situation précise de cette ville.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

pouvoit se détourner ni à droite ni à gauche, mais qu'il falloit nécessairement passer par le milieu.

valde, et non erat declinare ab ea dextera vel sinistra, sed per mediam iter erat.

47. Ceux qui étoient dans la ville s'y renfermèrent, et en bouchèrent les portes avec des pierres. Judas leur envoya porter d'abord des paroles de paîx,

47. Et incluserunt se qui erant in civitate, et obstruxerunt portas lapidibus : et misit ad eos Judas verbis pacificis,

48. Et leur fit dire : Trouvez bon que nous passions par votre pays, pour aller au nôtre; nul ne vous fera aucun tort : nous passerons sans nous arrêter. Mais ils ne voulurent point lui ouvrir.

48. Dicens : Transeamus per terram vestram, ut eamus in terram nostram, et nemo vobis nocebit : tantum pedibus transibimus. Et nolebant eis aperire.

49. Alors Judas fit publier dans le camp que chacun eût à attaquer la ville par l'endroit où il étoit.

49. Et præcepit Judas prædicare in castris, ut applicarent unusquisque in quo erat loco.

50. Les plus vaillans hommes s'attachèrent donc aux murailles : il donna l'assaut à la ville pendant tout le jour et toute la nuit; et elle fut livrée entre ses mains.

50. Et applicuerunt se viri virtutis : et oppugnavit civitatem illam tota die et tota nocte, et tradita est civitas in manu ejus :

51. Ils firent passer tous les mâles au fil de l'épée : il détruisit Ephron jusqu'aux fondemens, emporta tout le butin qui s'y trouva, et passa à travers toute la ville sur les corps morts.

51. Et peremerunt omnem masculum in ore gladii, et eradicavit eam, et accepit spolia ejus, et transivit per totam civitatem super interfectos.

52. Ils passèrent ensuite le Jourdain dans la grande plaine qui est vis-à-vis de Bethsan *ou Scythopolis* : [y]

52. Et transgressi sunt Jordanem in campo magno contra faciem Bethsan :

53. Et Judas étoit à l'arrière-garde, ralliant les derniers et encourageant le peuple dans tout le chemin, jus-

53. Et erat Judas congregans extremos, et exhortabatur popu-

[y] 52. Cette plaine s'étend jusqu'au-dessous de Jezrahel, et se nomme aussi vallée de Jezrahel.

lum per totam viam, donec venirent in terram Juda.

54. Et ascenderunt in montem Sion cum lætitia et gaudio, et obtulerunt holocausta, quod nemo ex eis cecidisset, donec reverterentur in pace.

55. Et in diebus quibus erat Judas et Jonathas in terra Galaad, et Simon frater ejus in Galilæa contra faciem Ptolemaidis,

56. Audivit Josephus Zachariæ filius, et Azarias princeps virtutis, res bene gestas, et prælia quæ facta sunt,

57. Et dixit : Faciamus et ipsi nobis nomen, et eamus pugnare adversus gentes quæ in circuitu nostro sunt.

58. Et præcepit his qui erant in exercitu suo, et abierunt Jamniam.

59. Et exivit Gorgias de civitate, et viri ejus obviam illis in pugnam.

60. Et fugati sunt Josephus et Azarias usque in fines Judææ: et cediderunt illo die de populo Israel ad duo millia viri, et fac-

qu'à ce qu'ils fussent arrivés au pays de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

54. Ils montèrent sur la montagne de Sion, dans une grande réjouissance; et ils offrirent des holocaustes *en action de graces*, de ce qu'ils étoient revenus en paix sans qu'aucun d'eux eût été tué.

55. Pendant que Judas avec Jonathas étoit au pays de Galaad, et Simon son frère dans la Galilée devant Ptolémaïde,

56. Joseph, fils de Zacharie, et Azarias général des Juifs, apprirent les heureux succès *des autres*, et les combats qui avoient été livrés.

57. Et *Joseph* " dit à *Azarias* : Rendons aussi nous-mêmes notre nom célèbre, et allons combattre contre les nations qui nous environnent.

58. Il donna donc ses ordres à ses troupes; " et elles marchèrent contre Jamnia *dans la tribu de Dan* " *sur la mer Méditerranée.*

59. Gorgias sortit de la ville avec ses gens, et alla au-devant d'eux pour les combattre.

60. Et Joseph et Azarias furent battus, et s'enfuirent jusqu'à la frontière de Judée : il demeura sur la place environ deux mille hommes des Israélites; et la déroute du peuple fut grande,

℣ 57. La construction du texte l'insinue ainsi. On y lit εἶπεν, *dixit*; quelques exemplaires disent εἶπαν, *dixerunt*.

℣ 58. Gr. Ils donnèrent donc leurs ordres à leurs troupes.

Ibid. Ou plutôt, dans le pays des Philistins. *Sup.* IV. 15.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

61. Parce qu'ils n'avoient pas suivi les ordres de Judas et de ses frères, s'imaginant qu'ils signaleroient leur courage.

62. Mais ils n'étoient point de la race de ces hommes par qui le Seigneur a sauvé Israël; *c'est pourquoi Dieu permit leur défaite.*

63. Or, les troupes de Judas ♱ furent en grand honneur dans tout Israël, et parmi tous les peuples où l'on entendit parler de leur nom.

64. Et tout le monde vint au-devant d'eux, avec de grandes acclamations de joie.

65. Judas marcha ensuite avec ses frères, et alla réduire les enfans d'Esaü dans le pays qui est vers le midi. Il prit de force Chébron ♱ avec les villes qui en dépendent, et brûla les murs et les tours qui l'environnoient.

66. Après cela, il décampa, pour aller au pays des étrangers, *c'est-à-dire des Philistins;* ♱ et il parcourut *toute* la Samarie. ♱

67. En ce temps-là, des prêtres furent tués à la guerre, en voulant signaler leur courage, et s'engageant sans ordre dans le combat.

ta est fuga magna in populo :

61. Quia non audierunt Judam, et fratres ejus, existimantes fortiter se facturos.

62. Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israel.

63. Et viri Juda magnificati sunt valde in conspectu omnis Israel, et gentium omnium ubi audiebatur nomen eorum.

64. Et convenerunt ad eos fausta acclamantes.

65. Et exivit Judas et fratres ejus, et expugnabant filios Esau, in terra quæ ad austrum est, et percussit Chebron et filias ejus : et muros ejus, et turres succendit igni in circuitu.

66. Et movit castra ut iret in terram alienigenarum, et perambulabat Samariam.

67. In die illa ceciderunt sacerdotes in bello dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in prælium.

♱ 63. Gr. Or, Judas et ses frères furent en grand honneur, etc.

♱ 65. Il y a lieu de croire que c'est la même qu'Hébron, ville célèbre dans la partie méridionale de Juda.

♱ 66. Voyez au verset 68. et au chap. IV. verset 22.

Ibid. Comme la Samarie paroît trop éloignée des lieux où Judas étoit alors, on soupçonne qu'au lieu de Σαμάρειαν, *Samariam*, il faudroit lire : Μαρισὰν, ou Μαρεισαν, *Maresam* : il traversa Marésa. C'étoit une ville de Juda située au midi, qui conduisoit de l'Idumée chez les Philistins. Voyez au II^e^ livre des Machabées, XII. 35.

68. Et declinavit Judas in Azotum in terram alienigenarum, et diruit aras eorum, et sculptilia deorum ipsorum succendit igni : et cepit spolia civitatum, et reversus est in terram Juda.

68. Et Judas se détourna, *revenant presque sur ses pas*, pour marcher vers Azot, au pays des *mêmes* étrangers : il renversa leurs autels, et brûla les statues de leurs dieux ; il prit le butin qui se trouva dans leurs villes, et revint dans le pays de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

CHAPITRE VI.

Mort d'Antiochus Épiphanes ; son fils Eupator lui succède. Eupator vient en Judée avec une puissante armée. Prise de Bethsura. Les Juifs sont assiégés dans le temple. Paix entre Eupator et les Juifs.

II. *Machabées*, IX.

1. Et rex Antiochus perambulabat superiores regiones, et audivit esse civitatem Elymaidem in Perside nobilissimam, et copiosam in argento et auro :

2. Templumque in ea locuples valde : et illic velamina aurea, et loricæ, et scuta, quæ reliquit Alexander Philippi rex Macedo, qui regnavit primus in Græcia.

3. Et venit, et quærebat capere civitatem, et deprædari eam : et non potuit, quoniam innotuit sermo his qui erant in civitate :

1. Cependant Antiochus parcourant les hautes provinces *qui étoient au delà de l'Euphrate*, apprit qu'Elymaïde, *appelée aussi Persépolis*, [1] étoit une des plus célèbres villes de Perse ; qu'il y avoit une grande quantité d'or et d'argent, 164.

2. Et un temple très-riche, où étoient les voiles d'or, les cuirasses, et les boucliers qu'y avoit laissés Alexandre, roi de Macédoine, fils de Philippe, qui établit le premier la monarchie des Grecs.

3. Il marcha donc vers cette ville, et il s'efforça de la prendre et de la piller ; mais il ne le put, parce que les habitans en avoient été avertis.

℣ 1. Cette ville est ainsi nommée au IIe livre des Machabées, IX. 2. ; mais elle est différente de Persépolis, autre ville de Perse, située sur l'Araxe, et qui avoit été brûlée par Alexandre. Elymaïs étoit située sur l'Eulée.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

4. Ils sortirent contre lui, et le chargèrent; et il s'enfuit, et se retirant avec une grande tristesse, il prit la route de Babylone, *où il n'eut pas le temps d'arriver;*

4. Et insurrexerunt in prælium, et fugit inde, et abiit cum tristitia magna, et reversus est in Babyloniam :

5. *Car* lorsqu'il étoit encore en Perse, il reçut la nouvelle que son armée avoit été défaite dans le pays de Juda,

5. Et venit qui nuntiaret ei in Perside, quia fugata sunt castra quæ erant in terra Juda :

6. Et que Lysias ayant marché contre les Juifs avec une armée très-forte, avoit été mis en fuite; que les armes et les dépouilles qu'ils avoient prises dans son camp après la déroute de ses troupes, les avoient rendus encore plus forts;

6. Et quia abiit Lysias cum virtute forti in primis, et fugatus est a facie Judæorum, et invaluerunt armis, et viribus, et spoliis multis, quæ ceperunt de castris quæ exciderunt :

7. Qu'ils avoient renversé l'idole abominable qu'il avoit fait élever sur l'autel de Jérusalem, et environné leur temple de hautes murailles, comme auparavant, aussi-bien que leur ville de Bethsura.

7. Et quia diruerunt abominationem quam ædificaverat super altare quod erat in Jerusalem, et sanctificationem, sicut prius, circumdederunt muris excelsis, sed et Bethsuram civitatem suam.

8. Le roi ayant appris ces nouvelles, en fut saisi d'étonnement et tout troublé. *Il partit plein de fureur, pour aller exterminer tous les Juifs; mais ayant été frappé par le Seigneur,* " il fut obligé *de s'arrêter à Tabis ville de Perse, et* de se mettre au lit : et il tomba dans la langueur par l'excès de sa tristesse, voyant qu'il étoit arrivé tout le contraire de ce qu'il s'étoit imaginé.

8. Et factum est ut audivit rex sermones istos, expavit, et commotus est valde : et decidit in lectum, et incidit in languorem præ tristitia, quia non factum est ei sicut cogitabat.

9. Il demeura là pendant plusieurs jours, parce que sa tristesse se renouveloit et croissoit de plus en plus, et il crut qu'il alloit mourir.

9. Et erat illic per dies multos, quia renovata est in eo tristitia magna, et arbitratus est se mori.

10. Il appela donc tous ses amis,

10. Et vocavit om-

nes amicos suos, et dixit illis : Recessit somnus ab oculis meis, et concidi, et corrui corde præ sollicitudine :

et leur dit : Le sommeil s'est éloigné de mes yeux; mon cœur est tout abattu; et je me sens défaillir, à cause du grand chagrin dont je suis saisi.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

11. Et dixi in corde meo : In quantam tribulationem deveni, et in quos fluctus tristitiæ, in qua nunc sum, qui jucundus eram, et dilectus in potestate mea ?

11. J'ai dit au fond de mon cœur : A quelle affliction suis-je réduit, et en quel abîme de tristesse me vois-je plongé maintenant, moi qui étois *auparavant si* content et *si* chéri, " au milieu de la puissance qui m'environnoit ?

12. Nunc vero reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem, unde et abstuli omnia spolia aurea, et argentea, quæ erant in ea, et misi auferre habitantes Judæam sine causa.

12. Je me souviens à présent des maux que j'ai faits dans Jérusalem, ayant emporté toutes ses dépouilles en or et en argent, et envoyé exterminer sans sujet ceux qui habitoient dans la Judée.

13. Cognovi ergo quia propterea invenerunt me mala ista : et ecce pereo tristitia magna in terra aliena.

13. Je reconnois donc que c'est pour cela que je suis tombé dans tous ces maux; et l'excès de ma tristesse me fait périr maintenant dans une terre étrangère.

14. Et vocavit Philippum, unum de amicis suis, et præposuit eum super universum regnum suum :

14. Alors il appela Philippe l'un de ses amis, et il l'établit régent sur tout son royaume.

15. Et dedit ei diadema, et stolam suam, et annulum, ut adduceret Antiochum filium suum, et nutriret eum, et regnaret.

15. Il lui mit entre les mains son diadème, sa robe royale, et son anneau, afin qu'il allât *à Antioche* chercher son fils Antiochus *qu'il y avoit laissé, et qui n'avoit encore que neuf ans*, qu'il prît soin de son éducation, et le fît régner *après lui*.

16. Et mortuus est illic Antiochus rex, anno centesimo quadragesimo nono.

16. Le roi Antiochus mourut là, en l'année cent quarante-neuvième *de l'empire des Grecs*.

17. Et cognovit Ly-

17. Lysias, ayant appris la mort du

✝ 11. Gr. autr. si heureux et si content.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

roi, établit roi en sa place Antiochus son fils qu'il avoit nourri tout jeune, et *par une flatterie outrée*, il l'appela Eupator, *c'est-à-dire, fils d'un bon père.*

sias, quoniam mortuus est rex, et constituit regnare Antiochum filium ejus, quem nutrivit adolescentem : et vocavit nomen ejus Eupator.

II. *Machabées*, XIII.

18. Or, ceux qui étoient *en garnison*" dans la forteresse *de Jérusalem*, tenoient investies, et fermoient à Israël toutes les avenues autour du temple ; et ils ne cherchoient qu'à leur faire du mal, et à fortifier le parti des nations.

18. Et hi qui erant in arce, concluserant Israel in circuitu sanctorum : et quærebant eis mala semper, et firmamentum gentium.

19. Judas résolut de les perdre ; et il fit assembler tout le peuple pour les assiéger.

19. Et cogitavit Judas disperdere eos : et convocavit universum populum, ut obsiderent eos.

163.

20. Ainsi s'y étant rendus tous ensemble, ils les assiégèrent en la cent cinquantième année *du règne des Grecs*, et ils firent des instrumens pour jeter des pierres, et d'autres machines de guerre.

20. Et convenerunt simul, et obsederunt eos, anno centesimo quinquagesimo, et fecerunt balistas et machinas.

21. Alors quelques-uns des assiégés sortirent ; et quelques impies des enfans d'Israël s'étant joints à eux,

21. Et exierunt quidam ex eis qui obsidebantur, et adjunxerunt se illis aliqui impii ex Israel,

22. Ils allèrent trouver le *jeune* roi, et lui dirent : Jusqu'à quand différerez-vous de nous faire justice, et de venger nos frères ?

22. Et abierunt ad regem, et dixerunt : Quousque non facis judicium, et vindicas fratres nostros ?

23. Nous nous sommes engagés à servir votre père, à nous conduire selon ses ordres, et à obéir à ses édits.

23. Nos decrevimus servire patri tuo, et ambulare in præceptis ejus, et obsequi edictis ejus.

24. Ceux de notre peuple nous ont pris en aversion pour ce sujet : ils ont tué tous ceux d'entre nous

24. Et filii populi nostri propter hoc alienabant se a nobis : et

† 18. Autr. ceux qui étoient dans la forteresse *de Jérusalem, soit les étrangers qui y étoient en garnison, soit les Juifs apostats qui s'y étoient retirés,* tenoient investies, etc. *Supr.* IV. 2.

quicumque inveniebantur ex nobis, interficiebantur, et hereditates nostræ diripiebantur.

qu'ils ont trouvés, et ils ont pillé nos héritages.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

25. Et non ad nos tantum extenderunt manum, sed et in omnes fines nostros.

25. Ils ont étendu leurs violences, non-seulement sur nous, mais sur tout notre pays.

26. Et ecce applicuerunt hodie ad arcem Jerusalem occupare eam, et munitionem Bethsuram munierunt.

26. Et maintenant ils sont venus attaquer la forteresse de Jérusalem, pour s'en rendre maîtres; et ils ont fortifié Bethsura.

27. Et nisi præveneris eos velocius, majora quam hæc facient, et non poteris obtinere eos.

27. Si vous ne vous hâtez de les prévenir, ils feront encore plus de mal qu'ils n'en ont fait jusqu'à présent, et vous ne pourrez plus les assujettir.

28. Et iratus est rex, ut hæc audivit: et convocavit omnes amicos suos, et principes exercitus sui, et eos qui super equites erant:

28. Le roi ayant entendu tout cela, en fut irrité: il fit venir tous ses amis, les principaux officiers de son armée, et ceux qui commandoient la cavalerie.

29. Sed et de regnis aliis, et de insulis maritimis, venerunt ad eum exercitus conductitii.

29. Des troupes auxiliaires des royaumes étrangers et des pays maritimes, qu'il entretenoit à ses dépens, vinrent encore se joindre aux siennes.

30. Et erat numerus exercitus ejus, centum millia peditum, et viginti millia equitum, et elephanti triginta duo, docti ad prælium.

30. Ainsi son armée étoit composée de cent mille hommes de pied, de vingt mille chevaux, et de trente-deux éléphans dressés au combat.

31. Et venerunt per Idumæam, et applicuerunt ad Bethsuram, et pugnaverunt dies multos, et fecerunt machinas: et exierunt, et succenderunt eas igni, et pugnaverunt viriliter.

31. Ils marchèrent par l'Idumée, et vinrent assiéger Bethsura: ils l'attaquèrent durant plusieurs jours, et ils firent pour cela des machines; mais les assiégés étant sortis, les brûlèrent, et combattirent avec un grand courage.

32. Et recessit Judas

32. Judas, qui étoit parti de de-

Avant l'ère chr. vulg. 163.

vant la forteresse, marcha avec son armée vers Bethzachara, " vis-à-vis du camp du roi.

33. Et le roi s'étant levé avant le jour, fit marcher impétueusement toutes ses troupes sur le chemin de Bethzachara : les armées se préparèrent au combat, et ils sonnèrent des trompettes.

34. Ils montrèrent aux éléphans du jus de raisin et de mûres, " afin de les animer au combat.

35. Ils partagèrent les bêtes par légions ; et mille hommes armés de cottes de mailles et de casques d'airain accompagnoient chaque éléphant ; et cinq cents cavaliers choisis avoient ordre de se tenir toujours près de chaque bête.

36. Ces gens se hâtoient de prévenir en tous lieux les éléphans : " ils alloient partout où chaque éléphant alloit, et ils ne l'abandonnoient jamais.

37. Il y avoit aussi sur chaque bête une forte tour de bois, destinée pour la mettre à couvert, et des machines dessus ; et dans chaque tour, étoient trente-deux des plus vaillans hommes, qui combattoient d'en haut, et un Indien " qui conduisoit la bête.

ab arce, et movit castra ad Bethzacharam contra castra regis.

33. Et surrexit rex ante lucem, et concitavit exercitus in impetum contra viam Bethzacharam : et comparaverunt se exercitus in prælium, et tubis cecinerunt :

34. Et elephantis ostenderunt sanguinem uvæ et mori, ad acuendos eos in prælium :

35. Et diviserunt bestias per legiones : et astiterunt singulis elephantis mille viri in loricis concatenatis, et galeæ æreæ in capitibus eorum : et quingenti equites ordinati unicuique bestiæ electi erant.

36. Hi ante tempus ubicumque erat bestia, ibi erant : et quocumque ibat ibant, et non discedebant ab ea.

37. Sed et turres ligneæ super eos firmæ protegentes super singulas bestias, et super eas machinæ : et super singulas viri virtutis triginta duo, qui pugnabant desuper, et Indus magister bestiæ.

℣ 32. Ce lieu étoit entre Jérusalem et Bethsura.

℣ 34. C'étoit apparemment pour les accoutumer à voir le sang.

℣ 36. Peut-être qu'au lieu de πρὸ καιροῦ, *ante tempus*, il faudroit lire, πρὸς καιρον, *ad tempus*, c'est-à-dire *opportune* : Ces gens se trouvoient à propos et à l'instant partout où étoient les éléphans.

℣ 37. Comme les meilleurs éléphans venoient des Indes, on leur laissoit pour conducteur un homme de cette nation. D'ailleurs l'usage a voulu qu'on nommât *Indien*, celui qui conduisoit les éléphans, de quelque nation qu'il fût.

38. Et residuum equitatum hinc et inde statuit in duas partes, tubis exercitum commovere, et perurgere constipatos in legionibus ejus.

38. Il rangea le reste de la cavalerie sur les deux ailes, pour exciter son armée par le son des trompettes, et pour animer son infanterie serrée dans ses bataillons. ″ Avant l'ère chr. vulg. 163.

39. Et ut refulsit sol in clypeos aureos et æreos, resplenduerunt montes ab eis, et resplenduerunt sicut lampades ignis.

39. Lorsque le soleil eut frappé de ses rayons les boucliers d'or et d'airain, il en rejaillit un éclat sur les montagnes d'alentour, qui brillèrent comme des lampes ardentes.

40. Et distincta est pars exercitus regis per montes excelsos, et alia per loca humilia : et ibant caute et ordinate.

40. Une partie de l'armée du roi alloit le long des hautes montagnes, et l'autre marchoit dans la plaine ; et ils marchoient avec précaution et avec ordre.

41. Et commovebantur omnes inhabitantes terram a voce multitudinis, et incessu turbæ, et collisione armorum : erat enim exercitus magnus valde, et fortis.

41. Tous les habitans des environs étoient épouvantés des cris de cette multitude *de soldats*, du bruit de leur marche, et du fracas de leurs armes, qui se touchoient ; parce que l'armée étoit très-grande et très-forte.

42. Et appropiavit Judas, et exercitus ejus in prælium : et ceciderunt de exercitu regis sexcenti viri.

42. Et Judas s'avança avec son armée pour combattre les ennemis ; et six cents hommes de l'armée du roi furent taillés en pièces.

43. Et vidit Eleazar, filius Saura, unam de bestiis loricatam lóricis regis : et erat eminens super ceteras bestias : et visum est ei quod in ea esset rex.

43. Alors Éléazar, fils de Saura, ″ voyant un des éléphans tout encuirassé et tout couvert des armes du roi, ″ et qui étoit plus grand que tous les autres, crut que le roi même étoit dessus.

44. Et dedit se

44. Et il exposa sa vie pour déli-

✞ 38. Gr. autr. Il rangea le reste de la cavalerie aux deux côtés de l'infanterie pour l'animer et la tenir serrée dans ses bataillons. Le grec ne parle pas des trompettes ; et il paroît que l'infanterie devoit en avoir de même que la cavalerie.

✞ 43. Gr. autr. Eléazar *surnommé* Savara. C'est le même qu'Eléazar surnommé Abaron ou Avaron, qui étoit fils de Mathathias. *Supr.* II. 5.

Ibid. Autr. caparaçonné comme s'il eût porté le roi.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

vrer son peuple, et pour s'acquérir un nom immortel;

ut liberaret populum suum, et acquireret sibi nomen æternum;

45. Car il courut hardiment au milieu de la légion, tuant à droite et à gauche, et faisant tomber tout ce qui se présentoit devant lui.

45. Et cucurrit ad eam audacter in medio legionis, interficiens a dextris et a sinistris, et cadebant ab eo huc atque illuc.

46. Et étant allé se mettre sous le ventre de l'éléphant, *pour le percer plus aisément*, " il le tua et le fit tomber par terre; et Eléazar, sur qui il tomba, mourut sous lui.

46. Et ivit sub pedes elephantis, et supposuit se ei, et occidit eum: et cecidit in terram super ipsum, et mortuus est illic.

47. Mais les Juifs voyant les grandes troupes du roi, et l'impétuosité de son armée, se retirèrent du combat, *pour aller s'enfermer dans le temple qui étoit le seul lieu de Jérusalem qui fût fortifié, le reste de la ville étant ruiné.*

47. Et videntes virtutem regis, et impetum exercitus ejus, diverterunt se ab eis.

48. En même temps *une grande partie de* l'armée du roi marcha contre eux vers Jérusalem, et elle vint en Judée, et campa près du mont de Sion, *l'autre partie étant restée au siége de Bethsura.*

48. Castra autem regis ascenderunt contra eos in Jerusalem, et applicuerunt castra regis ad Judæam et montem Sion.

49. *Cependant* le roi écouta les propositions de paix que lui firent faire ceux qui étoient dans Bethsura, et ils sortirent de la ville n'ayant plus de vivres, parce que c'étoit l'année du sabbat *et du repos* de la terre.

49. Et fecit pacem cum his qui erant in Bethsura: et exierunt de civitate, quia non erant eis ibi alimenta conclusis, quia sabbata erant terræ.

50. Ainsi le roi prit Bethsura, et y mit garnison pour la garder.

50. Et comprehendit rex Bethsuram: et constituit illic custodiam servare eam.

51. Il fit ensuite marcher *toutes* ses troupes vers le lieu saint, " où il demeura long-temps: il y dressa divers instrumens de guerre, et plusieurs machines pour lancer des

51. Et convertit castra ad locum sanctificationis dies multos: et statuit illic balistas, et machinas, et ignis

✝ 46. Le ventre de cet animal est l'endroit où il a la peau la plus tendre.
✝ 51. C'est-à-dire, vers le temple.

jácula, et tormenta ad lapides jactandos, et spicula, et scorpios ad mittendas sagittas, et fundibula.

feux, pour jeter des pierres et des dards, des arbalètes pour lancer des flèches, et des frondes.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

52. Fecerunt autem et ipsi machinas adversus machinas eorum, et pugnaverunt dies multos.

52. Les assiégés firent aussi des machines contre leurs machines, et ils combattirent durant plusieurs jours.

53. Escæ autem non erant in civitate, eo quod septimus annus esset : et qui remanserant in Judæa de gentibus, consumpserant reliquias eorum, quæ repositæ fuerant.

53. Mais il n'y avoit point de vivres dans la ville, parce que c'étoit la septième année, et que ceux d'entre les nations qui étoient demeurés dans la Judée avoient consommé les restes de ce qu'on avoit mis en réserve.

54. Et remanserunt in sanctis viri pauci, quoniam obtinuerat eos fames : et dispersi sunt unusquisque in locum suum.

54. Il ne demeura donc que peu de gens pour la garde des lieux saints, parce qu'étant pressés par la famine, chacun s'en retourna chez soi.

55. Et audivit Lysias, quod Philippus, quem constituerat rex Antiochus, cum adhuc viveret, ut nutriret Antiochum filium suum, et regnaret,

55. Cependant Lysias apprit que Philippe, qui avoit été choisi par le roi Antiochus, lorsqu'il vivoit encore, pour élever Antiochus son fils, et pour le faire régner *en sa place*,

56. Reversus esset a Perside et Media, et exercitus qui abierat cum ipso, et quia quærebat suscipere regni negotia :

56. Étoit revenu de Perse et de la Médie avec l'armée qui l'y avoit accompagné, et qu'il se préparoit à prendre le gouvernement des affaires du royaume.

57. Festinavit ire, et dicere ad regem, et duces exercitus : Deficimus quotidie, et esca nobis modica est, et locus quem obside-

57. Il se hâta donc ℣ d'aller dire au roi et aux généraux de l'armée : Nous nous consumons ici tous les jours ; nous avons très-peu de vivres ; la place que nous assiégeons est bien fortifiée, et nous sommes

℣ 57. Le grec exprime la conjonction *et* qui paroît manquer ici dans la Vulgate

Avant l'ère chr. vulg. 163.

obligés de mettre ordre aux affaires du royaume.

58. Composons donc avec ces gens-ci, " faisons la paix avec eux, et avec toute leur nation;

59. Et permettons-leur de vivre selon leurs lois comme auparavant; car c'a été le mépris que nous avons fait de leurs lois " qui les a si fort animés, et qui leur a fait faire tout ce qu'ils ont fait jusqu'à présent.

60. Cette proposition plut au roi et à ses principaux officiers : il envoya aussitôt traiter de la paix avec les Juifs, qui l'acceptèrent.

61. Et le roi et ses officiers l'ayant confirmée avec serment, ceux qui défendoient la forteresse *du temple*, se retirèrent.

62. Alors le roi entra sur la montagne de Sion, et en vit les fortifications, et il viola aussitôt le serment qu'il avoit fait, car il commanda qu'on abattît tous les murs qui l'environnoient

63. Il partit ensuite en grande diligence, et retourna à Antioche, où il trouva que Philippe s'étoit rendu maître de la ville. Et après avoir combattu contre lui, il la reprit, *et le fit mourir*.

mus, est munitus, et incumbit nobis ordinare de regno.

58. Nunc itaque demus dextras hominibus istis, et faciamus cum illis pacem, et cum omni gente eorum :

59. Et constituamus illis ut ambulent in legitimis suis sicut prius. Propter legitima enim ipsorum, quæ despeximus, irati sunt, et fecerunt omnia hæc.

60. Et placuit sermo in conspectu regis et principum : et misit ad eos pacem facere, et receperunt illam.

61. Et juravit illis rex, et principes : et exierunt de munitione.

62. Et intravit rex montem Sion, et vidit munitionem loci : et rupit citius juramentum quod juravit, et mandavit destruere murum in gyro.

63. Et discessit festinanter, et reversus est Antiochiam, et invenit Philippum dominantem civitati : et pugnavit adversus eum, et occupavit civitatem.

✱ 58. Litt. donnons la main droite à ces gens-ci. La plupart des Orientaux n'avoient point de marques plus assurées de leurs promesses, que de donner la main droite.

✱ 59. Gr. autr. Le dessein que nous avions d'abolir leurs lois.

CHAPITRE VII.

Démétrius, fils de Séleucus, vient en Syrie, et fait mourir Antiochus Eupator et Lysias. Il envoie en Judée Bacchides pour établir grand-prêtre l'impie Alcimo. Bacchides tâche en vain de surprendre Judas; il se retire. Nicanor est envoyé contre Judas; il est tué, et son armée entièrement défaite.

II. *Machabées*, XIV.

1. Anno centesimo quinquagesimo primo, exiit Demetrius Seleuci filius ab urbe Roma, et ascendit cum paucis viris in civitatem maritimam, et regnavit illic.

1. En la cent cinquante-unième année *du règne des Grecs*, Démétrius, fils de Séleucus, étant sorti *secrètement* de la ville de Rome, *où il étoit toujours demeuré en otage*, vint avec peu de gens dans une ville *de Syrie, nommée Tripoli, " qui étoit située* sur la côte de la mer *Méditerranée*, et il commença d'y régner. Avant l'ère chr. vulg. 162.

2. Et factum est, ut ingressus est domum regni patrum suorum, comprehendit exercitus Antiochum et Lysiam, ut adducerent eos ad eum.

2. Et lorsqu'il fut entré dans la *ville d'Antioche, qui étoit la* maison *et le siége* du royaume de ses pères, l'armée se saisit d'Antiochus et de Lysias, pour les amener à Démétrius.

3. Et res ei innotuit, et ait: Nolite mihi ostendere faciem eorum.

3. Lorsqu'il en fut averti, il leur dit: Ne me faites point voir leur visage; *mais faites-les mourir.*

4. Et occidit eos exercitus: et sedit Demetrius super sedem regni sui.

4. Ils furent donc tués par l'armée; et Démétrius s'assit sur le trône de son royaume.

5. Et venerunt ad eum viri iniqui et impii ex Israel: et Alcimus dux eorum, qui volebat fieri sacerdos.

5. Alors des hommes d'Israël méchans et impies vinrent le trouver, ayant à leur tête Alcime qui aspiroit à être établi *grand*-prêtre *par Démétrius, comme il l'avoit été injustement par Eupator."*

✞ 1. Cette ville est nommée au II^e^ livre des Machabées, XIV. 1.

✞ 5. Ou plutôt, qui imploroit le secours de Démétrius pour être mis en possession de la souveraine sacrificature qui lui avoit été injustement déférée par Eupator. Voyez la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, tom. VI.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

6. Et ils accusèrent le peuple devant le roi en *lui* disant : Judas et ses frères ont fait périr tous *ceux d'entre les Juifs qui sont* vos amis; et il nous a nous-mêmes chassés de notre pays.

6. Et accusaverunt populum apud regem, dicentes: Perdidit Judas, et fratres ejus, omnes amicos tuos, et nos dispersit de terra nostra.

7. Envoyez donc maintenant un homme dont vous soyez assuré, afin qu'il reconnoisse tous les maux qu'il nous a fait souffrir, et aux provinces qui appartiennent au roi, et qu'il punisse tous ses amis, et tous ceux qui le soutiennent.

7. Nunc ergo mitte virum, cui credis, ut eat, et videat exterminium omne quod fecit nobis, et regionibus regis: et puniat omnes amicos ejus, et adjutores eorum.

8. Et le roi choisit d'entre ses amis Bacchides qui commandoit dans son royaume au delà du grand fleuve *de l'Euphrate*, et qui lui étoit fidèle.

8. Et elegit rex ex amicis suis Bacchidem, qui dominabatur trans flumen magnum in regno, et fidelem regi: et misit eum,

9. Il l'envoya reconnoître tous les maux qu'avoit faits Judas; et il établit *grand*-prêtre l'impie Alcime, " et lui ordonna de punir les enfans d'Israël.

9. Ut videret exterminium quod fecit Judas: sed et Alcimum impium constituit in sacerdotium, et mandavit ei facere ultionem in filios Israel.

10. Ils vinrent donc en diligence avec une grande armée dans le pays de Juda; et ils députèrent vers Judas et vers ses frères, pour leur faire des propositions de paix, dans le dessein de les surprendre.

10. Et surrexerunt, et venerunt cum exercitu magno in terram Juda, et miserunt nuntios, et locuti sunt ad Judam, et ad fratres ejus, verbis pacificis in dolo.

11. Mais ils n'eurent aucun égard à leurs paroles, voyant qu'ils étoient venus avec une puissante armée.

11. Et non intenderunt sermonibus eorum: viderunt enim quia venerunt cum exercitu magno.

12. Cependant les docteurs de la loi " s'étant assemblés, vinrent trou-

12. Et convenerunt ad Alcimum et Bacchi-

℣ 9. C'est-à-dire, il confirma dans la sacrificature.

℣ 12. Autr. les scribes *ou principaux officiers de la nation. Supr.* v. 42. Entre les officiers du peuple hébreu, il y en avoit qui étoient nommés *scribes* ou *secrétaires*, soit parce qu'ils écrivoient les ordres du prince ou

dem congregatio scribarum, requirere quæ justa sunt :

13. Et primi, Assidæi qui erant in filiis Israel, et exquirebant ab eis pacem.

14. Dixerunt enim : Homo sacerdos de semine Aaron venit, non decipiet nos.

15. Et locutus est cum eis verba pacifica : et juravit illis, dicens : Non inferemus vobis malum, neque amicis vestris.

16. Et crediderunt ei : et comprehendit ex eis sexaginta viros, et occidit eos in una die, secundum verbum quod scriptum est :

17. Carnes sanctorum tuorum, et sanguinem ipsorum effuderunt in circuitu Jerusalem, et non erat qui sepeliret.

18. Et incubuit timor et tremor in omnem populum : quia dixerunt : Non est veritas et judicium in eis, transgressi sunt enim constitutum, et jusjurandum quod juraverunt.

ver Alcime et Bacchides, pour leur faire des propositions très-justes. Avant l'ère chr. vulg. 162.

13. Ceux d'entre les enfans d'Israël qu'on appeloit Assidéens, " étoient les premiers de cette assemblée, et ils vouloient leur demander la paix ;

14. Car ils disoient : C est un prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous ; il ne nous trompera pas.

15. Alcime leur répondit comme un homme qui n'auroit eu que des pensées de paix, et leur dit avec serment : Nous ne vous ferons aucun mal, ni à vous, ni à vos amis.

16. Ils le crurent ; mais il en fit arrêter soixante d'entre eux, qu'il fit mourir tous en un même jour, selon cette parole de l'Ecriture : "

17. Ils ont fait tomber les corps de vos saints ; " et ils ont répandu leur sang autour de Jérusalem, sans que personne les ensevelît. *Ps.* LXXVIII. 2. 3.

18. Et tout le peuple fut saisi de crainte et de frayeur, et ils se disoient les uns aux autres : Il n'y a ni vérité ni justice parmi eux, car ils ont violé la parole qu'ils avoient donnée, et le serment qu'ils avoient fait.

de ses généraux, soit parce qu'ils tenoient les registres du peuple ou de l'armée.

℣ 13. Voyez au chap. II. ℣ 42.

℣ 16. On lit dans le grec, ὃν ἔγραψε, *quod scripsit*, pour ὃς ἐγράφθη, *quod scriptum est*.

℣ 17. Dans le texte du psaume LXXVIII. d'où est tirée cette parole, l'expression de l'hébreu est relative au nom des *Assidéens*, comme si nous disions en notre langue : Ils ont fait tomber les corps de vos Assidéens.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

19. Bacchides étant parti de Jérusalem, alla camper près de Bethzécha *dans la demi-tribu de Manassé en-de-çà du Jourdain;* " et il envoya prendre plusieurs de ceux qui avoient quitté son parti; et il tua quelques-uns du peuple, qu'il fit jeter dans un grand puits.

19. Et movit Bacchides castra ab Jerusalem, et applicuit in Bethzecha: et misit, et comprehendit multos ex eis qui a se effugerant, et quosdam de populo mactavit, et in puteum magnum projecit.

20. Après cela, il remit *toute* la province entre les mains d'Alcime, à qui il laissa des troupes pour le soutenir; et il retourna trouver le roi.

20. Et commisit regionem Alcimo, et reliquit cum eo auxilium in adjutorium ipsi. Et abiit Bacchides ad regem:

21. Cependant Alcime faisoit tous ses efforts " pour s'affermir dans la principauté du sacerdoce.

21. Et satis agebat Alcimus pro principatu sacerdotii sui.

22. Et tous ceux qui troubloient le peuple s'étant assemblés près de lui, se rendirent maîtres du pays de Juda, et firent un grand carnage dans Israël.

22. Et convenerunt ad eum omnes qui perturbabant populum suum, et obtinuerunt terram Juda, et fecerunt plagam magnam in Israel.

23. Judas considérant que tous les maux qu'Alcime et ceux qui étoient avec lui, avoient faits aux enfans d'Israël, étoient beaucoup plus grands que tout ce que les nations leur avoient fait,

23. Et vidit Judas omnia mala quæ fecit Alcimus, et qui cum eo erant, filiis Israel, multo plus quam gentes.

24. Alla de tous côtés dans la Judée, et punit les déserteurs de son parti; et depuis ce temps-là, il ne firent plus de courses dans le pays.

24. Et exiit in omnes fines Judææ in circuitu, et fecit vindictam in viros desertores, et cessaverunt ultra exire in regionem.

25. Mais lorsqu'Alcime eut reconnu que Judas et ses gens étoient les plus forts, et qu'il eut senti qu'il ne pouvoit leur résister, il retourna

25. Vidit autem Alcimus quod prævaluit Judas, et qui cum eo erant: et cognovit quia

† 19. On connoît une ville de Bethsetta vers la vallée de Jezrahel. *Judic.* VII. 23. Bacchides reprenoit ainsi le chemin de la Syrie.

† 21. On lit dans la Vulgate, *satis agebat*, vraisemblablement pour *satagebat*. c'est le sens du grec.

non potest sustinere eos, et regressus est ad regem, et accusavit eos multis criminibus.

vers le roi, et les accusa de plusieurs crimes.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

26. Et misit rex Nicanorem, unum ex principibus suis nobilioribus, qui erat inimicitias exercens contra Israel, et mandavit ei evertere populum.

26. Alors le roi envoya Nicanor, l'un des principaux seigneurs de sa cour qui étoit un des plus grands ennemis d'Israël, et lui commanda de perdre ce peuple.

2. *Mach.* xiv. 12.

27. Et venit Nicanor in Jerusalem cum exercitu magno, et misit ad Judam et ad fratres ejus verbis pacificis cum dolo,

27. Nicanor vint donc à Jérusalem avec une grande armée; et il députa vers Judas et ses frères pour les surprendre, sous prétexte de traiter de la paix avec eux.

28. Dicens: Non sit pugna inter me et vos: veniam cum viris paucis, ut videam facies vestras cum pace.

28. Il leur fit dire: Qu'il n'y ait point de guerre entre vous et moi; je viendrai avec peu de gens pour vous voir, et pour vous parler de paix.

29. Et venit ad Judam, et salutaverunt se invicem pacifice: et hostes parati erant rapere Judam.

29. Il vint ensuite trouver Judas, et ils se saluèrent comme amis, *et le furent en effet durant quelque temps. " Mais Nicanor ayant su que cette amitié le rendoit suspect au roi son maître, changea bientôt de sentiment;* et les ennemis se préparoient, *par son ordre,* à se saisir de Judas.

30. Et innotuit sermo Judæ, quoniam cum dolo venerat ad eum: et conterritus est ab eo, et amplius noluit videre faciem ejus.

30. Mais Judas reconnut qu'il étoit venu à lui pour le surprendre: et ayant eu peur de lui, il ne voulut plus le voir.

31. Et cognovit Nicanor quoniam denudatum est consilium

31. Nicanor voyant que son dessein étoit découvert, marcha contre Judas, pour le combattre près de

℣ 29. Voyez au IIe livre des Machabées, XIV. 23. et suiv.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

Capharsalama; " *mais il fut lui-même battu;*

32. Et il y eut près de cinq mille hommes de l'armée de Nicanor qui demeurèrent sur la place; et le reste s'enfuit dans la ville de David. "

33. Après cela, Nicanor monta sur la montagne de Sion; et quelques-uns des prêtres vinrent le saluer avec un esprit de paix, et lui montrèrent les holocaustes qui s'offroient pour le roi.

34. Mais il les méprisa, en les raillant; il les traita comme des personnes profanes, et leur parla avec grand orgueil.

35. Il leur dit en colère, et en jurant : Si on ne me livre entre les mains Judas avec son armée, aussitôt que je serai revenu victorieux, je brûlerai ce temple. Et il s'en alla plein de fureur.

36. Alors les prêtres étant entrés, se présentèrent devant l'autel et devant le temple; et ils dirent en pleurant :

37. Seigneur, vous avez choisi cette maison, afin que votre nom y fût invoqué, et qu'elle fût une maison d'oraison et de prière pour votre peuple.

38. Faites éclater votre vengeance contre cet homme et contre ses troupes; et qu'ils tombent sous *le tran-*

ejus : et exivit obviam Judæ in pugnam juxta Capharsalama.

32. Et ceciderunt de Nicanoris exercitu fere quinque millia viri, et fugerunt in civitatem David.

33. Et post hæc verba ascendit Nicanor in montem Sion : et exierunt de sacerdotibus populi salutare eum in pace, et demonstrare ei holocautomata quæ offerebantur pro rege.

34. Et irridens sprevit eos, et polluit : et locutus est superbe,

35. Et juravit cum ira, dicens : Nisi traditus fuerit Judas et exercitus ejus in manus meas, continuo cum regressus fuero in pace, succendam domum istam. Et exiit cum ira magna.

36. Et intraverunt sacerdotes, et steterunt ante faciem altaris et templi, et flentes dixerunt :

37. Tu, Domine, elegisti domum istam ad invocandum nomen tuum in ea, ut esset domus orationis et obsecrationis populo tuo:

38. Fac vindictam in homine isto, et exercitu ejus, et ca-

✝ 31. On ignore la situation précise de ce lieu : il paroît qu'il devoit être près de Jérusalem.

✝ 32. C'est-à-dire, dans la citadelle de Jérusalem.

dant in gladio : memento blasphemias eorum, et ne dederis eis ut permaneant.

chant de l'épée : souvenez-vous de leurs blasphèmes, et ne permettez pas qu'ils subsistent *long-temps sur la terre.*

Avant l'ère chr. vulg. 162.

II. *Machabées*, XV.

39. Et exiit Nicanor ab Jerusalem, et castra applicuit ad Bethoron : et occurrit illi exercitus Syriæ.

39. Nicanor étant parti de Jérusalem, vint camper près de Béthoron, " où l'armée de Syrie vint le joindre.

40. Et Judas applicuit in Adarsa, cum tribus millibus viris : et oravit Judas, et dixit :

40. Et Judas alla camper près d'Adarsa, " avec trois mille hommes, et fit sa prière en ces termes :

41. Qui missi erant a rege Sennacherib, Domine, quia blasphemaverunt te, exiit angelus, et percussit ex eis centum octoginta quinque millia :

41. Seigneur, lorsque ceux qui avoient été envoyés par le roi Sennachérib vous blasphémèrent, un ange vint, qui leur tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes.

4. *Reg.* 35. *Tob.* I. 21. *Eccli.* XLVIII 24. *Isa.* XXXVII. 36. 2. *Mach.* VIII. 19.

42. Sic contere exercitum istum in conspectu nostro hodie, et sciant ceteri quia male locutus est super sancta tua : et judica illum secundum malitiam illius.

42. Exterminez de même aujourd'hui cette armée devant nous, afin que *tous* les autres sachent que Nicanor a déshonoré par ses blasphèmes votre maison sainte ; et jugez-le selon sa malice.

43. Et commiserunt exercitus prælium tertia decima die mensis Adar : et contrita sunt castra Nicanoris, et cecidit ipse primus in prælio.

43. La bataille fut donc livrée le treizième jour du mois d'Adar ; " et l'armée de Nicanor fut défaite, et lui tué le premier dans le combat.

44. Ut autem vidit exercitus ejus quia cecidisset Nicanor, pro-

44. Ses troupes voyant que leur général étoit mort, jetèrent leurs armes, et prirent la fuite ;

✝ 39. Voyez au chap. III. ✝ 16.

✝ 40. C'est apparemment la même qu'Adazer nommée au ✝ 45. Cette ville étoit dans la tribu d'Ephraïm.

✝ 43. Le mois d'Adar est le douzième de l'année sainte, et le sixième de l'année civile. Il répond en partie à nos mois de février et de mars.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

45. Et les gens de Judas les poursuivirent une journée de chemin, depuis Adazer, jusqu'à l'entrée de Gazara; " et ils sonnèrent des trompettes derrière eux, pour avertir tout le monde *de leur victoire.* "

46. Et les peuples de tous les villages de la Judée, qui étoient aux environs, les chargèrent avec une grande vigueur; et revenant attaquer de front ceux qui étoient demeurés derrière, ils les taillèrent tous en pièces, en sorte qu'il n'en échappa pas un seul.

47. Ils s'enrichirent ensuite de leurs dépouilles; ils coupèrent la tête de Nicanor, et sa main droite qu'il avoit étendue insolemment; et les ayant apportées, ils les suspendirent à la vue de Jérusalem. "

48. Le peuple ressentit une grande joie; et ils passèrent ce jour-là dans une réjouissance publique.

49. On ordonna que ce même jour seroit célébré tous les ans comme une fête, le treizième du mois d'Adar.

50. Et le pays de Juda demeura en repos pendant peu de jours.

jecerunt arma sua, et fugerunt.

45. Et persecuti sunt eos viam unius diei, ab Adazer usque-quo veniatur in Gazara: et tubis cecinerunt post eos cum significationibus.

46. Et exierunt de omnibus castellis Judææ in circuitu, et ventilabant eos cornibus, et convertebantur iterum ad eos, et ceciderunt omnes gladio, et non est relictus ex eis nec unus.

47. Et acceperunt spolia eorum in prædam: et caput Nicanoris amputaverunt, et dexteram ejus, quam extenderat superbe, et attulerunt, et suspenderunt contra Jerusalem.

48. Et lætatus est populus valde, et egerunt diem illam in lætitia magna.

49. Et constituit agi omnibus annis diem istam, tertia decima die mensis Adar.

50. Et siluit terra Juda dies paucos.

℣ 45. On connoît Gazara ou Gadara près d'Azoth. Voyez au chap. XIV. 34.

Ibid. Gr. litt. ils sonnèrent après eux avec les trompettes dont on donne le signal.

℣ 47. Sa main fut suspendue vis-à-vis du temple, et sa tête fut attaché au haut de la forteresse. 2. *Mach.* XV. 33. 35.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

CHAPITRE VIII.

Le nom des Romains vient à la connoissance de Judas Machabée. Il envoie des ambassadeurs à Rome pour faire alliance avec eux. Formule et conditions de cette alliance.

1. Et audivit Judas nomen Romanorum, quia sunt potentes viribus, et acquiescunt ad omnia quæ postulantur ab eis : et quicumque accesserunt ad eos, statuerunt cum eis amicitias, et quia sunt potentes viribus.

2. Et audierunt prælia eorum, et virtutes bonas quas fecerunt in Galatia, quia obtinuerunt eos, et duxerunt sub tributum :

3. Et quanta fecerunt in regione Hispaniæ, et quod in potestatem redegerunt metalla argenti et auri, quæ illic sunt, et possederunt omnem locum consilio suo, et patientia :

4. Locaque quæ longe erant valde ab

1. Le nom des Romains fut alors connu de Judas : il sut qu'ils étoient puissans, qu'ils étoient toujours prêts à accorder toutes les demandes qu'on leur faisoit, " qu'ils avoient fait amitié avec tous ceux qui étoient venus se joindre à eux, et que leur puissance étoit fort grande. "

2. Il avoit aussi entendu parler des combats qu'ils avoient livrés, et des grandes actions qu'ils avoient faites dans la Galatie, " et comment ils s'étoient rendus maîtres de ces peuples, et les avoient assujettis à payer tribut.

3. Il avoit encore appris tout ce qu'ils avoient fait dans l'Espagne, de quelle manière ils avoient réduit en leur puissance les mines d'argent et d'or, qui sont en ce pays, et avoient conquis toutes ces provinces par leur conseil et leur patience ;

4. Qu'ils s'étoient assujetti des pays très-éloignés d'eux ; qu'ils

✝ 1. On lit dans le grec, προστιθεμένοις, *qui se adjungunt*, au lieu de προτιθεμένοις, *quæ proponuntur*.

Ibid. Ces derniers mots, *et quia sunt potentes viribus*, dans le grec comme dans le latin, sont une répétition de ce qui vient d'être dit dans ce même verset ; ce qui donne lieu de présumer que cette répétition est une pure méprise de copiste.

✝ 2. Le nom de *Galatia* en grec se prend également pour la Galatie et pour la Gaule : les uns expliquent ceci d'une partie de la Galatie qui étoit alors soumise aux Romains ; d'autres l'entendent des Gaulois de la Gaule Narbonnoise, qui étoient alors tributaires des Romains.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

avoient vaincu des rois qui étoient venus les attaquer de l'extrémité du monde, et avoient fait un grand carnage de leurs armées; et que les autres leur payoient tribut tous les ans;

eis, et reges qui supervenerant eis ab extremis terræ, contriverunt, et percusserunt eos plaga magna: ceteri autem dant eis tributum omnibus annis:

5. Qu'ils avoient vaincu Philippe, et Persée, roi des Céthéens *et des Macédoniens*, " et les autres qui avoient pris les armes contre eux; et qu'ils s'étoient rendus maîtres de leurs pays;

5. Et Philippum et Persen Ceteorum regem, et ceteros qui adversum eos arma tulerant, contriverunt in bello, et obtinuerunt eos:

6. Qu'Antiochus-le-Grand, roi d'Asie, les ayant attaqués avec une puissante armée, avec cent vingt éléphans, et beaucoup de cavalerie et de chariots, ils l'avoient défait entièrement;

6. Et Antiochum magnum regem Asiæ, qui eis pugnam intulerat, habens centum viginti elephantos, et equitatum, et currus, et exercitum magnum valde, contritum ab eis:

7. Qu'ils l'avoient pris vif, et l'avoient obligé, lui et les rois ses successeurs, de payer un grand tribut, et de leur donner des otages, et tout ce dont ils étoient convenus;"

7. Et quia ceperunt eum vivum, et statuerunt ei ut daret ipse, et qui regnarent post ipsum, tributum magnum, et daret obsides, et constitutum:

8. Savoir, le pays des Indiens, des Mèdes, et des Lydiens, " les plus belles de leurs provinces, qu'ils avoient ensuite données au roi Eumène;

8. Et regionem Indorum, et Medos, et Lydos, de optimis regionibus eorum: et acceptas eas ab eis, dederunt Eumeni regi:

9. Que ceux de la Grèce ayant

9. Et quia qui erant

✝ 5. Voyez au chap. 1er. ✝ 1. Philippe et Persée son fils régnèrent successivement en Macédoine.

✝ 7. Gr. autr. et *d'observer* le partage *ou la distraction dont on étoit convenu*; c'est-à-dire, d'abandonner les pays nommés au ✝ suiv.

✝ 8. Quelques interprètes conjecturent qu'il faudroit lire: des Ioniens, des Mysiens et des Lydiens. Car les Romains n'avoient alors aucun pouvoir sur la Médie; et il ne paroît pas que leur pouvoir ait jamais été étendu jusqu'aux Indes.

apud Helladam, voluerunt ire, et tollere eos : et innotuit sermo his :

voulu marcher contre eux pour les perdre, ils en furent avertis, " Avant l'ère chr. vulg. 162.

10. Et miserunt ad eos ducem unum, et pugnaverunt contra illos, et ceciderunt ex eis multi : et captivas duxerunt uxores eorum, et filios, et diripuerunt eos, et terram eorum possederunt, et destruxerunt muros eorum, et in servitutem illos redegerunt usque in hunc diem :

10. Et qu'ils avoient envoyé contre eux un de leurs généraux ; qu'ils les combattirent, et en tuèrent un grand nombre ; qu'ils emmenèrent leurs femmes captives avec leurs enfans, pillèrent et assujettirent leur pays, détruisirent les murailles de leurs villes, et les réduisirent en servitude, comme ils sont encore aujourd'hui ;

11. Et residua regna, et insulas quæ aliquando restiterant illis, exterminaverunt, et in potestatem redegerunt :

11. Qu'ils avoient ruiné et soumis à leur empire les autres royaumes, et *toutes* les îles qui leur avoient résisté ;

12. Cum amicis autem suis, et qui in ipsis requiem habebant, conservaverunt amicitiam, et obtinuerunt regna quæ erant proxima, et quæ erant longe, quia quicumque audiebant nomen eorum, timebant eos :

12. Mais qu'ils conservoient avec soin les alliances qu'ils avoient faites avec leurs amis, et avec ceux qui s'étoient donnés à eux ; que les royaumes, soit voisins ou éloignés, leur avoient été assujettis, parce qu'ils étoient redoutés de tous ceux qui entendoient seulement prononcer leur nom ;

13. Quibus vero vellent auxilio esse ut regnarent, regnabant : quos autem vellent, regno deturbabant : et exaltati sunt valde :

13. Qu'ils faisoient régner tous ceux à qui ils vouloient assurer le royaume ; qu'au contraire, ils le faisoient perdre à ceux qu'ils vouloient ; et qu'ainsi ils s'étoient élevés à une très-grande puissance ;

14. Et in omnibus istis nemo portabat diadema, nec induebatur purpura, ut magnificaretur in ea :

14. Que néanmoins nul d'entre eux ne portoit le diadème, et ne se revêtoit de la pourpre pour paroître plus grand que les autres ;

℣ 9. Les uns expliquent ceci de la guerre des Romains contre les Etoliens ; quelques autres l'entendent des peuples de la Grèce qui avoient favorisé le parti d'Antiochus-le-Grand dans la guerre contre les Romains.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

15. Mais qu'ils avoient établi un sénat parmi eux, et qu'ils consultoient tous les jours les trois cent vingt sénateurs, tenant toujours conseil touchant les affaires du peuple, afin qu'ils agissent d'une manière qui fût digne d'eux ;

15. Et quia curiam fecerunt sibi, et quotidie consulebant trecentos viginti, consilium agentes semper de multitudine, ut quæ digna sunt, gerant :

16. Et qu'ils confioient chaque année leur souveraine magistrature à un seul homme, " pour commander dans tous leurs états; et ainsi que tous obéissoient à un seul, sans qu'il y eût d'envie ni de jalousie parmi eux.

16. Et committunt uni homini magistratum suum per singulos annos dominari universæ terræ suæ ; et omnes obediunt uni, et non est invidia neque zelus inter eos.

17. Judas choisit *donc* Eupolémus fils de Jean, qui étoit fils de Jacob," et Jason fils d'Eléazar; et il les envoya à Rome, pour faire amitié et alliance avec eux,

17. Et elegit Judas Eupolemum, filium Joannis, filii Jacob, et Jasonem, filium Eleazari, et misit eos Romam constituere cum illis amicitiam, et societatem :

18. Et afin qu'ils les délivrassent du joug des Grecs, parce qu'il vit qu'ils réduisoient en servitude le royaume d'Israël.

18. Et ut auferrent ab eis jugum Græcorum, quia viderunt quod in servitutem premerent regnum Israel.

19. Ils partirent donc; et après un long chemin, ils arrivèrent à Rome ; et étant entrés dans le sénat, ils dirent :

19. Et abierunt Romam viam multam valde, et introierunt curiam, et dixerunt :

20. Judas Machabée et ses frères, et le peuple des Juifs nous ont envoyés pour faire alliance avec vous, et pour établir la paix entre nous, afin que vous nous mettiez au nombre de vos alliés et de vos amis.

20. Judas Machabæus, et fratres ejus, et populus Judæorum miserunt nos ad vos statuere vobiscum societatem et pacem, et conscribere nos socios et amicos vestros.

℣ 16. Les Romains créoient chaque année deux consuls dont l'un avoit soin des affaires de la guerre au dehors, et l'autre demeuroit dans la ville à la tête du sénat.

℣ 17. Gr. d'Accos.

21. Et placuit sermo in conspectu eorum.

21. Cette proposition leur plut. Avant l'ère chr. vulg. 162.

22. Et hoc rescriptum est, quod rescripserunt in tabulis æreis, et miserunt in Jerusalem, ut esset apud eos ibi memoriale pacis et societatis :

22. Et voici le rescrit qu'ils firent graver sur des tables d'airain, et qu'ils envoyèrent à Jérusalem, afin qu'il y demeurât comme un monument de la paix et de l'alliance qu'ils avoient faite avec les Juifs :

23. Bene sit Romanis, et genti Judæorum, in mari et in terra in æternum : gladiusque et hostis procul sit ab eis.

23. Que les Romains et le peuple juif soient comblés de biens à jamais, sur mer et sur terre; et que l'épée et l'ennemi s'écarte loin d'eux.

24. Quod si institerit bellum Romanis prius, aut omnibus sociis eorum in omni dominatione eorum :

24. S'il survient une guerre aux Romains, ou à leurs alliés, dans toute l'étendue de leur domination,

25. Auxilium feret gens Judæorum, prout tempus dictaverit, corde pleno :

25. Les Juifs les assisteront avec une pleine volonté, selon que le temps le permettra,

26. Et præliantibus non dabunt, neque subministrabunt triticum, arma, pecuniam, naves, sicut placuit Romanis : et custodient mandata eorum, nihil ab eis accipientes.

26. Sans que les Romains donnent et fournissent aux gens de guerre, ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, car c'est ainsi qu'il a plu aux Romains : et ces soldats juifs leur obéiront sans rien recevoir d'eux.

27. Similiter autem et si genti Judæorum prius acciderit bellum, adjuvabunt Romani ex animo, prout eis tempus permiserit :

27. Et de même, s'il survient une guerre au peuple juif, les Romains l'assisteront de bonne foi, selon que le temps le leur permettra;

28. Et adjuvantibus non dabitur triticum, arma, pecunia, naves, sicut placuit Romanis: et custodient mandata eorum absque dolo.

28. Et les Juifs ne fourniront à ceux que l'on enverra à leur secours, ni blé, ni armes, ni argent, ni vaisseaux, car c'est ainsi qu'il plu aux Romains: et ils leur obéiront sincèrement.

29. Secundum hæc verba constituerunt

29. C'est là l'accord que les Romains font avec les Juifs.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

30. Si à l'avenir les uns ou les autres veulent ôter ou ajouter quelque chose à ce qui est écrit ici, ils pourront le faire de concert; et tout ce qui sera ôté ou ajouté, demeurera ferme.

31. Et pour ce qui est des maux que le roi Démétrius a faits au peuple juif, nous lui en avons écrit en ces termes : Pourquoi avez-vous accablé d'un joug si pesant les Juifs, qui sont nos amis et nos alliés ?

32. *Sachez donc que*, s'ils viennent se plaindre à nous de nouveau, nous leur ferons *toutes sortes de* justice, et nous vous attaquerons par mer et par terre.

Romani populo Judæorum.

30. Quod si post hæc verba hi aut illi addere aut demere ad hæc aliquid voluerint, facient ex proposito suo : et quæcumque addiderint, vel dempserint, rata erunt.

31. Sed et de malis quæ Demetrius rex fecit in eos, scripsimus ei, dicentes : Quare gravasti jugum tuum super amicos nostros et socios Judæos ?

32. Si ergo iterum adierint nos adversum te, faciemus illis judicium, et pugnabimus tecum mari, terraque.

CHAPITRE IX.

Bacchides et Alcime reviennent en Judée. Judas est tué dans le combat. Jonathas son frère lui succède. Bacchides le poursuit. Jean, frère de Jonathas, est tué. Jonathas traverse le Jourdain à la vue de l'ennemi. Alcime meurt frappé de Dieu. Bacchides se retire ; il revient, et est défait par Jonathas. Paix entre Jonathas et Bacchides.

1. Cependant Démétrius ayant appris que Nicanor avoit été tué dans le combat, et son armée défaite, envoya de nouveau Bacchides et Alcime en Judée, avec l'aile *droite de son armée, qui étoit l'élite* de ses troupes.

2. Ils marchèrent par le chemin *de la Galilée*, qui mène à Galgala, " et campèrent à Masaloth qui

1. Interea ut audivit Demetrius, quia cecidit Nicanor, et exercitus ejus in prælio, apposuit Bacchidem et Alcimum rursum mittere in Judæam, et dextrum cornu cum illis.

2. Et abierunt viam quæ ducit in Galgala, et castra posuerunt in

ỳ 2. Quelques-uns croient qu'ici Galgala pourroit être mis pour la Galilée.

Masaloth, quæ est in Arbellis, et occupaverunt eam, et peremerunt animas hominum multas.

est en Arbelles, *canton de la tribu de Nephthali;* " et ils prirent cette ville *de Masaloth*, et y tuèrent un grand nombre d'hommes.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

3. In mense primo anni centesimi et quinquagesimi secundi, applicuerunt exercitum ad Jerusalem :

3. Au premier mois de l'année cent cinquante-deux, ils se rendirent avec toute l'armée près de Jérusalem.

4. Et surrexerunt, et abierunt in Beream viginti millia virorum, et duo millia equitum.

4. Et vingt mille hommes allèrent à Bérée, " avec deux mille chevaux.

161.

5. Et Judas posuerat castra in Laisa, et tria millia viri electi cum eo :

5. Or, Judas s'étoit campé à Laïse " avec trois mille hommes choisis;

6. Et viderunt multitudinem exercitus, quia multi sunt : et timuerunt valde, et multi subtraxerunt se de castris, et non remanserunt ex eis nisi octingenti viri.

6. Et ses gens voyant une si grande armée, furent saisis de frayeur, et plusieurs se retirèrent du camp; en sorte qu'il n'en demeura que huit cents.

7. Et vidit Judas quod defluxit exercitus suus, et bellum perurgebat eum, et confractus est corde, quia non habebat tempus congregandi eos : et dissolutus est.

7. Lorsque Judas vit son armée réduite à ce petit nombre, et la nécessité où il étoit de combattre, il en eut le cœur abattu, parce qu'il n'avoit pas le temps de les rassembler; et il se sentit comme défaillir.

8. Et dixit his qui residui erant : Surgamus, et eamus ad adversarios nostros, si poterimus pugnare adversus eos.

8. *Cependant reprenant courage et mettant sa confiance en Dieu*, il dit à ceux qui étoient restés *avec lui :* Allons, et marchons à nos ennemis pour les combattre, si nous pouvons.

9. Et avertebant

9. Mais ses gens l'en détournoient,

† 2. D. Calmet croit qu'Arbelles pourroit être mis ici pour *Araboth* qui signifie les plaines. *Supr.* v. 23. On connoît *Masal*, ville de la tribu d'Aser, *Jos.* xxi. 30. 1. *Par.* vi. 74.

† 4. C'est peut-être la même que Béroth, ville de la tribu de Benjamin. *Jos.* xviii. 25.

† 5. C'est peut-être la même que Lésem près de Béthel.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

en lui disant : Nous ne le pourrons jamais ; mais pensons présentement à assurer notre vie, et retournons vers nos frères ; après cela nous reviendrons combattre contre eux ; car nous sommes trop peu de monde.

eum, dicentes : Non poterimus, sed liberemus animas nostras modo, et revertamur ad fratres nostros, et tunc pugnabimus adversus eos : nos autem pauci sumus,

10. Judas leur dit : Dieu nous garde d'en user ainsi, et de fuir devant eux : si notre heure est arrivée, mourons courageusement pour nos frères, et ne souillons point notre gloire par aucune tache.

10. Et ait Judas : Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis : et si appropiavit tempus nostrum, moriamur in virtute propter fratres nostros, et non inferamus crimen gloriæ nostræ.

11. L'armée ennemie étant sortie de son camp, vint au-devant d'eux ; et la cavalerie fut divisée en deux corps : les frondeurs et les archers marchoient à la tête de l'armée ; et tous ceux qui les suivoient au premier rang, étoient les plus fermes et les plus vaillans.

11. Et movit exercitus de castris, et steterunt illis obviam : et divisi sunt equites in duas partes, et fundibularii et sagittarii præibant exercitum, et primi certaminis omnes potentes.

12. Bacchides étoit à l'aile droite ; et les bataillons [a] marchèrent des deux côtés *pour envelopper l'armée de Judas*, et firent retentir le bruit des trompettes.

12. Bacchides autem erat in dextro cornu, et proximavit legio ex duabus partibus, et clamabant tubis :

13. Les gens de Judas sonnèrent aussi des trompettes de leur côté : la terre retentit du bruit des armes ; et le combat dura depuis le matin jusqu'au soir.

13. Exclamaverunt autem et hi qui erant ex parte Judæ, etiam ipsi, et commota est terra a voce exercituum : et commissum est prælium a mane usque ad vesperam.

14. Judas ayant reconnu que l'aile droite de Bacchides étoit la plus forte, fit un effort avec les plus vaillans de ses troupes.

14. Et vidit Judas, quod firmior est pars exercitus Bacchidis in dextris, et convene-

[a] ℣ 12. L'auteur de la Vulgate traduit ordinairement par *Legio*, le mot grec Φαλαγξ, qui est un nom de milice macédonienne, et signifie un bataillon de troupes serrées.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

runt cum ipso omnes constantes corde :

15. Et contrita est dextera pars ab eis, et persecutus est eos usque ad montem Azoti.

16. Et qui in sinistro cornu erant, viderunt quod contritum est dextrum cornu, et secuti sunt post Judam, et eos qui cum ipso erant, a tergo :

17. Et ingravatum est prælium, et ceciderunt vulnerati multi ex his et ex illis.

18. Et Judas cecidit, et ceteri fugerunt.

19. Et Jonathas et Simon tulerunt Judam fratrem suum, et sepelierunt eum in sepulchro patrum suorum in civitate Modin.

20. Et fleverunt eum omnis populus Israel planctu magno, et lugebant dies multos :

21. Et dixerunt : Quomodo cecidit potens, qui salvum faciebat populum Israel?

22. Et cetera verba bellorum Judæ, et virtutum quas fecit, et magnitudinis ejus, non sunt descripta : multa enim erant valde.

23. Et factum est : post obitum Judæ emerserunt iniqui in omnibus finibus Israel,

15. Ils rompirent cette aile droite, et les poursuivirent jusqu'à la montagne d'Azot. "

16. Mais ceux qui étoient à l'aile gauche, voyant que l'aile droite avoit été défaite, suivirent par-derrière Judas et ses gens;

17. Et le combat fut long-temps opiniâtre : plusieurs de part et d'autre furent blessés et tués.

18. Judas même tomba mort; et *tous* les autres *qui étoient avec lui*, s'enfuirent.

19. Jonathas et Simon emportèrent le corps de Judas leur frère, et le mirent dans le sépulcre de leurs pères, dans la ville de Modin.

20. Tout le peuple d'Israël fit un grand deuil à sa mort, et ils le pleurèrent plusieurs jours;

21. Et ils disoient : Comment cet homme invincible est-il tombé, lui qui sauvoit le peuple d'Israël ?

22. Les autres guerres de Judas, les actions extraordinaires qu'il a faites, et la grandeur de son courage, ne sont pas décrites ici, parce que ces guerres et ces actions sont en trop grand nombre.

23. Après la mort de Judas, les méchans, *que la crainte de son nom tenoit cachés,* parurent de tous côtés dans Israël, et tous les hom-

℣ 15. L'historien Josèphe lit, la montagne d'Aza : on n'en sait pas la situation.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

mes d'iniquité s'élevèrent de toutes parts.

24. En ce même temps il survint une très-grande famine; et *presque* tout le pays avec ses habitans se rendit à Bacchides.

25. Bacchides choisit des hommes impies, et leur donna le gouvernement de tout le pays.

26. Ils faisoient une exacte recherche des amis de Judas, et les amenoient à Bacchides, qui exerçoit sa vengeance sur eux, et les traitoit avec insulte.

27. Et Israël fut accablé d'une si grande affliction, qu'on n'en avoit point vu de semblable depuis le temps qu'il ne paroissoit plus de prophète dans Israël. "

28. Alors tous les amis de Judas s'assemblèrent, et dirent à Jonathas :

29. Depuis que votre frère Judas est mort, il ne se trouve point d'homme semblable à lui, pour marcher contre Bacchides et les autres ennemis de notre nation.

30. C'est pourquoi nous vous avons choisi aujourd'hui pour être notre prince et notre chef en sa place, et pour nous conduire dans toutes nos guerres.

31. Jonathas reçut donc alors le commandement, et prit la place de Judas son frère.

et exorti sunt omnes qui operabantur iniquitatem.

24. In diebus illis facta est fames magna valde, et tradidit se Bacchidi omnis regio eorum cum ipsis.

25. Et elegit Bacchides viros impios, et constituit eos dominos regionis.

26. Et exquirebant, et perscrutabantur amicos Judæ, et adducebant eos ad Bacchidem, et vindicabat in illos, et illudebat.

27. Et facta est tribulatio magna in Israel, qualis non fuit ex die qua non est visus propheta in Israel.

28. Et congregati sunt omnes amici Judæ, et dixerunt Jonathæ :

29. Ex quo frater tuus Judas defunctus est, vir similis ei non est, qui exeat contra inimicos nostros, Bacchidem, et eos qui inimici sunt gentis nostræ.

30. Nunc itaque te hodie elegimus esse pro eo nobis in principem, et ducem ad bellandum bellum nostrum.

31. Et suscepit Jonathas tempore illo principatum, et sur-

℣ 27. C'est-à-dire, depuis la mort des prophètes Aggée, Zacharie et Malachie, qui parurent quelque temps après la captivité de Babylone.

rexit loco Judæ fratris sui.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

32. Et cognovit Bacchides, et quærebat eum occidere.

32. Bacchides en fut averti; et il cherchoit le moyen de le tuer.

33. Et cognovit Jonathas, et Simon frater ejus, et omnes qui cum eo erant : et fugerunt in desertum Thecuæ, et consederunt ad aquam lacus Asphar.

33. Mais Jonathas et Simon son frère, et tous ceux qui les accompagnoient, l'ayant su, s'enfuirent dans le désert de Thécua *au midi de Jérusalem*, et s'arrêtèrent près des eaux du lac d'Asphar. "*Ils passèrent le Jourdain.*

34. Et cognovit Bacchides, et die sabbatorum venit ipse, et omnis exercitus ejus, trans Jordanem.

34. Bacchides le sut, et vint lui-même, avec toute son armée, le jour du sabbat, au delà du Jourdain, *pour les combattre.*

35. Et Jonathas misit fratrem suum ducem populi, et rogavit Nabuthæos amicos suos, ut commodarent illis apparatum suum, qui erat copiosus.

35. Alors Jonathas envoya son frère qui commandoit le peuple, et pria les Nabuthéens, " qui étoient leurs amis, de leur prêter leur équipage qui étoit fort grand. "

36. Et exierunt filii Jambri ex Madaba, et comprehenderunt Joannem, et omnia quæ habebat : et abierunt habentes ea.

36. Mais les fils de Jambri étant sortis de Madaba, " prirent Jean avec tout ce qu'il avoit, " et l'enlevèrent avec eux.

37. Post hæc verba, renunciatum est Jonathæ, et Simoni fratri ejus, quïa filii Jambri faciunt nuptias mag-

37. Après cela, on vint dire à Jonathas et à Simon son frère que les fils de Jambri faisoient un mariage célèbre, et qu'ils menoient en grande pompe *à un des principaux*

℣ 33. Il y a apparence que c'est le lac Asphaltite, nommé par les Hébreux *la mer de Sodome;* les Grecs lui donnèrent le nom d'*Asphaltites*, à cause de l'asphalte ou du bitume qu'on en tire.

℣ 35. Voyez au chap. v. ℣ 25.

Ibid. Ou plutôt : de recevoir chez eux leur équipage *ou leurs bagages.* C'est ainsi que portent le grec, le syriaque, l'historien Josèphe, et même quelques anciens exemplaires latins tant imprimés que manuscrits : *ut commendarent illis.*

℣ 36. Madaba étoit une ville célèbre dans la terre de Moab. *Is.* xv. 2.

Ibid. C'est-à-dire, avec le bagage qu'il conduisoit chez les Nabuthéens. *Supr.* ℣ 35. Jean étoit un des fils de Mathathias. *Infr.* ℣ 38. *Supr.* II. 2.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

de Madaba, *ville de Moab*, " une nouvelle fiancée, qui étoit fille d'un des premiers princes de Chanaan. "

nas, et ducunt sponsam ex Madaba, filiam unius de magnis principibus Chanaan, cum ambitione magna.

38. Ils se souvinrent alors du sang de Jean leur frère; et ils allèrent se cacher derrière une montagne qui les mettoit à couvert.

38. Et recordati sunt sanguinis Joannis fratris sui : et ascenderunt, et absconderunt se sub tegumento montis.

39. Ayant levé les yeux, ils virent un grand tumulte et un appareil magnifique : le nouveau marié parut avec ses amis et ses parens, et vint au-devant de la fiancée, au son des tambours et des instrumens de musique, accompagné de beaucoup de gens armés.

39. Et elevaverunt oculos suos, et viderunt : et ecce tumultus, et apparatus multus, et sponsus processit, et amici ejus, et fratres ejus, obviam illis cum tympanis, et musicis, et armis multis.

40. En même temps, ils sortirent de leur embuscade; et fondant sur eux, ils en tuèrent un grand nombre : le reste s'enfuit sur les montagnes, et ils emportèrent toutes leurs dépouilles.

40. Et surrexerunt ad eos ex insidiis, et occiderunt eos : et ceciderunt vulnerati multi, et residui fugerunt in montes : et acceperunt omnia spolia eorum :

41. Ainsi les noces se changèrent en deuil, et les concerts de musique en cris lamentables.

41. Et conversæ sunt nuptiæ in luctum, et vox musicorum ipsorum in lamentum.

42. Ils vengèrent de cette sorte le sang de leur frère, et ils retournèrent sur le rivage du Jourdain.

42. Et vindicaverunt vindictam sanguinis fratris sui, et reversi sunt ad ripam Jordanis.

43. Bacchides en fut averti; et il vint avec une puissante armée le jour du sabbat sur le bord du Jour-

43. Et audivit Bacchides, et venit die sabbatorum usque ad

¥ 37. Autr. et qu'ils menoient en grande pompe de *Gabatha* ou *Nadabath* à Madaba, une nouvelle fiancee, etc. Le grec lit, Nadabath; et l'historien Josèphe lit, Gabatha : il paroit que ce lieu devoit être différent de Madaba.

Ibid. C'est-à-dire, d'un des premiers princes de ces peuples infidèles; l'historien Josèphe dit que c'étoit un Arabe.

oram Jordanis in virtute magna.

dain, *espérant que les Israélites arrêtés par ce fleuve, et retenus par le respect dû à ce jour, se laisseroient prendre sans combat.* Avant l'ère chr. vulg. 161.

44. Et dixit ad suos Jonathas : Surgamus, et pugnemus contra inimicos nostros : non est enim hodie sicut heri et nudius tertius.

44. Mais Jonathas dit à ses gens : Allons combattre nos ennemis, *sans craindre de violer le repos du sabbat;*" car il n'en est pas de ce jour comme d'hier, ou du jour d'auparavant, *où nous pouvions reculer.*

45. Ecce enim bellum ex adverso, aqua vero Jordanis hinc et inde, et ripæ, et paludes, et saltus : et non est locus divertendi.

45. Nous avons *aujourd'hui* les ennemis en tête, et derrière nous l'eau du Jourdain avec les marais, et le bois à droite et à gauche; et il ne nous reste aucun moyen d'échapper.

46. Nunc ergo clamate in cœlum, ut liberemini de manu inimicorum vestrorum. Et commissum est bellum :

46. C'est pourquoi criez au ciel, *et combattez généreusement*, afin que vous soyez délivrés des mains de vos ennemis. En même temps, la bataille se donna ;

47. Et extendit Jonathas manum suam percutere Bacchidem, et divertit ab eo retro :

47. Et Jonathas étendit la main pour frapper Bacchides; mais Bacchides évita le coup, en se retirant en arrière.

48. Et dissiliit Jonathas, et qui cum eo erant, in Jordanem, et transnataverunt ad eos Jordanem.

48. Enfin Jonathas et ceux qui étoient avec lui, *après avoir tué beaucoup des ennemis*, se jetèrent dans le Jourdain, et le passèrent à la nage devant eux, *sans qu'ils osassent les poursuivre.*"

49. Et ceciderunt de parte Bacchidis die illa mille viri : et reversi sunt in Jerusalem.

49. Mille hommes de l'armée de Bacchides demeurèrent en ce jour-là sur la place ; et il retourna avec ses gens à *la forteresse de* Jérusalem, *dont il étoit maître.*

50. Et ædificaverunt civitates munitas in Judæa, munitionem, quæ erat in Jericho,

50. Ils bâtirent des villes fortes dans la Judée, et fortifièrent de hautes murailles, de portes et de serrures, les citadelles qui étoient

✝ 44. Voyez la résolution qui fut prise dès le temps de Mathathias. *Supr.* II. 41.

✝ 48. C'est le sens du grec : et le passèrent à la nage, sans que les ennemis osassent le passer après eux.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

à Jéricho, à Ammaüs, " à Béthoron, à Béthel, à Thamnata, " à Phara " et à Thopo. "

et in Ammaum, et in Bethoron, et in Bethel, et Thamnata, et Phara, et Thopo, muris excelsis, et portis, et seris.

51. Bacchides y mit des garnisons, pour faire des courses contre Israël.

51. Et posuit custodiam in eis, ut inimicitias exercerent in Israel :

52. Il fortifia aussi Bethsura et Gazara, " et la forteresse *de Jérusalem ;* il y mit des gens pour les garder, avec une grande provision de vivres.

52. Et munivit civitatem Bethsuram, et Gazaram, et arcem, et posuit in eis auxilia, et apparatum escarum:

53. Il prit pour otages *et pour gages de la fidélité des pères,* les enfans des premières personnes du pays ; et ils les tint prisonniers " dans la forteresse de Jérusalem.

53. Et accepit filios principum regionis obsides, et posuit eos in arce in Jerusalem in custodiam.

160. 54. En la cent cinquante-troisième année *du règne des Grecs,* au second mois, Alcime commanda qu'on abattît les murailles de la partie intérieure du temple *qui séparoient les gentils d'avec les Juifs,* " et qu'on détruisît les ouvrages des prophètes *Aggée et Zacharie :* et il commença de les faire abattre.

54. Et anno centesimo quinquagesimo tertio, mense secundo, præcepit Alcimus destrui muros domus sanctæ interioris, et destrui opera prophetarum : et cœpit destruere.

55. Mais il fut frappé *de Dieu* en ce même temps, et il ne put achever ce qu'il avoit commencé : sa bouche fut fermée ; il devint perclus par une paralysie ; et il ne put plus dire une seule parole, ni mettre aucun ordre à sa maison.

55. In tempore illo percussus est Alcimus: et impedita sunt opera illius, et occlusum est os ejus, et dissolutus est paralysi, nec ultra potuit loqui verbum, et mandare de domo sua.

℣ 50. Ou peut-être Emmaüs.

Ibid. C'étoit une ville de la tribu de Dan.

Ibid. Le grec la nomme Pharatoni; elle étoit de la tribu d'Ephraïm. *Judic.* XII. 15.

Ibid. C'est peut-être la même que Thaphua dans la même tribu.

℣ 52. C'est peut-être la même que Gazara près d'Azoth, dont il est parlé au chap. XIV. ℣ 34.

℣ 53. Ou simplement : il les fit garder.

℣ 54. C'est ainsi que quelques-uns l'expliquent ; d'autres l'entendent du mur qui séparoit le parvis des prêtres d'avec celui du peuple : peut-être aussi seroit-ce le mur de séparation qui environnoit le temple et l'autel des holocaustes.

56. Et mortuus est Alcimus in tempore illo cum tormento magno.

56. Alcime mourut de la sorte, étant tourmenté de grandes douleurs. Avant l'ère chr. vulg. 160.

57. Et vidit Bacchides quoniam mortuus est Alcimus : et reversus est ad regem, et siluit terra annis duobus.

57. Bacchides voyant qu'Alcime étoit mort, s'en retourna vers le roi ; et le pays demeura en repos pendant deux ans.

58. Et cogitaverunt omnes iniqui, dicentes : Ecce Jonathas, et qui cum eo sunt, in silentio habitant confidenter : nunc ergo adducamus Bacchidem, et comprehendet eos omnes una nocte.

58. Au bout de ce temps, tous les méchans formèrent entre eux ce dessein : Jonathas, dirent-ils, et ceux qui sont avec lui, vivent maintenant en paix et en assurance : faisons donc venir Bacchides, et il les surprendra tous en une nuit. 158.

59. Et abierunt, et consilium ei dederunt.

59. Ainsi ils allèrent le trouver, et lui donnèrent ce conseil.

60. Et surrexit ut veniret cum exercitu multo : et misit occulte epistolas sociis suis, qui erant in Judæa, ut comprehenderent Jonathan, et eos qui cum eo erant : sed non potuerunt, quia innotuit eis consilium eorum.

60. Bacchides se hâta donc de venir avec une grande armée, et il envoya en secret des lettres à ceux qui étoient de son parti dans la Judée, pour les avertir de se saisir de Jonathas, et de ceux qui étoient avec lui ; mais ils ne le purent, parce que leur entreprise fut découverte.

61. Et apprehendit de viris regionis, qui principes erant malitiæ, quinquaginta viros, et occidit eos :

61. Et Jonathas ayant pris cinquante hommes du pays, qui étoient les chefs d'un dessein si malicieux, les fit mourir.

62. Et secessit Jonathas, et Simon, et qui cum eo erant, in Bethbessen, quæ est in deserto : et extruxit diruta ejus, et firmaverunt eam.

62. Il se retira ensuite avec Simon *son frère*, et ceux qui l'accompagnoient, à Bethbessen, ℣ qui est au désert *de Jéricho ;* il en répara les ruines, et en fit une place forte.

℣ 62. Le grec lit : Beth-basi. Josèphe : Beth-alaga. D. Calmet croit que c'est Béthagla, dans le désert de Jéricho. *Jos.* xv. 6.

Avant l'ère chr. vulg. 158.

63. Bacchides le sut; et ayant rassemblé toutes ses troupes, et fait avertir ceux qui étoient en Judée,

63. Et cognovit Bacchides, et congregavit universam multitudinem suam : et his qui de Judæa erant, denuntiavit :

64. Il vint camper au-dessus de Bethbessen : il la tint long-temps assiégée, et fit dresser des machines de guerre.

64. Et venit, et castra posuit desuper Bethbessen : et oppugnavit eam dies multos, et fecit machinas.

65. Mais Jonathas ayant laissé dans la ville Simon son frère, sortit à la campagne, et marcha avec un *assez grand* nombre de gens, *pour faire diversion.*

65. Et reliquit Jonathas Simonem fratrem suum in civitate, et exiit in regionem, et venit cum numero.

66. Il défit Odaren et ses frères, et les enfans de Phaséron, dans leurs tentes ; et il commença de tailler en pièces *ses ennemis*, et de devenir célèbre par ses grandes actions. ″

66. Et percussit Odaren, et fratres ejus, et filios Phaseron in tabernaculis ipsorum : et cœpit cædere, et crescere in virtutibus.

67. Cependant Simon sortit de la ville avec ses gens ; et ils brûlèrent les machines *des ennemis.*

67. Simon vero, et qui cum ipso erant, exierunt de civitate, et succenderunt machinas :

68. Ils attaquèrent l'armée de Bacchides, et la défirent : et ils lui causèrent une extrême douleur, parce qu'il vit que ses desseins et toute son entreprise étoient sans effet.

68. Et pugnaverunt contra Bacchidem, et contritus est ab eis : et afflixerunt eum valde, quoniam consilium ejus et congressus ejus erat inanis.

69. C'est pourquoi il entra dans une grande colère contre ces hommes d'iniquité qui lui avoient conseillé de venir en leur pays ; et il en tua ″ plusieurs, et résolut de s'en retourner en son pays avec le reste de son armée.

69. Et iratus contra viros iniquos, qui ei consilium dederant ut veniret in regionem ipsorum, multos ex eis occidit : ipse autem cogitavit cum reliquis abire in regionem suam.

70. Jonathas en ayant été averti,

70. Et cognovit Jo-

℣ 66. Gr. autr. il commença à battre *l'ennemi*, et à pénétrer dans l'armée de *Bacchides*.

℣ 69. On lit dans le grec, ἀπέκτειναν, *occiderunt*, pour ἀπέκτεινεν, *occidit*.

nathas, et misit ad eum legatos componere pacem cum ipso, et reddere ei captivitatem.

lui envoya des ambassadeurs, pour faire la paix avec lui, et lui offrir de lui rendre les prisonniers.

Avant l'ère chr. vulg. 158.

71. Et libenter acceepit, et fecit secundum verba ejus, et juravit se nihil facturum ei mali omnibus diebus vitæ ejus :

71. Bacchides reçut favorablement cette ouverture : il consentit à ce qu'il vouloit, et il jura que de sa vie il ne lui feroit aucun mal.

72. Et reddidit ei captivitatem quam prius erat prædatus de terra Juda : et conversus abiit in terram suam, et non apposuit amplius venire in fines ejus.

72. Il lui rendit les prisonniers qu'il avoit faits dans le pays de Juda; et étant retourné en son pays, il ne revint plus depuis en Judée.

73. Et cessavit gladius ex Israel : et habitavit Jonathas in Machmas, et cœpit Jonathas ibi judicare populum, et exterminavit impios ex Israel.

73. Ainsi la guerre cessa dans Israël : et *parce que les Syriens étoient encore maîtres de la forteresse de Jérusalem*, Jonathas demeura à Machmas, *sur les frontières d'Ephraïm et de Benjamin*, où il commença de juger " le peuple; et il extermina les impies du milieu d'Israël.

℣ 73. C'est-à-dire, à gouverner le peuple avec pleine autorité.

CHAPITRE X.

Alexandre Ballès s'élève contre Démétrius Soter. Ils recherchent l'un et l'autre l'amitié de Jonathas. Celui-ci se déclare pour Alexandre qui le comble d'honneurs. Alexandre défait et tue Démétrius. Il épouse la fille de Ptolémée Philométor. Il fait venir Jonathas à Ptolémaïde, et l'élève en gloire. Démétrius Nicator envoie Apollonius contre les Juifs. Jonathas défait Apollonius.

1. Et anno centesimo sexagesimo ascendit Alexander Antiochi

1. En la cent soixantième année *du règne des Grecs*, Alexandre, " *qui se disoit* fils *naturel* d'Antio-

153

℣ 1. Cet Alexandre est surnommé Balas ou Ballès.

Avant l'ère chr. vulg. 153.

chus surnommé l'Illustre, " s'empara de Ptolémaïde, *ville de Syrie*, où il fut reçu par les habitans *ennuyés de la domination de Démétrius ;* et il commença d'y régner.

filius, qui cognominatus est Nobilis : et occupavit Ptolemaidam : et receperunt eum, et regnavit illic.

2. Le roi Démétrius en ayant été averti, leva une puissante armée, et marcha à lui pour le combattre.

2. Et audivit Demetrius rex, et congregavit exercitum copiosum valde, et exivit obviam illi in prælium.

3. Il envoya en même temps à Jonathas une lettre qui ne respiroit que la paix, et où il relevoit beaucoup son mérite. "

3. Et misit Demetrius epistolam ad Jonathan verbis pacificis, ut magnificaret eum.

4. Car il disoit *à ses gens :* Hâtons-nous de faire la paix avec lui, avant qu'il la fasse avec Alexandre contre nous.

4. Dixit enim : Anticipemus facere pacem cum eo, priusquam faciat cum Alexandro adversum nos.

5. Car il se souviendra de tous les maux que nous lui avons faits, à lui, à son frère et à *toute* sa nation.

5. Recordabitur enim omnium malorum quæ fecimus in eum, et in fratrem ejus, et in gentem ejus.

6. Il lui donna donc pouvoir de lever une armée, et de faire faire des armes : il le déclara son allié, et ordonna qu'on lui remît ses otages qui étoient dans la forteresse *de Jérusalem, où Bacchides les avoit enfermés.* "

6. Et dedit ei potestatem congregandi exercitum, et fabricare arma, et esse ipsum socium ejus : et obsides, qui erant in arce, jussit tradi ei.

7. Jonathas étant venu à Jérusalem, lut ses lettres devant tout le peuple, et devant ceux *d'entre les Juifs et les gentils* qui étoient dans la forteresse.

7. Et venit Jonathas in Jerusalem, et legit epistolas in auditu omnis populi, et eorum qui in arce erant.

8. Et ils furent saisis d'une grande crainte, lorsqu'ils apprirent que le

8. Et timuerunt timore magno, quo-

✞ 1. C'est-à-dire, surnommé Epiphanes ; ou, selon le grec, Alexandre Epiphanes, *qui se disoit* fils d'Antiochus. On soupçonne qu'au lieu de ὁ Ἐπιφανὴς, *Epiphanes* ou *Illustris*, il faudroit lire, ὁ ἐφαινὴς, *qui videbatur*, qui paroissoit être fils d'Antiochus.

✞ 3. Autr. et où il l'élevoit *en dignité et en puissance. Infr.* ✞ 65.

✞ 6. Voyez au chap. IX. ✞ 53.

niam audierunt quod dedit ei rex potestatem congregandi exercitum.

roi lui avoit donné le pouvoir de mettre une armée sur pied. Avant l'ère chr. vulg. 153.

9. Et traditi sunt Jonathæ obsides, et reddidit eos parentibus suis :

9. Les otages furent remis entre les mains de Jonathas ; et il les rendit à leurs parens.

10. Et habitavit Jonathas in Jerusalem, et cœpit ædificare et innovare civitatem.

10. Il demeura dans Jérusalem; et il commença de bâtir et de renouveler la ville *qu'Antiochus Eupator avoit fait détruire.*

11. Et dixit facientibus opera, ut extruerent muros, et montem Sion in circuitu lapidibus quadratis ad munitionem : et ita fecerunt.

11. Il ordonna à ceux qui y travailloient de bâtir tout autour de la montagne de Sion des murs de pierres de taille pour la fortifier; et ils le firent comme il leur avoit dit.

12. Et fugerunt alienigenæ, qui erant in munitionibus quas Bacchides ædificaverat.

12. Alors les étrangers qui étoient dans les forteresses que Bacchides avoit bâties, s'enfuirent.

13. Et reliquit unusquisque locum suum, et abiit in terram suam.

13. Ils quittèrent tous le lieu où ils étoient, et s'en retournèrent en leur pays.

14. Tantum in Bethsura remanserunt aliqui ex his qui reliquerant legem et præcepta Dei : erat enim hæc eis ad refugium.

14. Il resta seulement dans Bethsura quelques-uns de ceux *d'entre les Juifs*, qui avoient abandonné la loi et les ordonnances de Dieu; parce que cette ville *qui étoit très-forte*, leur servoit de retraite.

15. Et audivit Alexander rex promissa quæ promisit Demetrius Jonathæ : et narraverunt ei prælia, et virtutes quas ipse fecit, et fratres ejus, et labores quos laboraverunt;

15. Cependant le roi Alexandre apprit les promesses que Démétrius avoit faites à Jonathas : on lui raconta aussi les combats que lui et ses frères avoient livrés, les victoires qu'ils avoient remportées, et les grands travaux qu'ils avoient soufferts :

16. Et ait : Numquid inveniemus aliquem virum talem ? et nunc faciemus eum amicum et socium nostrum.

16. Et il dit : Pourrons-nous trouver un autre homme tel que celui-ci ? songeons donc à le faire aussi notre ami et notre allié.

17. Et scripsit epis-

17. Ainsi il lui écrivit, et lui en-

Avant l'ère chr. vulg. 153.

voya une lettre conçue en ces termes :

18. Le roi Alexandre, à son frère " Jonathas, salut.

19. Nous avons appris que vous êtes un homme puissant, et propre pour être notre ami.

20. C'est pourquoi nous vous établissons aujourd'hui grand-prêtre de votre nation, *en vous confirmant dans cette dignité que vous avez reçue de vos frères;* " nous vous donnons *aussi* la qualité d'ami du roi; et nous voulons que vous soyez toujours attaché à nos intérêts, et que vous conserviez l'amitié avec nous. Il lui envoya en même temps une robe de pourpre et une couronne d'or. "

21. En l'année centsoixantième *du règne des Grecs*, au septième mois, Jonathas se revêtit, *non de la robe qu'il avoit reçue d'Alexandre, mais* de la robe sainte *qu'il avoit droit de porter, comme grand-prêtre : il se revêtit, dis-je, de cette robe* en la fête solennelle des tabernacles. Il leva une armée, et fit faire une grande quantité d'armes.

22. Démétrius l'ayant su, en fut extrêmement affligé, et il dit :

23. Comment avons-nous permis qu'Alexandre nous ait prévenus, et que, pour fortifier son parti, il

tolam, et misit ei secundum hæc verba, dicens :

18. Rex Alexander fratri Jonathæ, salutem.

19. Audivimus de te, quod vir potens sis viribus, et aptus es ut sis amicus noster :

20. Et nunc constituimus te hodie summum sacerdotem gentis tuæ, et ut amicus voceris regis (et misit ei purpuram, et coronam auream), et quæ nostra sunt sentias nobiscum, et conserves amicitias ad nos.

21. Et induit se Jonathas stola sancta septimo mense, anno centesimo sexagesimo, in die solemni scenopegiæ : et congregavit exercitum, et fecit arma copiosa.

22. Et audivit Demetrius verba ista, et contristatus est nimis, et ait :

23. Quid hoc facimus, quod præoccupavit nos Alexander

℣ 18. La coutume entre les souverains de s'appeler *frères* est très-ancienne. 3. *Reg.* IX. 13. et XX. 33. D'ailleurs le nom de frère se donnoit souvent alors aux gouverneurs de province. 2. *Mach.* XI. 22.

℣ 20. C'est ce que l'historien Josèphe semble dire au livre XX des Antiquités, chap. 7.

Ibid. L'usage de la pourpre et de la couronne d'or étoit réservé aux rois.

apprehendere amicitiam Judæorum ad munimen sui ?

24. Scribam et ego illis verba deprecatoria, et dignitates, et dona, ut sint mecum in adjutorium.

25. Et scripsit eis in hæc verba : Rex Demetrius genti Judæorum, salutem.

26. Quoniam servastis ad nos pactum, et mansistis in amicitia nostra, et non accessistis ad inimicos nostros, audivimus et gavisi sumus.

27. Et nunc perseverate adhuc conservare ad nos fidem, et retribuemus vobis bona pro his quæ fecistis nobiscum :

28. Et remittemus vobis præstationes multas, et dabimus vobis donationes.

29. Et nunc absolvo vos et omnes Judæos a tributis : et pretia salis indulgeo, et coronas remitto, et tertias seminis :

30. Et dimidiam partem fructus ligni, quod est portionis meæ, relinquo vobis ex hodierno die, et deinceps, ne accipiatur a terra Juda, et a

ait gagné l'amitié des Juifs *par les dons et les honneurs dont il les a comblés ?* Avant l'ère chr. vulg. 153.

24. Je veux leur écrire aussi d'une manière obligeante, et leur offrir des dignités et des dons, afin qu'ils se joignent à moi pour me secourir.

25. Il leur écrivit donc en ces termes, *faisant semblant d'ignorer l'alliance qu'ils avoient faite avec Alexandre :* Le roi Démétrius au peuple juif, salut.

26. Nous avons appris avec joie que vous avez gardé l'alliance que vous aviez faite avec nous ; que vous êtes demeurés dans notre amitié, et que vous ne vous êtes point unis à nos ennemis.

27. Continuez donc maintenant de nous conserver toujours la même fidélité ; et nous vous rendrons avantageusement ce que vous aurez fait pour nous.

28. Nous vous remettrons beaucoup de choses qui vous avoient été imposées, et nous vous ferons de grands dons.

29. Et dès à présent je vous remets, et à tous les Juifs, les tributs *que vous aviez coutume de payer,* les impôts du sel, les couronnes *d'or,* la troisième partie *des fruits* de la semence, *que vous aviez coutume de me donner,*

30. Et ce que j'avois droit de prendre pour la moitié des fruits des arbres : je vous tiens quittes de toutes ces choses dès à présent et pour l'avenir, ne voulant plus qu'on les lève sur le pays de Juda, ni sur les trois villes [*] qui lui ont été ajoutées et

[*] 30. Le grec se sert ici du nom de *nôme* ou canton ; Josèphe se sert du nom de *toparchie* ou département de province. Ces trois cantons réu-

Avant l'ère chr. vulg. 153.

détachées de la Samarie, de la Galilée et de la Pérée, à commencer depuis ce jour, et dans toute la suite.

31. Je veux aussi que Jérusalem soit sainte et libre avec tout son territoire; et que les dîmes et les tributs *qu'exigeoit le roi*, lui appartiennent. "

32. Je remets aussi entre vos mains la forteresse qui est dans Jérusalem, et je la donne au grand-prêtre, afin qu'il y établisse, pour la garder, les gens que lui-même aura choisis.

33. Je donne encore la liberté, sans aucune rançon, à tous les Juifs qui ont été emmenés captifs du pays de Juda, qui se trouveront en tout mon royaume; et je les affranchis tous des tributs, et des charges mêmes qu'ils devoient pour leurs bestiaux. "

34. Je veux aussi que toutes les fêtes solennelles, les jours de sabbat, les nouvelles lunes, les fêtes instituées, les trois jours de devant une fête solennelle, et les trois jours d'après, soient des jours d'immunité et de franchise pour tous les Juifs qui sont en mon royaume;

tribus civitatibus, quæ additæ sunt illi ex Samaria et Galilæa, ex hodierna die et in totum tempus:

31. Et Jerusalem sit sancta et libera cum finibus suis: et decimæ et tributa ipsius sint.

32. Remitto etiam potestatem arcis quæ est in Jerusalem: et et do eam summo sacerdoti, ut constituat in ea viros quoscumque ipse elegerit, qui custodiant eam.

33. Et omnem animam Judæorum, quæ captiva est a terra Juda in omni regno meo, relinquo liberam gratis, ut omnes a tributis solvantur, etiam pecorum suorum.

34. Et omnes dies solemnes, et sabbata et neomeniæ, et dies decreti, et tres dies ante diem solemnem, et tres dies post diem solemnem, sint omnes immunitatis et remissionis omnibus Judæis, qui sunt in regno meo:

nis à la Judée avoient été démembrés de la Samarie, de la Galilée et de la Pérée, ou du pays d'au delà du Jourdain; et les principales villes de ces trois cantons réunis étoient Lyda, Ramatha et Aphéréma. *Infr.* xi. 34. Le nom de *la Pérée* se trouve omis dans ce verset, mais on en trouve le vestige dans le grec, où est restée la conjonction καὶ, *et*, qui le précédoit.

✝ 31. Ces mots *ipsius sint* ne sont pas dans le grec; et il y a lieu de présumer qu'au lieu du nominatif αἱ δεκάται, *decimæ*, on aura lu originairement l'accusatif τὰς δεκάτας, *decimas*, qui se rapporteroit à *libera*, en sorte que le sens seroit en latin, *libera.... decimis et tributis*: que Jérusalem avec tout son territoire soit exempte de dîmes et d'impôts.

✝ 33. C'est-à-dire, des corvées et des charges publiques auxquelles on les obligeoit de fournir leurs animaux de charge et de service.

35. Et nemo habebit potestatem agere aliquid, et movere negotia adversus aliquem illorum in omni causa.

35. Et qu'il ne soit permis alors à personne d'agir en justice contre eux, ni de leur faire aucune peine, pour quelque affaire que ce puisse être. Avant l'ère chr. vulg. 153

36. Et ascribantur ex Judæis in exercitu regis ad triginta millia virorum, et dabuntur illis copiæ ut oportet omnibus exercitibus regis, et ex eis ordinabuntur qui sint in munitionibus regis magni :

36. J'ordonne de plus qu'on fera entrer dans les troupes du roi jusqu'à trente mille Juifs, *s'ils le veulent*, qui seront entretenus comme doivent l'être toutes les troupes des armées du roi ; et qu'on en choisira d'entre eux pour les mettre dans les forteresses du grand roi ; "

37. Et ex his constituentur super negotia regni quæ aguntur ex fide, et principes sint ex eis, et ambulent in legibus suis, sicut præcepit rex in terra Juda.

37. Que l'on commettra aussi à quelques - uns d'eux les affaires importantes du royaume, qui demandent le plus de fidélité, et qu'ils en auront l'intendance, " en vivant *toujours* selon leurs lois, comme le roi l'a ordonné pour le pays de Juda ;

38. Et tres civitates, quæ additæ sunt Judææ ex regione Samariæ, cum Judæa reputentur : ut sint sub uno, et non obediant alii potestati, nisi summi sacerdotis.

38. Et que les trois villes du pays de la Samarie, *de la Galilée et de la Pérée*, qui ont été annexées à la Judée, " soient censées être de la Judée, afin qu'elles ne dépendent que d'un chef, sans obéir à aucune autre puissance qu'à celle du grand-prêtre.

39. Ptolemaida, et confines ejus, quas dedi donum sanctis qui sunt in Jerusalem, ad necessarios sumptus sanctorum.

39. Je donne aussi Ptolémaïde, et tout son territoire *qu'Alexandre m'a usurpé*, en don " au sanctuaire de Jérusalem, pour fournir toute la dépense nécessaire à l'entretien des choses saintes.

40. Et ego do sin-

40. Je donnerai outre cela tous

℣ 36. Au lieu de *magni*, on lit dans le grec *magnis*, dans les grandes forteresses du roi.

℣ 37. Autr. selon le grec : l'intendance et la surintendance. C'est-à-dire que le grec distingue deux degrés de supériorité.

℣ 38. Gr. autr. les trois cantons.... qui ont été annexés. Voyez la note sur le ℣ 30.

℣ 39. Le pronom *quas* qui obscurcit cette phrase, n'est pas dans le grec.

Avant l'ère chr. vulg. 153.

les ans quinze mille sicles d'argent " à prendre sur les droits du roi, *et* sur les revenus qui m'appartiennent. "

gulis annis quindecim millia siclorum argenti de rationibus regis, quæ me contingunt:

41. J'ordonne aussi que ceux qui gouvernoient mes finances *dans la Judée* les années passées payeront, pour les ouvrages de la maison *du Seigneur,* tout ce qui reste de ces années qu'ils n'ont point encore payé.

41. Et omne quod reliquum fuerit, quod non reddiderant quisuper negotia erant annis prioribus, ex hoc dabunt in opera domus.

42. Pour ce qui est des cinq mille sicles d'argent " qui se prenoient sur le sanctuaire chaque année, ils seront remis aux prêtres, comme appartenans à ceux qui font les fonctions du saint ministère.

42. Et super hæc quinque millia siclorum argenti, quæ accipiebant de sanctorum ratione per singulos annos: et hæc ad sacerdotes pertineant, qui ministerio funguntur.

43. Je veux encore que tous ceux qui, étant redevables au roi, pour quelque affaire que ce puisse être, se réfugieront dans le temple de Jérusalem et dans tout son territoire, soient en sureté; et qu'on leur laisse la jouissance libre de tout ce qu'ils ont dans mon royaume.

43. Et quicumque confugerint in templum, quod est Jerosolymis, et in omnibus finibus ejus, obnoxii regi in omni negotio dimittantur, et universa quæ sunt eis in regno meo, libera habeant.

44. On donnera aussi de l'épargne du roi de quoi fournir aux bâtimens, ou aux réparations des lieux saints,

44. Et ad ædificanda vel restauranda opera sanctorum, sumptus dabuntur de ratione regis:

45. Et on prendra encore des mêmes deniers de quoi bâtir et fortifier les murailles de Jérusalem, et des autres villes qui sont en Judée.

45. Et ad extruendos muros Jerusalem, et communiendos in circuitu, sumptus dabuntur de ratione regis, et ad construendos muros in Judæa.

Sup. VII. 11.

46. Jonathas et le peuple ayant en-

46. Ut audivit au-

℣ 40. Les 15,000 sicles d'argent font plus de 24,000 livres de notre monnoie.

Ibid. Gr. *à prendre* sur les droits du roi, et *a recueillir* dans les lieux qui conviendront.

℣ 42. C'est-à-dire, plus de 8,000 livres de notre monnoie.

em Jonathas et populus sermones istos, non crediderunt eis, nec receperunt eos : quia recordati sunt malitiæ magnæ, quam fecerat in Israel, et tribulaverat eos valde.

tendu ces propositions de Démétrius, ne les crurent point, sincères, et ne les reçurent point; parce qu'ils se souvinrent des grands maux qu'il avoit faits à Israël, et de quelle manière il les avoit accablés.

Avant l'ère chr. vulg. 153.

47. Et complacuit eis in Alexandrum, quia ipse fuerat eis princeps sermonum pacis, et ipsi auxilium ferebant omnibus diebus.

47. Ils se portèrent donc à favoriser plutôt Alexandre, parce qu'il leur avoit parlé le premier de paix; et ils l'assistèrent toujours dans la suite.

48. Et congregavit rex Alexander exercitum magnum, et admovit castra contra Demetrium.

48. Après cela, le roi Alexandre leva une grande armée, et marcha contre Démétrius. 151.

49. Et commiserunt prælium duo reges, et fugit exercitus Demetrii, et insecutus est eum Alexander, et incubuit super eos.

49. Les deux rois donnèrent bataille; et l'armée de Démétrius s'enfuit : Alexandre les poursuivit, et fondit sur eux.

50. Et invaluit prælium nimis, donec occidit sol, et cecidit Demetrius in die illa.

50. Le combat fut rude et opiniâtre, et dura jusqu'au coucher du soleil; et Démétrius y fut tué.

51. Et misit Alexander ad Ptolemæum regem Ægypti legatos secundum hæc verba, dicens :

51. Alexandre envoya ensuite des ambassadeurs à Ptolémée *Philométor* roi d'Egypte, et lui écrivit en ces termes :

52. Quoniam regressus sum in regnum meum, et sedi in sede patrum meorum, et obtinui principatum, et contrivi Demetrium, et possedi regionem nostram :

52. Comme je suis rentré dans mon royaume; que je suis assis sur le trône de mes pères; que j'ai recouvré mon empire, et tous les pays qui m'appartenoient, par la défaite de Démétrius,

53. Et commisi pugnam cum eo, et contritus est ipse, et castra ejus, a nobis : et

53. A qui j'ai livré bataille, et que j'ai défait avec toute son armée; étant ainsi remonté sur le siége du royaume qu'il occupoit,

Avant l'ère chr. vulg. 151.

54. Faisons maintenant amitié ensemble : donnez-moi votre fille en mariage, et je serai votre gendre; et je vous ferai, aussi-bien qu'à elle, des présens dignes de vous.

55. Le roi Ptolémée lui répondit : Heureux le jour où vous êtes rentré en possession du pays de vos pères, et où vous vous êtes assis sur le trône de leur royaume.

56. Je suis prêt à vous accorder ce que vous m'avez demandé; mais venez jusqu'à Ptolémaïde, afin que nous nous voyions, et que je vous donne ma fille, comme vous le désirez.

57. Ptolémée sortit donc d'Egypte avec Cléopâtre sa fille, et vint à Ptolémaïde l'an cent soixante-deuxième *du règne des Grecs.*

58. Le roi Alexandre vint l'y trouver; et Ptolémée lui donna sa fille Cléopâtre : et les noces furent célébrées à Ptolémaïde avec une grande magnificence, selon la coutume des rois.

59. Le roi Alexandre écrivit aussi à Jonathas, afin qu'il vînt les trouver à Ptolémaïde.

60. Jonathas y alla avec grand éclat, et salua les deux rois : il leur apporta quantité d'argent, et d'or, et leur fit de grands présens; et il fut fort bien reçu de ces deux princes.

sedimus in sede regni ejus :

54. Et nunc statuamus ad invicem amicitiam : et da mihi filiam tuam uxorem, et ego ero gener tuus, et dabo tibi dona, et ipsi, digna te.

55. Et respondit rex Ptolemæus, dicens : Felix dies, in qua reversus es ad terram patrum tuorum, et sedisti in sede regni eorum.

56. Et nunc faciam tibi quod scripsisti : sed occurre mihi Ptolemaidam, ut videamus invicem nos, et spondeam tibi sicut dixisti.

57. Et exivit Ptolemæus de Ægypto, ipse, et Cleopatra filia ejus, et venit Ptolemaidam, anno centesimo sexagesimo secundo.

58. Et occurrit ei Alexander rex, et dedit ei Cleopatram filiam suam, et fecit nuptias ejus Ptolemaidæ, sicut reges, in magna gloria.

59. Et scripsit rex Alexander Jonathæ, ut veniret obviam sibi.

60. Et abiit cum gloria Ptolemaidam, et occurrit ibi duobus regibus, et dedit illis argentum multum, et aurum et dona : et invenit gratiam in conspectu eorum.

61. Et convenerunt adversus eum viri pestilentes ex Israel, viri iniqui, interpellantes adversus eum : et non intendit ad eos rex.

61. Alors quelques gens d'Israël qui étoient des hommes convertis d'iniquité, et comme des pestes *publiques*, s'unirent ensemble pour présenter des chefs d'accusation contre lui ; mais le roi ne voulut point les écouter. Avant l'ère chr. vulg. 151.

62. Et jussit spoliari Jonathan vestibus suis, et indui eum purpura, et ita fecerunt : et collocavit eum rex sedere secum.

62. Il ordonna même qu'on ôtât à Jonathas ses vêtemens, et qu'on le revêtît de pourpre ; ce qui fut fait : et le roi le fit asseoir près de lui.

63. Dixitque principibus suis : Exite cum eo in medium civitatis, et prædicate, ut nemo adversus eum interpellet de ullo negotio, nec quisquam ei molestus sit de ulla ratione.

63. Et il dit aux grands de sa cour : Allez avec lui au milieu de la ville, et dites tout haut : Que nul n'entreprenne de former aucune plainte contre lui, et ne lui fasse aucune peine, pour quelque affaire que ce puisse être.

64. Et factum est, ut viderunt qui interpellabant, gloriam ejus, quæ prædicabatur, et opertum eum purpura, fugerunt omnes :

64. Ceux donc qui étoient venus pour l'accuser, voyant ce qu'on publioit de lui, l'éclat dans lequel il paroissoit, et la pourpre dont il étoit revêtu, s'enfuirent tous.

65. Et magnificavit eum rex, et scripsit eum inter primos amicos, et posuit eum ducem, et participem principatus.

65. Le roi l'éleva en grand honneur, le mit au nombre de ses principaux amis, et l'établit après lui chef et prince *de la Judée*.

66. Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum pace et lætitia.

66. Et Jonathas revint à Jérusalem en paix et avec joie.

67. In anno centesimo sexagesimo quinto, venit Demetrius filius Demetrii a Creta in terram patrum suorum.

67. En la cent soixante-cinquième année *du règne des Grecs*, Démétrius *Nicator*, fils de Démétrius *qui avoit été tué dans la bataille contre Alexandre*, vint de Crète au pays de ses pères. 148.

* 67. Démétrius Soter avoit envoyé ses deux fils Démétrius et Antiochus, à Cnide chez Lasthène un de ses amis, pour les lui conserver pendant les troubles de son royaume. Après sa mort, Démétrius l'aîné de ses

Avant l'ère chr. vulg. 148.

68. Le roi Alexandre en ayant été averti, en fut extrêmement affligé, et retourna *promptement* à Antioche *pour le prévenir, et pour empêcher qu'il ne pût s'en emparer.*

68. Et audivit Alexander rex, et contristatus est valde, et reversus est Antiochiam.

69. Le roi Démétrius fit général de ses troupes Apollonius, gouverneur de la Célé-Syrie, lequel *abandonna le parti d'Alexandre qui lui avoit donné ce gouvernement, et* leva *pour Démétrius* une grande armée; et étant venu à Jamnia, il envoya dire à Jonathas grand-prêtre

69. Et constituit Demetrius rex Apollonium ducem, qui præerat Cœlesyriæ: et congregavit exercitum magnum, et accessit ad Jamniam: et misit ad Jonathan summum sacerdotem,

70. Ces paroles: Vous êtes le seul qui nous résistez; et je suis devenu un sujet de risée et d'opprobre, parce que vous vous prévalez contre nous de l'avantage que vous avez sur vos montagnes.

70. Dicens: Tu solus resistis nobis: ego autem factus sum in derisum et in opprobrium, propterea quia tu potestatem adversum nos exerces in montibus.

71. Si vous vous fiez donc maintenant en vos troupes, descendez à nous dans la plaine; et faisons là l'essai de nos forces; car la valeur et la victoire m'accompagnent toujours.

71. Nunc ergo si confidis in virtutibus tuis, descende ad nos in campum, et comparemus illic invicem: quia mecum est virtus bellorum.

72. Informez-vous, et apprenez qui je suis, et qui sont ceux qui combattent avec moi, lesquels disent hautement que vous ne pouvez tenir ferme devant nous, parce que" vos pères ont été mis en fuite par deux fois" dans leur pays.

72. Interroga, et disce quis sum ego, et ceteri qui auxilio sunt mihi, qui et dicunt quia non potest stare pes vester ante faciem nostram, quia bis in fugam conversi sunt patres tui in terra sua:

73. Comment donc pourrez-vous soutenir présentement l'effort de ma

73. Et nunc quomodo poteris sustinere

fils, se mit à la tête de quelques compagnies de Crétois que Lasthène lui fit avoir, et passa en Cilicie.

℣ 72. Autr. et que vos pères, etc.

Ibid. Cela se rapporte peut-être à la défaite de Joseph et d'Azarias, *Supr.* v. 60., et au combat où Judas fut tué. *Supr.* IX. 6. 18.

Avant l'ère chr. vulg. 148.

equitatum et exercitum tantum in campo, ubi non est lapis, neque saxum, neque locus fugiendi?

cavalerie et d'une si grande armée, dans une campagne où il n'y a ni pierres, ni rochers, ni aucun lieu pour vous enfuir?

74. Ut audivit autem Jonathas sermones Apollonii, motus est animo: et elegit decem millia virorum, et exiit ab Jerusalem, et occurrit ei Simon frater ejus in adjutorium.

74. Jonathas ayant entendu ces paroles d'Apollonius, *qui étoient autant de blasphèmes contre le Dieu d'Israël*, fut ému au fond de son cœur; et il choisit *aussitôt* dix mille hommes, et partit de Jérusalem, et Simon son frère vint à son secours.

75. Et applicuerunt castra in Joppen, et exclusit eum a civitate (quia custodia Apollonii Joppe erat), et oppugnavit eam.

75. Ils vinrent camper près de Joppé; et ceux de la ville lui fermèrent les portes, parce qu'il y avoit dedans une garnison d'Apollonius: Jonathas assiégea donc cette ville.

76. Et exterriti qui erant in civitate aperuerunt ei, et obtinuit Jonathas Joppen.

76. Ceux de dedans étant épouvantés, lui ouvrirent les portes: et il se rendit ainsi maître de Joppé.

77. Et audivit Apollonius, et admovit tria millia equitum, et exercitum multum.

77. Apollonius l'ayant su, prit avec lui trois mille chevaux et beaucoup de troupes. *

78. Et abiit Azotum tamquam iter faciens, et statim exiit in campum, eo quod haberet multitudinem equitum, et confideret in eis. Et insecutus est eum Jonathas in Azotum, et commiserunt prælium.

78. Il marcha comme pour aller vers Azot, et il se jeta tout d'un coup dans la plaine, parce qu'il avoit beaucoup de cavalerie en laquelle il se fioit principalement. Jonathas le suivit vers Azot, et *là* ils donnèrent bataille.

79. Et reliquit Apollonius in castris mille equites post eos occulte.

79. Apollonius avoit laissé secrètement dans son camp mille chevaux derrière les ennemis;

80. Et cognovit Jonathas quoniam insidiæ sunt post se, et

80. Et Jonathas fut averti qu'il y avoit derrière lui une embuscade: les ennemis environnèrent donc son

* 77. L'historien Josèphe lui donne huit mille hommes de pied.

Avant l'ère chr. vulg. 148.

camp, " et lancèrent beaucoup de traits contre ses gens, depuis le matin jusqu'au soir.

81. Mais les gens de Jonathas *ayant formé un bataillon carré pour faire face de tous côtés*, " demeurèrent fermes, selon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Cependant les chevaux des ennemis se fatiguèrent beaucoup.

82. Alors Simon fit avancer ses troupes, et attaqua l'infanterie, *qui ne pouvoit plus être soutenue*, parce que la cavalerie étoit déjà fatiguée ; et l'ayant rompue, elle prit la fuite.

83. Et ceux qui se dispersèrent par la campagne, se réfugièrent à Azot, " et entrèrent dans le temple de Dagon leur idole, " pour y être en sûreté.

84. Mais Jonathas brûla Azot et les villes des environs ; et il en emporta les dépouilles : et il brûla aussi le temple de Dagon, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés.

85. Il y périt près de huit mille hommes, tant de ceux qui furent tués par l'épée, que de ceux qui furent brûlés.

86. Jonathas ayant décampé de ce lieu, marcha contre Ascalon ; mais

circuierunt castra ejus, et jecerunt jacula in populum a mane usque ad vesperam.

81. Populus autem stabat, sicut præceperat Jonathas : et laboraverunt equi eorum.

82. Et ejecit Simon exercitum suum, et commisit contra legionem : equites enim fatigati erant : et contriti sunt ab eo, et fugerunt.

83. Et qui dispersi sunt per campum, fugerunt in Azotum, et intraverunt in Beth-Dagon idolum suum, ut ibi se liberarent.

84. Et succendit Jonathas Azotum, et civitates quæ erant in circuitu ejus, et accepit spolia eorum : et templum Dagon, et omnes qui fugerunt in illud, succendit igni.

85. Et fuerunt qui ceciderunt gladio, cum his qui succensi sunt, fere octo millia virorum.

86. Et movit inde Jonathas castra, et

† 80. Gr. autr. *et ses gens* formèrent son camp en cercle, *faisant face de tous côtés* ; et *les ennemis* lancèrent, etc. Voyez le † suivant.

† 81. C'est ce que rapporte l'historien Josèphe. *Antiq.* XIII. 8.

† 83. Gr. et la cavalerie s'étant dispersée par la campagne, se réfugia à Azot, et ils entrèrent, etc. Il y a apparence que dans la Vulgate les copistes ont mis *Et qui*, pour *Et equi*, c'est-à-dire *Equites*.

Ibid. Gr. autr. dans Beth-Dagon, c'est-à-dire *la maison de Dagon*, qui étoit le temple de leur idole : *in Beth-Dagon idolium suum.*

applicuit ea Ascalonem.: et exierunt de civitate obviam illi in magna gloria.

87. Et reversus est Jonathas in Jerusalem cum suis habentibus spolia multa.

88. Et factum est, ut audivit Alexander rex sermones istos, addidit adhuc glorificare Jonathan :

89. Et misit ei fibulam auream, sicut consuetudo est dari cognatis regum. Et dedit ei Accaron, et omnes fines ejus in possessionem.

ceux de la ville sortirent au-devant de lui, et le reçurent avec de grands honneurs. Avant l'ère chr. vulg. 148.

87. Il revint ensuite à Jérusalem avec ses gens chargés de butin.

88. Le roi Alexandre ayant appris ces heureux succès de Jonathas, l'éleva encore en plus grande gloire.

89. Et il lui envoya une agrafe d'or, telle que l'on en donnoit d'ordinaire aux princes du sang royal : " il lui donna de plus Accaron, avec tout son territoire, afin qu'il la possédât en propre.

℣ 89. Litt. aux parens du roi. C'étoient des personnes de la première dignité. Souvent ils ne tenoient nullement au roi par le sang, ni par les alliances ; on leur donnoit le nom de parens par distinction et par honneur. *Infr.* xi. 31. et 32.

CHAPITRE XI.

Ptolémée Philométor usurpe le royaume d'Alexandre Ballès. Combat entre ces deux princes. Alexandre se sauve ; on lui tranche la tête. Ptolémée meurt. Démétrius Nicator monte sur le trône, comble d'honneurs Jonathas, accorde plusieurs priviléges aux Juifs. Entreprise de Tryphon. Soulèvement à Antioche. Les Juifs sauvent Démétrius. Ingratitude de ce prince. Antiochus Théus est mis sur le trône, et recherche l'amitié de Jonathas. Guerre de Jonathas contre les troupes de Démétrius.

1. Et rex Ægypti congregavit exercitum, sicut arena quæ est circa oram maris, et naves multas: et quærebat obtinere regnum Alexandri dolo, et addere illud regno suo.

1. Après cela, le roi d'Egypte rassembla une armée qui étoit comme le sable du rivage de la mer, et un grand nombre de vaisseaux ; et *feignant de vouloir secourir son gendre contre ses ennemis*, il cherchoit à se rendre maître par surprise du royaume d'Alexandre, et à l'ajouter au sien. 146.

Avant l'ère chr. vulg. 146

2. Il marcha *donc* d'abord comme ami dans la Syrie ; et les habitans des villes lui ouvroient les portes, et venoient au-devant de lui, selon l'ordre qu'Alexandre leur avoit donné, parce que le roi d'Egypte étoit son beau-père.

2. Et exiit in Syriam verbis pacificis, et aperiebant ei civitates, et occurrebant ei : quia mandaverat Alexander rex exire ei obviam, eo quod socer suus esset.

3. Mais aussitôt que Ptolémée étoit entré dans une ville, il y mettoit garnison de ses gens.

3. Cum autem introiret civitatem Ptolemæus, ponebat custodias militum in singulis civitatibus.

4. Lorsqu'il fut venu près d'Azot, on lui montra le temple de Dagon qui avoit été brûlé, les ruines de la ville d'Azot, plusieurs corps qui étoient encore sur la terre, et tous les autres qui avoient été tués dans la guerre, et qu'on avoit amassés dans des sépultures communes le long du chemin.

4. Et ut appropiavit Azoto, ostenderunt ei templum Dagon succensum igni, et Azotum et cetera ejus demolita, et corpora projecta, et eorum qui cæsi erant in bello tumulos, quos fecerant secus viam.

5. Et ils dirent au roi que c'étoit Jonathas qui avoit fait tous ces maux ; voulant ainsi le rendre odieux dans son esprit : mais le roi ne répondit rien.

5. Et narraverunt regi quia hæc fecit Jonathas, ut invidiam facerent ei : et tacuit rex.

6. Jonathas vint ensuite avec grand éclat trouver le roi à Joppé ; ils se saluèrent, et passèrent la nuit en ce lieu ;

6. Et occurrit Jonathas regi in Joppen cum gloria, et invicem se salutaverunt, et dormierunt illic :

7. Et Jonathas ayant accompagné le roi jusqu'au fleuve qu'on nomme Eleuthère, " revint à Jérusalem.

7. Et abiit Jonathas cum rege usque ad fluvium, qui vocatur Eleutherus : et reversus est in Jerusalem.

8. Mais le roi Ptolémée *continua son chemin, et* se rendit maître des villes *de Syrie, depuis l'Egypte* jusqu'à Séleucie, qui est au bord de la mer ; " et *comme* il avoit de mauvais

8. Rex autem Ptolemæus obtinuit dominium civitatum usque Seleuciam maritimam, et cogitabat

✝ 7. Quelques-uns mettent ce fleuve entre Tyr et Sidon ; sa vraie situation est au delà du Liban, au nord de cette montagne.

✝ 8. Cette ville étoit sur l'embouchure de l'Oronte.

in Alexandrum consilia mala.

9. Et misit legatos ad Demetrium, dicens: Veni, componamus inter nos pactum, et dabo tibi filiam meam, quam habet Alexander, et regnabis in regno patris tui.

10. Pœnitet enim me, quod dederim illi filiam meam : quæsivit enim me occidere.

11. Et vituperavit eum, propterea quod concupierat regnum ejus.

12. Et abstulit filiam suam, et dedit eam Demetrio, et alienavit se ab Alexandro, et manifestatæ sunt inimicitiæ ejus.

13. Et intravit Ptolemæus Antiochiam, et imposuit duo diademata capiti suo, Ægypti et Asiæ.

14. Alexander autem rex erat in Cilicia illis temporibus : quia rebellabant qui erant in locis illis.

15. Et audivit Alexander, et venit ad eum in bellum : et produxit Ptolemæus rex exercitum, et occurrit ei in manu valida, et fugavit eum.

16. Et fugit Alexander in Arabiam, ut ibi protegeretur : rex autem Ptolemæus exaltatus est.

17. Et abstulit Zab-

desseins contre Alexandre,

Avant l'ère chr. vulg. 146.

9. Il envoya des ambassadeurs à Démétrius, pour lui dire de sa part : Venez, afin que nous fassions alliance ensemble; et je vous donnerai ma fille qu'Alexandre a épousée, et vous rentrerez dans le royaume de votre père *qu'il a usurpé.*

10. Car je me repens de lui avoir donné ma fille en mariage, parce qu'il a cherché les moyens de me tuer.

11. Il l'accusoit de la sorte, par le désir qu'il avoit de lui enlever son royaume.

12. Et enfin lui ayant ôté sa fille, *qu'il fit venir auprès de lui sous quelque prétexte,* il la donna à Démétrius, et s'éloigna tout-à-fait d'Alexandre ; et alors son inimitié se manifesta publiquement.

13. Ptolémée entra ensuite dans Antioche, et se mit sur la tête deux diadèmes, celui d'Egypte et celui d'Asie.

14. Le roi Alexandre étoit pour lors en Cilicie, *ayant abandonné la Syrie,* parce que ceux de cette province s'étoient révoltés contre lui.

15. Ayant donc appris ces choses *que le roi d'Egypte avoit faites contre lui,* il marcha avec ses troupes pour le combattre : et le roi Ptolémée fit marcher aussi ses gens, et vint au-devant de lui avec une puissante armée, et le défit.

16. Alexandre s'enfuit en Arabie, pour y trouver quelque protection ; et le roi Ptolémée fut élevé en grande gloire.

17. Mais Zabdiel, prince des Ara-

Avant l'ère chr. vulg. 146.

bes, fit couper la tête à Alexandre, et l'envoya à Ptolémée.

diel Arabs caput Alexandri, et misit Ptolemæo.

18. Trois jours après, le roi Ptolémée mourut *des blessures qu'il avoit reçues dans le combat contre Alexandre :* et ses gens qui étoient dans les forteresses, furent tués par ceux du camp" *de Démétrius, que Ptolémée n'avoit fait son gendre que pour l'amuser et l'empêcher de s'opposer au dessein qu'il avoit de s'emparer de la Syrie.*

18. Et rex Ptolemæus mortuus est in die tertia : et qui erant in munitionibus, perierunt ab his qui erant in castra.

19. Démétrius rentra donc dans son royaume *de Syrie* en la cent soixante-septième année *de l'empire des Grecs.*

19. Et regnavit Demetrius anno centesimo sexagesimo septimo.

20. En ce même temps, Jonathas rassembla ceux qui étoient dans la Judée, pour prendre la forteresse de Jérusalem : et ils dressèrent plusieurs machines de guerre pour la forcer.

20. In diebus illis congregavit Jonathas eos qui erant in Judæa, ut expugnarent arcem quæ est in Jerusalem, et fecerunt contra eam machinas multas.

21. Mais quelques méchans qui haïssoient leur nation, allèrent trouver le roi Démétrius, et lui rapportèrent que Jonathas assiégeoit la forteresse.

21. Et abierunt quidam qui oderant gentem suam viri iniqui ad regem Demetrium, et renuntiaverunt ei quod Jonathas obsideret arcem.

22. Démétrius l'ayant su, entra en colère : il vint aussitôt à Ptolémaïde ; et il écrivit à Jonathas de ne point assiéger la forteresse, mais de venir le trouver promptement, pour conférer avec lui.

22. Et ut audivit, iratus est : et statim venit ad Ptolemaidam, et scripsit Jonathæ ne obsideret arcem, sed occurreret sibi ad colloquium festinato.

23. Jonathas ayant reçu cette lettre, ordonna que l'on continuât le siége ; et il choisit quelques-uns des anciens du peuple et des prê-

23. Ut audivit autem Jonathas, jussit obsidere : et elegit de senioribus Israel, et

* 18. Le grec répète le même mot dans les deux membres de la phrase, c'est-à-dire, qu'on y lit, ἐν τοῖς ὀχυρώμασι, *intra munitiones*, peut-être pour ἐν τοῖς ἐρύμασι, *intra castra.*

de sacerdotibus, et dedit se periculo.

24. Et accepit aurum, et argentum, et vestem, et alia xenia multa, et abiit ad regem Ptolemaidam, et invenit gratiam in conspectu ejus.

25. Et interpellabant adversus eum quidam iniqui ex gente sua :

26. Et fecit ei rex, sicut fecerant ei, qui ante eum fuerant : et exaltavit eum in conspectu omnium amicorum suorum,

27. Et statuit ei principatum sacerdotii, et quæcumque alia habuit prius pretiosa, et fecit eum principem amicorum.

28. Et postulavit Jonathas a rege, ut immunem faceret Judæam, et tres toparchias, et Samariam, et confines ejus : et promisit ei talenta trecenta.

29. Et consensit rex : et scripsit Jonathæ epistolas de his omnibus, hunc modum continentes :

30. Rex Demetrius fratri Jonathæ salutem, et genti Judæorum.

31. Exemplum epistolæ, quam scripsimus Lastheni parenti nostro

tres; et il alla avec eux s'exposer au péril. Avant l'ère chr. vulg. 146.

24. Il prit *avec lui quantité d'*or et *d'*argent, de riches vêtemens, et beaucoup d'autres présens, et se rendit près du roi à Ptolémaïde ; et il trouva grace devant lui.

25. Quelques hommes perdus de sa nation formèrent encore des plaintes et des accusations contre lui ;

26. Mais le roi le traita comme l'avoient traité les princes ses prédécesseurs, et l'éleva en grand honneur à la vue de tous ses amis.

27. Il le confirma dans la souveraine sacrificature, et dans toutes les autres marques d'honneur qu'il avoit eues auparavant, et le fit le premier de ses amis.

28. Jonathas supplia le roi de donner la franchise et l'immunité à la Judée, aux trois toparchies, *dont Lyda, Ramatha et Aphéréma étoient les capitales,* " à Samarie et à tout son territoire : et il lui promit trois cents talens " *une fois payés.*

29. Le roi y consentit ; et il fit expédier à Jonathas, touchant toutes ces affaires, des lettres patentes qui étoient conçues en ces termes :

30. Le roi Démétrius, à son frère Jonathas, et à la nation des Juifs, salut.

31. Nous vous avons envoyé une copie de la lettre que nous avons écrite à Lasthène *de Crète, que nous*

℣ 28. Voyez ci-après ℣ 34. et au chap. x. ℣ 30.
Ibid. C'est-à-dire, environ 1,460,000 livres de notre monnoie.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

honorons comme notre père, " touchant ce qui vous regarde, afin que vous en fussiez informés.

32. Le roi Démétrius, à Lasthène, son père, " salut.

33. Nous avons résolu de faire du bien à la nation des Juifs, qui sont nos amis, et qui nous conservent la fidélité qu'ils nous doivent, à cause de la bonne volonté qu'ils ont pour nous.

34. Nous avons donc ordonné que les trois villes, Lyda, Ramatha *et Aphéréma*, " qui ont été annexées à la Judée *et détachées* du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances, seront destinées pour les prêtres de Jérusalem, au lieu des impositions que le roi en retiroit chaque année, et de ce qui lui revenoit des fruits de la terre et des arbres. "

35. Nous leur remettons aussi dès à présent " les autres choses qui nous

de vobis, misimus ad vos ut sciretis :

32. Rex Demetrius Lastheni parenti salutem.

33. Genti Judæorum, amicis nostris, et conservantibus quæ justa sunt apud nos, decrevimus benefacere, propter benignitatem ipsorum, quam erga nos habent.

34. Statuimus ergo illis omnes fines Judææ, et tres civitates, Lydan et Ramathan, quæ additæ sunt Judææ ex Samaria, et omnes confines earum, sequestrari omnibus sacrificantibus in Jerosolymis, pro his quæ ab eis prius accipiebat rex per singulos annos, et pro fructibus terræ et pomorum :

35. Et alia quæ ad nos pertinebant deci-

✝ 31. Le grec porte à la lettre, notre parent. C'est ce Lasthène, crétois, qui contribua à mettre Démétrius sur le trône de ses ancêtres, en lui fournissant les troupes avec lesquelles il passa en Cilicie, et de là en Syrie. *Supr.* x. 67. Démétrius l'en récompensa en lui donnant la principale autorité et le gouvernement du royaume.

✝ 32. C'est l'expression du grec. Ce n'est qu'un titre d'honneur donné par reconnoissance.

✝ 34. On lit dans le grec ce troisième nom qui manque dans la Vulgate. Au lieu de *villes*, le grec les désigne par le nom de cantons comme au chap. x. ✝ 30. et 38.

Ibid. Gr. autr. Nous fixons les limites de la Judée, et nous y comprenons les trois cantons *ou toparchies* de Lyda, Ramatha et Aphéréma qui sont annexées à la Judée du territoire de Samarie, avec toutes leurs appartenances; et nous remettons à tous ceux qui sacrifient à Jérusalem les impositions que le roi retiroit d'eux chaque année, et ce qui lui revenoit des fruits de la terre et des arbres. *Supr.* x. 30. 38. 42.

✝ 35. Le grec joint ces mots à l'autre membre, de manière qu'au lieu de ἀπὸ τοῦ νῦν, *ex hoc nunc*, on auroit pu lire ἐπὶ τὸ νῦν, *usque nunc* : Nous leur remettons les autres choses qui nous appartenoient jusqu'à présent.

marum et tributorum, ex hoc tempore remittimus eis : et areas salinarum, et coronas quæ nobis deferebantur.

appartenoient, comme les dîmes, et les tributs; et de même les impôts " des salines, et les couronnes qu'on nous apportoit.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

36. Omnia ipsis concedimus : et nihil horum irritum erit ex hoc, et in omne tempus.

36. Nous leur donnons toutes ces choses ; et cette concession demeurera ferme dès maintenant et pour toujours.

37. Nunc ergo curate facere horum exemplum, et detur Jonathæ, et ponatur in monte sancto, in loco celebri.

37. Ayez donc soin de faire faire une copie de cette ordonnance; et qu'elle soit donnée à Jonathas ; et qu'on l'expose sur la montagne sainte, en un lieu où elle soit vue de tout le monde.

38. Et videns Demetrius rex quod siluit terra in conspectu suo, et nihil ei resistit, dimisit totum exercitum suum, unumquemque in locum suum, excepto peregrino exercitu quem contraxit ab insulis gentium : et inimici erant ei omnes exercitus patrum ejus.

38. Le roi Démétrius voyant que tout son royaume étoit paisible, et que rien ne lui résistoit, licencia toute son armée, et renvoya chacun en sa maison, excepté les troupes étrangères qu'il avoit levées des peuples des îles : " et ceci lui attira la haine de toutes les troupes qui avoient servi ses pères.

39. Tryphon autem erat quidam partium Alexandri prius : et vidit quoniam omnis exercitus murmurabat contra Demetrium, et ivit ad Emalchuel Arabem, qui nutriebat Antiochum filium Alexandri :

39. Alors Tryphon, " qui avoit été auparavant du parti d'Alexandre, voyant que tous les gens de guerre murmuroient contre Démétrius, alla trouver Emalchuel, roi des Arabes, qui nourrissoit auprès de lui Antiochus, fils d'Alexandre.

40. Et assidebat ei, ut traderet eum ipsi, ut regnaret loco patris sui : et enuntiavit ei

40. Et il le pressa long-temps, afin qu'il lui donnât ce jeune prince, pour le faire régner en la place de son père : il lui rapporta tout ce que

† 35. Le grec peut se traduire ainsi. Voyez au chap. x. † 29.

† 38. C'est-à-dire, particulièrement de l'île de Crète, d'où étoient venues ses premières troupes. *Supr.* x. 67.

† 39. Tryphon s'appeloit auparavant *Diodote* ; il ne prit le nom de *Tryphon* que depuis qu'il fut monté sur le trône de Syrie.

Avant l'ère chr. vulg. 146.

Démétrius avoit fait, et la haine que les gens de guerre avoient conçue contre lui, et il demeura long-temps en ce lieu.

quanta fecit Demetrius, et inimicitias exercituum ejus adversus illum. Et mansit ibi diebus multis.

41. Cependant Jonathas envoya vers le roi Démétrius, pour le prier de chasser ceux qui étoient en garnison dans la forteresse de Jérusalem et dans les autres forteresses, parce qu'ils faisoient beaucoup de mal à Israël.

41. Et misit Jonathas ad Demetrium regem, ut ejiceret eos qui in arce erant in Jerusalem, et qui in præsidiis erant : quia impugnabant Israel.

42. Démétrius envoya dire à Jonathas : Non-seulement je ferai pour vous et pour votre nation ce que vous me demandez ; mais je vous éleverai en gloire, vous et votre peuple, aussitôt que le temps me le permettra, *et que j'en aurai l'occasion.*

42. Et misit Demetrius ad Jonathan, dicens : Non hæc tantum faciam tibi, et genti tuæ, sed gloria illustrabo te, et gentem tuam, cum fuerit opportunum.

43. Vous ferez donc maintenant une action de justice, de m'envoyer de vos gens pour me secourir, parce que toute mon armée m'a abandonné.

43. Nunc ergo recte feceris, si miseris in auxilium mihi viros : quia discessit omnis exercitus meus.

44. Alors Jonathas envoya à Antioche trois mille hommes très-vaillans, qui vinrent trouver le roi ; et le roi reçut une grande joie de leur arrivée.

44. Et misit ei Jonathas tria millia virorum fortium Antiochiam : et venerunt ad regem, et delectatus est rex in adventu eorum.

45. En ce même temps, il s'assembla, des habitans de la ville, cent vingt mille hommes qui vouloient tuer le roi.

45. Et convenerunt qui erant de civitate, centum viginti millia virorum, et volebant interficere regem.

46. Le roi s'enfuit dans le palais ; et ceux de la ville se saisirent de toutes les rues, et commencèrent à l'attaquer.

46. Et fugit rex in aulam : et occupaverunt qui erant de civitate, itinera civitatis, et cœperunt pugnare.

47. Le roi fit venir les Juifs à son secours ; et ils s'assemblèrent tous près de lui, et firent des courses dans la ville.

47. Et vocavit rex Judæos in auxilium, et convenerunt omnes simul ad eum, et dis-

Avant l'ère chr. vulg. 146.

persi sunt omnes per civitatem :

48. Et occiderunt in illa die centum millia hominum, et succenderunt civitatem, et ceperunt spolia multa in die illa, et liberaverunt regem.

48. Et ils tuèrent en ce jour-là cent mille hommes : ils mirent aussi le feu à la ville, en remportèrent un grand butin, et délivrèrent le roi.

49. Et viderunt qui erant de civitate, quod obtinuissent Judæi civitatem sicut volebant: et infirmati sunt mente sua, et clamaverunt ad regem cum precibus, dicentes :

49. Ceux de la ville voyant que les Juifs s'en étoient rendus les maîtres, pour y faire tout ce qu'ils vouloient, demeurèrent tout consternés ; et étant venus crier *miséricorde* au roi, ils lui firent cette prière :

50. Da nobis dextras, et cessent Judæi oppugnare nos et civitatem.

50. Tendez-nous une main favorable, et que les Juifs cessent de nous attaquer, nous et notre ville.

51. Et projecerunt arma sua, et fecerunt pacem : et glorificati sunt Judæi in conspectu regis, et in conspectu omnium qui erant in regno ejus, et nominati sunt in regno : et regressi sunt in Jerusalem, habentes spolia multa.

51. Ils mirent en même temps les armes bas; et firent la paix : les Juifs s'acquirent une grande gloire dans l'esprit du roi et de ceux de son royaume ; ils devinrent célèbres dans tout le royaume, et revinrent à Jérusalem chargés de dépouilles.

52. Et sedit Demetrius rex in sede regni sui : et siluit terra in conspectu ejus.

52. Le roi Démétrius fut ainsi affermi sur son trône et dans son royaume ; et *tout* le pays demeura paisible.

53. Et mentitus est omnia quæcumque dixit, et abalienavit se a Jonatha, et non retribuit ei secundum beneficia quæ sibi tribuerat, et vexabat eum valde.

53. Mais ce prince ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis : il s'éloigna de Jonathas ; et bien loin de lui témoigner aucune reconnoissance de toutes les obligations qu'il lui avoit, il lui fit même tout le mal qu'il put.

54. Post hæc autem reversus est Tryphon,

54. Après cela, Tryphon revint *d'Arabie*, et *amena* avec lui le

Avant l'ère chr. vulg. 145.

jeune Antiochus, " qui commença de se faire reconnoître pour roi, et qui se mit le diadème sur la tête.

et Antiochus cum eo puer adolescens, et regnavit, et imposuit sibi diadema.

55. Toutes les troupes que Démétrius avoit licenciées, se rassemblèrent aussitôt près d'Antiochus; elles combattirent contre Démétrius, qui fut défait, et qui s'enfuit.

55. Et congregati sunt ad eum omnes exercitus quos dimiserat Demetrius, et pugnaverunt contra eum: et fugit, et terga vertit.

56. Tryphon se saisit alors des éléphans, et se rendit maître d'Antioche.

56. Et accepit Tryphon bestias, et obtinuit Antiochiam:

57. Le jeune Antiochus écrivit ensuite à Jonathas, en ces termes: Je vous confirme dans la souveraine sacrificature, et je vous établis sur les quatre villes *que Démétrius vous a déjà données, qui sont Lyda, Ramatha, Aphéréma et Ptolémaïde,* " afin que vous soyez des amis du roi *qui règne aujourd'hui, comme vous l'avez été de ceux qui m'ont précédé.*

57. Et scripsit Antiochus adolescens Jonathæ, dicens: Constituo tibi sacerdotium, et constituo te super quatuor civitates, ut sis de amicis regis.

58. Il lui envoya *aussi* des vases d'or pour son service, et lui donna le pouvoir de boire dans une coupe d'or, d'être vêtu de pourpre, et de porter une agrafe d'or; *ce qui étoit réservé aux rois et à ceux qu'ils vouloient honorer.*

58. Et misit illi vasa aurea in ministerium, et dedit ei potestatem bibendi in auro, et esse in purpura, et habere fibulam auream:

59. Et il établit son frère Simon gouverneur, depuis la côte de Tyr, jusqu'aux frontières d'Egypte; *ce qui comprenoit la Phénicie et la Palestine.*

59. Et Simonem fratrem ejus constituit ducem a terminis Tyri usque ad fines Ægypti.

60. Jonathas *voulant* ensuite *témoigner sa reconnoissance à Antiochus,* alla dans les villes qui sont au delà du fleuve *du Jourdain, pour lui soumettre tout ce qui restoit à Démétrius,* et toute l'armée de Syrie vint à son secours: il mar-

60. Et exiit Jonathas, et perambulabat trans flumen civitates: et congregatus est ad eum omnis exercitus Syriæ in auxilium, et venit Ascalonem, et

✝ 54. Il fut surnommé *Theos*, c'est-à-dire le Dieu.

✝ 57. Au lieu de *villes*, le grec dit, cantons. Voyez au chap. x. ✝. 38. et 39.

occurrerunt ei honorifice de civitate.

cha *ensuite* vers Ascalon;" et ceux de la ville vinrent au-devant de lui, en lui faisant de grands honneurs.

Avant l'ère chr. vulg. 145.

61. Et abiit inde Gazam : et concluserunt se qui erant Gazæ, et obsedit eam, et succendit quæ erant in circuitu civitatis, et prædatus est ea.

61. Il alla de là à Gaza; et ceux de la ville lui fermèrent les portes: il y mit le siége, et il pilla et brûla tous les environs de la ville.

62. Et rogaverunt Gazenses Jonathan, et dedit illis dexteram, et accepit filios eorum obsides, et misit illos in Jerusalem : et perambulavit regionem usque Damascum.

62. Alors ceux de Gaza demandèrent à Jonathas à capituler, et il le leur accorda : il prit leurs fils pour otages, et les envoya à Jérusalem; et il alla dans tout le pays jusqu'à Damas.

63. Et audivit Jonathas quod prævaricati sunt principes Demetrii in Cades, quæ est in Galilæa, cum exercitu multo, volentes eum removere a negotio regni :

63. Mais ayant appris que les généraux de Démétrius étoient venus avec une puissante armée soulever" ceux de la ville de Cadès qui est en Galilée, pour l'empêcher de se mêler davantage de ce qui regardoit le royaume *de Syrie, en lui donnant assez d'affaires dans son propre pays,* "

64. Et occurrit illis: fratrem autem suum Simonem reliquit intra provinciam.

64. Il marcha au-devant d'eux, et laissa dans la province son frère Simon, *pour en continuer la conquête qu'il avoit commencée.*

65. Et applicuit Simon ad Bethsuram, et expugnabat eam diebus multis, et conclusit eos.

65. Simon mit le siége devant Bethsura, et il l'attaqua long-temps, et il tint investis ceux qui étoient dedans.

66. Et postulaverunt ab eo dextras accipere, et dedit illis : et ejecit eos inde, et cepit civitatem, et posuit in ea præsidium.

66. Ils lui demandèrent ensuite à capituler, et il le leur accorda : il les fit sortir hors de la ville, s'en rendit le maître, et y mit garnison.

✞ 60. Après avoir parcouru les villes qui sont au delà du Jourdain jusqu'à Damas, *Infr.* ✞ 62, il revint sur les côtes de la Méditerranée, et s'avança vers Ascalon.

✞ 63. Gr. autr. assiéger Cadès.

Ibid. On lit dans le grec, χρείας, *negotio* : les éditions d'Alde et de Complute portent χώρας, *regione*, pour le chasser de cette contrée.

Avant l'ère chr. vulg. 145.

67. Jonathas vint avec son armée sur le bord de l'eau de Génésar, " *qui est dans la Galilée :* et *ses gens* s'étant levés avant le jour, se rendirent dans la plaine d'Asor. "

67. Et Jonathas et castra ejus applicuerunt ad aquam Genesar, et ante lucem vigilaverunt in campo Asor.

68. Il y trouva l'armée des étrangers qui venoient au-devant de lui, et qui lui dressoient des embuscades sur les montagnes : il marcha droit à eux.

68. Et ecce castra alienigenarum occurrebant in campo, et tendebant ei insidias in montibus : ipse autem occurrit ex adverso.

69. Et cependant ceux qui étoient cachés sortirent de leur embuscade, et vinrent charger ses gens.

69. Insidiæ vero exsurrexerunt de locis suis, et commiserunt prælium.

70. Tous ceux du côté de Jonathas s'enfuirent, sans qu'il en demeurât un seul, sinon Mathathias " fils d'Absalom, et Judas fils de Calphi, général de son armée.

70. Et fugerunt qui erant ex parte Jonathæ omnes, et nemo relictus est ex eis, nisi Mathathias filius Absalomi, et Judas filius Calphi, princeps militiæ exercitus.

71. Alors Jonathas déchira ses vêtemens, se mit de la terre sur la tête, et fit sa prière.

71. Et scidit Jonathas vestimenta sua, et posuit terram in capite suo, et oravit.

72. Et *après ces actes de pénitence et de religion*, Jonathas, *plein de courage et de confiance en Dieu*, retourna au combat, chargea les ennemis, et les fit fuir devant lui ; et ils furent mis en déroute : "

72. Et reversus est Jonathas ad eos in prælium, et convertit eos in fugam, et pugnaverunt.

73. Et ses gens qui avoient fui, le voyant combattre *avec tant de valeur et de succès*, revinrent le joindre, et poursuivirent avec lui les ennemis jusqu'à Cadès, où étoit leur camp : et ils ne passèrent pas plus loin.

73. Et viderunt qui fugiebant partis illius, et reversi sunt ad eum, et insequebantur cum eo omnes usque Cades ad castra sua, et pervenerunt usque illuc.

† 67. C'est-à-dire, sur le bord du lac de Génésareth.

Ibid. Cette ville étoit dans la haute Galilée vers le lac de Séméchon. On lit dans le grec, *Nasor* pour *Asor*. C'est une méprise de copiste qui a répété la dernière lettre du mot précédent.

† 70. Selon le grec, Mattathias.

† 72. C'est le sens du grec.

74. Et cecidérunt de alienigenis in die illa tria millia virorum : et reversus est Jonathas in Jerusalem.

74. Il demeura sur la place en ce jour-là trois mille hommes de l'armée des étrangers : et Jonathas retourna à Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 145.

CHAPITRE XII.

Jonathas renouvelle l'alliance avec les Romains et avec les Lacédémoniens. Il met en fuite l'armée de Démétrius. Il tourne ses armes contre les Arabes et les Syriens. Simon étend ses conquêtes jusqu'à Joppé. Jonathas est pris à Ptolémaïde par Tryphon.

1. Et vidit Jonathas, quia tempus eum juvat, et elegit viros, et misit eos Romam, statuere et renovare cum eis amicitiam :

1. Jonathas voyant que le temps lui étoit favorable, choisit des hommes, qu'il envoya à Rome, pour affermir et renouveler l'amitié avec les Romains. 144.

2. Et ad Spartiatas, et ad alia loca misit epistolas secundum eamdem formam.

2. Il envoya aussi vers les Lacédémoniens, et en d'autres lieux, des lettres semblables.

3. Et abierunt Romam, et intraverunt curiam, et dixerunt : Jonathas summus sacerdos, et gens Judæorum miserunt nos, ut renovaremus amicitiam et societatem secundum pristinum.

3. Ses gens allèrent donc à Rome; et étant entrés dans le sénat, ils dirent : Jonathas grand-prêtre, et le peuple juif, nous ont envoyés pour renouveler avec vous l'amitié et l'alliance, selon qu'elle a été faite auparavant entre nous.

4. Et dederunt illis epistolas ad ipsos per loca, ut deducerent eos in terram Juda cum pace.

4. Et les Romains leur donnèrent des lettres adressées à leurs officiers, dans chaque province, ″ pour les faire conduire en paix jusqu'au pays de Juda.

5. Et hoc est exemplum epistolarum, quas scripsit Jonathas Spartiatis :

5. Voici la copie des lettres que Jonathas écrivit aux Lacédémoniens:

℣ 4. On lit dans le grec, αὐτοὺς, *ipsos*, pour τοὺς, *eos qui*; on sous-entend *præerant*.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

6. Jonathas grand-prêtre, les anciens de la nation, les prêtres et le reste du peuple juif, aux Lacédémoniens leurs frères, " salut.

6. Jonathas summus sacerdos, et seniores gentis, et sacerdotes, et reliquus populus Judæorum, Spartiatis fratribus salutem.

7. Il y a déjà long-temps " qu'Arius, " qui régnoit à Lacédémone, envoya des lettres au grand-prêtre Onias, *troisième du nom*, qui témoignoient que vous êtes nos frères, comme on peut le voir par la copie de ces lettres que nous avons jointe à celles-ci.

7. Jampridem missæ erant epistolæ ad Oniam summum sacerdotem ab Ario, qui regnabat apud vos, quoniam estis fratres nostri, sicut rescriptum continet, quod subjectum est.

8. Et Onias reçut avec grand honneur celui que le roi avoit envoyé, et ses lettres où il lui parloit de cette alliance et de cette amitié que nous avons avec vous.

8. Et suscepit Onias virum qui missus fuerat, cum honore : et accepit epistolas, in quibus significabatur de societate et amicitia.

9. Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces choses, ayant pour notre consolation les livres saints qui sont entre nos mains, "

9. Nos, cum nullo horum indigeremus, habentes solatio sanctos libros, qui sunt in manibus nostris,

10. Nous avons mieux aimé néanmoins envoyer vers vous, pour renouveler cette amitié et cette union fraternelle, de peur que nous ne devenions comme étrangers à votre égard, parce qu'il s'est déjà passé beaucoup de temps depuis que vous avez envoyé vers nous.

10. Maluimus mittere ad vos renovare fraternitatem et amicitiam, ne forte alieni efficiamur a vobis : multa enim tempora transierunt, ex quo misistis ad nos.

11. *Sachez* donc que nous n'a-

11. Nos ergo in om-

℣ 6. Voyez la *Dissertation sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens*, à la tête de ce livre.

℣ 7. On lit dans le grec ἔτι πρότερον, *Adhuc antea*, pour ἐπεὶ τὸ πρότερον, *Quoniam antea*.

Ibid. On lit dans le grec, Δαρείου, *Dario*, pour Ἀρείου, *Ario*. C'étoit Arius II, fils et successeur d'Acrotatus II, et prédécesseur de Léonide, fils de Cléonyme. Ce prince qui étoit sous la tutelle de Léonide, mourut âgé de huit ans vers l'an 191 avant l'ère chrét. vulg. Onias III étoit entré dans la souveraine sacrificature vers l'an 199, environ cinquante-cinq ans avant le temps où Jonathas écrivit cette lettre.

℣ 9. Quelques-uns expliquent le grec ainsi : Quoique nous n'eussions aucun besoin de ces lettres *pour nous assurer de notre parenté réciproque*, puisque nous *en* sommes avertis *et instruits* par les livres saints qui sont entre nos mains. Voyez la Dissertation ci-dessus citée.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

oi tempore sine intermissione in diebus solemnibus, et ceteris quibus oportet, memores sumus vestri in sacrificiis quæ offerimus, et in observationibus, sicut fas est et decet meminisse fratrum.

vons jamais cessé depuis ce temps-là de nous souvenir de vous dans les fêtes solennelles, et les autres jours où cela se doit, et dans les sacrifices que nous offrons *au Seigneur*, et dans *toutes nos* cérémonies *sa : tes*, " selon qu'il est du devoir et de la bienséance de se souvenir des frères.

12. Lætamur itaque de gloria vestra.

12. Nous nous réjouissons de la gloire dans laquelle vous vivez.

13. Nos autem circumdederunt multæ tribulationes, et multa prælia : et impugnaverunt nos reges qui sunt in circuitu nostro.

13. Mais pour nous autres, nous nous sommes vus dans de grandes afflictions, et en diverses guerres ; et les rois qui nous environnent, nous ont souvent attaqués. "

14. Noluimus ergo vobis molesti esse, neque ceteris sociis et amicis nostris, in his prœliis.

14. Cependant nous n'avons voulu être à charge ni à vous, ni à nos autres alliés, dans tous ces combats.

15. Habuimus enim de cœlo auxilium, et liberati sumus nos, et humiliati sunt inimici nostri.

15. Car nous avons reçu du secours du ciel ; nous avons été délivrés, et nos ennemis se sont vus humiliés.

16. Elegimus itaque Numenium Antiochi filium, et Antipatrem Jasonis filium, et misimus ad Romanos renovare cum eis amicitiam et societatem pristinam.

16. Ayant donc choisi Numénius fils d'Antiochus, et Antipater fils de Jason, pour les envoyer vers les Romains renouveler l'alliance et l'amitié ancienne que nous avons avec eux,

17. Mandavimus itaque eis ut veniant etiam ad vos, et salutent vos : et reddant vobis epistolas nostras de innovatione fraternitatis nostræ.

17. Nous leur avons donné ordre d'aller aussi vers vous, *à leur retour de Rome*, de vous saluer de notre part, et de vous rendre nos lettres touchant le renouvellement de notre union fraternelle.

¶ 11. Le grec lit : et dans nos prières. Il y a lieu de croire que l'auteur de la Vulgate avoit mis *in obsecrationibus*, et non pas *in observationibus*, qui s'y sera glissé depuis.

¶ 23. Depuis les lettres d'Arius II, sous le pontificat d'Onias III, les

Avant l'ère chr. vulg. 144.

18. C'est pourquoi vous ferez bien de répondre à ce que nous vous avons écrit.

19. Voici la copie des lettres qu'Arius avoit envoyées à Onias : "

20. Arius, roi des Lacédémoniens, au grand-prêtre Onias, salut.

21. Il a été trouvé ici, dans un écrit touchant les Lacédémoniens et les Juifs, qu'ils sont frères, et qu'ils sont *tous* de la race d'Abraham.

22. Maintenant donc que nous avons su ces choses, vous ferez bien " de nous écrire, si toutes choses sont en paix parmi vous.

23. Et voici ce que nous vous avons écrit, nous autres : Nos bestiaux et *tous* nos biens sont à vous; et les vôtres sont à nous. C'est ce que nous avons ordonné qu'on vous déclare de notre part.

24. Cependant Jonathas apprit que les généraux de l'armée de Démétrius étoient revenus pour le combattre, avec une armée beaucoup plus grande qu'auparavant.

25. Ainsi il partit de Jérusalem, et alla au-devant d'eux dans le pays d'Amathite, *ou d'Emath " en Syrie*, parce qu'il ne vouloit pas leur donner le temps d'entrer sur ses terres.

26. Et il envoya dans leur camp

18. Et nunc bene facietis respondentes nobis ad hæc.

19. Et hoc est rescriptum epistolarum, quod miserat Oniæ :

20. Arius rex Spartiatarum, Oniæ sacerdoti magno salutem.

21. Inventum est in scriptura de Spartiatis et Judæis, quoniam sunt fratres, et quod sunt de genere Abraham.

22. Et nunc ex quo hæc cognovimus, bene facitis scribentes nobis de pace vestra.

23. Sed et nos rescripsimus vobis : Pecora nostra, et possessiones nostræ, vestræ sunt : et vestræ, nostræ : mandavimus itaque hæc nuntiari vobis.

24. Et audivit Jonathas, quoniam regressi sunt principes Demetrii cum exercitu multo supra quam prius, pugnare adversus eum.

25. Et exiit ab Jerusalem, et occurrit eis in Amathite regione : non enim dederat eis spatium ut ingrederentur regionem ejus.

26. Et misit specu-

Juifs avoient eu à soutenir les guerres et les persécutions d'Antiochus Epiphanes, Antiochus Eupator, Démétrius Soter et Démétrius Nicator.

✝ 19. On lit dans le grec, Ὀνιαρὴς, *Orianes*, pour Ὀνίᾳ. Ἄρειος, *Oniæ : Arius*.

✝ 22. C'est ainsi que porte le grec : *Bene facietis*, et non *bene facitis*.

✝ 25. D. Calmet croit qu'Emath est la fameuse Emèse sur l'Oronte.

latores in castra eorum : et reversi renuntiaverunt quod constituunt supervenire illis nocte.

des espions, qui rapportèrent qu'ils avoient résolu de venir le surprendre pendant la nuit.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

27. Cum occidisset autem sol, præcepit Jonathas suis vigilare, et esse in armis paratos ad pugnam tota nocte, et posuit custodes per circuitum castrorum.

27. Après donc que le soleil fut couché, Jonathas ordonna à ses gens de veiller, et de se tenir toute la nuit sous les armes et prêts à combattre, et il mit des gardes autour du camp.

28. Et audierunt adversarii quod paratus est Jonathas cum suis in bello : et timuerunt, et formidaverunt in corde suo : et accenderunt focos in castris suis.

28. Les ennemis ayant su que Jonathas se tenoit avec ses gens prêt au combat, eurent peur, et leurs cœurs furent saisis de frayeur : ainsi ayant allumé des feux dans leur camp, *ils se retirèrent*.

29. Jonathas autem, et qui cum eo erant, non cognoverunt usque mane : videbant autem luminaria ardentia :

29. Jonathas et ceux qui étoient avec lui, voyant ces feux allumés, ne s'aperçurent point de leur retraite jusqu'au matin.

30. Et secutus est eos Jonathas, et non comprehendit eos : transierant enim flumen Eleutherum.

30. Et Jonathas les poursuivit : mais il ne put les atteindre, parce qu'ils avoient déjà passé le fleuve Eleuthère.

31. Et divertit Jonathas ad Arabas, qui vocantur Zabadæi : et percussit eos, et accepit spolia eorum.

31. Il marcha de là vers les Arabes, qui sont apelés Zabadéens : ″ il les défit, et en remporta les dépouilles.

32. Et junxit, et venit Damascum, et perambulabat omnem regionem illam.

32. Il partit de là ensuite, et vint à Damas ; et il faisoit des courses dans tout le pays.

33. Simon autem exiit, et venit usque

33. Cependant Simon alla jusqu'à Ascalon, et jusqu'aux forteresses voi-

℣ 31. L'historien Josèphe porte : Nabathéens. La plupart des commentateurs adoptent cette leçon en supposant que les Nabathéens ou Nabuthéens qui étoient amis des Juifs (*Supr.* v. 25. et IX. 35.), étoient devenus leurs ennemis en se déclarant pour Démétrius. On ne connoît point d' Arabes Zabadéens.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

sines : il marcha de là vers Joppé, et la prit;

ad Ascalonem, et ad proxima præsidia : et declinavit in Joppen, et occupavit eam.

34. Car il avoit su qu'ils vouloient livrer la place à ceux du parti de Démétrius : et il y mit garnison pour garder la ville.

34. (Audivit enim quod vellent præsidium tradere partibus Demetrii) : et posuit ibi custodes ut custodirent eam.

35. Jonathas étant revenu, rassembla les anciens du peuple ; et il résolut avec eux de bâtir des forteresses dans la Judée,

35. Et reversus est Jonathas, et convocavit seniores populi, et cogitavit cum eis ædificare præsidia in Judæa,

36. De bâtir les murs de Jérusalem, et de faire aussi élever un mur d'une très-grande hauteur entre la forteresse et la ville, afin que la forteresse en fût séparée et sans communication, et que ceux de dedans ne pussent ni acheter ni vendre.

36. Et ædificare muros in Jerusalem, et exaltare altitudinem magnam inter medium arcis et civitatis, ut separaret eam a civitate, ut esset ipsa singulariter, et neque emant, neque vendant.

37. On s'assembla donc pour bâtir la ville; et la muraille qui étoit le long du torrent *de Cédron*, du côté de l'orient, étant tombée, Jonathas la rétablit; et elle fut appelée Caphététha, *

37. Et convenerunt, ut ædificarent civitatem : et cecidit murus, qui erat super torrentem ab ortu solis, et reparavit eum, qui vocatur Caphetetha :

38. Simon bâtit aussi Adiada, dans la *plaine de* Séphéla, * et la fortifia, et y mit des portes et des serrures.

38. Et Simon ædificavit Adiada in Sephela, et munivit eam, et imposuit portas et seras.

39. Mais Tryphon ayant résolu

39. Et cum cogitas-

* 37. Gr. autr. et il approcha de la muraille qui étoit le long du torrent *de Cédron* du côté de l'orient ; *il commença de là ;* et ils réparèrent le mur appelé Chaphénatha. On lit dans le grec, τοῦ τείχους, *muri*, au génitif, peut-être pour τὸ τεῖχος, *murus ;* alors le sens seroit : le mur s'approcha du torrent du côté de l'orient ; *il fut réparé de ce côté-là ;* ils réparèrent *aussi* le mur appelé Chaphénatha.

* 38. Cette plaine est aux environs d'Eleuthéropolis, au couchant des montagnes de Juda, vers le pays des Philistins.

set Tryphon regnare Asiæ, et assumere diadema, et extendere manum in Antiochum regem :

de se faire roi d'Asie, de prendre le diadème, et de tuer le roi Antiochus, Avant l'ère chr. vulg. 144.

40. Timens ne forte non permitteret eum Jonathas, sed pugnaret adversus eum, quærebat comprehendere eum, et occidere : et exurgens abiit in Bethsan.

40. Et craignant que Jonathas ne l'en empêchât, et ne lui déclarât la guerre, cherchoit les moyens de se saisir de sa personne, et de le tuer : il s'en alla donc dans cette pensée à Bethsan.*

41. Et exivit Jonathas obviam illi cum quadraginta millibus virorum electorum in prælium, et venit Bethsan.

41. Jonathas marcha au-devant de lui avec quarante mille hommes de guerre choisis, et vint à Bethsan.

42. Et vidit Tryphon, quia venit Jonathas cum exercitu multo ut extenderet in eum manus, timuit :

42. Tryphon voyant que Jonathas étoit venu avec une grande armée pour le combattre, fut saisi de crainte.†

43. Et excepit eum cum honore, et commendavit eum omnibus amicis suis, et dedit ei munera, et præcepit exercitibus suis ut obedirent ei, sicut sibi.

43. Il le reçut avec *grand* honneur, le recommanda à tous ses amis, lui fit des présens, et ordonna à toute son armée de lui obéir comme à lui-même.

44. Et dixit Jonathæ : Ut quid vexasti universum populum, cum bellum nobis non sit ?

44. Il dit ensuite à Jonathas : Pourquoi avez-vous fatigué *inutilement* tout ce peuple, puisque nous n'avons point de guerre ensemble ?

45. Et nunc remitte eos in domos suas : elige autem tibi viros paucos, qui tecum sint, et veni mecum

45. Renvoyez-les donc dans leurs maisons, et choisissez-en seulement un petit nombre d'entre eux pour être avec vous ; venez avec moi à Ptolémaïde, et je vous la mettrai entre

* 40. Cette ville étoit au-dessous du lieu où le Jourdain sort du lac de Génésareth.

† 42. Gr. autr. craignit de mettre sa main sur lui. C'est-à-dire, qu'au lieu de *ut extenderet*, on y lit, *et extenderc*.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

les mains, avec les autres forteresses, les troupes et tous ceux qui ont la conduite des affaires, et je m'en retournerai ensuite; car c'est pour cela que je suis venu.

Ptolemaidam, et tradam eam tibi, et reliqua præsidia, et exercitum, et universos præpositos negotii, et conversus abibo: propterea enim veni.

46. Jonathas le crut, et fit ce qu'il lui avoit dit; il renvoya ses gens, qui s'en retournèrent au pays de Juda:

46. Et credidit ei, et fecit sicut dixit: et dimisit exercitum, et abierunt in terram Juda.

47. Et il ne retint avec lui que trois mille hommes, dont il renvoya encore deux mille en Galilée; et mille l'accompagnoient.

47. Retinuit autem secum tria millia virorum: ex quibus remisit in Galilæam duo millia: mille autem venerunt cum eo.

48. Aussitôt que Jonathas fut entré dans Ptolémaïde, ceux de la ville fermèrent les portes, et le prirent; et ils passèrent au fil de l'épée tous ceux qui étoient venus avec lui.

48. Ut autem intravit Ptolemaidam Jonathas, clauserunt portas civitatis Ptolemenses, et comprehenderunt eum: et omnes qui cum eo intraverant, gladio interfecerunt.

49. Et Tryphon envoya ses troupes et sa cavalerie en Galilée, et dans la grande plaine, " pour tuer tous ceux qui avoient accompagné Jonathas.

49. Et misit Tryphon exercitum et equites in Galilæam, et in campum magnum, ut perderent omnes socios Jonathæ.

50. Mais ceux-ci ayant appris que Jonathas avoit été arrêté, et qu'il avoit péri " avec tous ceux qui l'accompagnoient, s'encouragèrent les uns les autres, et se présentèrent pour combattre avec une grande assurance.

50. At illi cum cognovissent quia comprehensus est Jonathas, et perfit, et omnes qui cum eo erant, hortati sunt semetipsos, et exierunt parati in prælium.

51. Ceux qui les avoient poursui-

51. Et videntes hi

℣ 49. C'est-à-dire, dans le grand champ appelé autrement la vallée de Jezrahel.

℣ 50. On crut d'abord que Tryphon l'avoit fait mourir; mais on sut le contraire dans la suite. *Infr.* XIII. 12. 15.

qui insecuti fuerant, quia pro anima res est illis, reversi sunt.

vis, les voyant résolus à vendre cher leur vie, s'en retournèrent.

Avant l'ère chr. vulg. 144.

52. Illi autem venerunt omnes cum pace in terram Juda : et planxerunt Jonathan, et eos qui cum ipso fuerant, valde : et luxit Israel luctu magno.

52. Ainsi ils revinrent tous dans le pays de Juda sans être attaqués : ils pleurèrent beaucoup Jonathas, et ceux qui étoient avec lui ; et tout Israël en fit un grand deuil.

53. Et quæsierunt omnes gentes quæ erant in circuitu eorum, conterere eos : dixerunt enim :

53. Alors tous les peuples dont ils étoient environnés, firent un nouvel effort pour les perdre, en disant :

54. Non habent principem, et adjuvantem : nunc ergo expugnemus illos, et tollamus de hominibus memoriam eorum.

54. Ils n'ont aucun chef qui les commande, ni personne qui les assiste : attaquons-les donc maintenant ; exterminons-les, et effaçons leur nom de la mémoire des hommes.

CHAPITRE XIII.

Simon succède à Jonathas. Il s'oppose aux entreprises de Tryphon. Mort de Jonathas. Simon bâtit un sépulcre pour son père et ses frères. Tryphon tue le jeune Antiochus, et règne à sa place. Simon recherche l'amitié de Démétrius Nicator, et obtient l'affranchissement de son pays. Il assiége et prend Gaza. La forteresse de Jérusalem lui est rendue. Il met Jean Hircan son fils à la tête de l'armée.

1. Et audivit Simon quod congregavit Tryphon exercitum copiosum, ut veniret in terram Juda, et attereret eam.

1. Cependant Simon fut averti que Tryphon avoit levé une grande armée, pour venir tout ravager dans le pays de Juda.

143.

2. Videns quia in tremore populus est, et in timore, ascendit Jerusalem, et congregavit populum :

2. Et voyant le peuple saisi de frayeur, il monta à Jérusalem, et fit assembler tout le monde.

3. Et adhortans dixit : Vos scitis quanta

3. Il leur dit, pour les encourager : Vous savez combien nous avons

Avant l'ère chr. vulg. 143.

combattu, mes frères et moi, et *toute* la maison de mon père, pour nos lois et pour le temple saint, et en quelles afflictions nous nous sommes vus *pour recouvrer notre liberté.*

ego, et fratres mei, et domus patris mei, fecimus pro legibus et pro sanctis prælia, et angustias quales vidimus.

4. C'est pour cela que tous mes frères ont péri, en vo lant sauver Israël; et je suis demeuré seul.

4. Horum gratia perierunt fratres mei omnes propter Israel, et relictus sum ego solus.

5. Mais à Dieu ne plaise que je veuille épargner ma vie, tant que nous serons dans l'affliction; car je ne suis pas meilleur que mes frères.

5. Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis: non enim melior sum fratribus meis.

6. Je vengerai donc mon peuple et le sanctuaire, nos enfans et nos femmes, parce que toutes les nations se sont assemblées pour nous opprimer, par la seule haine qu'elles nous portent, *sans que nous leur ayons fait aucun mal.*

6. Vindicabo itaque gentem meam, et sancta, natos quoque nostros, et uxores : quia congregatæ sunt universæ gentes conterere nos inimicitiæ gratia.

7. A ces paroles tout le monde fut animé de courage.

7. Et accensus est spiritus populi simul, ut audivit sermones istos :

8. Ils lui répondirent en haussant la voix : Vous êtes notre chef, *et nous vous choisissons pour tel* en la place de Judas et de Jonathas votre frère.

8. Et responderunt voce magna dicentes : Tu es dux noster loco Judæ et Jonathæ fratris tui :

9. Conduisez-nous dans nos combats; et nous ferons tout ce que vous nous ordonnerez.

9. Pugna prælium nostrum, et omnia quæcumque dixeris nobis, faciemus.

10. Aussitôt il fit rassembler tous les gens de guerre, et il rebâtit en diligence toutes les murailles de Jérusalem *que Jonathas avoit commencé de relever,* et il la fortifia tout autour.

10. Et congregans omnes viros bellatores, acceleravit consummare universos muros Jerusalem, et munivit eam in gyro.

11. Il envoya Jonathas fils d'Absalom † à Joppé avec une nouvelle

11. Et misit Jonathan filium Absalomi,

† 11. Ce Jonathas étoit frère de Mathathias fils d'Absalom, dont il est parlé au chap. xi. 70.

et cum eo exercitum novum, in Joppen: et ejectis his qui erant in ea, remansit illic ipse.

armée ; et après qu'il en eut chassé *tous* ceux qui étoient dedans, il y demeura avec ses troupes. "

Avant l'ère chr. vulg. 143.

12. Et movit Tryphon a Ptolemaida cum exercitu multo, ut veniret in terram Juda, et Jonathas cum eo in custodia.

12. Cependant Tryphon partit de Ptolémaïde avec une grande armée, pour venir dans le pays de Juda ; et il menoit avec lui Jonathas qu'il avoit retenu prisonnier.

13. Simon autem applicuit in Addus contra faciem campi.

13. Simon campa près d'Addus *ou d'Adiada*, vis-à-vis de la plaine *de Séphéla*, " *occupant les défilés qu'il falloit passer pour venir à Jérusalem.*

14. Et ut cognovit Tryphon, quia surrexit Simon loco fratris sui Jonathæ, et quia commissurus esset cum eo prælium, misit ad eum legatos,

14. Et Tryphon ayant su que Simon avoit été établi en la place de Jonathas son frère, et se disposoit à lui livrer bataille, lui envoya des ambassadeurs,

15. Dicens: Pro argento quod debebat frater tuus Jonathas in ratione regis, propter negotia quæ habuit, detinuimus eum.

15. Et lui fit dire : Nous avons retenu Jonathas votre frère, parce qu'il devoit de l'argent au roi, à cause des affaires dont il a eu la conduite.

16. Et nunc mitte argenti talenta centum, et duos filios ejus obsides, ut non dimissus fugiat a nobis, et remittemus eum.

16. Mais envoyez-moi présentement cent talens d'argent, " et ses deux fils pour otages, et *pour assurance* qu'étant mis en liberté, il ne s'enfuira pas *vers nos ennemis, pour se joindre à eux contre nous ;* et nous vous le renverrons.

17. Et cognovit Simon quia cum dolo loqueretursecum, jussit tamen dari argentum et pueros: ne ini-

17. Quoique Simon reconnût qu'il ne lui parloit ainsi que pour le tromper, il ordonna néanmoins que l'on envoyât l'argent avec ses enfans, de peur d'attirer sur lui une grande

℣ 11. Au lieu de *ipse*, le grec répète *in ea* : il paroît que c'est une méprise de copiste.

℣ 13. On croit qu'Addus est la même qu'Adiada dont il est parlé au chap. précéd. ℣ 38.

℣ 16. C'est-à-dire, plus de 486,700 livres de notre monnoie.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

haine de la part du peuple d'Israël, qui auroit dit :

micitiam magnam sumeret ad populum Israel, dicentem :

18. Jonathas a péri, parce qu'on n'a pas envoyé cet argent et ses enfans.

18. Quia non misit ei argentum et pueros, propterea periit.

19. Il envoya donc et les enfans et les cent talens; et Tryphon manqua à sa parole, et ne renvoya point Jonathas.

19. Et misit pueros, et centum talenta : et mentitus est, et non dimisit Jonathan.

20. Il entra ensuite dans le pays, pour tout ravager; et il tourna par le chemin qui mène à Ador, *ou Adora ;* " mais Simon le côtoyoit avec son armée par tous les lieux où il marchoit.

20. Et post hæc venit Tryphon intra regionem, ut contereret eam, et gyraverunt per viam quæ ducit Ador : et Simon, et castra ejus ambulabant in omnem locum quocumque ibant.

21. Alors ceux qui étoient dans la forteresse de *Jérusalem*, envoyèrent des gens à Tryphon, pour le prier de se hâter de venir par le désert *de l'Idumée*, et de leur envoyer des vivres.

21. Qui autem in arce erant, miserunt ad Tryphonem legatos, ut festinaret venire per desertum, et mitteret illis alimonias.

22. Tryphon tint toute sa cavalerie prête pour partir cette nuit-là même; mais comme il y avoit une grande quantité de neige, il n'alla pas *à Jérusalem, mais il prit la résolution de passer* au pays de Galaad. "

22. Et paravit Tryphon omnem equitatum, ut veniret illa nocte : erat autem nix multa valde, et non venit in Galaaditim.

23. Et lorsqu'il fut proche de Bascaman, " il tua là Jonathas avec ses fils.

23. Et cum appropinquasset Bascaman, occidit Jonathan et filios ejus illic.

24. Ensuite tournant visage *tout d'un coup, et changeant de dessein*, il s'en retourna en son pays.

24. Et convertit Tryphon, et abiit in terram suam.

℣ 20. Elle est nommée *Adora* dans Josèphe, et on pense qu'elle est la même qu'Aduram ou Adoraïm vers Marissa et Eleuthéropolis. 2. *Par.* xi. 9.

℣ 22. C'est le sens du grec : il n'alla pas *à Jérusalem* à cause de la neige ; mais il partit pour aller au pays de Galaad.

℣ 23. Josèphe la nomme *Bascha;* et c'est peut-être la même que Baschat dans la tribu de Juda. *Jos.* xv. 39.

25. Et misit Simon, et accepit ossa Jonathæ fratris sui, et sepelivit ea in Modin civitate patrum ejus.

25. Alors Simon envoya querir les os de son frère Jonathas, et les ensevelit à Modin, qui étoit la ville de ses pères.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

26. Et planxerunt eum omnis Israel planctu magno : et luxerunt eum dies multos.

26. Tout Israël fit un grand deuil à sa mort; et ils le pleurèrent pendant plusieurs jours.

27. Et ædificavit Simon super sepulchrum patris sui et fratrum suorum ædificium altum visu, lapide polito retro et ante.

27. Et Simon fit élever sur le sépulcre de son père et de ses frères, un haut édifice qu'on voyoit de loin, dont toutes les pierres étoient polies devant et derrière.

28. Et statuit septem pyramidas, unam contra unam, patri et matri, et quatuor fratribus :

28. Il fit dresser sept pyramides, dont l'une répondoit à l'autre, une à son père, une à sa mère, et quatre à ses frères; *et la septième étoit réservée pour lui.*

29. Et his circumposuit columnas magnas, et super columnas arma, ad memoriam æternam : et juxta arma naves sculptas, quæ viderentur ab omnibus navigantibus mare.

29. Il fit dresser tout autour de grandes colonnes, " et sur ces colonnes, des armes pour servir de monument éternel *de la valeur de ces hommes illustres;* et auprès des armes, des navires en sculpture, pour être vus de loin par tous ceux qui naviguoient sur la mer. "

30. Hoc est sepulchrum, quod fecit in Modin, usque in hunc diem.

30. C'est là le sépulcre qu'il fit à Modin, et que l'on voit encore.

31. Tryphon autem, cum iter faceret cum Antiocho rege adolescente, dolo occidit eum.

31. Or, Tryphon étant en voyage avec le jeune roi Antiochus, le tua en trahison;

32. Et regnavit loco ejus, et imposuit sibi

32. Et il régna en sa place, s'étant mis sur la tête le diadème d'A-

℣ 29. Gr. Il les environna de divers ouvrages, faisant dresser tout autour de grandes colonnes.

Ibid. Simon étoit alors gouverneur de toutes les côtes maritimes, depuis Tyr jusqu'aux frontières d'Egypte.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

sie ; et il fit de grands maux dans tout le pays.

33. Simon cependant réparoit les places de la Judée, les fortifiant de hautes tours, de grandes murailles, *avec* des portes et des serrures ; et il faisoit mettre des vivres dans *tous* les lieux fortifiés, *afin qu'ils pussent résister long-temps, s'ils étoient assiégés.*

34. Il choisit aussi des hommes qu'il envoya vers le roi Démétrius, *qui occupoit toujours une grande partie du royaume de Syrie*, le priant de rétablir la Judée dans ses franchises, *et lui promettant d'embrasser son parti contre Tryphon*, parce que toute la conduite de Tryphon n'avoit été jusqu'alors qu'une violence et un brigandage.

35. Le roi Démétrius répondit à la demande qu'il lui avoit faite, et lui écrivit en ces termes :

36. Le roi Démétrius, à Simon grand-prêtre et ami des rois, aux anciens, et à tout le peuple des Juifs, salut.

37. Nous avons reçu la couronne et la palme * d'or que vous nous avez envoyées ; et nous sommes disposés à faire avec vous une paix solide et durable, et à écrire à nos intendans qu'ils vous fassent les remises, selon les graces que nous vous avons accordées.

38. Tout ce que nous avons ordonné en votre faveur *au com-*

diadema Asiæ, et fecit plagam magnam in terra.

33. Et ædificavit Simon præsidia Judææ, muniens ea turribus excelsis, et muris magnis, et portis, et seris : et posuit alimenta in munitionibus.

34. Et elegit Simon viros, et misit ad Demetrium regem, ut faceret remissionem regioni : quia actus omnes Tryphonis per direptionem fuerant gesti.

35. Et Demetrius rex ad verba ista respondit ei, et scripsit epistolam talem :

36. Rex Demetrius Simoni summo sacerdoti, et amico regum, et senioribus, et genti Judæorum, salutem.

37. Coronam auream, et bahem quam misistis, suscepimus : et parati sumus facere vobiscum pacem magnam, et scribere præpositis regis remittere vobis quæ indulsimus.

38. Quæcumque enim constituimus vo-

* 37. Le mot *bahem* de la Vulgate n'est pas bien connu. Le grec lit, *bainan*, que quelques-uns croient venir de *bais* qui signifie une branche de palmier. Au IIe livre des Mach. XIV. 4., on voit qu'Alcime vint offrir de même à un autre Démétrius une couronne d'or et une palme. On suppose que la palme étoit d'or, de même que la couronne.

bis, constant : munitiones quas ædificastis, vobis sint.

39. Remittimus quoque ignorantias et peccata usque in hodiernum diem, et coronam quam debebatis : et si quid aliud erat tributarium in Jerusalem, jam non sit tributarium.

40. Et si qui ex vobis apti sunt conscribi inter nostros, conscribantur, et sit inter nos pax.

41. Anno centesimo septuagesimo ablatum est jugum gentium ab Israel.

42. Et cœpit populus Israel scribere in tabulis et gestis publicis : Anno primo sub Simone summo sacerdote, magno duce et principe Judæorum.

43. In diebus illis applicuit Simon ad Gazam, et circumdedit eam castris, et fecit machinas, et applicuit ad civitatem, et percussit turrem unam, et comprehendit eam.

44. Et eruperant qui erant intra machinam in civitatem : et

mencement de notre règne, " demeurera ferme et inviolable : les places que vous avez fortifiées seront à vous. Avant l'ère chr. vulg. 143.

39. Nous pardonnons aussi *toutes* les fautes et *tous* les manquemens qui auroient pu se commettre *contre nous* jusqu'aujourd'hui : nous vous déchargeons de la couronne que vous deviez ; et si l'on payoit quelque autre impôt dans Jérusalem, on ne le payera plus à l'avenir.

40. S'il s'en trouve parmi vous qui soient propres à être enrôlés dans nos troupes, ils y entreront, *s'ils veulent :* et nous voulons qu'il y ait entre nous une *bonne* paix,

41. *C'est ainsi qu*'en l'année cent soixante - dixième *du règne des Grecs,* Israël fut affranchi du joug des nations.

42. Et le peuple d'Israël *fit de cette année une nouvelle époque ; car il* commença de mettre cette inscription sur les tables et sur les registres publics : La première année sous Simon souverain pontife, grand chef et prince des Juifs.

43. Vers ce temps-là Simon alla mettre le siége devant Gaza, *qui ayant appris la mort de Jonathas s'étoit révoltée contre lui :* il l'investit avec son armée, dressa des machines, " s'approcha des murailles de la ville; et en ayant attaqué une tour, il l'emporta.

44. Ceux qui étoient dans une de ces machines, *avec lesquelles on renversoit les murailles,* étant en-

✝ 38. Voyez au chap. xi. 33.-37.

✝ 43. Gr. litt. des hélépoles ; machine monstrueuse inventée par Démétrius Poliorcète, et qui servoit à renverser les murs.

Avant l'ère chr. vulg. 143.

trés tout d'un coup dans la ville, il s'excita un grand tumulte parmi le peuple.

45. Ceux de la ville vinrent donc avec leurs femmes et leurs enfans sur les murailles, ayant leurs habits déchirés ; et ils jetèrent de grands cris, en demandant à Simon qu'il les reçût à composition,

46. Et lui disant : Ne nous traitez pas selon notre malice, mais selon vos miséricordes.

47. Simon touché de compassion, ne voulut point les exterminer ; mais il les chassa seulement hors de la ville, et il purifia *selon l'ordonnance de la loi* " les maisons où il y avoit eu des idoles : il entra ensuite dans Gaza, en chantant des hymnes, et bénissant le Seigneur.

48. Et après qu'il eut ôté de la ville toutes les impuretés, il y établit des hommes pour y observer la loi ; il la fortifia, et y fit *souvent* sa demeure *pour contenir le pays dans l'obéissance.*

49. Or, ceux qui étoient dans la forteresse de Jérusalem, ne pouvant ni en sortir, ni entrer dans le pays, ni rien acheter, ni rien vendre, parce qu'on les en empêchoit *par la muraille qu'on avoit bâtie,* " se virent réduits à une grande famine ; et plusieurs d'entre eux moururent de faim.

50. Ils crièrent donc vers Simon, pour lui demander composition ; et il la leur accorda : il les chassa de la

factus est motus magnus in civitate.

45. Et ascenderunt qui erant in civitate cum uxoribus et filiis supra murum, scissis tunicis suis : et clamaverunt voce magna, postulantes a Simone dextras sibi dari,

46. Et dixerunt : Non nobis reddas secundum malitias nostras, sed secundum misericordias tuas.

47. Et flexus Simon, non debellavit eos : ejecit tamen eos de civitate, et mundavit ædes in quibus fuerant simulacra : et tunc intravit in eam cum hymnis benedicens Dominum :

48. Et ejecta ab ea omni immunditia, collocavit in ea viros qui legem facerent : et munivit eam, et fecit sibi habitationem.

49. Qui autem erant in arce Jerusalem, prohibebantur egredi et ingredi regionem, et emere ac vendere : et esurierunt valde, et multi ex eis fame perierunt.

50. Et clamaverunt ad Simonem ut dextras acciperent, et de-

✝ 47. Il paroît que l'auteur de la paraphrase a eu en vue la loi du Deutéronome, VII. 25., qui ordonnoit la destruction des idoles dans les villes prises sur les Chananéens.

✝ 49. Voyez au chap. XII. ✝ 36.

dit illis : et ejecit eos inde, et mundavit arcem a contaminationibus :

forteresse, et la purifia de toutes souillures, *en ôtant toutes les marques d'idolâtrie qu'y avoient laissées les Syriens, qui la tenoient depuis vingt-cinq ans.*" Avant l'ère chr. vulg. 143.

51. Et intraverunt in eam tertia et vigesima die secundi mensis, anno centesimo septuagesimo primo, cum laude, et ramis palmarum, et cinyris, et cymbalis, et nablis, et hymnis, et canticis, quia contritus est inimicus magnus ex Israel.

51. *Simon et ses gens* y entrèrent ensuite le vingt-troisième jour du second mois, l'année cent soixante-onzième *du règne des Grecs*, ayant des branches de palmes à la main, et louant Dieu avec des harpes, des cymbales et des lyres, " et chantant des hymnes et des cantiques, parce qu'un grand ennemi avoit été exterminé d'Israël.

52. Et constituit ut omnibus annis agerentur dies hi cum lætitia.

52. Et il ordonna que ces jours se célébreroient tous les ans avec grande réjouissance.

53. Et munivit montem templi, qui erat secus arcem : et habitavit ibi ipse, et qui cum eo erant.

53. Il fortifia aussi la montagne du temple, qui étoit près de la forteresse ; et *y ayant bâti des maisons*, il y habita avec ses gens.

54. Et vidit Simon Joannem filium suum, quod fortis prælii vir esset : et posuit eum ducem virtutum universarum : et habitavit in Gazaris.

54. Ensuite Simon voyant que Jean son fils étoit un homme de guerre très-vaillant, le fit général de toutes les troupes : et Jean, *qui fut depuis surnommé Hyrcan*, demeura à Gazara, *ou plutôt à Gaza, où son père demeuroit auparavant.*"

℣ 50. C'est-à-dire, depuis l'an 168 avant l'ère chr. vulg. (*Supr.* 1. 35.) jusqu'en cette année 143 avant l'ère chr. vulg.

℣ 51 Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

℣ 54. Voyez le ℣ 48. sur lequel l'auteur de la paraphrase fonde son opinion. D. Calmet croit que ce fut à Gazara différente de Gaza, et située aux environs d'Azot, et que ce pourroit être la même que Gadera ou Gader dans la tribu de Juda. *Jos.* XII. 13. XV. 36. Il en est encore parlé au chapitre suiv. ℣ 7. et 34. et au chap. XV. ℣ 28. 35. et au chap. XVI. ℣ 1. 19. 21.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

CHAPITRE XIV.

Guerre de Démétrius contre les Parthes : il est fait prisonnier. Bonheur du gouvernement de Simon. Les Romains et les Lacédémoniens renouvellent l'alliance avec lui. Les Juifs lui confirment par un acte solennel la souveraine autorité.

1. En la cent soixante-douzième année *du règne des Grecs*, le roi Démétrius *Nicator* rassembla son armée, et s'en alla en Médie, pour *la recouvrer sur les Parthes qui s'en étoient emparés, et pour* s'y fortifier par un nouveau secours *qu'il espéroit tirer des Mèdes*, et être en état de combattre contre Tryphon, *qui se maintenoit toujours dans son usurpation.*

1. Anno centesimo septuagesimo secundo, congregavit rex Demetrius exercitum suum, et abiit in Mediam ad contrahenda sibi auxilia, ut expugnaret Tryphonem.

2. Or, Arsacès, roi des Perses et des Mèdes, "ayant appris que Démétrius étoit entré dans ses états, envoya l'un des généraux de ses armées, pour le prendre vif et le lui amener.

2. Et audivit Arsaces rex Persidis et Mediæ, quia intravit Demetrius confines suos: et misit unum de principibus suis, ut comprehenderet eum vivum, et adduceret eum ad se.

3. Il marcha donc contre Démétrius, *le surprit par ses artifices, le fit tomber dans ses embûches*, défit son armée, le prit, et le mena à Arsacès, qui le fit mettre en prison.

3. Et abiit, et percussit castra Demetrii: et comprehendit eum, et duxit eum ad Arsacem, et posuit eum in custodiam.

4. Tout le pays de Juda demeura paisible pendant tout le temps de Simon; il ne chercha qu'à faire du bien à sa nation; et sa puissance et sa gloire furent agréables aux Juifs tant qu'il vécut.

4. Et siluit omnis terra Juda omnibus diebus Simonis, et quæsivit bona genti suæ, et placuit illis potestas ejus, et gloria ejus, omnibus diebus.

† 2. Les historiens profanes le nomment Mithridate roi des Parthes. Les Parthes habitoient une province de la Perse; et le nom d'*Arsacès*, fondateur de leur monarchie, fut souvent donné à leurs rois.

5. Et cum omni gloria sua accepit Joppen in portum, et fecit introitum in insulis maris.

6. Et dilatavit fines gentis suæ, et obtinuit regionem.

7. Et congregavit captivitatem multam, et dominatus est Gazaræ, et Bethsuræ, et arci, et abstulit immunditias ex ea, et non erat qui resisteret ei.

8. Et unusquisque colebat terram suam cum pace : et terra Juda dabat fructus suos, et ligna camporum fructum suum.

9. Seniores in plateis sedebant omnes, et de bonis terræ tractabant, et juvenes induebant se gloriam et stolas belli.

10. Et civitatibus tribuebat alimonias, et constituebat eas ut essent vasa munitionis, quoadusque nominatum est nomen gloriæ ejus usque ad extremum terræ.

5. Outre toutes les actions glorieuses qu'il fit, il prit Joppé pour lui servir de port ; et il en fit un passage pour aller dans les îles de la mer. "

Avant l'ère chr. vulg. 141.

6. Il étendit les limites de sa nation, et se rendit maître de tout le pays.

7. Il fit un grand nombre de prisonniers : il s'empara de Gazara, de Bethsura, et de la forteresse *de Jérusalem ;* en ôta toutes les impuretés, *étant tout ce qui y restoit du culte des idoles :* et il n'y avoit personne qui lui résistât.

8. Chacun cultivoit alors sa terre en paix : le pays de Juda étoit couvert de blé, et les arbres de la campagne produisoient leurs fruits *en abondance.*

9. Les vieillards étoient tous assis dans les places publiques, et s'entretenoient de l'abondance des biens de la terre " *et des moyens de conserver ou d'augmenter le bonheur de la nation :* les jeunes hommes se paroient de vêtemens magnifiques, et d'habits de guerre, *qu'ils avoient pris sur les ennemis.* "

10. Il distribuoit des vivres dans les villes ; et il en faisoit des places d'armes : " enfin son nom devint célèbre jusqu'aux extrémités de la terre.

℣ 5. Sous ce nom les Hébreux comprenoient non-seulement les îles proprement dites, mais encore tous les pays maritimes, et qui n'étoient pas du continent de la Palestine.

℣ 9. C'est un second sens du texte, qui peut se traduire : et s'entretenoient de ce qui concernoit le bonheur de la nation.

Ibid. Quelques-uns l'expliquent ainsi ; mais on peut l'entendre simplement d'habits de guerre faits pour eux, c'est-à-dire de leurs propres habits.

℣ 10. Gr. autr. et il les munit de tout ce qui pouvoit les mettre en état de défense.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

11. Il établit la paix dans son pays; et *tout* Israël fut comblé de joie *sous un gouvernement si sage et si heureux.*

11. Fecit pacem super terram : et lætatus est Israel lætitia magna.

12. Chacun se tenoit assis sous sa vigne et sous son figuier; et nul n'étoit en état de leur donner de la crainte.

12. Et sedit unusquisque sub vite sua et sub ficulnea sua : et non erat qui eos terreret.

13. Il ne se trouva plus dans le pays aucun ennemi qui osât les attaquer; et les rois *voisins* furent abattus dans tout ce temps-là, *et hors d'état de leur nuire.*

13. Defecit impugnans eos super terram : reges contriti sunt in diebus illis.

14. Il protégea tous les pauvres de son peuple; il fut zélé pour l'observation de la loi; et il extermina tous les injustes et tous les méchans.

14. Et confirmavit omnes humiles populi sui, et legem exquisivit, et abstulit omnem iniquum et malum :

15. Il rétablit la gloire du sanctuaire, et il multiplia les vases saints.

15. Sancta glorificavit, et multiplicavit vasa sanctorum.

16. Or, la nouvelle de la mort de Jonathas ayant été portée jusqu'à Rome et à Lacédémone, ces peuples en furent fort affligés.

16. Et auditum est Romæ quia defunctus esset Jonathas, et usque in Spartiatas : et contristati sunt valde.

17. Mais lorsqu'ils apprirent que Simon son frère avoit été fait grand-prêtre en sa place, et qu'il étoit maître de tout le pays, et de toutes les villes,

17. Ut audierunt autem quod Simon frater ejus factus esset summus sacerdos loco ejus, et ipse obtineret omnem regionem, et civitates in ea,

18. Ils lui écrivirent sur des tables d'airain, pour renouveler l'amitié et l'alliance qu'ils avoient faite avec Judas et Jonathas ses frères.

18. Scripserunt ad eum in tabulis æreis, ut renovarent amicitias et societatem, quam fecerant cum Juda et cum Jonatha fratribus ejus.

19. Ces lettres furent lues dans Jérusalem, devant tout le peuple; et voici ce que contenoient celles que les Lacédémoniens envoyèrent :

19. Et lectæ sunt in conspectu ecclesiæ in Jerusalem. Et hoc exemplum epistolarum, quas Spartiatæ miserunt :

20. Spartianorum principes et civitates, Simoni sacerdoti magno, et senioribus, et sacerdotibus, et reliquo populo Judæorum, fratribus, salutem.

20. Les princes et les villes des Lacédémoniens, " à Simon grand-prêtre; aux anciens, aux prêtres, et à tout le peuple des Juifs leurs frères, salut. Avant l'ère chr. vulg. 141.

21. Legati qui missi sunt ad populum nostrum, nuntiaverunt nobis de vestra gloria, et honore, ac lætitia: et gavisi sumus in introitu eorum.

21. Les ambassadeurs que vous avez envoyés vers notre peuple, nous ayant informés de la gloire, de l'honneur et de la joie où vous êtes présentement, nous nous sommes *beaucoup* réjouis de leur arrivée.

22. Et scripsimus quæ ab eis erant dicta in conciliis populi, sic: Numenius Antiochi, et Antipater Jasonis filius, legati Judæorum, venerunt ad nos, renovantes nobiscum amicitiam pristinam.

22. Et nous avons écrit en ces termes dans les registres publics, " ce qu'ils nous avoient dit de votre part: Numénius fils d'Antiochus, et Antipater fils de Jason, députés des Juifs, sont venus nous trouver pour renouveler l'ancienne amitié qui est entre nous.

23. Et placuit populo excipere viros gloriose, et ponere exemplum sermonum eorum in segregatis populi libris, ut sit ad memoriam populo Spartiatarum: exemplum autem horum scripsimus Simoni magno sacerdoti.

23. Et le peuple a trouvé bon de recevoir ces ambassadeurs avec grand honneur, et d'écrire leurs paroles dans les registres publics, " afin qu'elles servent de monument au peuple de Lacédémone: et nous avons envoyé " une copie de cet écrit à Simon grand-prêtre.

24. Post hæc autem misit Simon Numenium Romam, haben-

24. Après cela, Simon envoya à Rome Numénius, avec un grand bouclier d'or du poids de mille

✠ 20. Gr. autr. Les magistrats et la ville des Spartiates, c'est à-dire *des Lacédémoniens.*

✠ 22. C'est le sens du grec.

✠ 23. C'est le sens du grec.

Ibid. Au lieu de ἐγράψαμεν, *scripsimus*, quelques exemplaires portent ἔγραψαν, *scripserunt*. Ils envoyèrent une copie, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

mines, " pour renouveler l'alliance avec elle.

tem clypeum aureum magnum, pondo mnarum mille, ad statuendam cum eis societatem.

25. Ce que le peuple romain *reçut très-favorablement. Le peuple juif* l'ayant appris, *en eut une grande joie,* " et il dit : Comment témoignerons-nous notre reconnoissance à Simon et à ses fils, *pour tous les services qu'il nous a rendus?*

25. Cum autem audisset populus romanus sermones istos, dixerunt : Quam gratiarum actionem reddemus Simoni et filiis ejus?

26. Car il a rétabli ses frères, et il a exterminé du milieu d'Israël ses ennemis. Et ils lui donnèrent le privilége *d'une autorité souveraine* et d'une entière liberté ; " et cela fut écrit sur des tables d'airain, et mis dans une inscription publique sur la montagne de Sion.

26. Restituit enim ipse fratres suos, et expugnavit inimicos Israel ab eis. Et statuerunt ei libertatem, et descripserunt in tabulis æreis, et posuerunt in titulis in monte Sion.

27. Voici ce que contenoit cet écrit : Le dix-huitième jour du mois d'Elul, " l'an cent soixante-douzième *du règne des Grecs*, la troisième année sous Simon grand-prêtre,

27. Et hoc est exemplum scripturæ: Octava decima die mensis Elul, anno centesimo septuagesimo secundo, anno tertio sub Simone sacerdote magno in Asaramel,

28. Cette déclaration fut faite à Asaramel, " dans la grande assem-

28. In conventu magno sacerdotum, et

✝ 24. Le poids de la mine revient à peu près au poids de la livre romaine.

✝ 25. La Vulgate à la lettre : Le peuple romain ayant appris ces choses, dit, etc. Le grec et le syriaque lisent simplement : Le peuple ayant appris ces choses, dit, *etc.* Les interprètes conviennent qu'il est bien plus naturel de l'expliquer du peuple juif, puisque dans les versets suivans, il paroît que ce sont les Juifs mêmes qui parlent. Le P. Houbigant suppose que le ✝ 24. a été transposé par les copistes, et que sa place est après le ✝ 26.

✝ 26. Gr. autr. Car il s'est comporté avec valeur lui et ses frères, et la maison de son père ; ils ont combattu contre les ennemis d'Israël, et lui ont acquis la liberté. On fit donc alors une inscription gravée sur des tables d'airain, et on l'attacha à un monument placé sur la montagne de Sion.

✝ 27. Ce mois est le sixième de l'année sainte et le dernier de l'année civile : et il répond aux mois d'août et de septembre.

✝ 28. D. Calmet croit que c'est la même place qui est nommée *Mello*

populi, et principum gentis, et seniorum regionis, nota facta sunt hæc : Quoniam frequenter facta sunt prælia in regione nostra :

blée des prêtres et du peuple, des premiers de la nation, et des anciens du pays : Tout le monde sait que le pays de Judée ayant été affligé de beaucoup de guerres, Avant l'ère chr. vulg. 141.

29. Simon autem Mathathiæ filius ex filiis Jarib, et fratres ejus dederunt se periculo, et restiterunt adversariis gentis suæ, ut starent sancta ipsorum, et lex : et gloria magna glorificaverunt gentem suam.

29. Simon " fils de Mathathias, de la race de Jarib, " et ses frères, se sont abandonnés au péril, et ont résisté aux ennemis de leur nation, pour soutenir leur temple saint et leur loi, et ont élévé leur peuple à une grande gloire.

30. Et congregavit Jonathas gentem suam, et factus est illis sacerdos magnus, et appositus est ad populum suum.

30. Jonathas a rassemblé ceux de sa nation, est devenu leur grand pontife, et a été réuni à son peuple.

31. Et voluerunt inimici eorum calcare et atterere regionem ipsorum, et extendere manus in sancta eorum.

31. Et les ennemis des Juifs se sont efforcés ensuite de les fouler aux pieds, de ravager leur pays, et de profaner leur temple saint.

32. Tunc restitit Simon, et pugnavit pro gente sua, et erogavit pecunias multas, et armavit viros virtutis gentis suæ, et dedit illis stipendia :

32. Mais Simon leur a résisté alors : il a combattu pour son peuple ; il a distribué beaucoup d'argent : il a armé les plus vaillans de sa nation, et les a entretenus à ses dépens.

33. Et munivit civitates Judææ, et Bethsuram, quæ erat in

33. Il a fortifié les villes de Judée, et la ville de Bethsura, qui étoit sur la frontière de Judée, dont les en-

dans les livres des Rois. 2. *Reg.* v. 9. En hébreu, *Hasar-Mello* peut signifier le parvis de Mello. D'autres veulent qu'*Asaramel*, ou comme porte le grec, *Saramel*, soit mis pour Jérusalem. On lit dans le grec, ἐγνώρισιν ἡμῖν, *notificavit nobis* : l'édition d'Alde porte ἐγνωρίσαμεν ὑμῖν, *notificavimus vobis* : nous vous déclarons que le pays de Judée, etc.

℣ 29. La particule δὲ, *autem*, paroît ici ajoutée par les copistes : le sens de la phrase ne permet pas de l'exprimer dans la traduction.

Ibid. C'est-à-dire Joarib ou Joiarib. *Supr.* II. 1.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

nemis avoient fait auparavant leur place d'armes; et il y a mis une garnison de Juifs.

finibus Judææ, ubi erant arma hostium antea : et posuit illic præsidium viros Judæos.

34. Il a fortifié Joppé sur la côte de la mer, et Gazara *ou Gadara*, " qui est sur la frontière d'Azot, où les ennemis demeuroient auparavant; il y a mis des Juifs, pour les garder, et les a pourvues de toutes les choses nécessaires pour leur défense. "

34. Et Joppen munivit, quæ erat ad mare, et Gazaram, quæ est in finibus Azoti, in qua hostes antea habitabant : et collocavit illic Judæos, et quæcumque apta erant ad correptionem eorum posuit in eis.

35. Le peuple a vu la conduite de Simon, et tout ce qu'il faisoit pour relever la gloire de sa nation; et ils l'ont établi leur chef, et prince des prêtres, parce qu'il avoit fait toutes ces *grandes* choses, qu'il avoit conservé toujours la justice et une exacte fidélité envers son peuple, et qu'il s'étoit efforcé par toutes sortes de moyens de relever l'honneur de sa nation.

35. Et vidit populus actum Simonis, et gloriam quam cogitabat facere genti suæ, et posuerunt eum ducem suum, et principem sacerdotum, eo quod ipse fecerat hæc omnia, et justitiam, et fidem, quam conservavit genti suæ, et exquisivit omni modo exaltare populum suum.

36. Les affaires ont réussi de son temps très-heureusement sous sa conduite; en sorte que les étrangers ont été bannis du pays d'Israël, et qu'il a chassé de la ville de David, et de la forteresse de Jérusalem, ceux qui y étoient en garnison, qui faisoient des sorties, profanoient tout aux environs du sanctuaire, et faisoient une grande plaie à la pureté *des lieux saints*, " *troublant le culte qu'on y rendoit au vrai Dieu.*

36. Et in diebus ejus prosperatum est in manibus ejus, ut tollerentur gentes de regione ipsorum, et qui in civitate David erant, in Jerusalem in arce, de qua procedebant, et contaminabant omnia quæ in circuitu sanctorum sunt, et inferebant plagam magnam castitati :

37. Et il y a établi des Juifs pour la

37. Et collocavit in

ỳ 34. Voyez au chap. XIII. ỳ 54.
Ibid. Gr. autr. pour leur rétablissement.
ỳ 36. Selon le syriaque, on pourroit traduire, aux lieux saints.

ea viros Judæos ad tutamentum regionis et civitatis, et exaltavit muros Jerusalem.

sûreté du pays et de la ville, et a relevé les murs de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

38. Et rex Demetrius statuit illi summum sacerdotium.

38. Le roi Démétrius l'a confirmé dans la souveraine sacrificature;

39. Secundum hæc fecit eum amicum suum, et glorificavit eum gloria magna.

39. Et en même temps, il l'a déclaré son ami, et l'a élevé dans une haute gloire,

40. Audivit enim quod appellati sunt Judæi a Romanis amici, et socii et fratres, et quia susceperunt legatos Simonis gloriose:

40. Car il avoit su que les Romains avoient appelé les Juifs leurs amis, leurs alliés et leurs frères; et qu'ils avoient reçu avec grand honneur les ambassadeurs de Simon;

41. Et quia Judæi et sacerdotes eorum consenserunt eum esse ducem suum, et summum sacerdotem in æternum, donec surgat propheta fidelis:

41. Que les Juifs et les prêtres avoient consenti qu'il fût leur chef et leur grand-prêtre pour toujours,* jusqu'à ce qu'il s'élevât parmi eux un prophète fidèle *qui en ordonnât autrement de la part du Seigneur;*

42. Et ut sit super eos dux, et ut cura esset illi pro sanctis, et ut constitueret præpositos super opera eorum, et super regionem, et super arma, et super præsidia:

42. En sorte qu'ayant sur eux l'autorité de chef, il prît soin des choses saintes, qu'il établît ceux qui devoient avoir l'intendance sur les ouvrages publics, sur la province, sur les armes, et sur les garnisons;

43. Et cura sit illi de sanctis: et ut audiatur ab omnibus, et scribantur in nomine ejus omnes conscriptiones in regione: et ut operiatur purpura et auro:

43. Qu'il veillât à la garde des lieux saints; que tous lui obéissent, que tous les actes publics fussent écrits en son nom dans le pays; et qu'il fût vêtu de pourpre et *d'étoffes tissues* d'or,* *comme les rois et les souverains ont coutume de faire;*

44. Et ne liceat ulli ex populo, et ex sacerdotibus, irritum facere

44. Qu'il ne fût permis à aucun ni du peuple, ni des prêtres, de violer aucune de ces choses, ni de contre-

℣ 41. On rétablit en faveur de Simon l'ordre primitif des grands-prêtres qui se succédoient l'un à l'autre de père en fils, et qui possédoient cette dignité toute leur vie. On y avoit dérogé auparavant depuis Onias III.

℣ 43. Autr. et qu'il fût revêtu *d'un habit* de pourpre avec l'agrafe d'or. *Supr.* x. 20. 89. xi. 58. et *Infr.* ℣ 44.

Avant l'ère chr. vulg. 141.

dire à ce qu'il auroit ordonné, ni de convoquer aucune assemblée dans la province sans son autorité, ni de se vêtir de pourpre, et de porter une agrafe d'or *comme lui;*

aliquid horum, et contradicere his quæ ab eo dicuntur, aut convocare conventum in regione sine ipso, et vestiri purpura, et uti fibula aurea :

45. Et que quiconque agiroit contre cette ordonnance, ou en violeroit quelque chose, seroit tenu pour coupable.

45. Qui autem fecerit extra hæc, aut irritum fecerit aliquid horum, reus erit.

46. Tout le peuple agréa donc que Simon fût établi dans cette grande autorité, et qu'on exécutât tout le contenu de cette déclaration.

46. Et complacuit omni populo statuere Simonem, et facere secundum verba ista.

47. Simon accepta le gouvernement, et il consentit à faire les fonctions de la souveraine sacrificature, et à être chef et prince de la nation des Juifs et des prêtres, et à avoir le commandement sur toutes choses.

47. Et suscepit Simon, et placuit ei ut summo sacerdotiô fungeretur, et esset dux et princeps gentis Judæorum, et sacerdotum, et præesset omnibus.

48. Il fut ordonné que cette déclaration seroit écrite sur des tables d'airain, que l'on placeroit dans les galerie du temple, en un lieu exposé à la vue de tous;

48. Et scripturam istam dixerunt ponere in tabulis æreis, et ponere eas in peribolo sanctorum, in loco celebri :

49. Et qu'on en mettroit une copie dans le trésor *du temple*, pour servir à Simon et à ses enfans *de titre perpétuel de leur souveraine autorité.*

49. Exemplum autem eorum ponere in ærario, ut habeat Simon et filii ejus.

CHAPITRE XV.

Offres avantageuses d'Antiochus Sidètes à Simon. Tryphon abandonné de ses troupes, est assiégé dans Dora. Les Romains écrivent en faveur des Juifs aux rois et aux peuples leurs voisins. Antiochus se brouille avec Simon. Tryphon se sauve de Dora. Antiochus le poursuit, après avoir donné ordre à Cendébée de marcher contre les Juifs avec une puissante armée.

140.

1. Alors le roi Antiochus fils de Démétrius *Soter et frère de Démé-*

1. Et misit rex Antiochus filius Demetrii

epistolas ab insulis maris Simoni sacerdoti, et principi gentis Judæorum, et universæ genti:

2. Et erant continentes hunc modum: rex Antiochus Simoni sacerdoti magno, et genti Judæorum, salutem.

3. Quoniam quidem pestilentes obtinuerunt regnum patrum nostrorum, volo autem vindicare regnum, et restituere illud sicut erat antea: et electam feci multitudinem exercitus, et feci naves bellicas.

4. Volo autem procedere per regionem, ut ulciscar in eos qui corruperunt regionem nostram, et qui desolaverunt civitates multas in regno meo.

5. Nunc ergo statuo tibi omnes oblationes quæ remiserunt tibi ante me omnes reges, et quæcumque alia dona remiserunt tibi:

trius Nicator prisonnier chez les Parthes, écrivit, des îles *ou des provinces qui sont sur la côte* de la mer, des lettres à Simon grand-prêtre et prince des Juifs, et à toute la nation. "

Avant l'ère chr. vulg. 140.

2. Et voici ce que contenoient ces lettres : Le roi Antiochus, à Simon grand-prêtre et à la nation des Juifs, " salut.

3. Quelques corrupteurs de nos peuples " s'étant rendus maîtres du royaume de nos pères, j'ai entrepris d'y rentrer et de le rétablir comme il étoit auparavant; c'est pourquoi j'ai levé une grande armée de gens choisis, et j'ai fait construire des vaisseaux de guerre.

4. Ainsi j'ai dessein d'entrer dans mes états, pour me venger de ceux qui ont ravagé mes provinces, et qui ont désolé plusieurs villes dans mon royaume. *Or, je suis bien aise de vous engager à me seconder dans cette entreprise.*

5. Je vous remets donc maintenant tous les tributs " que tous les rois mes prédécesseurs vous ont remis; et je vous confirme dans toutes les immunités qu'ils vous ont données.

℣ 1. Cet Antiochus qui fut depuis surnommé *Sidètes*, avoit été envoyé à Cnide avec son frère Démétrius pendant les guerres qu'avoit eues leur père contre Alexandre Ballès. *Supr.* x. 67. Il étoit dans l'île de Rhodes lorsqu'il apprit la captivité de son frère; et ce fut delà qu'il écrivit à Simon.

℣ 2. Le grec lit : A Simon grand-prêtre et ethnarque des Juifs, salut. Ce titre d'*ethnarque* se trouve souvent dans Josèphe pour marquer un prince indépendant, mais d'un rang au-dessous de celui de roi. Il signifie, chef de nation.

℣ 3. Ces usurpateurs étoient Alexandre Ballès, Antiochus Théus son fils, et particulièrement Tryphon. On lit communément ici dans la Vulgate *quidem*; mais le grec donne lieu de présumer que c'est une faute de copiste pour *quidam*.

℣ 5. Le mot grec signifie proprement *ablationes*, les levées, les impôts, les tributs.

Avant l'ère chr. vulg. 140.

6. Je vous permets de faire battre monnoie à votre coin dans votre pays.

6. Et permitto tibi facere percussuram proprii nummismatis in regione tua :

7. J'ordonne que Jérusalem soit une ville sainte et libre, et que vous demeuriez maître de toutes les armes que vous avez fait faire, et de toutes les places fortes que vous avez rétablies, et que vous occupez.

7. Jerusalem autem sanctam esse, et liberam : et omnia arma quæ fabricata sunt, et præsidia quæ construxisti, quæ tenes, maneant tibi.

8. Toutes les dettes du roi, tant pour le passé que pour l'avenir, depuis ce temps et pour toujours, vous sont remises.

8. Et omne debitum regis, et quæ futura sunt regi, ex hoc et in totum tempus, remittuntur tibi.

9. Et lorsque nous serons rentrés dans la possession de notre royaume, nous renouvellerons de telle sorte votre gloire, et celle de votre peuple et de votre temple, qu'elle éclatera dans toute la terre.

9. Cum autem obtinuerimus regnum nostrum, glorificabimus te, et gentem tuam, et templum gloria magna, ita ut manifestetur gloria vestra in universa terra.

139

10. En la cent soixante-quatorzième année *du règne des Grecs*, Antiochus entra dans le pays de ses pères; et toutes les troupes vinrent aussitôt se donner à lui; de sorte qu'il n'en resta que très-peu avec Tryphon.

10. Anno centesimo septuagesimo quarto, exiit Antiochus in terram patrum suorum, et convenerunt ad eum omnes exercitus, ita ut pauci relicti essent cum Tryphone.

11. Le roi Antiochus le poursuivit; et Tryphon vint à Dora,* en s'enfuyant le long de la côte de la mer,

11. Et insecutus est eum Antiochus rex, et venit Doram fugiens per maritimam.

12. Car il vit bien qu'il alloit être accablé de malheurs, l'armée *qui étoit avec lui* l'ayant abandonné.

12. Sciebat enim quod congregata sunt mala in eum, et reliquit eum exercitus.

13. Antiochus vint camper au-dessus de Dora avec cent vingt mille hommes de guerre et huit mille chevaux.

13. Et applicuit Antiochus super Doram cum centum viginti millibus virorum belligeratorum, et octo millibus equitum :

* 11. C'étoit une ville maritime de la Palestine, au midi du mont Carmel.

14. Et circuivit civitatem, et naves a mari accesserunt : et vexabant civitatem a terra et mari, et neminem sinebant ingredi vel egredi.

14. Et il investit la ville, et fit avancer les vaisseaux qui étoient sur mer ; et il la pressoit par terre et par mer, sans permettre que personne y entrât ou en sortît.

Avant l'ère chr. vulg. 139.

15. Venit autem Numenius, et qui cum eo fuerant, ab urbe Roma, habentes epistolas regibus et regionibus scriptas, in quibus continebantur hæc :

15. Cependant Numénius et ceux qui avoient eté avec lui à Rome, en revinrent avec des lettres écrites aux rois et aux divers peuples, *et* qui contenoient ce qui suit :

16. Lucius consul Romanorum, Ptolemæo regi salutem.

16. Lucius, consul des Romains, à Ptolémée roi *d'Egypte*, salut. "

17. Legati Judæorum venerunt ad nos amici nostri, renovantes pristinam amicitiam et societatem, missi a Simone principe sacerdotum, et populo Judæorum.

17. Les ambassadeurs des Juifs, qui sont nos amis, sont venus vers nous, ayant été envoyés par Simon prince des prêtres, et par le peuple des Juifs, pour renouveler l'ancienne alliance et amitié *qui est entre nous*.

18. Attulerunt autem et clypeum aureum minarum mille.

18. Ils ont aussi apporté un bouclier d'or de mille mines. "

19. Placuit itaque nobis scribere regibus, et regionibus, ut non inferant illis mala, neque impugnent eos, et civitates eorum, et regiones eorum : et ut non ferant auxilium pugnantibus adversus eos.

19. Nous avons donc résolu d'écrire aux rois et aux peuples, qu'ils ne leur fassent aucun mal; qu'ils n'attaquent ni eux, ni leurs villes, ni leur pays, et qu'ils ne donnent aucun secours à ceux qui leur font la guerre.

20. Visum autem est nobis accipere ab eis clypeum.

20. Or, nous avons cru devoir recevoir le bouclier qu'ils ont apporté.

21. Si qui ergo pes-

21. Si donc quelques gens cor-

✝ 16. Ce Lucius est, selon Usserius, Lucius Calpurnius Piso : le roi Ptolémée à qui la lettre est adressée, est Ptolémée Evergètes II, ou Physcon.

ỳ 18. Voyez au chap. précéd. ỳ 24.

Avant l'ère chr. vulg. 139.

rompus sont sortis de leur pays pour se réfugier vers vous, remettez-les entre les mains de Simon prince des prêtres, afin qu'il en fasse la punition selon sa loi.

tilentes refugerunt de regione ipsorum ad vos, tradite eos Simoni principi sacerdotum, ut vindicet in eos secundum legem suam.

22. Ils écrivirent ces mêmes choses à Démétrius " roi *de Syrie*, à Attale " *roi de Pergame*, à Ariarathes " *roi de Cappadoce*, à Arsacès *ou Mithridate*" *roi des Parthes*,

22. Hæc eadem scripta sunt Demetrio regi, et Attalo, et Ariarathi, et Arsaci,

23. Et dans tous les pays *qui leur étoient alliés*; à Lampsaque, aux Lacédémoniens, en Délos, à Myndos, à Sicyone, en Carie, en Samos, à Pamphylie, en Lycie, à Halicarnasse, à Coo, à Siden, à Aradon, à Rhodes, à Phasélides, à Gortyne, à Gnide, en Chypre et à Cyrène. "

23. Et in omnes regiones: et Lampsaco, et Spartiatis, et in Delum, et in Myndum, et in Sicyonem, et in Cariam, et in Samum, et in Pamphyliam, et in Lyciam, et in Alicarnassum, et in Coo, et in Siden, et in Aradon, et in Rhodum, et in Phaselidem, et in Gortynam, et Gnidum, et Cyprum, et Cyrenen.

24. Les Romains envoyèrent une copie de ces lettres à Simon prince

24. Exemplum autem eorum scripserunt

℣ 22. Cette lettre fut adressée à Démétrius, quoiqu'il fût prisonnier chez les Parthes; parce que les Romains n'avoient reconnu ni Tryphon, ni Antiochus Sidètes.

Ibid. C'est Attale II, surnommé Philadelphe.

Ibid. C'est Ariarathes VI, surnommé Philopator.

Ibid. Voyez au chap. précéd. ℣ 2.

℣ 23. *Lampsaque*, ville célèbre dans la Mysie sur l'Hellespont. *Delos*, île célèbre de la mer Egée. *Myndos*, ville de Carie. *Sicyone*, ville très-ancienne dans l'Achaïe. *Carie*, province maritime de l'Asie mineure. *Samos*, île près des côtes de l'Asie mineure. *Pamphylie*: il y a plusieurs villes de ce nom; celle-ci est apparemment celle de Cilicie au delà du mont Taurus, et qui donne son nom à une petite province du même nom. *Lycie*, province voisine de la Pamphylie. *Halicarnasse*, ville de Carie. *Coo*, île et ville célèbre de l'Archipel, vis-à-vis de la Carie. *Siden*, ville de Pamphylie: quelques-uns croient qu'il faudroit lire *Sidon* capitale de la Phénicie. *Arade*, île près des côtes de Syrie. *Rhodes*, ville et île célèbre par son colosse. *Phasélides*, ville maritime sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie. *Gortine*, ville fameuse dans l'île de Crète. *Gnide*, île au voisinage de Rhodes. *Chypre*, île célèbre assez connue. *Cyrène* province d'Egypte. On lit dans le grec Σαμψάμη, ou Σαμψάκη, pour Λαμψακη, *Lampsaco*.

Simoni principi sacerdotum, et populo Judæorum.

des prêtres, et au peuple des Juifs. Avant l'ère chr. vulg. 139.

25. Antiochus autem rex applicuit castra in Doram secundo, admovens ei semper manus, et machinas faciens : et conclusit Tryphonem, ne procederet.

25. Or, le roi Antiochus *ayant fait une seconde ligne de circonvallation*, mit *en quelque sorte* une seconde fois le siége devant Dora et la serra toujours de plus près, ayant fait diverses machines ; et il y renferma tellement Tryphon, qu'il ne pouvoit plus en sortir.

26. Et misit ad eum Simon duo millia virorum electorum in auxilium, et argentum et aurum, et vasa copiosa :

26. Alors Simon envoya à Antiochus un secours de deux mille hommes choisis, avec de l'argent et de l'or, et beaucoup de vases *précieux*.

27. Et noluit ea accipere, sed rupit omnia quæ pactus est cum eo antea, et alienavit se ab eo.

27. Mais il ne voulut point les recevoir ; et il ne garda aucun des articles du traité qu'il avoit fait avec lui auparavant, et s'éloigna tout-à-fait de lui.

28. Et misit ad eum Athenobium unum de amicis suis, ut tractaret cum ipso, dicens : Vos tenetis Joppen, et Gazaram, et arcem quæ est in Jerusalem, [†] civitates regni mei :

28. Antiochus envoya ensuite Athénobius, l'un de ses confidens, pour traiter avec Simon, et lui dire de sa part : Vous avez entre vos mains Joppé, Gazara, [†] et la forteresse de Jérusalem, qui sont des villes de mon royaume.

29. Fines earum desolastis, et fecistis plagam magnam in terra, et dominati estis per loca multa in regno meo.

29. Vous en avez désolé tous les environs : vous avez fait un grand ravage dans le pays ; et vous vous êtes rendu maître de beaucoup de lieux qui étoient de ma dépendance :

30. Nunc ergo tradite civitates quas occupastis : et tributa locorum, in quibus dominati estis extra fines Judææ.

30. Ou rendez donc maintenant les villes que vous avez prises, et les tributs des *différens* lieux où vous avez dominé hors des frontières de la Judée ;

31. Sin autem, date pro illis quingenta talenta argenti : et exterminii, quod extermi-

31. Ou payez, pour les villes que vous retenez cinq cents talens d'argent ; et pour les dégâts que vous avez faits, et les tributs des villes

† 28. Ou Gadara. Voyez au chap. XIII. † 54.

Avant l'ère chr. vulg. 139.

que vous avez levés, cinq cents autres talens d'argent : autrement nous viendrons à vous, et vous traiterons comme ennemis.

32. Athénobius, favori du roi, vint donc à Jérusalem : il vit la gloire de Simon, l'or et l'argent qui brilloient chez lui de toutes parts, et la magnificence de sa maison, " et il en fut fort surpris : il lui rapporta ensuite les paroles du roi.

33. Et Simon lui répondit en ces termes : Nous n'avons point usurpé le pays d'un autre, et nous ne retenons point le bien d'autrui ; mais nous avons seulement repris l'héritage de nos pères *et le pays que le Seigneur leur avoit donné, pays* qui avoit été *usurpé sur eux, et* possédé injustement par nos ennemis pendant quelque temps.

34. Ainsi le temps nous ayant été favorable, nous nous sommes remis en possession de l'héritage de nos pères.

35. Pour ce qui est des plaintes que vous faites touchant Joppé et Gazara, c'étoient elles-mêmes qui causoient beaucoup de maux parmi le peuple *d'Israël* et dans *tout* notre pays : cependant nous sommes prêts à donner pour ces villes-là cent talens. Athénobius ne lui répondit pas un seul mot ;

36. Mais il retourna tout en colère vers le roi : il lui rapporta cette réponse de Simon, la magnificence où il étoit, et tout ce qu'il avoit vu ; et le roi en fut extraordinairement irrité.

37. Cependant Tryphon s'enfuit,

nastis, et tributorum civitatum alia talenta quingenta : sin autem, veniemus, et expugnabimus vos.

32. Et venit Athenobius amicus regis in Jerusalem, et vidit gloriam Simonis, et claritatem in auro et argento, et apparatum copiosum, et retulit ei verba regis.

33. Et respondit ei Simon, et dixit ei : Neque alienam terram sumpsimus, neque aliena detinemus : sed hereditatem patrum nostrorum, quæ injuste ab inimicis nostris aliquo tempore possessa est.

34. Nos vero tempus habentes, vindicamus hereditatem patrum nostrorum.

35. Nam de Joppe et Gazara quæ expostulas, ipsi faciebant in populo plagam magnam, et in regione nostra : horum damus talenta centum. Et non respondit ei Athenobius verbum.

36. Reversus autem cum ira ad regem, renuntiavit ei verba ista, et gloriam Simonis, et universa quæ vidit : et iratus est rex ira magna.

37. Tryphon autem

℣ 32. Gr. autr. le buffet couvert de vases d'or et d'argent, et un service proportionné ; c'est-à-dire, des serviteurs en grand nombre, ou des meubles en quantité.

fugit navi in Orthosiada.

38. Et constituit rex Cendebæum ducem maritimum, et exercitum peditum et equitum dedit illi.

39. Et mandavit illi movere castra contra faciem Judææ : et mandavit ei ædificare Gedorem, et obstruere portas civitatis, et debellare populum : rex autem persequebatur Tryphonem.

40. Et pervenit Cendebæus Jamniam, et cœpit irritare plebem, et conculcare Judæam, et captivare populum, et interficere, et ædificare Gedorem.

41. Et collocavit illic equites et exercitum, ut egressi perambularent viam Judææ, sicut constituit ei rex.

par le moyen d'un vaisseau, à Orthosiade *ville de Phénicie.* Avant l'ère chr. vulg. 139.

38. Et le roi Antiochus donna à Cendébée le commandement de toute la côte de la mer, avec une armée composée d'infanterie et de cavalerie ;

39. Et il lui ordonna de marcher contre la Judée, de bâtir Gédor, " de boucher *les passages, de garder les défilés, de fermer exactement* les portes de la ville, " et de réduire le peuple par la force de ses armes : cependant le roi alla poursuivre Tryphon.

40. Cendébée étant arrivé à Jamnia, commença de vexer le peuple, de ravager la Judée, de faire un grand nombre de prisonniers, d'en tuer d'autres, et de fortifier Gédor.

41. Il y mit de la cavalerie et des gens de pied, pour faire des courses dans le pays de la Judée, selon que le roi le lui avoit commandé.

℣ 39. On lit dans le grec, Κεδρὼν, *Cédron*, pour Γεδδὼν, *Geddon*, qui est dans le grec des Septante, le même lieu qui, dans l'hébreu du livre de Josué, se trouve nommé *Gédor*. C'est une ville de la Palestine que l'on place aux environs de Jamnia et d'Azot. *Jos.* xv. 58.

Ibid. Le grec de l'édition romaine lit simplement : de fortifier les portes ; ce que quelques-uns entendent des défilés, que les Grecs appeloient souvent ainsi. Le manuscrit alexandrin porte : fortifier les villes.

CHAPITRE XVI.

Guerre de Cendébée contre les Juifs. Il est mis en fuite par les fils de Simon. Simon est tué par Ptolémée son gendre. Jean Hyrcan succède à Simon son père.

1. Et ascendit Joannes de Gazaris, et nun-

1. Jean, *surnommé Hyrcan*, étant venu de Gazara, " avertit Si-

℣ 1. Voyez au chap. xiii. ℣ 54.

Avant l'ère chr. vulg. 138.

mon son père de tout ce que Cendébée avoit fait contre leur peuple.

2. Et Simon ayant fait venir ses deux fils aînés, Judas et Jean, il leur dit : Nous avons battu *et humilié*, mes frères et moi, et *toute* la maison de mon père, les ennemis d'Israël, " depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour; et les affaires ayant réussi sous notre conduite, nous avons délivré Israël diverses fois.

3. Me voilà maintenant devenu vieux; mais prenez ma place : tenez-moi lieu de frères, " et allez combattre pour notre peuple; je prie Dieu qu'il vous envoie son secours du ciel.

4. Après cela, il choisit de tout le pays vingt mille hommes de pied, et de la cavalerie; et ils marchèrent contre Cendébée, et reposèrent à Modin *proche de Gédor*.

5. Et s'étant levés dès la pointe du jour, ils se rendirent dans la plaine; et il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied et de cheval, qui marchoit contre eux, et un torrent séparoit les deux armées.

6. Jean fit avancer ses troupes vers eux; et voyant que ses gens craignoient de passer le torrent, il le passa le premier : ce que ses trou-

tiavit Simoni patri suo quæ fecit Cendebæus in populo ipsorum.

2. Et vocavit Simon duos filios seniores, Judam et Joannem, et ait illis : Ego, et fratres mei, et domus patris mei, expugnavimus hostes Israel ab adolescentia usque in hunc diem : et prosperatum est in manibus nostris liberare Israel aliquoties.

3. Nunc autem senui : sed estote loco meo, et fratres mei, et egressi pugnate pro gente nostra : auxilium vero de cœlo vobiscum sit.

4. Et elegit de regione viginti millia virorum belligeratorum, et equites : et profecti sunt ad Cendebæum, et dormierunt in Modin.

5. Et surrexerunt mane, et abierunt in campum : et ecce exercitus copiosus in obviam illis peditum et equitum, et fluvius torrens erat inter medium ipsorum.

6. Et admovit castra contra faciem eorum ipse et populus ejus, et vidit populum

✝ 2. Le grec du manuscrit alexandrin et le syriaque lisent : Nous avons soutenu les guerres d'Israël, mes frères et moi, et toute la maison de mon père.

✝ 3. Gr. autr. Me voilà maintenant devenu vieux; pour vous, par la miséricorde *de Dieu*, vous êtes assez en âge *pour faire la guerre;* prenez ma place et celle de mon frère. Il entend parler de Jonathas son frère qui avoit été tué dans le temps qu'ils gouvernoient ensemble.

trepidantem ad transfretandum torrentem, et transfretavit primus : et viderunt eum viri, et transierunt post eum.

pes ayant vu, elles le passèrent après lui. Avant l'ère chr. vulg. 138.

7. Et divisit populum et equites in medio peditum : erat autem equitatus adversariorum copiosus nimis.

7. Il divisa son infanterie en deux corps, et mit au milieu sa cavalerie : quant aux ennemis, ils avoient un très-grand nombre de gens de cheval,

8. Et exclamaverunt sacris tubis, et in fugam conversus est Cendebæus, et castra ejus, et ceciderunt ex eis multi vulnerati : residui autem in munitionem fugerunt.

8. Mais dans le moment que l'on eut fait retentir les trompettes sacrées, *dont les prêtres sonnoient à la tête de l'armée pour animer les soldats, et attirer sur eux le secours de Dieu*, Cendébée prit la fuite avec toutes ses troupes : plusieurs furent blessés et tués ; et le reste s'enfuit dans la forteresse. "

9. Tunc vulneratus est Judas frater Joannis : Joannes autem insecutus est eos, donec venit Cedronem, quam ædificavit :

9. Judas, frère de Jean, fut blessé en cette occasion ; et Jean poursuivit les ennemis, jusqu'à ce qu'il arriva à Cédron *ou plutôt à Gédor*, " que Cendébée avoit bâtie.

10. Et fugerunt usque ad turres, quæ erant in agris Azoti, et succendit eas igni. Et ceciderunt ex illis duo millia virorum, et reversus est in Judæam in pace.

10. *Plusieurs ne purent entrer dans cette forteresse*, et s'enfuirent jusqu'aux tours qui étoient dans la campagne d'Azot ; et *Jean* fit brûler ces tours ; et il y eut deux mille des ennemis qui furent tués : ensuite Jean retourna en paix en Judée.

11. Et Ptolemæus filius Abobi constitutus erat dux in campo Jericho, et habebat argentum et aurum multum :

11. Or, Ptolémée, fils d'Abobus, avoit été établi gouverneur de la plaine de Jéricho *par Simon son beau-père ;* et il avoit beaucoup d'or et d'argent,

12. Erat enim gener summi sacerdotis.

12. Car il étoit gendre du grand-prêtre.

✝ 8. C'est-à-dire, dans la forteresse de Gédor.

✝ 9. Il y a lieu de croire qu'au lieu de *Cédron*, il faut lire *Gédor* qui est le lieu où Cendébée avoit fait bâtir, et qu'il avoit fait fortifier. Voyez au chap. précéd. ✝ 39. où la même faute se trouve dans le grec.

Avant l'ère chr. vulg. 138.

13. Et son cœur s'éleva d'orgueil : il vouloit se rendre maître de tout le pays ; et il cherchoit quelque moyen de se défaire en trahison de Simon et de ses fils.

13. Et exaltatum est cor ejus, et volebat obtinere regionem, et cogitabat dolum adversus Simonem et filios ejus, ut tolleret eos.

14. Simon faisoit alors la visite des villes qui étoient dans le pays de la Judée, et avoit un fort grand soin d'y régler toutes choses. Étant arrivé à Jéricho, lui et ses deux fils Mathathias et Judas, l'an cent
135. soixante-dix-septième *du règne des Grecs*, et le onzième mois appelé Sabath, "

14. Simon autem, perambulans civitates quæ erant in regione Judææ, et sollicitudinem gerens earum, descendit in Jericho ipse, et Mathathias filius ejus, et Judas, anno centesimo septuagesimo septimo, mense undecimo : hic est mensis Sabath.

15. Le fils d'Abobus les reçut avec un mauvais dessein, dans un petit fort qu'il avoit fait bâtir, appelé Doch ; " et il leur fit un grand festin, ayant caché auparavant plusieurs hommes en ce lieu.

15. Et suscepit eos filius Abobi in munitiunculam, quæ vocatur Doch, cum dolo, quam ædificavit : et fecit eis convivium magnum, et abscondit illic viros.

16. Après donc que Simon et ses fils eurent fait grande chère, " Ptolémée se leva avec ses gens, et ayant pris leurs armes, ils entrèrent dans la salle du festin, et tuèrent Simon, ses deux fils et quelques-uns de ses serviteurs.

16. Et cum inebriatus esset Simon, et filii ejus, surrexit Ptolemæus cum suis, et sumpserunt arma sua, et intraverunt in convivium, et occiderunt eum, et duos filios ejus, et quosdam pueros ejus.

17. Il commit ainsi dans Israël une grande perfidie, " et rendit le mal pour le bien.

17. Et fecit deceptionem magnam in Israel, et reddidit mala pro bonis.

18. Ptolémée écrivit ceci au roi

18. Et scripsit hæc

℣ 14. C'est le onzième de l'année sainte ; il répond à janvier et février.
℣ 15. Ce fort devoit être près de *Jericho*.
℣ 16. Le mot *inebriari*, dans le langage des Hébreux, signifie souvent simplement faire bonne chère.
℣ 17. C'est le sens du grec.

Ptolemæus, et misit regi, ut mitteret ei exercitum in auxilium, et traderet ei regionem, et civitates eorum, et tributa.

19. Et misit alios in Gazaram tollere Joannem : et tribunis misit epistolas, ut venirent ad se, et daret eis argentum, et aurum, et dona :

20. Et alios misit occupare Jerusalem, et montem templi.

21. Et præcurrens quidam, nuntiavit Joanni in Gazara, quia periit pater ejus, et fratres ejus, et quia misit te quoque interfici.

22. Ut audivit autem, vehementer expavit : et comprehendit viros qui venerant perdere eum, et occidit eos : cognovit enim quia quærebant eum perdere.

23. Et cetera sermonum Joannis, et bellorum ejus, et bonarum virtutum, quibus fortiter gessit, et ædificii murorum quos extruxit, et rerum gestarum ejus :

24. Ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus, ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum.

Antiochus Sidètes, et lui demanda de lui envoyer une armée pour le secourir, promettant de lui livrer le pays avec toutes les villes, et de lui payer tribut. Avant l'è. chr. vul. 135.

19. Il envoya en même temps d'autres gens à Gazara, pour tuer Jean : et il écrivit aux officiers de l'armée de venir se joindre à lui, et recevoir de l'argent et de l'or, et plusieurs présens qu'il vouloit leur faire.

20. Il en envoya encore d'autres pour se rendre maîtres de Jérusalem, et pour se saisir de la montagne où étoit le temple.

21. Mais un homme les ayant prévenus, arriva à Gazara, et avertit Jean que son père et ses frères avoient été tués *par Ptolémée*, et qu'il avoit envoyé des gens pour le tuer aussi lui-même.

22. Cette nouvelle l'effraya extrêmement : il fit ensuite arrêter ceux qui venoient pour le perdre, et les fit mourir, car il reconnut qu'ils avoient dessein de le tuer.

23. Le reste de la vie de Jean, ses guerres, les grandes actions qu'il fit avec un courage extraordinaire, le soin qu'il eut de rebâtir les murailles *de Jérusalem*, et enfin tout ce qu'il fit pendant son gouvernement,

24. Est écrit au livre des annales de son sacerdoce, *à commencer* depuis qu'il fut établi prince des prêtres en la place de son père.

MACHABÉES.

LIVRE SECOND

CHAPITRE PREMIER.

Lettre des Juifs de Judée à ceux d'Égypte, pour leur recommander de célébrer la fête de la nouvelle dédicace du temple. Autre lettre antérieure à la précédente. Les Juifs de Judée exhortent ceux d'Égypte à célébrer avec eux la fête de la nouvelle dédicace du temple et celle du recouvrement du feu sacré.

1. Les Juifs qui sont dans Jérusalem et dans le pays de Judée, aux Juifs leurs frères qui sont répandus dans l'Egypte, salut et heureuse paix.

2. Que Dieu vous comble de biens; qu'il se souvienne de l'alliance qu'il a faite avec Abraham, Isaac et Jacob, ses fidèles serviteurs.

3. Qu'il vous donne à tous un *même* cœur, afin que vous l'adoriez *comme il le désire*, et que vous accomplissiez sa volonté avec un cœur *vraiment* grand, et un esprit plein d'ardeur.

4. Qu'il ouvre votre cœur à sa loi et à ses préceptes, et qu'il vous donne la paix.

5. Qu'il exauce vos prières, qu'il se réconcilie avec vous, et qu'il ne vous abandonne point dans le temps mauvais.

1. Fratribus, qui sunt per Ægyptum, Judæis salutem dicunt fratres, qui sunt in Jerosolymis, Judæi, et qui in regione Judææ, et pacem bonam.

2. Benefaciat vobis Deus, et meminerit testamenti sui, quod locutus est ad Abraham, et Isaac, et Jacob, servorum suorum fidelium:

3. Et det vobis cor omnibus, ut colatis eum, et faciatis ejus voluntatem, corde magno, et animo volenti.

4. Adaperiat cor vestrum in lege sua, et in præceptis suis, et faciat pacem.

5. Exaudiat orationes vestras, et reconcilietur vobis, nec vos deserat in tempore malo.

6. Et nunc hic sumus orantes pro vobis.

6. Quant à nous, nous sommes occupés ici à prier pour vous, maintenant *que nous sommes plus tranquilles.*

7. Regnante Demetrio, anno centesimo sexagesimo nono, nos Judæi scripsimus vobis in tribulatione, et impetu, qui supervenit nobis in istis annis, ex quo recessit Jason a sancta terra, et a regno.

7. Sous le règne de Démétrius *Nicator*, l'an cent soixante-neuvième *du règne des Grecs*, " nous vous écrivîmes, nous autres Juifs *de Jérusalem*, dans l'affliction et dans l'accablement " des maux qui nous étoient survenus pendant ces années, depuis que Jason, *frère du grand-prêtre Onias, voulant usurper la souveraine sacrificature*, se fut retiré de la terre sainte et du royaume *d'Israël, pour appeler les étrangers à son secours.* " Avant l'ère chr. vulg. 143.

8. Portam succenderunt, et effuderunt sanguinem innocentem : et oravimus ad Dominum, et exauditi sumus, et obtulimus sacrificium, et similaginem, et accendimus lucernas, et proposuimus panes.

8. Ils brûlèrent la porte *du temple*, et ils répandirent le sang innocent : *au milieu de tant de maux*, nous priâmes le Seigneur, et nous fûmes exaucés : *il nous rendit victorieux de nos ennemis; et après avoir purifié le temple qu'ils avoient souillé*, nous *y* offrîmes le sacrifice *accoutumé*, et *les offrandes* de la fleur de farine; nous allumâmes les lampes, et nous exposâmes les pains *devant lui.* "

9. Et nunc frequen-

9. Célébrez donc maintenant " *la*

✞ 7. L'auteur du IIe livre des Machabées marque les dates des événemens par les années des Grecs ou des Séleucides, de même que l'auteur du Ier livre; mais au lieu que le premier commence ces années au mois de Nisan, qui répond au mois de mars, celui-ci les commence au mois de Tisri, qui répond au mois de septembre suivant. Voyez au Ier livre, chap. I. ✞ 11. D. Calmet pense que cette date devroit être jointe au ✞ précéd. en cette manière : Quant à nous, nous sommes occupés ici à prier pour vous, maintenant, sous le règne de Démétrius, l'an cent soixante-neuf. Nous vous écrivîmes, etc.

Ibid. Gr. autr. et dans la violence des maux, etc.

Ibid. Voyez au chap. IV. ✞ 7. et suiv. L'interprète syrien paroît avoir lu le texte en ce sens : depuis que Jason fut envoyé du royaume de Syrie dans la terre sainte. C'est-à-dire, qu'au lieu de ἀπέστη, *recessit*, il auroit lu, ἀπεστάλη, *missus est*, et qu'au lieu de ἀπό τῆς ἁγίας γῆς, καὶ τῆς βασιλείας, *a sancta terra et regno*, il auroit lu, ἐπὶ τὴν ἁγίαν γῆν, ἐκ τῆς βασιλείας, *in sanctam terram e regno.*

✞ 8. Voyez au livre Ier. chap. IV. ✞ 49. et suiv.

✞ 9. Selon le grec : Et maintenant *nous vous écrivons*, afin que vous célébriez, etc. Le mot *scribimus* est sous-entendu ou peut-être omis.

fête de cette nouvelle dédicace du temple que nous appelons la fête des tabernacles du mois de Casleu, *parce que nous l'avons célébrée avec les mêmes cérémonies que celle du mois de Tisri.* "

tate dies scenopegiæ mensis Casleu.

Avant l'ère chr. vulg. 124.

10. *Nous vous écrivons cette lettre* l'an cent quatre-vingt-huitième *du règne des Grecs.* "

10. Anno centesimo octogesimo octavo.

Le peuple qui est dans Jérusalem et dans la Judée, le sénat et Judas *Machabée*, à Aristobule précepteur du roi Ptolémée *Philométor*, de la race des prêtres sacrés, et aux Juifs qui sont en Egypte, salut et prospérité.

Populus qui est Jerosolymis, et in Judæa, senatusque, et Judas, Aristobolo magistro Ptolemæi regis, qui est de genere christorum sacerdotum, et his, qui in Ægypto sunt, Judæis, salutem et sanitatem.

11. Dieu nous ayant délivrés de très-grands périls *auxquels nous*

11. De magnis periculis a Deo liberati,

✝ 9. Voyez ci-après, chap. x. 6. et suiv.

✝ 10. Voici ce qui est dit sur ce verset dans la préface qui est à la tête de la paraphrase du P. de Carrières sur le II^e^ livre des Machabées : « L'auteur (de ce livre) avant de commencer son histoire, rapporte hors d'œuvre deux lettres des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte. La première commence au verset 1. et finit à ces premiers mots du verset 10. : *Anno centesimo octogesimo octavo,* qui est la date de sa lettre, et où il faut mettre la ponctuation, comme le prétend un savant abbé de nos jours dans un manuscrit qui nous a été communiqué (c'est apparemment l'abbé de Longuerue ; il avoit écrit l'histoire des Machabées ; voyez dans le *Longueruana*, II^e^ partie, p. 122), et comme plusieurs commentateurs avant lui se le sont persuadés, sur ce que ce ne fut jamais la coutume dans ce pays-là, de mettre la date des lettres à la tête, mais seulement à la fin. (*Infr.* XI. 21. 33. 38.) La seconde lettre, suivant cette observation, commence à ces mots du même verset 10. : *Populus qui est in Jerosolymis*, etc., et elle remplit le reste de ce premier chapitre et les dix-neuf premiers versets du suivant. Nous croyons qu'elle a été écrite après la purification et la dédicace du temple par Judas, et lorsqu'on eut appris sur des bruits encore incertains, les premières nouvelles de la mort d'Antiochus. En effet ce qui en est dit dans cette lettre étant contraire à la vérité du fait, tel qu'il est rapporté dans l'un et l'autre livre des Machabées, marque évidemment qu'elle a été écrite avant que ce fait eût été pleinement éclairci. Or, en suivant ce système, qui est tout naturel, on explique sans peine toutes les difficultés que les noms de Judas et d'Aristobule précepteur du roi d'Egypte, employés dans cette lettre, font naître dans les autres systèmes, où l'on ne peut bien dire ni quel est ce Judas, ni quel est cet Aristobule, si l'on veut concilier la date de la lettre avec le temps où ces hommes ont vécu. « Le P. Houbigant soupçonne qu'au lieu de cent quatre-vingt-huit, il faudroit lire *cent quarante-huit*, qui est le temps où Judas Machabée purifia le temple, et qu'alors cette date seroit le commencement de la lettre qui va suivre.

magnifice gratias agimus ipsi, utpote qui adversus talem regem dimicavimus.

12. Ipse enim ebullire fecit de Perside eos qui pugnaverunt contra nos, et sanctam civitatem.

13. Nam cum in Perside esset dux ipse, et cum ipso immensus exercitus, cecidit in templo Naneæ, consilio deceptus sacerdotum Naneæ.

14. Etenim cum ea habitaturus venit ad locum Antiochus, et amici ejus, et ut acciperet pecunias multas dotis nomine.

15. Cumque proposuissent eas sacerdotes Naneæ, et ipse cum paucis ingressus esset intra ambitum fani, clauserunt templum,

16. Cum intrasset Antiochus : apertoque occulto aditu templi, mittentes lapides per-

étions exposés par la fureur d'Antiochus Epiphanes, nous lui en rendons *aussi* de très-grandes actions de graces, pour avoir eu la force de combattre contre un tel roi *si puissant et si cruel.* "

12. Car c'est lui qui a fait sortir *de Syrie, par des ordres envoyés* de Perse, " cette multitude de gens qui ont combattu contre nous, et contre la ville sainte.

13. Mais ce chef *de nos ennemis, selon le bruit qui en est déjà venu jusqu'à nous,* étant lui-même en Perse avec une armée innombrable, a péri dans le temple de Nanée *ou de Diane,* " ayant été trompé par le conseil frauduleux des prêtres de cette idole.

14. Car Antiochus étant venu avec ses amis au temple de cette déesse, comme pour l'épouser, et pour y recevoir de grandes sommes d'argent à titre de dot,

15. Les prêtres de Nanée lui montrèrent tout cet argent ; et après qu'Antiochus fut entré avec peu de gens au dedans du temple, ils le fermèrent sur lui.

16. Alors ouvrant une porte secrète qui rendoit dans le temple, ils l'assommèrent à coups de pierres, lui et ceux qui l'accompagnoient ; "

✝ 11. Le grec peut signifier, comme si nous eussions nous-mêmes combattu contre ce roi *au jour de sa défaite.*

✝ 12. Le grec de l'édition romaine ni celui du manuscrit alexandrin ne lisent point le nom de Perse dans ce verset; d'autres éditions portent : C'est lui qui a fait passer en Perse cette multitude de gens, etc. 1. *Mach.* III. 31. *Dan.* XI. 44.

✝ 13. Ce temple consacré à Nanée que l'on croit être la même que Diane ou Anaïs, étoit à Elymaïde ville de Perse. 1. *Mach.* VI. 1. et 2.

✝ 16. Gr. autr. Alors ouvrant une porte secrète qui étoit au lambris du temple, ils firent tomber une grêle de pierres sur le chef; ou peut-être, sur les chefs *de ses troupes.* Car le grec n'ajoute pas *et eos qui cum eo erant,* et il y a sujet de présumer qu'au lieu de τὸν ἡγεμόνα, *ducem,* on a dû lire, τοῦς ἡγεμόνας, *duces.* Antiochus ne périt pas dans cette circonstance.

et mettant leurs corps en pièces, ils leur coupèrent la tête, et les jetèrent dehors.

cusserunt ducem, et eos qui cum eo erant, et diviserunt membratim, et capitibus amputatis foras projecerunt.

17. Que Dieu soit béni en toutes choses, lui qui a livré ainsi les impies *aux artifices des méchans.*

17. Per omnia benedictus Deus, qui tradidit impios.

18. Comme donc nous devons célébrer *tous les ans,* le vingt-cinquième jour du mois de Casleu, la purification du temple *qui avoit été profané par ce roi impie,* nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la *mémoire de cet événement, comme vous célébrez la* fête des tabernacles, " et la fête du feu qui fut donné *du ciel si miraculeusement,* lorsque Néhémias, après avoir rebâti le temple et l'autel, y offrit les sacrifices.

18. Facturi igitur quinta et vigesima die mensis Casleu purificationem templi, necessarium duximus significare vobis : ut et vos quoque agatis diem scenopegiæ, et diem ignis qui datus est, quando Nehemias, ædificato templo et altari, obtulit sacrificia.

19. Car lorsque nos pères furent emmenés captifs en *Chaldée, qui est maintenant du royaume de* Perse, ceux d'entre les prêtres qui craignoient Dieu, ayant pris le feu qui étoit sur l'autel, le cachèrent secrètement dans une vallée, où il y avoit un puits qui étoit profond et à sec, " et le mirent là pour être gardé sûrement; comme en effet ce lieu demeura inconnu à tout le monde.

19. Nam cum in Persidem ducerentur patres nostri, sacerdotes qui tunc cultores Dei erant, acceptum ignem de altari occulte absconderunt in valle, ubi erat puteus altus et siccus, et in eo contutati sunt eum, ita ut omnibus ignotus esset locus.

20. Et beaucoup d'années s'étant passées depuis ce temps-là, lorsqu'il plut à Dieu de faire envoyer Néhémias *en Judée,* par le roi de Perse, il envoya les petit-fils de ces prêtres qui avoient caché ce feu pour le chercher; et ils ne trouvèrent point ce feu, comme ils nous

20. Cum autem præterissent anni multi, et placuit Deo ut mitteretur Nehemias a rege Persidis : nepotes sacerdotum illorum, qui absconderant, misit ad requirendum ig-

℣ 18. Voyez ci-devant le ℣ 9.

℣ 19. On lit dans le grec *in valle putei ordinem habentis sicci,* c'est-à-dire τάξιν, *ordinem,* pour βάσιν, *fundum,* et ἀνύδρου, *sicci,* pour ἄνυδρον, *siccum.*

nem, et sicut narraverunt nobis, non invenerunt ignem, sed aquam crassam.

21. Et jussit eos haurire, et afferre sibi : et sacrificia, quæ imposita erant, jussit sacerdos Nehemias aspergi ipsa aqua, et ligna, et quæ erant superposita.

22. Utque hoc factum est, et tempus affuit quo sol refulsit, qui prius erat in nubilo, accensus est ignis magnus, ita ut omnes mirarentur.

23. Orationem autem faciebant omnes sacerdotes, dum consummaretur sacrificium, Jonatha inchoante, ceteris autem respondentibus.

24. Et Nehemiæ erat oratio hunc habens modum : Domine Deus, omnium Creator, terribilis et fortis, justus et misericors, qui solus es bonus rex,

25. Solus præstans, solus justus, et omnipotens, et æternus, qui liberas Israel de omni malo, qui fecisti patres electos, et sanctificasti eos :

26. Accipe sacrificium pro universo po-

l'ont dit eux-mêmes, mais *seulement* une eau épaisse.

21. Alors le prêtre Néhémias leur commanda ℣ de puiser cette eau, et de la lui apporter ; et il leur ordonna d'en faire des aspersions sur les sacrifices, sur le bois, et sur ce qu'on avoit mis dessus.

22. Ce qui ayant été fait, et le soleil qui étoit auparavant caché d'un nuage ayant commencé de luire, il s'alluma un grand feu, qui remplit d'admiration tous ceux qui étoient présens.

23. Cependant tous les prêtres faisoient la prière à Dieu, jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé, Jonathas, *chef des chantres*, commençant, et les autres lui répondant.

24. Et Néhémias prioit en ces termes : Seigneur Dieu, Créateur de toutes choses, terrible et fort, juste et miséricordieux, qui êtes le seul bon roi *par essence;*

25. Seul excellent, seul juste, tout-puissant et éternel, qui délivrez Israël de tout mal, qui avez choisi nos pères, et qui les avez sanctifiés, *en leur donnant de saintes lois ;*

26. Recevez ce sacrifice pour tout votre peuple d'Israël ; conservez et

℣ 21. Le grec lit : Alors Néhémias commanda aux prêtres, etc. Quelques interprètes révoquent en doute que Néhémias fût prêtre. La Vulgate le dit : le grec n'y contredit pas. Voyez ce qui est dit de Néhémias dans la préface du livre qui porte son nom.

sanctifiez ceux que vous avez rendus votre portion *et votre héritage.*

pulo tuo Israel : et custodi partem tuam, et sanctifica.

27. Rassemblez tous nos frères dispersés : délivrez ceux qui sont sous l'esclavage des gentils ; regardez favorablement ceux qui sont devenus *pour eux* un objet de mépris et d'abomination ; afin que les nations connoissent que vous êtes notre Dieu, *et que ce n'est pas en vain que nous mettons toute notre espérance en vous.*

27. Congrega dispersionem nostram, libera eos qu serviunt gentibus, et contemptos et abominatos respice : ut sciant gentes quia tu es Deus noster.

28. Affligez ceux qui nous oppriment, et qui nous outragent avec orgueil,

28. Afflige opprimentes nos, et contumeliam facientes in superbia.

Deut. xxx. 3. 5. *Infr.* II. 18.

29. Et établissez votre peuple dans votre lieu saint, selon que Moïse l'a prédit. ††

29. Constitue populum tuum in loco sancto tuo, sicut dixit Moyses.

30. Cependant les prêtres chantoient des hymnes *et des cantiques,* jusqu'à ce que le sacrifice fût consumé.

30. Sacerdotes autem psallebant hymnos, usquequo consumptum esset sacrificium.

31. Et le sacrifice étant consumé, Néhémias ordonna que l'on répandît ce qui restoit de cette eau sur les grandes pierres *qui composoient l'autel.*

31. Cum autem consumptum esset sacrificium, ex residua aqua Nehemias jussit lapides majores perfundi.

32. Ce qu'on n'eut pas plus tôt fait, qu'il s'y alluma une grande flamme ; mais elle fut consumée par la lumière *d'un feu miraculeux* qui s'éleva de dessus l'autel.

32. Quod ut factum est, ex eis flamma accensa est : sed ex lumine, quod refulsit ab altari, consumpta est.

33. Lorsque cet événement fut rendu public, on rapporta au roi de Perse *Artaxerxès, surnommé Longuemain*, qu'au même lieu où les prêtres qui avoient été emmenés captifs avoient caché le feu *sacré*, on avoit trouvé une eau, dont Néhémias et ceux qui étoient avec lui,

33. Ut vero manifestata est res, renuntiatum est regi Persarum, quod in loco, in quo ignem absconderant hi qui translati fuerant sacerdotes, aqua apparuit, de qua

†† 29. Voyez au Deutéronome, xxx. 3. et suiv.

Nehemias et qui cum eo erant, purificaverunt sacrificia.

avoient purifié *et consumé* les sacrifices.

34. Considerans autem rex, et rem diligenter examinans, fecit ei templum, ut probaret quod factum erat.

34. Le roi, après avoir considéré ce qu'on lui disoit, et s'être assuré par une recherche exacte de la vérité du fait, fit bâtir en ce même lieu *une enceinte qui le rendît inaccessible aux profanes, et qui le fît respecter comme* un temple *et un lieu sacré.* "

35. Et cum probasset, sacerdotibus donavit multa bona, et alia atque alia munera, et accipiens manu sua, tribuebat eis.

35. Et se tenant assuré de ce prodige, il donna aux prêtres de grands biens, et leur fit divers présens, qu'il leur distribuoit de sa propre main. "

36. Appelavit autem Nehemias hunc locum Nephthar, quod interpretatur purificatio: vocatur autem apud plures Nephi.

36. Néhémias appela ce lieu Nephthar, " c'est-à-dire purification; mais il y en a plusieurs qui l'appellent Nephi, *c'est-à-dire sacré.* "

✝ 34. C'est le sens du grec, qui peut se traduire : fit enfermer ce lieu, et le rendit sacré et *inviolable.*

✝ 35. Le grec est plus court, et pourroit se traduire : Et le roi prit *dans ses trésors,* et distribua beaucoup d'argent à ceux dont il s'étoit servi, *ou* aux prêtres selon leurs besoins. On y lit, οἷς ἐχαρίζετο, *quibus largiebatur,* peut-être pour οἷς ἐχρήσατο, *quibus usus fuerat;* ou ὡς ἐχρηίζοντο, τοῖς ἱερεῦσι, *prout opus habebant, sacerdotibus.* La Vulgate exprime ce mot *sacerdotibus*, qui ne se trouve pas dans le grec.

✝ 36. Il semble qu'il faudroit lire, *Necphar,* qui vient de l'hebreu כִּפֶּר, expier, purifier.

Ibid. Le grec de l'édition romaine lit *Nephthaei.* On pourroit le dériver du chaldéen *phetir,* qui signifie être pur.

CHAPITRE II.

Suite de la lettre précédente, où se trouvent diverses particularités arrivées au temps de la transmigration des Juifs à Babylone. Préface où l'auteur de ce livre expose son dessein.

1. Invenitur autem in descriptionibus Jeremiæ prophetæ, quod

1. Or, on trouve dans les écrits *ou dans les mémoires de ce qui s'est passé du temps* du prophète Jéré-

mie, qu'il commanda à ceux qui alloient de Judée en un pays étranger de prendre le feu *sacré, et de le cacher*, comme on l'a marqué *auparavant ;* et qu'il leur donna des préceptes, lorsqu'ils étoient *sur le point d'être* transférés *en Babylone.*

jussit eos ignem accipere, qui transmigrabant, ut significatum est, et ut mandavit transmigratis.

2. Et il leur enjoignit très-expressément de ne pas oublier les ordonnances du Seigneur, et de ne pas tomber dans l'égarement d'esprit, en voyant les idoles d'or et d'argent, avec tous leurs ornemens, *et les adorant comme des dieux.*

2. Et dedit illis legem ne obliviscerentur præcepta Domini, et ut non exerrarent mentibus, videntes simulachra aurea et argentea, et ornamenta eorum.

3. Et leur donnant encore divers avis, il les exhortoit à n'éloigner jamais de leur cœur la loi de Dieu.

3. Et alia hujusmodi dicens, hortabatur ne legem amoverent a corde suo.

4. Il étoit aussi marqué, dans le même écrit, que ce prophète, par un ordre particulier qu'il avoit reçu de Dieu, ordonna * qu'on emportât avec lui le tabernacle et l'arche, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la montagne *de Nébo*, sur laquelle Moïse étoit monté *avant de mourir*, et d'où il avoit vu l'héritage du Seigneur.

4. Erat autem in ipsa scriptura, quomodo tabernaculum et arcam jussit propheta, divino responso ad se facto, comitari secum, usquequo exiit in montem, in quo Moyses ascendit, et vidit Dei hereditatem.

5. Et Jérémie y étant arrivé, y trouva une caverne, où il mit le tabernacle, l'arche et l'autel des encensemens; et il en boucha l'entrée *avec beaucoup de soin.*

5. Et veniens ibi Jeremias invenit locum speluncæ : et tabernaculum, et arcam, et altare incensi intulit illuc, et ostium obstruxit.

6. Or, quelques-uns de ceux qui l'avoient suivi, s'étant approchés pour remarquer ce lieu, ne purent le trouver.

6. Et accesserunt quidam simul qui sequebantur, ut notarent sibi locum : et non potuerunt invenire.

7. Et Jérémie l'ayant su, les blâma *de leur curiosité*, et dit que ce

7. Ut autem cognovit Jeremias, culpans

* 4. La plupart croient que ceci arriva après la prise de Jérusalem ; quelques-uns pensent que ce fut avant le dernier siége de cette ville.

illos, dixit : Quod ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat :

8. Et tunc Dominus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini, et nubes erit, sicut et Moysi manifestabatur, et sicut cum Salomon petiit ut locus sanctificaretur magno Deo, manifestabat hæc.

9. Magnifice etenim sapientiam tractabat, et ut sapientiam habens, obtulit sacrificium dedicationis et consummationis templi.

10. Sicut et Moyses orabat ad Dominum, et descendit ignis de cœlo, et consumpsit holocaustum, sic et Salomon oravit, et descendit ignis de cœlo, et consumpsit holocaustum.

11. Et dixit Moyses, eo quod non sit comestum quod erat pro peccato, consumptum est:

lieu demeureroit inconnu jusqu'à ce que Dieu eût rassemblé son peuple dispersé, et qu'il lui eût fait miséricorde, *en le rappelant dans le pays d'où il avoit été enlevé ;*"

8. Et qu'alors le Seigneur feroit voir ces choses ; que la majesté du Seigneur paroîtroit de nouveau ; et qu'il y auroit une nuée, selon qu'elle avoit paru à Moïse *à la dédicace du tabernacle*, et qu'elle fut manifestée lorsque Salomon demanda que le temple fût sanctifié pour le grand Dieu, *et qu'il lui fût consacré.*

3. *Reg.* VIII. 11. 2. *Par.* VI. 14.

9. Car *alors* il faisoit éclater sa sagesse d'une manière *admirable dans la structure de ce temple* magnifique ; et il offrit le sacrifice de la dédicace et de la consommation du temple, comme un homme qui étoit rempli de sagesse."

10. Comme *donc* Moïse pria le Seigneur, et que le feu descendit du ciel et consuma l'holocauste, ainsi Salomon pria, et le feu descendit du ciel, et consuma l'holocauste.

Lev. IX. 24. 2. *Par.* VII. 1.

11. Et *comme* Moïse dit *à Aaron : Vous avez fait une faute*, parce que l'hostie qui a été offerte pour le péché n'a point été mangée, mais consumée *par le feu*, " *montrant ainsi son attention à faire obser-*

Lev. X. 16. 17.

℣ 7. Voyez la *Dissertation sur l'arche d'alliance*, où l'on examine si elle fut remise dans le temple après la captivité de Babylone. Cette Dissertation est placée à tête de ces deux livres.

℣ 9. Le grec est plus simple : Alors il fit paroître quelle étoit sa sagesse, *dans la prière qu'il adressa au Seigneur*, lorsqu'il offrit les sacrifices de la dédicace du temple.

℣ 11. Ce texte paroît avoir souffert de la main des copistes : ces mots *dixit Moyses*, sembleroient être mieux après *pro peccato*, en y lisant ; *ut dixit Moyses :* et parce que l'hostie pour le péché, n'avoit point été mangée, comme Moïse l'avoit ordonné, elle fut consumée *par le feu*. Voyez au Lévitique, x. 16. et suiv.

ver les moindres circonstances de la loi;

12. Salomon aussi *montra son zèle pour la gloire du Seigneur, car il* célébra pendant huit jours la dédicace *du temple qu'il avoit bâti en son honneur.*

13. Ces mêmes choses *que nous venons de rapporter*, se trouvent aussi dans les écrits et dans les mémoires de Néhémias, " où l'on voit qu'il fit une bibliothèque, ayant rassemblé de divers pays les livres des prophètes, ceux de David, et les lettres des rois *de Perse en faveur des Juifs*, et ce qui regardoit les dons *qu'ils avoient faits au temple du Seigneur.* "

14. Judas *Machabée* a encore recueilli tout ce qui s'étoit perdu pendant la guerre que nous avons eue *avec les rois de Syrie;* et ce recueil est entre nos mains.

15. Si vous désirez avoir ces écrits, envoyez-nous des personnes qui puissent vous les porter *sûrement.*

16. Nous vous avons donc écrit, étant sur le point de célébrer la purification *du temple;* " et vous ferez bien de célébrer cette fête *comme nous.*

17. Or, nous espérons que Dieu, qui a délivré son peuple, qui a rendu à tous leur héritage, et qui a rétabli le royaume *d'Israël*, le sacerdoce, et le lieu saint,

18. Selon qu'il l'avoit promis dans

12. Similiter et Salomon octo diebus celebravit dedicationem.

13. Inferebantur autem in descriptionibus et commentariis Nehemiæ hæc eadem: et ut construens bibliothecam congregavit de regionibus libros, et prophetarum, et David, et epistolas regum, et de donariis.

14. Similiter autem et Judas ea quæ deciderant per bellum quod nobis acciderat, congregavit omnia: et sunt apud nos.

15. Si ergo desideratis hæc, mittite qui perferant vobis.

16. Acturi itaque purificationem, scripsimus vobis: bene ergo facietis, si egeritis hos dies.

17. Deus autem, qui liberavit populum suum, et reddidit hereditatem omnibus, et regnum, et sacerdotium, et sanctificationem,

18. Sicut promisit

℣ 13. On ne les lit point dans le livre que nous avons sous son nom; ainsi ces mémoires étoient autre chose; ou bien le livre qui nous reste de Néhémias, n'est qu'un abrégé de ces mémoires; ce qui est plus probable.

Ibid. Gr. autr. et les lettres des rois *de Perse* touchant les dons *qu'ils avoient faits au temple du Seigneur.*

℣ 16. C'est la même fête dont il est parlé au chap. précéd. ℣ 18.

in lege, speramus quod cito nostri miserebitur, et congregabit de sub cœlo in locum sanctum.

la loi, nous fera bientôt miséricorde, et nous rassemblera de tous les pays qui sont sous le ciel dans son lieu saint.

Deut. xxx. 3. 5. *Sup.* 1. 29.

19. Eripuit enim nos de magnis periculis, et locum purgavit.

19. Car il nous a délivrés de grands périls, et il a purifié son temple."

20. De Juda vero Machabæo, et fratribus ejus, et de templi magni purificatione, et de aræ dedicatione:

20. Nous" avons dessein d'écrire ce qui regarde Judas Machabée et ses frères, la manière dont le grand temple *de Jérusalem* a été purifié, et dont la dédicace de l'autel s'est faite;

21. Sed et de prœliis quæ pertinent ad Antiochum Nobilem, et filium ejus Eupatorem,

21. Comme aussi les combats qui se sont donnés sous Antiochus l'Illustre," et sous son fils Eupator,

22. Et de illuminationibus quæ de cœlo factæ sunt ad eos qui pro Judæis fortiter fecerunt, ita ut universam regionem, cum pauci essent, vindicarent, et barbaram multitudinem fugarent,

22. Et les faveurs éclatantes qu'ont reçues du ciel ceux qui ont combattu pour les Juifs, avec un si grand courage, qu'étant peu de gens, ils se sont rendus maîtres de tout le pays, ont mis en fuite un grand nombre de barbares,

23. Et famosissimum in toto orbe templum recuperarent, et civitatem liberarent, et leges quæ abolitæ erant, restituerentur, Domino cum omni tranquillitate propitio facto illis.

23. Ont recouvré le plus fameux temple qui soit dans le monde, ont délivré la ville de la servitude, et remis en leur vigueur les lois qui avoient été abolies, le Seigneur les ayant favorisés par toutes sortes de témoignages de sa bonté.

24. Itemque ab Jasone Cyrenæo quinque libris comprehen-

24. Enfin nous avons taché de rapporter en abrégé, dans un seul livre, ce qui a été écrit en cinq li-

℣ 19. Ici finit la lettre des Juifs.

℣ 20. Depuis ce verset jusqu'à la fin du chapitre, c'est une préface de l'auteur de ce livre.

℣ 21. C'est-à-dire, Antiochus Épiphanes.

vres par Jason le Cyrénéen, *juif de religion.*"

25. Car ayant considéré que la multitude des livres rend l'histoire difficile à ceux qui veulent l'apprendre, à cause de ce grand nombre de choses qu'on leur représente;

26. Nous avons taché d'écrire celle-ci de telle sorte qu'elle pût plaire à ceux qui voudroient la lire; qu'elle pût se retenir facilement par ceux qui sont plus studieux; et qu'elle pût généralement être utile à tous ceux qui la liroient.

27. Or, nous engageant à faire cet abrégé, nous n'avons pas entrepris un ouvrage qui soit aisé, mais un travail qui demande une grande application et beaucoup de peine.

28. Nous l'entreprenons néanmoins avec joie, en considérant l'avantage de plusieurs, comme ceux qui, étant chargés de préparer un festin, s'étudient à satisfaire les autres.

29. Nous nous reposons de la vérité des choses sur les auteurs qui les ont écrites; mais pour nous, nous travaillerons seulement à les abréger, selon le dessein que nous avons pris."

30. Car, comme un architecte qui entreprend de bâtir une nouvelle

sa, tentavimus nos uno volumine breviare.

25. Considerantes enim multitudinem librorum, et difficultatem volentibus aggredi narrationes historiarum propter multitudinem rerum,

26. Curavimus volentibus quidem legere, ut esset animi oblectatio: studiosis vero ut facilius possint memoriæ commendare, omnibus autem legentibus utilitas conferatur.

27. Et nobis quidem ipsis, qui hoc opus breviandi causa suscepimus, non facilem laborem, immo vero negotium plenum vigiliarum et sudoris assumpsimus.

28. Sicut hi qui præparant convivium, et quærunt aliorum voluntati parere propter multorum gratiam, libenter laborem sustinemus.

29. Veritatem quidem de singulis auctoribus concedentes, ipsi autem secundum datam formam brevitati studentes.

30. Sicut enim novæ domus architecto

℣ 24. Jason le Cyrénéen étoit un Juif de la province de Cyrène, voisine de l'Egypte.

℣ 29. Gr. Nous laissons à l'historien le soin de donner une description achevée de chaque chose; pour nous, nous travaillons seulement à suivre les traits d'un abrégé.

de universa structura curandum est : ei vero qui pingere curat, quæ apta sunt ad ornatum, exquirenda sunt : ita æstimandum est et in nobis.

maison, est appliqué à en régler toute la structure, et qu'un peintre cherche seulement ce qui est propre à l'embellir, on doit juger de nous de la même sorte.

31. Etenim intellectum colligere, et ordinare sermonem, et curiosius partes singulas quasque disquirere, historiæ congruit auctori :

31. Il est, en effet, du devoir de celui qui compose une histoire, d'en recueillir les différentes matières, de les raconter dans un certain ordre, et de rechercher avec grand soin les circonstances particulières de ce qu'il raconte ;

32. Brevitatem vero dictionis sectari, et executiones rerum vitare, brevianti concedendum est.

32. Mais on ne doit pas trouver mauvais que celui qui fait un abrégé affecte d'être court dans ce qu'il écrit, et qu'il évite de s'étendre en de longs discours, *pour prouver des faits qui ne sont point contestés.*

33. Hinc ergo narrationem incipiemus : de præfatione tantum dixisse sufficiat : stultum etenim est ante historiam effluere, in ipsa autem historia succingi.

33. Nous commencerons donc ici notre narration, et nous finirons notre préface, car il y auroit de la folie d'être long avant *de commencer* une histoire, tandis que l'on seroit court dans l'histoire même.

CHAPITRE III.

Bonheur des Juifs sous le pontificat d'Onias III. Simon préfet du temple fait savoir à Séleucus roi de Syrie, qu'il y a de grands trésors dans le temple. Héliodore est envoyé pour les enlever. Dieu le châtie par la main des anges.

1. Igitur cum sancta civitas habitaretur in omni pace, leges etiam adhuc optime custodirentur, propter Oniæ pontificis pietatem, et

1. La cité sainte jouissant donc d'une paix parfaite, et les lois *que Dieu avoit données à Moïse*, y étant exactement observées, à cause de la piété du grand-prêtre Onias *troisième du nom, fils de Simon,*[1]

Avant l'ère chr. vulg. 176.

[1] 1. C'est-à-dire, de Simon II.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

et de la haine qu'il avoit ✠ dans le cœur contre tout mal,

2. Il arrivoit de là que les rois mêmes et les princes *étrangers* se croyoient obligés d'avoir pour le lieu *saint* ✠ une grande vénération, et honoroient le temple de riches présens :

3. En sorte que Séleucus, ✠ roi d'Asie, faisoit fournir de son domaine toute la dépense qui regardoit le ministère des sacrifices.

4. Mais Simon qui étoit de la tribu de Benjamin, et qui commandoit à la garde du temple, ✠ s'efforçoit de faire quelque entreprise injuste dans la ville, malgré la résistance qu'y apportoit le prince des prêtres. ✠

5. Et voyant qu'il ne pouvoit vaincre Onias, il alla trouver Apollonius fils de Tharsée, qui commandoit en ce temps-là *pour le roi Séleucus Philopator* dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie.

6. Il lui déclara qu'il y avoit dans Jérusalem des sommes infinies d'argent ramassées dans un trésor; que ces sommes étoient immenses et destinées pour les affaires publiques, et non pour la dépense des sacrifi-

animos odio habentes mala,

2. Fiebat ut et ipsi reges et principes locum summo honore dignum ducerent, et templum maximis muneribus illustrarent :

3. Ita ut Seleucus Asiæ rex de reditibus suis præstaret omnes sumptus ad ministerium sacrificiorum pertinentes.

4. Simon autem de tribu Benjamin præpositus templi constitutus, contendebat, obsistente sibi principe sacerdotum, iniquum aliquid in civitate moliri.

5. Sed cum vincere Oniam non posset, venit ad Apollonium Tharseæ filium, qui eo tempore erat dux Cœle-Syriæ, et Phœnicis :

6. Et nuntiavit ei pecuniis innumerabilibus plenum esse ærarium Jerosolymis, et communes copias immensas esse, quæ non

✠ 1. C'est le sens du grec.

✠ 2. Autr. pour ce lieu; c'est-à-dire, pour la cité sainte.

✠ 3. C'est Séleucus Philopator.

✠ 4. Autr. qui avoit l'intendance du temple; ce qui ne peut s'entendre que d'un office tel qu'il pût être exercé par un simple laïque, car on voit ici que Simon n'étoit pas de la tribu de Lévi. Quant à la garde du temple, elle étoit composée de lévites; et il ne paroît pas vraisemblable qu'ils eussent pour commandant un homme qui ne fût pas de la tribu de Lévi.

Ibid. Gr. autr. étoit en différend avec le grand-prêtre, touchant les transgressions *qui se commettoient* dans la ville; ou, selon le manuscrit alexandrin, touchant la police *qui devoit être observée* dans la ville. C'est-à-dire, qu'au lieu de παρανομίας, *prævaricationis*, le manuscrit alexandrin porte ἀγορανομίας, *forensis præfecturæ*.

pertinent ad rationem sacrificiorum: esse autem possibile sub potestate regis cadere universa.

ces; et qu'*ainsi* on pourroit bien trouver le moyen de faire tomber tous ces trésors entre les mains du roi, *sans blesser la justice et la religion.*

Avant l'ère chr. vulg. 176.

7. Cumque retulisset ad regem Apollonius de pecuniis quæ delatæ erant, ille accitum Heliodorum, qui erat super negotia ejus, misit cum mandatis, ut prædictam pecuniam transportaret.

7. Apollonius ayant donné au roi cet avis, qu'il avoit reçu touchant cette grande quantité d'argent, le roi fit venir Héliodore, qui étoit son premier ministre, " et l'envoya à *Jérusalem*, avec ordre de faire transporter tout cet argent.

8. Statimque Heliodorus iter est aggressus, specie quidem quasi per Cœle-Syriam et Phœnicen civitates esset peragraturus, revera autem regis propositum perfecturus.

8. Héliodore se mit aussitôt en chemin, comme pour visiter les villes de Célé-Syrie et de Phénicie, mais véritablement dans le dessein d'exécuter l'intention du roi.

9. Sed cum venisset Jerosolymam, et benigne a summo sacerdote in civitate esset exceptus, narravit de dato indicio pecuniarum, et cujus rei gratia adesset, aperuit: interrogabat autem, si vere hæc ita essent.

9. Étant arrivé à Jérusalem, et ayant été reçu dans la ville par le grand-prêtre avec toute sorte d'honnêtetés, il lui déclara l'avis qu'on avoit donné au roi touchant cet argent, et le vrai sujet de son voyage; et il demanda si ce que l'on avoit dit étoit véritable.

10. Tunc summus sacerdos ostendit deposita esse hæc, et victualia viduarum et pupillorum:

10. Alors le grand-prêtre lui représenta que cet argent étoit en dépôt *dans le temple;* que c'étoit la subsistance des veuves et des orphelins; "

11. Quædam vero esse Hyrcani Tobiæ viri valde eminentis,

11. Qu'une partie même de cet argent, dont l'impie Simon avoit donné avis, appartenoit à Hyrcan

℣ 7. Au lieu de πραγματων, *negotiorum*, quelques-uns lisent χρηματων, *pecuniarum* : le sens alors seroit : qui étoit surintendant de ses finances.

℣ 10. Le grec lit simplement : que c'étoient les dépôts des veuves et des orphelins.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

Tobie, qui étoit un homme d'une très-grande considération ; " et que toute cette somme consistoit en quatre cents talens d'argent, et en deux cents talens d'or;

in his quæ detulerat impius Simon : universa autem argenti talenta esse quadringenta, et auri ducenta :

12. Qu'au reste, il étoit absolument impossible de tromper ceux qui avoient cru ne pouvoir mieux assurer leur argent, qu'en le mettant en dépôt dans un temple qui étoit en vénération à toute la terre pour sa sainteté.

12. Decipi vero eos qui credidissent loco et templo, quod per universum mundum honoratur, pro sui veneratione et sanctitate omnino impossibile esse.

13. Mais Héliodore insistant sur les ordres qu'il avoit reçus du roi, répondit qu'il falloit, à quelque prix que ce fût, que cet argent fût porté au roi.

13. At ille pro his quæ habebat in mandatis a rege, dicebat omni genere regi ea esse deferenda.

14. Il entra donc dans le temple le jour qu'il avoit marqué pour exécuter cette entreprise : cependant toute la ville étoit remplie *de crainte et* d'effroi.

14. Constituta autem die intrabat de his Heliodorus ordinaturus : non modica vero per universam civitatem erat trepidatio.

15. Les prêtres se prosternoient au pied de l'autel avec leurs robes sacerdotales; et ils invoquoient celui qui est dans le ciel, et qui a fait la loi touchant les dépôts, *le priant* de conserver les dépôts de ceux qui les avoient mis dans son temple *comme dans un lieu de sûreté.*

15. Sacerdotes autem ante altare cum stolis sacerdotalibus jactaverunt se, et invocabant de cœlo eum qui de depositis legem posuit, ut his qui deposuerant ea, salva custodiret.

16. Mais nul ne pouvoit regarder le visage du grand-prêtre, sans être blessé jusqu'au cœur, car le changement de son teint et de sa couleur marquoit clairement la douleur intérieure de son ame.

16. Jam vero qui videbat summi sacerdotis vultum, mente vulnerabatur : facies enim et color immutatus, declarabat internum animi dolorem.

17. Une certaine tristesse répan-

17. Circumfusa e-

✞ 11. C'étoit Hyrcan fils de Joseph, et petit-fils de Tobie; il avoit été établi par Séleucus gouverneur de tout le pays d'au delà du Jourdain, et il en levoit les tributs pour le roi.

nim erat mœstitia quædam viro, et horror corporis, per quem manifestus aspicientibus dolor cordis ejus efficiebatur.

due dans tout son extérieur, et l'horreur même dont son corps paroissoit comme tout saisi, découvroient à ceux qui le regardoient, quelle étoit la plaie de son cœur. Avant l'ère chr. vulg. 176.

18. Alii etiam gregatim de domibus confluebant, publica supplicatione obsecrantes, pro eo quod in contemptum locus esset venturus.

18. Plusieurs accouroient aussi en troupes de leurs maisons, conjurant *Dieu*, par des prières publiques, de ne pas permettre qu'un lieu si saint fût exposé au mépris.

19. Accinctæque mulieres ciliciis pectus, per plateas confluebant: sed et virgines, quæ conclusæ erant, procurrebant ad Oniam, aliæ autem ad muros, quædam vero per fenestras aspiciebant:

19. Les femmes revêtues de cilices, qui les couvroient jusqu'à la ceinture, " alloient en foule par les rues; les filles mêmes, qui demeuroient auparavant renfermées, couroient les unes vers Onias, " les autres vers les murailles *du temple*, et quelques-unes regardoient par les fenêtres.

20. Universæ autem protendentes manus in cœlum, deprecabantur.

20. Toutes adressoient leurs prières à Dieu, en étendant leurs mains vers le ciel.

21. Erat enim misera commistæ multitudinis, et magni sacerdotis in agone constituti expectatio.

21. Et c'étoit vraiment un spectacle digne de pitié, de voir toute cette multitude confuse de peuple," et le grand-prêtre accablé d'affliction, " dans l'attente où ils étoient de ce qui arriveroit.

22. Et hi quidem invocabant omnipotentem Deum, ut credita sibi, his qui crediderant, cum omni integritate conservarentur.

22. Pendant que les prêtres invoquoient le Dieu tout-puissant, afin qu'il conservât inviolable le dépôt de ceux qui le leur avoient confié,

23. Heliodorus autem, quod decreve-

23. Héliodore ne pensoit qu'à exécuter son dessein, étant lui-même

† 19. Autr. ayant le sein couvert de cilices.
Ibid. Gr. vers les portes *du temple*.
† 21. Gr. cette multitude prosternée en terre confusément.
Ibid. Gr. autr. combattant, *et partagé entre la crainte et l'espérance*, dans l'attente *de ce qui arriveroit*.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

présent avec ses gardes à la porte du trésor *pour le forcer*.

rat, perficiebat eodem loco ipse cum satellitibus circa ærarium præsens.

24. Mais l'esprit du Dieu tout-puissant se fit voir alors par des marques bien sensibles ; en sorte que tous ceux qui avoient osé obéir " à Héliodore étant renversés par une vertu divine, furent tout d'un coup frappés d'une frayeur qui les mit tout hors d'eux-mêmes ;

24. Sed spiritus omnipotentis Dei magnam fecit suæ ostensionis evidentiam, ita ut omnes qui ausi fuerant parere ei, ruentes Dei virtute, in dissolutionem et formidinem converterentur.

25. Car ils virent paroître un cheval, sur lequel étoit monté un homme terrible, habillé magnifiquement, et qui fondant avec impétuosité sur Héliodore, le frappa, en lui donnant plusieurs coups des deux pieds de devant ; et celui qui étoit monté dessus sembloit avoir des armes d'or.

25. Apparuit enim illis quidam equus terribilem habens sessorem, optimis operimentis adornatus : isque cum impetu Heliodoro priores calces elisit : qui autem ei sedebat, videbatur arma habere aurea.

26. Deux autres jeunes hommes parurent en même temps, pleins de force et de beauté, brillans de gloire, et richement vêtus, qui se tenant aux deux côtés d'Héliodore, le fouettoient chacun de son côté et le frappoient sans relâche.

26. Alii etiam apparuerunt duo juvenes virtute decori, optimi gloria, speciosique amictu : qui circumsteterunt eum, et ex utraque parte flagellabant, sine intermissione multis plagis verberantes.

27. Héliodore tomba donc tout d'un coup par terre, étant tout enveloppé d'obscurité et de ténèbres : et ayant été mis dans une chaise, on l'emporta de là, et on le chassa hors du temple.

27. Subito autem Heliodorus concidit in terram, eumque multa caligine circumfusum rapuerunt, atque in sella gestatoria positum ejecerunt.

28. Ainsi celui qui étoit entré dans le trésor avec un grand nombre d'archers et de gardes, étoit emporté, sans que personne pût le secourir ; la vertu de Dieu s'étant fait connoître manifestement.

28. Et is qui cum multis cursoribus et satellitibus prædictum ingressus est ærarium, portabatur nullo sibi auxilium ferente, ma-

ỳ 24. Gr. autr. qui avoient osé venir avec Héliodore.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

nifesta Dei cognita virtute :

29. Et ille quidem per divinam virtutem jacebat mutus, atque omni spe et salute privatus.

29. Cette vertu divine le réduisit à demeurer couché par terre, sans voix, et sans aucune espérance de vie.

30. Hi autem Dominum benedicebant, quia magnificabat locum suum : et templum, quod paulo ante timore ac tumultu erat plenum, apparente omnipotente Domino, gaudio et lætitia impletum est.

30. Mais les autres bénissoient le Seigneur de ce qu'il relevoit la gloire de son lieu *saint ;* et le temple, qui étoit rempli auparavant de frayeur et de tumulte, le fut ensuite d'allégresse et de cris de joie, le Seigneur y ayant fait paroître sa toute-puissance.

31. Tunc vero ex amicis Heliodori quidam rogabant confestim Oniam, ut invocaret Altissimum, ut vitam donaret ei qui in supremo spiritu erat constitutus.

31. Alors quelques-uns des amis d'Héliodore se hâtèrent de supplier Onias de vouloir invoquer le Très-Haut, afin qu'il donnât la vie à celui qui étoit réduit à l'extrémité.

32. Considerans autem summus sacerdos, ne forte rex suspicaretur malitiam aliquam ex Judæis circa Heliodorum consummatam, obtulit pro salute viri hostiam salutarem.

32. Le grand-prêtre considérant que le roi pourroit peut-être soupçonner les Juifs d'avoir commis quelque attentat contre Héliodore, offrit pour sa guérison une hostie salutaire. ″

33. Cumque summus sacerdos exoraret, iidem juvenes eisdem vestibus amicti, astantes Heliodoro, dixerunt : Oniæ sacerdoti gratias age : nam propter eum Dominus tibi vitam donavit :

33. Et lorsque le grand-prêtre faisoit sa prière, les mêmes jeunes hommes, revêtus des mêmes habits, se présentèrent à Héliodore, et lui dirent : Rendez graces au grand-prêtre Onias, car le Seigneur vous a donné la vie à cause de lui.

34. Tu autem a Deo

34. Ayant donc été ainsi châtié

℣ 32. Le grec lit simplement : une hostie.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

de Dieu, annoncez à tout le monde ses merveilles et sa puissance. Après avoir dit ces paroles, ils disparurent.

flagellatus, nuntia omnibus magnalia Dei, et potestatem. Et his dictis, non comparuerunt.

35. Héliodore ayant offert une hostie à Dieu, et fait des vœux et de grandes promesses à celui qui lui avoit redonné la vie, rendit graces à Onias, alla rejoindre ses troupes, et retourna vers le roi.

35. Heliodorus autem, hostia Deo oblata, et votis magnis promissis ei qui vivere illi concessit, et Oniæ gratias agens, recepto exercitu, repedabat ad regem.

36. Il rendoit témoignage à tout le monde des œuvres *merveilleuses* du grand Dieu, qu'il avoit vues de ses yeux.

36. Testabatur autem omnibus ea quæ sub oculis suis viderat opera magni Dei.

37. Et le roi lui demandant qui lui paroissoit propre pour être encore envoyé à Jérusalem, il lui répondit :

37. Cum autem rex interrogasset Heliodorum, quis esset aptus adhuc semel Jerosolymam mitti, ait :

38. Si vous avez quelque ennemi, ou quelqu'un qui ait formé des desseins sur votre royaume, ″ envoyez-le en ce lieu; et vous le verrez revenir déchiré de coups, si néanmoins il en revient, parce qu'il y a véritablement quelque vertu divine dans ce temple.

38. Si quem habes hostem, aut regni tui insidiatorem, mitte illuc, et flagellatum eum recipies, si tamen evaserit : eo quod in loco sit vere Dei quædam virtus.

39. Car celui qui habite dans le ciel, est lui-même présent en ce lieu, ″ il en est le protecteur : et il frappe de plaies, et fait périr ceux qui y viennent pour faire du mal.

39. Nam ipse qui habet in cœlis habitationem, visitator et adjutor est loci illius : et venientes ad malefaciendum, percutit ac perdit.

40. Voilà donc ce qui se passa à l'égard d'Héliodore, et la manière dont le trésor fut conservé.

40. Igitur de Heliodoro, et ærarii custodia, ita res se habet.

✝ 38. Gr. contre vos affaires.
✝ 39. Ou, selon le grec, préside lui-même sur ce lieu.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

CHAPITRE IV.

Calomnies de Simon. Jason obtient à prix d'argent la souveraine sacrificature. Il commet toutes sortes d'impiétés. Antiochus est reçu à Jérusalem. Ménélaüs supplante Jason. Il est accusé devant Antiochus, et laisse à sa place Lysimaque. Onias reprend Ménélaüs, et est tué par Andronique. Antiochus venge la mort d'Onias. Lysimaque est tué par le peuple. Ménélaüs rachète sa vie par une somme d'argent.

1. Simon autem prædictus pecuniarum et patriæ delator, male loquebatur de Onia, tamquam ipse Heliodorum instigasset ad hæc, et ipse fuisset incentor malorum :

2. Provisoremque civitatis, ac defensorem gentis suæ, et æmulatorem legis Dei, audebat insidiatorem regni dicere.

3. Sed cum inimicitiæ in tantum procederent, ut etiam per quosdam Simonis necessarios homicidia fierent :

4. Considemns Onias periculum contentionis, et Apollonium insanire, utpote ducem Cœlæ-Syriæ et Phœnicis, ad augendam malitiam Simonis, ad regem se contulit,

5. Non ut civium accusator, sed communem utilitatem apud semetipsum universæ

1. Mais Simon, qui avoit, comme on l'a dit, donné l'avis touchant cet argent, et qui s'étoit déclaré contre sa patrie, décrioit Onias par ses médisances, comme si c'eût été lui qui eût inspiré à Héliodore ce qu'il avoit fait, et qu'il eût été la cause de tous ces maux.

2. Et il osoit faire passer pour un traître du royaume le protecteur de la ville, le défenseur de sa nation, et l'observateur très-zélé de la loi de Dieu.

3. Mais comme cette inimitié passa jusqu'à un tel excès, qu'il se commettoit même des meurtres par quelques amis de Simon ;

4. Onias considérant les suites dangereuses de ces querelles, et l'emportement d'Apollonius, qui, ayant l'autorité de gouverneur dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie, secondoit et fortifioit encore la malice de Simon, alla trouver le roi *Séleucus Philopator*,

5. Non pour accuser ses concitoyens, mais pour soutenir l'intérêt commun de tout son peuple, " qu'il se proposoit uniquement.

✝ 5. Le grec peut signifier : mais pour soutenir les intérêts communs et particuliers de toute la multitude ; à la lettre, *utile communitor singulatim*, ou, selon le manuscrit alexandrin, *et singulatim*.

Avant l'ère chr. vulg. 176.

6. Car il voyoit bien qu'il étoit impossible de pacifier les choses autrement que par l'autorité royale, et qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire cesser les folles entreprises de Simon.

multitudinis considerans.

6. Videbat enim sine regali providentia impossibile esse pacem rebus dari, nec Simonem posse cessare a stultitia sua.

I. *Machabées*, I. 11.-17.

175.

7. Mais après la mort de Séleucus, Antiochus surnommé l'Illustre, " *son frère*, lui ayant succédé dans le royaume, *au préjudice de Démétrius fils de Séleucus*, Jason, frère d'Onias, tâchoit d'usurper le souverain sacerdoce.

8. Etant venu pour cela trouver le roi, et lui promettant trois cent soixante talens d'argent, et quatre-vingts talens d'autres revenus,

9. Et de plus cent cinquante autres talens, si on lui donnoit pouvoir d'établir une académie pour *former* la jeunesse *aux exercices des Grecs*," et de faire les habitans de Jérusalem citoyens de la ville d'Antioche, *afin qu'ils eussent part aux privilèges de cette capitale du royaume de Syrie ;*

10. Le roi lui accorda ce qu'il demandoit; mais il n'eut pas plus tôt obtenu la principauté *attachée à la souveraine sacrificature*, qu'il commença de faire prendre à ceux de son pays les mœurs et les coutumes des gentils.

11. Il abolit les priviléges que la clémence et la bonté des rois avoit accordés aux Juifs, par l'entremise de Jean père d'Eupolémus, qui fut

7. Sed post Seleuci vitæ excessum, cum suscepisset regnum Antiochus, qui Nobilis appellabatur, ambiebat Jason frater Oniæ summum sacerdotium :

8. Adito rege, promittens ei argenti talenta trecenta sexaginta, et ex reditibus aliis talenta octoginta:

9. Super hæc promittebat et alia centum quinquaginta, si potestati ejus concederetur gymnasium et ephebiam sibi constituere, et eos qui in Jerosolymis erant, Antiochenos scribere.

10. Quod cum rex annuisset, et obtinuisset principatum, statim ad gentilem ritum contribules suos transferre cœpit.

11. Et amotis his quæ humanitatis causa Judæis a regibus fuerant constituta, per

✝ 7. C'est-à-dire Épiphanes.

✝ 9. Le texte distingue ici *Gymnasium et Ephebeion* : le premier étoit pour les hommes faits qui s'exerçoient aux divers exercices de la course, de la lutte, etc. ; le second étoit une salle destinée pour les exercices des jeunes gens au-dessus de quatorze ans.

Joannem patrem Eupolemi, qui apud Romanos de amicitia et societate functus est legatione legitima, civium jura destituens, prava instituta sanciebat.

envoyé en ambassade vers les Romains, pour renouveler l'amitié et l'alliance des Juifs avec eux;" et il renversa les ordonnances légitimes de ses concitoyens, pour en établir d'injustes et de corrompues;

Avant l'ère chr. vulg 175.

12. Etenim ausus est sub ipsa arce gymnasium constituere, et optimos quosque ephebo rum in lupanaribus ponere.

12. Car il eut la hardiesse de bâtir un lieu d'exercice public *consacré aux idoles*, sous la forteresse même, *c'est-à-dire proche du temple*, et d'exposer les jeunes hommes les plus accomplis en des lieux infâmes;"

13. Erat autem hoc non initium, sed incrementum quoddam, et profectus gentilis et alienigenæ conversationis, propter impii et non sacerdotis Jasonis nefarium et inauditum scelus:

13. Ce qui n'étoit pas seulement un commencement, mais un grand progrès de la vie païenne et étrangère, " causé par la méchanceté détestable et inouïe de l'impie Jason, usurpateur du nom de grand-prêtre.

14. Ita ut sacerdotes jam non circa altaris officia dediti essent, sed contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinarent participes fieri palæstræ, et præ-

14. Les prêtres mêmes ne s'attachant plus aux fonctions de l'autel, méprisant le temple et négligeant les sacrifices, couroient aux jeux de la lutte, aux spectacles qui se représentoient et aux exercices du palet. "

♆ 11. Voyez au livre Ier. chap. VIII. ♆ 17.

♆ 12. Le grec porte: et d'obliger les plus forts des jeunes hommes, *ceux qui réussissoient le mieux dans les exercices*, de passer sous le pétasus. Ce *pétasus* étoit un chapeau à bord, semblable à celui dont on couvre la tête de Mercure: quelques-uns croient que le gymnase de Jérusalem étoit consacré à Mercure, et que l'on obligeoit ceux qui vouloient y avoir entrée, de passer sous le pétasus de Mercure, et de se faire inscrire. On remarque dans plusieurs médailles des rois de Syrie, le dieu Bacchus tenant de la main droite une espèce de pétasus: D. Calmet soupçonne que c'est sous ce pétasus de Bacchus, qu'on faisoit passer ceux des jeunes gens qui réussissoient dans les exercices du gymnase de Jérusalem, lequel étoit apparemment consacré à cette divinité. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que *Liber* ou Bacchus étoit fort en honneur en ce temps-là à Jérusalem, comme nous le voyons dans la suite de ce livre. *Infr.* VI. 7. XIV. 33.

♆ 13. Gr. Ainsi l'hellénisme (*c'est-à-dire les mœurs des Grecs*) se fortifioit, et les coutumes étrangères faisoient de nouveaux progrès.

♆ 14. Gr. ils se hâtoient d'avoir part à l'illégitime distribution des prix qui se faisoit dans le lieu des exercices après l'invitation du disque, *après*

Avant l'ère chr. vulg. 175.

15. Ils ne faisoient aucun état de tout ce qui étoit en honneur dans leur pays; et ne croyoient rien de plus grand que d'exceller en tout ce qui étoit en estime parmi les Grecs.

16. Il s'excitoit pour cela une dangereuse émulation entre eux; ils étoient jaloux des coutumes de ces païens, et affectoient d'être en tout semblables à ceux qui avoient été auparavant les mortels ennemis de leur pays, *et qui devoient être bientôt pour eux les instrumens de la vengeance divine;* "

17. Car on ne viole point impunément les lois de Dieu; et on le verra clairement par la suite de cette histoire.

18. Un jour où l'on célébroit à Tyr les jeux qui se font de cinq ans en cinq ans, " et le roi étant présent,

19. L'impie Jason envoya de Jérusalem des hommes couverts de crimes " porter trois cents didragmes " d'argent pour le sacrifice

bitionis ejus injustæ, et in exercitiis disci.

15. Et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur:

16. Quarum gratia periculosa eos contentio habebat, et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant.

17. In leges enim divinas impie agere impune non cedit: sed hoc tempus sequens declarabit.

18. Cum autem quinquennalis agon Tyri celebraretur, et rex præsens esset,

19. Misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argen-

que l'on avoit invité à l'exercice du disque. Le disque étoit un lourd palet de plomb, de fer ou d'airain, ou une pierre ronde, que les athlètes s'exerçoient à jeter le plus loin et le plus haut qu'ils pouvoient.

✝ 16. C'est le sens du grec, qui peut se traduire: Tout cela leur attira un grand malheur; et ceux dont ils imitoient les coutumes avec tant d'ardeur, et à qui ils vouloient être semblables en tout, devinrent leurs ennemis et les instrumens de la vengeance *divine sur eux.*

✝ 18. C'étoient les jeux olympiques; ils se célébroient de cinq ans en cinq ans à Élée dans le Péloponnèse; à leur imitation on en institua de pareils dans diverses autres villes.

✝ 19. Le grec lit: envoya de Jérusalem, pour assister à ces jeux, des hommes qui étoient *devenus* citoyens d'Antioche *par le privilége accordé à Jason. Supr.* ✝ 9. Le mot Θεωροὺς pourroit signifier *ludorum sacrorum spectatores*, ou simplement *sacros spectatores.* On verra dans le chapitre suiv. ✝ 26. le mot Θεωρίαν pris dans le sens de *rem divinam.*

Ibid. La didragme vaut deux dragmes d'Alexandrie, et ces deux dragmes n'en valent qu'une romaine; de là vient que les traducteurs grecs de l'Ecriture, rendent ordinairement par *didragma* le demi-sicle. On est partagé sur sa valeur; mais en le prenant pour le prix du demi-sicle hébraïque,

ti didrachmas trecentas in sacrificium Herculis : quas postulaverunt hi qui asportaverant, ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari.

20. Sed hæ oblatæ sunt quidem ab eo qui miserat, in sacrificium Herculis : propter præsentes autem datæ sunt in fabricam navium triremium.

21. Misso autem in Ægyptum Apollonio Mnesthei filio, propter primates Ptolemæi Philometoris regis, cum cognovisset Antiochus alienum se a negotiis regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, et inde Jerosolymam.

d'Hercule ; " mais ceux mêmes qui les apportoient, *tout méchans qu'ils étoient, l'étant moins que Jason*, demandèrent qu'elles ne fussent pas employées à ces sacrifices, parce qu'on ne devoit pas en faire un tel usage; et qu'on s'en servît pour d'autres dépenses.

Avant l'ère chr. vulg. 175.

20. Ainsi elles furent offertes pour le sacrifice d'Hercule par celui qui les avoit envoyées ; mais à cause de ceux qui les apportèrent, *et de la demande qu'ils avoient faite*, on les employa pour la construction des galères. "

21. Cependant Apollonius, fils de Mnesthéus, ayant été envoyé en Egypte *par Antiochus*, à cause des *troubles qui étoient parmi les* grands de la cour du roi Ptolémée Philométor, *pour la régence de ce royaume à laquelle il prétendoit ;* " lorsque Antiochus eut reconnu, *par le rapport d'Apollonius*, qu'on l'avoit entièrement éloigné du gouvernement des affaires du royaume *d'Egypte*, songeant à procurer ses intérêts propres, il partit de là, *pour s'assurer celui de Syrie qu'il avoit*

les trois cents didragmes vaudront à peu près quatre-vingt-cinq écus. Au reste le grec porte, trois cents dragmes. Cette somme paroît modique ; mais l'interprète syrien dit *trois mille trois cents*.

℣ 19. Hercule étoit la divinité tutélaire de Tyr.

℣ 20. L'emploi qu'on fit de cet argent à la construction des galères a fait croire à quelques-uns que le texte qui lit trois cents dragmes est corrompu, et qu'il faudroit lire trois mille au lieu de trois cents. Le syriaque porte, trois mille trois cents. D'autres voudroient qu'on entendît ce passage, de trois cents dragmes d'or qui feroient une somme quatorze fois plus grande que celle que nous avons marquée. D. Calmet pense que le grec pourroit signifier que cet argent fut employé à appareiller les galères qui servirent dans les jeux à cette occasion.

℣ 21. Le grec lit : ayant été envoyé en Egypte par Antiochus pour *assister à la cérémonie de* l'intronisation du roi Ptolémée Philométor *son neveu*. On lit dans le grec τὰ πρωτοκλίσια, *primos accubitus ;* on suppose que c'est pour τὰ πρωτοκλήσια, ou plutôt τὴν πρωτόκλησιν, *primam nominationem*. Grotius soupçonne que ce pourroit être τὰ πρωτοκούρια, *primam comam :* la fête de la première chevelure ; c'est-à-dire, le jour auquel on coupoit pour la première fois ses cheveux, en les consacrant à quelque divinité : c'étoit chez les païens un jour solennel.

Avant l'ère chr. vulg. 175.

usurpé, vint à Joppé, et ensuite à Jérusalem, *voulant mettre cette ville dans ses intérêts.*

22. Il fut reçu magnifiquement par Jason et par *toute* la ville; et il y fit son entrée à la lumière des flambeaux, " et parmi les acclamations publiques; et il retourna de là en Phénicie avec son armée.

22. Et magnifice ab Jasone et civitate susceptus, cum facularum luminibus, et laudibus ingressus est: et inde in Phœnicen exercitum convertit.

172. 23. Trois ans après *que* Jason *eut usurpé la souveraine sacrificature*, il envoya Ménélaüs frère de Simon, dont il a été parlé auparavant, pour porter de l'argent au roi, " et pour savoir sa réponse sur des affaires importantes.

23. Et post triennii tempus misit Jason Menelaum, supradicti Simonis fratrem, portantem pecunias regi, et de negotiis necessariis responsa perlaturum.

24. Mais Ménélaüs s'étant acquis la bienveillance du roi, par la manière dont il le flatta en relevant la grandeur de sa puissance, " trouva moyen de faire retomber entre ses mains la souveraine sacrificature, en donnant trois cents talens d'argent par-dessus ce que Jason en avoit donné;

24. At ille commendatus regi, cum magnificasset faciem potestatis ejus, in semet ipsum retorsit summum sacerdotium, superponens Jasoni talenta argenti trecenta.

25. Et ayant reçu les ordres du roi, il s'en revint, n'ayant rien qui fût digne du sacerdoce, et n'apportant *à cette dignité* que le cœur d'un cruel tyran, et la colère d'une bête farouche.

25. Acceptisque a rege mandatis, venit, nihil quidem habens dignum sacerdotio, animos vero crudelis tyranni, et feræ belluæ iram gerens.

26. Ainsi Jason, qui avoit surpris son propre frère *Onias*, fut trompé lui-même *par Ménélaüs son frère;* "

26. Et Jason quidem, qui proprium fratrem captivaverat,

✠ 22. On voit chez les anciens la coutume des illuminations, aux jours de fêtes et de réjouissances.

✠ 23. Voyez au chap. III. ✠ 4.

✠ 24. Gr. autr. Ménélaüs s'étant rendu agréable au roi, et s'étant servi des moyens que sa légation lui donnoit pour s'élever, fit retomber, etc.

✠ 26. Quelques-uns croient sur le simple témoignage de l'historien Josephe, que Ménélaüs étoit frère de Jason. Mais alors ils sont obligés de dire que lorsqu'il est nommé ici frère de Simon (*Supr.* ✠ 23.), qui étoit de la tribu de Benjamin (*Supr.* III. 4.), cela signifie qu'il étoit ou son beau-frère, ou son parent, ou dans son parti, ou qu'il lui ressembloit en méchanceté. Voyez la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, *tom.* VI.

ipse deceptus, profugus in Ammanitem expulsus est regionem.

et ayant été chassé, il se réfugia au pays des Ammonites. Avant l'ère chr. vulg. 172.

27. Menelaus autem principatum quidem obtinuit : de pecuniis vero regi promissis, nihil agebat, cum exactionem faceret Sostratus, qui arci erat præpositus.

27. Ménélaüs entra de cette sorte dans la souveraine sacrificature ; mais il ne se mit point en peine d'envoyer au roi l'argent qu'il lui avoit promis, quoique Sostrate, qui commandoit à la forteresse, ✝ le pressât d'en faire le payement,

28. (Nam ad hunc exactio vectigalium pertinebat) : quam ob causam utrique ad regem sunt evocati.

28. Comme ayant l'intendance des tributs : c'est pourquoi ils reçurent tous deux un ordre de se rendre auprès du roi.

29. Et Menelaus amotus est a sacerdotio, succedente Lysimacho fratre suo : Sostratus autem prælatus est Cypriis.

29. La dignité de grand-prêtre fut ôtée à Ménélaüs, et Lysimaque son frère lui succéda dans cette charge : et le gouvernement de Chypre fut donné à Sostrate. ✝ 170.

30. Et cum hæc agerentur, contigit Tharsenses et Mallotas seditionem movere, eo quod Antiochidi regis concubinæ dono essent dati.

30. Pendant que ces choses se passoient, ceux de Tharse et de Mallo, *villes de Cilicie*, ✝ excitèrent une sédition *contre le roi, dont ils croyoient avoir été méprisés et déshonorés*, parce qu'ils avoient été donnés à Antiochide concubine du roi, *pour récompense de son impudicité.*

31. Festinanter itaque rex venit sedare illos, relicto suffecto uno ex comitibus suis Andronico.

31. Le roi y vint en grande hâte pour les apaiser, ayant laissé pour son lieutenant un des grands de sa cour, nommé Andronique.

32. Ratus autem Menelaus accepisse se tempus opportunum,

32. Mais Ménélaüs croyant que cette occasion lui étoit favorable, déroba du temple quelques vases

✝ 27. C'est-à-dire, la forteresse de Jérusalem.

✝ 29. Gr. autr. Ménélaüs *s'en allant à Antioche*, laissa *comme vice-gérent* pour remplir sa place de grand-prêtre, Lysimaque son frère ; et Sostrate *laissa pour remplir sa place d'intendant des tributs*, Cratès le gouverneur de Chypre.

✝ 30. Tharse étoit la capitale de la Cilicie. Mallo ou Mallus étoit une autre ville de la même province, sur le fleuve Pyramus.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

d'or, ″ et en donna une partie à Andronique, ayant vendu les autres à Tyr, et dans les villes voisines.

aurea quædam vasa e templo furatus donavit Andronico, et alia vendiderat Tyri, et per vicinas civitates.

33. Onias ayant su ceci très-certainement, le reprochoit à Ménélaüs, se tenant cependant à Antioche dans un lieu sûr près de Daphné. ″

33. Quod cum certissime cognovisset Onias, arguebat eum, ipse in loco tuto se continens Antiochiæ secus Daphnem.

34. C'est pourquoi Ménélaüs alla trouver Andronique, et le pria de tuer Onias : Andronique étant donc venu où étoit Onias, et lui ayant persuadé, par la parole qu'il lui donna avec serment *de ne lui point faire de mal* (quoiqu'il le tînt pour suspect), de sortir de l'asile où il étoit, il le tua ″ aussitôt, sans avoir aucune crainte de la justice.

34. Unde Menelaus accedens ad Andronicum, rogabat ut Oniam interficeret : qui cum venisset ad Oniam, et datis dextris cum jurejurando (quamvis esset ei suspectus), suasisset de asylo procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.

35. Aussi non-seulement les Juifs, mais les autres nations même en conçurent de l'indignation, et ne pouvoient supporter l'injustice de la mort d'un si grand homme.

35. Ob quam causam non solum Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, et moleste ferebant de nece tanti viri injusta.

36. C'est pourquoi le roi étant revenu de Cilicie, les Juifs avec les Grecs allèrent le trouver à Antioche, et lui firent leurs plaintes de ce meurtre si injuste d'Onias.

36. Sed regressum regem de Ciliciæ locis, adierunt Judæi apud Antiochiam, simul et Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.

37. Antiochus fut saisi de tristesse au fond du cœur à cause de la mort d'Onias; il fut touché de compas-

37. Contristatus itaque animo Antiochus propter Oniam, et

℣ 32. Ménélaüs n'étoit plus à Jérusalem ; mais il y avoit Lysimaque son vice-gérent qui par ses ordres enleva des vases d'or du temple. *Infr.* ℣ 39.

℣ 33. Ce faubourg de Daphné est fort célèbre dans toute l'antiquité : dans ce faubourg étoit un bois de futaie au milieu duquel étoit le temple d'Apollon, qui étoit un asile inviolable pour tous ceux qui s'y retiroient.

℣ 34. On lit dans le grec, παρέκλεισεν ou κατέκλεισεν ; l'un et l'autre signifient *inclusit* ou *interclusit* : il y a lieu de soupçonner qu'on a dû lire κατέκτεινεν, *interfecit*.

flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem et modestiam.

sion; et il répandit des larmes, se souvenant de la sagesse et de la modération qui avoient toujours éclaté dans sa conduite. Avant l'ère chr. vulg. 170.

38. Accensisque animis, Andronicum purpura exutum, per totam civitatem jubet circumduci : et in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vita privari, Domino illi condignam retribuente pœnam.

38. Et entrant dans une grande colère contre Andronique, il commanda qu'on le dépouillât de la pourpre, qu'on le menât par toute la ville, et que ce sacrilége fût tué " au même lieu où il avoit commis cette impiété contre Onias; le Seigneur rendant ainsi à ce misérable la punition qu'il avoit si justement méritée.

39. Multis autem sacrilegiis in templo a Lysimacho commissis Menelai consilio, et divulgata fama, congregata est multitudo adversum Lysimachum, multo jam auro exportato.

39. Or, Lysimaque ayant commis plusieurs sacriléges dans le temple par le conseil de Ménélaüs, et le bruit s'en étant répandu lorsqu'il en avoit déjà emporté quantité d'or, une grande multitude de peuple se souleva contre Lysimaque.

40. Turbis autem insurgentibus, et animis ira repletis, Lysimachus armatis fere tribus millibus, iniquis manibus uti cœpit, duce quodam Tyranno ætate pariter et dementia provecto.

40. Comme donc ceux de la ville se soulevoient, et qu'ils étoient animés d'une grande colère, Lysimaque arma environ trois mille hommes, et commença d'user de violence, ayant pour chef un certain Tyran " également avancé en âge, et consommé en malice.

41. Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuere : quidam vero cinerem in Lysimachum jecere.

41. Mais lorsque le peuple vit que Lysimaque les attaquoit de cette sorte, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons; et quelques-uns jetèrent de la cendre contre lui.

42. Et multi quidem

42. Il y eut beaucoup de ses gens

℣ 38. On lit dans le grec ἀπεκόμησε, *honore privavit*, ou *e mundo expulit*; l'édition d'Alde porte ἀπέκτεινε, *occidit*.

℣ 40. C'est-à-dire, un homme nommé Tyran. Le grec lit : Auranus ou Hauranus; ce qui peut signifier un homme du pays d'Auran ou Hauran au delà du Jourdain vers Damas.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

blessés, et quelques-uns de tués; et tous furent mis en fuite : et le sacrilége fut aussi tué lui-même près du trésor.

vulnerati, quidam autem et prostrati, omnes vero in fugam conversi sunt: ipsum etiam sacrilegum secus ærarium interfecerunt.

43. On commença donc d'accuser Ménélaüs de tous ces désordres.

43. De his ergo cœpit judicium adversus Menelaum agitari.

44. Et le roi étant venu à Tyr, trois députés envoyés par les anciens de la ville vinrent lui porter leurs plaintes sur cette affaire.

44. Et cum venisset rex Tyrum, ad ipsum negotium detulerunt missi tres viri a senioribus.

45. Ménélaüs voyant qu'il succomboit sous cette accusation, promit à Ptolémée ″ une grande somme d'argent, pour l'engager à parler au roi en sa faveur.

45. Et cum superaretur Menelaus, promisit Ptolemæo multas pecunias dare ad suadendum regi.

46. Ptolémée ayant donc été trouver le roi, lorsqu'il s'étoit mis dans un vestibule ″ comme pour se rafraîchir, le fit changer de résolution.

46. Itaque Ptolemæus, in quodam atrio positum, quasi refrigerandi gratia, regem adiit, et deduxit a sententia :

47. Et ce prince déclarant Ménélaüs innocent, quoiqu'il fût coupable de toutes sortes de crimes, condamna en même temps à la mort ces pauvres députés, qui auroient été jugés innocens par des Scythes mêmes, ″ s'ils avoient plaidé leur cause devant eux.

47. Et Menelaum quidem universæ malitiæ reum criminibus absolvit : miseros autem, qui etiamsi apud Scythas causam dixissent, innocentes judicarentur, hos morte damnavit.

48. Ainsi ceux qui avoient soutenu les intérêts de la ville et du peuple, et le respect dû aux vases sacrés, furent punis aussitôt contre toute sorte de justice.

48. Cito ergo injustam pœnam dederunt, qui pro civitate, et populo, et sacris vasis causam prosecuti sunt.

49. C'est pourquoi les Tyriens mêmes étant touchés d'indignation, se montrèrent fort généreux dans la

49. Quamobrem Tyrii quoque indignati, erga sepulturam eo-

℣ 45. Gr. à Ptolémée fils de Dorymènes. C'est celui dont il est parlé au 1er livre des Machabées, III. 38.

℣ 46. Gr. dans un péristyle, *une galerie soutenue de colonnes.*

℣ 47. C'est-à-dire, par les plus cruels de tout les hommes; car telle étoit l'affreuse réputation de ces peuples barbares qui habitoient la Scythie.

rum liberalissimi extiterunt.

5o. Menelaus autem, propter eorum qui in potentia erant, avaritiam, permanebut in potestate, crescens in malitia ad insidias civium.

sépulture honorable qu'ils leur donnèrent.

5o. Cependant Ménélaüs se maintenoit dans l'autorité, à cause de l'avarice de ceux qui étoient puissans *auprès du roi;* et il croissoit en malice, ne travaillant qu'à tendre des piéges à ses concitoyens.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

CHAPITRE V.

Antiochus se prépare à marcher contre l'Egypte. Prodiges effrayans qui paroissent dans l'air au-dessus de Jérusalem. Expédition de Jason contre Jérusalem; sa fuite et sa fin malheureuse. Antiochus marche contre Jérusalem; violences qu'il y exerce. Il y envoie Apollonius, qui y exerce de nouvelles cruautés; Judas Machabée se retire dans le désert.

I. *Machabées*, I. 18-56.

1. Eodem tempore Antiochus secundam profectionem paravit in Ægyptum.

1. En ce temps-là, Antiochus *Epiphanes* se préparoit pour faire une seconde fois la guerre en Egypte. "

2. Contigit autem per universam Jerosolymorum civitatem videri diebus quadraginta per aera equites discurrentes, auratas stolas habentes, et hastis, quasi cohortes, armatos:

2. Or, il arriva que l'on vit dans toute la ville de Jérusalem pendant quarante jours des hommes à cheval, qui couroient en l'air, habillés de draps d'or, et armés de lances comme des troupes de cavalerie;

3. Et cursus equorum per ordines digestos, et congressiones fieri cominus, et scutorum motus, et ga-

3. Des chevaux rangés par escadrons, qui couroient les uns contre les autres; des combats de main à main; des boucliers agités; une multitude de gens armés de casques et

℣ 1. Deux ans après le couronnement de Ptolémée Philométor dont il a été parlé au chap. précéd. ℣ 21., Antiochus marcha contre l'Egypte. Le combat se donna près de Peluse. Antiochus remporta la victoire, après laquelle il retourna à Tyr, où il étoit lorsqu'on vint accuser devant lui Ménélaüs. *Supr.* IV. 44. Il employa tout l'hiver à faire de nouveaux préparatifs pour une seconde expédition qui est celle dont il est parlé ici.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

d'épées nues; des dards lancés; des armes d'or toutes brillantes; et des cuirasses de toutes sortes.

leatorum multitudinem gladiis districtis, et telorum jactus, et aureorum armorum splendorem, omnisque generis loricarum.

4. C'est pourquoi tous prioient *Dieu* que ces prodiges tournassent à leur avantage.

4. Quapropter omnes rogabant in bonum monstra converti.

5. Mais comme un faux bruit de la mort d'Antiochus se fut répandu; *car on disoit qu'il avoit été tué au siége d'Alexandrie;* Jason, *à qui ce prince avoit ôté la souveraine sacrificature, voulut profiter de cette occasion pour s'en remettre en possession.* Ayant *donc* pris mille hommes avec lui, il vint attaquer tout d'un coup la ville *de Jérusalem :* et quoique les citoyens accourussent de tous côtés aux murailles, il se rendit enfin maître de la ville; et Ménélaüs, *qu'Antiochus avoit mis à la place de Jason,* s'enfuit dans la forteresse.

5. Sed cum falsus rumor exisset, tamquam vita excessisset Antiochus, assumptis Jason non minus mille viris, repente aggressus est civitatem : et civibus ad murum convolantibus, ad ultimum apprehensa civitate, Menelaus fugit in arcem :

6. Cependant Jason fit un grand carnage *dans la ville,* sans songer à épargner ses concitoyens : il ne considéroit point que c'est un très-grand malheur d'être heureux dans la guerre qu'on fait à ses proches; et il croyoit remporter un trophée de ses ennemis, et non de ses concitoyens.

6. Jason vero non parcebat in cæde civibus suis, nec cogitabat prosperitatem adversum cognatos malum esse maximum, arbitrans hostium et non civium se trophæa capturum.

7. Il ne put pas néanmoins se mettre en possession de la principauté *attachée à la souveraine sacrificature;* mais tout le fruit *qu'il recueillit* de sa trahison et de sa malice, fut sa propre confusion : et il se vit obligé de s'enfuir de nouveau, et de se retirer au pays des Ammonites.

7. Et principatum quidem non obtinuit, finem vero insidiarum suarum confusionem accepit, et profugus iterum abiit in Ammaniten.

8. Il fut enfin mis en prison par Arétas, roi des Arabes, qui vouloit le perdre, *comme un méchant et*

8. Ad ultimum, in exitium sui conclusus ab Areta Arabum ty-

ranno, fugiens de civitate in civitatem, omnibus odiosus, ut refuga legum et execrabilis, ut patriæ et civium hostis, in Ægyptum extrusus est :

un brouillon ; " d'où s'étant sauvé, et fuyant de ville en ville, haï de tout le monde comme un violateur de toutes les lois, comme un homme exécrable, comme un ennemi déclaré de sa patrie et de ses concitoyens, il fut chassé *de tous les lieux où il entreprit de se retirer, et obligé enfin de s'enfuir* en Egypte.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

9. Et qui multos de patria sua expulerat, peregre periit, Lacedæmonas profectus, quasi pro cognatione ibi refugium habiturus :

9. Ainsi celui qui avoit chassé tant de personnes hors de leur pays, périt lui-même hors du sien, étant allé à Lacédémone, pour y trouver quelque refuge, à cause de la parenté *que les Lacédémoniens se flattoient d'avoir avec les Juifs, se croyant issus d'Abraham aussi - bien qu'eux.* "

10. Et qui insepultos multos abjecerat, ipse et illamentatus, et insepultus abjicitur, sepultura neque peregrina usus, neque patrio sepulchro participans.

10. Et comme il avoit fait jeter les corps de plusieurs sans les faire ensevelir, le sien fut jeté de même, sans être ni pleuré ni enseveli, et sans qu'il ait pu trouver de tombeau, ni dans son pays, ni parmi les étrangers. "

11. His itaque gestis, suspicatus est rex societatem desciturus Judæos : et ob hoc profectus ex Ægypto efferatis animis, civitatem quidem armis cepit.

11. Ces choses s'étant passées " de la sorte *à l'égard de Jason*, le roi s'imagina que les Juifs *qui s'étoient réjouis de sa mort sur le bruit qui en avoit couru*, pourroient bien abandonner l'alliance qu'ils avoient faite avec lui, *et se joindre à ses ennemis ;* ainsi il partit d'Egypte plein de fureur *contre eux ;* et ayant emporté la ville *de Jérusalem* de vive force,

12. Jussit autem militibus interficere, nec

12. Il commanda à ses soldats de tuer tout, de n'épargner aucun de

✝ 8. Gr. aut. Il reçut enfin la récompense de sa mauvaise conduite, ayant été arrêté par Arétas (*ou* ayant été accusé auprès d'Arétas), roi des Arabes ; et fuyant *ensuite* de ville en ville, etc. On lit dans le grec, ἐγκλειόμενος, *conclusus*, peut-être pour ἐγκληθείς, *accusatus*.

✝ 9. Voyez au 1er livre des Machabées, XII. 21.

✝ 10. Gr. autr. on ne lui rendit aucun des devoirs qu'on rend aux morts, et il ne fut point enterré dans le tombeau de ses pères.

✝ 11. Le grec peut signifier : Le roi ayant appris de quelques-uns ce qui s'étoit passé. On y lit προσπιπτόντων, *convenientibus*, qui laisse à sous-entendre le mot τινῶν, *quibusdam*, peut-être omis.

Avant l'ère chr. vulg. 170.

tous ceux qu'ils rencontreroient, et de monter même dans les maisons, pour y égorger tout ce qui s'y trouveroit.

13. Ils firent donc un carnage général des jeunes hommes et des vieillards, des femmes et des enfans; et ni les filles, ni les plus petits enfans ne purent éviter la mort.

14. Il en fut tué quatre-vingt mille pendant trois jours : quarante mille furent faits captifs; et il n'y en eut pas moins de vendus. ″

15. Mais, comme si cette cruauté n'eût pas suffi à Antiochus, il osa même entrer dans le temple, qui étoit le lieu le plus saint de toute la terre, ayant pour conducteur Ménélaüs, l'ennemi des lois et de sa patrie.

16. Et prenant avec ses mains criminelles les vases sacrés, que les autres rois et les villes avoient placés en ce lieu saint, pour en être l'ornement et la gloire, il les manioit d'une manière indigne, et les profanoit.

17. Ainsi Antiochus ayant perdu toute la lumière de l'esprit, ne considéroit pas que, si Dieu faisoit éclater pour un peu de temps sa colère contre les habitans de cette ville, c'étoit à cause de leurs péchés; et que c'étoit pour cela qu'un lieu si saint avoit été exposé à cette profanation.

parcere occursantibus, et per domos ascendentes trucidare.

13. Fiebant ergo cædes juvenum ac seniorum, et mulierum et natorum exterminia, virginumque et parvulorum neces.

14. Erant autem toto triduo octoginta millia interfecti, quadraginta millia vincti, non minus autem venundati.

15. Sed nec ista sufficiunt : ausus est etiam intrare templum universa terra sanctius, Menelao ductore, qui legum et patriæ fuit proditor.

16. Et scelestis manibus sumens sancta vasa, quæ ab aliis regibus et civitatibus erant posita ad ornatum loci, et gloriam, contrectabat indigne, et contaminabat.

17. Ita alienatus mente Antiochus, non considerabat, quod propter peccata habitantium civitatem, modicum Deus fuerat iratus, propter quod et accidit circa locum despectio :

℣ 14. Le grec peut signifier: Il en périt quatre-vingt mille en trois jours ; *savoir,* quarante qui furent passés au fil de l'épée, et il en fut vendu autant qu'il en fut tué. Au lieu de *vincti,* on lit dans le grec à la lettre, *in manuum pastionibus,* cela peut signifier *dum manus cæde pascerentur :* et ce qui confirme l'idée d'un partage du nombre précédent, c'est que le grec compare et met en opposition les deux membres postérieurs *quadraginta quidem millia... non minus autem.*

18. Alioquin nisi contigisset eos multis peccatis esse involutos, sicut Heliodorus, qui missus est a Seleuco rege ad expoliandum ærarium, etiam hic statim adveniens flagellatus, et repulsus utique fuisset ab audacia.

18. Car autrement, s'ils n'avoient été coupables de plusieurs crimes, ce prince, à l'exemple d'Héliodore qui fut envoyé par le roi Séleucus pour piller le *saint* trésor, auroit été fouetté comme lui au moment de son arrivée, et empêché d'exécuter son entreprise insolente. Avant l'ère chr. vulg. 170. *Sup.* III. 25. 27.

19. Verum non propter locum, gentem, sed propter gentem, locum Deus elegit.

19. Mais Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du temple; il a choisi au contraire le temple à cause du peuple.

20. Ideoque et ipse locus particeps factus est populi malorum: postea autem fiet socius bonorum: et qui derelictus in ira Dei omnipotentis est, iterum in magni Domini reconciliatione cum summa gloria exaltabitur.

20. C'est pourquoi ce lieu *saint* a eu part aux maux qui sont arrivés au peuple, comme il aura part aussi aux biens qu'il doit recevoir: et après avoir été quelque temps abandonné à cause de la colère du Dieu tout-puissant, il sera encore élevé à une souveraine gloire, lorsque le grand Dieu se réconciliera avec son peuple.

21. Igitur Antiochus mille et octingentis ablatis de templo talentis, velociter Antiochiam regressus est, existimans se præ superbia terram ad navigandum, pelagus vero ad iter agendum deducturum propter mentis elationem.

21. Antiochus ayant donc emporté du temple dix-huit cents talens, s'en retourna promptement à Antioche, s'abandonnant à un tel excès d'orgueil, et s'élevant dans le cœur d'une manière si extravagante, qu'il s'imaginoit pouvoir naviguer sur la terre, et faire marcher ses troupes sur la mer.

22. Reliquit autem et præpositos ad affligendam gentem: Jerosolymis quidem Philippum genere Phrygem, moribus crudeliorem eo ipso a quo constitutus est:

22. Il laissa aussi des hommes, qu'il établit en autorité, afin qu'ils affligeassent le peuple; savoir, dans Jérusalem, Philippe originaire de Phrygie, plus cruel que celui qui l'y avoit établi;

23. In Garizim autem Andronicum et

23. Et à Garizim, Andronique et Ménélaüs, plus acharnés que tous

Avant l'ère chr. vulg. 170.

les autres à faire du mal à leurs concitoyens."

Menelaum qui gravius quam ceteri imminebant civibus.

168.

24. Et la haine qu'il avoit contre les Juifs n'étant pas encore satisfaite, il leur envoya le détestable" Apollonius, avec une armée de vingt-deux mille hommes qu'il commandoit; et lui donna ordre de tuer tous ceux qui seroient dans un âge parfait, et de vendre les femmes et les jeunes hommes.

24. Cumque appositus esset contra Judæos, misit odiosum principem Apollonium cum exercitu viginti et duobus millibus, præcipiens ei omnes perfectæ ætatis interficere, mulieres ac juvenes vendere.

25. Lors donc qu'il fut arrivé à Jérusalem, il feignit de ne chercher que la paix, et il demeura en repos jusqu'au saint jour du sabbat : mais lorsque les Juifs se tenoient dans le repos auquel le sabbat les obligeoit, il commanda à ses gens de prendre les armes.

25. Qui cum venisset Jerosolymam, pacem simulans, quievit usque ad diem sanctum sabbati : et tunc feriatis Judæis, arma capere suis præcepit.

26. Il tailla en pièces tous ceux qui étoient venus pour les regarder;" et courant toute la ville avec ses soldats, il tua un grand nombre de personnes.

26. Omnesque qui ad spectaculum processerant, trucidavit : et civitatem cum armatis discurrens ingentem multitudinem peremit.

27. Cependant Judas Machabée s'étoit retiré, lui dixième, en un lieu désert, où il vivoit avec les siens sur les montagnes parmi les bêtes; et ils demeuroient là sans manger autre chose que l'herbe des champs, afin de ne point prendre part à ce qui souilloit les autrés.

27. Judas autem Machabæus, qui decimus fuerat, secesserat in desertum locum, ibique inter feras vitam in montibus cum suis agebat : et feni cibo vescentes, demorabantur, ne participes essent coinquinationis.

℣ 23. Ou plutôt et selon le grec : Il laissa... dans Jérusalem, Philippe... et Andronique à Garizim *où les Samaritains avoient leur temple*; et outre ces deux, *il laissa encore dans la Judée* Ménélaüs plus acharné que tous les autres à faire du mal à ses concitoyens.

℣ 24. Quelques-uns traduisent le grec : il leur envoya Apollonius le Mysarque, c'est-à-dire gouverneur de Mysie; de même que l'on voit ci-après Nicanor le Cypriarque, c'est-à-dire gouverneur de Chypre. *Infr.* XII. 2.

℣ 26. Gr. autr. tous ceux qui étoient venus pour la fête, *c'est-à-dire pour le jour du sabbat*. Le mot Θεωρίαν peut signifier non-seulement *spectaculum*, mais *spectaculum sacrum, rem divinam*.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

CHAPITRE VI.

Antiochus force les Juifs d'abandonner les lois de Dieu pour embrasser le culte des idoles. Profanation du temple. Cruautés exercées contre les Juifs fidèles à la loi du Seigneur. Dessein de Dieu en permettant ces maux. Martyre du saint vieillard Eléazar.

I. *Machabées*, I. 57. *et suiv.*

1. Sed non post multum temporis, misit rex senem quemdam Antiochenum, qui compelleret Judæos, ut se transferrent a patriis et Dei legibus :

2. Contaminare etiam quod in Jerosolymis erat templum, et cognominare Jovis Olympii : et in Garizim, prout erant hi qui locum inhabitabant, Jovis hospitalis.

3. Pessima autem et universis gravis erat malorum incursio :

4. Nam templum luxuria et comessationibus gentium erat plenum, et scortantium cum meretricibus, sacratisque ædibus mulieres se ultro ingerebant, intro ferentes ea quæ non licebat.

5. Altare etiam plenum erat illicitis, quæ legibus prohibebantur.

1. Peu de temps après, le roi envoya un certain vieillard d'Antioche* pour forcer les Juifs à abandonner les lois de Dieu, et celles de leur pays;

2. Pour profaner le temple de Jérusalem, et l'appeler le temple de Jupiter Olympien; et pour donner au temple de Garizim le nom de temple de Jupiter l'Etranger, comme l'étoient ceux qui habitoient en ce lieu, *d'où les naturels du pays avoient été emmenés captifs.*

3. Ainsi l'on vit fondre tout d'un coup sur tout le peuple comme un déluge terrible de toutes sortes de maux;

4. Car le temple étoit rempli des dissolutions et des festins de débauche des gentils, d'hommes impudiques mêlés avec des courtisanes, et de femmes qui entroient insolemment dans ces lieux sacrés, y portant des choses qu'il étoit défendu d'y porter.

5. L'autel étoit plein aussi de viandes impures, qui sont interdites par nos lois.

* 1. On lit dans le grec; Ἀθηναῖον, *Athenæum*, pour Ἀντιοχέα, *Antiochæum*.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

6. On ne gardoit point les jours de sabbat; on n'observoit plus les fêtes solennelles du pays; et nul n'osoit plus avouer simplement qu'il étoit Juif *de religion.*

6. Neque autem sabbata custodiebantur, neque dies solemnes patrii servabantur, nec simpliciter Judæum se esse quisquam confitebatur.

7. Ils étoient menés par une dure nécessité aux sacrifices *profanes*, le jour de la naissance du roi, *qui se célébroit tous les mois;* " et lorsque l'on célébroit la fête de Bacchus, on les contraignoit d'aller par les rues " couronnés de lierre, " en l'honneur de ce faux dieu.

7. Ducebantur autem cum amara necessitate in die natalis regis ad sacrificia: et cum Liberi sacra celebrarentur, cogebant hedera coronati Libero circuire.

8. Les Ptoléméens *ou les habitans de Ptolémaïde*, suggérèrent" aussi, et furent cause qu'on publia un édit dans les villes prochaines des gentils, pour les obliger d'agir de la même sorte contre les Juifs, et de les contraindre à sacrifier,

8. Decretum autem exiit in proximas gentilium civitates, suggerentibus Ptolemæis, ut pari modo et ipsi adversus Judæos agerent, ut sacrificarent:

9. Ou de tuer ceux qui ne voudroient point embrasser les coutumes des gentils: ainsi on ne voyoit que misère *et que meurtres.*

9. Eos autem qui nollent transire ad institua gentium, interficerent: erat ergo videre miseriam.

10. Car deux femmes ayant été accusées d'avoir circoncis leurs enfans, furent menées publiquement par toute la ville, ayant ces enfans pendus à leurs mamelles; et ensuite furent précipitées du haut des murailles.

10. Duæ enim mulieres delatæ sunt natos suos circumcidisse: quas, infantibus ad ubera suspensis, cum publice per civitatem circumduxissent, per muros præcipitaverunt.

11. D'autres s'étant assemblés en des cavernes voisines, et y célé-

11. Alii vero, ad proximas coeuntes spe-

℣ 7. Ces derniers mots se lisent dans le grec.

Ibid. Le mot grec signifie proprement marcher avec solennité à la suite d'une idole.

Ibid. Gr. litt. ayant du lierre, *soit sur la tête ou à la main.* Cet arbre étoit consacré à Bacchus.

℣ 8. On lit dans le grec au pluriel, Πτολεμαίων ὑποτιθεμένων, *Ptolemæis suggerentibus.* Quelques exemplaires portent au singulier Πτολεμαίου ὑποθεμένου, ou ὑποτιθεμένου, *Ptolemæo suggerente;* alors on l'entend de ce Ptolémée fils de Dorymènes, dont il est parlé au chap. IV. ℣ 45.

luncas, et latenter sabbati diem celebrantes, cum indicati essent Philippo, flammis succensi sunt, eo quod verebantur, propter religionem et observantiam, manu sibimet auxilium ferre.

brant secrètement le jour du sabbat, comme Philippe *gouverneur de Jérusalem* en fut averti, il les fit tous consumer par les flammes, n'ayant osé se défendre, à cause du grand respect qu'ils avoient pour l'observation du sabbat.

Avant l'ère chr. vulg. 168.

12. Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt, ne abhorrescant propter adversos casus, sed reputent, ea quæ acciderunt, non ad interitum, sed ad correptionem esse generis nostri.

12. Je conjure ceux qui liront ce livre de ne pas se scandaliser de tant d'horribles malheurs; mais de considérer que tous ces maux sont arrivés, non pour perdre, mais pour châtier notre nation.

13. Etenim multo tempore non sinere peccatoribus ex sententia agere, sed statim ultiones adhibere, magni beneficii est indicium.

13. Car c'est la marque d'une grande miséricorde de Dieu envers les pécheurs, de ne pas les laisser long-temps vivre selon leurs désirs, mais de les châtier promptement.

14. Non enim, sicut in aliis nationibus, Dominus patienter expectat, ut eas, cum judicii dies advenerit, in plenitude peccatorum puniat :

14. En effet, le Seigneur n'agit pas à notre égard comme à l'égard des autres nations, qu'il souffre avec patience, se réservant de les punir, dans la plénitude de leurs péchés, lorsque le jour du jugement sera arrivé.

15. Ita et in nobis statuit, ut peccatis nostris in finem devolutis, ita demum in nos vindicet.

15. Et il n'attend pas de même, pour nous punir, que nos péchés soient montés à leur comble.

16. Propter quod numquam quidem a nobis misericordiam suam amovet : corripiens vero in adversis, populum suum non derelinquit.

16. Ainsi il ne retire jamais sa miséricorde de dessus nous; et parmi les maux dont il afflige son peuple pour le châtier, il ne l'abandonne point *entièrement*.

17. Sed hæc nobis ad commonitionem le-

17. Après avoir dit ce peu de paroles pour l'instruction des lecteurs,

Avant l'ère chr. vulg. 168. il faut reprendre maintenant " ma narration.

gentium dicta sint paucis : jam autem veniendum est ad narrationem.

167. 18. Eléazar, l'un des premiers d'entre les docteurs de la loi, qui étoit un vieillard d'un visage vénérable, fut pressé de manger de la chair de porc, et on vouloit l'y contraindre, en lui ouvrant la bouche par force.

18. Igitur Eleazarus unus de primoribus scribarum, vir ætate provectus, et vultu decorus, aperto ore hians compellebatur carnem porcinam manducare.

19. Mais lui, préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, alla volontairement *et de lui-même* au supplice. "

19. At ille gloriosissimam mortem magis quam odibilem vitam complectens, voluntarie præibat ad supplicium.

20. Considérant *comme très-peu de chose* ce qu'il lui faudroit souffrir en cette rencontre, et demeurant ferme dans la patience, il résolut de ne rien faire contre la loi pour l'amour de la vie. "

20. Intuens autem, quemadmodum oporteret accedere, patienter sustinens, destinavit non admittere illicita propter vitæ amorem.

21. Ceux qui étoient présens, touchés d'une injuste compassion, " à cause de l'ancienne amitié qu'ils avoient pour lui, le prirent à part, et le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui étoit permis de manger, afin qu'on pût feindre qu'il avoit mangé des viandes du sacrifice, selon le commandement du roi,

21. Hi autem qui astabant, iniqua miseratione commoti, propter antiquam viri amicitiam, tollentes eum secreto, rogabant afferri carnes quibus vesci ei licebat, ut simularetur manducasse, sicut rex imperaverat, de sacrificii carnibus,

22. Et qu'on le sauvât ainsi de la

22. Ut, hoc facto, a

✠ 17. La particule δὲ, *autem*, est transposée dans le grec ; elle est après *paucis*, au lieu d'être après *veniendum*.

✠ 19. Gr. litt. au *supplice du* tympanum. C'étoit la bastonnade. Voyez la *Dissertation sur les supplices*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

✠ 20. D. Calmet croit que le grec pourroit se traduire : Mais crachant, comme il le devoit, ce *qu'on lui avoit mis dans la bouche*, et dont il ne lui étoit pas permis de goûter même pour conserver sa vie, il s'avança vers ceux qui l'attendoient pour le tourmenter. On lit dans le grec, προσίρχεσθαι, *progredi*, peut-être pour προσίρχεται πρὸς, *progreditur ad*.

✠ 21. Gr. autr. Ceux qui étoient préposés à cet injuste festin où l'on servoit les entrailles *des bêtes immolées aux idoles*.

morte liberaretur : et propter veterem viri amicitiam, hanc in eo faciebant humanitatem.

mort : ils usoient donc de cette espèce d'humanité à son égard, par un effet de l'ancienne affection qu'ils lui portoient.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

23. At ille cogitare cœpit ætatis ac senectutis suæ eminentiam dignam, et ingenitæ nobilitatis canitiem, atque a puero optimæ conversationis actus, et secundum sanctæ et a Deo conditæ legis constituta, respondit cito, dicens, præmitti se velle in infernum.

23. Mais pour lui, il commença de considérer ce que demandoit de lui un âge et une vieillesse si vénérable, ces cheveux blancs qui accompagnoient la grandeur de cœur qui lui étoit naturelle, et cette vie innocente et sans tache qu'il avoit menée depuis son enfance ; et il répondit aussitôt, selon les ordonnances de la loi sainte établie de Dieu, qu'il aimoit mieux descendre dans le tombeau, *que de faire ce qu'on lui proposoit.*

24. Non enim ætati nostræ dignum est, inquit, fingere : ut multi adolescentium, arbitrantes Eleazarum nonagintaannorumtransisse ad vitam alienigenarum,

24. Car il n'est pas digne de l'âge où nous sommes, leur dit-il, d'user de cette fiction, qui seroit cause que plusieurs jeunes hommes, s'imaginant qu'Eléazar à l'âge de quatre-vingt-dix ans auroit passé de la vie des Juifs à celle des païens,

25. Et ipsi propter meam simulationem, et propter modicum corruptibilis vitæ tempus, decipiantur : et perhoc maculam atque execrationem meæ senectuti conquiram.

25. Seroient eux-mêmes trompés par cette feinte, dont j'aurois usé pour conserver un petit reste de cette vie corruptible : et ainsi j'attirerois une tache honteuse sur moi, et l'exécration *des hommes* sur ma vieillesse.

26. Nam, etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus, nec defunctus effugiam.

26. Car encore que je me délivrasse présentement des supplices des hommes, je ne pourrois néanmoins fuir la main du Tout-Puissant, ni pendant ma vie, ni après ma mort.

27. Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo :

27. C'est pourquoi mourant courageusement, je paroîtrai digne de la vieillesse où je suis ;

28. Adolescentibus autem exemplum forte

28. Et je laisserai aux jeunes gens un exemple de fermeté, en souf-

Avant l'ère chr. vulg. 167.

frant avec constance et avec joie une mort honorable pour le culte sacré de nos lois très-saintes. Aussitôt qu'il eut achevé ces paroles, on le traîna au supplice.

relinquam, si prompto animo, ac fortiter, pro gravissimis ac sanctissimis legibus honestâ morte perfungar. His dictis, confestim ad supplicium trahebatur.

29. Et ceux qui le conduisoient, ayant paru auparavant plus doux envers lui, passèrent tout d'un coup à une grande colère, à cause de ces paroles qu'il avoit dites, et qu'ils attribuoient à l'orgueil.

29. Hi autem qui eum ducebant, et paulo ante fuerant mitiores, in iram conversi sunt propter sermones ab eo dictos, quos illi per arrogantiam prolatos arbitrabantur.

30. Lorsqu'il étoit près de mourir des coups dont on l'accabloit, il jeta un grand soupir, et il dit : Seigneur, qui avez une science *toute* sainte *et toute pure, et à laquelle rien ne peut échapper*, vous connoissez clairement qu'ayant pu me délivrer de la mort, je souffre dans mon corps de très-sensibles douleurs, mais que dans l'ame je sens de la joie de les souffrir pour votre crainte.

30. Sed cum plagis perimeretur, ingemuit, et dixit : Domine, qui habes sanctam scientiam, manifeste tu scis, quia, cum a morte possem liberari, duros corporis sustineo dolores: secundum animam vero propter timorem tuum libenter hæc patior.

31. Il mourut ainsi, en laissant non-seulement aux jeunes hommes, mais aussi à toute sa nation, un grand exemple de vertu et de fermeté dans le souvenir de sa mort.

31. Et iste quidem hoc modo vita decessit, non solum juvenibus, sed universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

CHAPITRE VII.

Martyre des sept frères Machabées et de leur mère.

1. Or, il arriva que l'on prit aussi sept frères avec leur mère : " et le

1. Contigit autem et septem fratres una

✞ 1. Les sept frères, dont il est parlé dans ce chapitre, sont ordinairement appelés *Machabées*. Josèphe leur a le premier donné ce nom dans

cum matre sua apprehensos, compelli a rege edere contra fas carnes porcinas, flagris et taureis cruciatos.

roi *Antiochus Épiphanes* voulut les contraindre à manger, contre la défense de la loi, de la chair de porc, en les faisant déchirer avec des fouets et des escourgées de cuir de taureau. [1]

Avant l'ère chr. vulg. 167.

2. Unus autem ex illis, qui erat primus, sic ait : Quid quæris? et quid vis discere a nobis? parati sumus mori, magis quam patrias Dei leges prævaricari.

2. Mais l'un d'eux, qui étoit l'aîné, lui dit : Que demandez-vous, et que voulez-vous apprendre de nous? Nous sommes prêts à mourir, plutôt que de violer les lois de Dieu et de notre pays.

3. Iratus itaque rex, jussit sartagines et ollas æneas succendi : quibus statim succensis,

3. Le roi entrant en colère, commanda qu'on fît chauffer sur le feu des poêles et des chaudières d'airain, et lorsqu'elles furent toutes brûlantes,

4. Jussit, ei qui prior fuerat locutus, amputari linguam : et cute capitis abstracta, summas quoque manus et pedes ei præscindi, ceteris ejus fratribus et matre inspicientibus.

4. Il ordonna qu'on coupât la langue à celui qui avoit parlé le premier, qu'on lui arrachât la peau de la tête, et qu'on lui coupât les extrémités des mains et des pieds, à la vue de ses frères et de sa mère.

5. Et, cum jam per omnia inutilis factus esset, jussit ignem admoveri, et adhuc spirantem torreri in sartagine : in qua cum diu cruciaretur, ceteri una cum matre invicem se hortabantur mori fortiter,

5. Après qu'il l'eut fait ainsi mutiler par tout le corps, il commanda qu'on l'approchât du feu, et qu'on le fît rôtir dans la poêle, pendant qu'il respiroit encore : et dans tout le temps qu'il étoit tourmenté, ses autres frères s'encourageoient l'un l'autre avec leur mère à mourir constamment,

le livre qu'il a composé de leur martyre. On est assez peu d'accord sur l'origine de cette dénomination. D. Calmet croit que Judas Machabée s'étant mis à la tête de ceux qui persévérèrent dans la religion de leurs pères, son nom devint si célèbre, qu'il fut communiqué, non-seulement à ses frères et à toute sa famille, mais encore à tous ceux qui combattirent alors contre l'impiété, soit en versant leur sang dans les supplices, comme Eléazar et les sept frères dont nous parlons; soit en exposant leur vie dans les combats contre les ennemis de leur nation, comme Judas et les siens. On croit qu'ils souffrirent le martyre à Antioche.

✱ 1. Gr. litt. et des nerfs.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

6. En disant : Le Seigneur Dieu considérera la vérité *et la justice pour lesquelles nous souffrons ces maux, et* il sera consolé en nous, selon que Moïse le déclare dans son cantique par ces paroles : Et il sera consolé " dans *la force qu'il donnera à* ses serviteurs, *et dans la gloire dont il couronnera leur patience.*

6. Dicentes : Dominus Deus aspiciet veritatem, et consolabitur in nobis, quemadmodum in protestatione cantici declaravit Moyses : Et in servis suis consolabitur.

7. Le premier étant mort de cette sorte, ils menoient le second pour le faire souffrir avec insulte : et lui ayant arraché la peau de la tête avec les cheveux, ils lui demandoient s'il vouloit manger des viandes qu'on lui présentoit, plutôt que d'être tourmenté dans tous les membres de son corps.

7. Mortuo itaque illo primo hoc modo, sequentem deducebant ad illudendum : et cute capitis ejus cum capillis abstracta, interrogabant, si manducaret prius quam toto corpore per membra singula puniretur.

8. Mais il répondit en la langue de ses pères, *c'est-à-dire en hébreu*, Je n'en ferai rien. C'est pourquoi il souffrit aussi les mêmes tourmens que le premier.

8. At ille, respondens patria voce, dixit: Non faciam. Propter quod et iste, sequenti loco, primi tormenta suscepit :

9. Et étant près de rendre l'esprit, il dit au roi : Vous nous faites perdre, ô très-méchant prince ! la vie présente ; mais le roi du monde nous ressuscitera un jour pour la vie éternelle, après que nous serons morts pour la défense de ses lois.

9. Et in ultimo spiritu constitutus, sic ait : Tu quidem, scelestissime, in præsenti vita nos perdis : sed rex mundi defunctos nos pro suis legibus, in æternæ vitæ resurrectione suscitabit.

10. Après celui-ci, on insulta encore au troisième : on lui demanda sa langue, qu'il présenta aussitôt ; et il étendit constamment ses mains,

10. Post hunc tertius illuditur, et linguam postulatus cito protulit, et manus constanter extendit :

11. Et dit avec confiance : J'ai reçu ces membres du ciel ; mais je les méprise maintenant pour la dé-

11. Et cum fiducia ait : E cœlo ista possideo, sed propter Dei

℣ 6. Ce texte du Deutéronome, xxxii. 36., est cité ici selon la version des Septante.

leges nunc hæc ipsa despicio, quoniam ab ipso me ea recepturum spero :

fense des lois de Dieu, parce que j'espère qu'il me les rendra un jour.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

12. Ita ut rex, et qui cum ipso erant, mirarentur adolescentis animum, quod tamquam nihilum duceret cruciatus.

12. De sorte que le roi et ceux qui l'accompagnoient, admirèrent le courage de ce jeune homme, qui considéroit comme rien les *plus grands* tourmens.

13. Et hoc ita defuncto, quartum vexabant similiter torquentes.

13. Celui-ci étant aussi mort de la sorte, ils tourmentèrent de même le quatrième.

14. Et, cum jam esset ad mortem, sic ait : Potius est ab hominibus morti datos spem expectare a Deo, iterum ab ipso resuscitandos : tibi enim resurrectio ad vitam non erit.

14. Et lorsqu'il étoit près de rendre l'esprit, il dit : Il *nous* est plus avantageux d'être tués par les hommes, dans l'espérance que Dieu nous rendra la vie en nous ressuscitant ; car pour vous, votre résurrection ne sera point pour la vie.

15. Et cum admovissent quintum, vexabant eum. At ille respiciens in eum, dixit :

15. Ayant pris le cinquième, ils le tourmentèrent comme les autres. Alors regardant le roi, il lui dit :

16. Potestatem inter homines habens, cum sis corruptibilis, facis quod vis : noli autem putare genus nostrum a Deo esse derelictum :

16. Vous faites ce que vous voulez, parce que vous avez reçu la puissance parmi les hommes, quoique vous soyez vous-même un homme mortel ; mais ne vous imaginez pas que Dieu ait abandonné notre nation :

17. Tu autem patienter sustine, et videbis magnam potestatem ipsius, qualiter te et semen tuum torquebit.

17. Attendez seulement un peu, et vous verrez quelle est la grandeur de sa puissance, et de quelle manière il vous tourmentera, vous et votre race.

18. Post hunc ducebant sextum : et is, mori incipiens, sic ait : Noli frustra errare : nos enim propter nosmetipsos hæc pati-

18. Après celui-ci, ils menèrent au supplice le sixième ; et lorsqu'il étoit près de mourir, il dit : Ne vous trompez pas vainement vous-même ; car si nous souffrons ceci, c'est parce que nous l'avons mérité, ayant

Avant l'ère chr. vulg. 167.

péché contre notre Dieu; et ainsi nous nous sommes attiré ces fléaux si épouvantables :

19. Mais ne vous imaginez pas que vous demeurerez impuni, après avoir entrepris de combattre contre Dieu *même.*

20. Cependant leur mère, plus admirable qu'on ne peut dire, et digne de vivre éternellement dans la mémoire des bons, voyant périr en un même jour ses sept enfans, souffroit constamment leur mort, à cause de l'espérance qu'elle avoit en Dieu.

21. Elle exhortoit chacun d'eux avec des paroles fortes dans la langue de ses pères, étant toute remplie de sagesse; et alliant un courage mâle avec la tendresse d'une femme,

22. Elle leur disoit : Je ne sais comment vous avez été formés dans mon sein, car ce n'est point moi qui vous ai donné l'ame, l'esprit et la vie, ni qui ai joint tous vos membres pour en faire un corps;

23. Mais *c'est* le Créateur du monde, qui a formé l'homme dans sa naissance, et qui a donné l'origine à toutes choses, *et c'est lui aussi qui* vous rendra encore l'esprit et la vie par sa miséricorde, en récompense de ce que vous vous méprisez maintenant vous-mêmes pour la défense de ses lois.

24. Or, Antiochus croyant qu'on le méprisoit, et voyant toutes les insultes qu'il avoit faites à ces jeunes

mur, peccantes in Deum nostrum, et digna admiratione facta sunt in nobis :

19. Tu autem ne existimes tibi impune futurum, quod contra Deum pugnare tentaveris.

20. Supra modum autem mater mirabilis et bonorum memoria digna, quæ pereuntes septem filios sub unius diei tempore conspiciens, bono animo ferebat, propter spem quam in Deum habebat :

21. Singulos illorum hortabatur voce patria fortiter, repleta sapientia : et femineæ cogitationi masculinum animum inserens,

22. Dixit ad eos : Nescio qualiter in utero meo apparuistis : neque enim ego spiritum et animam donavi vobis et vitam, et singulorum membra non ego ipsa compegi :

23. Sed enim mundi Creator, qui formavit hominis nativitatem, quique omnium invenit originem, et spiritum vobis iterum cum misericordia reddet et vitam, sicut nunc vosmetipsos despicitis propter leges ejus.

24. Antiochus autem, contemni se arbitratus, simul et ex-

probrantis voce despecta, cum adhuc adolescentior superesset, non solum verbis hortabatur, sed et cum juramento affirmabat, se divitem et beatum facturum, et translatum a patriis legibus amicum habiturum, et res necessarias ei præbiturum.

hommes devenues inutiles, " comme le plus jeune de tous étoit resté, il commença, non-seulement à l'exhorter par ses paroles, mais à l'assurer avec serment qu'il le rendroit riche et heureux, qu'il le mettroit au rang de ses favoris et lui donneroit toutes les choses nécessaires, s'il vouloit abandonner les lois de ses pères.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

25. Sed ad hæc cum adolescens nequaquam inclinaretur, vocavit rex matrem, et suadebat ei ut adolescenti fieret in salutem.

25. Mais ce jeune homme ne pouvant être ébranlé par ces promesses, le roi appela sa mère, et l'exhorta à inspirer à son fils des sentimens plus salutaires.

26. Cumautem multis eam verbis esset hortatus, promisit suasuram se filio suo.

26. Après donc qu'il lui eut dit beaucoup de choses pour la persuader, elle lui promit d'exhorter son fils.

27. Itaque inclinata ad illum, irridens crudelem tyrannum, ait patria voce: Fili mi, miserere mei quæ te in utero novem mensibus portavi, et lac triennio dedi et alui, et in ætatem istam perduxi.

27. Elle se baissa en même temps pour lui parler, et se moquant de ce cruel tyran, elle lui dit en la langue de ses pères, *c'est-à-dire en hébreu, qu'Antiochus n'entendoit point :* Mon fils, ayez pitié de moi, qui vous ai porté neuf mois dans mon sein, qui vous ai nourri de mon lait pendant trois ans, " et qui vous ai élevé jusqu'à l'âge où vous êtes.

28. Peto, nate, ut aspicias ad cœlum et terram, et ad omnia quæ in eis sunt : et intelligas, quia ex nihilo fecit illa Deus, et hominum genus:

28. Je vous conjure, mon fils, de regarder le ciel et la terre, et toutes les choses qui y sont renfermées ; et de bien comprendre que Dieu les a créées de rien, aussi-bien que tous les hommes.

29. Ita fiet, ut non timeas carnificem is-

29. Ainsi *combattant pour ce Dieu tout-puissant,* vous ne crain-

℣ 24. Gr. autr. et soupçonnant qu'on lui insultoit. Il paroît qu'Antiochus n'entendoit pas la langue hébraïque. *Infr.* ℣ 27.

℣ 27. Les enfans tettoient ordinairement jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'une nourriture solide.

Avant l'ère chr. vulg. 167.

drez point ce *cruel* bourreau; mais vous rendant digne d'avoir part aux souffrances de vos frères, vous recevrez de bon cœur la mort, afin que je vous reçoive *de nouveau* avec vos frères dans cette miséricorde *que nous attendons de sa divine bonté.*

tum : sed dignus fratribus tuis effectus particeps suscipe mortem, ut in illa miseratione cum fratribus tuis te recipiam.

30. Lorsqu'elle parloit encore, ce jeune homme se mit à crier : Qu'attendez-vous de moi? je n'obéis point au commandement du roi, mais au précepte de la loi qui nous a été donnée par Moïse.

30. Cum hæc illa adhuc diceret, ait adolescens : Quem sustinetis? non obedio præcepto regis, sed præcepto legis quæ data est nobis per Moysen.

31. Quant à vous, qui êtes l'auteur de tous les maux dont on accable les Hébreux, vous n'éviterez pas la main de Dieu.

31. Tu vero, qui inventor omnis malitiæ factus es in Hebræos, non effugies manum Dei.

32. Car pour nous, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons *toutes* ces choses.

32. Nos enim pro peccatis nostris hæc patimur.

33. Et si le Seigneur notre Dieu s'est mis un peu en colère contre nous, pour nous châtier et nous corriger, il se réconciliera de nouveau avec ses serviteurs.

33. Et si nobis propter increpationem et correptionem, Dominus Deus noster modicum iratus est : sed iterum reconciliabitur servis suis.

34. Mais pour vous, qui êtes le plus scélérat et le plus abominable de tous les hommes, ne vous flattez pas inutilement par de vaines espérances, en vous enflammant de fureur contre les serviteurs de Dieu;

34. Tu autem, o sceleste, et omnium hominum flagitiosissime! noli frustra extolli vanis spebus in servos ejus inflammatus:

35. Car vous n'avez pas encore échappé au jugement de Dieu, qui peut tout, et qui voit tout.

35. Nondum enim omnipotentis Dei, et omnia inspicientis, judicium effugisti.

36. Et quant à mes frères, après avoir supporté une douleur passagère, ils sont entrés maintenant dans l'alliance de la vie éternelle; " mais

36. Nam fratres mei, modico nunc dolore sustentato, sub testamento æternæ vi-

℣ 36. Autrement et selon le grec : ils ont eu pour sort *et pour partage* vie éternelle promise par l'alliance que Dieu a faite *avec nos pères.*

tæ effecti sunt : tu vero judicio Dei justas superbiæ tuæ pœnas exsolves.

37. Ego autem, sicut et fratres mei, animam et corpus meum trado pro patriis legibus, invocans Deum maturius genti nostræ propitium fieri, teque cum tormentis et verberibus confiteri quod ipse est Deus solus.

38. In me vero et in fratribus meis desinet Omnipotentis ira, quæ super omne genus nostrum juste superducta est.

39. Tunc rex accensus ira, in hunc super omnes crudelius desævit, indigne ferens se derisum.

40. Et hic itaque mundus obiit, per omnia in Domino confidens.

41. Novissime autem post filios et mater consumpta est.

42. Igitur de sacrificiis, et de nimis crudelitatibus satis dictum est.

pour vous, vous souffrirez au jugement de Dieu la peine que votre orgueil a justement méritée. Avant l'ère chr. vulg. 167.

37. Pour ce qui est de moi, j'abandonne *volontiers*, comme mes frères, mon corps et mon ame pour la défense des lois de mes pères, en conjurant Dieu de se rendre bientôt favorable à notre nation, et de vous contraindre par les tourmens et par plusieurs plaies, à confesser qu'il est le seul Dieu.

38. Mais la colère du Tout-Puissant, qui est tombée justement sur tout notre peuple, finira à ma mort et à celle de mes frères.

39. Alors le roi tout enflammé de colère, fit éprouver sa cruauté à celui-ci encore plus qu'à tous les autres, ne pouvant souffrir qu'on se moquât *ainsi* de lui.

40. Il mourut donc dans la pureté de son innocence, comme les autres, avec une parfaite confiance en Dieu.

41. Enfin la mère souffrit aussi la mort après ses enfans.

42. Mais nous avons assez parlé et des sacrifices *profanes*, et des excessives cruautés *d'Antiochus*.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

CHAPITRE VIII.

Judas Machabée fortifie son parti, et fait des courses sur les ennemis. Nicanor et Gorgias sont envoyés contre lui. Il exhorte les siens à combattre avec courage. Il met en fuite l'armée ennemie. Il continue de remporter de grands avantages. Nicanor s'enfuit à Antioche.

I. *Machabées*, III.

1. Cependant Judas Machabée, et ceux qui s'étoient *retirés* avec lui *dans le désert, voulant se mettre en état de s'opposer à ces cruautés d'Antiochus,* entroient secrètement dans *les villages* " *et* les châteaux, et faisoient venir leurs parens et leurs amis : et prenant avec eux ceux qui étoient demeurés fermes dans la religion judaïque, ils attirèrent à eux jusqu'à six mille hommes.

2. Et ils invoquoient le Seigneur, afin qu'il regardât favorablement son peuple, que tout le monde fouloit aux pieds; qu'il fût touché de compassion pour son temple, qui étoit profané par les impies;

3. Qu'il eût pitié des ruines de la ville, qui alloit être détruite et rasée; et qu'il écoutât la voix du sang *de ses serviteurs* qui crioit jusqu'à lui;

4. Qu'il se souvînt aussi des meurtres si injustes des petits innocens, et des blasphèmes que l'on avoit proférés contre son nom; et qu'il conçût de l'indignation contre ces excès.

5. Machabée ayant donc rassemblé

1. Judas vero Machabæus, et qui cum illo erant, introibant latenter in castella : et convocantes cognatos et amicos, et eos qui permanserunt in judaismo, assumentes, eduxerunt ad se sex millia virorum.

2. Et invocabant Dominum, ut respiceret in populum, qui ab omnibus calcabatur : et misereretur templo, quod contaminabatur ab impiis :

3. Misereretur etiam exterminio civitatis, quæ esset illico complananda, et vocem sanguinis ad se clamantis audiret :

4. Memoraretur quoque iniquissimas mortes parvulorum innocentum, et blasphemias nomini suo illatas, et indignaretur super his.

5. At Machabæus,

℣ 1. C'est le sens du grec : entroient secrètement dans les villages, et faisoient venir, etc.

congregata multitudine, intolerabilis gentibus efficiebatur : ira enim Domini in misericordiam conversa est.

près de lui beaucoup de gens, devenoit formidable aux nations *impies qui opprimoient les Juifs;* car la colère du Seigneur se changea alors en miséricorde.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

6. Et superveniens castellis et civitatibus improvisus, succendebat eas : et opportuna loca occupans, non paucas hostium strages dabat :

6. *Ainsi ce zélateur de la loi de Dieu, assisté de son secours tout-puissant,* surprenoit tout d'un coup les villages et les villes *qui étoient occupées par les impies,* et il les brûloit; et se saisissant des lieux les plus avantageux, il tailloit en pièces grand nombre d'ennemis.

7. Maxime autem noctibus ad hujuscemodi excursus ferebatur, et fama virtutis ejus ubique diffundebatur.

7. Il faisoit principalement ces courses pendant la nuit; et le bruit de sa valeur se répandoit de toutes parts.

8. Videns autem Philippus paulatim virum ad profectum venire, ac frequentius res ei cedere prospere, ad Ptolemæum ducem Cœlesyriæ et Phœnicis scripsit, ut auxilium ferret regis negotiis.

8. Alors Philippe *gouverneur de la Judée,* voyant le progrès que ce grand homme faisoit de jour en jour, et le bonheur de ses entreprises qui réussissoient presque toujours, écrivit à Ptolémée, qui commandoit dans la Célé-Syrie et dans la Phénicie, de lui envoyer du secours pour fortifier le parti du roi.

9. At ille velociter misit Nicanorem Patrocli de primoribus amicum, datis ei de permistis gentibus, armatis non minus viginti millibus, ut universum Judæorum genus deleret, adjuncto ei et Gorgia viro militari, et in bellicis rebus experientissimo.

9. Ptolémée lui envoya aussitôt Nicanor fils de Patrocle, l'un des plus grands de la cour, et son ami[y], à qui il donna environ vingt mille hommes de guerre de diverses nations, afin qu'il exterminât tout le peuple juif : et il joignit avec lui Gòrgias, grand capitaine, et homme d'une longue expérience dans les choses de la guerre.

10. Constituit autem Nicanor, ut regi tributum, quod Ro-

10. Nicanor, *qui se croyoit assuré de la victoire,* résolut de payer le tribut de deux mille talens que le

℣ 9. Gr. autr. l'un des premiers entre les amis *du roi.*

Avant l'ère chr. vulg. 166.

roi devoit aux Romains, " de l'argent qui reviendroit de la vente des esclaves juifs *qu'il espéroit faire.*

11. Il envoya donc en même temps vers les villes maritimes, pour inviter les marchands à venir acheter des esclaves juifs, promettant de leur en donner quatre-vingt-dix pour un talent, " sans faire réflexion sur la vengeance du Tout-Puissant qui devoit bientôt tomber sur lui.

12. Judas ayant appris l'arrivée de Nicanor, en avertit les Juifs qui l'accompagnoient.

13. Quelques-uns étant saisis de crainte, et n'ayant pas de confiance en la justice de Dieu, *qui est véritable dans ses promesses, et qui ne pouvoit laisser plus long-temps l'insolence de ses ennemis impunie,* prirent la fuite. "

14. Les autres vendoient tout ce qui pouvoit leur être resté, *pour se sauver plus aisément;* et en même temps ils conjuroient le Seigneur de les délivrer de l'impie Nicanor, qui, avant même de s'être approché d'eux, les avoit vendus;

15. Et *de vouloir bien le faire,*

manis erat dandum, duo millia talentorum, de captivitate Judæorum suppleret:

11. Statimque ad maritimas civitates misit, convocans ad coemptionem judaicorum mancipiorum, promittens se nonaginta mancipia talento distracturum, non respiciens ad vindictam, quæ eum ab Omnipotente esset consecutura.

12. Judas autem ubi comperit, indicavit his qui secum erant Judæis, Nicanoris adventum.

13. Ex quibus quidam formidantes, et non credentes Dei justitiæ, in fugam vertebantur:

14. Alii vero si quid eis supererat vendebant, simulque Dominum deprecabantur, ut eriperet eos ab impio Nicanore, qui eos, priusquam cominus veniret, vendiderat:

15. Et si non prop-

℣ 10. Antiochus-le-Grand, père d'Antiochus Épiphanes, ayant été vaincu par les Romains, fut obligé de payer la somme de quinze mille talens pour les frais de la guerre; les deux mille talens que devoit alors Antiochus Épiphanes, étoient le reste de cette somme.

℣ 11. Le talent commun valoit 2,400 livres; et quelquefois on achetoit un esclave un talent.

℣ 13. Le grec ajoute, et s'éloignèrent du lieu où ils étoient. L'expression *Ex quibus* n'est pas dans le grec; et la suite donne lieu de présumer que ceux dont il est parlé ici, sont différens de ceux qui accompagnoient Judas, car les six mille hommes dont il est parlé au ℣ 1. vont reparoître au ℣ 16.

ter eos, propter testamentum tamen quod erat ad patres eorum, et propter invocationem sancti et magnifici nominis ejus super ipsos.

sinon pour l'amour d'eux-mêmes, au moins en considération de l'alliance qu'il avoit faite avec leurs pères, et de l'honneur qu'ils avoient de porter son nom si grand et si saint.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

16. Convocatis autem Machabæus septem millibus, qui cum ipso erant, rogabat, ne hostibus reconciliarentur, neque metuerent inique venientium adversum se hostium multitudinem, sed fortiter contenderent:

16. *Judas* Machabée ayant fait assembler les *six à* sept mille hommes " qui étoient avec lui, les conjura de ne point se réconcilier avec leurs ennemis, " et de ne point craindre cette multitude d'adversaires qui venoient les attaquer injustement, mais de combattre avec grand courage,

17. Ante oculos habentes contumeliam, quæ loco sancto, ab his injuste esset illata, itemque et ludibrio habitæ civitatis injuriam, adhuc etiam veterum instituta convulsa.

17. Ayant devant les yeux la profanation si indigne dont ils avoient déshonoré le lieu saint, les insultes et les outrages qu'on avoit faits à la ville, et le viol des ordonnances des anciens.

18. Nam illi quidem armis confidunt, ait, simul et audacia: nos autem in omnipotente Domino, qui potest et venientes adversum nos, et universum mundum uno nutu delere, confidimus.

18. Car pour eux, ajoutoit-il, ils se fient sur leurs armes et sur leur audace; mais pour nous, nous mettons notre confiance dans le Seigneur tout-puissant, qui peut renverser par un clin d'œil, et tous ceux qui nous attaquent, et le monde entier.

19. Admonuit autem eos et de auxiliis Dei, quæ facta sunt erga parentes: et quod sub Sennacherib centum octoginta quinque millia perierunt:

19. Il les fit souvenir aussi des secours que Dieu avoit *autrefois* donnés à leurs pères, et des cent quatre-vingt-cinq mille hommes qui furent tués du temps de Sennachérib;

4. *Reg.* XIX. 35. *Tob.* I. 21. *Eccli.* XLVIII. 24. *Isai.* XXXVII. 36. 1. *Mach.* VII. 41.

℣ 16. Le grec ne lit que six mille. Et en effet au ℣ 22. on voit que ces troupes furent distribuées en quatre corps, dont Judas partagea le commandement avec trois de ses frères, en sorte qu'ils avoient chacun sous eux quinze cents hommes.

Ibid. Gr. autr. de ne point s'effrayer *à cause du grand nombre* de leurs ennemis.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

20. Et de la bataille qu'ils avoient donnée contre les Galates en Babylonie, dans laquelle les Macédoniens, qui étoient venus à leur secours, " étant ébranlés, six mille " d'entre eux seulement avoient tué cent vingt mille hommes, à cause du secours qu'ils avoient reçu du ciel, et avoient ensuite obtenu pour récompense de grandes faveurs *du roi de Syrie, à qui ils avoient rendu un service si important.*

20. Et de prælio, quod eis adversus Galatas fuit in Babylonia, ut omnes, ubi ad rem ventum est, Macedonibus sociis hæsitantibus, ipsi sex millia soli peremerunt centum viginti millia propter auxilium illis datum de cœlo, et beneficia pro his plurima consecuti sunt.

21. Ces paroles les remplirent de courage; en sorte qu'ils étoient prêts à mourir pour leurs lois et pour leur patrie.

21. His verbis constantes effecti sunt, et pro legibus et patria mori parati.

22. Il divisa son armée en *quatre* corps, " et en partagea le commandement avec ses frères, Simon, Joseph " et Jonathas, chacun d'eux ayant sous soi quinze cents hommes.

22. Constituit itaque fratres suos duces utrique ordini, Simonem, et Josephum, et Jonathan, subjectis unicuique millenis et quingentenis.

I. *Machabées*, IV. 1. 35.

23. Esdras " leur ayant lu aussi le livre saint, " le général, après les

23. Ad hoc etiam ab Esdra lecto illis sancto

℣ 20. Ou à la lettre : leurs alliés. Les interprètes jusqu'ici n'ont encore pu découvrir précisément à quel temps ni à quelle occasion on doit rapporter cette guerre. On sait seulement que sous le règne du grand Antiochus, les Galates étoient très-puissans en Asie, et que les Juifs, depuis Alexandre-le-Grand, servoient ordinairement dans les armées des rois de Syrie. Les Macédoniens exprimés ici sont les soldats grecs ou syriens à qui l'on avoit confié la garde de la Babylonie avec d'autres troupes juives : le grec porte que ces Macédoniens étoient au nombre de quatre mille.

Ibid. Dans le grec les exemplaires varient : l'édition romaine porte huit mille.

℣ 22. On lit dans le grec ἑκατέρας, *utriusque*, comme s'il n'y en avoit que deux; mais la suite prouve qu'il y en avoit quatre, ce qui donne lieu de penser qu'on a dû lire ἑκάστης, *uniuscujusque*.

Ibid. Le nom de *Joseph* ne se trouve point ailleurs au nombre des frères de Judas; quelques-uns croient que c'est *Jean*. 1. *Mach.* II. 2. D'autres aiment mieux dire que Joseph étoit simplement parent ou beau-frère de Judas.

℣ 23. Le grec et le syriaque lisent : Eléazar; et quelques-uns croient avec assez de fondement que c'étoit Eléazar frère de Judas. 1. *Mach.* II. 5.

Ibid. C'est-à-dire, quelque endroit des livres saints. On lit dans le grec,

libro, et dato signo adjutorii Dei, in prima acie ipse dux commisit cum Nicanore.

avoir assurés du secours de Dieu, " se mit lui-même à la tête de l'armée, et marcha contre Nicanor. Avant l'ère chr. vulg. 166.

24. Et facto sibi adjutore Omnipotente, interfeceruntsupernovem millia hominum: majorem autem partem exercitus Nicanoris vulneribus debilem factam fugere compulerunt.

24. Et le Seigneur tout-puissant, s'étant déclaré en leur faveur, ils tuèrent plus de neuf mille hommes; et la plus grande partie de l'armée de Nicanor s'étant affoiblie par les blessures qu'elle avoit reçues, ils la forcèrent de prendre la fuite.

25. Pecuniis vero eorum, qui ad emptionem ipsorum venerant, sublatis, ipsos usquequaque persecuti sunt:

25. Ils prirent tout l'argent de ceux qui étoient venus pour les acheter, et les poursuivirent bien loin;

26. Sed reversi sunt hora conclusi, nam erat ante sabbatum: quam ob causam non persev[illegible]verunt insequentes.

26. Mais ils revinrent, se voyant pressés de l'heure, parce que c'étoit la veille du sabbat; " ce qui les empêcha de continuer à les poursuivre.

27. Arma autem ipsorum et spolia congregantes, sabbatum agebant: benedicentes Dominum, qui liberavit eos in isto die, misericordiæ initium stillans in eos.

27. Ayant ensuite ramassé les armes et les dépouilles des ennemis, ils célébrèrent le sabbat, en bénissant le Seigneur, qui les avoit délivrés en ce jour-là, et qui avoit répandu sur eux comme les premières gouttes *de la rosée* " de sa miséricorde.

28. Post sabbatum vero, debilibus, et orphanis, et viduis diviserunt spolia: et residua ipsi cum suis habuere.

28. Après le sabbat, ils firent part des dépouilles aux infirmes, aux orphelins et aux veuves; et ils retinrent le reste pour eux et pour ceux qui leur appartenoient.

29. His itaque ges-

29. Ils firent ensuite la prière tous

παραγνοὺς, *perperam legens*, pour παραναγνοὺς, *coram legens*, que l'on trouve dans quelques exemplaires.

℣ 23. Ou plutôt : après leur avoir donné pour signal *ou mot du guet, ces mots :* Le secours de Dieu. Voyez au chap. XIII. ℣ 15.

℣ 26. Le sabbat commençoit au coucher du soleil.

℣ 27. On lit dans le grec, τάξαντος, *ordinantis*, pour στάξαντος, *stillantis*, ou plutôt στάξαντι, *stillanti*, car on lit au datif *Domino*.

Avant l'ère chr. vulg. 166.

ensemble, en conjurant le Seigneur très-miséricordieux de se réconcilier pour toujours avec ses serviteurs.

tis, et communiter ab omnibus facta obsecratione, misericordem Dominum postulabant, ut in finem servis suis reconciliaretur.

30. Ils tuèrent dans la suite plus de vingt mille hommes des gens de Timothée et de Bacchides, qui combattoient contre eux : ils se rendirent maîtres de diverses places fortes; et ils firent un grand butin, qu'ils partagèrent également entre les malades, les orphelins, les veuves et même les vieillards.

30. Et ex his qui cum Timotheo et Bacchide erant contra se contendentes, super viginti millia interfecerunt, et munitiones excelsas obtinuerunt : et plures prædas diviserunt, æquam portionem debilibus, pupillis, et viduis, sed et senioribus facientes.

31. Ils ramassèrent avec soin les armes de leurs ennemis, qu'ils mirent en réserve dans des lieux avantageux; et ils portèrent le reste des dépouilles à Jérusalem.

31. Et cum arma eorum diligenter collegissent, omnia composuerunt in locis opportunis, reliqua vero spolia Jerosolymam detulerunt :

32. Ils tuèrent aussi Philarque, qui étoit un homme très-méchant, et l'un de ceux qui accompagnoient Timothée, et qui avoit fait beaucoup de mal aux Juifs.

32. Et Philarchen, qui cum Timotheo erat, interfecerunt, virum scelestum, qui in multis Judæos afflixerat.

33. Et lorsqu'ils rendoient à Dieu dans Jérusalem des actions de graces pour cette victoire, ils découvrirent que Callisthène, qui avoit brûlé les portes sacrées, s'étoit sauvé dans une maison, et ils l'y brûlèrent; Dieu lui rendant de la sorte une digne récompense pour toutes les impiétés qu'il avoit commises.

33. Et cum epinicia agerent Jerosolymis, eum qui sacras januas incenderat, id est Callistheuem, cum in quoddam domicilium refugisset, incenderunt : digna ei mercede pro impietatibus suis reddita.

34. Mais Nicanor, cet homme tout couvert de crimes, qui avoit amené mille marchands, pour leur vendre les esclaves juifs,

34. Facinorosissimus autem Nicanor, qui mille negotiantes ad Judæorum venditionem adduxerat,

35. Humiliatus auxilio Domini, ab his quos nullos existimaverat, deposita veste gloriæ, per mediterranea fugiens, solus venit Antiochiam, summam infelicitatem de interitu sui exercitus consecutus.

36. Et qui promiserat Romanis se tributum restituere de captivitate Jerosolymorum, prædicabat nunc protectorem Deum habere Judæos, et ob ipsum invulnerabiles esse, eo quod sequerentur leges ab ipso constitutas.

35. Ayant été humilié, avec le secours du Seigneur, par ceux mêmes qu'il avoit regardés comme des gens de néant, s'enfuit par la mer Méditerranée, " après s'être dépouillé des riches habits qui le distinguoient; et arriva seul à Antioche, ayant trouvé le comble de ses malheurs dans la perte de son armée. " Avant l'ère chr. vulg. 166.

36. Et celui qui avoit promis de payer le tribut aux Romains du prix de la vente des habitans de Jérusalem qu'il feroit esclaves, publioit alors que les Juifs avoient Dieu pour protecteur, et qu'ils étoient invulnérables, à cause qu'ils s'attachoient à suivre les lois qu'il leur avoit données.

℣ 35. Ou plutôt et selon le grec : par le milieu des terres, *au travers du pays.*

Ibid. Quelques manuscrits grecs lisent : trop heureux d'avoir échappé après la perte de son armée.

CHAPITRE IX.

Antiochus revient de Perse. Il apprend que ses généraux ont été défaits par les Juifs. Il jure la perte de ce peuple. Dieu le frappe, et le force de confesser sa propre foiblesse. Vaines protestations d'Antiochus. Lettre qu'il écrit aux Juifs. Il meurt misérablement. Philippe transporte son corps.

I. *Machabées*, VI. 1. 17.

1. Eodem tempore Antiochus inhoneste revertebatur de Perside.

1. En ce temps-là, Antiochus revint de Perse, après un succès honteux de cette guerre *qu'il avoit entreprise dans le dessein d'y amasser de grandes richesses.* " 164.

2. Intraverat enim

2. Car étant entré dans la ville

℣ 1. Voyez au 1er livre des Machabées, III. 31.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

d'Elymaïde ou de Persépolis, " et se disposant à piller le temple *qui y étoit*, et à accabler la ville, tout le peuple courut aux armes, et le mit en fuite avec ses gens ; ainsi Antiochus fut obligé, après cette fuite honteuse, de s'en retourner *à Babylone.* "

in eam quæ dicitur Persepolis, et tentavit expoliare templum, et civitatem opprimere : sed multitudine ad arma concurrente, in fugam versi sunt, et ita contigit ut Antiochus post fugam turpiter rediret.

3. Lorsqu'il fut venu vers Ecbatane, *capitale de la Médie*, il reçut les nouvelles de la défaite de Nicanor et de Timothée.

3. Et cum venisset circa Ecbatanam, recognovit quæ erga Nicanorem et Timotheum gesta sunt.

4. Et étant transporté de colère, il s'imaginoit qu'il pourroit se venger sur les Juifs de l'outrage que lui avoient fait ceux qui l'avoient mis en fuite *à Persépolis*. C'est pourquoi il commanda à celui qui conduisoit son chariot de toucher sans cesse, et de hâter son voyage, étant lui-même poursuivi par la vengeance du ciel, à cause de cette parole insolente qu'il avoit dite, qu'il iroit à Jérusalem et qu'il en feroit le tombeau de tous les Juifs.

4. Elatus autem in ira, arbitrabatur se, injuriam illorum qui se fugaverant, posse in Judæos retorquere: ideoque jussit agitari currum suum, sine intermissione agens iter, cœlesti eum judicio perurgente, eo quod ita superbe locutus est, se venturum Jerosolymam, et congeriem sepulchri Judæorum eam facturum.

2. *Par.* XVI. 9.

5. Mais le Seigneur Dieu d'Israël, qui voit toutes choses, frappa ce prince d'une plaie incurable et invisible; car dans le moment qu'il eut proféré cette parole il fut attaqué d'une effroyable douleur dans les entrailles, et d'une colique qui le tourmentoit cruellement.

5. Sed qui universa conspicit Dominus Deus Israel, percussit eum insanabili et invisibili plaga : ut enim finivit hunc ipsum sermonem, apprehendit eum dolor dirus viscerum, et amara internorum tormenta :

6. Et ce fut sans doute avec beaucoup de justice, puisqu'il avoit déchiré lui-même les entrailles des autres, par un grand nombre de

6. Et quidem satis juste, quippe qui multis et novis cruciatibus aliorum torserat visce-

℣ 2. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 1.
Ibid. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 4.

ra, licet ille nullo modo a sua malitia cessaret.

nouveaux tourmens, et qu'il n'avoit point depuis renoncé à sa malice. Avant l'ère chr. vulg. 164.

7. Super hoc autem superbia repletus, ignem spirans animo in Judæos, et præcipiens accelerari negotium, contigit illum impetu euntem de curru cadere, et gravi corporis collisione membra vexari.

7. Au contraire, se laissant aller aux transports de son orgueil, ne respirant que feu et flamme contre les Juifs, il commanda qu'on précipitât son voyage, *pour hâter leur perte;* mais lorsque ses chevaux couroient avec impétuosité, il tomba de son chariot, et eut tout le corps froissé, et les membres tout meurtris de cette chute.

8. Isque qui sibi videbatur etiam fluctibus maris imperare, supra humanum modum superbia repletus, et montium altitudines in statera appendere, nunc humiliatus ad terram in gestatorio portabatur, manifestam Dei virtutem in semetipso contestans:

8. Ainsi celui qui s'élevant par son orgueil au-dessus de la condition de l'homme, s'étoit flatté de pouvoir même commander aux flots de la mer, et peser dans une balance les montagnes les plus hautes, se trouva alors humilié jusqu'en terre, et étoit porté *tout mourant* dans une chaise, attestant publiquement la toute-puissance de Dieu, qui éclatoit en sa personne;

9. Ita ut de corpore impii vermes scaturirent, ac viventis in doloribus carnes ejus effluerent, odore etiam illius et fetore exercitus gravaretur.

9. Car il sortoit des vers du corps de cet impie, comme d'une source; et vivant au milieu de tant de douleurs, toutes les chairs lui tomboient par lambeaux, avec une odeur si effroyable, que toute l'armée ne pouvoit en souffrir la puanteur.

10. Et qui paulo ante sidera cœli contingere se arbitrabatur, eum nemo poterat propter intolerantiam fetoris portare.

10. Celui qui peu auparavant s'imaginoit qu'il pourroit atteindre jusqu'aux étoiles du ciel, étoit alors en un tel état, que nul ne pouvoit plus le porter, à cause de l'infection insupportable qui sortoit de lui.

11. Hinc igitur cœpit ex gravi superbia deductus ad agnitionem sui venire, divina admonitus plaga, per momenta singula doloribus suis augmenta capientibus.

11. Il commença donc de rabattre de ce grand orgueil dont il étoit possédé, et d'entrer dans la connoissance de lui-même, étant averti de ce qu'il étoit, par la plaie dont il se sentoit frappé, et ses douleurs se redoublant à chaque moment.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

12. Ainsi ne pouvant plus lui-même souffrir la puanteur qui venoit de lui, il dit : Il est juste que l'homme soit soumis à Dieu, et que celui qui est mortel, ne s'égale pas au Dieu souverain.

12. Et cum nec ipse jam fetorem suum ferre posset, ita ait : Justum est subditum esse Deo, et mortalem non paria Deo sentire.

13. Or, ce scélérat prioit le Seigneur, de qui il ne devoit point recevoir de miséricorde, *parce que sa prière étoit l'effet de la grandeur de son mal, et non de la conversion de son cœur.*

13. Orabat autem hic scelestus Dominum, a quo non esset misericordiam consecuturus.

14. Et celui qui se hâtoit *un peu auparavant* d'aller à Jérusalem pour la raser jusqu'en terre, et pour n'en faire qu'un sépulcre de corps morts entassés les uns sur les autres, souhaite maintenant de la rendre libre;

14. Et civitatem, ad quam festinans veniebat, ut eam ad solum deduceret, ac sepulchrum congestorum faceret, nunc optat liberam reddere :

15. Et il promet d'égaler aux Athéniens " ces mêmes Juifs qu'il avoit jugés indignes de la sépulture, et de qui il avoit dit, qu'il exposeroit en proie leurs corps morts aux oiseaux du ciel et aux bêtes farouches, et qu'il extermineroit jusqu'aux plus petits enfans.

15. Et Judæos, quos nec sepultura quidem se dignos habiturum, sed avibus ac feris diripiendos traditurum, et cum parvulis exterminaturum dixerat, æquales nunc Atheniensibus facturum pollicetur :

16. Il s'engage aussi à orner de dons précieux le temple saint qu'il avoit pillé auparavant, à y augmenter le nombre des vases sacrés, et à fournir de ses revenus les dépenses nécessaires pour les sacrifices,

16. Templum etiam sanctum, quod prius expoliaverat, optimis donis ornaturum, et sancta vasa multiplicaturum, et pertinentes ad sacrificia sumptus de reditibus suis præstaturum :

17. Et même à se faire juif, et à parcourir toute la terre pour publier la toute-puissance de Dieu.

17. Super hæc, et judæum se futurum, et omnem locum ter-

℣ 15. Il y a lieu de croire qu'il faudroit lire : aux Antiochiens, c'est-à-dire aux citoyens d'Antioche. Ce même privilége avoit déjà été obtenu par Jason (*Supr.* IV. 9.); mais il avoit été révoqué, ou au moins il n'avoit point eu son exécution depuis les derniers troubles. On voit de même ci-devant chap. VI. ℣ 1. le nom d'*Athénien* glissé dans le grec pour celui d'*Antiochien*.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

ræ perambulaturum, et prædicaturum Dei potestatem.

18. Sed non cessantibus doloribus (supervenerat enim in eum justum Dei judicium), desperans scripsit ad Judæos in modum deprecationis epistolam hæc continentem :

18. Mais comme il vit que ses douleurs ne cessoient point, parce que le juste jugement de Dieu étoit enfin tombé sur lui, commençant à perdre espérance, il écrivit aux Juifs une lettre en forme de supplication, qui contenoit ce qui suit :

19. Optimis civibus Judæis plurimam salutem, et bene valere, et esse felices, rex et princeps Antiochus.

19. Le roi et prince Antiochus souhaite le salut, la santé et toute sorte de prospérités aux Juifs ses bons citoyens.

20. Si bene valetis, et filii vestri, et ex sententia vobis cuncta sunt, maximas agimus gratias.

20. Si vous êtes en santé, vous et vos enfans, et si tout vous réussit comme vous le souhaitez, nous en rendons de grandes grâces *à Dieu.* "

21. Et ego in infirmitate constitutus, vestri autem memor benigne, reversus de Persidis locis, et infirmitate gravi apprehensus, necessarium duxi pro communi utilitate curam habere :

21. Étant maintenant dans la langueur, et n'ayant pour vous que des sentimens de bonté, " dans cette grande maladie dont je me suis trouvé surpris lorsque je revenois de Perse, j'ai cru nécessaire de prendre le soin des intérêts communs de mon état.

22. Non desperans memetipsum, sed spem multam habens effugiendi infirmitatem.

22. Ce n'est pas que je désespère de ma santé ; j'ai au contraire une grande confiance que je reviendrai de ma maladie.

23. Respiciens autem quod et pater me-

23. Ayant donc considéré que mon père même, lorsqu'il marchoit "

† 20. Le mot *Deo* est exprimé dans le grec, qui s'exprime en ces termes : j'en rends de grandes graces à Dieu, mettant *toute* mon espérance dans le *secours du* ciel.

† 21. Le grec est plus étendu ; et ayant pour vous des sentimens de bonté excités par le souvenir des honneurs que j'ai reçus de vous et de la bienveillance que vous m'avez témoignée. On y lit ἂν ἐμνημόνευον, *recordarer*, pour le simple ἐμνημόνευον, ou en un seul mot ἀνεμνημόνευον, *recordor*.

† 23. Autr. lorsqu'il marcha, etc. Cette déclaration se faisoit avant d'entreprendre le voyage.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

avec son armée dans les hautes provinces," déclara celui qui devoit régner après lui,

us, quibus temporibus in locis superioribus ducebat exercitum, ostendit qui post se susciperet principatum:

24. Afin que s'il arrivoit quelque malheur, ou qu'on vînt à publier quelque fâcheuse nouvelle, ceux qui étoient dans les provinces de son royaume ne pussent en être troublés, sachant qui étoit celui qu'il avoit laissé héritier de sa couronne;

24. Ut si quid contrarium accideret, aut difficile nuntiaretur, scientes hi qui in regionibus erant, cui esset rerum summa derelicta, non turbarentur.

25. Et sachant de plus que ceux qui sont proches de nous et les plus puissans de nos voisins observent les temps favorables à leurs desseins, et se préparent à profiter des conjonctures qui leur seront propres, j'ai désigné mon fils Antiochus" pour régner après moi, lui que j'ai souvent recommandé à plusieurs d'entre vous, lorsque j'étois obligé de me transporter dans les hautes provinces de mes états: " je lui ai écrit ce qui est joint ci-dessous."

25. Ad hæc considerans de proximo potentes quosque, et vicinos temporibus insidiantes, et eventum expectantes, designavi filium meum Antiochum regem, quem sæpe recurrens in superiora regna multis vestrum commendabam: et scripsi ad eum quæ subjecta sunt.

26. Je vous prie donc, et je vous conjure que, vous souvenant des graces que vous avez reçues de moi en public et en particulier, vous gardiez la fidélité que vous devez et à moi et à mon fils;

26. Oro itaque vos et peto, memores beneficiorum publice et privatim, ut unusquisque conservet fidem ad me et ad filium meum.

27. Car j'espère qu'il se conduira avec modération et avec douceur, selon mes intentions, et qu'il vous donnera des marques de sa bonté."

27. Confido enim, eum modeste et humane acturum, et sequentem propositum meum, et communem vobis fore.

℣ 23. C'est-à-dire, dans les provinces d'au delà de l'Euphrate.

℣ 25. C'est Antiochus surnommé depuis Eupator.

Ibid. Autr. lorsque j'ai été obligé, etc.

Ibid. La lettre qu'Antiochus écrivit alors à son fils n'est point rapportée dans ce livre.

℣ 27. L'expression grecque se dit proprement des amis qui se donnent l'un à l'autre des marques d'amitié; par leurs bons services, leur complaisance, etc.

28. Igitur homicida et blasphemus pessime percussus, et ut ipse alios tractaverat, peregre in montibus, miserabili obitu vita functus est.

29. Transferebat autem corpus Philippus collactaneus ejus, qui metuens filium Antiochi ad Ptolemæum Philometorem in Ægyptum abiit.

28. Enfin ce meurtrier et ce blasphémateur, frappé d'une horrible plaie, et traité de même qu'il avoit traité les autres, étant sur les montagnes *de Perse*, et loin de son pays, finit sa vie par une misérable mort, Avant l'ère chr. vulg. 164.

29. *Après avoir nommé pour régent du royaume et pour tuteur de son fils, âgé seulement de neuf ans,* " Philippe son frère de lait, " *qui* prit soin de transporter son corps *à Antioche :* et *Philippe,* craignant le fils d'Anthiochus, *ou plutôt Lysias qui s'étoit rendu maître de sa personne et de la régence du royaume,* " s'en alla en Egypte vers Ptolémée Philométor, *pour lui demander sa protection contre cet usurpateur.*

℣ 29. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 14. 15.
Ibid. Gr. autr. un de ceux qui avoient été nourris avec lui *dès sa jeunesse.*
Ibid. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 17.

CHAPITRE X.

Purification du temple par Judas Machabée. Lysias régent du royaume de Syrie sous Antiochus Eupator. Mort de Ptolémée Macron. Courses de Gorgias sur les Juifs. Victoires de Judas sur les Iduméens. Défaite de Timothée. Prise de Gazara.

I. *Machabées,* IV. 36. *et suiv.*

1. Machabæus autem, et qui cum eo erant, Domino se protegente, templum quidem, et civitatem recepit :

2. Aras autem, quas alienigenæ per plateas

1. Cependant Machabée, et ceux qu'il avoit avec lui, soutenus de la protection du Seigneur, reprirent le temple et la ville *de Jérusalem ; avant même qu'Antiochus eût été frappé par la main du Seigneur.* " 165.

2. Ils détruisirent les autels que les infidèles avoient dressés dans les

℣ 1. Voyez au 1er livre des Machabées, IV. 36. et suiv.

Avant l'ère chr. vulg. 165.

places publiques, et les temples des idoles. "

3. Et après avoir purifié le temple, ils y élevèrent un autre autel; et ayant fait sortir quelques étincelles de pierres à feu, *pour suppléer au feu sacré qu'ils n'avoient pu conserver*, ils offrirent des sacrifices deux ans après *l'établissement de Judas, et trois ans après la profanation du temple;* " et ils y mirent l'encens, les lampes, et les pains qu'on exposoit devant le Seigneur.

4. Cela étant fait, prosternés en terre, ils conjuroient le Seigneur de ne plus permettre qu'ils tombassent en de si grands maux; mais de vouloir bien les châtier plus doucement, s'il arrivoit quelque jour qu'ils péchassent contre lui, et de ne plus les livrer à des barbares et à des blasphémateurs de son nom.

5. *Il est remarquable que* le temple fut purifié le même jour qu'il avoit été profané par les étrangers, c'est-à-dire le vingt-cinquième du mois de Casleu, *lorsqu'ils y placèrent l'idole de Jupiter.* "

6. Ils célébrèrent cette fête avec grande joie pendant huit jours, comme celle des tabernacles, *avec les mêmes cérémonies*, se souvenant qu'ils avoient passé peu de temps auparavant la fête solennelle des tabernacles sur les montagnes et dans les cavernes, où ils vivoient comme les bêtes, *sans avoir pu la célébrer, comme il est ordonné par la loi.*

7. C'est pourquoi ils portoient des

extruxerant, itemque delubra demolitus est.

3. Et purgato templo, aliud altare fecerunt, et de ignitis lapidibus igne concepto, sacrificia obtulerunt post biennium : et incensum, et lucernas, et panes propositionis posuerunt.

4. Quibus gestis, rogabant Dominum prostrati in terram, ne amplius talibus malis inciderent : sed et si quando peccassent, ut ab ipso mitius corriperentur, et non barbaris ac blasphemis hominibus traderentur.

5. Qua die autem templum ab alienigenis pollutum fuerat, contigit eadem die purificationem fieri, vigesima quinta mensis, qui fuit Casleu.

6. Et cum lætitia diebus octo egerunt in modum tabernaculorum, recordantes quod ante modicum temporis diem solemnem tabernaculorum in montibus et in speluncis more bestiarum egerant.

7. Propter quod

℣ 2. Gr. autr. et les bois consacrés aux idoles. C'est le même mot qu'on a vu au 1er livre. 1. 50.

℣ 3. Voyez au 1er livre des Machabées, 1. 57. et IV. 52. On lit dans le grec, διετῆ, *biennii*, pour τριετῆ, *triennii*.

℣ 5. Voyez au 1er livre des Machabées, 1. 57. 62. et IV. 52. 54.

thyrsos, et ramos virides, et palmas præferebant ei qui prosperavit mundari locum suum.

bâtons couverts de feuillages, des rameaux verts et des palmes en l'honneur de celui qui leur avoit procuré la liberté de purifier son temple. Avant l'ère chr. vulg. 165.

8. Et decreverunt communi præcepto et decreto, universæ genti Judæorum, omnibus annis agere dies istos.

8. Et ils enjoignirent, par une déclaration et une ordonnance unanime, à toute la nation des Juifs, de célebrer cette fête tous les ans les mêmes jours.

9. Et Antiochi quidem, qui appellatus est Nobilis vitæ excessus ita se habuit.

9. Telle fut donc la mort d'Antiochus qui fut appelé l'Illustre.

10. Nunc autem de Eupatore Antiochi impii filio, quæ gesta sunt narrabimus, breviantes mala quæ in bellis gesta sunt.

10. Nous représenterons maintenant les actions d'Eupator, fils de cet impie Antiochus, et nous abrégerons le récit des maux qui sont arrivés pendant ses guerres. 164.

11. Hic enim suscepto regno, constituit super negotia regni Lysiam quemdam, Phœnicis et Syriæ militiæ principem.

11. Ce prince étant parvenu à la couronne, établit pour la conduite des affaires de son royaume un certain Lysias, général des armées de Phénicie et de Syrie, *ou plutôt Lysias s'y établit lui-même, au grand malheur des Juifs.*"

12. Nam Ptolemæus, qui dicebatur Macer, justi tenax erga Judæos esse constituit, et præcipue propter iniquitatem quæ facta erat in eos, et pacifice agere cum eis.

12. Car Ptolémée surnommé le Maigre, " *qui pouvoit prétendre à cet honneur,* résolut d'observer religieusement la justice envers les Juifs, principalement à cause de ce traitement si injuste qu'on leur avoit fait, et d'agir toujours avec un esprit de paix à leur égard.

13. Sed ob hoc accusatus ab amicis apud Eupatorem : cum frequenter proditor audiret, eo quod Cyprum creditam sibi a Philometore deseruisset, et ad Antiochum

13. C'est pourquoi étant accusé auprès d'Eupator par ses favoris, qui le traitoient souvent de traître, parce qu'il avoit abandonné Chypre que le roi Philométor lui avoit confiée, et qu'après être passé dans le parti d'Antiochus l'Illustre, il s'étoit encore éloigné de ce prince, *mécon-*

℣ 11. Voyez au 1er livre des Machabées, VI. 17.

℣ 12. A la lettre, surnommé Macer ; ou, selon le grec, Macron, qui signifie le long, c'est-à-dire haut de taille. Ce Ptolémée est le fils de Dorymènes dont il a déjà été parlé. *Supr.* IV. 45. VIII. 8.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

tent de ce qu'il ne faisoit rien pour lui, " il s'empoisonna et se fit mourir.

Nobilem translatus, etiam ab eo recessisset, veneno vitam finivit.

14. Quant à Gorgias, *autre capitaine fort expérimenté,* qui commandoit vers la Palestine, ayant pris avec lui des troupes étrangères, il combattoit souvent et maltraitoit fort les Juifs, *et faisoit des courses fréquentes sur eux.*

14. Gorgias autem, cum esset dux locorum, assumptis advenis, frequenter Judæos debellabat.

15. D'un autre côté, les Juifs *apostats mêlés avec les Iduméens,*" qui tenoient des places fortes et d'une situation avantageuse, recevoient ceux qui avoient été chassés de Jérusalem *par Judas Machabée,* et cherchoient les occasions de *lui* faire la guerre.

15. Judæi vero, qui tenebant opportunas munitiones, fugatos ab Jerosolymis suscipiebant, et bellare tentabant.

I. *Machabées,* V. 1.-36.

16. Cependant ceux qui étoient avec Machabée, ayant conjuré par leurs prières le Seigneur de venir à leur secours, attaquèrent avec une grande vigueur les forteresses des Iduméens.

16. Hi vero qui erant cum Machabæo, per orationes Dominum rogantes ut esset sibi adjutor, impetum fecerunt in munitiones Idumæorum:

17. Et après un rude combat, ils s'en rendirent maîtres, " taillèrent en pièces tout ce qu'ils rencontrèrent; et tous ensemble ne tuèrent pas moins de vingt mille hommes.

17. Multaque vi insistentes, loca obtinuerunt, occurrentes interemerunt, et omnes simul non minus viginti millibus trucidaverunt.

18. Quelques-uns " s'étant retirés dans deux tours extrêmement fortes, où ils avoient tout ce qui étoit nécessaire pour se bien défendre,

18. Quidam autem, cum confugissent in duas turres valde munitas, omnem apparatum ad repugnandum habentes,

℣ 13. Gr. autr. et voyant qu'après être passé dans le parti d'Antiochus Epiphanes, on ne lui donnoit point un emploi distingué, il s'empoisonna, etc.

℣ 15. Le grec et le syriaque lisent : D'un autre côté, les Iduméens qui tenoient des places fortes et d'une situation avantageuse, exerçoient les Juifs, et recevant ceux, etc.

℣ 17. Le grec ajoute : et repoussant ceux qui combattoient sur le mur.

℣ 18. Le grec ajoute ici, qu'ils n'étoient pas moins de neuf mille.

19. Machabæus ad eorum expugnationem, relicto Simone, et Josepho, itemque Zachæo, eisque qui cum ipsis erant satis multis, ipse ad eas, quæ amplius perurgebant, pugnas conversus est.

19. Machabée laissa pour les forcer Simon, Joseph et Zachée, " et des troupes assez nombreuses qu'ils avoient avec eux; et pour lui, il marcha avec ses gens pour des expéditions plus pressantes.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

20. Hi vero qui cum Simone erant, cupiditate ducti, a quibusdam qui in turribus erant, suasi sunt pecunia: et septuaginta millibus didrachmis acceptis, dimiserunt quosdam effugere.

20. Mais les gens de Simon poussés par un mouvement d'avarice, se laissant gagner pour de l'argent par quelques-uns de ceux qui étoient dans ces tours, et ayant reçu soixante-dix mille didragmes, " en laissèrent échapper quelques-uns.

21. Cum autem Machabæo nuntiatum esset quod factum est, principibus populi congregatis, accusavit, quod pecunia fratres vendidissent, adversariis eorum dimissis.

21. Ce qui étant rapporté à Machabée, il assembla les premiers du peuple, et accusa ces gens-là d'avoir vendu leurs frères pour de l'argent, en laissant échapper leurs ennemis.

22. Hos igitur proditores factos interfecit, et confestim duas turres occupavit.

22. Et après avoir fait mourir ces traîtres, il força aussitôt les deux tours.

23. Armis autem ac manibus omnia prospere agendo, in duabus munitionibus plus quam viginti millia peremit.

23. Et tout cédant heureusement à la valeur de ses armes, il tua dans ces deux places plus de vingt mille hommes.

24. At Timothæus, qui prius a Judæis fuerat superatus, convocato exercitu peregrinæ multitudinis, et congregato equitatu Asiano, advenit quasi

24. Mais Timothée, qui avoit auparavant été vaincu par les Juifs, " ayant levé une armée de troupes étrangères, et rassemblé de la cavalerie d'Asie, vint en Judée, s'imaginant s'en rendre maître par les armes.

℣. 19. Selon le grec, Zacchée.

℣. 20. Gr. dragmes. Voyez ce qui a été dit de cette monnoie au chap. IV. ℣ 19.

℣ 24. Voyez ci-devant, ch. VIII. ℣ 30.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

25. Dans le temps même qu'il approchoit, Machabée et ceux qui étoient avec lui, conjurèrent le Seigneur, la cendre sur la tête, les reins couverts d'un cilice,

25. Machabæus autem, et qui cum ipso erant, appropinquante illo, deprecabantur Dominum, caput terra aspergentes, lumbosque ciliciis præcincti,

26. Et prosternés au pied de l'autel, " de leur être favorable, et de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, et l'adversaire de leurs adversaires, selon la parole de la loi. "

26. Ad altaris crepidinem provoluti, ut sibi propitius, inimicis autem eorum esset inimicus, et adversariis adversaretur, sicut lex dicit.

27. Ainsi ayant pris les armes après la prière, et s'étant avancés assez loin de la ville *de Jérusalem*, ils s'arrêtèrent lorsqu'ils furent près des ennemis.

27. Et ita post orationem, sumptis armis, longius de civitate procedentes, et proximi hostibus effecti, resederunt.

28. Aussitôt que le soleil commença de paroître, les deux armées marchèrent l'une contre l'autre; les uns ayant, outre leur valeur, le Seigneur même pour garant de la victoire et du succès de leurs armes; et les autres n'ayant pour guide dans le combat que leur courage.

28. Primo autem solis ortu utrique commiserunt : isti quidem victoriæ et prosperitatis sponsorem cum virtute Dominum habentes : illi autem ducem belli animum habebant.

29. Mais lorsque le combat étoit opiniâtre de part et d'autre, les ennemis virent paroître du ciel cinq hommes sur des chevaux, ayant des freins d'or qui les rendoient éclatans, et servant de guides aux Juifs.

29. Sed, cum vehemens pugna esset, apparuerunt adversariis de cœlo viri quinque in equis, frenis aureis decori, ducatum Judæis præstantes :

30. Deux d'entre eux marchant aux deux côtés de Machabée, le couvroient de leurs armes, afin qu'il ne pût être blessé; et *les autres* lan-

30. Ex quibus duo Machabæum medium habentes, armis suis circumseptum incolu-

℣ 26. Gr. sur le pavé qui est vis-à-vis de l'autel du parfum ; c'est-à-dire devant le saint, entre l'autel des holocaustes et le vestibule du temple. C'est l'endroit où les prêtres se prosternoient pour prier dans les calamités publiques. *Joel*, II. 17.

Ibid. Voyez dans l'Exode, XXIII. 22.

mem conservabant : in adversarios autem tela et fulmina jaciebant, ex quo et cæcitate confusi, et repleti perturbatione cadebant.

çoient des traits et des foudres contre les ennemis, qui frappés d'aveuglement, et mis en désordre, tomboient morts devant eux.

Avant l'ère chr. vulg. 164

31. Interfecti sunt autem viginti millia quingenti, et equites sexcenti.

31. Il y en eut vingt mille cinq cents de tués, et six cents chevaux.

32. Timotheus vero confugit in Gazaram præsidium munitum, cui præerat Chæreas.

32. Timothée s'enfuit à Gazara *ou Gadara,* " qui étoit une place forte *du côté de la Palestine,* où commandoit Chéréas. "

33. Machabæus autem, et qui cum eo erant, lætantes obsederunt præsidium diebus quatuor.

33. Machabée et ceux qui étoient avec lui, tout remplis de joie, assiégèrent cette forteresse pendant quatre jours.

34. At hi qui intus erant, loci firmitate confisi, supra modum maledicebant, et sermones nefandos jactabant.

34. Ceux qui étoient dedans, se confiant en la force de la place, les outrageoient extraordinairement par leurs injures, et proféroient des paroles abominables.

35. Sed cum dies quinta illucesceret, viginti juvenes ex his qui cum Machabæo erant, accensi nimis propter blasphemiam, viriliter accesserunt ad murum, et feroci animo incedentes ascendebant :

35. Mais dès le matin du cinquième jour, vingt jeunes hommes de ceux qui étoient avec Machabée, irrités par ces blasphèmes, s'approchèrent courageusement de la muraille, et y montèrent avec une résolution incroyable.

36. Sed et alii similiter ascendentes, turres portasque succendere aggressi sunt, atque ipsos maledicos vivos concremare.

36. Et d'autres y étant montés ensuite, commencèrent à mettre le feu aux tours et aux portes, et brûlèrent tout vifs ces blasphémateurs. "

℣ 32. Voyez au 1er livre des Machabées, XIII. 54.
Ibid. C'étoit le frère de Timothée. *Infr.* ℣ 37.
℣ 36. Gr. autr. D'autres montant par des brèches, attaquèrent avec le même courage ceux qui étoient dans la place, mirent le feu aux tours, et dressant des bûchers, brûlèrent tout vifs ces blasphémateurs.

Avant l'ère chr. vulg. 164.

37. Ils pillèrent et ravagèrent tout dans la place pendant l'espace de deux jours entiers; " et ayant trouvé Timothée en un certain lieu où il se cachoit, " ils le tuèrent avec son frère Chéréas, et Apollophanes.

37. Per continuum autem biduum præsidio vastato, Timotheum occultantem se, in quodam repertum loco peremerunt : et fratrem illius Chæream et Apollophanem occiderunt.

38. Après cela, chantant des hymnes et des cantiques, ils bénissoient le Seigneur, qui avoit fait ces grandes choses en Israël, et qui les avoit rendus victorieux de leurs ennemis.

38. Quibus gestis, in hymnis et confessionibus benedicebant Dominum, qui magna fecit in Israel, et victoriam dedit illis.

℣ 37. Au lieu de ces mots, le grec lit : Ils brisèrent les portes, et ayant fait entrer *dans la forteresse* le reste de l'armée, ils se rendirent maîtres de la ville.

Ibid. Le grec et le syriaque lisent : dans un certain creux, *dans une citerne.* Il y a beaucoup d'apparence que l'ancien interprète latin avoit mis *lacu* et non *loco.*

CHAPITRE XI.

Lysias vient en Judée avec une armée nombreuse. Les Juifs invoquent le Seigneur, et remportent la victoire. Lysias leur demande la paix : Judas l'accorde. Lettre de Lysias aux Juifs. Lettres d'Antiochus Eupator à Lysias et aux Juifs. Lettre des Romains aux Juifs.

163.

1. Peu de temps après, Lysias gouverneur du roi et son parent, et qui avoit la conduite de toutes les affaires du royaume, étant sensiblement touché de ce qui étoit arrivé *à Timothée et à ses troupes,*

1. Sed parvo post tempore, Lysias procurator regis, et propinquus, ac negotiorum præpositus, graviter ferens de his quæ acciderant,

2. Rassembla quatre-vingt mille hommes de pied avec toute la cavalerie, et marcha contre les Juifs, s'imaginant qu'il prendroit la ville *de Jérusalem,* ayant dessein, quand il l'auroit prise, de ne la faire habiter que par les gentils.

2. Congregatis octoginta millibus, et equitatu universo, veniebat adversus Judæos, existimans se civitatem quidem captam gentibus habitaculum facturum,

3. Templum vero in pecuniæ quæstum, sicut cetera delubra gentium, habiturum, et per singulos annos venale sacerdotium:

3. *Il espéroit aussi* qu'il tireroit de l'argent du temple de Dieu, " comme des temples des païens; et qu'il vendroit tous les ans la dignité de grand-prêtre.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

4. Nusquam recogitans Dei potestatem, sed mente effrenatus, in multitudine peditum, et in millibus equitum, et in octoginta elephantis confidebat.

4. Ne faisant aucune réflexion sur le souverain pouvoir de Dieu, mais s'abandonnant à l'emportement de son orgueil, il mettoit toute sa confiance dans la multitude de son infanterie, dans le grand nombre de sa cavalerie, et dans quatre-vingts éléphans *que possédoit le roi son maître, dont il y en avoit trente-deux dans cette armée.* "

5. Ingressus autem Judæam, et appropians Bethsuræ, quæ erat in angusto loco, ab Jerosolyma intervallo quinque stadiorum, illud præsidium expugnabat.

5. Etant entré en Judée et s'étant approché de Bethsura, située dans un lieu étroit, à cinq stades " de Jérusalem *vers le midi*, il attaqua cette place.

6. Ut autem Machabæus, et qui cum eo erant, cognoverunt expugnari præsidia, cum fletu et lacrymis rogabant Dominum, et omnis turba simul, ut bonum angelum mitteret ad salutem Israel.

6. Lorsque Machabée et ceux qui étoient avec lui, eurent su que les ennemis commençoient d'attaquer les forteresses, ils conjurèrent le Seigneur avec tout le peuple, par leurs prières et par leurs larmes, d'envoyer un bon ange pour le salut d'Israël.

† 3. C'est-à-dire comme d'une ferme, soit en vendant les charges et les dignités de ce temple, soit en exigeant de l'argent de ceux qui y venoient offrir des victimes.

† 4. L'auteur de la paraphrase suppose que cette guerre est la même que celle dont il est parlé au 1er livre des Machabées, chap. VI. D. Calmet croit que celle-ci est différente. Dans tout ce qui suit il paroît que le jeune roi n'étoit point au camp devant Jérusalem, mais à Antioche; au lieu que dans la guerre dont il est parlé au 1er livre des Machabées, ce jeune prince étoit présent. Et il paroît que celle-là est celle dont il est parlé ci-après au chap. XIII.

† 5. Le manuscrit alexandrin lit : à cinq schœnes; sorte de mesure qui étoit différente selon les cantons, mais dont la moindre étoit de trente stades. Ainsi les cinq schœnes donnent au moins cent cinquante stades; et cela s'accorde mieux avec la distance de Bethsura marquée par saint Jérôme et par Eusèbe, qui mettent cette ville à vingt milles de Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

7. Et Machabée prenant les armes le premier, exhorta les autres à s'exposer comme lui au péril, pour secourir leurs frères.

7. Et ipse primus Machabæus, sumptis armis, ceteros adhortatus est simul secum periculum subire, et ferre auxilium fratribus suis :

8. Et lorsqu'ils marchoient tous ensemble, avec un courage assuré, il parut au sortir de Jérusalem un homme à cheval, qui marchoit devant eux revêtu d'un habit blanc avec des armes d'or, et une lance qu'il tenoit à la main, *comme prêt à en frapper.*

8. Cumque pariter prompto animo procederent Jerosolymis, apparuit præcedens eos eques in veste candida, armis aureis, hastam vibrans.

9. Alors ils bénirent tous ensemble le Seigneur plein de miséricorde, et ils s'animèrent d'un grand courage, étant prêts à combattre, non-seulement les hommes, mais les bêtes les plus farouches, et à passer au travers des murailles de fer.

9. Tunc omnes simul benedixerunt misericordem Dominum, et convaluerunt animis : non solum homines, sed et bestias ferocissimas, et muros ferreos parati penetrare.

10. Ils marchoient donc avec une grande ardeur, ayant pour eux le Seigneur, qui du haut du ciel se déclaroit leur protecteur, et faisoit éclater sur eux ses miséricordes.

10. Ibant igitur prompti, de cœlo habentes adjutorem, et miserantem super eos Dominum.

11. En même temps, ils se jetèrent impétueusement sur leurs ennemis comme des lions; et ils tuèrent onze mille hommes de leur infanterie, et seize cents chevaux.

11. Leonum autem more impetu irruentes in hostes, prostraverunt ex eis undecim millia peditum, et equitum mille sexcentos :

12. Ils firent fuir tout le reste, dont la plupart ne se sauvèrent que blessés et sans armes : Lysias même n'échappa que par une fuite honteuse.

12. Universos autem in fugam verterunt, plures autem ex eis vulnerati nudi evaserunt : sed et ipse Lysias turpiter fugiens evasit.

13. Comme il ne manquoit pas de sens, considérant en lui-même la perte qu'il avoit faite, et reconnoissant que les Hébreux étoient invin-

13. Et quia non insensatus erat, secum ipse reputans, factam erga se diminutionem,

et intelligens invictos esse Hebræos, omnipotentis Dei auxilio innitentes, misit ad eos :

cibles, lorsqu'ils s'appuyoient sur le secours du Dieu tout-puissant, il leur envoya des ambassadeurs ; Avant l'ère chr. vulg. 163.

14. Promisitque se consensurum omnibus quæ justa sunt, et regem compulsurum amicum fieri.

14. Et il leur promit de consentir à toutes les conditions de paix qui seroient justes, et de persuader au roi de faire *alliance et* amitié avec eux.

15. Annuit autem Machabæus precibus Lysiæ, in omnibus utilitati consulens : et quæcumque Machabæus scripsit Lysiæ de Judæis, ea rex concessit.

15. Machabée se rendit aux prières de Lysias, n'ayant pour but en toutes choses que l'intérêt du public ; et le roi accorda toutes les choses que Machabée demanda pour les Juifs dans les lettres qu'il écrivit à Lysias, *comme il paroît par la lettre de Lysias même ;*

16. Nam erant scriptæ Judæis epistolæ a Lysia quidem hunc modum continentes :

16. Car la lettre que Lysias écrivit sur cela aux Juifs étoit conçue en ces termes :

Lysias populo Judæorum salutem.

Lysias, au peuple juif, salut.

17. Joannes et Abesalom, qui missi fuerant a vobis, tradentes scripta, postulabant ut ea, quæ per illos significabantur, implerem.

17. Jean et Abésalom que vous m'avez envoyés, m'ayant rendu vos lettres, m'ont demandé que j'accomplisse les choses qu'elles contenoient.

18. Quæcumque igitur regi potuerunt perferri, exposui : et quæ res permittebat, concessit.

18. Ainsi ayant exposé au roi tout ce qui pouvoit lui être représenté, il a accordé ce que ses affaires ont pu lui permettre.

19. Si igitur in negotiis fidem conservaveritis, et deinceps bonorum vobis causa esse tentabo.

19. Si donc vous demeurez fidèles au roi dans vos traités, je tâcherai à l'avenir de vous procurer tout le bien que je pourrai.

20. De ceteris autem per singula verbo mandavi, et istis, et his qui a me missi sunt, colloqui vobiscum.

20. Pour ce qui regarde les autres choses, j'ai chargé ceux que vous m'avez envoyés, et ceux que je vous envoie, d'en conférer en détail avec vous.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

21. Adieu. L'an cent quarante-huitième, " le vingt-quatrième du mois de Dioscore. "

21. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, mensis Dioscori die vigesima et quarta.

22. La lettre du roi *qui étoit jointe à celle-ci*, contenoit ce qui suit :

Le roi Antiochus, à Lysias son frère, " salut.

22. Regis autem epistola ista continebat :

Rex Antiochus Lysiæ fratri salutem.

23. Le roi notre père ayant été transféré entre les dieux, et nous, désirant que ceux qui sont dans notre royaume vivent en paix, pour pouvoir s'appliquer avec soin à leurs affaires,

23. Patre nostro inter deos translato, nos volentes eos qui sunt in regno nostro, sine tumultu agere, et rebus suis adhibere diligentiam :

24. Nous avons appris que les Juifs n'ont pu consentir au désir qu'avoit mon père de les faire passer aux cérémonies des Grecs, mais qu'ils veulent conserver toujours leurs coutumes; et que pour cette raison, ils nous demandent qu'il leur soit permis de vivre selon leurs lois.

24. Audivimus Judæos non consensisse patri meo ut transferrentur ad ritum Græcorum, sed tenere velle suum institutum, ac propterea postulare a nobis concedi sibi legitima sua.

25. C'est pourquoi voulant que ce peuple soit en paix comme les autres, nous avons arrêté et ordonné que leur temple leur sera rendu, afin qu'ils vivent selon les coutumes de leurs ancêtres.

25. Volentes igitur hanc quoque gentem quietam esse, statuentes judicavimus, templum restitui illis, ut agerent secundum suorum majorum consuetudinem.

26. Vous ferez donc bien d'envoyer vers eux, et de faire alliance avec eux; afin qu'ayant connu notre volonté, ils reprennent courage, et

26. Bene igitur feceris, si miseris ad eos, et dexteram dederis : ut cognita nos-

℣ 21. C'est-à-dire, l'an 148 de l'ère des Séleucides selon le comput des Syriens et des Chaldéens, différent du comput des Juifs qui comptoient alors l'an 149, comme on l'a vu dans le 1er livre, VI. 16. Voyez ci-devant au 1er livre, I. 11., et au IIe livre, I. 7.

Ibid. On ne connoît point parmi les Grecs le mois *Dioscore;* quelques-uns croient que c'est le mois *Dios*, ou le mois *Dystros*. On lit dans le grec, Διοσκορινθίου, ou en deux mots Διὸς Κορινθίου, *Jovis Corinthii ;* mais cette dénomination est inconnue. Le mois *Dystros* répond au mois de mars, et le mois *Dios*, au mois de novembre.

℣ 22. C'est un titre attaché à sa dignité. 1. *Mach.* X. 18.

tra voluntate, bono animo sint, et utilitatibus propriis deserviant.

qu'ils s'appliquent à ce qui regarde leurs intérêts particuliers. Avant l'ère chr. vulg. 163.

27. Ad Judæos vero regis epistola talis erat :

27. La lettre du roi aux Juifs contenoit ce qui suit :

Rex Antiochus senatui Judæorum, et ceteris Judæis, salutem.

Le roi Antiochus, au sénat des Juifs, et à tous les autres Juifs, salut.

28. Si valetis, sic estis ut volumus : sed ipsi bene valemus.

28. Si vous vous portez bien, vous êtes en l'état que nous souhaitons ; et nous nous portons bien aussi nous-mêmes.

29. Adiit nos Menelaus, dicens velle vos descendere ad vestros, qui sunt apud nos.

29. Ménélaüs *votre grand-prêtre* s'est adressé à nous, et nous a dit que vous désirez venir trouver vos gens qui sont auprès de nous. "

30. His igitur, qui commeant usque ad diem trigesimum mensis Xanthici, damus dextras securitatis,

30. Nous donnons donc un passeport pour ceux qui voudront venir " jusqu'au trentième jour du mois de Xanthique ; "

31. Ut Judæi utantur cibis et legibus suis, sicut et prius : et nemo eorum ullo modo molestiam patiatur de his quæ per ignorantiam gesta sunt :

31. Et nous permettons aux Juifs d'user de leurs viandes, et de vivre selon leurs lois comme auparavant, sans qu'on puisse faire la moindre peine à aucun d'eux pour les fautes qui ont été faites par ignorance.

32. Misimus autem et Menelaum, qui vos alloquatur.

32. Nous avons aussi envoyé Ménélaüs, afin qu'il en confère avec vous.

33. Valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, Xanthici mensis quinta decima die.

33. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le quinzième du mois de Xanthique.

34. Miserunt autem

34. Les Romains envoyèrent aussi

℣ 29. Le grec pourroit signifier : que vous désirez retourner chez vous. Cela seroit adressé aux Juifs dispersés dans les états du prince.

℣ 30. Gr. autr. pour ceux qui voudront s'en aller : selon ce qui vient d'être dit sur le ℣ précéd.

Ibid. Le mois de Xanthique répond au mois d'avril.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

une lettre conçue en ces termes :

Quintus Memmius et Titus Manilius, envoyés des Romains, " au peuple des Juifs, salut.

35. Nous vous accordons les mêmes choses que Lysias, parent du roi, vous a accordées.

36. Et pour ce qui est de celles qu'il a cru devoir être représentées au roi, envoyez quelqu'un au plus tôt, après en avoir bien délibéré entre vous, afin que nous ordonnions " ce qui vous sera le plus avantageux, car nous allons à Antioche *auprès du roi.*

37. C'est pourquoi hâtez-vous de nous récrire, afin que nous soyons informés de ce que vous souhaitez.

38. Adieu. L'an cent quarante-huitième, le quinzième du mois de Xanthique. "

etiam Romani epistolam, ita se habentem :

Quintus Memmius et Titus Manilius, legati Romanorum, populo Judæorum salutem.

35. De his quæ Lysias cognatus regis concessit vobis, et nos concessimus.

36. De quibus autem ad regem judicavit referendum, confestim aliquem mittite, diligentius inter vos conferentes, ut decernamus sicut congruit vobis : nos enim Antiochiam accedimus.

37. Ideoque festinate rescribere, ut nos quoque sciamus cujus estis voluntatis.

38. Bene valete. Anno centesimo quadragesimo octavo, quinta decima die mensis Xanthici.

℣ 34. Autr. Députés des Romains *en Syrie.*
℣ 36. Gr. autr. afin que nous exposions.
℣ 38. Cette date est si semblable à celle du ℣ 33. que l'on soupçonne qu'il s'y est glissé quelque méprise de copiste.

CHAPITRE XII.

Les Juifs sont persécutés par les gouverneurs des pays voisins de la Judée. Expéditions de Judas contre les habitans de Joppé et contre ceux de Jamnia. Il marche contre Timothée au delà du Jourdain. Il défait l'armée de Timothée. Il revient à Scythopolis. Il marche contre Gorgias, et le met en fuite. Oblations pour les Juifs qui avoient été tués dans ce combat.

1. Ce traité ayant été fait, Lysias s'en retourna vers le roi, et les

1. His factis pactionibus, Lysias per-

gebat ad regem : Judæi autem agriculturæ operam dabant.

Juifs s'occupoient alors à cultiver leurs champs. Avant l'ère chr. vulg. 163.

2. Sed hi qui resederant, Timotheus, et Apollonius Gennæi filius, sed et Hieronymus, et Demophon super hos, et Nicanor cypriarches, non sinebant eos in silentio agere, et quiete.

2. Mais ceux *d'entre les officiers du roi* qui étoient demeurés dans le pays, Timothée, ″ et Apollonius fils de Gennéus, ″ et de plus Jérôme, Démophon, et Nicanor gouverneur de Chypre, ne les laissoient point vivre en paix ni en repos.

3. Joppitæ vero tale quoddam flagitium perpetrarunt : rogaverunt Judæos, cum quibus habitabant, ascendere scaphas, quas paraverant, cum uxoribus et filiis, quasi nullis inimicitiis inter eos subjacentibus.

3. Cependant il arriva que ceux de Joppé commirent alors une grande perfidie : ils prièrent les Juifs avec lesquels ils habitoient, de monter, avec leurs femmes et leurs enfans, sur des barques qu'ils avoient préparées, comme n'y ayant aucune inimitié entre eux, *mais vivant en bonne intelligence*,

4. Secundum commune itaque decretum civitatis, et ipsis acquiescentibus, pacisque causa nihil suspectum habentibus : cum in altum processissent, submerserunt non minus ducentos.

4. Suivant un édit arrêté d'une commune voix dans la ville, et auquel les Juifs mêmes s'accordèrent, ″ n'ayant aucun mauvais soupçon, à cause de la paix qui étoit entre eux : mais lorsqu'ils furent avancés en pleine mer, ceux de Joppé en noyèrent environ deux cents.

5. Quam crudelitatem Judas in suæ gentis homines factam ut cognovit, præcepit viris qui erant cum ipso : et invocato justo judice Deo,

5. Lorsque Judas eut appris cette cruauté qu'on avoit commise contre les gens de sa nation, il commanda à ceux qui étoient avec lui *de prendre les armes ;* et après avoir invoqué Dieu qui est le juste juge,

6. Venit adversus interfectores fratrum,

6. Il marcha contre ces meurtriers de leurs frères ; il brûla leur port

℣ 2. Ce Timothée est différent de celui qui fut tué à Gazara avec son frère Chéréas. *Supr.* x. 37. C'est le même qui est nommé au 1er livre des Machabées, v. 11. et ci-après au ℣ 10, et dans la suite du chap.

Ibid. Celui-ci est différent d'un autre Apollonius fils de Tharsée, dont il est parlé ailleurs. *Supr.* III. 5. *et* 1. *Mach.* x. 69.

℣ 4. Autr. Et les Juifs y consentirent, se reposant sur l'accord arrêté unanimement entre eux, et n'ayant aucun mauvais soupçon, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

pendant la nuit; il mit le feu à leurs barques, et fit passer au fil de l'épée ceux qui s'étoient échappés des flammes.

et portum quidem noctu succendit, scaphas exussit : eos autem qui ab igne refugerant, gladio peremit.

7. Après cette action, il partit dans le dessein d'y revenir pour exterminer tous ceux de Joppé.

7. Et cum hæc ita egisset, discessit quasi iterum reversurus, et universos Joppitas eradicaturus.

8. Mais comme il fut averti que ceux de Jamnia vouloient user d'une semblable perfidie à l'égard des Juifs qui demeuroient avec eux,

8. Sed cum cognovisset, et eos qui erant Jamniæ, velle pari modo facere habitantibus secum Judæis,

9. Il les surprit de même la nuit, et brûla leur port avec leurs vaisseaux; de sorte que la lumière de ce feu parut jusqu'à Jérusalem, quoique éloignée de deux cent quarante stades. ″

9. Jamnitis quoque nocte supervenit, et portum cum navibus succendit : ita ut lumen ignis appareret Jerosolymis a stadiis ducentis quadraginta.

10. Lorsqu'il fut parti de Jamnia avec ses gens, ayant déjà fait neuf stades, et marchant contre Timothée *qui désoloit le pays de Galaad*, ″ il fut attaqué par les Arabes, qui avoient cinq mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux.

10. Inde cum jam abiissent novem stadiis, et iter facerent ad Timotheum, commiserunt cum eo Arabes, quinque millia viri, et equites quingenti.

11. Et après un rude combat, Judas ayant réussi heureusement par le secours de Dieu, les Arabes qui étoient restés, se voyant vaincus, lui demandèrent qu'il composât avec eux, lui promettant de lui donner des pâturages, et de l'assister en tout.

11. Cumque pugna valida fieret, et auxilio Dei prospere cessisset, residui Arabes victi, petebant a Juda dextram sibi dari, promittentes se pascua daturos, et in ceteris profuturos.

12. Judas croyant qu'effectivement ils pourroient lui être utiles en beaucoup de choses, leur promit la paix;

12. Judas autem arbitratus vere in multis eos utiles, promi-

℣ 9. C'est-à-dire, environ dix lieues.
℣ 10. Voyez au 1er livre des Machabées, v. 9. et suiv.

sit pacem : dextrisque acceptis, discessere ad tabernacula sua.

et la composition étant faite, ils se retirèrent dans leurs tentes. Avant l'ère chr. vulg. 163.

13. Aggressus est autem et civitatem quamdam firmam pontibus, murisque circumseptam, quæ a turbis habitabatur gentium promiscuarum, cui nomen Casphin.

13. Il attaqua aussi une bonne place nommée Casphin, " forte à cause des ponts-*levis qu'elle avoit*, et environnée de hautes murailles, où habitoit un mélange de diverses nations.

14. Hi vero qui intus erant, confidentes in stabilitate murorum, et apparatu alimoniarum, remissius agebant, maledictis lacessentes Judam, et blasphemantes, ac loquentes quæ fas non est.

14. Ceux de dedans se confiant en la force de leurs murailles, et en l'abondance des vivres dont ils avoient provision, se défendoient négligemment, et disoient à Judas des injures mêlées de blasphèmes et de paroles détestables.

15. Machabæus autem, invocato magno mundi Principe, qui sine arietibus et machinis temporibus Jesu præcipitavit Jericho, irruit ferociter muris :

15. Mais Machabée ayant invoqué le grand Prince du monde, qui au temps de Josué, fit tomber tout d'un coup, sans machines et sans beliers, les murs de Jéricho, monta avec furie sur les murailles :

16. Et capta civitate per Domini voluntatem, innumerabiles cædes fecit, ita ut adjacens stagnum stadiorum duorum latitudinis, sanguine interfectorum fluere videretur.

16. Et ayant pris la ville, par la volonté du Seigneur, il y fit un carnage incroyable ; de sorte que l'étang d'auprès, qui avoit deux stades de large, étoit tout rouge du sang des morts.

17. Inde discesserunt stadia septingenta quinquaginta, et venerunt in Characa ad

17. Etant partis de là, ils marchèrent sept cent cinquante stades ; et *après avoir passé le Jourdain*, ils vinrent à Characa " vers les Juifs

℣ 13. L'auteur de la paraphrase suppose que ce lieu étoit en-deçà du Jourdain. Voyez au ℣ 17.

℣ 17. C'est peut-être la même que la forteresse de Datheman. Voyez au 1er livre des Machabées, v. 9. Le nom de *Carac* ou *Crach* en chaldéen et en syriaque signifie une forteresse.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

qui étoient appelés Tubianéens. ″

18. Et ils ne purent prendre Timothée en ce lieu-là, parce que, comme il n'avoit pu y rien faire *contre les Juifs qui s'étoient retirés à Characa*, il s'en étoit retourné après avoir laissé en un certain lieu une garnison très-forte.

19. Mais Dosithée et Sosipatre qui commandoient les troupes avec Machabée, tuèrent dix mille hommes que Timothée avoit laissés pour la garde de cette place.

eos qui dicuntur Tubianæi, Judæos :

18. Et Timotheum quidem in illis locis non comprehenderunt, nulloque negotio perfecto regressus est, relicto in quodam loco firmissimo præsidio.

19. Dositheus autem et Sosipater, qui erant duces cum Machabæo, peremerunt a Timotheo relictos in præsidio decem millia viros.

I. *Machabées*, V. 37. *et suiv.*

20. Cependant Machabée ayant mis en ordre autour de lui six mille hommes de ses troupes, et les ayant divisés par cohortes, marcha contre Timothée, qui avoit cent vingt mille hommes de pied, et deux mille cinq cents ″ chevaux.

20. At Machabæus, ordinatis circum se sex millibus, et constitutis per cohortes, adversus Timotheum processit, habentem secum centum viginti millia peditum, equitumque duo millia quingentos.

21. Timothée ayant su l'arrivée de Judas, envoya devant les femmes, les enfans et le reste du bagage dans une place nommée Carnion, ″ qui étoit imprenable, l'accès en étant *fort* difficile, à cause des défilés qu'il falloit passer.

21. Cognito autem Judæ adventu, Timotheus præmisit mulieres et filios et reliquum apparatum, in præsidium quod Carnion dicitur : erat enim inexpugnabile, et accessu difficile propter locorum angustias.

22. Mais la première cohorte de Judas ayant paru, les ennemis furent frappés de terreur par la présence de Dieu qui voit toutes choses ;

22. Cumque cohors Judæ prima apparuisset, timor hostibus incussus est ex præsentia

✠ 17. C'est-à-dire, les Juifs qui habitoient au pays de Tubin ou de Tob. Voyez au 1er livre des Machabées, v. 13.

✠ 20. Le grec de l'édition romaine n'en met que mille cinq cents ; l'édition de Complute, deux mille cinq cents, comme la Vulgate ; le manuscrit alexandrin, trois mille et sept mille ; mais il y a lieu de présumer que le copiste avoit sous les yeux trois mille et sept cents.

✠ 21. C'est la même que Carnaïm ou Astaroth-Carnaïm. Voyez au 1er livre des Machabées, v. 26. et 43.

Dei, qui universa conspicit, et in fugam versi sunt alius ab alio, ita ut magis a suis dejicerentur, et gladiorum suorum ictibus debilitarentur.

et ils furent renversés et mis en fuite les uns par les autres ; en sorte qu'ils étoient percés plutôt par leurs propres épées, que par celles des ennemis.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

23. Judas autem vehementer instabat puniens profanos, et prostravit ex eis triginta millia virorum.

23. Judas les poursuivit avec la dernière vigueur, en punissant ces profanes ; et il en tua trente mille.

24. Ipse vero Timotheus incidit in partes Dosithei et Sosipatris: et multis precibus postulabat ut vivus dimitteretur, eo quod multorum ex Judæis parentes haberet, ac fratres, quos morte ejus decipi eveniret.

24. Timothée étant tombé entre les mains de Dosithée et de Sosipatre, les conjura avec de grandes instances qu'ils voulussent le laisser aller en vie, parce qu'il avoit fait prisonniers plusieurs pères et plusieurs frères des Juifs, qui perdroient par sa mort l'espérance de recouvrer la liberté. "

25. Et cum fidem dedisset restituturum se eos secundum constitutum, illæsum eum dimiserunt, propter fratrum salutem.

25. Et leur ayant donné sa foi qu'il leur rendroit ces prisonniers, selon l'accord fait entre eux, ils le laissèrent aller, sans lui faire aucun mal, dans la vue de sauver leurs frères.

26. Judas autem egressus est ad Carnion, interfectis viginti quinque millibus.

26. Judas retourna ensuite à Carnion, où il tua vingt-cinq mille hommes.

27. Post horum fugam et necem, movit exercitum ad Ephron civitatem munitam, in qua multitudo diversarum gentium habitabat: et robusti juvenes pro muris consistentes fortiter repug-

27. Après la fuite et le carnage de ces ennemis, il fit marcher son armée vers Ephron, " qui étoit une ville forte, habitée par une *grande* multitude de divers peuples : " ses murailles étoient bordées de jeunes hommes fort vaillans, qui les défendoient vigoureusement ; et il y avoit dedans plusieurs machines de

℣ 24. Gr. autr. pour qui on n'auroit aucun égard s'il venoit à être tué.

℣ 27. Cette même ville est nommée au 1er livre des Machabées, v. 46, mais on n'en sait pas la situation.

Ibid. On lit dans le grec : où habitoient Lysias et une grande multitude de divers peuples. Mais on croit que c'est une faute ; Lysias n'étoit plus dans ces quartiers. Il n'est point nommé dans le manuscrit alexandrin ni dans l'édition de Complute.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

guerre, et toutes sortes de traits et de dards.

28. Mais *les Juifs* ayant invoqué le Tout-Puissant, qui renverse par son pouvoir *toutes* les forces des ennemis, prirent la ville, et tuèrent vingt-cinq mille hommes de ceux de dedans.

29. De là ils allèrent à la ville des Scythes, *appelée Bethsan, près du Jourdain*, éloignée de six cents stades de Jérusalem.

30. Et les Juifs qui demeuroient dans *cette ville, qui s'appeloit aussi* Scythopolis, ayant eux-mêmes assuré que ces peuples les avoient fort bien traités, et avoient usé d'une grande modération à leur égard, dans le temps même de leur malheur;

31. Judas leur en rendit graces; et les ayant exhortés à continuer à l'avenir de témoigner la même bonté à ceux de sa nation, il vint à Jérusalem avec ses gens, lorsque la fête solennelle des semaines[†] étoit proche.

32. Ils en partirent après la Pentecôte, et marchèrent contre Gorgias gouverneur de l'Idumée.[‡]

33. *Judas* alla l'attaquer avec trois mille hommes de pied, et quatre cents chevaux.

34. Et les deux armées en étant

nabant: in hac autem machinæ multæ, et telorum erat apparatus.

28. Sed, cum Omnipotentem invocassent, qui potestate sua vires hostium confringit, ceperunt civitatem: et ex eis qui intus erant, viginti quinque millia prostraverunt.

29. Inde ad civitatem Scytharum abierunt, quæ ab Jerosolymis sexcentis stadiis aberat.

30. Contestantibus autem his, qui apud Scythopolitas erant, Judæis, quod benigne ab eis haberentur, etiam temporibus infelicitatis, quod modeste secum egerint:

31. Gratias agentes ei, et exhortati etiam de cetero erga genus suum benignos esse, venerunt Jerosolymam die solemni septimanarum instante.

32. Et post Pentecosten abierunt contra Gorgiam præpositum Idumææ.

33. Exivit autem cum peditibus tribus millibus, et equitibus quadringentis.

34. Quibus congres-

† 31. C'est la Pentecôte, ainsi nommée, parce qu'elle se célébroit sept semaines après Pâque.

‡ 32. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire: gouverneur de Jamnia, où Gorgias étoit alors résidant avec son armée. 1. *Mach.* v. 58. 59. L'historien Josèphe lui donne ce titre.

sis, contigit paucos ruere Judæorum.

35. Dositheus vero quidam, de Bacenoris eques vir fortis, Gorgiam tenebat: et cum vellet illum capere vivum, eques quidam de Thracibus irruit in eum, humerumque ejus amputavit: atque ita Gorgias effugit in Maresa.

36. At illis, qui cum Esdrin erant, diutius pugnantibus et fatigatis, invocavit Judas Dominum adjutorem et ducem belli fieri.

37. Incipiens voce patria, et cum hymnis clamorem extollens, fugam Gorgiæ militibus incussit.

38. Judas autem, collecto exercitu, venit in civitatem Odollam: et cum septima dies superveniret, secundum consuetudinem purificati, in eodem loco sabbatum egerunt.

39. Et sequenti die venit cum suis Judas, ut corpora prostratorum tolleret, et cum

venues aux mains, quelque peu de Juifs demeurèrent sur la place. Avant l'ère chr. vulg. 163.

35. Un cavalier de ceux de Bacénoris, nommé Dosithée, " qui étoit un vaillant homme, se saisit de Gorgias; et lorsqu'il vouloit le prendre vif, un cavalier de ceux de Thrace se jeta sur lui, et lui ayant coupé l'épaule, donna lieu à Gorgias de se sauver à Marésa, *ville de la tribu de Juda.*"

36. Mais ceux qui étoient commandés par Esdrin, " combattant depuis long-temps, et se trouvant fatigués, Judas invoqua le Seigneur, afin qu'il devînt lui-même leur protecteur et leur chef dans le combat;

37. Et commençant d'élever sa voix en *hébreu, qui étoit* la langue de ses pères, et poussant vers le ciel des cris avec des hymnes et des cantiques, il mit en fuite les soldats de Gorgias.

38. Judas rassembla ensuite ses gens, et vint à la ville d'Odollam, " où se trouvant le septième jour, ils se purifièrent selon la coutume, et célébrèrent le sabbat.

39. Le jour suivant, " Judas vint *sur le champ de bataille* avec ses gens, pour emporter les corps de ceux qui avoient été tués, et pour

℣ 35. Ce Dosithée est apparemment différent de Dosithée capitaine d'une partie des troupes de Judas, dont il est parlé au ℣ 24.

Ibid. Cette ville étoit située près d'Eleuthéropolis. Au lieu de Marésa, le syriaque lit, la Samarie.

℣ 36. Ou selon l'édition d'Alde, par Gorgias. On présume que c'est la vraie leçon.

℣ 38. Cette ville étoit située dans la partie méridionale de Juda.

℣ 39. Le grec ajoute: en la manière (ou plutôt au temps) où l'on pouvoit faire ce qui étoit nécessaire. On lit dans l'édition romaine, τρόπον, *modum*; dans le manuscrit alexandrin, χρόνον, *tempus*.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

les ensevelir avec leurs parens dans les tombeaux de leurs pères. "

40. Or, ils trouvèrent, sous les tuniques de ceux qui étoient morts au combat, des choses qui avoient été consacrées aux idoles qui étoient dans Jamnia, " et que la loi interdit aux Juifs : " tout le monde reconnut donc clairement que c'avoit été la cause de leur mort

41. C'est pourquoi tous bénirent le juste jugement du Seigneur, qui avoit découvert ce que l'on avoit voulu cacher.

42. Et se mettant en prières, ils conjurèrent le Seigneur d'oublier " le péché qui avoit été commis ; mais le très-vaillant Judas exhortoit le peuple à se conserver sans péché, en voyant devant leurs yeux ce qui étoit arrivé à cause des péchés de ceux qui avoient été tués.

43. Et ayant recueilli, d'une quête qu'il fit faire, douze mille " dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrît un sacrifice pour les péchés de ces personnes qui étoient mortes, ayant de bons et de religieux sentimens touchant la résurrection

44. (Car s'il n'avoit espéré que ceux qui avoient été tués, ressusciteroient un jour, il eût regardé

parentibus poneret in sepulchris paternis.

40. Invenerunt autem sub tunicis interfectorum de donariis idolorum, quæ apud Jamniam fuerunt, a quibus lex prohibet Judæos : omnibus ergo manifestum factum est, ob hanc causam eos corruisse.

41. Omnes itaque benedixerunt justum judicium Domini, qui occulta fecerat manifesta.

42. Atque ita ad preces conversi, rogaverunt, ut id quod factum erat delictum, oblivioni traderetur. At vero fortissimus Judas hortabatur populum conservare se sine peccato, sub oculis videntes quæ facta sunt pro peccatis eorum qui prostrati sunt.

43. Et facta collatione, duodecim millia drachmas argenti misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, bene et religiose de resurrectione cogitans

44. (Nisi enim eos qui ceciderant, resurrecturos speraret, su-

℣ 39. Ou dans les tombeaux destinés à ceux de leur nation.
℣ 40. Il a été parlé d'une expédition contre Jamnia, aux ℣ 8. et suiv. *Ibid.* Voyez au Deutéronome, VII. 25. 26.
℣ 42. Gr. autr. d'effacer entièrement.
℣ 43. Le grec ne porte que deux mille, et le syriaque trois mille ; mais tous les exemplaires latins portent douze mille. Les 12,000 dragmes font plus de 6,400 livres de notre monnoie.

perfluum videretur et vanum orare pro mortuis):

45. Et quia considerabat quod hi qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam.

46. Sancta ergo et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

comme une chose vaine et superflue de prier pour les morts).

45. Ainsi il considéroit qu'une grande miséricorde étoit réservée à ceux qui étoient morts dans la piété.

46. C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

CHAPITRE XIII.

Antiochus Eupator marche contre les Juifs avec une puissante armée. Il fait mourir Ménélaüs. Judas jette le trouble dans le camp des ennemis. Siége de Bethsura. Paix entre Eupator et les Juifs.

I. *Machabées*, VI. 18. *et suiv.*

1. Anno centesimo quadragesimo nono, cognovit Judas Antiochum Eupatorem venire cum multitudine adversus Judæam,

2. Et cum eo Lysiam procuratorem et præpositum negotiorum, secum habentem peditum centum decem millia, et equitum quinque millia, et elephantos viginti duos,

1. La cent quarante-neuvième année *du règne des Grecs*, Judas apprit qu'Antiochus Eupator marchoit avec de grandes troupes contre la Judée,

2. Accompagné de Lysias régent et premier ministre du royaume; et qu'il avoit avec lui cent dix mille hommes de pied et cinq mille chevaux, vingt-deux éléphans, et trois cents chariots armés de faux."

℣ 2. D. Calmet suppose que cette expédition est la même que celle dont il est parlé au 1er livre des Machabées, VI. 28. et suiv. Cependant le dénombrement de cette armée au 1er livre des Machabées, VI. 30., est différent; mais comme cette armée étoit composée de troupes auxiliaires de divers pays (*ibid.* ℣ 29.), et qu'elle se grossit à mesure qu'elle s'avança vers Jérusalem, D. Calmet pense qu'on ne doit pas être surpris que, considérée en divers temps, elle fût tantôt plus et tantôt moins grosse.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

3. Ménélaüs se mêla aussi avec eux; et poussé par un esprit de dissimulation et de tromperie, il faisoit des prières à Antiochus, qui ne tendoient pas *véritablement* à procurer le salut de sa patrie, mais pour s'établir par son moyen dans la souveraine autorité, selon l'espérance qu'il en avoit, *ayant acheté autrefois la souveraine sacrificature d'Antiochus Epiphanes.* "

currus cum falcibus trecentos.

3. Commiscuit autem se illis et Menelaus : et cum multa fallacia deprecabatur Antiochum, non pro patriæ salute, sed sperans se constitui in principatum.

4. Mais le Roi des rois suscita le cœur d'Antiochus contre ce méchant homme; et Lysias lui ayant dit que c'étoit lui qui étoit cause de tous les maux, il commanda qu'on l'arrêtat, et qu'on le fît mourir dans le même lieu, *en le faisant étouffer dans la cendre,* selon la coutume *des Perses.*

4. Sed Rex regum suscitavit animos Antiochi in peccatorem : et suggerente Lysia hunc esse causam omnium malorum, jussit, ut eis est consuetudo, apprehensum in eodem loco necari.

5. Or, il y avoit en cet endroit une tour de cinquante coudées de haut, qui étoit environnée de toutes parts d'un grand monceau de cendres, et du haut de laquelle on ne voyoit tout autour qu'un grand précipice. "

5. Erat autem in eodem loco turris quinquaginta cubitorum, aggestum undique habens cineris : hæc prospectum habebat in præceps.

6. Il commanda donc que ce sacrilége fût précipité de là dans la cendre ; *à quoi* tout le monde *applaudit, en* le poussant à la mort.

6. Inde in cinerem dejici jussit sacrilegum, omnibus eum propellentibus ad interitum.

7. Ce fut de la sorte que Ménélaüs, prévaricateur de la loi, mourut, sans que son corps fût mis en terre;

7. Et tali lege prævaricatorem legis contigit mori, nec terræ dari Menelaum,

8. Et cela, sans doute, arriva par un jugement bien juste; car comme il avoit commis beaucoup d'impiétés contre l'autel de Dieu, dont le feu et la cendre étoient des choses sain-

8. Et quidem satis juste : nam quia multa erga aram Dei delicta commisit, cujus ignis et cinis erat sanc-

℣ 3. Voyez au chap. IV. ℣ 24.

℣ 5. Gr. autr. une tour de cinquante coudées de haut pleine de cendre ; et cette tour avoit une machine toute ronde qui se précipitoit dans la cendre.

tus, ipse in cineris morte damnatus est.

9. Sed rex mente effrenatus veniebat, nequiorem se patre suo Judæis ostensurus.

10. Quibus Judas cognitis, præcepit populo ut die ac nocte Dominum invocarent, quo sicut semper, et nunc adjuvaret eos:

11. Quippe qui lege, et patria, sanctoque templo privari vererentur: ac populum qui nuper paululum respirasset, ne sineret blasphemis rursus nationibus subdi.

12. Omnibus itaque simul id facientibus, et petentibus a Domino misericordiam, cum fletu et jejuniis, per triduum continuum prostratis, hortatus est eos Judas ut se præpararent.

13. Ipse vero cum senioribus cogitavit, priusquam rex admoveret exercitum ad Judæam, et obtineret civitatem, exire: et Domini judicio committere exitum rei.

14. Dans itaque potestatem omnium Deo mundi creatori, et exhortatus suos ut dimicarent, et usque ad mortem pro legibus, templo, civitate, pa-

tes, il fut lui-même *justement* condamné à être étouffé dans la cendre. Avant l'ère chr. vulg. 163.

9. Cependant le roi s'avançoit plein de fureur, " dans le dessein de se montrer encore plus violent que son père à l'égard des Juifs.

10. Judas en ayant été averti, commanda au peuple d'invoquer le Seigneur jour et nuit, afin qu'il les assistât, comme il avoit toujours fait,

11. Dans la crainte qu'ils avoient de se voir privés de leur loi, de leur patrie et de son saint temple; et qu'il ne permît pas que son peuple, qui commençoit seulement à respirer quelque peu, fût assujetti de nouveau aux nations qui blasphémoient son saint nom.

12. Tous firent conjointement ce qu'il leur avoit ordonné, et implorèrent la miséricorde du Seigneur, par leurs larmes et par leurs jeûnes, se tenant toujours prosternés devant lui trois jours durant: alors Judas les exhorta à se tenir prêts.

13. Et ayant tenu conseil " avec les anciens, il résolut de marcher contre le roi, avant qu'il eût fait entrer ses troupes dans la Judée, et qu'il se fût rendu maître de la ville; et d'abandonner au jugement du Seigneur l'événement de cette entreprise.

14. Remettant donc toutes choses au pouvoir de Dieu créateur de l'univers, et ayant exhorté ses gens à combattre vaillamment et jusqu'à la mort pour la défense de leurs lois, de leur temple, de leur ville, de leur patrie et de leurs concitoyens,

℣ 9. Le grec lit avec des sentimens barbares.
℣ 13. C'est le sens du grec.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

il fit camper son armée près de Modin.

15. Et après avoir donné aux siens pour signal, LA VICTOIRE DE DIEU, " et pris avec lui les plus braves d'entre les jeunes hommes, il attaqua la nuit le quartier du roi, et tua dans son camp quatre " mille hommes et le plus grand des éléphans, " avec tout ce qu'il portoit.

16. Ayant rempli de la sorte *tout* le camp des ennemis d'effroi et de trouble, ils s'en retournèrent *dans leur camp* après cet heureux succès.

17. Cette action se fit à la pointe du jour, le Seigneur ayant assisté de sa protection Machabée.

18. Mais après que le roi eut fait cet essai " de l'audace *extraordinaire* des Juifs, il tâchoit de prendre les villes fortes par stratagème.

19. Il vint donc mettre le siége devant Bethsura, qui étoit une des places des Juifs les mieux fortifiées; mais ses gens furent repoussés et renversés; et ils souffrirent de grandes pertes.

20. Judas cependant envoyoit aux assiégés les choses qui leur étoient nécessaires.

21. Mais un nommé Rhodochus, de l'armée des Juifs, alloit découvrir aux ennemis les secrets *de son parti;* et après quelques recherches

tria, et civibus starent, circa Modin exercitum constituit.

15. Et dato signo suis DEI VICTORIÆ, juvenibus fortissimis electis, nocte aggressus aulam regiam, in castris interfecit viros quatuor millia, et maximum elephantorum cum his qui superpositi fuerant:

16. Summoque metu ac perturbatione hostium castra replentes, rebus prospere gestis, abierunt.

17. Hoc autem factum est die illucescente, adjuvante eum Domini protectione.

18. Sed rex, accepto gustu audaciæ Judæorum, arte difficultatem locorum tentabat:

19. Et Bethsuræ, quæ erat Judæorum præsidium munitum, castra admovebat: sed fugabatur, impingebat, minorabatur.

20. His autem, qui intus erant, Judas necessaria mittebat.

21. Enuntiavit autem mysteria hostibus Rhodochus quidam de judaico exercitu, qui

℣ 15. Autr. De Dieu *dépend* la victoire; *Dieu est le maître de la victoire.*

Ibid. Quelques exemplaires grecs lisent, deux mille; le syriaque, trois mille.

Ibid. Il y a lieu de croire que c'est celui qui fut tué par Eléazar. 1. *Mach.* VI. 43. *et seqq.*

℣ 18. On lit dans le grec, γεῦσιν, *gustum*, peut-être pour γνῶσιν, *cognitionem*, dans le même sens.

requisitus comprehensus est, et conclusus.

22. Iterum rex sermonem habuit ad eos qui erant in Bethsuris: dextram dedit, accepit, abiit.

23. Commisit cum Juda : superatus est. Ut autem cognovit rebellasse Philippum Antiochiæ, qui relictus erat super negotia, mente consternatus, Judæos deprecans, subditusque eis, jurat de omnibus quibus justum visum est : et reconciliatus obtulit sacrificium, honoravit templum, et munera posuit :

24. Machabæum amplexatus est, et fecit eum a Ptolemaide usque ad Gerrenos ducem et principem.

25. Ut autem venit Ptolémaidam, graviter ferebant Ptolemenses amicitiæ conventionem, indignantes ne forte fœdus irrumperent.

qui en furent faites, il fut pris et mis en prison.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

22. Le roi ayant fait parler encore à ceux qui étoient dans Bethsura, leur donna sa parole, la reçut d'eux, et s'en retourna *à Antioche.*

23. Mais il combattit *auparavant*" contre Judas, et il fut vaincu. Or, ayant reçu la nouvelle que Philippe, qui avoit été établi, *par le testament de son père*, pour le gouvernement de toutes les affaires, s'étoit révolté à Antioche, *et s'étoit mis en possession de la régence par le secours du roi d'Egypte,*" il en fut tout consterné; et n'usant plus que de supplications et de soumissions à l'égard des Juifs, il jura de garder avec eux toutes les conditions qui parurent justes; et après cette réconciliation, il offrit un sacrifice, honora le temple, et y fit des dons.

24. Il embrassa Machabée, et le déclara chef et prince *de tout le pays*, depuis Ptolémaïde *vers le nord*, jusqu'aux Gerréniens *vers le midi.*"

25. Lorsqu'Antiochus fut entré dans Ptolémaïde, ceux de cette ville fort mécontens des conditions de l'alliance qu'il avoit faite *avec les Juifs*, en témoignèrent leur indignation, craignant *que, si les Juifs, auxquels on les avoit soumis, venoient à se révolter, ils ne les contraignissent* de rompre *aussi eux-mêmes* l'accord qu'ils avoient fait *avec le roi.*"

✝ 23. L'auteur de la paraphrase ajoute ici ce mot pour concilier le texte des deux livres.

Ibid. Voyez au chap. IX. ✝ 29.

✝ 24. Le grec et le syriaque peuvent se traduire : et laissa Hégémonides pour gouverneur de tout le pays depuis Ptolémaïde jusqu'aux Gerréniens. Les Gerréniens sont ceux qui habitoient le pays où étoit l'ancienne Gérare (*Gen.* XX. 1.), la même que Gerrus frontière d'Egypte.

✝ 25. Gr. autr. ils en étoient indignés, et ils vouloient faire casser cet accord.

Avant l'ère chr. vulg. 163.

26. Mais Lysias étant monté sur le tribunal, exposa les raisons de cette alliance, et apaisa le peuple; et il retourna à Antioche. Ce fut ainsi que le roi entra en Judée, et qu'il s'en retourna ensuite.

26. Tunc ascendit Lysias tribunal, et exposuit rationem, et populum sedavit, regressgressus est Antiochiam : et hoc modo regis profectio et reditus processit.

CHAPITRE XIV.

Démétrius, fils de Séleucus, vient se remettre en possession du royaume de Syrie. Alcime l'irrite contre Judas. Il envoie Nicanor contre les Juifs. Nicanor fait la paix avec Judas. Alcime la trouble. Démétrius ordonne à Nicanor de lui envoyer Judas lié et garrotté; Judas se retire. Nicanor blasphème contre le temple. On accuse auprès de lui Razias. Mort généreuse de ce vieillard.

I. *Machabées*, VII. 1.-38.

162

1. Mais trois ans après *que cette paix eut été conclue,*" Judas et ceux qui étoient avec lui, apprirent que Démétrius, fils de Séleucus, *s'étant échappé de Rome où il étoit en otage*, étoit venu avec une puissante armée et quantité de vaisseaux, *pour se remettre en possession du royaume de Syrie, qu'Epiphanes, père d'Antiochus, avoit usurpé sur lui;* et qu'ayant pris terre au port de Tripoli, il s'étoit saisi des postes les plus avantageux,

1. Sed post triennii tempus, cognovit Judas, et qui cum eo erant, Demetrium Seleuci, cum multitudine valida, et navibus, per portum Tripolis ascendisse ad loca opportuna,

2. Et rendu maître d'un grand pays, malgré Antiochus et Lysias, général de son armée. "

2. Et tenuisse regiones adversus Antiochum, et ducem ejus Lysiam.

3. Or, un certain homme nommé Alcime, qui avoit été *établi* grand-prêtre *par Eupator après la*

3. Alcimus autem quidam, qui summus sacerdos fuerat, sed

℣ 1. Ou plutôt : trois ans après *qu'Eupator fut monté sur le trône;* c'est-à-dire la troisième année de son règne. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 1.

℣ 2. Le grec lit : après avoir mis à mort Antiochus et Lysias. 1. *Mach.* VII. 3. 4.

voluntarie coinquinatus est temporibus commistionis, considerans nullo modo sibi esse salutem, neque accessum ad altare,

4. Venit ad regem Demetrium, centesimo quinquagesimo anno, offerens ei coronam auream, et palmam, super hæc et thallos, qui templi esse videbantur : et ipsa quidem die siluit.

5. Tempus autem opportunum dementiæ suæ nactus, convocatus a Demetrio ad consilium, et interrogatus quibus rebus et consiliis Judæi niterentur,

6. Respondit : Ipsi qui dicuntur Assidæi Judæorum, quibus præest Judas Machabæus, bella nutriunt, et seditiones movent, nec patiuntur regnum esse quietum.

7. Nam et ego defraudatus parentum gloria (dico autem summo sacerdotio), huc veni :

8. Primo quidem utilitatibus regis fidem servans, secundo au-

mort de Ménélaüs, et qui s'étoit volontairement souillé dans le temps du mélange *des Juifs avec les païens*, considérant qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour lui *du côté des Juifs*, et que l'entrée de l'autel lui étoit fermée pour jamais, Avant l'ère chr. vulg. 162.

4. Vint trouver le roi Démétrius en la cent cinquantième année *du règne des Grecs ;* " lui présenta une couronne et une palme d'or, avec des rameaux, qui sembloient être du temple, " et il ne lui dit rien pour ce jour-là.

5. Mais ayant trouvé une occasion favorable pour exécuter son dessein plein de folie, lorsque Démétrius le fit venir au conseil, et lui demanda sur quels fondemens et sur quels conseils les Juifs s'appuyoient principalement,

6. Il répondit : Ceux d'entre les Juifs qu'on nomme Assidéens, " dont Judas Machabée est le chef, entretiennent la guerre, excitent des séditions, et ne peuvent souffrir que le royaume demeure en paix ;

7. Car j'ai moi-même été dépouillé de la gloire que j'ai reçue de mes pères, c'est-à-dire du souverain sacerdoce ; " et c'est ce qui m'a obligé de venir ici,

8. Premièrement pour garder la fidélité que je dois au roi en ce qui regarde ses intérêts ; et puis, pour

℣ 4. C'est-à-dire, l'an 150 de l'ère des Séleucides selon le comput des Grecs, différent du comput des Juifs. *Supr.* I. 7.

Ibid. C'est-à-dire, des dons offerts au temple.

℣ 6. Voyez au 1er livre des Machabées, II. 42.

℣ 7. Alcime étoit de la race d'Aaron (*I. Mach.* VII. 14.) ; mais, selon Josèphe, il n'étoit pas de la famille qui avoit possédé jusqu'alors la grande prêtrise.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

procurer aussi l'avantage de mes concitoyens ; car toute notre nation est affligée de grands maux, par la méchanceté de ces personnes.

tem etiam civibus consulens : nam illorum pravitate universum genus nostrum non minime vexatur.

9. Ainsi je vous prie, ô roi ! que connoissant tous ces désordres, vous vouliez bien prendre soin *des intérêts* de notre pays et de notre nation, " selon votre bonté, qui est si connue de tout le monde ;

9. Sed oro his singulis, o rex ! cognitis, et regioni, et generi, secundum humanitatem tuam pervulgatam omnibus, prospice.

10. Car tant que Judas vivra, il est impossible qu'il y ait aucune paix dans l'état.

10. Nam, quandiu superest Judas, impossibile est pacem esse negotiis.

11. Après qu'il eut parlé de la sorte, tous ses amis animèrent encore Démétrius contre Judas, dont ils étoient les ennemis déclarés ; *et ce prince envoya Bacchides en Judée, pour rétablir Alcime dans sa dignité.* "

11. Talibus autem ab hoc dictis, et ceteri amici hostiliter se habentes adversus Judam, inflammaverunt Demetrium.

12. *Mais Judas s'étant opposé à leurs violences et à leurs cruautés, Alcime retourna en porter ses plaintes au roi*, qui ordonna aussitôt à Nicanor, qui commandoit les éléphans, " d'aller en Judée en qualité de général,

12. Qui statim Nicanorem præpositum elephantorum ducem misit in Judæam :

13. De prendre Judas en vie, de dissiper tous ceux qui seroient avec lui, et d'établir *pour toujours* Alcime souverain prêtre du grand temple.

13. Datis mandatis, ut ipsum quidem Judam caperet, eos vero, qui cum illo erant, dispergeret, et constitueret Alcimum maximi templi summum sacerdotem.

14. Alors les païens, que Judas avoit fait fuir de Judée, vinrent en foule se joindre à Nicanor, regardant les misères et les pertes des Juifs comme leur prospérité propre et le rétablissement de leurs affaires.

14. Tunc gentes, quæ de Judæa fugerant Judam, gregatim se Nicanori miscebant : miserias et clades Judæorum, prosperita-

℣ 9. Le grec lit : et de notre nation assiégée *de maux*.

℣ 11. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 8. et suiv.

℣ 12. C'est peut-être le même que celui dont il a été parlé au chap. VIII. 9. et suiv. 1. *Mach.* III. 38. VII. 26.

tes rerum suarum existimantes.

15. Audito itaque Judæi Nicanoris adventu et conventu nationum, conspersi terra rogabant eum qui populum suum constituit, ut in æternum custodiret, quique suam portionem signis evidentibus protegit.

16. Imperante autem duce, statim inde moverunt, convenerunt que ad castellum Dessau.

17. Simon vero frater Judæ commiserat cum Nicanore : sed conterritus est repentino adventu adversariorum.

18. Nicanor tamen, audiens virtutem comitum Judæ, et animi magnitudinem quam pro patriæ certaminibus habebant, sanguine judicium facere metuebat.

19. Quamobrem præmisit Posidonium, et Theodotium et Mathiam, ut darent dextras atque acciperent.

20. Et cum diu de his consilium ageretur, et ipse dux ad multitudinem retulisset, omnium una fuit sententia amicitiis annuere.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

15. Les Juifs ayant appris l'arrivée de Nicanor, et que cette multitude des nations s'étoit unie contre eux, se couvrirent la tête de terre, et offrirent leurs prières à celui qui s'étoit choisi un peuple pour le conserver éternellement, et qui s'étoit déclaré par tant de marques éclatantes le protecteur de ce peuple qu'il avoit pris pour son partage.

16. Aussitôt après ils partirent du lieu où ils étoient par l'ordre de leur général, et vinrent se rendre près du château de Dessau. ″

17. Simon, frère de Judas, ayant commencé de combattre contre Nicanor, fut effrayé par l'arrivée imprévue des ennemis. ″

18. Nicanor néanmoins connoissant quelle étoit la valeur des gens de Judas, et la grandeur de courage avec laquelle ils combattoient pour leur patrie, craignoit de s'exposer au hasard d'un combat sanglant.

19. C'est pourquoi il envoya devant Posidonius, Théodotius et Mathias, pour présenter et pour recevoir des propositions de paix.

20. Cette délibération ayant duré long-temps, et le général ayant exposé lui-même la chose à toute l'armée, tous furent d'avis d'accepter l'accord.

† 16. On ignore la situation de ce château ou bourg.

† 17. On lit dans le grec, ἀφασίαν, *silentium*, peut-être pour ἄφιξιν, *adventum*.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

21. C'est pourquoi les deux généraux prirent un jour pour en conférer entre eux en secret; " et on leur porta à chacun une chaise, " où ils s'assirent.

21. Itaque diem constituerunt, qua secreto inter se agerent: et singulis sellæ prolatæ sunt, et positæ.

22. Cependant Judas fit tenir des gens armés dans des lieux avantageux, de peur que les ennemis n'entreprissent tout d'un coup quelque chose contre ses gens : et la conférence qu'ils eurent entre eux se passa comme elle devoit.

22. Præcepit autem Judas armatos esse locis opportunis, ne forte ab hostibus repente mali aliquid oriretur : et congruum colloquium fecerunt.

23. Nicanor demeura ensuite à Jérusalem, où il ne fit rien contre l'équité ; et il licencia ces grandes troupes qu'il avoit levées.

23. Morabatur autem Nicanor Jerosolymis, nihilque inique agebat, gregesque turbarum quæ congregatæ fuerant, dimisit.

24. Il aimoit toujours Judas d'un amour sincère, " et il sentoit une inclination particulière pour sa personne.

24. Habebat autem Judam semper charum ex animo, et erat viro inclinatus.

25. Il le pria même de se marier, et de songer à avoir des enfans. Ainsi Judas se maria ; il jouit d'un grand repos : et ils vivoient l'un et l'autre familièrement ensemble.

25. Rogavitque eum ducere uxorem filiosque procreare. Nuptias fecit : quiete egit, communiterque vivebant.

26. Mais Alcime voyant l'amitié et la bonne intelligence qui étoit entre eux, vint trouver Démétrius, et lui dit que Nicanor favorisoit les intérêts de ses ennemis, et qu'il lui avoit destiné pour successeur " *dans la souveraine sacrificature* Judas, qui trahissoit *le roi et* son royaume.

26. Alcimus autem videns charitatem illorum ad invicem, et conventiones, venit ad Demetrium, et dicebat Nicanorem rebus alienis assentire, Judamque regni insidiatorem successorem sibi destinasse.

27. Alors le roi étant aigri et tout-

27. Itaque rex exas-

✝ 21. Le grec ajoute : et il arriva, *ce jour*. Autr. et Judas arriva ; mais le nom de Judas n'y est pas.

Ibid. C'étoit un honneur qui ne se faisoit qu'aux personnes de la première distinction.

✝ 24. Gr. litt. il avoit toujours Judas devant les yeux, *il le voyoit toujours volontiers*.

✝ 26. Gr. autr. qu'il avoit établi en sa place *dans la souveraine sacrificature*, Judas, etc.

peratus, et pessimis hujus criminationibus irritatus, scripsit Nicanori, dicens, graviter quidem se ferre de amicitiæ conventione, jubere tamen Machabæum citius vinctum mittere Antiochiam.

à-fait irrité par les calomnies détestables de ce méchant homme, écrivit à Nicanor, qu'il trouvoit fort mauvais qu'il eût fait ainsi amitié avec Machabée; et que néanmoins il lui commandoit de l'envoyer au plus tôt lié et garrotté à Antioche.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

28. Quibus cognitis, Nicanor consternabatur, et graviter ferebat, si ea quæ convenerant, irrita faceret, nihil læsus a viro :

28. Nicanor ayant reçu cette nouvelle, en fut consterné, et il souffroit une grande peine de violer l'accord qu'il avoit fait avec Machabée, qui ne l'avoit en aucune sorte offensé.

29. Sed quia regi resistere non poterat, opportunitatem observabat, qua præceptum perficeret.

29. Mais parce qu'il ne pouvoit résister au roi, il cherchoit une occasion favorable pour exécuter l'ordre qu'il avoit reçu.

30. At Machabæus, videns secum austerius agere Nicanorem, et consuetum occursum ferocius exhibentem, intelligens non ex bono esse austeritatem istam, paucis suorum congregatis, occultavit se a Nicanore.

30. Cependant Machabée s'étant aperçu que Nicanor le traitoit plus durement qu'à l'ordinaire, et que lorsqu'ils s'abordoient, il lui paroissoit plus fier qu'il n'avoit coutume, jugea bien que cette fierté ne pouvoit avoir une bonne cause: c'est pourquoi ayant assemblé près de lui quelques-uns " de ses gens, il se déroba de Nicanor.

31. Quod cum ille cognovit, fortiter se a viro prævenitum, venit ad maximum et sanctissimum templum : et sacerdotibus solitas hostias offerentibus, jussit sibi tradi virum.

31. Lorsque Nicanor eut su que Judas avoit eu l'habileté *et* la force de le prévénir, *il marcha contre lui; et Judas lui tua cinq mille hommes;* " *ce qui l'ayant obligé de retourner à Jérusalem, il* vint au très-auguste et très-saint temple; et les prêtres offrant les victimes ordinaires, il leur commanda de lui remettre Machabée entre les mains, *croyant qu'il se seroit retiré en ce lieu.*

℣ 30. Le grec et le syriaque lisent : un nombre considérable : *non paucis.*
℣ 31. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 31. et suiv.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

32. Mais ces prêtres l'ayant assuré avec serment, qu'ils ne savoient où étoit celui qu'il cherchoit, il étendit la main vers le temple,

32. Quibus cum juramento dicentibus nescire se ubi esset qui quærebatur, extendens manum ad templum,

33. Et jura, en disant : Si vous ne me remettez Judas lié entre les mains, je raserai jusqu'en terre ce temple de Dieu; je renverserai cet autel, et je consacrerai ce temple au père Bacchus.

33. Juravit, dicens: Nisi Judam mihi vinctum tradideritis, istud Dei fanum in planitiem deducam, et altare effodiam, et templum hoc Libero patri consecrabo.

34. Après avoir parlé de la sorte, il s'en alla. Or, les prêtres étendant leurs mains vers le ciel, invoquoient celui qui s'étoit toujours déclaré le protecteur de leur nation, en disant :

34. Et his dictis, abiit. Sacerdotes autem protendentes manus in cœlum, invocabant eum qui semper propugnator esset gentis ipsorum, hæc dicentes :

35. Seigneur de tout l'univers, qui n'avez besoin d'aucune chose; vous avez voulu qu'on bâtît un temple où vous demeurassiez au milieu de nous.

35. Tu, Domine universorum, qui nullius indiges, voluisti templum habitationis tuæ fieri in nobis.

36. Maintenant donc, ô Saint des des saints, ô Seigneur de toutes choses! exemptez pour jamais de profanation cette maison qui vient d'être purifiée.

36. Et nunc, Sancte sanctorum, omnium Domine, conserva in æternum impollutam domum istam, quæ nuper mundata est.

37. On accusa alors auprès de Nicanor un des anciens de Jérusalem, nommé Razias, homme zélé pour la ville, qui étoit en grande réputation, et qu'on appeloit le père des Juifs, à cause de l'affection qu'il leur portoit.

37. Razias autem quidam de senioribus ab Jerosolymis delatus est Nicanori, vir amator civitatis, et bene audiens : qui pro affectu pater Judæorum appellabatur.

38. Il menoit depuis long-temps dans le judaïsme une vie très-pure, et éloignée de toutes les souillures du paganisme; " et il étoit prêt à

38. Hic multis temporibus continentiæ propositum tenuit in judaismo, corpusque

" 38. Gr. autr. Dès le temps où il n'y avoit pas encore de confusion *ni cd mélange des gentils avec les Juifs*, il étoit déjà regardé comme zélé pour

et animam tradere contentus pro perseverantia.

abandonner son corps et sa vie, pour y persévérer jusqu'à la fin.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

39. Volens autem Nicanor manifestare odium quod habebat in Judæos, misit milites quingentos, ut eum comprehenderent.

39. Nicanor voulant donc donner une marque publique de la haine qu'il avoit contre les Juifs, envoya cinq cents soldats pour le prendre ;

40. Putabat enim, si illum decepisset, se cladem Judæis maximam illaturum.

40. Car il croyoit que s'il séduisoit cet homme, il feroit aux Juifs un grand mal.

41. Turbis autem irruere in domum ejus, et januam disrumpere, atque ignem admovere cupientibus, cum jam comprehenderetur, gladio se petiit :

41. Lors donc que ces troupes s'efforçoient d'entrer dans sa maison, d'en rompre les portes, et d'y mettre le feu, comme il se vit sur le point d'être pris, il se donna un coup d'épée,

42. Eligens nobiliter mori potius quam subditus fieri peccatoribus, et contra natales suos indignis injuriis agi.

42. Aimant mieux mourir noblement, que de se voir assujetti aux pécheurs, et de souffrir des outrages indignes de sa naissance.

43. Sed, cum per festinationem non certo ictu plagam dedisset, et turbæ intra ostia irrumperent, recurrens audacter ad murum, præcipitavit semetipsum viriliter in turbas.

43. Mais parce que, dans la précipitation où il étoit, il ne s'étoit pas donné un coup mortel, lorsqu'il vit tous ces soldats entrer en foule dans sa maison, il courut avec une fermeté extraordinaire à la muraille, et se précipita lui-même courageusement du haut en bas sur le peuple.

44. Quibus velociter locum dantibus casui ejus, venit per mediam cervicem :

44. Et tous s'étant retirés promptement, pour n'être pas accablés de sa chute, il tomba la tête la première."

le judaïsme. On lit dans le grec à la lettre, *in temporibus quæ præcesserant*, τῆς ἀμιξίας, *non mixtionem*, vraisemblablement pour τῆς ἐπιμιξίας, *mixtionem*. Les copistes ont de même confondu ces deux mots au ℣ 3.

℣ 44. Le grec de l'édition romaine lit : il tomba sur le milieu du ventre. D'autres exemplaires lisent : il tomba sur la place au milieu de la foule. Le même mot κενεῶν se prend pour le ventre, et pour un lieu vide d'édifices. Ainsi les uns traduisent, *per medium ventrem*, les autres, *per medium in vacuum*. La seule préposition *in* fait la différence de ces deux leçons.

Avant l'ère chr. vulg. 162.

45. Lorsqu'il respiroit encore, il fit un nouvel effort, et se releva; et des ruisseaux de sang lui coulant de tous côtés, à cause des grandes plaies qu'il s'étoit faites, il passa en courant au travers du peuple :

45. Et cum adhuc spiraret, accensus animo surrexit : et cum sanguis ejus magno fluxu defluueret, et gravissimis vulneribus esset saucius, cursu turbam pertransiit :

46. Et étant monté sur une pierre escarpée, lorsqu'il avoit presque perdu tout son sang, il tira ses entrailles hors de son corps, et les jeta avec ses deux mains sur le peuple, invoquant le Dominateur de la vie et de l'âme, afin qu'il les lui rendît un jour : et il mourut de cette sorte. "

46. Et stans supra quamdam petram præruptam, et jam exsanguis effectus, complexus intestina sua, utrisque manibus projecit super turbas, invocans Dominatorem vitæ ac spiritus, ut hæc illi iterum redderet : atque ita vita defunctus est.

℣ 46. L'action de Razias qui se donne ainsi la mort, partage les sentimens. Saint Augustin, et après lui saint Thomas et quelques autres, sont plus portés à le condamner. Quelques nouveaux théologiens ont cru trouver dans les principes mêmes de saint Augustin de quoi le justifier; ils supposent que cet homme n'agit en ceci que par une inspiration particulière de Dieu. Mais D. Calmet ne trouvant pas que les preuves qu'ils en apportent paroissent assez convaincantes, adhère au sentiment de saint Augustin et de saint Thomas, et sans condamner absolument Razias, il n'ose aussi le justifier.

CHAPITRE XV.

Nicanor veut attaquer les Juifs. Il blasphème contre le Seigneur. Judas exhorte les siens : il leur rapporte une vision qu'il a eue. Il défait l'armée de Nicanor. Nicanor est trouvé tué sur le champ de bataille; sa tête et sa main sont suspendues à la vue de tous. Actions de graces rendues, et fête instituée en mémoire de cette victoire.

I. *Machabées*, VII. 39. *et suiv.*

161. 1. *Mach.* VII.

1. Or, Nicanor ayant appris que Judas étoit *campé près d'Adarsa* " sur les terres de Samarie, résolut de

1. Nicanor autem, ut comperit Judam esse in locis Samariæ,

℣ 1. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 40.

cogitavit cum omni impetu die sabbati committere bellum.

l'attaquer avec toutes ses forces le jour du sabbat. Avant l'ère chr. vulg. 161.

2. Judæis vero, qui illum per necessitatem sequebantur, dicentibus : Ne ita ferociter et barbare feceris, sed honorem tribue diei sanctificationis, et honora eum qui universa conspicit :

2. Et lorsque les Juifs, qui étoient contraints de le suivre, lui dirent : N'agissez pas si fièrement, ni d'une manière si barbare, mais rendez honneur à la sainteté de ce jour, et révérez celui qui voit toutes choses;

3. Ille infelix interrogavit, si est potens in cœlo, qui imperavit agi diem sabbatorum.

3. Ce malheureux leur demanda, s'il y avoit dans le ciel un Dieu puissant, qui eût commandé de célébrer le jour du sabbat.

4. Et respondentibus illis : Est Dominus vivus ipse in cœlo potens, qui jussit agi septimam diem.

4. Eux lui ayant répondu : C'est le Dieu vivant et le puissant maître du ciel, qui a commandé qu'on honore le septième jour;

5. At ille ait : Et ego potens sum super terram, qui impero sumi armà, et negotia regis impleri. Tamen non obtinuit ut consilium perficeret.

5. Il leur répendit : Je suis aussi moi-même puissant sur la terre; " et je vous commande de prendre les armes, pour obéir aux ordres du roi. Il ne put pas néanmoins exécuter ce qu'il avoit résolu;

6. Et Nicanor quidem cum summa superbia erectus, cogitaverat commune trophæum statuere de Juda.

6. Car Nicanor, dans ce comble d'orgueil où il étoit, avoit fait dessein *d'exterminer tous les Juifs attachés à la loi, et* d'élever un même trophée de Judas *et de tous ses gens.* "

7. Machabæus autem semper confidebat cum omni spe auxilium sibi a Deo affuturum.

7. Mais Machabée espéroit toujours avec une entière confiance, que Dieu ne manqueroit point de lui envoyer son secours.

8. Et hortabatur suos ne formidarent ad adventum nationum, sed in mente haberent

8. Et il exhortoit ses gens à ne point craindre l'abord de ces nations, mais à repasser dans leur esprit les assistances qu'ils avoient

℣ 5. Autr. Et moi je suis puissant sur la terre.
℣ 6. C'est le sens du grec : d'élever un trophée commun de tous ceux qui étoient avec Judas.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

reçues du ciel, et à espérer encore présentement que le Tout-Puissant leur donneroit la victoire.

adjutoria sibi facta de cœlo, et nunc sperarent ab Omnipotente sibi affuturam victoriam.

9. Leur ayant aussi donné des instructions tirées de la loi et des prophètes, et les ayant fait ressouvenir des combats qu'ils avoient auparavant soutenus, il leur inspira une nouvelle ardeur.

9. Et allocutus eos de lege et prophetis, admonens etiam certamina quæ fecerant prius, promptiores constituit eos :

10. Après avoir relevé ainsi leur courage, il leur représenta en même temps la perfidie des nations, et la manière dont elles avoient violé leur serment.

10. Et ita animis eorum erectis, simul ostendebat gentium fallaciam, et juramentorum prævaricationem.

11. Il les arma donc tous, non de boucliers et de dards, mais avec des paroles et des exhortations excellentes; et leur rapporta une vision très-digne de foi qu'il avoit eue en songe, qui les combla tous de joie. ″

11. Singulos autem illorum armavit, non clypei et hastæ munitione, sed sermonibus optimis, et exhortationibus, exposito digno fide somnio, per quod universos lætificavit.

12. Voici quelle fut cette vision : Il lui sembla qu'il voyoit Onias, qui avoit été grand-prêtre, ″ étendre ses mains, et prier pour tout le peuple juif; *Onias,* cet homme vraiment bon, et plein de douceur, si modeste dans son visage, si modéré et si réglé dans ses mœurs, si agréable dans ses discours, et qui s'étoit exercé dès son enfance en toutes sortes de vertus;

12. Erat autem hujuscemodi visus : Oniam, qui fuerat summus sacerdos, virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus, et eloquio decorum, et qui a puero in virtutibus exercitatus sit, manus protendentem, orare pro omni populo Judæorum :

13. Qu'ensuite avoit paru un au-

13. Post hoc appa-

℣ 11. On lit dans le grec, ὕπαρ τι, *somnium quoddam;* mais c'est un synonyme du mot précédent bien rendu par *somnio :* le manuscrit alexandrin porte ὕπερ τι, *super quid,* ou comme l'exprime la Vulgate, *per quod:* peut-être pour ὅπερ μὲν, *quod quidem,* dans le même sens.

℣ 12. Il parle d'Onias III, ce pontife si souvent loué dans l'Écriture, et qui avoit été si injustement mis à mort par Andronique, à la sollicitation de Ménélaüs. 2. *Mach.* IV. 34.

ruisse et alium virum, ætate et gloria mirabilem, et magni decoris habitudine circa illum :

tre homme vénérable par son âge, tout éclatant de gloire, et environné d'une grande majesté;

Avant l'ère chr. vulg. 161.

14. Respondentem vero Oniam dixisse : Hic est fratrum amator, et populi Israel : hic est, qui multum orat pro populo, et universa sancta civitate, Jeremias propheta Dei.

14. Et qu'Onias avoit dit en le montrant : C'est là le véritable ami de ses frères et du peuple d'Israël; c'est là Jérémie le prophète de Dieu, qui prie beaucoup pour ce peuple, et pour toute la ville sainte;

15. Extendisse autem Jeremiam dextram, et dedisse Judæ gladium aureum, dicentem :

15. Qu'en même temps, Jérémie avoit étendu la main, et donné à Judas une épée d'or, en disant :

16. Accipe sanctum gladium munus a Deo, in quo dejicies adversarios populi mei Israel.

16. Prenez cette épée sainte, comme un présent que Dieu vous fait, et avec lequel vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël.

17. Exhortati itaque Judæ sermonibus bonis valde, de quibus extolli posset impetus, et animi juvenum confortari, statuerunt dimicare et confligere fortiter, ut virtus de negotiis judicaret : eo quod civitas sancta et templum periclitarentur.

17. Etant donc excités par ces excellentes exhortations de Judas, qui étoient capables de relever les forces, et d'animer le courage des jeunes gens, " ils résolurent d'attaquer et de combattre vigoureusement les ennemis, afin que la force avec laquelle ils les pousseroient, fît la décision de cette guerre; " parce que la ville sainte et le temple étoient exposés à un grand péril;

18. Erat enim pro uxoribus et filiis, itemque pro fratribus et cognatis, minor sollicitudo : maximus vero et primus pro sancti-

18. Car ils se mettoient moins en peine pour leurs femmes, pour leurs enfans, pour leurs frères et pour leurs parens; mais la plus grande et la première crainte qu'ils avoient, étoit pour la sainteté du temple.

℣ 17. C'est-à-dire, des soldats appelés ainsi chez les Hébreux.
Ibid. Gr. autr. ils résolurent de ne pas fortifier leur camp, mais de marcher généreusement à l'ennemi, et de combattre avec valeur pour décider cette guerre.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

19. Ceux qui demeuroient dans la ville, étoient aussi dans une extrême inquiétude au sujet de ceux qui devoient combattre.

19. Sed et eos qui in civitate erant, non minima sollicitudo habebat pro his qui congressuri erant.

20. Et lorsque tous s'attendoient à voir quel seroit le succès du combat, que les ennemis étoient en présence, " l'armée en bataille, les éléphans et la cavalerie rangée au lieu qui leur avoit paru le plus avantageux;

20. Et cum jam omnes sperarent judicium futurum, hostesque adessent, atque exercitus esset ordinatus, bestiæ equitesque opportuno in loco compositi:

21. Machabée considérant cette multitude d'hommes qui alloit fondre sur eux, cet appareil de tant d'armes différentes, et la furie de ces bêtes formidables, étendit les mains vers le ciel, et invoqua le Seigneur, qui fait des prodiges, et qui donne la victoire, comme il lui plaît, à ceux qui en sont les plus dignes, sans avoir égard à la puissance des armes.

21. Considerans Machabæus adventum multitudinis, et apparatum varium armorum, et ferocitatem bestiarum, extendens manus in cœlum, prodigia facientem Dominum invocavit, qui non secundum armorum potentiam, sed prout ipsi placet, dat dignis victoriam.

22. Il implora donc son secours, en lui parlant de cette manière: C'est vous, Seigneur, qui avez envoyé votre ange sous Ezéchias, roi de Juda, et qui avez tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib.

22. Dixit autem invocans hoc modo: Tu, Domine, qui misisti angelum tuum sub Ezechia rege Juda, et interfecisti de castris Sennacherib centum octoginta quinque millia:

23. Envoyez donc aussi maintenant devant nous, ô Dominateur des cieux! votre bon ange, qui inspire la terreur et l'effroi de la grande puissance de votre bras;

23. Et nunc, Dominator cœlorum, mitte angelum tuum bonum ante nos, in timore et tremore magnitudinis brachii tui,

24. Afin que ceux qui, en blasphémant votre nom, viennent attaquer

24. Ut metuant qui cum blasphemia ve-

℣ 20. Gr. autr. que les ennemis étoient rassemblés.

niunt adversus sanctum populum tuum. Et hic quidem ita peroravit.

votre saint peuple, soient frappés de crainte. Il finit ainsi sa prière. Avant l'ère chr. vulg. 161.

25. Nicanor autem, et qui cum ipso erant, cum tubis et canticis admovebant.

25. Cependant Nicanor marchoit avec son armée au son des trompettes, et au bruit des voix qui s'animoient au combat. "

26. Judas vero, et qui cum eo erant, invocato Deo, per orationes congressi sunt:

26. Mais Judas, et ceux qui étoient avec lui, ayant invoqué Dieu, combattirent par leurs prières. "

27. Manu quidem pugnantes, sed Dominum cordibus orantes, prostraverunt non minus triginta quinque millia, præsentia Dei magnifice delectati.

27. Ainsi priant le Seigneur au fond de leurs cœurs, en même temps qu'ils chargeoient les ennemis l'épée à la main, ils tuèrent trente-cinq mille hommes, se sentant comblés de joie par la présence de Dieu.

28. Cumque cessassent, et cum gaudio redirent, cognoverunt Nicanorem ruisse cum armis suis.

28. Le combat étant fini, lorsqu'ils retournoient pleins d'allégresse *de la poursuite des fuyards,"* ils reconnurent que Nicanor étoit tombé mort, couvert de ses armes.

29. Facto itaque clamore, et perturbatione excitata, patria voce omnipotentem Dominum benedicebant.

29. Et aussitôt ayant jeté un grand cri, et un bruit de voix confuses s'étant élevé, ils bénirent le Seigneur tout-puissant dans la langue de leurs pères. "

30. Præcepit autem Judas, qui per omnia corpore et animo uiori pro civibus paratus erat, caput Nicanoris, et manum cum humero abscissam, Jerosolymam perferri.

30. Judas, qui étoit toujours prêt de corps et d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens, commanda qu'on coupât la tête de Nicanor, et sa main avec l'épaule, et qu'on les portât à Jérusalem.

31. Quo cum pervenisset, convocatis contribulibus et sacer-

31. Lorsqu'il y fut arrivé, il fit assembler près de l'autel ses concitoyens, avec les prêtres; et il ap-

✝ 25. Autrement et selon le grec : et au chant des cantiques en l'honneur d'Apollon, *que les païens invoquoient avant le combat.*

✝ 26. Autr. ayant invoqué Dieu par leurs prières, donnèrent sur l'ennemi.

✝ 28. Voyez au 1er livre des Machabées, VII. 43. et suiv.

✝ 29. C'est-à-dire, en hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

pela aussi ceux qui étoient dans la forteresse.

dotibus ad altare, accersiit et eos qui in arce erant.

32. Et leur ayant montré la tête de Nicanor, et cette main détestable qu'il avoit osé étendre contre la maison sainte du Dieu tout-puissant, avec tant d'orgueil et d'insolence,

32. Et ostenso capite Nicanoris, et manu nefaria, quam extendens contra domum sanctam omnipotentis Dei magnifice gloriatus est :

33. Il commanda qu'on coupât aussi en petits morceaux la langue de cet impie Nicanor, et qu'on la donnât à manger aux oiseaux; et qu'on suspendît vis-à-vis du temple la main " de ce furieux.

33. Linguam etiam impii Nicanoris præcisam jussit particulatim avibus dari : manum autem dementis contra templum suspendi.

34. Tous bénirent donc le Seigneur du ciel, " en disant : Béni soit celui qui a conservé pur son temple saint.

34. Omnes igitur cœli benedixerunt Dominum, dicentes : Benedictus, qui locum suum incontaminatum servavit.

35. Il suspendit aussi la tête de Nicanor au haut de la forteresse, " afin qu'elle fût exposée aux yeux de tout le monde, comme un signe visible du secours de Dieu.

35. Suspendit autem Nicanoris caput in summa arce, ut evidens esset, et manifestum signum auxilii Dei.

36. Il fut arrêté, d'un commun consentement, qu'on ne devoit point laisser passer ce jour si célèbre, sans en faire une fête particulière;

36. Itaque omnes communi consilio decreverunt nullo modo diem istum absque celebritate præterire :

37. Et qu'on la célébreroit le treizième du mois appelé Adar en langue syriaque, " le jour de devant celui de Mardochée. "

37. Habere autem celebritatem tertia decima die mensis Adar, quod dicitur voce sy-

✝ 33. Le grec pourroit signifier la main et le bras. On vient de voir que l'ordre donné par Judas l'exprimoit ainsi. ✝ 30.

✝ 34. Gr. autr. Tous *élevant les mains et les yeux* vers le ciel, bénirent le Seigneur *qui avoit* manifesté *sa puissance*, et ils disoient.

✝ 35. D. Calmet croit que ce fut au dehors des murs de cette forteresse, qui étoit alors au pouvoir des Syriens.

✝ 37. C'étoit le douzième mois de l'année sainte, et le sixième de l'année civile.

Ibid. C'est-à-dire la veille de la fête des Sorts, en laquelle on célébroit la délivrance procurée aux Juifs par Mardochée, et qui est marquée au livre d'Esther, chap. IX. Le mois Adar des Hébreux répond au mois de février ou mars.

riaca, pridie Mardochæi diei.

38. Igitur his erga Nicanorem gestis, et ex illis temporibus ab Hebræis civitate possessa, ego quoque in his faciam finem sermonis.

39. Et si quidem bene, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim : sin autem minus digne, concedendum est mihi.

40. Sicut enim vinum semper bibere, aut semper aquam, contrarium est, alternis autem uti delectabile : ita legentibus, si semper exactus sit sermo, non erit gratus. Hic ergo erit consummatus.

Avant l'ère chr. vulg. 161.

38. Telle fut la fin de Nicanor, après laquelle les Hébreux demeurèrent les maîtres de la ville *sainte;* et je finirai aussi par-là ma narration.

39. Si elle est bien, et telle que l'histoire le demande, c'est ce que je souhaite moi-même; si, au contraire, elle est écrite d'une manière moins digne de son sujet, c'est à moi qu'on doit l'attribuer, *ayant quelquefois négligé mon style, pour m'accommoder au goût des lecteurs.*

40. Car comme on a de l'éloignement de boire toujours du vin, ou de boire toujours de l'eau, et qu'il paroît plus agréable d'user de l'un et de l'autre successivement ; aussi un discours ne plairoit pas aux lecteurs, s'il étoit toujours si exact. Je finirai donc ici.

REMARQUES

SUR

LES IIIe ET IVe LIVRES D'ESDRAS.

Quoique les deux derniers livres qui portent le nom d'Esdras, soient aujourd'hui déclarés apocryphes, et que l'église latine ne les reçoive point dans son canon; cependant ils sont si anciens, et les pères de l'Église les ont cités si souvent, qu'il est bon d'examiner ce que les pères ont pensé de ces ouvrages, quel est leur auteur, en quel temps ils ont été écrits, et ce qu'ils contiennent de plus remarquable. Nous réunirons dans cette Dissertation les remarques de D. Calmet sur ces deux livres; et parce que le jugement que D. Calmet porte du IIIe livre a été attaqué par M. l'abbé de Vence, nous insérerons ici la justification de D. Calmet. Ainsi cette Dissertation contiendra : 1° les remarques de D. Calmet sur le IIIe livre attribué à Esdras; 2° la justification de D. Calmet contre la critique de M. l'abbé de Vence touchant le IIIe livre; 3° les remarques de D. Calmet sur le IVe livre.

PREMIÈRE PARTIE.

Remarques de D. Calmet sur le IIIe livre d'Esdras.

I. Sentiment de l'église grecque touchant le IIIe livre d'Esdras. Motifs de ceux qui reçoivent ce

L'église grecque ne convient point avec la latine sur l'authenticité du IIIe livre d'Esdras; les Grecs ont conservé ce livre dans leur canon, et l'ont mis même avant celui qui passe chez nous pour le premier d'Esdras. Les exemplaires grecs les plus anciens et les plus estimés, comme celui de Rome, mettent d'abord celui que nous appelons le troisième d'Esdras, puis Néhémias, et en troisième lieu

celui qui est le premier d'Esdras dans nos bibles latines. Il est vrai que quelques éditions grecques (1) mettent à part le IIIe livre d'Esdras, et le rejettent après le cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise, lequel dans ces éditions se trouve détaché de la prophétie de Daniel, où ce cantique est communément placé. Dans d'autres éditions grecques (2), on ne lit point du tout le IIIe livre d'Esdras. Mais ce qui est incontestable, suivant la remarque de Sixte de Sienne (3), c'est que les pères grecs ont tenu pour canonique le troisième d'Esdras, et l'ont mis avant Néhémias.

livre, ou le regardent même comme canonique.

Les anciens manuscrits, et les éditions latines non plus que les grecques ne sont pas uniformes sur cet article. Nous avons quelques manuscrits (4), où l'on trouve tout de suite le Ier livre d'Esdras, Néhémias, et le second d'Esdras; car c'est ainsi qu'ils intitulent celui que nous appelons le troisième. Dans d'autres manuscrits on ne trouve pas le IIIe livre d'Esdras, mais seulement le premier d'Esdras, et Néhémias. D'autres manuscrits plus anciens, cités dans la nouvelle édition de saint Ambroise (5), sont encore bien plus éloignés de nos éditions latines. Dans une très-ancienne bible de Saint-Germain-des-Prés, après avoir mis tout de suite, et ensemble sans distinction, les deux livres canoniques d'Esdras, on a placé immédiatement l'histoire des trois gardes du corps de Darius, et du problème qu'ils proposèrent à ce prince; après quoi on trouve le commencement du IVe livre d'Esdras, qui commence par ces paroles : *Incipit liber Esdræ prophetæ secundus :* il n'y a d'abord que les deux premiers chapitres de ce livre; on lit ensuite tout le IIIe livre d'Esdras, à l'exception de l'histoire des trois officiers de Darius; puis recommence le quatrième d'Esdras, avec ce titre : *Liber Ezræ quartus, anno tricesimo ruinæ civitatis, eram in Babylone ego Salathiel, qui et Ezra,* et continue jusqu'à la fin. J'en ai vu un autre coté 773, où le IVe livre d'Esdras ne commence qu'au chapitre III.

M. le Fèvre, précepteur de Louis XIII, avoit trouvé un IVe livre d'Esdras si différent des imprimés, qu'il jugea à propos d'en envoyer les diverses leçons au cardinal Baronius. Dans les anciennes bibles latines imprimées, on lit

(1) *Editio græca Francofurt. an.* 1597. *et Basileen. an.* 1545. — (2) *Editio Aldi, Venet., an.* 1518.— (3) *Sixt. Senens. l.* 1. *pag.* 8.—(4) *Manuscript. monasterii Sancti Michael. in Lotharing. Item duo alia Sancti Germani a Pratis.* — (5) *Admonit. in lib. Ambros. de Bono mortis.*

ordinairement les trois livres d'Esdras de suite; c'est-à-dire le premier d'Esdras, celui de Néhémias, et le troisième d'Esdras, ou, comme portent quelques exemplaires, le second d'Esdras. Cet ordre s'est continué jusqu'à la bible de Sixte v. Depuis ce temps on a mis à part les IIIe et IVe livres d'Esdras, et hors du rang des Ecritures canoniques.

Les Hébreux ne faisoient qu'un livre des deux premiers d'Esdras, ou si l'on veut, du Ier livre d'Esdras et du livre de Néhémias. Les Grecs les suivoient en cela, mais avec cette différence, que le Ier livre d'Esdras dans les exemplaires grecs, et dans plusieurs exemplaires latins, étoit celui que nous appelons le troisième. Les pères les citent suivant cet ordre, comme on le voit dans Origène, sur la fin de l'homélie neuvième sur Josué, dans saint Athanase, ou l'auteur de la Synopse citée sous son nom, dans saint Augustin (1) et saint Cyprien (2). Ce dernier, de même que saint Augustin, cite l'histoire du problème proposé par les trois gardes du corps de Darius, comme étant du vrai Esdras. Cela n'est pas extraordinaire po r saint Athanase, puisque c'étoit l'opinion commune des Grecs, et que leurs exemplaires les plus anciens et les meilleurs lisoient ce problème dans leur premier livre. Josèphe l'historien (3), plus ancien que tous ces pères, le lisoit de même : ainsi on peut assurer qu'avant la traduction de saint Jérôme, la plupart des églises tenoient le troisième d'Esdras pour authentique, puisqu'elles suivoient, ou les exemplaires grecs, dans lesquels ce livre tenoit le premier rang, ou des exemplaires latins, traduits sur la version grecque. Et quand les pères et les conciles (4) des premiers siècles, ont déclaré les deux livres d'Esdras canoniques, ils l'entendoient suivant leurs exemplaires, qui ne faisoient qu'un livre du premier d'Esdras et de Néhémias, et qui comptoient pour premier d'Esdras celui qui est le troisième dans nos bibles.

Les mêmes pères grecs (5) et latins (6) citent le livre

(1) *August. lib.* XVIII. *de Civit. Dei, cap.* 36. *Nisi forte Esdras in eo Christum prophetasse intelligendus est, quod inter juvenes quosdam orta quæstione, quid amplius valeret in rebus, cum regem unus dixisset, alter vinum, tertius mulieres, idem tamen tertius veritatem super omnia demonstravit esse victricem.* — (2) *Cyprian. ep.* 74. *ad Pompeian. Apud Esdram veritas vincit.* — (3) *Joseph. Antiq. l.* XI. *c.* 3. — (4) *Concil. Carthag.* 3. *can.* 47. *Canones Apostol. can.* 84. *Laodicen. c. ult. D. August. de Doctrin. Christ. l.* II. *c.* 8. *Innoc.* I. *ep.* 3. *art.* 7. — (5) *Athanas. orat.* 3. *contra Arianos. Justin. martyr. Dialog cum Tryphon. p.* 297. *et alii passim.* — (6) *August. l.* XVIII. *de Civit. cap.* 36. *Cyprian. ad Pompeian. Opus imperfectum in Matth. Homil.* I.

que nous appelons troisième d'Esdras, quelquefois même contre les hérétiques, et dans des matières contentieuses, sans témoigner le moindre scrupule sur son autorité. Enfin ce IIIe livre ne contenant que ce qu'on lit dans le premier d'Esdras, à l'exception de quelques changemens, et de l'histoire du problème proposé par les trois gardes du corps de Darius (1), il sembleroit trop dur, dit-on, de le ranger absolument parmi les apocryphes, surtout l'église grecque le recevant pour canonique. D'ailleurs il ne contient rien de contraire, ni à la foi, ni aux bonnes mœurs : et l'histoire du problème, dont on a parlé, est reçue par les pères, et par plusieurs des anciens et des nouveaux auteurs ecclésiastiques, comme contenant le récit d'un événement certain. Ce sont ces raisons qui ont déterminé Génébrard (2) à soutenir la canonicité de ce IIIe livre. Les Hébreux ne le mettent pas, à la vérité, au nombre des *premiers canoniques;* mais ils le reçoivent dans les *seconds canoniques.* Voilà ce qu'on dit en faveur de ce livre.

II. Sentiment de l'église latine touchant le IIIe livre d'Esdras. Motifs de ceux qui rejettent ce livre, et le regardent comme apocryphe.

Mais l'église latine l'ayant rejeté, et placé parmi les apocryphes, est-il encore permis de proposer comme une question soutenable, s'il est du nombre des livres canoniques? Le sentiment et la pratique des Grecs sont-ils une loi pour nous, surtout depuis le concile de Florence, où l'on ne reçut pour canoniques que ces deux livres, Esdras et Néhémias? La plupart des anciens pères, qui l'ont cité comme authentique, pouvoient ignorer, et ignoroient apparemment, que ce IIIe livre fût fort différent de l'hébreu. S'ils l'eussent su, ils n'auroient eu garde de le recevoir, puisqu'en tant d'endroits ils déclarent qu'ils ne reçoivent pour authentiques que les livres qui sont dans le canon des Hébreux.

Saint Jérôme qui étoit plus instruit dans ces matières, rejette les troisième et quatrième livres attribués à Esdras, comme des ouvrages fabuleux, et remplis de fictions : *Nec apocryphorum tertii et quarti (Esdræ) somniis quisquam delectetur* (3). Tout ce qui n'est point dans les exemplaires hébreux, ajoute-t-il, et qui ne vient pas des vingt-quatre vieillards (4), ne mérite aucune croyance. Si l'on vous objecte l'autorité des Septante, la variété qui se remarque

(1) *Esdr.* III. IV. V. — (2) *Genebrard. in Chronico ad ann.* 3730. *p.* 95. 96. — (3) *Hieron. epist. ad Domnion. et Rogatian.* — (4) Saint Jérôme entend par-là les vingt-quatre livres qui composent le canon des Hébreux. Voyez le *Prologus Galeatus.*

dans leurs exemplaires, montre assez qu'ils sont tout renversés et déchirés. On ne peut établir ni assurer la vérité d'un écrit qui est si plein de diversités et qui s'accorde si peu avec les originaux : *Nec potest utique verum asseri, quod diversum est.* Saint Jérôme reconnoît donc que les Grecs recevoient ce IIIe livre; mais il ne laisse pas de le rejeter, comme étant différent du texte hébreu. Quand il n'y auroit que le problème proposé par les trois gardes du roi Darius, il suffiroit pour faire regarder tout le livre comme fabuleux. Nous ferons voir ci-après, que toute cette histoire est inventée à plaisir, et qu'elle renferme des contrariétés avec l'histoire du véritable Esdras.

III. Quel est l'auteur du IIIe livre d'Esdras.

Quant à l'auteur du IIIe livre d'Esdras, on peut assurer qu'il est ancien, quoique inconnu, puisque Josèphe, et les anciens exemplaires grecs lisent l'histoire du problème, qui est rapportée dans son livre. Ce ne peut être qu'un Juif helléniste, qui a voulu embellir la vie de Zorobabel, par une circonstance qui lui est glorieuse, et qui d'ailleurs est divertissante pour le lecteur. Je ne voudrois point absolument l'accuser d'avoir fait cette addition de mauvaise foi. Il crut peut-être qu'elle manquoit au vrai Esdras, l'ayant apparemment trouvée bien établie dans la tradition du peuple. Mais ces traditions populaires ne sont pas toujours fondées sur la vérité; et souvent une action véritable est gâtée par les circonstances fabuleuses qu'on y mêle. On peut croire que c'est ce qui est arrivé à celle-ci. La fausseté s'y trahit elle-même, comme nous le verrons ci-après; et on ne peut excuser l'auteur d'avoir renversé plusieurs circonstances du vrai Esdras, pour appuyer son roman, et pour empêcher qu'on ne s'aperçût de sa fraude.

IV. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le IIIe livre d'Esdras.

Le IIIe livre d'Esdras (1) commence par la description de la Pâque magnifique qui fut célébrée sous le roi Josias. Il rapporte ensuite la mort de ce prince, et l'histoire de ses successeurs, jusqu'à la ruine entière de Jérusalem. Tout cela est tiré des deux derniers chapitres des Paralipomènes. Le second chapitre raconte la manière dont Cyrus mit les Juifs en liberté, et leur rendit les vases sacrés; l'opposition que les ennemis des Juifs apportèrent au bâtiment du temple; leur lettre à Artaxerxès, et la réponse de ce prince (2). Le troisième chapitre raconte que Darius

(1) Esdr. ch. 1. C'est le même que les deux derniers des Paralipomènes — (2) Le second chap. du troisième d'Esdr. est le même, jusqu'au ℣ 16., que le premier du premier d'Esdras; et depuis le ℣ 16.

ayant fait un grand festin à tous les officiers de sa cour, à tous les magistrats de la Médie et de la Perse, et à tous les autres qui gouvernoient les cent vingt-sept provinces de ses états; après le souper, le roi s'endormit, et les trois gardes qui étoient de service auprès de sa personne, se dirent : Proposons chacun quelque chose; et celui qui soutiendra le mieux son sentiment, sera richement récompensé du roi; il portera la pourpre, boira dans une coupe d'or, aura un lit d'or, un chariot traîné par des chevaux ornés de brides d'or, un collier précieux, le bonnet de byssus, nommé *Cydaris* (qu'on n'accordoit qu'aux personnes du premier rang); il sera assis à la seconde place après Darius, et sera nommé le parent du roi. Alors chacun d'eux écrivit sa proposition, et l'ayant cachetée, ils la mirent sous le chevet du roi. L'un dit que la chose du monde la plus forte est le vin; le second, que c'est le roi; le troisième, que ce sont les femmes, mais que la vérité l'emporte sur tout cela. Le roi se leva, et ils lui présentèrent leurs écrits.

Alors Darius assembla tous ses officiers et les gouverneurs de ses provinces. On lut en leur présence les propositions des trois gardes du roi, et on les fit entrer dans la salle pour soutenir leur sentiment. Le premier parla de la force du vin, et fit voir ses effets sur l'esprit et le cœur des hommes; ôtant aux uns le souvenir de leur misère; inspirant aux autres la joie et le courage, la hardiesse, la libéralité, et quelquefois la colère et la fureur. Le second parla sur la puissance du roi, qui s'étend sur les mers et les terres, qui fait trembler les nations, et qui par le moyen de ses armées, abat les montagnes, les tours et les murailles, tue, ravage, terrasse, pardonne, rétablit, soutient. Les peuples soumis lui apportent le fruit de leurs travaux; ses ennemis le redoutent; tout le monde le respecte.

Zorobabel, qui étoit le troisième, exagéra le pouvoir des femmes. Elles dominent, dit-il, et le roi et le sujet; elles donnent la naissance aux grands, comme aux petits; ceux qui cultivent la vigne, et ceux qui boivent le vin, ne seroient pas sans les femmes. Ce sont elles qui leur donnent des habits, et des ornemens précieux. L'homme quitte ses parens, ses amis et sa patrie, pour s'attacher à sa femme. Elle adoucit les plus farouches; elle gagne les

jusqu'à la fin, il est le même que le quatrième du premier d'Esdras, ℣ 7. et suivans.

plus violens. Le roi, tout puissant qu'il est, se laisse quelquefois maltraiter familièrement, et par amitié, d'une femme. J'ai vu Apémé, fille de Bésace, assise à la droite du roi, lui ôter le diadème, se le mettre sur la tête et frapper le roi de sa main gauche.

Mais, ajouta-t-il, la force de la vérité l'emporte encore sur les caresses et les attraits de la femme. Toutes les nations révèrent et invoquent la vérité, le ciel la bénit; toute la terre la craint et la respecte. Le vin, le roi, et les femmes, peuvent tomber dans le désordre et dans l'injustice; mais la vérité est incorruptible et éternelle. Sa force n'est ni passagère, ni sujette au changement. Elle ne fait acception de personne; elle ne s'égare point dans ses jugemens; elle fait toute la force, la beauté, la puissance de tous les siècles. Béni soit le Seigneur de la vérité. Il se tut, et toute l'assemblée s'écria : La vérité est grande.

Alors le roi le déclara vainqueur, et lui dit qu'il lui accordoit non-seulement ce qui étoit porté dans leur écrit, mais de plus, qu'il lui permettoit de lui faire quelle demande il voudroit. Zorobabel le supplia très-humblement de se souvenir du vœu qu'il avoit fait, lorsqu'il parvint à la royauté, de faire rebâtir le temple qui avoit été brûlé par les Iduméens lorsque les Chaldéens prirent la ville de Jérusalem, et d'y renvoyer tous les vases que Cyrus avoit mis à part, lorsqu'il prit Babylone, pour les faire reporter à Jérusalem; que c'étoit la seule grâce qu'il lui demandoit. Darius l'embrassa, lui accorda sa demande, et écrivit aux gouverneurs des provinces d'au delà de l'Euphrate, de ne point inquiéter les Juifs, de les laisser jouir, eux et leur pays, d'une pleine et entière immunité, de contraindre les Iduméens qui s'étoient emparés de leurs terres et de leurs villes, à les abandonner; de faire conduire à Jérusalem les bois du Liban nécessaires pour les bâtimens; de fournir aux lévites et aux ministres du temple, la nourriture et l'habit dont ils se servent dans les cérémonies, jusqu'à ce que la ville et le temple fussent entièrement bâtis. Il veut aussi qu'on donne vingt talens de son domaine par an, pour contribuer à la construction du temple, et dix autres talens, pour les frais des sacrifices, qu'on offrira tous les jours soir et matin. Enfin il permet au peuple de Juda de rebâtir Jérusalem, et leur accorde une parfaite liberté, à eux, à leurs prêtres, et à leurs successeurs à perpétuité. Zorobabel revint à Jérusalem avec ces ordres

et ces pouvoirs, qu'il communiqua et qu'il signifia aux gouverneurs des provinces; et ramena avec lui quarante-deux mille trois cent quarante Juifs, outre un grand nombre d'esclaves. Voilà en abrégé ce qu'on lit fort au long dans les chapitres III, IV et V du troisième livre d'Esdras. C'est ce qui se fait le plus remarquer dans ce livre, et ce qui fait sa principale différence d'avec le Ier livre d'Esdras.

V. Jugement que l'on peut porter du IIIe livre d'Esdras.

Voici le jugement qu'on peut porter de cette histoire des trois gardes du corps de Darius. 1° Elle ne s'accorde nullement avec l'histoire du vrai Esdras, qu'on lit dans les livres hébreux, et dans les exemplaires canoniques. Si Darius en renvoyant les Juifs avec Zorobabel à Jérusalem, eût écrit à ses officiers d'au delà de l'Euphrate en leur faveur, ces officiers auroient-ils eu la hardiesse de venir leur demander pourquoi ils bâtissoient le temple (1)? Ne savoient-ils pas les ordres du roi, et n'étoient-ils pas eux-mêmes obligés de contribuer à ce bâtiment (2)? Je parle suivant le faux Esdras. Zorobabel auroit-il été contraint de recourir comme il fit (3), à l'ancienne permission accordée par Cyrus aux Juifs, de rebâtir le temple? 2° L'auteur suppose que Zorobabel ne revint pas le premier en Judée, lorsque Cyrus y renvoya les Juifs; et il suppose cela contre la vérité de l'histoire (4). 3° Il ne met la consécration de l'autel (5) et le renouvellement des sacrifices, que dans la seconde année de Darius, ce qui répugne encore au vrai Esdras, qui nous apprend que cela arriva au septième mois (dans la première année du retour des Juifs), sous le règne de Cyrus, et avant qu'Artaxerxès eût défendu de continuer l'ouvrage du temple (6). 4° Il donne à Esdras la qualité de grand-prêtre (7) dans une circonstance où nous savons par Néhémias (8) qu'Esdras n'étoit que simple prêtre. 5° Il avance sans aucune preuve deux faits insoutenables; l'un, que Zorobabel étoit garde du corps de Darius (en Perse) (9), pendant que le même Zorobabel étoit sûrement à Jérusalem (10); l'autre fait aussi incroyable que le premier, est que Darius (lorsqu'il fut élevé à l'empire) fit vœu de rebâtir le temple de Jérusalem (11). Si cela étoit, qu'étoit-il besoin de faire fouiller dans les archives, pour savoir si Cyrus l'avoit autrefois permis (12)?

(1) 3. *Esdr.* VI. 11. — (2) *Ibid.* IV. 48. — (3) *Ibid.* VI. 17. — (4) 1. *Esdr.* II. 1. *et seqq.* — (5) 3. *Esdr.* V. 47. *et seqq.* — (6) 1. *Esdr.* III. 1. *et seqq.* — (7) 3. *Esdr.* IX. 39. 40.-50. — (8) 2. *Esdr.* VIII. 1. 2.-9. — (9) 3. *Esdr.* III. 4.-13. — (10) 1. *Esdr.* V. 1. 2. — (11) 3. *Esdr.* IV. 45. — (12) *Ibid.* VI. 23.

6° Il fait dire à Darius, qu'il donne aux Juifs une entière immunité de toutes sortes de charges (1); et nous savons par Néhémias, que les Hébreux étoient surchargés de tributs (2). 7° Il distingue, ce semble, Néhémias d'Athersatha (3), quoique, selon l'opinion commune *Athersatha* soit simplement le nom de l'office d'échanson (4), que Néhémias avoit eu auprès d'Artaxerxès : ou plutôt, s'il n'a pas prétendu les distinguer, il confond cet Athersatha dont il est parlé au temps de Zorobabel, avec Néhémias qui ne revint que long-temps après Zorobabel. 8° L'auteur avance une fausseté manifeste, et tombe dans une contradiction visible contre lui-même, lorsqu'il dit que Zorobabel pria Darius de renvoyer à Jérusalem les vases sacrés, que Cyrus avoit préparés à cet effet (5), comme si Cyrus n'eût pas exécuté ce dessein ; ce qui est tout opposé à ce qu'en dit le vrai Esdras, et à ce que l'auteur même en a écrit au chapitre II. ℣ 10. 11. 12. 9° Il charge, contre toute apparence, les Iduméens du crime de l'incendie du temple (6), lorsque Jérusalem fut prise par les Chaldéens. 10° Il renverse l'ordre des temps et des événemens, en voulant réunir ensemble toute l'histoire d'Esdras. Il place à la fin de son dernier chapitre (7) une circonstance qui n'arriva que sous Néhémias, et qui n'est rapportée que dans le livre de ce dernier (8). 11° Il dit que Darius donna aux Juifs qui s'en retournoient à Jérusalem, une escorte de mille chevaux, pour les conduire en paix et en sûreté (9); précaution assez inutile, pour escorter une troupe de près de cinquante mille hommes. 12° Enfin, il donne à son récit l'air d'une fable en disant que ces trois officiers se partagent les honneurs (10), et prescrivent en quelque sorte au roi les récompenses dont il doit honorer celui qui aura gagné le prix. De plus, ces récompenses sont excessives, c'est tout ce que pourroit prétendre un général qui auroit gagné des batailles et conquis des provinces.

Le reste du livre, du moins ce qu'il y a de vrai et de bien lié, est tiré du 1er livre d'Esdras, presque mot pour mot ; ainsi nous ne le rapporterons pas ici. Nous croyons donc que l'auteur du IIIe livre est un Juif helléniste, qui pour donner cours à l'histoire du problème que nous avons vu,

(1) 3. *Esdr.* IV. 50. — (2) 2. *Esdr.* V. 4. *et* IX. 37. — (3) 3. *Esdr.* V. 40. — (4) 2. *Esdr.* VIII. 9. — (5) 3. *Esdr.* IV. 44. *et* 57. — (6) 3. *Esdr.* IV. 45. — (7) 3. *Esdr.* IX. 37. *et seqq.* — (8) 2. *Esdr.* VIII. 1. *et seqq.* — (9) 3. *Esdr.* V. 2. — (10) 3. *Esdr.* III. 5. *et seqq.*

a jugé à propos d'ajuster à sa narration le vrai texte d'Esdras. Mais il n'étoit point assez habile pour une entreprise si délicate; il est tombé dans des fautes si grossières, que son ouvrage a été avec raison rejeté des églises; et l'on s'en est tenu au texte hébreu des Juifs, et aux anciens exemplaires grecs, qui n'avoient pas reçu cette addition.

SECONDE PARTIE.

Justification de D. Calmet contre la critique de M. de Vence, touchant le IIIe livre d'Esdras.

1. Idée de la critique de M. de Vence. Il entreprend la défense d'un livre dont lui-même ne donne pas une idée fort avantageuse.

Le jugement que D. Calmet porte sur le IIIe livre d'Esdras a été critiqué par M. de Vence, qui a prétendu répondre aux objections et aux reproches que D. Calmet forme contre l'auteur de ce IIIe livre (1). Nous avons lu avec attention cette critique, et nous en avons même profité : c'est cette critique même, qui nous a donné lieu de supprimer une objection que D. Calmet faisoit contre l'auteur de ce IIIe livre, et qui étoit la quatrième dans les éditions précédentes de sa Dissertation. Mais aussi cette objection est la seule qui nous ait paru solidement réfutée par M. de Vence. Cependant comme la critique de M. de Vence peut avoir quelque chose de spécieux, nous avons jugé à propos d'entrer ici dans l'examen de cette critique, et de justifier les objections que D. Calmet forme contre l'auteur du IIIe livre, et sur lesquelles il établit le jugement qu'il porte de ce livre.

Mais avant d'entrer en matière; nous ne pouvons dissimuler que nous avons été surpris de voir M. de Vence faire tant d'efforts pour justifier l'auteur d'un livre dont lui même, en quelques endroits, ne donne pas une idée fort avantageuse. D'abord nous remarquons qu'avant de parler du IIIe et du IVe livre d'Esdras, il promet (2) de faire voir que *ces deux ouvrages n'ont jamais été reçus par les Juifs, et ne doivent avoir aucune autorité parmi les Chrétiens.* Et lorsqu'il vient à donner l'analyse de ce IIIe livre, il promet (3) de faire remarquer *les fautes dans*

(1) Dissertation de M. l'abbé de Vence, tom. VI. p. 334. et suiv. — (2) Pag. 279. — (3) Pag. 290.

lesquelles l'auteur de ce livre est tombé contre la vérité de l'histoire, en s'éloignant de ce qui est rapporté dans les livres de l'Ecriture-Sainte, reconnus pour des ouvrages canoniques. Falloit-il donc prendre tant de peine pour justifier un auteur qui tombe dans des *fautes contre la vérité de l'histoire*, et dont l'ouvrage ne doit être *d'aucune autorité?*

Mais enfin, *nous avons cru*, dit ailleurs M. de Vence (1), *que pour l'honneur des anciens, et même des pères de l'Eglise, qui ont paru faire quelque cas de cet ouvrage, il convenoit de faire voir qu'il ne contient pas des erreurs si grossières qu'on se l'est imaginé, et qu'il ne falloit pas en donner une idée si désavantageuse.* Mais l'idée qu'il nous en donne lui-même dans les deux endroits que nous venons de citer, est-elle donc fort avantageuse? D'ailleurs nous pourrions demander ici si ceux qui ont paru faire quelque cas de cet ouvrage, l'avoient bien examiné; et si l'idée avantageuse qu'ils ont paru en avoir n'étoit point fondée sur ce qu'ils croyoient que cet ouvrage avoit Esdras même pour auteur. Mais écoutons M. de Vence, et voyons ce qu'il pourra répondre aux objections que l'on forme contre l'auteur de ce livre.

II. Justification de la seconde objection de D. Calmet, touchant le retour de Zorobabel en Judée sous le règne de Cyrus.

M. de Vence entreprend donc (2) *d'examiner si l'auteur du* III^e *livre d'Esdras se trouve contraire en plusieurs choses à ce qui est rapporté dans le* I^er *livre : c'est*, dit-il, *ce que prétend M. Prideaux; et le R. P.* (Calmet) *abbé de Senones en a apporté plusieurs exemples : il s'agit*, continue-t-il, *de les examiner, et de voir s'ils sont bien capables de donner atteinte à la réputation de cet auteur.*

M. de Vence ne juge pas à propos d'attaquer d'abord la première objection de D. Calmet, il commence par la seconde. « L'auteur du III^e livre suppose, dit D. Calmet, » que Zorobabel ne revint pas le premier en Judée, lors» que Cyrus y renvoya les Juifs; et il suppose cela contre » la vérité de l'histoire (3). » M. de Vence répond (4) : *Il n'est pas clair que l'auteur du* III^e *livre l'ait supposé ainsi : il paroît même insinuer le contraire, puisqu'il dit que Mithridate fut chargé de remettre les vases entre les mains de Salmanasar* (5) ; *or, ce Salmanasar n'est autre que Sassabasar nommé dans le* I^er *livre d'Esdras* (6), *et*

(1) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 348. — (2) Pag. 336. — (3) 1. *Esdr.* II. 2. *et seqq.*—(4) Dissertation de M. l'abbé de Vence, pag. 336. — (5) 3. *Esdr.* II. 12. — (6) 1. *Esdr.* I. 8.

tout le monde convient que Sassabasar est le même que Zorobabel. J'accorde que Zorobabel soit le même que Sassabasar : je conviens que Sassabasar paroît être le même que Salmanasar ; et j'ajoute que cet auteur même, dans un autre endroit (1), joint ensemble Zorobabel et Salmanasar, soit qu'il les ait regardés comme deux personnes différentes, ou qu'il ait voulu désigner la même personne sous deux noms. Mais enfin de là que résulte-t-il ? une étrange confusion dans l'ouvrage de cet auteur. Car s'il a prétendu que Zorobabel revint deux fois en Judée, pourquoi ne le dit-il pas d'abord clairement ? Pourquoi ne nous explique-t-il pas comment Zorobabel établi chef de sa nation, et renvoyé en Judée par Cyrus, paroît ensuite en Perse, exerçant la fonction de garde du corps auprès de Darius ? Pourquoi, lorsqu'il vient à parler du prétendu retour de Zorobabel en Judée sous le règne de Darius, en parle-t-il d'une manière capable de nous faire croire que jusque-là Zorobabel n'étoit point encore retourné en Judée ? Pourquoi vient-il après cela joindre ensemble Zorobabel et Salmanasar, sans que nous puissions discerner s'il a cru que c'étoient deux personnes différentes, ou deux noms d'une même personne ; et sans que nous puissions savoir quel étoit, selon lui, ce Zorobabel à qui il suppose avoir été remis par Cyrus, les mêmes vases qu'il dit ailleurs avoir été remis à Salmanasar (2) ?

Mais d'ailleurs, et c'est ici que se trouve la plus étrange confusion, lorsque cet auteur vient à parler du prétendu retour de Zorobabel sous le règne de Darius, il en dit précisément ce que l'auteur du Ier livre dit du vrai retour de Zorobabel sous le règne de Cyrus. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer le chap. v du IIIe livre d'Esdras, avec les chap. II, III et IV du Ier livre ; et on y verra avec étonnement que l'auteur du Ier livre ayant dit que Zorobabel, dont il place le retour sous Cyrus, jeta alors les fondemens du temple ; mais que l'entreprise ayant été arrêtée par les ennemis des Juifs, demeura interrompue pendant tout le règne de Cyrus, *omnibus diebus Cyri regis Persarum*, et jusqu'au règne de Darius (3) ; on y verra, dis-je, que l'auteur du IIIe livre veut aussi dire la même chose, et oubliant qu'il place le retour de Zorobabel sous Darius, il dit que Zorobabel jeta alors les fondemens du temple ;

(1) 3. *Esdr.* VI. 18. — (2) 3. *Esdr.* II. 12. — (3) 1. *Esdr.* IV. 5.

mais que l'entreprise ayant été arrêtée par les ennemis des Juifs, demeura interrompue pendant toute la vie de Cyrus, *omni tempore vitæ Cyri regis*, et jusqu'au règne de Darius (1). Peut-on voir une confusion plus étrange, un anachronisme plus marqué? Un ouvrage entrepris sous le règne de Darius, être interrompu depuis le règne de Cyrus jusqu'au règne de Darius! L'interruption d'un ouvrage antérieure à l'entreprise de ce même ouvrage!

D'où je conclus : 1° Que cet auteur ne s'entendoit pas lui-même, puisqu'il est tombé dans un tel anachronisme; 2° que cet auteur ne supposoit point que Zorobabel fût revenu en Judée sous le règne de Cyrus, puisque ce qui est dit de ce qui arriva alors, il le place sous le règne de Darius; 3° que ce que cet auteur dit du prétendu retour de Zorobabel sous le règne de Darius, est faux, puisque ce qu'il en dit, étoit arrivé sous le règne de Cyrus. Et si c'est par choix et préférence, que M. de Vence a voulu attaquer d'abord la seconde objection de D. Calmet, il faut avouer que son choix n'est pas heureux.

III. Justification de la troisième objection de D. Calmet, touchant la consécration de l'autel, sous le règne de Cyrus.

M. de Vence passe ensuite à la troisième objection de D. Calmet. « L'auteur du faux Esdras ne met, dit D. Calmet, la consécration de l'autel et le renouvellement des sacrifices, que dans la seconde année de Darius (2); ce qui répugne encore au vrai Esdras, qui nous apprend que cela arriva au septième mois (dans la première année du retour des Juifs), sous le règne de Cyrus (3), et avant qu'Artaxerxès eût défendu de continuer l'ouvrage du temple. » M. de Vence répond : *L'auteur du* III^e *livre a omis cette circonstance du rétablissement de l'autel le septième mois de la première année de Cyrus; mais il ne dit rien de faux, en disant que du temps de Darius on offrit de nouveau des sacrifices sur l'autel à l'occasion de la dédicace du temple. Tout ce qu'il en dit, est conforme à ce que nous lisons dans le* I^er *livre d'Esdras, chap.* VI (4). Il est vrai que ce que l'auteur du III^e livre dit au chap. VII, touchant la dédicace du temple sous le règne de Darius, paroît être assez conforme à ce que l'auteur du I^er livre en dit au chap. VI; mais il ne s'agit pas ici du chap. VII du III^e livre; il s'agit du chap. v. ℣ 47. et suiv., où l'auteur de ce III^e livre dit précisément ce que l'auteur

(1) 3. *Esdr.* v. 73. — (2) 3. *Esdr.* v. 47. — (3) 1. *Esdr.* III. 1. — (4) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 337.

du 1er livre dit au chap. III. ℣ 1. et suiv. touchant la consécration de l'autel et le renouvellement des sacrifices au septième mois de la première année du retour des Juifs sous le règne de Cyrus. Or, l'auteur de ce IIIe livre rapporte ce fait au septième mois de la seconde année du règne de Darius; et voilà en quoi il est encore convaincu de faux.

IV. Remarque sur une objection de D. Calmet, touchant les lettres envoyées à Darius; c'étoit la quatrième entre les objections de D. Calmet.

M. de Vence vient ensuite à une objection qui étoit la quatrième de D. Calmet dans les éditions précédentes de sa Dissertation. « L'auteur du IIIe livre ne parle point, » disoit D. Calmet, des lettres envoyées à Darius par les » gouverneurs des provinces d'au delà de l'Euphrate (1), » en conséquence desquelles le roi ayant fait chercher dans » les archives, et ayant trouvé l'ordonnance de Cyrus en » faveur des Juifs, commanda que l'on continuât de bâ» tir. » M. de Vence répond : *Il est vrai que l'auteur du* IIIe *livre n'a point parlé de ces lettres* (2). Cet aveu est d'autant plus singulier, que bientôt après M. de Vence va le rétracter. En effet après s'être étendu à justifier l'auteur du IIIe livre en supposant qu'il n'a pas rapporté ces lettres, M. de Vence ajoute : *Mais il n'y a qu'à lire le* VIe *chapitre du* IIIe *livre, et on y trouvera les lettres des gouverneurs des provinces, écrites à Darius lui-même; et on sera surpris de voir comment on a pu accuser cet auteur de n'avoir point parlé de ces lettres* (3). Il faut avouer qu'elles y sont (4); mais sans doute on ne sera pas moins surpris de voir comment M. de Vence lui-même a pu d'abord avouer qu'elles n'y étoient pas.

V. Justification d'une objection sur le prétendu retour de Zorobabel, sous le règne de Darius. Cette objection n'est pas du nombre de celles de D. Calmet.

M. de Vence passe ici à une autre objection qui n'est pas du nombre de celles de D. Calmet. « On fait une » difficulté, dit M. de Vence (5), sur ce que l'auteur du » IIIe livre dit que Darius accorda un décret pour un nou» veau retour des Israélites captifs (6). C'est, dit-on, un » retour dont non-seulement l'Écriture ne dit pas un mot, » mais même qui ne peut pas s'accorder avec elle. L'auteur » du IIIe livre met à la tête de ceux qu'il prétend être re» venus pour lors, Zorobabel comme gouverneur, et Josué » comme grand-prêtre (7); ce qui paroît contraire à ce » que disent le vrai Esdras (8), et les prophètes Aggée (9) » et Zacharie (10), qui nous font entendre que Zorobabel

(1) 1. *Esdr.* v. 6. *et seqq.* — (2) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 338. — (3) Pag. 339. — (4) 3. *Esdr.* VI. 7. *et seqq.* — (5) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 339. (6) 3. *Esdr.* IV. 47. *et seqq.* — (7) 3. *Esdr.* v. 5. *et* 8. — (8) 1. *Esdr.* v. 1. 2. — (9) *Agg.* I. 1. — (10) *Zach. possim.*

» et Josué étoient alors à Jérusalem, occupés à la réédifi-» cation du temple conformément aux exhortations de ces » deux prophètes. » Sur cela M. de Vence répond deux choses : 1° *Je ne vois pas*, dit M. de Vence, *qu'il y ait aucun inconvénient à reconnoître cette nouvelle permission accordée aux Juifs par Darius* (1). Mais le premier inconvénient, c'est que si Darius avoit accordé aux Juifs cette nouvelle permission, il semble que l'auteur du 1er livre auroit dû en parler; et il n'en parle point. Ou plutôt le grand inconvénient, c'est que presque tout ce que l'auteur du IIIe livre dit du retour des Juifs en conséquence de cette prétendue nouvelle permission, n'est que ce que l'auteur du 1er livre avoit dit du retour des Juifs en conséquence de la permission accordée par Cyrus; comme il est aisé de le voir, en comparant, comme nous l'avons dit, le chap. v du IIIe livre, avec les chap. II, III et IV du 1er livre : d'où il résulte que le prétendu retour des Israélites sous Darius, n'est autre que le retour des Israélites sous Cyrus; et qu'ainsi tout ce que l'auteur du IIIe livre dit de cette prétendue nouvelle permission en conséquence de laquelle il fait suivre ce nouveau retour, est au moins très-suspect de faux, puisque ce nouveau retour est faux. 2° M. de Vence veut répondre à la difficulté qu'on lui fait sur ce que l'auteur du IIIe livre suppose Zorobabel auprès de Darius, en la seconde année du règne de ce prince, tandis que dans cette même année, selon l'auteur du 1er livre, Zorobabel étoit à Jérusalem occupé à rebâtir le temple conformément aux exhortations des deux prophètes Aggée et Zacharie. *Pour résoudre cette difficulté*, dit M. de Vence, *il n'y a qu'à supposer que dans le commencement de la seconde année du règne de Darius, Zorobabel se trouva à la cour de ce prince; il obtint une nouvelle permission pour retourner en Judée, et pour rétablir le temple : il revint aussitôt à Jérusalem, où il se trouva le sixième mois de la seconde année de Darius, qui est le temps de la prophétie d'Aggée; et celle de Zacharie n'est que du huitième mois* (2). M. de Vence suppose que Zorobabel se trouva à la cour de Darius au commencement du règne de ce prince : j'accorde la possibilité du fait; mais j'en conteste la réalité. L'auteur du

(1) Dissert de M. l'abbé de Vence, pag. 339. et 340. — (2) *Ibid.* pag. 340.

Ier livre nous apprend que Zorobabel et Josué, fils de Josédech, étoient venus en Judée dès le règne de Cyrus ; il nous dit qu'ils y étoient encore en la seconde année du règne de Darius ; et il ne nous apprend point que dans cet intervalle ils fussent retournés en Perse, et que de là ils fussent revenus en Judée. De plus ce que l'auteur du IIIe livre dit du retour de Zorobabel et de Josué sous Darius, n'est que ce que l'auteur du Ier livre dit du retour de Zorobabel et de Josué sous Cyrus. Ainsi l'auteur du IIIe livre se trahit lui-même : il est convaincu de faux par son propre témoignage; et la supposition de M. de Vence est vaine, puisqu'elle n'est faite que pour justifier un témoignage qui est évidemment faux.

VI. Justification de la première objection de D. Calmet, touchant l'opposition des ennemis des Juifs, au rétablissement du temple, sous Darius.

M. de Vence revient enfin à la première objection de D. Calmet; mais il ne la rapporte pas bien exactement : « On ajoute, dit M. de Vence, qu'il n'est pas vraisemblable que les ennemis des Juifs se soient opposés à l'édifice du temple, s'il est vrai que Darius ait donné à Zorobabel une permission authentique pour retourner à Jérusalem, et pour y travailler au rétablissement de la maison de Dieu; peut-on croire que ces officiers aient osé écrire une lettre aussi forte contre Zorobabel et Josué, après une permission donnée d'une manière si authentique (1) ? » D. Calmet ne parle point de cette lettre : et lorsqu'il parle de l'opposition des ennemis des Juifs, il insiste principalement sur les questions qu'ils firent à Zorobabel, et sur la réponse que Zorobabel leur fit. M. de Vence ne considérant que l'opposition des ennemis des Juifs, et la lettre qu'ils écrivirent à Darius, se contente de répondre : *Il est aisé de dire que la haine des ennemis des Juifs leur fit dissimuler ce qu'ils pouvoient savoir de la permission de Darius; ou bien ils prétendirent que le roi l'avoit accordée sans être bien informé : c'est pourquoi ils vouloient le désabuser par la lettre qu'ils lui écrivirent* (2). Il est aisé de le dire; seroit-il aisé de le prouver ? Mais rappelons-nous l'objection telle que D. Calmet la propose : il s'exprime ainsi : « Si Darius, en renvoyant les Juifs avec Zorobabel à Jérusalem, eût écrit à ses officiers d'au delà de l'Euphrate en leur faveur, ces officiers auroient-ils eu la hardiesse de venir leur demander pourquoi ils bâtissoient le temple (3) ? ne

(1) Dissert de M. l'abbé de Vence, pag. 341. — (2) *Ibid.* — (3) 3. *Esdr.* VI. 11.

» savoient-ils pas les ordres du roi, et n'étoient-ils pas eux-» mêmes obligés de contribuer à ce bâtiment (1) ? (Je » parle, dit D. Calmet, suivant le faux Esdras.) Zorobabel » auroit-il été contraint de recourir, comme il fit (2), à » l'ancienne permission accordée par Cyrus aux Juifs, de » rebâtir le temple ? » Pour sentir toute la force de l'objection, il ne faut que suivre le texte du IIIe livre. On y voit que, selon l'auteur de ce livre, Darius, dans la seconde année de son règne, écrit des lettres spécialement au gouverneur de Syrie et de Phénicie, afin qu'il contribue à l'entreprise de Zorobabel; et dans cette même année, le gouverneur même de Syrie et de Phénicie vient demander à Zorobabel et aux Juifs, de qui ils ont reçu la permission de construire ce temple : *Quo permittente vobis, ædificatis domum istam* (3) ? Sur cela M. de Vence nous dit : C'est la question d'un homme qui dissimule. Mais que répondra Zorobabel ? S'il a des ordres de Darius, il doit sans doute les montrer. Non : il est obligé de recourir à la permission accordée par Cyrus : *Scripsit Cyrus rex domum hanc ædificare* (4). M. de Vence répliquera que nous ne savons la réponse de Zorobabel, que par la lettre du gouverneur de Syrie, et que dans cette lettre ce gouverneur a pu encore dissimuler ce que Zorobabel avoit pu lui dire de l'ordre de Darius. Mais enfin que répondra Darius à la lettre de ce gouverneur ? Si Darius a déjà donné des ordres dans cette année même, il en a la mémoire récente; et il doit lui suffire de les confirmer. Non; il fait chercher et examiner si en effet il y a eu un ordre donné par Cyrus; et ce n'est qu'en conséquence de cette recherche, que lui-même donne enfin un ordre par lequel il confirme, non ses prétendus premiers ordres, mais ceux de Cyrus. Darius a-t-il donc oublié les premiers ordres que l'on prétend avoir été donnés par lui dans cette année même; et s'il ne les a pas oubliés, pourquoi n'en parle-t-il point ? S'il est vrai que le gouverneur de Syrie ait dissimulé, Darius n'a-t-il point dû être offensé de cette dissimulation ? n'a-t-il point dû se plaindre de ce qu'on négligeoit l'exécution de ses premiers ordres, s'il est vrai qu'il en eût déjà donné ? Le silence de Darius, le silence de Zorobabel, le silence du

(1) 3. *Esdr.* IV. 48. — (2) 3. *Esd.* VI. 17. — (3) 3. *Esdr.* VI. 11. — (4) 3. *Esdr.* VI. 17.

gouverneur de Syrie, tout concourt donc à prouver que Darius n'avoit point donné d'ordres avant la lettre qui lui fut adressée par le gouverneur de Syrie.

VII. Justification de la première partie de la cinquième objection de D. Calmet, touchant l'office de garde du corps attribué à Zorobabel, sous le règne de Darius.

M. de Vence passe ensuite à la cinquième objection de D. Calmet conçue en ces termes : « L'auteur du IIIe » livre avance sans aucune preuve deux faits insoutena- » bles ; l'un que Zorobabel étoit garde du corps de Da- » rius (1) à Babylone (ou plutôt en Perse) (2), pendant » que le même Zorobabel étoit sûrement à Jérusalem (3). » M. de Vence répond d'abord à cette première partie de l'objection de D. Calmet avant de passer à la seconde. *Qui empêche*, dit-il, *que Zorobabel n'ait pris un emploi de chambellan ou de garde du corps dans la cour d'un roi qui étoit très-bien affectionné à l'égard des Juifs ? Tout le monde sait combien cet emploi étoit honorable chez les rois de Perse, surtout lorsqu'il étoit question des gardes du corps du premier rang, qui étoient toujours le plus près de la personne du prince. Zorobabel pouvoit conserver cet emploi, et en même temps avoir la liberté d'aller en Judée, et dans les autres endroits où les affaires de sa nation pouvoient l'appeler, et s'acquitter des fonctions qui y étoient attachées, lorsqu'il revenoit à la cour* (4). Mais quoi ! Zorobabel, gouverneur de Judée, aura pris un emploi de chambellan ou de garde du corps auprès de Darius ! Quelque affectionné qu'ait été ce prince à l'égard des Juifs, quelque honorable qu'ait pu être cet emploi, est-il vraisemblable que Zorobabel, chef de ceux qui revinrent en Judée sous le règne de Cyrus, soit retourné en Perse pour y être garde du corps de Darius ? *Mais*, dit ailleurs M. de Vence, *si Néhémias a bien pu être échanson d'Artaxerxès, pourquoi trouveroit-on extraordinaire que Zorobabel eût été garde du corps de Darius* (5) ? Il y a une grande différence : Néhémias étoit échanson d'Artaxerxès avant d'être chargé des ordres du prince pour aller à Jérusalem ; et il ne manque pas de nous parler de son retour en Perse, et du second voyage qu'il fit en Judée (6). Il n'est rien dit de semblable de Zorobabel. Il n'avoit point été garde du corps de Cyrus, et il est hors de vraisemblance qu'établi chef de sa nation

(1) 3. *Esdr.* III. 4.-13.—(2) L auteur du IIIe livre, IV. 61., dit que Zorobabel partit d'auprès de Darius pour aller dans la Babylonie. — (3) 1. *Esdr.* V. 1. 2. — (4) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 343. — (5) *Ibid.* pag. 347. — (6) 2. *Esdr.* XIII. 6. 7.

par ce prince, il ait quitté la Judée pour aller prendre un emploi de garde du corps auprès de Darius. L'auteur du 1er livre ne parle point de ce prétendu retour de Zorobabel en Perse; et cependant si ce fait est vrai, il méritoit bien d'être rapporté dans l'histoire écrite par cet auteur. Mais d'ailleurs quand on supposeroit que Zorobabel fût retourné en Perse, pour être garde du corps de Darius, sur quel prétexte supposera-t-on que Josué, fils de Josédech, y fût retourné? Car l'auteur du IIIe livre le fait revenir en Judée avec Zorobabel sous le règne de Darius; et cependant selon l'auteur du 1er livre il y étoit déjà revenu sous le règne de Cyrus. Quoi! Zorobabel, gouverneur de Judée, et Josué, fils de Josédech, revêtu de la souveraine sacrificature, auront quitté leurs frères, et seront sortis de la Judée pour retourner en Perse? cela est-il vraisemblable?

VIII. Justification de la douzième objection de D. Calmet, touchant les récompenses que les trois gardes du corps de Darius se promettent.

M. de Vence différant de répondre à la seconde partie de la cinquième objection de D. Calmet, passe à la douzième objection, qui est la dernière. « Enfin, dit D. Calmet, l'auteur du IIIe livre donne à son récit l'air d'une » fable, en disant que les trois officiers (ou gardes du corps) » de Darius se partagent les honneurs (1), et prescrivent » en quelque sorte au roi les récompenses dont il doit » honorer celui qui aura gagné le prix. De plus ces récom- » penses sont excessives; c'est tout ce que pourroit pré- » tendre un général qui auroit gagné des batailles et con- » quis des provinces. » Sur cela M. de Vence répond: *On a tort de dire que ces trois gardes du corps se partagèrent les honneurs, et prescrivirent au roi la manière dont il devoit récompenser celui qui remporteroit le prix: ils eurent seulement une grande confiance en sa libéralité, et se flattèrent qu'il récompenseroit avec beaucoup de générosité celui qui donneroit des marques publiques de son esprit, de sa sagesse et de sa pénétration* (2). Mais l'auteur du IIIe livre ne leur attribue-t-il donc que les flatteuses espérances d'une récompense généreuse, mais indéterminée? Ces trois officiers se contentent-ils de dire que le roi fera de grands présens à celui qui aura mérité le prix? se contentent-ils même de dire que le roi lui donnera d'être couvert de pourpre, de boire dans de l'or, de coucher sur de l'or, et d'être magnifique-

(1) 3. *Esdr.* III. 5. *et seqq.* — (2) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 343.

ment vêtu? n'ajoutent-ils pas que celui qui aura prévalu, sera le second après Darius? *Secundo loco sedebit a Dario* (1). N'est-ce donc pas là se partager les honneurs, et prescrire en quelque sorte au roi les récompenses dont il doit honorer celui qui aura gagné le prix? M. de Vence continue : *De dire que ces récompenses sont excessives, c'est avancer une chose qui n'a aucun fondement. Ce qui pourroit paroître excessif, ne l'étoit point à l'égard de ces princes extrémement puissans et opulens, et qui prenoient plaisir à faire éclater leur magnificence, lorsqu'ils trouvoient des occasions où ils croyoient que leurs bienfaits seroient bien placés et accordés à propos.* Mais quelque puissans et opulens que fussent ces princes, pouvoient-ils donner quelque récompense plus grande que celle d'avoir le second rang après eux? et est-ce avancer une chose sans fondement que de dire qu'une telle récompense est excessive, surtout si l'on considère que ce sont ces trois officiers qui eux-mêmes se la décernent, ou, si l'on veut, se la promettent : *Secundo loco sedebit a Dario?*

Mais ce qui blesse davantage la délicatesse de M. de Vence, c'est l'expression dont se sert D. Calmet, lorsqu'il dit que l'auteur du IIIe livre donne à son récit *un air de fable*, en y joignant les circonstances dont nous venons de parler. M. de Vence répond : *Ce récit n'a pas paru fabuleux à des esprits très-solides, qui en ont jugé autrement* (2). Sur cela il cite saint Augustin, saint Ambroise, saint Cyprien et l'historien Josèphe ; et il ajoute : *S'il ne faut avoir que du sens commun pour rejeter cette narration, Josèphe en manquoit-il? saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin et tant d'autres en étoient-ils dépourvus?* Non : Josèphe ne manquoit pas de sens commun; mais étoit-il excellent critique? étoit-il même aussi judicieux historien que le prétend M. de Vence? Saint Augustin, saint Cyprien et saint Ambroise ont cité à la vérité quelques textes du IIIe livre d'Esdras ; mais que peut-on en conclure? Ils croyoient qu'Esdras étoit auteur de ce livre; c'étoit l'opinion commune ; et dès lors ils ne soupçonnoient pas qu'il pût y avoir dans ce livre quelque chose de fabuleux ; et ils ne l'examinoient pas : s'ils l'avoient examiné, ils y auroient reconnu les

(1) 3. *Esdr.* III. 7. — (2) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 342.

mêmes défauts que l'on y remarque aujourd'hui; et ils n'auroient pas craint de dire avec saint Jérôme, que les IIIe et IVe livres d'Esdras renferment des rêveries dont la lecture ne doit que nous déplaire : *Nec apocryphorum tertii et quarti somniis quisquam delectetur* (1).

IX. Justification de la seconde partie de la cinquième objection de D. Calmet, touchant le prétendu vœu de Darius.

M. de Vence revient à la cinquième objection. D. Calmet avoit donc dit : « L'auteur du IIIe livre avance sans » aucune preuve deux faits insoutenables :..... et le » second, qui est aussi incroyable que le premier, est » que Darius avoit fait vœu avant son élévation à l'empire, » de rebâtir le temple de Jérusalem (2). Si cela étoit, » qu'étoit-il besoin de faire fouiller dans les archives pour » savoir si Cyrus l'avoit autrefois permis (3) ? » Ici M. de Vence triomphe. *Si D. Calmet*, dit-il, *avoit bien consulté le texte, il n'auroit pas chargé l'auteur d'une bévue qu'il lui attribue mal à propos. Ce n'est pas avant l'élévation du roi à l'empire, que ce vœu avoit été fait; mais ce fut dans le temps qu'il reçut la souveraine autorité :* IN DIE QUA REGNUM ACCEPISTI : *c'est ainsi que lui parle Zorobabel* (4). Mais que nous importe ? ce fut toujours avant les recherches faites dans les archives, avant les plaintes du gouverneur de Syrie, avant le prétendu retour de Zorobabel, avant l'ordre prétendu donné par ce prince à Zorobabel. Or, cela nous suffit; et nous pouvons toujours dire avec D. Calmet : Si dès lors Darius avoit fait vœu de rebâtir le temple de Jérusalem, qu'étoit-il besoin de faire fouiller dans les archives pour savoir si Cyrus l'avoit autrefois permis ? Ne suffisoit-il pas à ce prince de dire : J'en ai fait le vœu; j'en ai donné l'ordre; et je veux que mon vœu soit accompli, et mes ordres exécutés ?

X. Justification de la neuvième objection de D. Calmet touchant l'incendie du temple, attribué aux Iduméens.

De là M. de Vence passe à la neuvième objection. D. Calmet dit : « L'auteur du IIIe livre charge contre toute » apparence, les Iduméens du crime de l'incendie du temple, » lorsque Jérusalem fut prise par les Chaldéens (5). » *Il me semble au contraire*, dit M. de Vence, *qu'il y a toute apparence que les Iduméens eurent part à ce crime* (6). Il en appelle au témoignage de D. Calmet même qui dans sa préface sur le livre d'Abdias, et dans son commentaire sur le chap. XLIX de Jérémie, reconnoît que, selon la parole même d'Abdias, *les Iduméens étoient joints aux Chal-*

(1) *Hieron. epist. ad Domnion. et Rogatian.* — (2) 3. *Esdr.* IV. 45. — (3) 3. *Esdr.* VI. 23. — (4) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 344. — (5) 3. *Esdr.* IV. 45. — (6) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 344.

déens, lorsque ceux-ci jetèrent le sort sur les dépouilles de Jérusalem (1). Il ajoute à cela cette parole du Psalmiste : *Souvenez-vous, Seigneur, des enfans d'Edom, qui au jour de la ruine de Jérusalem ont dit : Détruisez-la, détruisez-la jusqu'aux fondemens* (2). Mais enfin que résulte-t-il de là? que les Iduméens étoient joints aux Chaldéens qui brûlèrent le temple : je l'accorde, et D. Calmet ne le conteste pas; il reproche seulement à l'auteur du IIIe livre d'avoir attribué aux Iduméens l'incendie du temple, comme s'ils en eussent été seuls coupables : TEMPLUM QUOD INCENDERUNT IDUMÆI (3). *Mais*, dit M. de Vence, *l'auteur du IIIe livre ne les a pas rendus seuls coupables de cet attentat; il les fait agir en cela de concert avec les Chaldéens :* Lors, *dit-il*, que la Judée fut désolée par les Chaldéens : QUANDO EXTERMINATA EST JUDÆA A CHALDÆIS (4). Preuve admirable! *Les Iduméens brûlèrent le temple, lorsque la Judée fut désolée par les Chaldéens :* donc les Iduméens ne sont pas seuls coupables de l'incendie du temple. Cela est-il bien conséquent?

XI. Remarque sur une objection qui avoit échappé à D. Calmet, et que M. de Vence nous fournit, touchant la qualité de grand-prêtre attribuée à Esdras.

Mais suivons M. de Vence. Il va lui-même nous apprendre qu'*on pourroit faire encore un reproche à l'auteur du IIIe livre* (5); il va lui-même nous montrer dans ce livre une *faute :* il va lui-même nous avertir que *D. Calmet n'a pas relevé cette faute*, qu'il croit pouvoir appeler une *prétendue faute*. Mais enfin quelle est-elle? *C'est*, dit M. de Vence, *que l'auteur du IIIe livre donne la qualité de grand-prêtre à Esdras* (6), *ce qui ne paroît point du tout lui convenir, surtout dans un temps où l'on sait que Josué, fils de Josédech, exerçoit les fonctions de cet emploi.* Ce sont les termes de M. de Vence. Que répondra-t-il à cette objection? *Il faut remarquer*, dit M. de Vence, *que cet auteur donne en plus de vingt endroits la qualité de simple prêtre à Esdras.... Il n'y a que deux endroits où il l'appelle grand-prêtre, et cela dans un temps où Josué, fils de Josédech, pouvoit bien être mort, c'est-à-dire sur la fin du règne d'Artaxerxès Longuemain; et peut-être qu'Esdras faisoit pour lors les fonctions de grand-pontife* (7). Mais en supposant même que Josué, fils de Josédech, fût mort, faudra-t-il en conclure qu'Esdras pût faire alors les fonctions de grand

(1) *Abdias*, ℣ 11. — (2) *Psal.* CXXXVI. 7. — (3) 3. *Esdr.* IV. 45. — (4) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 345. — (5) *Ibid.* — (6) 3. *Esdr.* IX. 39.-50. — (7) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 346.

pontife ? Josué n'eut-il pas un fils nommé Joacim (1), et ce fils ne lui succéda-t-il pas ? *Mais il est certain*, continue M. de Vence, *que dans l'occasion où Esdras est appelé grand-prêtre, il n'y avoit point de prêtres qui fussent avant lui; il occupoit la première place, et exerçoit des fonctions qui ne convenoient qu'au grand-prêtre, s'il s'en fût trouvé un présent à ces grandes cérémonies dont il est parlé dans le* 1er *livre d'Esdras et dans Néhémias.* Je crois que M. de Vence a voulu dire, *dans le* IIIe *livre d'Esdras et dans Néhémias*, car je ne vois aucune grande cérémonie dans le 1er livre; mais j'en trouve une qui est rapportée et dans Néhémias et dans le IIIe livre; c'est précisément celle où l'auteur du IIIe livre donne à Esdras le nom de *grand-prêtre;* et il est à remarquer que dans cette cérémonie même, Néhémias qui y étoit présent, et qui en écrit l'histoire, l'appelle simplement *prêtre;* et cela précisément dans les circonstances où l'auteur du IIIe livre lui donne le nom de *grand-prêtre;* il n'y a qu'à comparer les ℣ 39. 40. et 50. du chap. IX du IIIe livre avec les ℣ 1. 2. et 9. du chap. VIII du livre de Néhémias. En vain donc M. de Vence s'efforce-t-il de nous persuader qu'Esdras pouvoit être alors *grand-prêtre*, tandis que Néhémias nous apprend qu'il n'étoit que simple *prêtre.* Il est vrai qu'en cet endroit l'histoire ne nous parle d'aucun prêtre qui fût avant lui : mais il ne s'ensuit pas qu'il n'y en eût point; il ne s'ensuit pas qu'il occupât la première place. Quelles sont les fonctions qu'il exerce dans cette cérémonie ? lire et expliquer la loi : falloit-il être grand-prêtre pour cela ? S'il paroît dans cette cérémonie avec quelque distinction, c'est parce qu'il étoit un docteur habile dans la loi, et chargé des ordres du prince pour l'avantage de sa nation.

XII. Remarque sur la septième objection de D. Calmet, touchant le nom d'Athersatha communément attribué au seul Néhémias.

Enfin M. de Vence vient à la septième objection de D. Calmet. « L'auteur du IIIe livre, dit D. Calmet, dis-» tingue Néhémias d'Athersatha, quoique Athersatha soit » simplement le nom de l'office d'échanson, que Néhémias » avoit auprès d'Artaxerxès. » Cette accusation est fondée sur ce qu'au chapitre V de ce livre, ℣ 40., on lit : *Et dixit illis Nehemias et Astharas.* Mais *on voit bien*, dit M. de Vence (2), *qu'il ne parle que d'une personne, puisqu'il ne dit pas, comme s'il avoit voulu parler de deux :* ET DIXERUNT. Et aussitôt M. de Vence prévient l'objection

(1) 2. *Esdr.* XII. 10.-12. — (2) 3. *Esdr.* V. 40.

que nous pourrions lui faire : Mais, dit-il, pourquoi mettre un *et* entre le nom de Néhémias et celui d'Astharas ou Athersatha, s'il ne veut désigner qu'une même personne (1)? *C'est*, continue-t-il, *qu'en mettant* NEHEMIAS ET ASTHARAS, *c'est comme s'il avoit dit*, NEHEMIAS QUI ET ASTHARAS, *c'est-à-dire, Néhémias qui s'appeloit aussi Astharas* ou *Athersatha*. Je veux bien le supposer; mais M. de Vence n'y trouvera pas son avantage. Écoutons seulement ce qu'il va nous dire : *Seroit-il possible d'ailleurs*, continue M. de Vence, *que l'auteur du* IIIe *livre ne faisant ici que transcrire le livre de Néhémias, n'y eût pas vu qu'Athersatha étoit un nom de Néhémias qui marquoit son emploi* (2)? Mais seroit-il possible que M. de Vence eût oublié que ce même endroit du livre de Néhémias, chap. VII. ℣ 65., est rapporté au Ier livre d'Esdras, chap. II. ℣ 63? Seroit-il possible que M. de Vence eût oublié que cet endroit fait partie du dénombrement de ceux qui étoient revenus avec Zorobabel au temps de Cyrus? Seroit-il possible que M. de Vence eût oublié ce qu'il dit lui-même touchant cet Athersatha dans son analyse du Ier livre d'Esdras? « Pour ce qui » regarde, dit-il, *Athersatha* qui fit la défense à ceux » qui se disoient prêtres, de manger des viandes sacrées » (c'est précisément le fait dont il s'agit ici), la plupart des » interprètes croient que c'est Néhémias; et ils avancent » sans aucune preuve, que ce terme veut dire *échanson*, » dont Néhémias faisoit les fonctions à la cour du roi Ar- » taxerxès. Mais il ne paroît pas que Néhémias fût venu à » Jérusalem avec ceux qui firent ce premier voyage; et » nous ne voyons pas qu'il y soit arrivé que long-temps » après. D'ailleurs celui qui défendit à ces prétendus prêtres » de manger des viandes sacrées, avoit une autorité qui » dans ce premier voyage ne convenoit qu'à Zorobabel, » chef et conducteur du peuple. Nous croyons donc que » c'est ce prince de la race de David, qui est désigné par » le terme *Athersatha*, qui signifie plutôt un préfet ou un » gouverneur, qu'un échanson. » Mais s'il est vrai que cet Athersatha est Zorobabel, que faudra-t-il donc penser de l'auteur du IIIe livre, lequel, selon M. de Vence, a cru que cet Athersatha étoit Néhémias?

XIII. Remarques sur les objec-

M. de Vence ne répond rien aux objections 6e, 8e, 10e et 11e de D. Calmet. Ces objections seroient-elles celles

(1) 2. *Esdr.* VIII. 9. — (2) Dissert. de M. l'abbé de Vence, pag. 347.

tions 6e, 8e, 10e, et 11e de D. Calmet.

qu'il a en vûe, lorsqu'il dit ailleurs : *Je passe sous silence quelques autres accusations dont on charge mal à propos l'auteur du* III^e *livre* (1)? Mais est-ce donc mal à propos que D. Calmet reproche à cet auteur (2) de faire dire à Darius (3), qu'il donne aux Juifs une entière immunité de toutes sortes de charges, tandis que l'on sait par Néhémias, que lorsqu'il vint en Judée sous le règne d'Artaxerxès petit-fils de Darius, il trouva les Juifs surchargés de tributs (4)? Par qui cette prétendue immunité avoit-elle donc été supprimée? Un tel changement dans l'état des affaires de la nation, n'auroit-il donc pas bien mérité d'être rapporté par Esdras dans le I^er livre qui porte son nom, et qui contient l'histoire de sa nation depuis Cyrus jusqu'à Artaxerxès? Est-ce donc mal à propos que D. Calmet reproche à l'auteur du III^e livre (5), d'avancer une fausseté manifeste, et de tomber dans une contradiction visible contre lui-même, lorsqu'il dit (6) que Zorobabel pria Darius de renvoyer à Jérusalem les vases sacrés que Cyrus avoit préparés à cet effet, comme si Cyrus n'eût pas exécuté ce dessein? ce qui est tout opposé à ce qu'en dit le vrai Esdras, et à ce que l'auteur même du III^e livre en a écrit au chap. II. ℣ 10. 11. et 12. Il suffit de lire avec attention le texte de cet auteur, et on y verra la contradiction que D. Calmet lui reproche. Est-ce donc mal à propos que D. Calmet lui reproche encore (7) de renverser l'ordre des temps et des événemens, en voulant réunir ensemble toute l'histoire d'Esdras, et plaçant à la fin de son dernier chapitre (8), une circonstance qui n'arriva que sous Néhémias, et qui n'est rapportée que dans le livre de ce dernier (9)? En effet distingue-t-il ce dernier événement d'avec celui qui le précède? et ne confond-il pas ce qui se passa après l'arrivée d'Esdras avec ce qui se passa après l'arrivée de Néhémias? Enfin est-ce donc mal à propos que D. Calmet le relève (10), lorsqu'il dit que Darius donna aux Juifs qui s'en retournoient à Jérusalem, une escorte de mille chevaux pour les conduire en paix et en sûreté (11)? et D. Calmet a-t-il tort de dire que cette précaution étoit assez inutile pour escorter une troupe de près de cinquante mille hommes?

(1) Dissertation de M. l'abbé de Vence, pag. 343. — (2) 6e objection de D. Calmet. — (3) 3. *Esdr.* IV. 50. — (4) 2. *Esdr.* V. 4. IX. 37. — (5) 8e objection de D. Calmet. — (6) 3. *Esdr.* IV. 44. — (7) 10e objection de D. Calmet. — (8) 3. *Esdr.* IX. 37. *et seqq.* — (9) 2. *Esdr.* VIII. 1. *et seqq.* — (10) 11e objection de D. Calmet. — (11) 3. *Esdr.* V. 2.

XIV. Conclusion. La critique de M. de Vence ne donne aucune atteinte au jugement de D. Calmet sur le IIIe livre d'Esdras.

Ainsi des douze objections que D. Calmet forme contre l'auteur de ce livre, et sur lesquelles il établit le jugement qu'il porte sur ce livre, il n'y en a qu'une seule qui soit solidement réfutée par M. de Vence; c'est celle qui étoit la quatrième dans les éditions précédentes de la Dissertation de D. Calmet; et celle-là se trouve remplacée par celle que M. de Vence même nous fournit : ainsi nous avons toujours douze objections contre l'auteur du IIIe livre, sans parler de celles que la discussion où nous venons d'entrer pourroit nous donner lieu de joindre à celles de D. Calmet, et spécialement cet anachronisme si marqué, qui a échappé cependant à D. Calmet et à M. de Vence. Ainsi la critique de M. de Vence ne donne aucune atteinte au jugement que D. Calmet porte sur ce IIIe livre; et il est toujours vrai de dire avec D. Calmet, que l'auteur de ce livre est tombé dans des fautes si grossières, que son ouvrage a été avec raison rejeté et regardé comme apocryphe.

TROISIÈME PARTIE.

Remarques de D. Calmet sur le IVe livre d'Esdras.

I. Témoignages en faveur du IVe livre d'Esdras.

Les sentimens ont été assez divers sur le IVe livre d'Esdras. Quelques textes de ce livre ont été employés, et se trouvent encore dans l'office même de l'Eglise. Cette antienne de l'office des martyrs au temps pascal dans l'usage romain : *Lux perpetua lucebit sanctis tuis, Domine, et æternitas temporum*, paroît être prise de ce texte du IVe livre d'Esdras : *Paratiestote ad præmia regni, quia lux perpetua lucebit vobis per æternitatem temporis* (1). On doit dire la même chose de l'introït du mardi de la semaine de la Pencôte : *Accipite jucunditatem gloriæ vestræ, gratias agentes Deo qui vos ad cælestia regna vocavit.* Ces expressions se trouvent dans ce texte du IVe livre d'Esdras : *Accipitejucunditatem gloriæ vestræ... commendatum donum accipite, et jucundamini gratias agentes ei qui vos ad cælestia regna vocavit* (2). Et de même dans l'office des apôtres, à la fin d'un répons, on a mis ces paroles : *Modo*

(1) 4. *Esdr.* II. 35. — (2) *Ibid.* ℣ 36. 37.

coronantur, et accipiunt palmam. Cela est pris du IVe livre d'Esdras, où on lit : *Hi sunt qui mortalem tunicam deposuerunt, et immortalem sumpserunt, et confessi sunt nomen Dei : modo coronantur, et accipiunt palmas* (1). Enfin dans l'office des morts, ce verset si souvent répété : *Requiem æternam dona eis, Domine, et lux perpetua luceat eis*, est imité du IVe livre d'Esdras où on lit : *Requiem æternitatis dabit vobis . . . lux perpetua lucebit vobis* (2).

Saint Barnabé dans son épître (3) cite ces paroles du IVe livre d'Esdras, comme d'un livre inspiré : *Et quand ces choses seront-elles accomplies? Lorsque le bois sera abattu et relevé, et lorsque le sang coulera du bois.* Saint Jean même dans l'Apocalypse (4), semble y faire allusion, en disant : *J'ai vu sous l'autel les ames de ceux qui avoient été mis à mort . . . qui crioient à haute voix, en disant : Jusqu'à quand, Seigneur, ne nous jugerez-vous point, et ne vengerez-vous point notre sang?* L'auteur du IVe livre d'Esdras dit : *Les ames des justes qui demeurent dans le lieu où elles sont en réserve, ne demandent-elles pas la fin de ces choses, en disant : Jusqu'à quand espérerai-je ainsi, et quand viendra le fruit de ma récompense?* Mais il y a plus d'apparence que c'est l'auteur du IVe livre d'Esdras, qui fait allusion à l'Apocalypse, dont l'antiquité et l'authenticité sont reconnues.

Les anciens prêtres grecs et latins ont cité ce IVe livre avec éloge, et quelques-uns ont marqué expressément que l'auteur avoit parlé par l'inspiration de l'Esprit divin. Saint Ambroise est celui qui en a eu des sentimens plus avantageux, et qui en a parlé plus souvent. Dans son livre *du Bien de la mort* (5), non-seulement il allègue cet ouvrage, mais il dit qu'il rapporte des témoignages des écrits d'Esdras, pour montrer aux païens que ce qu'ils ont de bon, ils

(1) 4. *Esdr.* II 45. — (2) *Ibid.* ℣ 34. 35. — (3) *Barnab. Ep. c.* XII. Ὁμοίως πάλιν περὶ τοῦ σταυροῦ ὁρίζει ἐν ἄλλῳ προφήτῃ λέγοντι, καὶ πότε ταῦτα συντελεσθήσεται; Καὶ λέγει Κύριος. Ὅταν ξύλον κλιθῇ, καὶ ἀναστῇ, καὶ ὅταν ἐκ ξύλου αἷμα στάξῃ. *Quod legitur in* 4. *Esdr.* v. 5. *Item citatus ab authore comment. in Marc. inter opera S. Hieronym. et in tract. cui titulus est, Testimonia de adventu Domini in carne, inter opera Greg. Nysseni.* — (4) *Apoc.* VI. 9. *Vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei.... Et clamabant voce magna dicentes : Usquequo, Domine, sanctus et verus, non judicas, et non vindicas sanguinem nostrum? Confer. Esdr.* IV. 35. *Nonne de his interrogaverunt animæ justorum in promptuariis suis, dicentes : Usquequo spero sic? et quando veniet fructus areæ mercedis nostræ?* — (5) *Ambros. de Bono mortis, cap.* X. *n.* 45.

l'ont tiré de nos livres. Et plus bas il dit (1) que saint Paul a suivi les sentimens d'Esdras, et non pas ceux de Platon; qu'Esdras a parlé par l'inspiration du Saint-Esprit, et que c'est ce qui le relève au-dessus des philosophes. Il s'exprime avec la même force dans le second livre *du Saint-Esprit* (2), dans le discours sur la mort de son frère Satyre (3), et enfin dans l'epître à Orontien (4). Dans ce dernier ouvrage, il conseille la lecture d'Esdras, pour prouver que les ames sont d'une substance plus relevée que le corps. Partout il parle de l'auteur du IVe livre d'Esdras, comme d'un homme inspiré.

Tertullien a cité le même auteur, mais sans le nommer, et sans lui donner aucun éloge particulier. Seulement il cite le livre de cet auteur comme Ecriture sainte (5). Saint Clément d'Alexandrie allègue aussi Esdras, dans l'explication de la prophétie de Daniel (6); mais je ne trouve pas son passage dans Esdras. Voici ce qu'il en dit : *Il est écrit dans Esdras : Et de même que le Christ, roi et chef des Juifs, a été à Jérusalem, après que les sept semaines ont été accomplies; et que toute la Judée a été en repos et sans guerre dans les soixante-deux semaines, de même le Christ notre Seigneur, Saint des saints, étant venu, et ayant accompli les visions et les prophéties, a reçu l'onction par l'Esprit de son Père.* Il le cite encore dans un autre endroit (7), après Jérémie, comme étant de même autorité. L'auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase (8), ne reconnoît point ce IVe livre. Il dit seulement, après avoir parlé des deux autres, que l'on assure qu'Esdras conserva et mit en lumière les livres de l'Ecriture : mais il ne dit cela que comme un sentiment vague, fondé sur un ouï-dire, et non comme l'ayant lu dans un livre authentique. L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu (9), cite le *prophète Esdras : Dicit enim propheta Esdras omnium sanctorum numerum esse quasi coronam.*

(1) *Ambros. de Bono mortis, c.* 11. *n.* 51. — (2) *Ambros. de Spiritu Sancto, l.* II. — (3) *Orat. in obitu fratris Satyr. c.* 7. — (4) *Ep.* 38. *ad Horontian.* — (5) *Tertul. de Præscriptione, initio, hæc citat : Oculi Domini alti; ex* 4. *Esdr.* VIII. 20. *Et contra Marcion. l.* IV. *illud : Loquere in aures audientium; ex* 4. *Esdr.* XV. 1. La Vulgate est un peu différente, mais c'est le même sens. — (6) *Clem. Alex. l.* I. *Stromat. p.* 330. — (7) *Clem. l.* IV. *Strom. p.* 468. *Ex* 4. *Esdr. v.* 35. — (8) *Synops. inter opera Athan. de Libris Esdræ.* — (9) *Autor operis imperfecti in Matth. homil.* 34. *ut videtur ex* 4. *Esdr. v.* 42. *vel forte legendum, prophota Esaias, ex Isai.* LXII. 3.

Enfin saint Cyprien (1), et les autres anciens qui ont cru la fin du monde fort proche, semblent n'avoir puisé ce sentiment que dans le IVe livre d'Esdras, qu'ils recevoient par conséquent comme un livre divin. J'en dis autant de tous ceux qui ont cru qu'Esdras avoit composé de nouveau, et renouvelé les saintes Ecritures. Ces sentimens ne se trouvent en aucun endroit des livres sacrés, sinon dans ce IVe livre d'Esdras. Génébrard, qui s'est déclaré en faveur de cet ouvrage, nous apprend que Pic de la Mirande l'avoit en hébreu écrit à la main, parmi les soixante-douze qu'Esdras dit avoir dictés touchant la science occulte (2). Saint Jérôme, tout contraire qu'il est aux IIIe et IVe livres d'Esdras, semble pourtant reconnoître ce IVe livre, puisqu'il ne nie pas qu'Esdras ne soit restaurateur des livres sacrés : *Sive Mosen volueris auctorem Pentateuchi, sive Esdram ejusdem instauratorem, non recuso* (3). Voilà les principales raisons dont on peut appuyer l'autorité du IVe livre d'Esdras.

II. Motifs qui portent à rejeter comme apocryphe le IVe livre d'Esdras. 1er motif : Ce livre n'a jamais été unanimement reçu comme canonique ni chez les Grecs ni chez les Latins.

A toutes ces raisons il n'y en a qu'une à opposer, mais qui est péremptoire ; c'est que ni les Grecs ni les Latins ne l'ont jamais reconnu pour canonique d'un consentement unanime. Saint Athanase (4) ne le reconnoît pas. Les pères et les conciles, qui nous ont donné des catalogues des livres canoniques, ne reçoivent que deux livres d'Esdras. Enfin saint Jérôme se déclare nettement contre les deux derniers livres d'Esdras, dans sa préface sur les livres canoniques du même auteur (5) ; et dans son ouvrage contre Vigilance, il rejette expressément le IVe livre avec beaucoup de force. Cet hérétique avoit rapporté quelques passages du faux Esdras (6), pour prouver que la prière pour les morts étoit inutile. Saint Jérôme réfute ses preuves, et lui dit : *Tu vigilans dormis, et dormiens scribis, et proponis mihi librum apocryphum, qui sub nomine Esdræ a te et a tui similibus legitur.* Je n'ai jamais lu ce livre, ajoute saint Jérôme ; car à quoi bon lire ce que l'Eglise rejette ?

Enfin, le profond oubli où ce IVe livre est tombé parmi les Grecs, où on ne le trouve plus, depuis long-temps, en leur langue, quoiqu'il ait été cité par les anciens pères de cette nation ; et l'indifférence qu'on a eue pour lui parmi

(1) *Cyprian. ad Demetrian. circa initium. Vide si placet* 4. *Esdr. c.* v. — (2) *Vide Geneb in Chronico, l.* 1. *ad ann.* 3750. *et* 4. *Esdr. c.* XIV. ℣ 21. *et seqq.* — (3) *Hieronym. advers. Helvid.* — (4) *Athan. in Synopsi.* — (5) *Hieron. ep. ad Domnion. et Rogat.* — (6) *Ex* 4. *Esdr.* VII. 36... 44.

les Latins, où il est très-rare dans les anciens exemplaires manuscrits, et dans les anciennes éditions (1); tout cela montre l'idée qu'on en a eue depuis long-temps; et que si quelques anciens ont été surpris par le nom d'Esdras, l'erreur et la surprise n'ont pas été de longue durée.

Génébrard se trompe en plus d'une manière en parlant de ce livre : Premièrement, en ce qu'il avance que le prince de la Mirande avoit le IV^e livre d'Esdras en hébreu. Pic (2) cite simplement le IV^e livre d'Esdras, et dit qu'il avoit en hébreu les soixante-dix livres de la science occulte, qu'Esdras se vante d'avoir composés. La seconde erreur de Génébrard est qu'il met soixante-douze livres, pour les ajuster au nombre des soixante-douze membres prétendus de la grande synagogue, dont il dit qu'Esdras recueillit les sentimens de ces soixante-douze livres. Il suppose que le IV^e livre d'Esdras étoit du nombre de ces livres, mais Pic de la Mirande n'en dit rien; il insinue même le contraire, lorsqu'il cite cet ouvrage, comme pour donner de l'autorité à ces livres de la science occulte des Hébreux. Et quand le IV^e livre d'Esdras auroit été de ce nombre, en seroit-il plus canonique et plus sacré? Ne sait-on pas ce que c'est que la cabale et la science occulte des Hébreux?

III. 2^e motif : Ce livre est rempli d'erreurs.

Un autre motif qui doit obliger tous ceux qui aiment la vérité à rejeter ce livre, c'est qu'il est rempli d'erreurs. Par exemple, il dit (3) que les ames des saints sont détenues dans l'enfer, jusqu'à ce que le nombre des élus soit rempli, et que le jour du jugement soit arrivé; et qu'alors toutes les ames en seront délivrées. Il compare (4) le jour du jugement à une couronne ou à un anneau, où il n'y a ni premier ni dernier : ainsi les ames recevront toutes ensemble la béatitude : les premières ne préviendront pas les dernières; et celles-ci ne seront point après les premières. Il nous compte une fable ridicule au chapitre VI, lorsqu'il dit que Dieu, au commencement du monde, créa deux animaux d'une grandeur monstrueuse, l'un nommé Hénoch et l'autre Léviathan. Comme ils ne pouvoient contenir ensemble dans la septième partie de la terre, Dieu les sépara, et mit Hénoch dans un quartier de la terre où il y a mille montagnes, et il plaça Léviathan dans la mer,

(1) Ils sont très-rares dans les anciens manuscrits; et je ne les vois pas dans nos éditions avant celle de Nuremberg de 1521. — (2) *Picus Mirand. Apolog. p.* 117. 118. — (3) 4. *Esdr.* IV. 41. 42. — (4) *Ibid. c.* V. ℣ 42.

où il le garde pour en faire quelque jour un festin à ses élus. Erreur puisée dans la tradition des rabbins. Nous avons parlé ailleurs de son opinion sur la proximité du jour du jugement, et de ce qu'il dit du passage des dix tribus dans le pays d'Arseret (1), et enfin des saintes Ecritures rétablies par Esdras.

On peut ajouter à ces sentimens erronés, la généalogie qu'il donne d'Esdras tout au commencement de cet ouvrage, et qui ne convient ni avec le IIIe livre (2) ni avec le Ier (3), qui portent le nom du même auteur. Cette diversité a donné lieu à quelques anciens de reconnoître que cet Esdras auteur du IVe livre, étoit différent du vrai Esdras dont on a le premier livre reçu dans l'Eglise. L'ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain l'appelle Salathiel, au commencement du IVe livre, qui est le chapitre III des imprimés : *Anno tricesimo ruinæ civitatis, eram in Babylone, ego Salathiel, qui et Esdras, etc.* (4). Mais pour l'écrivain de ce livre, il est certain qu'il s'est donné pour le vrai Esdras, à la tête du premier chapitre, où il étale sa généalogie par Eléazar, fils d'Aaron.

Il commet une faute grossière, lorqu'il dit que Dieu dissipa les peuples des deux provinces de Tyr et de Sidon, en faveur de son peuple sorti d'Egypte (5). Et un peu après : *Lorsque vous étiez dans le désert sur le fleuve de l'Amorrhéen, affligés de la soif, et blasphémant mon nom, je ne vous ai point envoyé du feu pour vous punir; mais j'ai adouci l'eau du fleuve en y jetant du bois* (6). Il nous parle en cet endroit d'un miracle dont Moïse ne dit pas un mot; ou il confond deux choses fort différentes; l'adoucissement des eaux arrivé à Mara (7) peu après la sortie de l'Egypte; et ce qui arriva sur le torrent d'Arnon, frontière du pays occupé par les Amorrhéens (8). Ailleurs (9), il parle des douze petits prophètes, quoique les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie, n'aient pas prophétisé avant la fin de la captivité, ni par conséquent au temps auquel il veut que nous rapportions sa prophétie (10). De plus il range ces douze prophètes suivant l'ordre qu'ils

(1) Voyez notre Dissertation sur le pays où les dix tribus se sont retirées. Elle est placée à la suite des deux derniers livres des Rois, t. tom. VI. — (2) 3. *Esdr.* VIII. 1. 2. — (3) 3. *Esdr.* VIIII. 1. 2. — (4) 4. *Esdr.* III. 1. — (5) 4. *Esdr.* I. 11. *In oriente provinciarum duarum populos Tyri et Sidonis dissipavi.* — (6) *Ibid.* ℣ 22. 23. — (7) *Exod.* XV. 24. 25. — (8) *Num.* XXI. 16. — (9) 4. *Esdr.* I. 39. 40. — (10) *Ibid.* III. 1.

tiennent dans les bibles grecques, lequel est, comme l'on sait, assez différent de celui des Hébreux.

Il raconte un prétendu voyage qu'il fit au mont Horeb (1), sans raison, sans suite, sans autre fondement que sa pure imagination. En vingt endroits il menace du jugement dernier, comme très-prochain. Il dit, par exemple (2), que des douze parties dans lesquelles la durée des siècles est partagée, il y en avoit déjà de son temps, et avant la fin de la captivité, dix parties et demie de passées. Ainsi de quelque manière qu'on suppute les années depuis le commencement des temps, la fin du monde devroit être venue il y a plusieurs siècles (3). S'il s'avise de faire quelques prédictions, il les fait de choses déjà arrivées, ou prédites par d'autres prophètes. Par exemple, il rapporte la prophétie de Daniel (4) en d'autres termes, et sous la figure d'un aigle qui s'élève de la mer; et il conclut sa vision par ces paroles, qu'il a l'impudence d'attribuer à Dieu : *Cet aigle qui s'est élevé de la mer, est le royaume qui a été montré en vision à votre frère Daniel* (5). Il étoit sans doute fort aisé de prophétiser ainsi après coup, et de donner pour prophéties des événemens passés depuis long-temps. Il avance une autre fausseté lorsqu'il dit que l'arche de l'alliance fut prise par les Chaldéens (6). Nous savons par le IIe livre des Machabées (7), qu'elle fut sauvée par le prophète Jérémie, et cachée dans une caverne.

IV. Traits qui caractérisent cet auteur, et qui donnent lieu de croire

Ce qu'il y a d'assez particulier, c'est que l'auteur de cet ouvrage découvre son erreur et sa fausseté également, soit qu'il dise des vérités ou des mensonges. Il parle clairement de Jésus-Christ, de sa venue, de sa mort, de sa résurrection; et il contient un si grand nombre de sen-

(1) 4. *Esdr.* II. 33. — (2) *Ibid.* XIV. 11. 12. — (3) Il paroît que cet auteur croyoit avec quelques anciens, que le monde ne dureroit que six mille ans; que ces six mille ans devoient être considérés comme divisés en douze parties, relativement aux douze heures qui partagent le jour; que la naissance de Jésus-Christ étoit l'époque de la douzième partie ou de la dernière heure, selon le calcul des Septante, lequel donne environ cinq mille cinq cents ans depuis la création jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, et qu'ainsi Esdras qui vivoit environ cinq cents ans avant Jésus-Christ se trouvoit dans la onzième heure ou dans la onzième partie de la durée des siècles. Mais nous avons déjà fait remarquer que le calcul qui est aujourd'hui le plus suivi, est celui qui ne compte que quatre mille ans depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, et celui qui nous paroît être le plus vrai, en compte quatre mille cent cinquante-six. Voyez la préface sur la Genèse. — (4) 4. *Esdr.* XI. *et* XII. — (5) *Ibid.* XII. 10. *et* 11. — (6) *Ibid.* X. 22. *Arca testamenti nostri diropta est.* — (7) 2. *Machab.* II. 4.

que c'étoit un chrétien qui vivoit dans le second siècle de l'Eglise.

tences pareilles à celles de l'Évangile, qu'il faut reconnoître l'une ou l'autre de ces deux choses; ou que Jésus-Christ et les évangélistes l'ont copié, ou qu'il a copié l'Évangile. Il dit, par exemple : *Mon fils Jésus sera révélé avec ceux qui sont avec lui, et ceux qui sont restés se réjouiront dans quatre cents ans, et après ce temps le Christ mon fils mourra. Et tous les hommes qui vivent, et le monde rentreront dans l'ancien silence pendant sept jours; et après sept jours, le siècle qui n'est point encore, s'éveillera, et le siècle corrompu mourra. Et la terre rendra ceux qui dorment dans son sein, et la poussière ceux qui demeurent dans le silence de la mort. Et les réservoirs rendront les ames qui y sont détenues. Et le Très-Haut sera découvert dans le siége de son jugement. Les misères passeront, et la patience sera recueillie; le jugement demeurera, la vérité subsistera, et la foi s'affermira..... Car le jour du jugement sera la fin de ce temps, et le commencement de l'éternité* (1). Il dit ailleurs : *Attendez votre Pasteur, il vous donnera le repos de l'éternité; il est proche ce Pasteur, qui doit venir à la fin des siècles* (2). Et en parlant des martyrs : *Je demandai à l'ange : Qui est ce jeune homme qui leur donne des couronnes? Il me répondit : C'est le Fils de Dieu, qu'ils ont confessé dans le siècle* (3). Il parle en plusieurs endroits de la vocation des gentils (4), d'une manière qui ne sent ni la prophétie, ni l'obscurité dont cette vérité étoit enveloppée dans l'ancien testament. Il s'exprime avec la même netteté sur la résurrection des morts (5), sur le péché originel (6) : *O Adam! qu'avez-vous fait? Votre chute n'est pas pour vous seul; mais elle est aussi devenue notre chute, à nous qui sommes sortis de vous.* En plusieurs endroits, il fait visiblement allusion aux paroles de l'Évangile. Par exemple : *Je vous donnerai la première séance dans ma résurrection* (7). Et un peu plus bas : *Aucun des serviteurs que je vous ai donnés, ne périra* (8). Et en parlant des avant-coureurs du jour de la vengeance : *Les amis se combattront l'un l'autre* (9). Et au chapitre suivant : *Les amis combattront leurs amis, comme leurs plus grands ennemis* (10). Il

(1) 4. *Esdr.* VII. 28. *et seqq. Vide etiam si lubet, cap.* VIII. 18. 20.-61. IX. 2. 3, *et* XII. 36. *et* XIV. 10. 11. — (2) 4. *Esdr.* II. 34. — (3) *Ibid.* ℣ 47. — (4) *Ibid.* I. 35. *et* II. 10. 11. — (5) *Ibid.* ℣ 31. — (6) *Ibid.* VII. 48. — (7) *Ibid.* II. 23. — (8) *Ibid.* ℣ 26. — (9) *Ibid.* V. 9. — (10) *Ibid.* VI. 24.

reconnoît deux voies, l'une large et l'autre étroite (1). Il parle de douze arbres chargés de fruits, et d'autant de fontaines d'où coulent le lait et le miel (2). Il veut apparemment désigner les douze apôtres.

L'auteur de cet écrit étoit donc un chrétien, et apparemment un Juif converti au christianisme, qui dans la pensée de convertir les Israélites qui rejetoient Jésus-Christ, composa cet ouvrage sous le nom d'un écrivain pour qui ils avoient une très-haute estime. Ce qui nous persuade qu'il étoit Juif, c'est qu'il rapporte dans son livre plusieurs traditions rabbiniques. Par exemple : Que le paradis terrestre fut produit avant la création du monde (3); que Malachias est un ange de Dieu (4); que le Seigneur créa Léviathan au commencement du monde (5), et quelques autres de cette nature. Mais on prétend que ces fables thalmudiques ne sont pas dans la version arabe de ce livre, dont parle Jean Grégoire dans la préface de ses Observations sacrées, et au chap. XVIII de ce même ouvrage.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de ce IVe livre se montre partout sous le caractère d'un chrétien zélé pour la conversion des Juifs (6); mais on ne comprend guère qu'un bon chrétien ait pu, sans blesser la sincérité et la droiture évangélique, employer une fraude pareille, pour rappeler les Juifs de leur égarement. Qu'on fasse parler le Saint-Esprit, lorsqu'il ne parle point, et qu'on débite ses propres visions, sous son nom et son autorité, c'est ce qui n'a jamais été dans les règles du christianisme.

Il y a beaucoup d'apparence que l'auteur vivoit au milieu des premières persécutions contre les Chrétiens. Il parle des martyrs (7), et des oppositions que souffrit la foi en Jésus-Christ. Il raconte (8) « qu'il vit un » homme qui s'élevoit de la mer, qui jetoit le trouble dans » tout le monde, et contre qui on s'élevoit des quatre vents » du ciel. Il se tailla une montagne inaccessible, sur laquelle » il s'envola. On ne peut découvrir d'où cette montagne » est taillée. Il renverse tous ses ennemis par le souffle de » sa bouche. Il appelle à lui une autre multitude de gens » pacifiques..... C'est lui que le Très-Haut conserve, et » qui par lui-même délivrera sa créature..... Les jours ap-

(1) 4. *Esdr.* VII. 18. — (2) *Ibid.* II. 18. 19. — (3) *Ibid.* III. 6. — (4) *Ibid.* I. 40. — (5) *Ibid.* VI. 49. 50. — (6) Voyez particulièrement chapitre VIII. 15. et suivans. — (7) 4. *Esdr.* II. 34. *et seqq. et* VI. 25. *et alibi.* — (8) *Ibid.* XIII. 1. *et seqq.*

» prochent auxquels le Seigneur commencera de délivrer » ceux qui sont sur la terre. On verra les hommes s'armer » les uns contre les autres, ville contre ville, nation con- » tre nation, royaume contre royaume. Alors le Fils de » Dieu sera révélé, et il reprendra ce que les nations ont » fait de mal. » Il parle aussi d'une guerre, et d'une désolation qui réduira la Judée en un état pire que celui auquel elle avoit été réduite par les Chaldéens (1). A cette occasion il dit : *Que le sang coulera du bois, que la pierre parlera, que les peuples seront troublés, et que celui qu'on n'espéroit pas qui dût régner, régnera.* Il ne faut point de glose pour entendre ce sang qui coule du bois, et cette pierre qui parle. L'auteur ayant été connu et cité par saint Irénée, par Tertullien, par saint Clément d'Alexandrie, et par saint Cyprien qui vivoient au troisième siècle, n'a pu écrire au plus tard qu'à la fin du second siècle ; et comme dans un endroit il semble faire allusion aux paroles de l'Apocalypse qui fut écrite à la fin du premier siècle, il en résulte que cet auteur n'a pu écrire plus tôt que vers le commencement du second siècle. Ainsi il y a lieu de croire que cet auteur écrivit entre le commencement et la fin du second siècle.

(1) 4. *Esdr.* v. 5. *et* 6.

REMARQUES

SUR LES IIIe ET IVe LIVRES

DES MACHABÉES.

Dom Calmet, à la suite de son commentaire sur les deux livres canoniques des Machabées, place les IIIe et IVe livres des Machabées, qui sont apocryphes ; et il y ajoute le livre de Josèphe intitulé, *de l'Empire de la Raison*, qu'il croit être celui qui a été connu des anciens sous le nom de IVe livre des Machabées. A ces trois morceaux il joint deux préfaces qui contiennent des remarques sur ces trois livres. Nous placerons ici ces remarques ; et nous croyons qu'elles pourront suffire pour donner quelque idée de ces livres, qui d'ailleurs ne nous paroissent pas assez intéressans pour être joints ici aux livres sacrés. Ce qu'il y a d'essentiel dans le IIIe livre, nous l'avons rapporté dans l'abrégé de l'histoire des rois de Syrie. D. Calmet convient que celui qui passe aujourd'hui pour le IVe livre, n'est pas celui qui a été connu autrefois sous ce titre. Le livre de *l'Empire de la Raison* n'est qu'une assez mauvaise répétition des faits rapportés dans les deux livres canoniques des Machabées. Voici donc seulement les remarques de D. Calmet sur ces trois livres.

ARTICLE PREMIER.

Remarques de D. Calmet sur le IIIe livre des Machabées.

I. Ce que c'est que ce livre. Pourquoi est-il ainsi appelé ?

Le livre qui est connu sous le nom de *troisième des Machabées*, contient l'histoire de la persécution de Ptolémée Philopator, contre les Juifs d'Egypte. Ce prince, après sa victoire sur Antiochus-le-Grand, alla à Jérusalem, et y fit offrir des sacrifices d'actions de graces dans le temple du Seigneur. Mais après les sacrifices, ayant

voulu entrer dans le sanctuaire, il en fut empêché par les prêtres, et par le peuple; en même temps il sentit la force d'une puissance invisible, qui le renversa à terre, sans qu'il pût se remuer. Étant de retour en Egypte, il fit éclater son ressentiment contre tous les Juifs de ses états; il les fit enfermer dans l'Hippodrome, et voulut les faire écraser sous les pieds de ses éléphans. Mais Dieu les en délivra de la manière qui est marquée dans ce livre.

C'est assez mal à propos qu'on lui donne le nom de *troisième des Machabées*, puisqu'il n'a aucun rapport ni à leurs personnes, ni à leur histoire, ni à leur temps, ni à la persécution des rois de Syrie, où les Machabées acquirent tant de gloire. Ce nom ne peut lui convenir qu'à cause de la ressemblance qu'on a remarquée entre le zèle, le courage et l'esprit qui animèrent les Juifs d'Alexandrie sous Philopator, et les mêmes qualités qui éclatèrent dans les Machabées, et dans les Juifs de la Palestine sous Antiochus Epiphanes et sous ses successeurs.

II. Josèphe a-t-il connu ce livre ?

On ne voit pas distinctement que Josèphe ait connu ce livre, au moins dans l'état où nous l'avons. Dans son histoire, il ne parle point de la persécution de Ptolémée Philopator contre les Juifs d'Egypte ; et ce qu'on en lit dans l'ancienne version latine faite par Rufin au second livre contre Appion (1), est si mal digéré, qu'il semble que Josèphe en cet endroit ne parloit que sur des ouïdire, ou sur une connoissance imparfaite et confuse. Il dit que Ptolémée, surnommé Physcon, fils de Ptolémée Philométor, après la mort de son père, ayant voulu envahir le royaume, et chasser sa mère Cléopâtre, et l'exclure du gouvernement; Onias, juif, qui avoit été fait général des troupes d'Egypte par Philométor, soutint la reine contre l'usurpateur. Physcon rassembla une armée, et ayant pris tous les Juifs d'Alexandrie, hommes, femmes et enfans, il les exposa nus et enchaînés dans l'amphithéâtre, pour être écrasés par les éléphans, qu'on avoit enivrés exprès pour cela. Mais la chose tourna autrement : les bêtes, au lieu de se jeter sur les Juifs, attaquèrent les amis du roi, et en tuèrent plusieurs; le roi aperçut un homme d'une forme terrible, qui lui ordonna de laisser les Juifs, et lui fit de grandes menaces s'il

(1) *Pag.* 874. *edit. Froben, an.* 1524.

continuoit à les persécuter; Ithaque ou Irène, sa concubine, lui ayant demandé grace pour eux, l'obtint aisément, et le roi témoigna beaucoup de regret de ce qu'il avoit fait; d'où vient que les Juifs d'Alexandrie célèbrent encore aujourd'hui la fête de cette délivrance toute miraculeuse. Voilà ce que dit Josèphe en cet endroit.

La première partie de son récit, quant à l'usurpation du royaume par Physcon, contre Cléopâtre, et de Cléopâtre soutenue par Onias, n'a rien que de vrai; mais il y a bien des erreurs dans tout le reste. 1° *Physcon* étoit frère, et non pas fils de Philométor. 2° Il vouloit ravir le royaume, non pas à ses frères, mais à son neveu, fils de Philométor et de Cléopâtre. 3° La persécution contre les Juifs d'Alexandrie arriva long-temps avant Physcon, sous Philopator, ainsi que tout le III^e livre des Machabées en fait foi. 4° Les circonstances de cette histoire sont encore assez mal digérées dans Josèphe. Tout cela nous fait croire que cet historien n'avoit point vu ce livre, ou du moins que Rufin l'a très-mal traduit. En effet, dans les deux lignes du texte grec qui nous restent de cette histoire dans Josèphe, on lit expressément, que *Physcon, après la mort de son frère Ptolémée Philométor, vint de Cyrène pour chasser Cléopâtre du royaume.* Si nous avions le reste du texte grec, nous pourrions juger plus sûrement de cette affaire (1).

III. Sentiment des Grecs et des Latins sur ce livre.

Les anciens catalogues des Grecs marquent quelquefois quatre livres des Machabées, quelquefois trois, et souvent seulement deux. Le quatre-vingt-quatrième des canons des apôtres, reconnoît le troisième livre des Machabées, comme livre saint. Théodoret (2) le cite comme Ecriture sainte. Saint Athanase, ou l'auteur de la Synopse (3) parmi ses œuvres, le met au même rang que les trois autres livres des Machabées, qui sont tous rangés parmi ceux que *l'on contredit*, c'est-à-dire, qui ne sont pas reçus d'un consentement unanime des églises. Nicéphore, archevêque de Constantinople, en parle de même;

(1) M. Boivin l'aîné nous a appris que M. Peiresch avoit un Josèphe grec avec ce fragment, et que Charles Labbé, jurisconsulte, écrivoit à M. Bigot, que Scaliger l'avoit tout entier, et qu'il l'avoit vu entre ses mains. On nous dit dans Naudéana, pag. 168. seconde édition, que M. Schurtz Fleich de Virtemberg, a en main le Josèphe de Scaliger. Si cela est, on feroit grand plaisir au public de nous donner cet historien en son entier. — (2) *Theodoret. in Dan.* XI. 7. —(3) *In Synop.* τὰ ἀντιλεγόμενα.

mais il ne reconnoît que trois livres des Machabées (1). Eusèbe, dans sa Chronique (2), marque le troisième livre, sans lui donner aucun caractère qui fasse douter de sa canonicité. Il dit seulement que mal à propos on le met après les deux premiers livres; en effet il renferme une histoire arrivée avant les Machabées. Il est vrai qu'ailleurs (3) il semble exclure du canon tous les livres des Machabées, lorsqu'il remarque que les divines Ecritures finissent sous Néhémias, et que ce qu'il dira dans la suite est tiré des Machabées, de Josèphe et d'Africain. Philostorge (4) admet expressément le premier livre des Machabées; il semble admettre aussi le second, mais *il rejette formellement le troisième; il le traite de livre monstrueux, qui ne dit rien de pareil au premier.* Est-il monstrueux pour cela? est-il contraire à l'Ecriture? renferme-t-il des choses opposées à la vérité de l'histoire, à la foi, aux saintes Ecritures, aux bonnes mœurs? Enfin quelques anciens catalogues rapportés dans les anciens monumens grecs donnés par M. Cotelier (5), reconnoissent quatre livres des Machabées, et les placent tous quatre dans la même catégorie, parmi les livres *qui ne sont pas des Septante* (6).

De tout ce qu'on vient de dire, il est aisé de conclure que l'antiquité a balancé quelque temps à rejeter le troisième des Machabées; mais enfin il passe aujourd'hui pour livre apocryphe dans l'église grecque et dans l'église latine; non pas que l'histoire qu'il contient soit fausse, mais parce que n'étant point du nombre des Ecritures inspirées, il ne peut faire une autorité infaillible.

Je ne remarque pas que les Latins aient eu beaucoup de connoissance de ce livre; ils ne le citent point, que je sache; il ne paroît ni dans les manuscrits, ni dans les anciennes bibles imprimées. La première où je l'aie vu, est celle de Froben de l'an 1538.

IV. Autres remarques sur ce livre.

Grotius croit que cette histoire fut écrite peu de temps après l'Ecclésiastique (7), composé par Jésus, fils de Sirach, et qu'on lui donne le nom de *troisième des Machabées*, parce qu'il ne fut connu des Chrétiens qu'après les deux autres, et qu'il n'eut jamais parmi eux la même

(1) *Nicephor. Constantinop. in fine Cronograph.* — (2) *Euseb. an.* 1800. — (3) *In Chronico ad an.* 1580. — (4) *Philostorg. lib.* 1. *Hist. eccles. c.* 1. *apud Phot.* Τὸ δὲ τρίτον ἀποδοκιμάζει τετρατῶδες χάλων, καὶ οὐδὲν ὅμοιον τῷ πρώτῳ διεξιρχόμενον. — (5) *Vide Coteler. not. in Canon. Apostol. p.* 117. 118. *et* 338. — (6) Ἔξω τῶν ὁ. — (7) *Grot. in hunc lib.*

autorité que les premiers. Joseph Scaliger (1) reconnoît que l'ouvrage est beau, et trop peu connu. Le style est enflé, et semblable à celui des pièces de théâtre, mais au reste rempli de sentimens très-élevés, très-pieux, très-beaux. Nous en avons une traduction syriaque, qui n'est pas fort exacte. Nous nous sommes déterminés à traduire cet ouvrage en français, et à l'éclaircir par quelques notes, parce qu'il n'avoit point encore paru en notre langue, et que non-seulement il nous a paru propre pour l'édification, mais que de plus il renferme un trait d'histoire qui est remarquable.

ARTICLE II.

Remarques de D. Calmet sur le IVe livre des Machabées, et sur le livre de l'Empire de la Raison.

I. Oubli dans lequel est tombé le IVe livre des Machabées. Ouvrage que quelques-uns croient être ce IVe livre.

Les anciens (2) ont parlé d'un quatrième livre des Machabées; mais ce livre a été si peu en usage, surtout parmi les Latins, qu'on ne connoît presque point aujourd'hui quel il étoit : on ne le voit dans aucune de nos bibles latines, même au rang des ouvrages apocryphes; et depuis assez long-temps, il semble qu'on l'ait oublié, et qu'on l'ait mis au nombre des livres perdus, qu'on n'espère presque plus retrouver.

Sixte de Sienne (3), ayant trouvé un manuscrit grec, qui contenoit l'histoire du pontificat de Jean Hyrcan, et qui étoit alors dans la bibliothèque de Santès Pagnin, aux dominicains de Lyon, ne douta point que ce ne fût le vrai quatrième des Machabées; il l'avança, et le persuada à plusieurs, de manière que jusqu'ici c'a été même une opinion assez communément reçue. La bibliothèque de Pagnin ayant été brûlée (4), quelques années après que Sixte de Sienne y eut vu le manuscrit dont nous parlons, ce livre qui étoit apparemment unique, y fut consumé par le feu, et on ne le trouvoit plus ni à Lyon, ni ailleurs, que l'on sache. On désespéroit en quelque sorte d'en avoir jamais une exacte connoissance, et on ne se consoloit de cette perte, que

(1) *Scalig. Animadvers. in Euseb. Chronic. pag.* 127. — (2) *Athanas. in Synops. Syncell. Philastr. alii plures. Vide Coteler. in Canon. Apost. p.* 117. 118. 338. — (3) *Sixt. Senes. Biblioth. l.* 1. — (4) *Ita Selden. de success. in pontif. ex Possevin.*

parce que Josèphe nous a décrit avec assez de fidélité et d'exactitude, l'histoire du pontificat de Jean Hyrcan, dans le treizième livre de ses Antiquités.

Mais depuis quelques années, M. le Jeay nous ayant donné dans la polyglotte de Paris, l'histoire arabe des Machabées, continuée depuis le règne de Séleucus, fils d'Antiochus-le-Grand, jusqu'au temps de Jésus-Christ, le tout apparemment traduit sur le grec, on a cru avoir recouvré le quatrième des Machabées, souhaité depuis si long-temps. En effet, on a reconnu dans cet exemplaire arabe, tous les caractères que Sixte de Sienne avoit remarqués dans le grec qu'il avoit eu en main (1). Ils commencent l'un et l'autre par ces mots : *Après la mort de Simon, Jean son fils fut fait grand-prêtre en sa place;* c'est ce qui a déterminé le P. la Haye à le donner en latin dans la *Biblia maxima*, sous le nom de quatrième des Machabées.

Ce gouvernement de Jean Hyrcan renferme l'histoire des Juifs pendant vingt-neuf, trente-un, ou trente-trois ans, car on n'est point d'accord sur cela (2). La difficulté vient en partie de ce que quelques-uns commencent son gouvernement dès le temps où son père Simon lui communiqua une partie de son autorité, et l'envoya pour gouverner la côte de la Palestine, et pour garder les frontières de la Judée de ce côté-là ; et que d'autres ne fixent son commencement, qu'à la mort de Simon Machabée son père. Nous avons donné le même ouvrage en français, avec quelques notes, quoique très-persuadés que ce n'est point le vrai livre quatrième des Machabées, comme nous le montrerons ci-après. Ce que nous avons donné en français du prétendu quatrième livre des Machabées n'est qu'une très-petite partie de ce que l'on en trouve en arabe dans la polyglotte de M. le Jeay. De cinquante-huit chapitres, nous n'en avons traduit que sept. Nous nous sommes bornés à ce que Sixte de Sienne avoit pris pour le quatrième des Machabées. On a donné depuis tout l'ouvrage en français de la traduction de M. Baubrun dans le troisième volume de la bible française *in-folio*, imprimée à Paris chez Desprez.

Il paroît que cet ouvrage a d'abord été écrit en hébreu ; il en conserve le goût, le tour et la phrase. Sixte de Sienne

(1) *Apud Sixt. Sen.* Καὶ μετὰ τὸ ἀπεκτανθῆναι τὸν Σίμωνα, ἐγενήθη Ἰωάννης υἱος αὐτοῦ ἀρχιερεὺς ἀντ' αὐτοῦ. — (2) *Vide Usser. ad an. mundi* 3898.

II. Caractères de cet ouvrage que l'on a pris pour le IV^e livre des Machabées.

avoit remarqué toute la même chose dans son exemplaire grec. L'arabe a parfaitement conservé ce tour. Le texte hébreu primitif pouvoit être les mémoires qu'on dressoit du gouvernement de chaque pontife ; car depuis la captivité de Babylone, on fit à l'égard des grands-prêtres, ce qu'on avoit pratiqué auparavant sous les rois; on fit des annales, où l'on écrivit les principaux événemens de leur pontificat, ainsi que nous l'apprenons du premier livre des Machabées (1). C'est à cette source que Josèphe a puisé son histoire, depuis les Machabées jusqu'au règne d'Hérode-le-Grand. L'auteur que nous donnons, ou plutôt le traducteur arabe de cette histoire, ou même le traducteur grec, sur lequel l'arabe a travaillé, a vécu assez tard, et depuis la destruction du second temple par les Romains (2). Il remarque que les Iduméens assujettis par Hyrcan, professèrent la religion juive jusqu'à la ruine du second temple. Il appelle ordinairement Samarie, *Sébaste;* et Sichem, *Néapolis* ou *Naplouse;* dénominations qui n'ont été en usage que long-temps depuis Hyrcan,

Il diffère souvent de Josèphe l'historien; par exemple, il donne ordinairement le nom de *Hyrcan*, à celui que Josèphe et le premier livre des Machabées nomment *Cendébée* (3). Il raconte (4) l'histoire du prétendu trésor caché dans le tombeau de David, d'une façon bien différente de ce qu'en dit Josèphe. Il fait donner à Hyrcan le titre de roi par le sénat romain (5). Il fixe le nombre des sénateurs de Rome à trois cent vingt (6). Il dit qu'Hyrcan n'eut que trois fils (7), au lieu que Josèphe lui en donne cinq. Il donne ordinairement aux soldats syriens et égyptiens, le nom de *Macédoniens;* il appelle *montagne de Jézabel,* celle que nous nommons *Garizim.* Il fait à la fin une remarque, qui donne à juger qu'il écrivoit long-temps après le premier auteur; car ayant parlé (8) des trois sectes principales qui s'élevèrent parmi les Juifs du temps d'Hyrcan, il ajoute, après avoir nommé les *Hasdanim, que l'auteur du livre n'a point dit quel étoit leur institut, mais qu'on peut tirer quelque lumière sur cela, de leur nom, qui marque qu'ils s'appliquoient à la pratique des plus excellentes vertus.* Le lecteur pourra aisément porter son jugement sur le mérite

(1) 1. *Mach.* XVI. 24. *Ecce hæc scripta sunt in libro dierum sacerdotii ejus (Joannis), ex quo factus est princeps sacerdotum post patrem suum.* — (2) Voyez 4. *Mach.* II. — (3) 1. *Mach.* XV. 38. XVI. 1. 4. 8. etc. — (4) 4. *Mach.* II. — (5) 4. *Mach. c.* III. — (6) *Ibid.* — (7) 4. *Mach. ult.* — (8) 4. *Mach.* VI.

de l'écrivain, par la lecture de cette pièce, que nous avons tâché d'éclaircir par nos notes.

III. Ce livre paroît être différent de celui qui a été connu sous le nom de IVe des Machabées.

La plus grande difficulté consiste à savoir si c'est ce livre qui doit passer pour le quatrième des Machabées. Un grand préjugé contre l'affirmative, c'est que ni les Grecs ni les Latins n'ont conservé cet ouvrage; ils l'ont négligé et laissé tellement tomber dans l'oubli, que sans les Arabes, il seroit encore à présent ignoré. De plus, les anciens qui citent le quatrième des Machabées, ne le désignent jamais d'une manière à insinuer que ce soit celui-ci. Enfin, on peut assurer que ceux des anciens qui avoient en main le quatrième des Machabées, n'avoient nulle connoissance de l'ouvrage donné dans ces derniers temps sous ce nom; ainsi on doit conclure que ce n'est point ici le livre que nous cherchons. Eusèbe (1) et saint Jérôme (2), après avoir cité le premier des Machabées, qui finit à la mort de Simon, continuent l'histoire de son fils Hyrcan, sans faire aucune mention de ce prétendu quatrième livre. Le même Eusèbe, Sulpice-Sévère, Cédrénus, et plusieurs autres (3), qui ont parlé d'*Hyrcan*, ont prétendu que ce nom lui fut donné en mémoire des *Hyrcaniens*, qu'il battit dans l'expédition d'Antiochus Sidètes, qu'il accompagna en Perse; ce qui est contraire au récit du livre dont nous parlons, où il est dit qu'il prit ce nom, à cause de la victoire qu'il remporta sur *Hyrcan* nommé communément *Cendébée*.

IV. Le IVe livre des Machabées paroît être le livre de l'Empire de la Raison.

Il faut donc chercher un autre quatrième livre des Machabées, et nous croyons l'avoir rencontré dans le discours de Josèphe, intitulé *de l'Empire de la Raison*, où il tâche de faire voir que la raison est la maîtresse des passions; et qu'aidée de la piété, il n'y a rien de si difficile, dont elle ne puisse venir à bout. La plupart des anciens manuscrits grecs de la Bible (4) mettent ce livre après les trois autres. Dans les uns, il y est avec le titre de *Josèphe, de l'Empire de la Raison, ou quatrième des Machabées;* dans d'autres, avec le seul titre de quatrième des Machabées. Dans les bibles grecques imprimées à Bâle chez Hervage en 1545, et à Francfort chez Véchel en 1597, cet ouvrage se trouve après les trois premiers des Machabées, avec ce titre : *Livre*

(1) *Euseb. Demonstr. l.* VIII. *c.* 2. — (2) *Hieron. in Dan.* IX. — (3) *Vide Euseb. in Chronic. Sulpit. Sever. l.* II. *hist. Cedren. alios antiquos, et recentes apud Jul. Scalig. not. in Euseb. Chronic.* — (4) *Vide not. Combefis in Joseph. lib. de Imperio Rationis.*

de Josippos sur les Machabées (1). M. Cotelier (2) cite un manuscrit ancien, où le quatrième des Machabées avoit pour titre, *de l'Empire de la Raison.* Dans la bibliothèque du Roi (3), et dans celle Coislin, il y en a aussi quelques-uns (4) qui donnent à ce discours de Josèphe, le titre de quatrième des Machabées. Philostrate (5) n'en a point connu d'autres. Il dit que c'est l'ouvrage de Josèphe l'historien; en quoi il est d'accord avec Eusèbe (6) et saint Jérôme (7). Saint Grégoire de Nazianze (8), dans l'éloge qu'il fait des sept frères Machabées, cite aussi le livre de *l'Empire de la Raison.* De tout cela, je crois qu'on peut conclure que le quatrième livre des Machabées cité par les anciens, n'est autre que l'ouvrage de Josèphe touchant l'empire de la raison.

L'auteur de cet écrit semble avoir été dans les principes des stoïciens, qui relevoient les avantages de la raison et de la vertu humaine, jusqu'à s'imaginer qu'ils pouvoient tout avec ce seul secours; mais la religion chrétienne nous apprend que c'est par la foi (9) et par le secours de la grace du Seigneur (10), que nous faisons le bien, et que sans la foi, sans la grace et sans la charité, nous ne pouvons plaire à Dieu. Saint Paul attribue la force et la constance des martyrs, et des Machabées en particulier, à la foi dont ils étoient animés : *Per fidem vicerunt regna*, etc. (11). Un autre principe des stoïciens, que cet auteur paroît avoir adopté, est celui de l'égalité des péchés. Il fait parler ainsi le vieillard Eléazar : *Qu'il est égal de transgresser la loi en de petites ou en de grandes choses* (12); principe également contraire à la véritable religion et à la raison. Ailleurs il insinue assez clairement que nous tirons nos ames de nos parens (13); opinion qui a été assez commune parmi les anciens, et que l'on trouve même dans quelques pères, mais qui est aujourd'hui bannie de nos écoles. Il suppose partout que le martyre d'Eléazar eut lieu à Jérusalem,

(1) Ἰωσίππου εἰς τοὺς Μακκαβαίους βιβλίον. *Vecheliana addit :* ἢ περὶ αὐτοκράτορος λογισμοῦ. — (2) *Coteler. not. in Canon. apost. p.* 339. — (3) *Manuscript. biblioth. Reg. n.* 1875. Μακκαβαίων. Δ. — (4) *Coislin. Mss. duo.* — (5) *Philostr. Hist. eccles. initio.* — (6) *Euseb. Hist. eccles. l.* III. *c.* 10. — (7) *Hieron. de Scriptor. Eccles. et lib.* II. *contra Pelag.* — (8) *Greg. Nazianz. orat. de Machab.* — (9) *Heb.* XI. *per totum.* — (10) *Rom.* V. 15. — (11) *Heb.* XI. 33. — (12) *Cap.* II. Τὸ γὰρ ἐπὶ μικροῖς, καὶ μεγάλοις παρανομεῖν ἰσοδύναμόν ἐστι. — (13) *Cap.* II. Ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ αἵματος αὐξηθέντες, καὶ διὰ τῆς αὐτῆς ψυχῆς τελεσφορηθέντες. *Et cap.* XII. ὡς τίνα τρόπον ἠθολογίσαιμι φιλότεκνα γονέων πάθη, ψυχῆς τε καὶ μορφῆς ὁμοιότητα εἰς μικρὸν παιδὸς χαρακτῆρα θαυμάσιον ἐναποσφραγίζοντα.

sous les yeux et par les ordres d'Antiochus lui-même, ce qui ne paroît pas bien distinctement dans le second livre canonique des Machabées.

Il avance une chose directement contraire au même texte du second des Machabées, lorsqu'il dit qu'Apollonius, gouverneur de Syrie et de Phénicie, fut envoyé à Jérusalem par Séleucus Nicator, pour enlever les trésors du temple (1); ce ne fut pas Apollonius, mais Héliodore, qui reçut cette commission; et ce ne fut pas *Séleucus Nicanor* ou *Nicator*, mais *Séleucus Philopator*, qui la lui donna. *Séleucus Nicanor* est le premier des Séleucides, et *Philopator* est le septième. Il commet encore une erreur impardonnable (2), en disant qu'Antiochus Epiphanes étoit fils de Séleucus; il étoit son frère puîné.

Il prête au roi David une pensée indigne de lui, en voulant que par une pure fantaisie, il se soit opiniâtré à souffrir une soif brûlante, jusqu'à ce qu'il eût pu boire de l'eau d'une certaine fontaine (3). Il n'y a rien de pareil dans les livres des Rois, où cette histoire est racontée (4). David pressé de la soif, témoigna en passant qu'il voudroit bien boire de l'eau de la citerne de Bethléhem; aussitôt trois de ses braves se détachèrent, passèrent au travers du camp des Philistins, et lui en apportèrent. Notre auteur ne met que deux jeunes guerriers, au lieu de trois; il veut qu'ils aient cherché long-temps l'eau désirée, et qu'enfin ils l'aient trouvée au milieu du camp des ennemis; autre fausseté.

En un certain endroit, il confond l'année sabbatique avec l'année du Jubilé (5). Il avance faussement qu'Antiochus favorisa les Juifs, après le martyre d'Eléazar et des sept frères (6), et que ce prince fut en Perse pour faire la guerre à ce pays (7); la somme qu'il veut que Jason ait donnée à Séleucus est exorbitante. Trois mille six cent soixante talens font environ dix-sept millions huit cent treize mille neuf cent six livres de notre monnoie; où Jason auroit-il trouvé cette somme? Il nous parle du père (8) des sept frères Machabées, dont les livres canoniques ne parlent pas. Il nous rapporte une circonstance (9) qui ne se trouve pas dans Moïse (10), lorsqu'il dit que l'ange ex-

(1) Comparez 2. Mach. III. 7. 8. avec le chap. I. de ce livre. — (2) 4. *Mach. c.* II. — (3) 4. *Mach. præfat.* — (4) 2. *Reg.* XXIII. 14. *et seqq.* — (5) 4. *Mach. præfatione.* — (6) 4. *Mach. c.* XIV. — (7) 4. *Mach. Ibid.* — (8). 4. *Mach. c. ult.* — (9) 4. *Mach.* IV. — (10) *Num.* XVI. 46.

terminateur consumoit par le feu tout le camp d'Israël, lorsqu'Aaron accourut avec l'encensoir, pour l'arrêter. Saint Paul semble dire la même chose (1). Je ne dis rien du style enflé et des figures affectées qu'il emploie partout avec profusion dans son discours; il n'y a personne qui ne le sente assez en le lisant, et qui ne s'ennuie de ces longueurs qui ne disent rien. Ce sont apparemment ces fautes qu'on a remarquées dans ce livre, qui l'ont fait mettre au rang des apocryphes. J'ai peine à croire que Josèphe en soit l'auteur; Grotius sur saint Luc, XVI. 19., ne croit pas non plus que cet ouvrage soit de Josèphe l'historien; il n'étoit pas capable de ces ignorances et de ces bévues; il ne parle nulle part de ce livre, comme il fait de ses autres ouvrages. Le style et la manière sont peu dignes de ce grand historien. Ce seroit plutôt l'ouvrage de quelque auteur qui a voulu donner du mérite à son travail par un nom illustre.

Nous avons plusieurs éditions du livre *de l'Empire de la Raison*. On le trouve imprimé dans le recueil des Œuvres de Josèphe, et dans quelques bibles grecques. L'ancienne version latine que Rufin en a faite, est de même que toutes les autres de cet auteur, peu correcte et peu exacte. Erasme a encore enchéri sur la liberté de Rufin, et ne nous a donné qu'une paraphrase qu'il a faite, non sur le grec, qu'il n'avoit pas, mais sur le latin de Rufin. On en voit aussi une version de Cornélius à Lapide, et une autre du P. Combéfis; cette dernière est la plus littérale et la plus exacte. La traduction française de M. d'Andilly est fort belle; nous avons tâché de rendre celle que nous avons donnée un peu plus littérale. Il y a peu de notes, parce que la pièce est fort claire.

(1) 1. *Cor.* x. 10.

ABRÉGÉ

DE L'HISTOIRE DES JUIFS,

DEPUIS LA MORT DU PONTIFE SIMON, FRÈRE DE JUDAS MACHABÉE, JUSQU'A JÉSUS-CHRIST, POUR SERVIR DE CONTINUATION A L'HISTOIRE DES MACHABÉES.

I. Remarques sur cette portion d'histoire.

L'HISTOIRE des Machabées nous montre les commencemens des princes *Asmonéens* qui gouvernèrent la nation juive, et qui furent ainsi nommés du nom d'Assamonée (1), bisaïeul de Mattathias, père des Machabées, et de leurs successeurs jusqu'à Antigone, qui fut dépossédé par Hérode-le-Grand. Elle conduit l'histoire de ces princes depuis le temps où le saint vieillard Mattathias commença de paroître à la tête des Juifs fidèles, jusqu'au temps où mourut le pontife Simon son fils, en qui avoient été réunies la puissance civile et la puissance sacerdotale. Depuis ce pontife jusqu'à Jésus-Christ, qui naquit sous le règne d'Hérode-le-Grand, l'histoire des Juifs n'est presque plus connue que par les livres de l'historien Josèphe : et c'est sur le témoignage de cet historien que nous exposerons ici sommairement cette portion d'histoire, qui contiendra ainsi *la succession des princes Asmonéens* depuis le pontife Simon, et *le règne d'Hérode-le-Grand*, qui usurpa sur eux la puissance civile, et s'attribua le droit de disposer de la puissance sacerdotale.

II. Pontificat et gouvernement de Jean Hyrcan, fils de Simon. Avant l'ère chr. vulg. 135.

Après la mort de Simon, *Jean* l'un de ses fils, surnommé *Hyrcan*, fut proclamé souverain sacrificateur et prince des Juifs (2). Antiochus Sidètes, roi de Syrie, voulant profiter de l'avantage que lui donnoit la mort de Simon, s'avança à la tête d'une puissante armée pour réduire la Judée et la réunir à l'empire de Syrie. Hyrcan fut obligé de se renfermer dans Jérusalem. Il y soutint un

(1) *Joseph. Ant. l.* XII. *c.* 8. — (2) *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 16. *et seqq.*

long siége avec un courage incroyable. Réduit enfin à la dernière extrémité faute de vivres, parce que c'étoit une année sabbatique, il fit faire au roi des ouvertures de paix. On n'ignoroit pas dans le camp l'état où il se trouvoit. Ceux qui approchoient du roi le pressoient de profiter de l'occasion qu'il avoit en main pour exterminer la nation juive. Diodore de Sicile (1), aussi-bien que Josèphe, dit que ce fut par un effet de la générosité et de la clémence d'Antiochus que cette nation ne fut pas alors entièrement détruite. Il voulut bien entrer en traité avec Hyrcan. On convint que les assiégés rendroient les armes, que les fortifications de Jérusalem seroient rasées, et qu'on payeroit au roi un tribut pour Joppé et pour les autres villes que les Juifs avoient hors de la Judée; et la paix fut conclue à ces conditions. Antiochus avoit aussi demandé qu'on rebâtît la citadelle de Jérusalem, et il vouloit y mettre une garnison; mais Hyrcan ne voulut pas y consentir, à cause des maux qu'avoient faits à la nation celle qui y avoit été pendant que cette citadelle avoit subsisté, et il aima mieux payer au roi la somme de cinq cents talens qui lui fut demandée en équivalent. La capitulation s'exécuta; et pour ce qui ne pouvoit pas avoir son effet sur-le-champ, on donna des otages entre lesquels il y avoit un frère d'Hyrcan.

Hyrcan accompagna Antiochus dans son expédition contre les Parthes; et ayant eu part aux victoires de ce prince, il revint en Judée chargé de gloire à la fin de la campagne, laissant Antiochus dans l'Orient, où ce prince périt malheureusement bientôt après. Antiochus étant mort, Hyrcan s'appliqua à profiter des troubles et des divisions qui arrivèrent alors dans tout l'empire de Syrie. Il entreprit d'étendre ses états en se rendant maître de plusieurs places de Syrie, de Phénicie et d'Arabie qui étoient à sa bienséance. Il travailla aussi en même temps à se rendre absolu et indépendant. Il y réussit si bien, que depuis ce temps-là ni lui ni aucun de ses descendans ne relevèrent plus des rois de Syrie, et ils secouèrent entièrement le joug de la sujétion et même celui de l'hommage. Avant l'ère chr. vulg. 131.

Il envoya à Rome une ambassade pour renouveler le traité fait avec Simon son père. Le sénat reçut très-gracieusement ses ambassadeurs, et leur accorda tout ce qu'ils demandèrent. Ainsi parce qu'Antiochus avoit fait la guerre 127.

(1) *Diod. Eglog.* 1. *p.* 901.

aux Juifs nonobstant le décret que les Romains lui avoient adressé et l'alliance qu'ils avoient contractée avec Simon; qu'il leur avoit pris plusieurs villes, les avoit rendus tributaires pour Gazara, Joppé et quelques autres places qu'il leur avoit cédées; et qu'il les avoit fait consentir par force à une paix désavantageuse, en assiégeant la ville de Jérusalem : sur ce que les ambassadeurs exposèrent là-dessus au sénat, on condamna tout ce qui s'étoit fait de cette manière contre les Juifs depuis le traité fait avec Simon; et il fut résolu que Gazara, Joppé et les autres places que les Syriens leur avoient enlevées, ou qu'ils avoient rendues tributaires contre la teneur de ce traité, leur seroient restituées et exemptées de tout hommage, tribut ou autre servitude. On conclut aussi que les Syriens les dédommageroient de toutes les pertes qu'ils leur avoient causées contre ce que le sénat avoit réglé dans le traité fait avec Simon; enfin que les rois de Syrie renonceroient à leur prétendu droit de faire marcher leurs troupes sur les terres des Juifs. Ceci arriva sous le règne d'Alexandre Zébina, qui fit aussi une alliance étroite avec Hyrcan.

Avant l'ère chr. vulg. 110. Zébina ayant été défait par Antiochus Grypus, et mis à mort quelque temps après, Grypus eut à se défendre contre Antiochus le Cyzicénien son frère, avec qui il fut ensuite obligé de partager l'empire. Tandis que les deux frères consumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'abandonnoient à la mollesse après la paix, Hyrcan augmentoit ses richesses et son pouvoir; et voyant qu'il n'avoit rien à craindre de leur part, il entreprit de réduire la ville de Samarie. Il envoya Aristobule et Antigone, deux de ses fils, en former le siége. Les Samaritains demandèrent du secours au Cyzicénien, roi de Damas. Celui-ci vint à la

109. tête d'une armée. Les deux frères sortirent de leurs lignes. Il y eut une bataille où Antiochus fut battu, et poursuivi jusqu'à Scythopolis; il eut beaucoup de peine à se sauver. Après cette victoire, les deux frères retournèrent au siége, et pressèrent la ville si vivement qu'elle fut obligée une seconde fois d'envoyer solliciter le Cyzicénien de venir encore à son secours. Mais il n'avoit pas assez de troupes pour entreprendre de faire lever le siége; on en demanda à Ptolémée Lathyre, roi d'Egypte, qui envoya six mille hommes. Le Cyzicénien les joignit à ses troupes. Cependant il n'osa venir attaquer l'armée qui formoit le siége, et se contenta de ravager le pays par ses courses et par des

détachemens, pour faire diversion, et engager l'ennemi à lever le siége afin d'aller défendre son propre pays. Mais voyant que l'armée ennemie ne faisoit aucun mouvement, et que la sienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la désertion et par d'autres accidens, il crut que c'étoit trop exposer sa personne que de demeurer avec une armée si affoiblie, et se retira à Tripoli. Il laissa le commandement à deux de ses meilleurs généraux, Callimandre et Epicrate. Le premier fut tué dans une entreprise téméraire, où tout le parti qu'il avoit mené périt avec lui. Epicrate se voyant sans espérance de succès, ne songea qu'à tirer, pour ses intérêts particuliers, le meilleur parti qu'il put de l'état où il se trouvoit. Il traita secrètement avec Hyrcan; et pour une somme d'argent qu'il en reçut, il lui livra Scythopolis et toutes les autres places que les Syriens avoient dans le pays. Samarie destituée de toute apparence de secours, se vit contrainte, après un an de siége, de se rendre enfin à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir. Les murailles de la ville, les maisons des particuliers, tout fut abattu et rasé jusqu'aux fondemens; et pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire en tous sens dans la nouvelle esplanade de la ville rasée, des fossés larges et profonds, où il fit entrer l'eau. Elle ne fut rétablie que du temps d'Hérode, qui donna à la nouvelle ville qu'il fit rebâtir le nom de *Sébaste* en l'honneur d'Auguste.

Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, et de plusieurs places frontières, et devint par-là un des princes les plus considérables de son temps. Aucun de ses voisins n'osa plus l'attaquer : il passa le reste de ses jours dans un parfait repos par rapport aux affaires du dehors; mais il ne trouva pas la même tranquillité au dedans. Les pharisiens, secte violente et mutine, lui causèrent beaucoup de chagrin. Par une profession affectée d'attachement à la loi, et de rigidité dans les mœurs, ils s'étoient acquis une réputation qui leur donnoit un grand empire sur l'esprit du peuple. Hyrcan avoit tâché par toutes sortes de bienfaits de les mettre dans ses intérêts. Outre qu'il avoit été élevé parmi eux, et avoit toujours fait profession de leur secte, il les avoit protégés et servis en toute occasion; et pour se les attacher davantage, il avoit depuis peu invité leurs chefs à un régal magnifique, où il leur fit un discours dans lequel il leur re-

Avant l'ère chr. vulg. 107.

présenta que c'avoit toujours été son intention, comme ils le savoient bien, d'être juste dans ses actions à l'égard de tous les hommes, et de faire à l'égard de Dieu tout ce qui lui étoit agréable, selon la doctrine enseignée par les pharisiens; qu'il les conjuroit donc, s'ils voyoient qu'il s'écartât en quelque chose du grand but qu'il se proposoit dans ces deux règles, de lui donner leurs instructions, afin qu'il pût y remédier et s'en corriger. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et combla de louanges Hyrcan. Un seul homme, nommé Eléazar, esprit turbulent et séditieux, se levant, prit la parole, et lui dit : « Puisque vous » souhaitez qu'on vous dise la vérité librement, si vous » voulez montrer que vous êtes juste, quittez la souveraine » sacrificature, et contentez-vous du gouvernement civil. » Hyrcan surpris lui demanda quelle raison il avoit de lui donner ce conseil. Eléazar répliqua qu'on savoit, sur le témoignage de personnes âgées et dignes de foi, que sa mère étoit une captive; et qu'en qualité de fils d'une étrangère, il étoit incapable, par la loi, de posséder cette charge. Si le fait eût été véritable, Eléazar auroit eu raison, car la loi étoit expresse sur cet article (1); mais c'étoit une fausse supposition, et une pure calomnie; tous les assistans blâmèrent extrêmement celui qui l'avoit avancée, et en marquèrent fortement leur indignation.

Cependant cette aventure occasiona bien des troubles. Hyrcan fut outré qu'on eût eu l'insolence de diffamer ainsi sa mère, de porter atteinte à la pureté de sa naissance, et de saper par contre-coup le droit qu'il avoit à la souveraine sacrificature. Jonathan, son ami intime et zélé sadducéen, profita de cette occasion pour l'animer contre tout le parti, et pour l'attirer dans celui des sadducéens. Il lui insinua que ce qui venoit de se passer n'étoit pas une saillie d'Eléazar, mais un coup concerté par toute la cabale, dont Eléazar n'avoit été que l'organe; et que, pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à les consulter sur la punition que méritoit le calomniateur; qu'il verroit par leurs ménagemens pour le criminel, qu'ils étoient tous ses complices. Hyrcan suivit son avis, et consulta les chefs des pharisiens sur la punition due à celui qui avoit ainsi diffamé le prince de son peuple et le souverain sacrificateur, s'attendant qu'ils le condamneroient sans doute à la mort. Mais leur

(1) *Levit.* xxi. 15.

réponse fut que la calomnie n'étoit pas un crime capital, et que toute la punition qu'elle méritoit, n'alloit qu'au fouet et à la prison. Cette douceur, dans un cas si grief, fit croire à Hyrcan tout ce que Jonathan lui avoit insinué, et il devint ennemi mortel de toute la secte des pharisiens. Il défendit d'observer les règlemens fondés sur leur prétendue tradition, infligea des peines à ceux qui contrevendroient à son ordonnance, et abandonna entièrement leur parti pour se jeter dans celui des sadducéens leurs ennemis.

Hyrcan ne vécut pas long-temps après; il mourut l'année suivante. Il avoit été vingt-neuf ans souverain sacrificateur et prince des Juifs. Il laissa cinq fils. Le premier étoit Aristobule; le second, Antigone; le troisième, Alexandre Jannée; le nom du quatrième est inconnu; le cinquième s'appeloit Absalon.

III. Pontificat et règne d'Aristobule 1er, fils de Jean Hyrcan. Avant l'ère chr. vulg. 106.

Aristobule étant l'aîné succéda à son père (1). Dès qu'il se vit bien établi dans la souveraine sacrificature et dans la principauté temporelle, il prit le diadème et le titre de roi, qu'aucun de ceux qui avoient gouverné la Judée depuis la captivité de Babylone, n'avoit encore porté. La conjoncture des temps lui parut très-favorable pour cette entreprise. Les rois de Syrie et d'Egypte, qui seuls pouvoient s'y opposer, étoient des princes foibles, embarrassés par des guerres intestines et domestiques, peu assurés sur le trône, et ne s'y maintenant pas long-temps. Il savoit que les Romains étoient fort portés à autoriser ces démembremens et ce partage d'états des rois grecs, pour les affoiblir, et les tenir bas et petits devant eux. D'ailleurs il étoit naturel qu'Aristobule profitât des victoires et des conquêtes de ses ancêtres, qui avoient donné une consistance assurée et non interrompue à la nation juive, et l'avoient préparée à soutenir la majesté d'un roi parmi ses voisins.

La mère d'Aristobule, en vertu du testament d'Hyrcan, prétendoit gouverner; mais Aristobule fut le plus fort; il la mit en prison, et l'y fit mourir de faim. Pour ses frères, comme il aimoit beaucoup Antigone le plus âgé de tous, d'abord il lui fit part du gouvernement. Il mit les trois autres en prison, et les y retint tant qu'il vécut.

Lorsqu'Aristobule se fut établi dans la pleine possession de l'autorité qu'avoit eue son père, il fit la guerre aux Ituréens; et après en avoir soumis la plus grande partie,

(1) *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 19. *et seqq. et de Bello Jud. l.* 1. *c.* 3.

il les obligea d'embrasser le judaïsme comme quelques années auparavant Hyrcan y avoit obligé les Iduméens. Il leur donna l'alternative, ou de se faire circoncire, et d'embrasser la religion juive, ou de sortir de leur pays, et d'aller chercher un établissement ailleurs. Ils aimèrent mieux rester, et faire ce qu'on exigeoit d'eux; et ainsi ils furent incorporés aux Juifs pour le spirituel et pour le temporel. Cette pratique devint une des pratiques fondamentales des princes Asmonéens. L'Iturée où demeuroient ces peuples, faisoit partie de la Célé-Syrie, au nord-est de la frontière d'Israël, entre l'héritage de la demi-tribu de Manassé au delà du Jourdain, et le territoire de Damas.

Une maladie obligea Aristobule à venir de l'Iturée à Jérusalem, et à laisser le commandement de l'armée à son frère Antigone pour achever la guerre qu'il y avoit commencée. La reine et sa cabale qui envioient la faveur d'Antigone, profitèrent de cette maladie pour indisposer le roi contre lui par de faux bruits et de noires calomnies. Antigone revint bientôt à Jérusalem après les heureux succès par lesquels il avoit terminé cette guerre. Son entrée fut une espèce de triomphe. On célébroit alors la fête des tabernacles. Il alla droit au temple tout armé et avec ses gardes, comme il étoit entré dans la ville, sans se donner le temps de rien changer à son équipage. On lui en fit un crime auprès du roi qui, prévenu d'ailleurs contre lui; lui envoya ordre de se désarmer, et de venir le trouver en diligence, comptant que s'il refusoit d'obéir, c'étoit une preuve qu'il avoit quelque mauvais dessein; et en ce cas, il ordonna qu'on le tuât. Celui qu'Aristobule avoit envoyé, gagné par la reine et par sa cabale, lui rapporta l'ordre tout autrement, et lui dit que le roi souhaitoit de le voir tout armé comme il étoit. Antigone partit aussitôt pour venir le trouver; et les gardes qui le virent armé, exécutèrent leurs ordres, et le tuèrent. Aristobule ayant su tout ce qui s'étoit passé, en fut vivement touché, et ne put se consoler de sa mort. Tourmenté par les remords de sa conscience pour ce meurtre et pour celui de sa mère, il traîna une vie misérable, et expira enfin dans les douleurs et dans le désespoir, dans la seconde année de son pontificat.

IV. Pontificat et règne d'A-

Après sa mort, Salomé sa femme tira de prison les trois princes que son mari y avoit mis (1). *Alexandre Jannée,*

(1) *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 20. *et seqq. et de Bello Jud. l.* 1. *c.* 3.

l'aîné des trois, fut couronné. Il fit mourir celui qui le suivoit, qui avoit tâché de lui enlever la couronne. Pour le troisième, nommé Absalon, qui étoit d'une humeur paisible, et qui ne songeoit qu'à vivre tranquillement en simple particulier, il lui accorda sa faveur, et le protégea pendant toute sa vie. Il n'en est plus parlé, que lorsqu'il donna sa fille en mariage à Aristobule le plus jeune des fils de son frère Alexandre (1), et qu'il le servit contre les Romains au siége de Jérusalem, où il fut fait prisonnier quarante-deux ans après, lorsque le temple fut pris par Pompée.

lexandreJannée, frère d'Aristobule 1er. Avant l'ère chr. vulg 105.

Alexandre, après avoir mis ordre aux affaires intérieures de ses états, alla attaquer les habitans de Ptolémaïde, les battit, et les obligea à se renfermer dans leurs murailles, où il les assiégea. Ils envoyèrent demander du secours à Lathyre, qui étoit alors en Chypre. Il vint en personne. Mais les assiégés ayant changé de disposition, parce qu'ils craignoient de l'avoir pour maître, Lathyre dissimula pour lors son ressentiment. Il étoit près de conclure un traité avec Alexandre, lorsqu'il apprit que ce prince traitoit sous main avec Cléopâtre sa mère pour l'engager à venir avec toutes ses forces le chasser de la Palestine. Lathyre devint son ennemi déclaré, et résolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit.

Dès l'année suivante, il partagea son armée en deux corps, détacha l'un sous la conduite d'un de ses généraux pour aller former le siége de Ptolémaïde, dont il avoit sujet d'être mécontent; et marcha en personne avec l'autre contre Alexandre. Les habitans de Gaza avoient fourni à Lathyre un nombre de troupes assez considérable. Il se donna une sanglante bataille sur le Jourdain. Alexandre y perdit trente mille hommes, sans compter les prisonniers que fit Lathyre après sa victoire. Alors Lathyre n'ayant plus d'ennemi qui tînt la campagne, ravagea et désola tout le plat pays. Sans le secours que Cléopâtre amena dans l'année suivante, Alexandre étoit perdu, car après une défaite si considérable, il lui étoit impossible de se relever, et de faire tête à son ennemi. 104.

Cette princesse vit bien que si Lathyre se rendoit maître de la Judée et de la Phénicie, il seroit en état de rentrer dans l'Egypte et de la détrôner; et qu'ainsi il falloit arrêter 103.

(1) *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 8.

ses progrès. Elle leva donc une armée, dont elle donna le commandement à Chelcias et à Ananias, qui étoient deux Juifs qu'elle favorisoit. Elle équipa en même temps une flotte pour transporter ses troupes, et s'embarquant elle-même, elle vint débarquer en Phénicie. A son arrivée, Lathyre leva le siége de Ptolémaïde, et se retira dans la Célé-Syrie. Cléopâtre détacha Chelcias avec une partie de l'armée pour le poursuivre; et avec l'autre qui étoit commandée par Ananias, elle forma elle-même le siége de Ptolémaïde. Chelcias ayant péri dans son expédition, sa mort arrêta tout. Lathyre, pour profiter du désordre que cette perte avoit causé, se jeta avec toutes ses forces sur l'Egypte, dans la pensée qu'il la trouveroit sans défense dans l'absence de sa mère qui avoit emmené ses meilleures troupes dans la Phénicie. Il se trompoit. Les troupes que Cléopâtre y avoit laissées tinrent ferme jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer, quand elle eut découvert son dessein. On le contraignit de s'en retourner dans la Palestine; et il y prit ses quartiers d'hiver à Gaza.

Avant l'ère chr. vulg. 102. Cléopâtre cependant poussa si vigoureusement le siége de Ptolémaïde, qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut entrée, Alexandre vint l'y trouver, et lui apporta de riches présens pour gagner ses bonnes graces. Mais ce qui servit le plus à y réussir, fut sa haine pour Lathyre; il n'eut pas besoin d'autre recommandation auprès d'elle. Quelques personnes de la cour de cette princesse lui firent remarquer la belle occasion qu'elle avoit de se rendre maîtresse de la Judée et de tous les états d'Alexandre, en se saisissant de sa personne : ils l'en pressèrent même, et sans Ananias elle l'auroit fait. Mais il lui représenta quelle lâcheté et quelle infamie il y auroit à traiter ainsi un allié engagé dans la même cause; que ce seroit agir contre l'honneur et la bonne foi qui sont les fondemens de la société; que cette conduite feroit beaucoup de tort à ses intérêts, et lui attireroit la haine de tous les Juifs répandus dans tout le monde. Enfin il fit tant par ses raisons et par son crédit qu'il employa tout entier pour sauver son compatriote et son parent, qu'elle se rendit, et renouvela son alliance avec Alexandre.

101. Alexandre retourna à Jérusalem, où il remit sur pied une bonne armée qui passa le Jourdain, et forma le siége de Gadara. Au bout de dix mois, s'étant enfin rendu maître

de Gadara, il prit encore quelques autres places très-fortes, situées aussi au delà du Jourdain. Mais ne se tenant pas assez sur ses gardes à son retour, il fut battu par l'ennemi, et perdit dix mille hommes avec tout le butin qu'il avoit fait et son propre bagage. Il revint à Jérusalem accablé de cette perte, et de la honte qui la suivoit. Il eut même le chagrin de voir que bien des gens, au lieu de plaindre son malheur, en avoient une maligne joie; car depuis la querelle qu'eut Hyrcan avec les pharisiens, ceux-ci avoient toujours été ennemis de sa maison, surtout de cet Alexandre; et comme ils entraînoient presque tout le peuple après eux, ils l'avoient si fort prévenu et animé contre lui, que ce fut la véritable source des désordres et des brouilleries dont tout son règne fut troublé.

Cette perte, toute grande qu'elle étoit, n'empêcha pas que voyant la côte de Gaza sans défense, par le départ de Lathyre qui étoit retourné en Chypre, il n'allât y prendre Raphia et Anthédon. Ces deux postes, qui n'étoient qu'à quelques milles de Gaza, la tenoient comme bloquée; et c'étoit ce qu'il s'étoit proposé en les attaquant. Il n'avoit jamais pardonné aux habitans de Gaza d'avoir excité Lathyre contre lui, et de lui avoir fourni des troupes qui avoient contribué à lui faire gagner la fatale bataille du Jourdain, et il cherchoit avec soin toutes les occasions de se venger d'eux. Dès que ses affaires le lui permirent, il vint avec une nombreuse armée assiéger leur ville. Apollodore qui en étoit gouverneur, défendit la place pendant un an entier avec un courage et une prudence qui lui acquirent beaucoup de réputation. Son propre frère, nommé Lysimaque, ne put voir sa gloire sans envie; et cette lâche passion le porta à l'assassiner. Ensuite ce misérable s'associa avec quelques scélérats comme lui, qui livrèrent la ville à Alexandre. En y entrant, on eût dit, à son air et aux ordres qu'il donnoit, qu'il avoit dessein d'user de sa victoire avec clémence et modération. Mais dès qu'il se vit maître de tous les postes, et que rien ne pouvoit lui faire obstacle, il lâcha ses soldats avec permission de tuer, de piller, et de détruire; et l'on vit aussitôt exercer dans cette ville infortunée toute la barbarie qui peut s'imaginer. Le plaisir de la vengeance lui coûta bien cher, car les habitans de Gaza se défendirent en désespérés, et lui tuèrent presque autant de monde qu'ils étoient eux-mêmes. Mais enfin il contenta sa brutale passion, et fit de cette ancienne

Avant l'ère chr. vulg. 100.

98.

97.

et fameuse ville un monceau de ruines; après quoi il s'en retourna à Jérusalem. Cette guerre l'occupa un an.

Avant l'ère chr. vulg. 95. Quelque temps après, le peuple lui fit un affront sanglant. A la fête des tabernacles, pendant qu'il étoit dans le temple, et qu'en qualité de souverain sacrificateur, il offroit à l'autel des holocaustes le sacrifice solennel, on se mit à lui jeter des citrons à la tête, en lui disant mille injures, et le traitant surtout d'esclave, reproche qui déclaroit assez qu'ils le regardoient comme indigne et de la couronne et du pontificat : c'étoit une suite de ce qu'Eléazar avoit osé avancer, que la mère d'Hyrcan avoit été captive. Ces indignités irritèrent tellement Alexandre, qu'il chargea lui-même ces insolens, à la tête de ses gardes, et en tua jusqu'au nombre de six mille. Voyant la mauvaise disposition des Juifs à son égard, il n'osa plus leur confier sa personne; il prit pour ses gardes des troupes étrangères qu'il fit venir de la Pisidie et de la Cilicie, et il en forma un corps de six mille hommes qui l'accompagnoient partout.

94. Quand Alexandre vit l'orage qui s'étoit élevé contre lui un peu apaisé par la terreur de la vengeance qu'il en avoit tirée, il se tourna contre les ennemis du dehors. Après avoir remporté sur eux quelques avantages, il tomba dans une embuscade, où il perdit la plus grande partie de son armée, et eut de la peine à se sauver lui-même. A son re-

92. tour à Jérusalem, les Juifs outrés de cette perte, se révoltèrent contre lui. Ils se flattoient de le trouver si affoibli et si abattu de ce dernier échec, qu'ils n'auroient pas de peine à achever sa perte, qu'ils souhaitoient depuis si long-temps. Alexandre qui ne manquoit ni d'application ni de courage, et qui avoit d'ailleurs une capacité au-dessus de l'ordinaire, trouva bientôt des troupes à leur opposer. Ce fut donc une guerre civile entre Alexandre et ses sujets, qui dura six ans, et causa de grands maux aux deux partis. Les rebelles furent battus et défaits en plusieurs occasions.

86. Alexandre ayant pris une ville où plusieurs des rebelles s'étoient enfermés, en emmena huit cents à Jérusalem, et les y fit tous crucifier en un même jour; et quand ils furent attachés à la croix, il fit amener leurs femmes et leurs enfans, et les fit égorger à leurs yeux. Pendant cette cruelle exécution, le roi donnoit un régal à ses femmes et à ses concubines dans un endroit d'où l'on voyoit tout ce qui se passoit; et cette vue étoit pour lui et pour elles la princi-

pale partie de la fête. Cette guerre civile, pendant six ans qu'elle dura, avoit coûté la vie à plus de cinquante mille hommes du côté des rebelles.

Alexandre, après l'avoir apaisée, fit plusieurs expéditions au dehors avec un très-grand succès. De retour à Jérusalem, il s'abandonna à la bonne chère et aux excès du vin, qui lui causèrent une fièvre quarte, dont il mourut au bout de trois ans, après en avoir régné vingt-sept. Il laissa deux fils, Hyrcan et Aristobule; mais il ordonna qu'Alexandra sa femme gouverneroit le royaume tant qu'elle vivroit, et qu'elle choisiroit celui de ses deux fils qu'elle voudroit pour régner après elle. Avant l'ère chr. vulg. 86.

V. Règne d'Alexandra, femme d'Alexandre Jannée, et pontificat d'Hyrcan son fils aîné.

Alexandra, selon le conseil que son mari lui avoit donné en mourant, se soumit elle et ses enfans au pouvoir des pharisiens (1), leur déclarant qu'elle ne faisoit en cela que se conformer aux dernières volontés d'Alexandre. Par cette démarche, elle gagna si bien les esprits, qu'oubliant leur haine pour le feu roi, quoiqu'elle eût été portée pendant sa vie aussi loin qu'il étoit possible, ils la changèrent dans ces commencemens, en vénération pour sa mémoire; et au lieu des injures qu'ils avoient toujours vomies contre lui, ce n'étoit plus qu'éloges où ils relevoient sans mesure les grandes actions d'Alexandre, par lesquelles la nation se trouvoit agrandie, et son pouvoir, son honneur et son crédit augmentés. Enfin ils ramenèrent si bien le peuple, qu'ils avoient toujours jusque-là irrité contre lui, qu'on lui fit une pompe funèbre plus somptueuse et plus honorable que n'en avoit eu aucun de ses prédécesseurs, et qu'Alexandra fut établie administratrice souveraine de la nation, comme son testament le portoit.

Quand cette princesse se vit bien établie, elle fit recevoir son fils aîné *Hyrcan* souverain sacrificateur : il avoit alors près de trente-trois ans. Elle donna, comme elle l'avoit promis, l'administration de toutes les grandes affaires aux pharisiens. La première chose qu'ils firent, fut de casser le décret par lequel Jean Hyrcan, père des deux derniers rois, avoit aboli toutes leurs constitutions traditionnelles, lesquelles reprirent depuis un plus grand cours que jamais. Ils exercèrent une cruelle persécution contre tous ceux qui s'étoient déclarés leurs ennemis sous le règne précédent, sans que la reine pût les en empêcher, parce qu'elle

(1) *Jos. Ant. l.* XIII. *c.* 23. *et seqq. et de Bello Jud. l.* 6. *I.* 4.

s'étoit lié les mains en se mettant entre celles des pharisiens. Elle avoit vu du temps de son mari ce que c'est qu'une guerre civile, et les maux infinis qu'elle entraîne. Elle craignoit d'en allumer une nouvelle, et ne voyant point d'autre moyen de la prévenir, que de céder un peu à la violence de ces hommes vindicatifs et inexorables, elle croyoit devoir permettre un mal pour en empêcher un plus grand.

Avant l'ère chr. vulg. 73.

Ainsi les pharisiens continuoient toujours leurs persécutions contre ceux qui leur avoient été contraires sous Alexandre. Ils les rendoient responsables de toutes ses cruautés, et de toutes les fautes dont ils jugeoient à propos de ternir sa mémoire. Ils s'étoient déjà défait, sous ce prétexte, de plusieurs de leurs ennemis; et ils inventoient tous les jours de nouveaux chefs d'accusation pour perdre ceux qui leur déplaisoient le plus entre ceux qui restoient encore. Les amis et les partisans d'Alexandre voyant que ces persécutions ne finissoient point, et qu'on avoit juré leur perte, s'assemblèrent enfin, et vinrent en corps trouver la reine, avec Aristobule son second fils à leur tête. Ils lui représentèrent les services qu'ils avoient rendus à son époux; leur fidélité et leur attachement pour lui dans toutes ses guerres, et dans les embarras où il s'étoit trouvé pendant les troubles; qu'il étoit bien fâcheux qu'on leur fît, à présent qu'elle les gouvernoit, un crime de tout ce qu'ils avoient fait pour lui, et de se voir sacrifiés à la haine implacable de leurs ennemis, uniquement à cause de leur attachement pour elle et pour sa maison. Ils la supplioient d'arrêter ces sortes de recherches; ou, si elle ne le pouvoit pas, de leur permettre de se retirer du pays, et d'aller chercher ailleurs un asile : ou du moins, qu'on les mît dans les places où elle avoit garnison, pour y être à couvert de la violence de leurs ennemis.

La reine étoit touchée de l'état où elle les voyoit, et de l'injustice qu'on leur faisoit. Mais il ne dépendoit pas d'elle de faire pour eux tout ce qu'elle eût souhaité, car elle s'étoit donné des maîtres, en s'engageant à ne rien faire sans le consentement des pharisiens. Ils crioient que ce seroit arrêter le cours de la justice, que de suspendre les recherches contre les coupables; que c'étoit là une démarche qu'aucun gouvernement ne devoit jamais souffrir; et qu'ainsi ils n'y donneroient jamais les mains. D'un autre côté la reine crut ne devoir pas consentir que les vrais et

fidèles amis de sa maison abandonnassent ainsi le pays, puisqu'elle demeureroit alors sans appui à la merci d'une faction turbulente, et n'auroit aucune ressource en cas de nécessité. Elle se détermina donc au troisième parti qu'ils lui avoient proposé, et les dispersa dans les places où elle avoit garnison. Elle y trouvoit deux avantages : le premier, que leurs ennemis n'oseroient les attaquer dans ces places fortes, où ils auroient les armes à la main; et le second, que ce seroit toujours pour elle un corps de réserve, sur lequel elle pouvoit compter dans l'occasion en cas de brouillerie.

Avant l'ère chr. vulg. 70.

Quelques années après, la reine Alexandra tomba malade d'une maladie très-dangereuse, et qui la mit à l'extrémité. Dès qu'Aristobule, le plus jeune de ses fils, vit qu'elle n'en pouvoit pas revenir, comme il avoit depuis long-temps formé le dessein de s'emparer de la couronne à sa mort, il se déroba de nuit de Jérusalem avec un seul domestique, et s'en alla dans les places où, selon le plan qu'il en avoit donné, on avoit mis en garnison les amis de son père. Il y fut reçu à bras-ouverts, et en quinze jours de temps vingt-deux de ces places et châteaux se donnèrent à lui; ce qui le rendit maître de presque toutes les forces de l'état. Le peuple, aussi-bien que l'armée, étoit tout disposé à se déclarer pour lui, las de la dure administration des pharisiens, qui avoient gouverné en maîtres sous Alexandra, et étoient devenus insupportables à tout le monde. On venoit donc en foule de tous côtés se ranger sous les étendards d'Aristobule, dans l'espérance qu'il aboliroit la tyrannie des pharisiens, ce qu'on ne pouvoit pas attendre d'Hyrcan son aîné, élevé par sa mère dans une soumission aveugle pour cette secte, outre qu'il n'avoit ni le courage ni la capacité nécessaires pour un dessein si vigoureux, car il étoit pesant et indolent, sans activité, sans application, et d'un fort petit génie. Quand les pharisiens virent que le parti d'Aristobule grossissoit, ils vinrent, Hyrcan à leur tête, représenter à la reine mourante ce qui se passoit, et lui demander ses ordres et son assistance. Sa réponse fut qu'elle n'étoit plus en état de se mêler de ces sortes d'affaires, et qu'elle leur en laissoit le soin. Cependant elle institua Hyrcan son héritier, et expira peu de temps après. Elle avoit régné neuf ans.

Dès qu'elle fut morte, Hyrcan prit possession du trône,

et les pharisiens firent tous leurs efforts pour l'y maintenir. Quand Aristobule étoit sorti de Jérusalem, ils avoient conduit sa femme et ses enfans dans le château de Baris qui étoit situé sur un roc escarpé hors de l'enceinte du temple, sur la même montagne; et il les y tenoient gardés pour s'en servir comme d'otages contre lui. Mais, voyant que cela ne l'arrêtoit point, ils levèrent une armée. Aristobule en leva aussi une. Une bataille près de Jéricho décida la querelle. Hyrcan, abandonné de la plupart de ses troupes qui prirent le parti de son frère, fut obligé de s'enfuir à Jérusalem, et de se renfermer dans le château de Baris; et ses partisans prirent le temple pour asile. Peu de temps après, ils se soumirent à Aristobule, et Hyrcan fut obligé de s'accommoder avec lui.

VI. Règne et pontificat d'Aristobule II, frère d'Hyrcan. Avant l'ère chr. vulg. 66.

Par l'accommodement qui se fit, on convint qu'*Aristobule* auroit la couronne et la souveraine sacrificature (1), et qu'Hyrcan lui résigneroit l'une et l'autre, et se contenteroit d'une vie privée sous la protection de son frère, avec la jouissance de son bien. Il n'eut pas de peine à s'y résoudre, car il aimoit le repos et ses aises plus que toute autre chose. Ainsi il quitta le gouvernement après l'avoir possédé trois ans. La tyrannie des pharisiens finit avec son règne, après avoir tourmenté la nation juive depuis la mort d'Alexandre Jannée.

Les troubles de l'état ne finirent pas de même : l'ambition d'Antipas, plus connu sous le nom d'Antipater, père d'Hérode, y donna lieu. Il étoit iduméen de race, et juif de religion, de même que tous les autres Iduméens, depuis qu'Hyrcan les eut obligés à embrasser le judaïsme. Comme il avoit été élevé à la cour d'Alexandre Jannée, et d'Alexandra sa femme, il s'étoit emparé de l'esprit d'Hyrcan leur fils aîné, dans l'espérance de s'élever par sa faveur lorsqu'il parviendroit à la couronne. Mais quand il vit toutes ses mesures rompues par la déposition d'Hyrcan, et le couronnement d'Aristobule, de qui il n'avoit rien à espérer, il employa toute son habileté et tous ses soins à faire remonter Hyrcan sur le trône.

Celui-ci par son moyen s'étoit d'abord adressé à Arétas, roi de l'Arabie-Pétrée, pour l'aider à se rétablir.

(1) *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 1. *et seqq. et de Bello Jud. l.* 1. *c.* 4.

Après divers événemens qu'il est inutile de rapporter ici, il eut recours à Pompée qui, au retour de son expédition contre Mithridate, étoit venu en Syrie. Il y prit connoissance de la cause d'Hyrcan et d'Aristobule qui s'y étoient rendus en personne suivant ses ordres. Quantité de Juifs y vinrent aussi pour demander qu'on les délivrât de la domination de l'un et de l'autre. Ils représentoient qu'ils ne devoient pas être gouvernés par un roi; que depuis long-temps ils avoient coutume de ne l'être que par le souverain sacrificateur qui, sans aucun titre, leur administroit la justice selon les lois et les réglemens qui leur avoient été transmis par leurs ancêtres; qu'à la vérité les deux frères étoient de la race sacerdotale, mais qu'ils avoient changé la forme du gouvernement pour une nouvelle, qui les mettroit dans l'esclavage, si l'on n'y remédioit.

Hyrcan se plaignoit qu'Aristobule le dépouilloit injustement de son droit d'aînesse, en usurpant tout, et ne lui laissant qu'une petite terre pour son entretien. Il l'accusoit aussi de faire le métier de corsaire sur mer, et de piller ses voisins sur terre. Et pour confirmer ce qu'il alléguoit contre lui, il produisoit près de mille Juifs, et des principaux de la nation, qu'Antipater avoit fait venir exprès pour appuyer par leur témoignage ce que ce prince devoit dire contre son frère.

Aristobule répondit qu'Hyrcan avoit été déposé uniquement à cause de son incapacité; que sa nonchalance et sa paresse le rendant absolument incapable des affaires, le peuple l'avoit méprisé; et que lui Aristobule avoit été obligé de prendre les rênes du gouvernement pour l'empêcher de tomber en des mains étrangères; enfin qu'il ne portoit point d'autre titre que celui qu'avoit eu son père Alexandre. Et pour preuve de ce qu'il avançoit, il produisit plusieurs jeunes gens de qualité du pays qui parurent avec tout l'éclat que peuvent donner la magnificence et le bel air. Leurs habits superbes, et leurs manières hautes et pleines de fierté, ne firent pas beaucoup de bien à sa cause.

Pompée en entendit assez pour voir qu'il y avoit de la violence dans la conduite d'Aristobule; mais il ne voulut pourtant pas prononcer sitôt, de peur qu'Aristobule irrité ne traversât ses desseins du côté de l'Arabie. Il renvoya donc civilement les deux frères, et leur dit qu'à son

retour, après qu'il auroit soumis Arétas et ses Arabes, il passeroit par la Judée, et qu'alors il régleroit leurs affaires, et mettroit ordre à tout. Aristobule, qui comprit bien la pensée de Pompée, partit de Damas brusquement, et sans lui faire la moindre civilité, revint en Judée, fit prendre les armes à ses sujets, et se mit en état de se défendre. Par cette conduite, il se fit de Pompée un ennemi mortel.

Pompée se mit à faire les préparatifs pour la guerre d'Arabie. Arétas avoit jusque-là méprisé les armes romaines; mais quand il les vit de près, et qu'une armée romaine victorieuse alloit entrer dans ses états, il envoya faire ses soumissions par une ambassade. Pompée ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Pétra sa capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris. Pompée le fit d'abord garder; mais dans la suite, il fut relâché, quand il eut accepté les conditions que lui imposa Pompée, qui retourna aussitôt après à Damas.

Avant l'ère chr. vulg. 63.

Ce fut alors qu'il apprit la conduite qu'Aristobule tenoit en Judée. Il y mena son armée, et trouva Aristobule posté dans le château d'Alexandrion, qui étoit à l'entrée du pays sur une haute montagne. C'étoit une place extrêmement forte, bâtie par son père Alexandre, qui lui avoit donné son nom. Pompée l'envoya sommer de descendre pour venir le trouver. Aristobule n'en avoit guère envie; mais il se rendit enfin à l'avis de ceux qui étoient avec lui, qui redoutant une guerre avec les Romains, lui conseillèrent d'y aller. Il le fit; et après une conversation qui roula sur son différend avec son frère, il revint dans son château. Il fit encore le même manége deux ou trois fois, pour tâcher de gagner Pompée par cette complaisance, et de l'engager à décider en sa faveur. Mais de peur d'accident, il ne laissoit pas de bien garnir ses places fortes, et de faire tous les autres préparatifs pour une défense vigoureuse, en cas que Pompée prononcât contre lui. Pompée qui en eut avis, la dernière fois qu'il y vint, l'obligea à les lui mettre toutes entre les mains en séquestre, et lui fit signer des ordres pour cela à tous les commandans de ces places.

Aristobule outré de la violence qu'on lui avoit faite, se rendit en diligence à Jérusalem dès qu'il fut relâché, et y prépara tout pour la guerre. Résolu de garder sa couronne, il se trouvoit le jouet de deux passions bien

opposées, l'espérance et la crainte. Quand il voyoit la moindre apparence d'une décision favorable de la part de Pompée, il employoit tous les artifices de la complaisance pour se concilier sa bienveillance. Quand, au contraire, il trouvoit la moindre raison de soupçonner qu'il se déclareroit contre lui, il suivoit une conduite tout opposée. Voilà ce qui produisit le contraste qui se voit dans les différentes démarches qu'il fit dans toute cette affaire.

Pompée le suivit de près. Le premier endroit où il campa en allant à Jérusalem, fut Jéricho, où il reçut la première nouvelle de la mort de Mithridate. Il continua sa marche. Quand il fut proche de Jérusalem, Aristobule, qui commençoit à se repentir de ce qu'il avoit fait, vint le trouver, et tâcha de se raccommoder avec lui, en lui promettant une soumission entière, et une grosse somme d'argent pour prévenir la guerre. Pompée accepta ses offres, et envoya Gabinius à la tête d'un détachement recevoir l'argent. Mais quand ce lieutenant général arriva à Jérusalem, il trouva les portes fermées, et au lieu de lui délivrer l'argent, on lui cria de dessus les murailles, que ceux de la ville ne vouloient pas tenir l'accord. Sur cela, Pompée ne voulant pas qu'on se moquât de lui impunément, fit mettre dans les fers Aristobule qu'il avoit retenu, et s'avança avec toute l'armée devant Jérusalem. Cette ville étoit extrêmement forte par sa situation et par les ouvrages qu'on y avoit faits; et sans la division qui étoit au dedans, elle auroit pu faire une longue résistance.

Le parti d'Aristobule vouloit défendre la place, surtout quand ils virent que Pompée retenoit leur roi prisonnier. Mais ceux qui favorisoient le parti d'Hyrcan vouloient qu'on ouvrît les portes à Pompée. Et comme ces derniers faisoient le plus grand nombre, l'autre parti se retira sur la montagne du temple pour le défendre, et fit rompre les ponts du fossé et de la vallée qui l'environnoient. Pompée à qui l'on ouvrit aussitôt la ville, résolut d'assiéger le temple. La place tint trois mois entiers, et auroit encore tenu autant, et peut-être obligé les Romains à abandonner leur entreprise, sans la rigueur superstitieuse avec laquelle les assiégés observoient le sabbat. Ils croyoient bien qu'il leur étoit permis de se défendre quand on les attaquoit, mais non d'empêcher les travaux des

ennemis, ou d'en faire pour eux-mêmes. Les Romains surent mettre à profit cette inaction des jours de sabbat. Ils n'attaquoient point pour lors les Juifs, mais ils combloient les fossés, faisoient leurs approches, et plaçoient leurs machines sans trouver d'opposition. Ils abattirent enfin une grosse tour, dont la chute entraîna un grand pan de muraille, et fit une brèche aussi grande qu'il la falloit pour un assaut. La place fut emportée de vive force. Le carnage fut terrible. On passa plus de douze mille personnes au fil de l'épée. Pendant tout le tumulte, les cris et le désordre de cette boucherie, l'histoire remarque que les prêtres qui étoient alors dans le temple occupés à faire le service, le continuèrent avec un sang-froid surprenant, malgré la rage de leurs ennemis, et la douleur de voir massacrer à leurs yeux leurs amis et leurs parens. Plusieurs d'entre eux virent mêler leur sang avec celui des sacrifices qu'ils offroient; et l'épée des ennemis en fit des victimes de leur devoir.

Pompée, avec plusieurs des hauts officiers, entra dans le temple, et non-seulement dans le lieu saint, mais jusque dans le lieu très-saint, où par la loi il n'étoit permis à personne d'entrer, qu'au souverain sacrificateur, une fois l'an, le jour solennel de l'expiation. C'est ce qui affligea le plus vivement les Juifs, et ce qui souleva le plus ce peuple contre les Romains. Pompée ne toucha point au trésor du temple, composé, pour la plus grande partie, des sommes qui y avoient été déposées par les familles particulières pour être plus en sûreté. Il s'y trouva deux mille talens en argent monnoyé, sans compter les vases d'or et d'argent qui étoient sans nombre et d'un prix infini. Ce n'étoit point, dit Cicéron (1), par respect pour la majesté du Dieu honoré dans ce temple, que Pompée en usa de la sorte; mais il voulut seulement, par ce noble désintéressement, ôter à la malignité et à la médisance tout lieu d'attaquer sa réputation. Car, ajoute-t-il, rien n'étoit plus méprisable que la religion de ce peuple, plus indigne de la sagesse et de la grandeur des Romains, plus opposé aux maximes de leurs ancêtres. Voilà ce que les plus éclairés d'entre les païens pensoient sur l'unique religion du vrai Dieu; ils blasphémoient ce qu'ils ne connoissoient pas. On a re-

(1) *Cic. pro Flacco, n. 67. et 69.*

marqué que jusque-là tout avoit réussi à Pompée; mais que depuis la curiosité sacrilége qui le fit entrer jusque dans le lieu le plus saint du temple des Juifs, son bonheur l'abandonna, et que l'avantage qu'il venoit de remporter sur les Juifs fut sa dernière victoire.

VII. Règne et pontificat d'Hyrcan, frère d'Aristobule II. Avant l'ère chr. vulg. 63.

Pompée ayant ainsi mis fin à la guerre, fit démolir les murailles de Jérusalem, rétablit *Hyrcan* (1), fit prisonniers Aristobule et ses deux fils, Alexandre et Antigone, et les envoya à Rome. Aristobule avoit régné trois ans. Pompée démembra du royaume de Judée plusieurs villes qu'il unit au gouvernement de Syrie; il imposa un tribut à Hyrcan, et laissa l'intendance du pays à Antipater qui étoit à la cour d'Hyrcan, et un de ses principaux ministres. Alexandre se sauva sur la route, et revint en Judée, où il excita dans la suite de nouveaux troubles. Hyrcan se trouvant trop foible pour entrer en campagne contre lui, eut recours aux armes des Romains. Gabinius, gouverneur de Syrie, après avoir vaincu Alexandre dans un combat, alla à Jérusalem, et y rétablit Hyrcan dans la souveraine sacrificature. Il fit de grands changemens au gouvernement civil, car il le rendit aristocratique de monarchique qu'il étoit; mais ces changemens durèrent peu.

57.

Crassus marchant contre les Parthes, mais toujours attentif à contenter son insatiable avarice, s'arrêta à Jérusalem, ayant entendu dire que l'on y gardoit de précieux trésors. Il pilla tout ce qu'il y avoit de richesses dans le temple, lesquelles montoient à la somme de dix mille talens. Quelque temps après, César fit relâcher Aristobule, et lui donna deux légions pour le reconduire en Judée, lui laissant le commandement de ces troupes, et lui recommandant de s'en servir pour soutenir son parti contre Pompée. Pompée fit empoisonner Aristobule lorsqu'il étoit déjà en chemin, et se débarrassa par-là d'un ennemi qui n'auroit pas manqué de lui donner beaucoup de peine. Alexandre, fils d'Aristobule, levoit des troupes pour aller joindre son père, et se disposoit à aller au-devant de lui. Pompée en ayant été informé, envoya ordre au gouverneur de Syrie de se saisir de ce jeune prince. Alexandre fut arrêté et envoyé à Antioche, où le gouverneur de Syrie lui fit faire son procès, et lui fit trancher la tête.

54.

49.

(1) *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 10. *et seqq. et de Bello Jud. l.* I. *c.* 6. *et seqq.*

Avant l'ère chr. vulg. 47. César, après son expédition d'Egypte, étant venu en Syrie, Antigone, qui s'étoit sauvé de Rome avec son père Aristobule, vint pour se rétablir sur le trône de son père qui pour lors étoit mort, et fit de grandes plaintes contre Antipater et Hyrcan. César leur avoit de trop grandes obligations à l'un et à l'autre pour rien faire contre leurs intérêts; car sans le secours qu'il en avoit reçu, son expédition d'Egypte auroit échoué. Il ordonna qu'Hyrcan garderoit la dignité de souverain sacrificateur de Jérusalem, et la principauté de la Judée pour lui et pour sa postérité après lui à perpétuité, et donna à Antipater la charge de procurateur de la Judée sous Hyrcan. Par ce décret l'aristocratie de Gabinius fut abolie, et le gouvernement de Judée rétabli sur l'ancien pied. Antipater fit donner le gouvernement de Jérusalem à Phasaël son fils aîné, et celui de la Galilée à Hérode son second fils. César,
44. à la requête d'Hyrcan, et en considération des services qu'il lui avoit rendus en Egypte et en Syrie, lui permit de rebâtir les murailles de Jérusalem, que Pompée avoit fait abattre. Antipater, sans perdre de temps, y fit travailler; et la ville fut bientôt fortifiée comme elle l'étoit avant la démolition. Bientôt après César fut tué.

40. Pendant les guerres civiles qui éclatèrent alors chez les Romains, la Judée, aussi-bien que toutes les autres provinces de l'empire, fut agitée de violens troubles. Pacore, fils d'Orode, roi des Parthes, étoit entré en Syrie avec une puissante armée. Il envoya de là en Judée un détachement, qui avoit ordre de mettre sur le trône Antigone, fils d'Aristobule, qui de son côté avoit aussi levé des troupes. Hyrcan et Phasaël, sur la proposition qu'on leur fit d'un accommodement, eurent l'imprudence de se rendre chez les ennemis, où ils furent arrêtés et mis aux fers. Hérode se sauva de Jérusalem un moment avant qu'on y fût entré pour le saisir aussi.

VIII. Règne d'Antigone, fils d'Aristobule II. Les Parthes ayant manqué Hérode, pillèrent la ville et la campagne, mirent *Antigone* sur le trône, et lui livrèrent Hyrcan et Phasaël enchaînés (1). Phasaël, qui savoit bien que sa mort étoit résolue, se cassa lui-même la tête contre la muraille de sa prison, pour ne point passer par la main du bourreau. Pour Hyrcan, on lui accorda la vie; mais afin de le rendre incapable du

(1) *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 25. *et seqq. et de Bello, l.* 1. *c.* 11. *et seqq.*

sacerdoce, Antigone lui fit couper les oreilles; car, selon la loi du Lévitique (1), il ne falloit pas qu'il manquât un seul membre au souverain sacrificateur. Après l'avoir ainsi mutilé, il le rendit aux Parthes pour l'emmener dans l'Orient, d'où il lui seroit impossible de brouiller les affaires en Judée. Hyrcan avoit régné environ vingt-quatre ans depuis qu'il avoit été remis sur le trône par Pompée. Il demeura prisonnier à Séleucie en Babylonie jusqu'à l'avénement de Phraates à la couronne; Phraates lui fit ôter ses chaînes, et lui permit de voir en toute liberté les Juifs du pays, qui étoient en très-grand nombre. Ils le regardèrent comme leur roi et leur sacrificateur, et lui firent une pension qui suffisoit pour soutenir l'éclat de son rang.

Hérode s'étoit d'abord réfugié en Egypte; il passa de là à Rome. Antoine, depuis le triumvirat, y étoit tout-puissant. Il prit Hérode sous sa protection, et fit même en sa faveur plus qu'il n'espéroit. Hérode ne se proposoit tout au-plus que d'obtenir la couronne pour Aristobule, frère de Mariamne, à qui il étoit fiancé. Cet Aristobule étoit fils d'Alexandra, fille d'Hyrcan; et son père étoit Alexandre fils d'Aristobule, frère d'Hyrcan; de sorte qu'il rassembloit en sa personne les droits des deux frères à la couronne. Hérode, en sollicitant pour ce jeune prince, espéroit seulement gouverner sous lui, comme avoit fait Antipater sous Hyrcan. Mais Antoine lui fit donner la couronne à lui-même, contre la maxime ordinaire des Romains en pareil cas, car ils n'avoient pas coutume de violer ainsi les droits des maisons royales qui les reconnoissoient pour leurs protecteurs, et de donner la couronne à un étranger. Hérode fut donc déclaré roi de Judée par le sénat, et conduit par les consuls au Capitole, où il reçut l'investiture de la couronne avec les cérémonies ordinaires dans ces sortes d'occasions. Hérode ne passa que sept jours à Rome à la poursuite de cette grande affaire, et retourna promptement dans la Judée. Il n'avoit mis que trois mois à son voyage de terre et de mer.

Il ne lui fut pas si facile de s'établir dans la possession du royaume de Judée, qu'il lui avoit été aisé d'en obtenir le titre de la part des Romains. Antigone n'étoit pas disposé à lui céder un trône qui lui avoit coûté tant de peine et

(1) *Levit.* xxi. 16. *et seqq.*

d'argent. Il le lui disputa très-vivement pendant près de deux ans. Hérode, qui pendant l'hiver avoit fait de grands préparatifs pour la campagne suivante, l'ouvrit enfin par le siége de Jérusalem, qu'il alla investir avec une belle et nombreuse armée. Antoine avoit donné ordre à Sosias, gouverneur de la Syrie, de faire tous ses efforts pour réduire Antigone, et pour mettre Hérode en pleine possession du royaume de la Judée.

Avant l'ère chr. vulg. 38.

Pendant qu'on travailloit aux ouvrages nécessaires pour le siége, Hérode alla faire un tour à Samarie, et y consomma enfin son mariage avec Mariamne. Il y avoit déjà quatre ans qu'ils étoient fiancés; les embarras qui lui étoient survenus, avoient empêché jusque-là qu'on n'en vînt à la conclusion. C'étoit une princesse d'une beauté et d'une vertu extraordinaires, et qui possédoit dans un degré éminent toutes les autres qualités qui peuvent relever le sexe. L'attachement qu'avoient les Juifs pour la famille des Asmonéens, fit croire à Hérode qu'en l'épousant, il n'auroit pas de peine à gagner leur affection; et ce fut une des raisons qui le déterminèrent à consommer alors ce mariage.

A son retour devant Jérusalem, Sosias et lui ayant joint leurs troupes, poussèrent de concert le siége avec la dernière vigueur, et avec une armée très-nombreuse, qui montoit au moins à soixante mille hommes. La place tint pourtant plusieurs mois contre eux avec beaucoup de résolution; et si les assiégés eussent été aussi habiles dans le métier de la guerre, et dans l'art de défendre les places, qu'ils étoient braves et résolus, on ne l'auroit peut-être pas prise. Mais les Romains qui en savoient bien plus qu'eux, emportèrent enfin la place après un peu plus de six mois de siége. Les Juifs étant forcés dans tous leurs postes, l'ennemi y entra de tous côtés, et s'en rendit maître. Pour se venger de la résistance opiniâtre qu'on leur avoit faite, et des peines qu'ils avoient souffertes dans un siége si long et si difficile, ils remplirent tous les quartiers de la ville de sang et de carnage, pillèrent et détruisirent tout, quelque chose qu'Hérode pût faire pour les empêcher. La ville fut prise sous le consulat de M. Vipsanius Agrippa et de L. Caninius Gallus, l'an 717 de Rome, 37 avant l'ère chr. vulg.

Antigone voyant tout perdu, vint se jeter aux pieds de Sosias de la manière la plus soumise et la plus basse. Il fut mis dans les chaînes et envoyé à Antoine, dès qu'il fut

arrivé à Antioche. Il vouloit d'abord le réserver pour son triomphe, mais Hérode, qui ne se croyoit pas en sûreté, tant que le reste de la famille royale vivroit, ne lui donna point de repos qu'il n'eût obtenu la mort de ce malheureux prince, pour laquelle il donna même une grosse somme d'argent. On lui fit son procès dans les formes. Il fut condamné à mort; et la sentence s'exécuta de la même manière que contre un criminel du commun, avec les verges et la hache du licteur, et il fut attaché au poteau; traitement que les Romains n'avoient jamais fait à aucune tête couronnée. Antigone fut ainsi mis à mort vers la fin de la trente-septième année avant l'ère chr. vulg.; il avoit régné environ trois ans et trois mois. Ainsi finit le règne des princes Asmonéens, après avoir duré cent vingt-six ans, à en prendre le commencement au temps où Antiochus Eupator faisant la paix avec les Juifs, déclara Judas Machabée chef et prince de la Judée (1), en la cent cinquantième année de l'ère des Séleucides, cent soixante-troisième avant l'ère chr. vulg.

IX. Règne d'Hérode-le-Grand, iduméen. Avant l'ère chr. vulg. 37.

Hérode entra alors en pleine possession du royaume de Judée. Ce prince étoit irrité contre le sanhédrin (1), parce que ceux qui composoient cette assemblée, avoient fait tous leurs efforts pendant le siége pour empêcher que la ville ne se rendît; il les fit mourir tous à l'exception de deux, savoir Pollion et Saméas, qui avoient seuls conseillé aux habitans de Jérusalem de se rendre, en leur annonçant que tous leurs efforts seroient inutiles. Ces deux sénateurs sont devenus dans la suite très-fameux chez les Juifs. Celui que Josèphe nomme Pollion, est appelé ordinairement *Hillel;* il devint un des plus illustres docteurs des Juifs. Saméas est celui qu'on appelle aussi *Sammaï;* il avoit étudié quelque temps sous Hillel, et il fut le plus célèbre de ses disciples.

Hyrcan ayant su qu'Hérode régnoit en Judée, forma le dessein d'y retourner, espérant que ce nouveau souverain auroit de grands égards pour lui. Hérode de son côte étoit bien aise de s'assurer de la personne d'Hyrcan; il le redemanda à Phraates, roi des Parthes, qui le renvoya en Judée. Hérode le reçut assez bien, mais il ne lui laissa faire aucune fonction de souverain pontife. Il donna cette dignité à un prêtre d'une naissance obscure, nommé *Hananel*, 36.

(1) 2. *Mach.* XIII. 24. — (2) *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 17. *et seqq. et de Bello, l.* I. *c.* 13. *et seqq.*

qu'il fit venir de Babylone, où il étoit resté avec d'autres Juifs de la captivité.

Avant l'ère chr. vulg. 35.

Plusieurs des Juifs de Jérusalem souffroient avec peine de voir cet homme revêtu de la souveraine sacrificature; mais personne n'en étoit plus indigné qu'Alexandra, mère d'Aristobule, qui souhaitoit de voir son fils revêtu de cette charge. Mariamne, épouse d'Hérode, pour laquelle il avoit beaucoup de considération, le sollicitoit aussi avec de grands empressemens en faveur de son frère Aristobule. Enfin Hérode craignant que cela ne devînt l'occasion de quelques troubles dans sa famille, déposa Hananel, et établit Aristobule souverain pontife.

Alexandra ne fut point encore satisfaite; elle fit tous ses efforts pour faire rendre à son fils la royauté qu'Hérode avoit usurpée. Hérode en eut quelque connoissance; et sur les premiers soupçons, il fit garder cette princesse dans le palais, et la fit observer de si près qu'elle ne pouvoit rien faire sans qu'il en fût informé. Cette princesse indignée de ce traitement, forma le dessein de s'échapper avec son fils, et de s'enfuir en Egypte auprès de Cléopâtre, qui l'avoit même invitée à s'y rendre. Déjà elle étoit en chemin avec Aristobule, lorsque Hérode les fit arrêter et et ramener à Jérusalem, sans leur témoigner aucun ressentiment de cette demarche, qui cependant lui avoit beaucoup déplu. Mais il résolut de se défaire du jeune Aristobule, qui lui causoit beaucoup d'ombrage, car ce prince avoit beaucoup de belles qualités qui lui attiroient l'affection de tous les citoyens de Jérusalem, comme on le vit dans une occasion particulière. La fête des tabernacles étant arrivée, ce prince qui étoit grand pontife, se prépara à en faire la solennité avec toute la pompe accoutumée; il se revêtit de la robe pontificale et des autres ornemens qui donnèrent beaucoup de lustre aux graces qui lui étoient naturelles. Tout le monde fut frappé d'admiration; et la ville retentit des louanges que l'on donna au jeune pontife. Mais le cœur d'Hérode n'en fut que plus ulcéré, et il songea plus sérieusement que jamais à le faire périr.

Il fit donc préparer un repas à Jéricho, où il mena plusieurs personnes de distinction, et il ne manqua pas d'y inviter le grand-prêtre Aristobule. Parmi les conviés, il y en avoit auxquels Hérode avoit communiqué son secret, et qu'il avoit chargés de suffoquer Aristobule en se baignant avec lui. Cela fut exécuté; aussitôt après le repas, on l'en-

gagea à prendre le bain dans un étang qui étoit proche; à peine fut-il entré dans l'eau, qu'on l'y plongea; et on l'y tint si long-temps qu'il étouffa. On fit passer ce malheur pour un accident : Hérode feignit d'être fort touché de cette mort; il se couvrit de deuil, répandit des larmes, et fit faire des obsèques magnifiques au défunt. Mais personne n'y fut trompé; et on comprit bien qu'Aristobule n'avoit péri que par la perfidie d'Hérode. Ce pontife fut fort regretté; mais Alexandra sa mère en fut plus touchée que personne; et dans la suite, elle chercha tous les moyens de se venger de cette perte. Quelques années après, Hérode fit aussi périr Hyrcan; et ainsi fut éteinte la postérité des Asmonéens.

Hérode s'étoit absenté deux fois de ses états, d'abord pour se rendre aux ordres d'Antoine, qui l'avoit cité devant lui en Syrie; et ensuite pour aller à Rhodes saluer Auguste, et se soumettre à lui. Incertain du succès de ces deux démarches, en partant il avoit donné ordre de faire périr Mariamne son épouse, au cas qu'on le fît mourir. L'amour excessif qu'il avoit pour elle lui faisoit craindre par une ridicule jalousie, qu'après qu'il seroit mort, quelqu'un ne conçût pour elle des sentimens passionnés. Mariamne fut instruite de cet ordre cruel; et irritée d'un tel procédé, elle ne voulut plus répondre aux témoignages d'amitié qu'il lui donnoit. Il voulut découvrir la cause d'un refroidissement qui le jetoit quelquefois dans les transports d'une colère furieuse. Il apprit que celui à qui il avoit donné cet ordre en partant pour aller trouver Auguste, en avoit instruit Mariamne : il s'imagina que celui qui avoit ainsi trahi son secret, avoit quelque commerce criminel avec elle; il le fit mourir, et la livra elle-même à des juges lâches et complaisans, qui la condamnèrent à mort comme coupable d'infidélité. Il n'avoit pourtant pas dessein de faire exécuter la sentence; mais sa mère et sa sœur qui étoient depuis long-temps jalouses du crédit de Mariamne, le tourmentèrent de telle sorte qu'elles obtinrent de lui l'ordre de la faire conduire au supplice. Marianne s'avança avec une grande intrépidité jusqu'à l'endroit ou elle devoit être exécutée, regardant avec une fermeté admirable les instrumens de son supplice; et elle souffrit la mort avec le même courage. Depuis cette cruelle exécution, Hérode n'eut plus aucun repos d'esprit : sa conscience lui reprochoit sans cesse ce meurtre; il essaya en vain de dissiper

Avant l'ère chr. vulg. 30.

29.

son chagrin par les divertissemens et la bonne chère ; tout cela fut inutile; il tomboit dans des extravagances qui marquoient le grand dérangement de son esprit; et quelque part qu'il pût aller, le souvenir de Mariamne le suivoit partout, et lui déchiroit le cœur.

Vers ce temps-là, il arriva en Judée une peste qui y fit de grands ravages, et qui n'épargna ni les grands ni les petits : on regarda ce malheur comme un fléau envoyé de Dieu en punition de la cruauté avec laquelle Hérode avoit fait mourir cette vertueuse princesse. Le dérangement de son esprit augmenta considérablement, lorsqu'il fit réflexion sur ce qui pouvoit être la cause de ce triste événement. Il abandonna le soin des affaires, et se retira à Samarie, où il fut attaqué d'une violente maladie qui le fit languir long-temps. Se trouvant un peu soulagé, il retourna à Jérusalem, et voulut reprendre le maniement des affaires. Mais son esprit ne se remit point, et son humeur devint insupportable à tout le monde; sa férocité ne faisoit qu'augmenter de jour en jour, et il devint odieux à tous les Juifs par sa cruauté.

Pendant qu'il étoit à Samarie, Alexandra, mère de Mariamne, se persuadant qu'il ne releveroit pas de la maladie dont il étoit attaqué, avoit formé le dessein de se rendre maîtresse du gouvernement. Pour y parvenir, elle tâcha de gagner ceux qui avoient le commandement des deux châteaux de Jérusalem, dont l'un étoit bâti sur la montagne du temple, et l'autre dans l'enceinte de la ville. Elle voulut persuader à ces gouverneurs qu'elle n'avoit point d'autre intention, que de conserver la couronne aux enfans qu'Hérode avoit eus de Mariamne; mais ils découvrirent ses ruses et ses mauvais desseins, et en avertirent Hérode, qui envoya aussitôt un ordre pour la faire mourir. Cette princesse ne fut point regrettée comme sa fille Mariamne ; elle s'étoit rendue odieuse par son orgueil et ses fourberies. Quelque temps après, Hérode donna ordre de faire mourir les enfans d'un nommé Babas, qui étoient les derniers de la race des Asmonéens. Costobare, iduméen, à qui il avoit donné le gouvernement de l'Idumée, leur sauva la vie, en faisant courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Salomé, sœur d'Hérode, indisposée contre Costobare qu'elle avoit épousé en secondes noces, se sépara alors d'avec lui, et lui donna l'écrit de divorce, qui, selon loi, ne pouvoit être donné que par le mari ;

Avant l'ère chr. vulg. 28.

ensuite voulant justifier sa conduite auprès d'Hérode, elle lui fit entendre que Costobare méditoit avec quelques Juifs une conspiration contre lui, et lui apprit qu'il avoit fait cacher les enfans de Babas : elle lui indiqua le lieu où étoient ces restes infortunés d'une famille dont ce prince cruel avoit résolu la perte. Hérode y envoya ; et les ayant fait tirer de leur asile, il les fit mourir : ensuite il condamna au supplice Costobare et trois des principaux d'entre les Juifs accusés de conspiration par Salomé. Avant l'ère chr. vulg. 26.

Hérode, après avoir exterminé toute la race des Asmonéens, crut qu'il n'avoit plus rien à ménager, et qu'il pouvoit impunément se conduire à la manière des nations étrangères, sans se soucier des usages et des lois du pays, auxquelles il ne voulut plus s'astreindre. Il fit construire à Jérusalem un théâtre et un amphithéâtre pour y célébrer des jeux et des spectacles en l'honneur d'Auguste. On dressa aussi des trophées en mémoire des victoires de cet empereur ; et cela irrita extrêmement les Juifs, qui n'étoient point accoutumés à ces sortes de représentations, qui leur paroissoient contraires à la loi. Hérode voulant les désabuser, mena les principaux d'entre eux au lieu où étoient ces trophées, et fit ôter les armes qui en faisoient tout l'ornement : on se mit à rire, lorsqu'on ne vit plus qu'un tronc d'arbre. Cependant cela n'apaisa pas les murmures ; et dix d'entre les mécontens firent une conspiration contre Hérode : ils prirent la résolution de le tuer un jour marqué dont ils convinrent, lorsqu'il entreroit au théâtre. La conjuration fut découverte ; on se saisit des conjurés, qui furent mis à mort après avoir souffert les tourmens les plus cruels. Celui qui les avoit découverts, fut mis en pièces par le peuple, qui étoit indigné des supplices qu'on avoit fait endurer aux coupables.

Hérode intimidé par cette conspiration, prit le dessein de fortifier quelques places dans la Judée. Il fit rebâtir Samarie ; et l'ayant bien fortifiée, il lui donna le nom de *Sébaste*, qui est le nom grec d'*Auguste*. Il vouloit par-là plaire à l'empereur. Il fit venir dans cette place une colonie de six mille hommes pour l'habiter ; il leur distribua toutes les terres des environs, afin de leur donner moyen de s'exercer à l'agriculture, et de vivre à leur aise. Il mit ensuite une forte garnison à la Tour de Straton, qui fut depuis appelée *Césarée*. Il fit la même chose dans quelques autres places, et crut par-là se mettre bien en sû-

reté. Bientôt après il sut profiter d'une occasion favorable pour regagner l'affection des Juifs et des peuples voisins.

Avant l'ère chr. vulg. 25. La Syrie et la Judée furent affligées d'une sécheresse très-grande et très-longue, qui causa la stérilité des terres et la mortalité des hommes et des animaux. Hérode prit tous les moyens capables de soulager les peuples dans cette calamité ; et ses soins lui regagnèrent pour un temps le cœur de ses sujets, et rétablirent sa réputation chez ses voisins.

23. Ce prince qui étoit veuf depuis la mort funeste de Mariamne, voulut se remarier à une autre personne du même nom, mais qui étoit d'une naissance bien inférieure : elle étoit fille d'un simple prêtre nommé Simon fils de Boëthus. En considération de cette alliance qu'il vouloit faire, il donna à Simon la dignité de grand-prêtre ; ensuite il épousa cette seconde Mariamne. Peu de temps après ce mariage, il fit bâtir pour lui et pour sa nouvelle épouse un palais magnifique dans l'endroit où il avoit remporté une victoire sur le parti d'Antigone ; ce lieu étoit à deux lieues de Jérusalem. Le palais fut appelé *Hérodion ;* sa situation étoit sur une hauteur d'où l'on découvroit les plus beaux pays de la Judée. Au bas de la montagne, on bâtit plusieurs maisons ; et en peu de temps, il s'y forma une ville assez considérable.

22. Ensuite voyant que la Tour de Straton tomboit en ruine, il forma le dessein d'en faire une des plus belles villes de la Judée. Il fit rebâtir cette ville avec des pierres d'une blancheur admirable : il y fit construire des palais magnifiques ; et comme elle étoit sur le bord de la mer, il prit la résolution d'y faire construire un port. Il fallut vaincre pour cela tous les obstacles que la nature et la situation du lieu opposoient à cette entreprise ; il y réussit, et fit faire en cet endroit un port plus grand que le Pirée, si célèbre à Athènes. A l'embouchure de ce port, il fit mettre un colosse qui représentoit César ; et il donna à cette ville le nom de *Césarée* en l'honneur d'Auguste. Comme il n'étoit pas fort attaché à la religion judaïque, il ne se mit pas beaucoup en peine de peupler cette ville de Juifs ; les idolâtres s'y établirent, et s'y trouvèrent en plus grand nombre.

Hérode, pour donner de plus grandes preuves de la confiance qu'il avoit dans l'amitié des Romains, envoya deux de ses fils à Rome pour leur faire donner une éduca-

tion conforme aux mœurs de cette ville. Ces deux princes, Alexandre et Aristobule, qu'il avoit eus de la première Mariamne, promettoient beaucoup. Asinius Pollion, grand ami d'Hérode, les reçut chez lui, et les logea pendant quelque temps : mais Auguste voulut les avoir auprès de lui, et leur fit donner un appartement dans son palais. Il donna encore une autre marque d'amitié à Hérode, en lui accordant la liberté de disposer de ses états en faveur duquel il voudroit d'entre ces deux princes ses enfans. Et bientôt auprès il augmenta ses états, en lui donnant la Trachonite, l'Auranite ou l'Iturée, et la Batanée, et le fit ensuite procurateur de la province de Syrie.

A toutes ces graces, Auguste ajouta encore une nouvelle faveur en donnant à Phéroras, frère d'Hérode, une principauté sous le nom de *Tétrarchie,* qui signifie simplement principauté d'un quartier, c'est-à-dire d'un canton. Ce Phéroras était un très-méchant homme, fort indigne d'un tel présent : la principauté qu'il reçut, étoit située au delà du Jourdain. Hérode voulant témoigner à l'empereur sa reconnoissance pour tant de faveurs, fit bâtir un temple en son honneur auprès de Panéas, où le Jourdain prend sa source. Cette indigne flatterie irrita tous ceux d'entre les Juifs qui avoient quelques sentimens de religion, et quelque zèle pour la loi. Mais Hérode se croyoit assez bien auprès d'Auguste pour se mettre au-dessus de tous les murmures des Juifs. Avant l'ère chr. vulg. 20.

Cependant craignant qu'on ne formât quelques complots contre lui, il défendit toutes sortes d'assemblées : il avoit des espions partout, et quelquefois il se déguisoit pour apprendre par lui-même ce qu'on disoit de lui. Par ces moyens, il découvrit tous les desseins de ses ennemis ; et il arrêta leurs entreprises séditieuses par sa grande sévérité. Pour s'assurer de la fidélité de ses sujets, il avoit résolu de leur faire prêter serment. Hillel et Sammaï dont nous avons parlé (1) s'y opposèrent ; et les pharisiens aussi-bien que les esséniens refusèrent de satisfaire sur cela au désir d'Hérode. Il n'insista pas davantage à l'exiger généralement de tous ses sujets : il se contenta d'y obliger ceux qui s'étoient rendus suspects; et ils furent contraints de le faire pour éviter les supplices dont ils étoient menacés.

(1) Voyez la *Dissertation sur les écoles des Hébreux*, à la tête du livre des Proverbes, tome XI.

Avant l'ère chr. vulg. 19. Hérode, pour apaiser les Juifs toujours irrités contre lui, leur proposa le dessein qu'il avoit de rebâtir le temple, ou plutôt de le rétablir, c'est-à-dire, de réparer les parties de cet édifice, qui pouvoient avoir été endommagées par les différentes attaques qu'il avoit essuyées depuis son rétablissement. En effet, selon la prophétie d'Aggée (1), le second temple rebâti par Zorobabel a dû subsister jusqu'à l'avénement du Messie; c'est dans ce temple que le Messie a dû paroître : mais dans l'intervalle de cinq cents ans qui s'écoulèrent depuis le temps de Zorobabel jusqu'au règne d'Hérode, temps de guerres et de troubles, c'étoit le lieu le plus sûr où les Juifs se retiroient comme dans leur dernier retranchement, lorsqu'ils étoient pressés par leurs ennemis; et Pompée se vit obligé de le forcer, lorsqu'il voulut presser les Juifs, et les obliger de se rendre. Il est donc fort vraisemblable que, soit par la longueur des années, soit par les attaques des ennemis, ce temple avoit besoin de réparations considérables. Cependant la proposition d'Hérode fut d'abord assez mal reçue : les Juifs appréhendoient qu'il ne manquât de temps ou de facultés pour faire rebâtir ce qu'il auroit abattu. Hérode, pour les rassurer, leur dit qu'il ne feroit rien démolir, qu'après que les matériaux nécessaires seroient prêts à être employés.

17. Ce fut dans la dix-huitième année de son règne qu'il fit cette proposition; et deux ans après, les matériaux étant préparés, il commença de faire abattre ce qu'il avoit dessein de relever, et il jeta les fondemens des nouveaux édifices. C'étoit précisément quarante-six ans avant la première année du ministère public de notre Seigneur Jésus-Christ; et selon le sentiment de plusieurs interprètes, c'est ce qui est marqué par ces paroles que les Juifs adressèrent au Fils de Dieu : *Ce temple a été quarante-six ans à bâtir, et vous le rétablirez en trois jours* (2)? Il est vrai que, selon l'historien Josèphe (3), il ne fallut que neuf ans et demi pour le rebâtir, c'est-à-dire, pour en faire les réparations les plus considérables et les plus nécessaires : mais on y ajouta ensuite de nouveaux ouvrages, de manière qu'on y travailloit encore au temps de Jésus-Christ, et même plusieurs années après son ascension, c'est-à-dire, jusque sous le gouvernement de Florus, selon le témoignage du même historien (4).

(1) *Agg.* II. 8. — (2) *Joan.* II. 20. — (3) *Joseph. Ant. l.* XV. *c.* 14. — (4) *Joseph. Ant. l.* XX. *c.* 8.

Hérode, après avoir jeté les fondemens des nouveaux édifices, partit de la Judée pour aller à Rome. Il avoit dessein de faire sa cour à Auguste, et de ramener ses deux fils. Il fut très-bien reçu par l'empereur, et fort content de l'éducation qu'on avoit donnée à ses fils. Il les ramena en Judée, et peu de temps après il les maria. Alexandre, qui étoit l'aîné, épousa Glaphyre, fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce. Aristobule fut marié à Bérénice, fille de Salomé, qui étoit sœur d'Hérode. Ces deux princes gagnèrent par leurs bonnes manières le cœur et l'affection des Juifs; mais ils ne purent jamais se concilier les bonnes graces de Salomé, parce qu'ils étoient fils de Mariamne qu'elle avoit toujours haïe, et qu'elle avoit fait périr. Avant l'ère chr. vulg. 16. 15.

Ces deux princes se voyant dans la faveur du peuple, crurent avoir trouvé une occasion favorable de faire paroître le ressentiment qu'ils avoient de la mort de leur mère. Ils en parlèrent avec beaucoup de vivacité, menaçant de temps en temps de se venger de cette injustice sur ceux qui en avoient été les auteurs. Ces menaces tomboient sur Phéroras et Salomé, qui crurent nécessaire de prendre des mesures pour prévenir les effets que pouvoient produire contre eux les discours de ces deux princes : ils se servirent d'adresse pour les faire parler encore plus librement. Leurs discours furent rapportés à Hérode; on lui fit entendre qu'il étoit menacé lui-même, et que sa vie ne seroit point en sûreté, à moins qu'il ne prévînt les desseins de ses deux fils. 13.

Ce prince conçut de violens soupçons contre eux; et pour les humilier, et les mettre ainsi à l'épreuve, il fit venir auprès de lui Antipater leur aîné, qu'il avoit eu de sa première femme nommée Doris. Il lui donna un appartement distingué dans le palais, et l'éleva au-dessus de ses frères selon le rang qui lui étoit acquis par le droit d'aînesse. Cette distinction ne laissa pas de choquer les deux autres, qui laissèrent échapper contre leur père plusieurs discours dont il fut fort irrité. Antipater qui remarquoit avec soin tous les sujets de mécontentement que ses frères donnoient à son père, ne laissoit passer aucune occasion d'aigrir son esprit contre eux. Il trouvoit par-là un sujet de se venger de l'affront fait à sa mère, qu'Hérode avoit répudiée pour épouser Mariamne; et en même temps il se frayoit un chemin à la royauté.

Hérode paroissoit favoriser les vues d'Antipater; et sa-

chant qu'Agrippa, gouverneur des provinces d'Asie, devoit bientôt quitter son gouvernement, il eut soin de lui faire sa cour avant son départ, lui mena son fils Antipater, et le priant de le mettre sous sa protection, l'engagea à le mener à Rome avec lui. C'étoit pour Antipater un grand avantage, car Agrippa étoit gendre et favori d'Auguste : aussi Antipater fut-il très-bien reçu à Rome; il entra fort avant dans les bonnes graces de l'empereur, et se concilia en peu de temps l'amitié de tout ce qu'il y avoit de plus considérable à la cour d'Auguste. Pendant tout le temps qu'il y fut, il ne cessa d'irriter l'esprit, et d'aigrir le cœur de son père contre ses deux frères par des lettres pleines d'artifice.

Hérode toujours susceptible des mauvais rapports qu'on lui faisoit contre ces deux princes, et plus mécontent que jamais de leur conduite, les obligea d'aller avec lui en Italie, pour répondre en présence d'Auguste à toutes les accusations qu'il avoit dessein de former contre eux. Ils trouvèrent l'empereur à Aquilée : Hérode lui exposa tous les sujets de plaintes qu'il avoit contre ses deux fils; et entre autres choses, il les accusa de se conduire avec insolence à son égard, et d'avoir formé le dessein de l'empoisonner. Auguste fit examiner les chefs d'accusations; et étant convaincu qu'il n'y avoit aucune preuve contre eux, il les renvoya absous, et les réconcilia avec leur père. Après quoi ils revinrent à Jérusalem, où Hérode ayant assemblé le peuple dans le temple, rendit compte du succès de son voyage, et déclara qu'avec la permission d'Auguste, il désignoit Antipater son fils aîné pour son successeur dans le royaume de Judée, et ses deux autres fils pour régner après leur frère.

Avant l'ère chr. vulg 9. La paix et la bonne intelligence ne durèrent pas longtemps entre Hérode et ses deux fils. Antipater avoit trop d'intérêt à s'y opposer, et il étoit secondé par Salomé et par Phéroras, qui travailloient aussi à faire renaître dans l'esprit d'Hérode les soupçons qu'il avoit eus autrefois contre les deux fils de Mariamne. Il les crut coupables d'une conspiration contre lui : pour la découvrir plus certainement, il fit donner la question à tous les confidens de ces deux princes. Les tourmens firent dire à quelques-uns des choses absolument fausses. On accusa Alexandre d'un complot dont il n'étoit point coupable. Cette accusation extorquée par la violence des tourmens irrita tellement

Hérode qu'il fit mettre en prison l'accusé. Ce jeune prince outré de se voir ainsi traité, quoiqu'il fût innocent, envoya de sa prison quatre papiers qui furent remis à son père, et qui contenoient les projets d'une conjuration chimérique dans laquelle on donnoit beaucoup de part à Phéroras et à Salomé; on y enveloppoit aussi deux des principaux ministres d'Hérode. Cette découverte, quelque fausse qu'elle fût, ne laissa pas de jeter Hérode dans des inquiétudes si terribles, qu'elles lui causèrent des transports de fureur et de rage, qui lui firent remplir le palais du sang de ses plus fidèles amis, et des domestiques qui lui étoient le plus attachés.

Archélaüs, roi de Cappadoce, ayant appris le dérangement étrange de la cour d'Hérode, prit la résolution de venir pour en apaiser les troubles, car il prenoit beaucoup de part au malheur d'Alexandre qui étoit son gendre. Dès qu'il fut arrivé en Judée, il s'informa avec soin de toutes les accusations dont on avoit chargé Alexandre. Après avoir entendu tout ce qu'on disoit contre lui, il feignit d'entrer dans une grande indignation contre ce prince; il déclara qu'il vouloit reprendre sa fille. Hérode fut touché de cette proposition; il pria avec instance Archélaüs de n'en point venir à cette extrémité. Archélaüs voyant que sa dissimulation commençoit à réussir, demanda que toute l'affaire fût examinée dans un esprit de paix; et bientôt on vit qu'Alexandre n'étoit pas si coupable qu'il l'avoit paru d'abord. Les soupçons d'Hérode commencèrent à diminuer, et tombèrent presque entièrement: après cela, il fut aisé d'apaiser les ressentimens que ces soupçons avoient excités des deux côtés; et Archélaüs parvint enfin à procurer la réconciliation d'Alexandre avec Hérode, et à mettre la paix dans toute cette famille. Avant l'ère chr. vulg. 8.

Hérode étant raccommodé avec ses deux fils, crut devoir aller à Rome, pour rendre compte à Auguste de la réconciliation qu'il venoit de conclure. Il avoit prévenu l'empereur contre ces deux princes; et il falloit le détromper. A son retour, il célébra la dédicace du nouveau temple. Il y avoit neuf ans et demi que cet édifice étoit commencé, et on y avoit travaillé pendant tout ce temps avec une diligence incroyable; on n'avoit épargné ni argent pour avoir tous les matériaux nécessaires, ni ouvriers pour avancer les bâtimens. Les appartemens qui devoient accompagner l'édifice, n'étoient point encore achevés; 7.

mais le temple et le sanctuaire étoient finis. Hérode en fit donc la dédicace solennelle avec une dépense considérable.

Les soupçons d'Hérode contre ses deux fils recommencèrent bientôt, et le conduisirent aux dernières extrémités. Salomé et Phéroras ne cessoient de se donner des mouvemens pour perdre ces deux princes. Antipater qui se flattoit de trouver son avantage dans leur perte, étoit un de leurs principaux accusateurs. Ce prince se joignant donc à Phéroras et à Salomé, ils persuadèrent à Hérode qu'Alexandre et Aristobule en vouloient à sa vie, et continuoient de conspirer contre lui; et ils ajoutoient que ces deux princes avoient pris leurs mesures pour se sauver dans quelque pays étranger. Ce dernier chef ayant été prouvé, Hérode en conclut témérairement la certitude de tous les autres, dont cependant il n'avoit point de preuves; car les deux princes ne pensoient à se retirer, que pour éviter les mécontentemens et les chagrins qu'ils recevoient chaque jour dans le palais de leur père. Cependant Hérode écrivit à Auguste pour lui demander la permission de faire le procès à ses deux fils.

L'empereur répondit à Hérode par une lettre très-obligeante, dans laquelle il lui marquoit la part qu'il prenoit à toutes les peines que lui causoient ses enfans, et lui conseilloit de faire examiner l'affaire à fond, et de faire convoquer une assemblée qui pût se tenir à Béryte en Phénicie, et à laquelle on inviteroit les gouverneurs des provinces voisines. Il insinuoit aussi à Hérode qu'il seroit à propos qu'Archélaüs, roi de Cappadoce, se trouvât à cette assemblée avec quelques autres personnes de mérite et de distinction. Hérode travailla à faire tenir l'assemblée dans le lieu qu'Auguste avoit indiqué. Sentius Saturninus, gouverneur de Syrie, s'y trouva; Volumnius, procurateur ou sous-gouverneur de cette province, y assista aussi, et tous les autres qui avoient été désignés par Auguste, excepté Archélaüs, qui n'y fut point appelé, parce qu'étant beau-père d'Alexandre, Hérode avoit tout sujet de croire qu'il ne seroit point disposé à faire condamner son gendre, mais qu'au contraire il tâcheroit de le justifier. Tous les juges étant assemblés, Hérode commença d'accuser ses deux fils : il les chargea de tant de crimes, et plaida sa cause avec tant de véhémence, que le plus grand nombre des juges se déclara contre les accusés, et les jugea dignes de mort. On laissa

à Hérode le choix du supplice; il les envoya à Sébaste, et les fit étrangler dans la prison.

Après qu'Hérode eut satisfait les transports de la colère qui lui avoit été inspirée par sa sœur Salomé et par son frère Phéroras, sa passion étant un peu apaisée, il fut touché de sentimens de compassion pour les pupilles ses petits-fils, enfans d'Alexandre et d'Aristobule; et il eut grand soin de les faire bien élever. Alexandre avoit laissé deux princes, Tigrane et Alexandre; le premier devint roi d'Arménie sous l'empire de Tibère; on ne sait quel fut le sort du cadet. Aristobule avoit eu trois fils et deux filles : Hérode prit un soin particulier d'un de ses fils, qui régna depuis, et fut appelé Hérode Agrippa; il en est parlé dans les Actes des apôtres (1). Hérode fit aussi élever avec le même soin Hérodias une des filles d'Aristobule; c'est celle qui fit demander la tête de saint Jean-Baptiste par sa fille (2).

La mort de ses deux fils n'avoit point encore éteint ses inquiétudes : il voulut s'assurer de la fidélité de ses sujets par un serment qu'il se proposoit d'exiger de tout son peuple; et comme il cherchoit toutes les occasions de faire sa cour à Auguste, il voulut que ce serment fût aussi fait pour cet empereur. Il avoit déjà tenté d'introduire ce serment, et alors Hillel et Sammaï lui avoient résisté avec fermeté. Les disciples d'Hillel qui étoient de la secte des pharisiens, s'y opposèrent de même dans cette dernière occasion; et plus de sept mille refusèrent absolument de prêter les deux sermens qu'on exigeoit, l'un pour Auguste, et l'autre pour Hérode. Ils alléguèrent, pour soutenir leur refus, la défense expresse de la loi, qui ne leur permettoit pas de reconnoître aucun prince étranger (3). Hérode irrité de ce refus, crut les vaincre en leur imposant une amende. Mais la femme de Phéroras indisposée contre Hérode qui avoit voulu persuader à son frère de la répudier, saisit cette occasion de gagner pour elle et pour son époux l'affection de toute la secte, en payant l'amende qui avoit été imposée à ceux qui avoient refusé de prêter serment. Avant l'ère chr. vulg. 6.

Les pharisiens qui étoient les docteurs les plus accrédités parmi le peuple, répandirent alors une prophétie, selon laquelle la couronne du royaume de Judée devoit passer de la ligne d'Hérode à celle de Phéroras; ils assuroient que cette prédiction étoit conforme au décret formé en

(1) *Act*, XII. 1. — (2) *Marc.* VI. 17. *et seqq.* — (3) *Deut.* XVII. 15.

Dieu de toute éternité. Le peuple toujours curieux de savoir l'avenir, fit grande attention à cette prédiction. Hérode n'étoit point aimé; et c'étoit avec un plaisir secret qu'on apprenoit que l'autorité souveraine ne resteroit pas long-temps dans sa famille. La joie qu'on en eut, fit tenir quelques discours que l'on regarda comme des commencemens de sédition. Salomé qui paroissoit fort attachée aux intérêts d'Hérode son frère, lui donna avis de tout ce qui se passoit; il entra en colère; et dans les premiers momens de sa fureur, il fit arrêter plusieurs pharisiens, et en fit mourir un assez grand nombre; mais ces meurtres n'apaisoient point ses inquiétudes. Il tint un grand conseil, auquel il convoqua tous ses meilleurs amis, en qui il avoit plus de confiance. Comme cette assemblée ne se tenoit point pour demander conseil, mais pour exposer avec aigreur tous les sujets de chagrin dont il étoit affligé, Hérode se déchaîna contre la femme de Phéroras, disant qu'elle étoit la cause de tous les troubles de sa famille et de l'état : il ordonna à son frère de se défaire de cette femme en la répudiant, comme il pouvoit le faire selon la loi; et il lui déclara que s'il ne vouloit pas la quitter, il cesseroit de le reconnoître pour son frère.

Phéroras qui avoit une passion très-forte pour sa femme, répondit à toutes les menaces d'Hérode, qu'il ne pouvoit abandonner une épouse qu'il aimoit tendrement, et que c'étoit le condamner à la mort, que de vouloir l'obliger à vivre sans elle. Cette réponse irrita étrangement Hérode, qui dans le transport de sa colère, fit défense à Phéroras de mettre le pied à la cour, ordonna à Antipater et à Doris sa mère de n'avoir aucun commerce avec Phéroras ni avec sa femme, et interdit généralement à tous les gens de sa cour toute liaison avec la maison de Phéroras.

Avant l'ère chr. vulg. 4. Antipater, à qui le trône de son père étoit presque assuré depuis la mort de ses deux frères, souffroit impatiemment de ne pouvoir pas encore satisfaire ses désirs ambitieux. Ce prince ingrat et perfide forma le dessein d'avancer la mort de son père; et pour y mieux réussir, il crut devoir communiquer ce dessein à Phéroras qui étoit alors extrêmement aigri contre Hérode. Ils concertèrent ensemble le moyen de faire périr ce prince, et résolurent d'employer contre lui le poison. Le complot étant ainsi fait, Phéroras se retira dans sa tétrarchie, pour y

trouver la tranquillité dont il ne pouvoit plus jouir à la cour d'Hérode, et en même temps pour mieux cacher l'exécution du noir complot qu'il avoit formé. En partant de Jérusalem, il protesta par serment qu'il ne reviendroit point de sa tétrarchie pendant tout le temps qu'Hérode son frère vivroit. Mais bientôt après il fut lui-même frappé d'une maladie qui le conduisit au tombeau. Hérode son frère vint lui rendre visite dans cette maladie, et tâcha de lui donner les soulagemens dont il avoit besoin.

Lorsque Phéroras se retira dans sa tétrarchie, Antipater se fit mander à Rome par Auguste, afin d'ôter à Hérode tout soupçon du dessein prémédité avec Phéroras. Mais ce dessein fut bientôt découvert. Après la mort de Phéroras, deux de ses affranchis vinrent trouver Hérode pour lui découvrir la cause de la mort de son frère : ils lui dirent qu'il avoit été empoisonné par sa femme. On ne put jamais la convaincre d'une action si détestable ; mais en faisant différentes perquisitions pour découvrir la vérité de cette accusation, on découvrit le complot qui avoit été concerté entre Antipater et Phéroras contre Hérode. On reconnut que le poison avoit été préparé par un médecin d'Alexandrie, frère d'Antiphile, confident d'Antipater. Cet empoisonneur apporta lui-même le poison à Jérusalem, et le mit entre les mains de Theudion, frère de Doris. Celui-ci se chargea de l'envoyer à Phéroras qui devoit le faire prendre à Hérode. Après que l'on eut appris ce détail par l'aveu des témoins ou des complices qui avoient souffert la torture, Hérode envoya chercher la veuve de son frère Phéroras : étant interrogée, elle avoua que le poison dont il étoit question, lui avoit été confié pour le garder ; elle dit encore que Phéroras, charmé des bontés de son frère Hérode, avoit ordonné que le poison fût jeté dans le feu, et qu'elle l'y avoit jeté sur-le-champ, se contentant d'en réserver un peu pour l'occasion. Tout ce détail étant bien éclairci, on découvrit aisément la part qu'Antipater avoit dans ce complot.

Avant l'ère chr. vulg. 3.

Antipater ne fut averti de rien de ce qui regardoit cette découverte pendant tout le temps qu'il resta à Rome. Mais dès qu'il fut revenu en Judée, son père le fit arrêter et garder avec soin ; son procès lui fut fait par le gouverneur de Syrie. Comme les preuves de son attentat étoient manifestes, il fut condamné à mort ; la sentence fut confirmée par Auguste, et exécutée peu de temps après.

1.

Hérode ne survécut guère à cette exécution. Depuis quelque temps ce roi impie étoit accablé d'une fièvre lente, dont le feu lui brûloit les entrailles; ce qui lui causoit une faim dévorante, qu'il ne pouvoit apaiser par les nourritures qu'on lui donnoit. Les ulcères qui lui déchiroient les entrailles, le tourmentoient tellement, qu'il n'avoit de repos ni le jour ni la nuit; tout son bas-ventre étoit pouri, et fourmilloit de vers qui sembloient sortir d'une source intarissable; il souffroit des convulsions si violentes, qu'enfin il expira dans les tourmens les plus douloureux, au mois de novembre de la première année de l'ère chr. vulg., comme nous le ferons voir dans la Dissertation sur les années de JÉSUS-CHRIST (1). Hérode étoit âgé de près de soixante-dix ans, et il en avoit régné trente-sept, non depuis qu'il avoit été déclaré roi par les Romains, mais depuis qu'il étoit demeuré en pleine possession de la royauté par la mort d'Antigone.

Il avoit épousé neuf femmes : *Doris* dont il eut *Antipater ; Mariamne, fille d'Alexandre*, dont il eut *Alexandre* et *Aristobule; Pallas*, dont il eut un fils nommé *Phasaël; Phédra*, dont il eut une fille nommée *Roxane; Mariamne, fille de Simon*, dont il eut *Hérode* surnommé *Philippe* qui épousa Hérodiade; *Malthacé*, dont il eut *Archélaüs* qui lui succéda en qualité de tétrarque de Judée, et *Hérode Antipas*, tétrarque de Galilée. De *Cléopâtre* il eut *Philippe*, tétrarque de l'Iturée et de la Trachonite. Les autres enfans qu'il eut encore, soit de ces femmes, soit des deux autres, ne nous intéressent point, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec l'histoire sainte.

Ce fut à la fin du règne de ce prince que naquit JÉSUS-CHRIST le Messie promis aux patriarches, et annoncé par les prophètes. Et il est remarquable que le règne même de ce prince annonçoit la prochaine manifestation du Messie promis. Jacob avoit prédit (2) que le sceptre ne seroit point ôté à Juda, et qu'il y auroit dans sa postérité des conducteurs du peuple jusqu'à la venue de celui qui devoit être envoyé. Tous les anciens Juifs ont expliqué du Messie cette prédiction. Donc lorsque l'autorité confiée à la maison de Juda ou exercée au milieu d'elle par ceux

(1) Cette Dissertation se trouvera dans le volume suivant, à la suite de l'Harmonie des Évangiles. — (2) *Gen.* XLIX. 10.

qu'elle en avoit rendus dépositaires, lui fut ôtée par les Romains, et confiée par eux à Hérode, iduméen, et par conséquent entièrement étranger à la race de Jacob, c'étoit un avertissement que le temps du Messie n'étoit pas éloigné. D'ailleurs les septante semaines annoncées par Daniel (1), et dans l'expiration desquelles devoit se manifester le Messie, tendoient à leur fin; et les Juifs mêmes le comprenoient. C'étoit donc par un effet singulier de la divine providence, qu'Hérode se trouvoit assis sur le trône de Judée dans l'expiration des septante semaines annoncées par Daniel. Combien Dieu nous doit-il paroître admirable dans l'accomplissement de ses prophéties (2)! Hérode forcé de sortir de Jérusalem, se retire à Rome Il ne songe point à demander la royauté pour lui-même, mais pour un autre. Il étoit injuste de la donner à un étranger, pendant qu'il y avoit des princes de la famille royale. Cela étoit contre les lois et même contre la pratique des Romains. Mais il étoit arrêté de toute éternité que le sceptre seroit alors ôté de Juda, et qu'il seroit mis entre les mains d'un étranger, parce que le temps approchoit où devoit paroître le Christ promis. Cet oracle du ciel ne peut manquer d'être accompli; le ciel et la terre passeroient plutôt. Antoine se trouve à Rome quand Hérode y arrive, et il y a un souverain pouvoir : Hérode demande la couronne pour Aristobule; Antoine la lui donne à lui-même. Combien d'événemens a-t-il fallu ménager pour conduire les choses à ce point! Que la puissance du Seigneur est grande! Que la fidélité de ses promesses est admirable! *Domine Deus virtutum, quis similis tibi? potens es, Domine, et veritas tua in circuitu tuo* (3).

(1) *Dan.* IX. 24. *et seqq.* — (2) Hist. anc. de Rollin, liv. XX. art. I. § VI. — (3) *Psal.* LXXXVIII. 9.

DESCENDANS D'HÉRODE,

DONT IL EST PARLÉ DANS LES LIVRES DU NOUVEAU-TESTAMENT.

HERODE-LE-GRAND,

roi de Judée, sous le règne duquel Jésus-Christ est né (*Matt.* II. 1. *et seqq.*), eut plusieurs enfans de plusieurs femmes, entre lesquels il faut distinguer principalement :

De Mariamne, *fille d'Alexandre,*

Aristobule, qu'Hérode son père fit mourir. Celui-ci eut

Hérode Agrippa, qui fut mis d'abord à la place de Philippe et d'Antipas ses oncles, fut ensuite élu roi de Judée, fit mourir saint Jacques, et emprisonner saint Pierre, et mourut à Césarée. *Act.* XII. 1.-4. *et* 19.-23. Il eut

Agrippa, roi de Chalcide, qui succéda à Hérode son oncle.

Bérénice, qui épousa Hérode, roi de Chalcide, son oncle.

Ce fut devant eux que Festus, gouverneur de Judée, fit paroître saint Paul. *Act.* XXV. 13. *et seqq.*

De Mariamne, *fille de Simon,*

Philippe, qui épousa Hérodiade sa nièce. *Marc.* VI. 17.

Hérode, roi de Chalcide, qui épousa Bérénice sa nièce.

Hérodiade, qui épousa Philippe et Antipas ses oncles. *Matt.* XIV. 3. *Marc.* VI. 17. *Luc.* III. 19.

Drusille, qui épousa Aziz, roi d'Emèse, et le quitta pour épouser Félix, gouverneur de Judée, avec qui elle étoit lorsqu'il fit paroître devant lui saint Paul. *Act.* XXIV. 24. 25.

De Malthacé,

Archelaüs, tétrarque de Judée, qui succéda à Hérode son père, et fut relégué à Vienne. *Matt.* II. 22.

Hérode Antipas, tétrarque de Galilée, qui épousa Hérodiade femme de son frère, fit mourir saint Jean-Baptiste, méprisa Jésus-Christ, et fut relégué à Lyon. *Luc.* III. 1. 19. et 20. *Matt.* XIV. 1. *et seqq.* *Marc.* VI. 14. *et seqq.* *Luc.* IX. 7. *et seqq.* *et* XXIII. 7. *et seqq.*

De Cléopâtre,

Philippe, tétrarque d'Iturée et de Trachonite. *Luc.* III. 1.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Nota. Toutes les pièces nouvelles jointes à cette quatrième édition auront le signe suivant ☞, et les titres dans nos tables seront en italique.

AVERTISSEMENT. . . . . page j
Remarques sur les douze petits prophètes. 1
Préface sur les deux livres des Machabées. 239
Dissertation sur la parenté des Juifs et des Lacédémoniens. 268
Dissertation sur l'arche d'alliance. 279
MACHABÉES, livre Ier. 294
MACHABÉES, livre II. 440
Remarques sur les IIIe et IVe livres d'Esdras. 546
Remarques sur les IIIe et IVe livres des Machabées. . . 581
Abrégé de l'histoire des Juifs depuis la mort du pontife Simon jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. 592
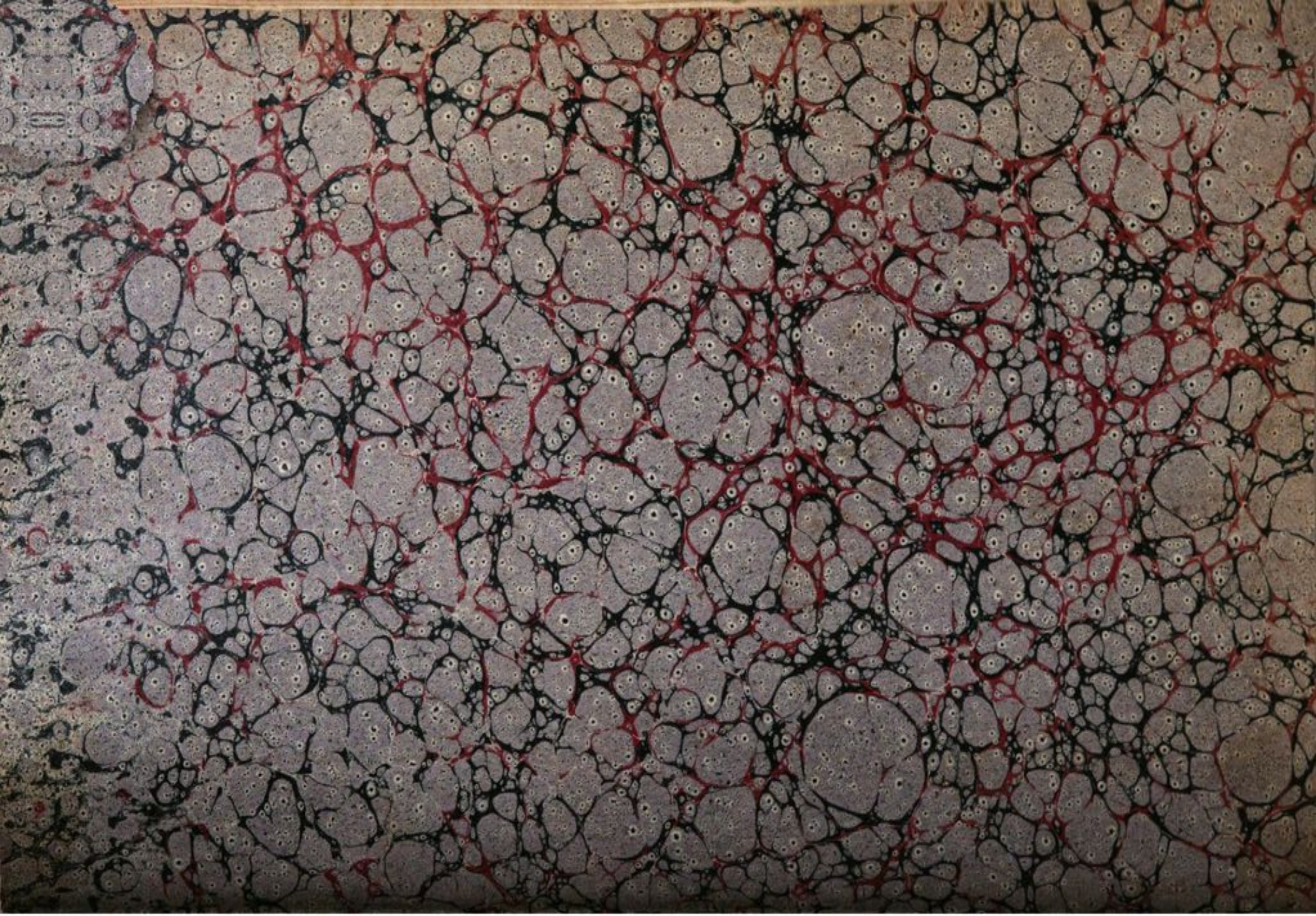
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.